



3 1761 04494 4270



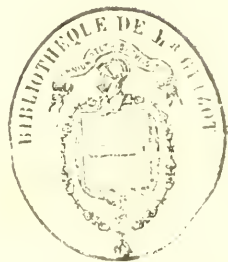
Presented to
The Library
of the
University of Toronto

by

Miss Maria Langton
to aid in replacing the loss caused
by the disastrous fire of February
the 14th 1890

I

MÉMOIRES
DE
M. DE COULANGES.



DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT LAINÉ

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

[Coulanges, Pierre Philippe Emmanuel, marq^e]

MÉMOIRES

DE

M. DE COULANGES,

SUIVIS

DE LETTRES INÉDITES DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

DE SON FILS, DE L'ABBÉ DE COULANGES,
D'ARNAULD-D'ANDILLY, D'ARNAULD DE POMPONNE,
DE JEAN DE LA FONTAINE,

Et d'autres personnages du même siècle.

PUBLIÉS PAR M. DE MONMERQUÉ,

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE PARIS,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,
ÉDITEUR DES LETTRES DE MADAME DE SÉVIGNÉ.



A PARIS,

J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.

M D CCCXX.

445-0
18/11/90
e

DE

130

277

1820

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

M. de Coulanges se trouvoit à Rome au moment de l'exaltation des papes Alexandre VIII et Innocent XII. Il y avoit accompagné le duc de Chaulnes, chargé de négociations que rendoient nécessaires les difficultés survenues entre les deux cours, sous le pontificat d'Innocent XI. Admis dans l'intimité de l'ambassadeur et de plusieurs de nos cardinaux, Coulanges a été instruit de tout ce qui s'est passé, et, à son retour en France, il en a écrit la relation. Son ouvrage présente un grand nombre de particularités inconnues, et l'on ne peut douter qu'à l'avenir il ne tienne sa place dans la série de nos mémoires.

Coulanges n'écrivait que pour fixer ses souvenirs; il laisse aller sa plume, et ne soumet son style à aucune correction. L'éditeur a été obligé de faire disparaître quelques négligences que l'auteur auroit sans doute effacées, s'il eût pensé que sa relation fût destinée à voir le jour.

Il n'étoit pas donné à Coulanges de s'occuper

long-temps d'objets sérieux; aussi a-t-il entremêlé les faits les plus graves du récit de ses délasserments (1). Un couplet satirique y suit immédiatement une discussion sur nos libertés gallicanes, ou le détail des intrigues du conclave. A ces traits on reconnoitra le chansonnier, dont on n'auroit retenu qu'un petit nombre de couplets, s'il n'avoit pas été le cousin de madame de Sévigné. Cette femme à jamais célèbre est devenue l'amie de ses lecteurs; ils aiment ceux qu'elle aimoit; ses parents ne leur sont point étrangers; à sa considération nous avons plus d'indulgence pour celui qu'elle appelle le *petit Coulanges*. En lisant les lettres qu'elle lui adressoit à Rome, on regrettoit de ne pas connoître celles qu'il lui avoit écrites; l'ouvrage que l'on publie comblera cette lacune; on y trouvera le récit des événements qui devoient y être contenus.

On s'est livré à des recherches multipliées pour entourer ces mémoires d'éclaircissements indispensables. Coulanges, bien qu'il eût été magistrat,

(1) Les chansons de Coulanges ont été rejetées dans les notes, parcequ'ayant été publiées, elles ne devoient pas, aux termes de nos lois sur la propriété littéraire, se trouver confondues avec des ouvrages que l'on donne pour la première fois au public.

n'avoit pas approfondi des études dont le nom seul l'auroit épouvanté; on a été obligé de redresser quelquefois ses assertions. Peut-être auroit-on dû combattre plus souvent des opinions énoncées avec trop de légèreté; mais n'étoit-il pas à craindre que des discussions sur des objets si graves ne parussent déplacées dans un livre consacré à la littérature? on n'en donnera qu'un exemple: Le pape Alexandre VIII, agitant avec le cardinal de Bouillon des questions que l'affaire des bulles avoit fait naître, il paroît que le cardinal proposa de faire écrire à sa sainteté par les évêques nommés une lettre concertée. « Le pape dit au cardinal qu'il
« comptoit pour tout, ce qui viendrait du roi, et
« pour fort peu de chose ce que feroient les évê-
« ques nommés; qu'il connoissoit assez bien le
« système de la France, et à quel point l'autorité du
« roi y étoit parvenue, pour savoir que les évêques
« n'y auroient d'autres sentiments et d'autre re-
« ligion que celle du roi, etc. (1). » On ne peut s'empêcher de déplorer l'erreur dans laquelle Alexandre VIII s'étoit laissé entraîner par les opinions ultramontaines, mais on n'a pas cru convenable de le réfuter. Le clergé de France n'a-t-il pas assez prouvé dans ces derniers temps qu'esclave de

(1) Voyez pag. 143.

son devoir et de sa conscience il étoit sourd à toutes les séductions ? Nos rois, d'ailleurs, depuis saint Louis, n'ont cessé de montrer qu'ils savent allier la défense des libertés tutélaires de l'église de France, avec la soumission et la vénération profonde qui sont dues au souverain pontife, successeur de saint Pierre.

Le manuscrit des *Mémoires de Coulanges* est entièrement écrit de sa main ; il forme un volume petit in-folio. Déjà l'éditeur en avoit annoncé l'existence dans la notice bibliographique qui précède son travail sur les lettres de madame de Sévigné, et dans quelques notes de ce dernier ouvrage.

Coulanges a écrit aussi la relation de son premier voyage d'Allemagne et d'Italie, en 1657 et en 1658; les morceaux qui présentent de l'intérêt en ont été extraits; il y parle de sa famille, et l'on aime à le suivre dans les diverses cours d'Italie, où, à l'aide de recommandations puissantes, il fut reçu comme un grand seigneur. Ce morceau servant en quelque sorte d'introduction a été imprimé avec les caractères adoptés pour les pièces préliminaires des lettres de madame de Sévigné. Le manuscrit de ces mémoires mérite toute confiance, quoiqu'il ne soit pas de la main de l'auteur; plusieurs notes de l'écriture de Coulanges prouvent assez qu'il est digne de foi.

Ces mémoires sont suivis de deux lettres inédites écrites par Coulanges à la marquise d'Uxelles.

A la suite des mémoires de Coulanges, l'éditeur a placé des lettres de madame de Sévigné qui n'ont pas encore été publiées; ce sont deux billets adressés à Ménage et dix lettres écrites à M. du Plessis, ancien gouverneur du marquis de Grignan. On y retrouve madame de Sévigné tout entière. A côté de ses meilleurs écrits se placera le tableau des prouesses du chevalier de Pomponne à Fleurus (1); la huitième de ces lettres complète de la manière la plus piquante celle adressée à M. de Lamignon sur le gain du procès de MM. de Grignan; la douzième peint avec originalité le *moi trop étendu* de l'homme qui renonce au célibat; chacune des autres auroit mérité une mention particulière dans cet avertissement.

Ces nouvelles lettres ont été copiées sur les originaux. M. Tarbé possède ceux des lettres à Ménage, et les lettres à M. du Plessis ont été acquises de M. Tardy, demeurant à Saint-Etienne-en-Forez.

On y a réuni quelques autres lettres écrites par l'abbé de Coulanges, par madame de Sévigné et par le marquis de Sévigné à différentes personnes, relativement à la terre du Buron; celles-ci n'ont

(1) Voyez la lettre 6, pag. 333 de ce volume.

pas l'intérêt des précédentes, mais elles ont au moins le mérite de montrer avec quelle habileté madame de Sévigné manioit le style des affaires, ou diroit presque celui du palais; elles expliquent d'ailleurs des passages obscurs de lettres que l'on connoissoit déjà.

Les originaux de ces dernières lettres appartiennent à M. le chevalier de Hersart, propriétaire actuel de la terre du Buiron. Il a eu la complaisance d'envoyer des copies certifiées de lui, qu'il a soigneusement collationnées.

L'éditeur a cru devoir joindre aux lettres de madame de Sévigné quelques pièces tirées des manuscrits de Pomponne, qui font partie de la bibliothèque de MONSIEUR, et dont M. l'abbé Grosier, qui en est l'administrateur, a bien voulu lui donner connoissance. Ce sont des lettres d'Arnauld-d'Andilly, de M. de Pomponne, son fils, du cardinal Mazarin et même de Louis XIV. On y trouve la lettre que ce monarque écrivit à M. de Pomponne pour l'appeler au ministère. Toutes ces pièces sont importantes pour l'histoire; elles ajoutent encore au caractère de grandeur que Louis XIV a imprimé à son siècle. On y verra un ministre vertueux qui, en recevant de la main du roi la nouvelle de son élévation, n'est rempli que du sentiment des nouveaux devoirs qu'elle

lui impose. Un billet écrit par mesdames de La Fayette et de Sévigné s'est encore retrouvé au milieu de cette correspondance.

Un véritable trésor, étranger à madame de Sévigné, enrichit ce volume, que désormais on ne séparera plus de ses lettres. Comment appeler d'un autre nom les opuscules de La Fontaine qui terminent ce recueil ? Un avertissement particulier les précède ; il fera connoître en quoi ils consistent.

Quelque soin que l'éditeur ait apporté à la rédaction de ses notes sur les lettres de madame de Sévigné, il lui est échappé quelques erreurs qu'il s'est empressé de rectifier dans ce volume. L'une est relative au cardinal de Bouillon, l'autre à l'hôtel de Nevers (1).

Il en est une troisième qui n'a pu trouver sa place dans les notes auxquelles ces pièces nouvelles ont donné lieu ; on la rétablit ici.

Madame de Dreux, dont il est parlé dans les notes de la lettre 1288, s'appeloit Marie-Marguerite Bodinet ; c'est à tort qu'elle a été confondue avec Catherine-Françoise Sainctot, femme de M. de Dreux, le maître des requêtes, dont l'aventure a donné lieu à un joli couplet de Coulanges.

(1) Voyez pag. 285 et 383.

Cette erreur sera rectifiée dans la réimpression de l'édition des lettres de madame de Sévigné.

N. B. On a placé dans ce volume :

Pag. 285, *la gravure d'une médaille relative au Cardinal de Bouillon.*

Pag. 319, *le portrait de la marquise de Louvois.*

Pag. 346, *un fac-simile de l'écriture de l'abbé de Coulanges.*

Pag. 453, *un fac-simile de l'écriture de La Fontaine.*

Le libraire-éditeur vient de publier les portraits de Henri, marquis de Sévigné, mari de madame de Sévigné; et de Charles, marquis de Sévigné, leur fils. Ils ont été copiés sur les originaux par M. de Châteaubourg. Ils sont gravés pour la première fois par C. M. F. Dien, dans les mêmes proportions que les six portraits qui font l'ornement de l'édition des *Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis.*

On les vend séparément.

ERRATUM.

Pag. 104, lig. 13, *le cardinal Delfni*, lisez : *le cardinal Ottoboni.*

EXTRAIT

D'un Manuscrit de M. DE COULANGES, intitulé :
Relation de mon Voyage d'Allemagne et d'Italie
82 années 1657 et 1658.

• SUR la fin de l'année 1656, mon père ayant malheureu-
« sement pour moi manqué deux charges de conseiller au
« parlement de Paris, l'une à quarante-quatre et l'autre à
« quarante-cinq mille écus, et voyant que celle qui se vendit
« immédiatement après enchérit de dix mille, prit la réso-
« lution, en attendant un meilleur temps, de me donner
« un office du parlement de Metz; ce qu'ayant exécuté au
« mois de mars de l'année 1657, je partis de Paris, le
« dixième d'avril, pour aller m'y faire recevoir, et je me
« rendis à Toul, où le parlement tenoit alors ses séances.»

« Aussitôt après mon arrivée, je sollicitai *Messieurs*, et
« j'obtins le *soit montré* sur mes lettres; mais comme c'est une
« règle dans cette compagnie d'y faire une résidence de trois
« mois avant d'y être reçu, pour fréquenter le barreau et se
« rendre plus capable, je ne fus admis à prendre la loi que
« le vendredi sixième juillet, et je tombai sur la loi troisième
« du titre 25 de *alendis liberis*, au V^e livre du code, que je
« rendis le mardi d'après: auquel jour ayant répondu aux
« arguments de huit ou neuf disputants pendant deux heu-
« res, et la compagnie étant demeurée satisfaite, je prêtai le
« serment, et je fus installé sur les fleurs de lis.»

« Pendant le séjour que je fis en cette ville, l'empereur

« Ferdinand III, de la maison d'Autriche, mourut (1); et
 « l'assemblée des électeurs et des princes de l'empire étant
 « convoquée à Francfort sur le Mein, pour le mois de sep-
 « tembre de la même année, le roi y envoya ses ambassa-
 « deurs, M. le maréchal duc de Gramont et M. de Lyonne. »

« Comme il y avoit quantité de jeunes gens des meil-
 « leures maisons de Paris, qui suivoient l'ambassade, et que
 « ce voyage ne pouvoit être que très agréable, mon père
 « eut la bonté de m'accorder de le faire; il s'y porta d'au-
 « tant plus volontiers que M. de Chésières (2), mon oncle,
 « venoit avec M. le maréchal de Gramont. »

« J'acceptai ce parti avec joie, mais comme M. de Noin-
 « tel (3), un de mes meilleurs amis, qui dans la cherté des
 « charges de Paris étoit venu ainsi que moi se réfugier dans
 « le parlement de Metz, et M. de Gargam (4), conseiller au
 « même parlement, avoient dessein de faire ce voyage, nous
 « prîmes la résolution de nous joindre tous trois ensemble. »

M. de Coulanges, accompagné de MM. de Nointel et
 de Gargam, se rendit à Francfort. Il y précéda de quelques
 jours les ambassadeurs, et il y assista à leur entrée solen-
 nelle qui fut digne des représentants d'un roi de France;
 voici comment il l'a décrite :

(1) Il mourut, le 2 avril 1657, après un règne de vingt ans.

(2) Louis de Coulanges, sieur de Chésières, oncle de Coulanges
 et de madame de Sévigné. Il mourut au mois d'avril 1675. (*Voyez*
 les lettres 358 et 359, tome III, p. 264 et 266.)

(3) Je crois que c'est le même Olier de Nointel, depuis ambassa-
 deur à Constantinople, qui fit en 1673 un voyage dans l'Archipel,
 et rapporta en France deux inscriptions athéniennes que l'on voit
 aujourd'hui au Musée des antiques. (*Voyez l'histoire de l'académie*
des inscriptions de M. de Boze, tome II, p. 268.)

(4) Les descendants de M. de Gargam, conseiller au parlement
 de Metz, existent encore dans cette dernière ville.

« Le dimanche dix-neuf les ambassadeurs de France firent leur entrée sur les quatre heures du soir; il ne se pouvoit rien voir de plus magnifique; voici ce que j'en ai remarqué: dix officiers de cuisine et d'écurie de M. de Lyonne marchoient les premiers, montés sur de bons chevaux; ils étoient suivis de trois suisses, vêtus de drap feuille-morte, à bandes de velours blanc noir et bleu, bordées d'un passement d'argent, les chapeaux ornés de plumes, tenant des cannes à la main. Après les suisses, venoient dix mulets dont les têtieres étoient argentées, les poitrails couverts de franges d'or; cinq avoient des couvertes⁽¹⁾ de velours bleu, et cinq de velours feuille-morte, enrichies de broderies d'or et d'argent aux armes de leur maître, relevées en broderie. Marchoient ensuite trente officiers de cuisine et d'écurie de M. le maréchal de Gramont, fort bien montés, et quatre suisses vêtus de drap jaune à bandes de velours rouge et noir, bordées d'un gros galon d'argent, leurs chapeaux couverts de plumes et des cannes à la main. Suivoient dix-huit mulets avec des têtieres dorées et argentées, les poitrails couverts de franges d'or et d'argent, avec des couvertes de velours jaune, bordées d'une grande crépine d'or et d'argent, tout éclatantes d'une broderie magnifique aux armes de ce maréchal, relevées par le manteau ducal et les bâtons de maréchal de France, en broderie d'or et d'argent. »

« L'écuyer de M. de Lyonne, lestement vêtu, paroissoit ensuite à la tête de dix pages marchant deux à deux, vêtus d'habits de drap feuille-morte, chamarrés de bandes de

(1) A l'époque à laquelle ce voyage a été écrit, on disoit quelquefois, *couverte* pour *couverture*, mais Chapelain, très versé dans la connoissance de la langue, pensoit que le dernier mot étoit le seul bon; l'usage a confirmé son observation. (*Voyez les Remarques de Vaugelas sur la langue françoise*, tome III, p. 181. Paris, 1738.)

« velours noir bleu et blanc, bordées d'un galon d'or et
 « d'argent et les manteaux de même doublés de velours
 « bleu. Deux fort beaux chevaux de M. de Lyonne, dont l'un
 « étoit couvert d'une housse de velours bleu et l'autre de
 « velours vert, enrichies d'une belle broderie d'or et d'ar-
 « gent, étoient menés en main par quatre palefreniers vêtus
 « de livrées. »

« L'écuyer de M. le maréchal duc de Gramont, vêtu super-
 « bement, étoit à la tête de douze pages marchant deux à
 « deux, vêtus d'un drap jaune couvert de bandes de velours
 « noir et rouge, bordées d'un galon d'argent et les manteaux
 « de même, doublés de velours cramoisi. Les gentilshommes
 « de M. de Lyonne richement vêtus venoient après, suivis
 « de ceux de M. le maréchal duc de Gramont, magnifique-
 « ment habillés. »

« Cinquante autres gentilshommes de qualité, qui avoient
 « suivi M. le maréchal, entre lesquels étoient les deux fils de
 « M. de Lyonne, marchoient ensuite éclatants de broderies,
 « d'or et d'argent, montés sur de beaux chevaux couverts
 « de rubans. »

« Après cette troupe un gentilhomme du maréchal, vêtu
 « aussi magnifiquement que les autres, paroissoit à la tête de
 « dix chevaux d'Espagne couverts de housses et de selles en
 « broderies d'or et d'argent, avec des mors et des étriers do-
 « rés, des brides de soie et d'or, conduits chacun par deux
 « palefreniers vêtus de livrées. Venoit ensuite un trom-
 « pette de M. de Lyonne et deux de M. le maréchal, avec un
 « timbalier, vêtus de casaques aux couleurs de leurs maîtres
 « toutes couvertes d'argent; les banderoles étoient en bro-
 « deries d'or et d'argent avec leurs armes de même, les tim-
 « bales couvertes de velours jaune en broderies d'or et d'ar-
 « gent et les armes de M. le maréchal aussi en broderies. »

« Après cette longue suite parurent les ambassadeurs ;
 « M. le maréchal duc de Gramont, à la droite, vêtu d'un jus-

« tancorps couleur de feu le plus magnifique que l'on puisse
 « imaginer, avec une confusion de plumes blanches sur son
 « chapeau, la plus agréable du monde, et monté sur un
 « cheval d'Espagne gris, couvert de rubans de couleur de
 « feu et blanc, avec une selle de velours noir brodée d'or
 « et d'argent. M. de Lyonne étoit à sa gauche sur un fort
 « beau cheval dont la housse étoit magnifique. Six bandes
 « de six valets-de-pied chacune marchoient devant eux, vé-
 « tus de livrées, avec des plumes à leurs chapeaux et des bau-
 « driers à frange d'argent. »

« Derrière M. le maréchal étoient son capitaine et son lieu-
 « tenant des gardes, et derrière M. de Lyonne, son maître-de-
 « chambre. Une longue file de carrosses marchoit ensuite ;
 « les deux premiers étoient ceux des ambassadeurs ; ils
 « étoient magnifiques, fort dorés, les armes peintes, les de-
 « dans en velours rouge cramoisi, chamarré d'un grand ga-
 « lon d'or et d'argent, les revers des portières pendants jus-
 « qu'à terre, enrichis du même galon et d'une belle crépine ;
 « ils étoient tous les deux tirés par six beaux chevaux. Mes-
 « sieurs de Francfort sortirent au-devant, en quatre compa-
 « gnies de cavalerie fort lestes, et firent tirer force canons.
 « Plus de deux mille hommes étoient en armes aux portes,
 « dans les rues, dans les places publiques et devant les mai-
 « sons de MM. les ambassadeurs ; l'infanterie fit les salves
 « avec un fort bel ordre. »

Coulanges, après avoir visité plusieurs villes d'Allemagne, se rendit à Munich ; nous le laisserons continuer son récit :

« M. Amelot (1) me proposa de faire le voyage de Mu-
 « nich, et je l'acceptai d'autant plus volontiers qu'il ne se
 « passoit rien de considérable à Francfort. MM. Amelot,

(1) Charles Amelot de Gournay, président au grand conseil, mort d'apoplexie le 12 février 1671. (Voyez la lettre de madame de Sévigné du même jour, tome I^{er}, page 245.)

« Le Camus (1), de Nointel, Cornuel (2), Gargam et moi, « nous partîmes le 27 septembre (1657). »

Nous ne suivrons pas M. de Coulanges dans tous les détails de son voyage, mais nous nous arrêterons avec lui sur les personnes qui composaient alors la cour électorale.

« Dans l'envie que nous avions de saluer l'électeur (3) et « Adélaïde de Savoie (4), sa femme, nous crûmes devoir nous « adresser au comte de Curtz (5), le grand-ministre, ou plu- « tôt le *gouverneur* de ce prince. Dès le lendemain de notre « arrivée, après lui avoir demandé audience et l'avoir ob- « tenue, nous fûmes le visiter. Il vint au-devant de nous « jusqu'à son antichambre, où il nous reçut avec des civilités « et des assurances de services qui nous ravirent ; il nous fit « passer de là dans sa chambre et ne voulut jamais prendre « le pas sur nous. Après nous être entretenus de plusieurs « choses, nous le suppliâmes de vouloir bien nous présen- « ter au prince, son maître ; il nous assura qu'il ne manque- « roit point de l'avertir de notre arrivée, et de nous ménager « auprès de lui le temps d'avoir cet honneur ; qu'il nous en

(1) Nicolas Le Camus, seigneur de La Grange, frère d'Étienne Le Camus, depuis évêque de Grenoble et cardinal. Nicolas, après avoir été conseiller au grand conseil, devint procureur général, et ensuite premier président de la cour des aides.

(2) M. Cornuel, mari de la dame que ses bons mots ont rendu célèbre, mourut avant le surintendant de Bullion, qui mourut lui-même, le 22 décembre 1640. (*Voyez les Mémoires de La Houssaye*, tome II, p. 428.) Ainsi il s'agit ici d'un fils de madame Cornuel,

Qui de femme n'eut rien,
Que d'avoir donné la lumière
À quelques enfants gens de bien,
Et peu ressemblants à leur mère.

(3) Ferdinand Marie, duc et électeur de Bavière, mort le 27 mai 1679.

(4) Henriette-Adélaïde de Savoie, petite-fille de Henri IV, par sa mère, Christine de France. Elle avoit été mariée en 1650 ; elle mourut le 18 mars 1676.

(5) Il mourut le 10 juillet 1662. (*Note de Coulanges.*)

« rendroit réponse dans l'après-dîner. Nous sortîmes de chez
 « lui satisfaits au dernier point; pour comble de civilité il
 « nous reconduisit jusqu'à notre carrosse, quelques instances
 « que nous lui pussions faire pour l'en empêcher. Aussitôt
 « après le dîner, il nous manda par un gentilhomme que
 « M. l'électeur n'étoit pas visible pour ce jour-là, que cepen-
 « dant, pour nous divertir, nous pouvions venir au palais,
 « dont le concierge avoit ordre de nous faire voir toutes les
 « curiosités. »

« Le samedi 14 octobre, nous attendîmes toute la mati-
 « née des nouvelles du comte, mais voyant qu'il ne venoit
 « personne de sa part, nous jugeâmes à propos de l'envoyer
 « faire ressouvenir de la promesse qu'il nous avoit faite; il
 « nous manda que nous ne nous missions point en peine,
 « que nous aurions toute sorte de contentement, mais qu'il
 « avoit oui dire au prince qu'il iroit à la chasse l'après-dîner;
 « qu'il le sauroit assurément, et qu'en ce cas il faudroit re-
 « mettre au lendemain; que s'il ne nous envoyoit rien dire,
 « c'en seroit une marque infailible. Nous passâmes encore
 « tout ce jour dans l'attente. Sur le soir le comte de Furs-
 « temberg (1), ambassadeur de Cologne, ayant appris que
 « nous étions en cette ville, nous envoya prier de le venir
 « voir; nous le fîmes, et lui ayant appris tous les délais que

(1) Herman Égon, comte de Furstemberg, frère du cardinal, créé prince ainsi que ses frères par l'empereur Ferdinand III, avoit été principal ministre de Maximilien, père de l'électeur Ferdinand Marie; il étoit alors chef du conseil de Maximilien-Henri de Bavière, électeur de Cologne. Ce dernier, de concert avec les ambassadeurs de France, venoit de l'envoyer à Munich dans la vue d'amener l'électeur de Bavière à se mettre sur les rangs pour l'empire. Le cardinal Mazarin avoit déjà envoyé dans cette cour un musicien italien nommé Atto, qui étoit connu de l'électrice, et qui ne cessoit de répéter que l'électeur de Bavière ambitionnoit la couronne impériale; les lettres de l'électrice confirmoient ses récits. Après le départ du comte de Furstemberg, l'électeur écrivit à ses ambassadeurs pour désavouer tout ce que ce dernier pourroit dire, et le docteur Exel, l'un d'eux, dit en plein collège que *si tous les*

« le comte de Curtz apportoit à nous faire saluer l'électeur ,
 « il nous dit que ce grand-ministre nous amuseroit toujours
 « de la sorte, et que son intention n'étoit autre que de nous
 « rebuter par de semblables réponses, et de nous faire sortir
 « de la ville, sans en saluer les puissances ; que la véritable
 « cause du refus qu'il nous faisoit étoit notre qualité de
 « François, et que comme la France n'avoit d'autre intérêt
 « que de faire prendre l'empire au duc de Bavière, afin d'en
 « frustrer la maison d'Autriche (1), il appréhendoit que
 « nous n'en glissassions, à l'électeur ou à l'électrice, quelque
 « mot qui pût préjudicier à ses intentions, qui tendoient
 « toutes à éloigner le duc de Bavière de cette pensée, et
 « à faire tous ses efforts pour empêcher qu'une telle di-
 « gnité ne sortît de la maison d'Autriche, par laquelle il
 « étoit gagné; qu'il avoit même un frère dans un poste con-
 « sidérable, auprès du roi de Hongrie. Il nous conseilla

*électeurs vouloient couronner son maître, il secoueroit la tête pour
 laisser tomber la couronne à ses pieds. Il fut alors résolu que le ma-
 réchal de Gramont se rendroit à Munich, comme simple particulier,
 sans y déployer le caractère d'ambassadeur. Il avoit été prisonnier
 du dernier électeur, et le comte de Curtz avoit été son hôte. L'élec-
 teur, en causant avec le maréchal, désavoua le discours du docteur
 Exel; il témoigna sa gratitude envers le roi de France pour le
 desir que monroit sa majesté de le voir parvenir à cette haute dignité;
 mais cette bonne disposition étoit paralysée par le comte de Curtz,
 qui finit par dire nettement au maréchal, en présence de l'électeur,
 qu'il ne conseilleroit jamais à son maître d'accepter l'empire. (Voyez
 les Mémoires du maréchal de Gramont, tome II, passim.)*

(1) Le cardinal Mazarin et M. Servien, surintendant des finances, voulant priver de l'empire la maison d'Autriche, en cas de refus de l'électeur de Bavière, portoient à la couronne impériale le duc de Neubourg, et même, dit le comte de Brienne dans ses *Mémoires*, ils espéroient « qu'ils pourroient faire naître aux Allemands l'envie de la déferer au roi? » Au reste, cette ambassade produisit la ligue du Rhin, qui fut due principalement à l'intervention du prince de Furstemberg.

« de venir le lendemain dimanche à la messe de l'électeur,
« dans la chapelle du palais, et que peut-être il pourroit
« nous le faire saluer, sans le secours du comte de Curtz. »

« Nous profitâmes de cet avis, et nous ne manquâmes
« pas, le dimanche matin, de nous présenter à la porte du
« palais pour y entrer, mais les suisses, contre la coutume,
« nous repoussèrent; dans cet embarras, un gentilhomme
« de la chambre, à la clef dorée, qui venoit aussi du dehors
« pour se rendre à la messe de l'électeur, nous demanda
« fort civilement ce que nous soulaitions; nous le lui dîmes,
« alors il commanda aux suisses de nous laisser passer, mais
« ils n'en voulurent rien faire, disant qu'ils avoient l'ordre
« très exprès de ne point permettre aux François l'entrée du
« palais. Aussitôt ce gentilhomme fort surpris, nous dit que
« cette règle étoit si nouvelle, qu'il n'en avoit jamais ouï
« parler, et que de ce pas il en alloit avertir le comte de
« Curtz, son beau-frère, qui bien assurément ne permettroit
« pas que nous fussions traités de cette manière. En effet,
« un moment après, comme nous étions dans une église
« peu éloignée du palais, un homme vint de sa part nous
« prier de revenir, et nous dit que les suisses avoient ordre
« de nous faire entrer. Nous y retournâmes, et l'on nous
« conduisit dans la chapelle, où le prêtre étoit déjà à l'autel.
« Les princes d'Allemagne se mettent ordinairement dans
« des tribunes faites exprès, d'où ils entendent la messe,
« voyent tout le monde, et ne sont vus que quand il leur
« plait. Nous fûmes donc introduits dans la chapelle, mais
« au moment où nous levâmes les yeux pour regarder le
« prince et la princesse, ils disparurent aussitôt; et comme
« nous en étions dans l'étonnement, des officiers vinrent,
« avec une civilité admirable, nous prier de nous asseoir et
« de passer dans des chaires où nous serions plus honora-
« blement; nous y passâmes après quelques compliments;
« mais véritablement, comme ces chaires étoient placées au-
« dessous de la tribune électorale, nous ne pûmes rien voir,

« et nous nous aperçûmes trop tard que cette civilité ne
 « nous avoit pas été faite pour l'amour de nous, mais pour
 « nous mettre en un lieu, d'où nous ne pussions voir ni
 « l'électeur ni l'électrice. A peine fûmes-nous dans ces places
 « que toute la cour revint à la tribune, et nous eutendîmes
 « de cette façon une grand'messe en musique qui dura deux
 « heures. Lorsqu'elle fut finie, la cour se retira, et nous
 « revînmes à notre logis, tout aussi avancés que nous
 « étions. A peine y fûmes-nous, que le comte nous manda
 « que nous ne pouvions ce jour-là saluer l'électeur, ni
 « même les six jours suivans, parcequ'il avoit beaucoup
 « d'affaires. »

« Nous apprîmes cependant que madame l'électrice sou-
 « haitoit fort de nous voir, et qu'elle avoit dit à M. le
 « comte de Furstemberg, que quelques instances qu'elle eût
 « faites, on ne lui avoit pas voulu donner ce contentement;
 « et que pour nous favoriser au moins de quelque chose,
 « elle étoit montée à cheval, dans le jardin du palais, et
 « avoit ceint l'écharpe blanche, ce qui avoit fait quelque
 « rumeur à la cour (1). »

« Comme nous vîmes que la dernière réponse du comte
 « de Curtz, étoit proprement nous donner notre congé,
 « nous résolûmes de partir de Munich le lundi quinzième,
 « jour de Sainte-Thérèse, après néanmoins nous être mêlés
 « avec le peuple dans l'église des Carmes, où toute la cour
 « devoit venir; aucun de nous ne pouvant se résoudre à s'en
 « aller sans avoir fait ce dernier effort pour voir madame
 « l'électrice, de la beauté de laquelle il étoit tant parlé. Notre

(1) « C'étoit une des plus belles princesses qu'on pût voir et qui
 « avoit tout l'agrément et le solide dans l'esprit qu'on peut avoir;
 « elle chantoit et jouoit du luth en perfection, et s'intéressoit vive-
 « ment à tout ce qui pouvoit avoir relation à la grandeur du roi et
 « de la France. (*Mémoires du maréchal de Gramont*, tome 2,
 « page 84.) »

« dessein réussit mieux que nous n'osions l'espérer; l'électeur
 « et l'électrice arrivèrent presque en même temps que nous,
 « par un corridor qui va du palais dans toutes les églises.
 « Aussitôt qu'ils furent dans leur tribune, l'électrice qui
 « avoit sa coiffe baissée, nous ayant aperçus, la leva et l'ôta
 « ensuite tout-à-fait; elle nous regarda de l'air le plus gra-
 « cieux du monde, nous montra à son mari, et nous té-
 « moigna, par ses gestes, que c'étoit malgré elle que nous
 « n'avions pas eu l'honneur de la saluer (1)..... Elle est
 « une des plus belles princesses du monde, et des plus ac-
 « complices; mais je crois qu'il se peut dire, en même temps,
 « des plus malheureuses; elle vit dans une contrainte conti-
 « nuelle et n'a pas la moindre liberté; le comte de Curtz
 « ayant mis la jalousie dans la tête de son mari, pour l'oc-
 « cuper, ce qui amuse si bien ce pauvre prince (2), qu'il est
 « dans de continuels soupçons, et ne quitte pas sa femme
 « d'un pas. Cependant le comte gouverne tout, il est le
 « souverain maître, et il dispense les grâces à sa volonté. »

« Il n'est point de cloître où l'on vive plus régulièrement
 « et avec plus de sévérité que dans cette cour; on s'y lève
 « tous les jours à six heures du matin, on y entend la messe
 « à neuf, on y dîne à dix ou dix et demie; on est une heure
 « et demie à table; on y assiste à vêpres tous les jours, et il
 « n'y a plus personne au palais à six heures du soir, hors
 « quelques domestiques nécessaires; on soupe à cette même

(1) Il y a ici huit lignes de biffées au manuscrit; Coulanges a écrit de sa main à la marge ce qui suit: « Elle a été aussi heureuse
 « depuis la mort du comte de Curtz qu'elle avoit été malheureuse
 « auparavant; elle a eu plusieurs enfants et entre autres Marie-
 « Louise-Christine, dauphine de France. »

(2) Le maréchal de Gramont dit dans ses *Mémoires*, que l'élec-
 teur « étoit entièrement résigné aux volontés de ses ministres: du
 « reste dévot et pieux autant qu'on le peut être, et très convaincu
 « qu'en suivant la conduite de ses directeurs, il pouvoit aussi peu
 « errer que le pape. »

« heure, on se couche à neuf, ou à dix, tout au plus tard, et
 « par-dessus tout cela, ils ont tous les avents un *rorate* qui
 « finit seulement à Noël, et où il faut se trouver dès les sept
 « heures du matin (1). C'est ainsi que la belle Adélaïde passe
 « sa vie qui doit lui être bien pénible, après avoir été élevée
 « dans la cour de Savoie, la plus agréable et la plus diver-
 « tissante de toutes les cours. »

« Après avoir considéré avec grand loisir toute la cour
 « de Bavière, composée de l'électeur et de sa femme, de
 « l'électrice douairière (2), mère de l'électeur et sœur de
 « l'empereur dernier mort, du prince Maximilien (3), son
 « second fils, du prince Albert (4), oncle de l'électeur d'au-
 « jourd'hui, et père de l'électeur de Cologne (5) et de l'évê-
 « que de Freisingen (6), nous montâmes dans notre car-
 « rosse et sortîmes de Munich pour reprendre le chemin de
 « Francfort. »

De Munich, Coulanges et ses compagnons de voyage se
 rendirent à Stuttgard, et ils s'empressèrent d'aller présenter

(1) Nous avons déjà fait connoître ce passage dans la note de la
 lettre 718 de madame de Sévigné, tome VI, p. 195.

(2) Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand II. Elle
 mourut le 28 septembre 1665.

(3) Maximilien-Philippe-Jérôme, duc de Bavière, marié le 24
 avril 1668 avec Mauricette-Fébronie de La Tour, fille du duc de
 Bouillon. Il administra la Bavière pendant la minorité de son ne-
 veu, et mourut sans postérité, le 20 mars 1705.

(4) Le prince Albert de Bavière, mort le 5 juillet 1666. Il étoit
 le chef de la branche de Leuchtenberg, éteinte en 1688.

(5) Maximilien-Henri de Bavière, archevêque et électeur de Co-
 logne, mort le 3 juin 1688. Cette mort donna lieu à l'élection du
 cardinal de Furstemberg; le pape Innocent XI n'ayant pas voulu la
 confirmer, il y eut à ce sujet de longues discussions entre la cour
 de Rome et celle de France.

(6) Albert Sigismond, évêque de Freisingen et de Ratisbonne,
 mort en 1685.

leurs hommages au duc de Wurtemberg (1). Il faut laisser Coulanges continuer son récit :

« Après avoir entretenu le prince pendant quelque temps, « il nous retint à diner, et nous l'accompagnâmes dans une « grande salle, où déjà les viandes étoient servies sur une « table longue et étroite. M. le duc se plaça au bout, et en- « suite, d'un même côté, les princes son frère et son fils, « les princesses ses filles et ses sœurs, et les comtesses de « sa cour, et de l'autre, on nous fit asseoir avec quelques « comtes de l'empire, vis-à-vis de ces dames. Les viandes « étoient noires, maigres, sèches et poivrées selon la mode « du pays; quantité de ragoûts extraordinaires, comme des « oisons farcis de pommes cuites et de pruneaux, des pou- « lets au beurre lardés de clous de girofle, et des pâtés les « plus détestables du monde; l'écuyer tranchant faisoit son « devoir pour servir toute la compagnie. Le duc, de son « côté, commençoit mille santés, tantôt de vin blanc, tantôt « de vin clair, dans de grands verres d'une hanteur déme- « surée. Nous lui fîmes raison fort régulièrement, et je puis « dire que quelques uns de nous, au sortir de table, avoient « plus besoin de dormir et de se reposer que d'aller à la « chasse, où ce prince nous mena; il étoit à cheval avec « toute sa cour, et nous étions dans un de ses carrosses. « Arrivés au lieu destiné, nous trouvâmes de grandes toiles « tendues, qui renfermoient quantité de sangliers qu'on « avoit détournés et poussés dans ce lieu quelques jours au- « paravant. Le long des toiles, d'espace en espace, étoient « postés quatre ou cinq hommes armés de pieux, cachés

(1) Léopold-Frédéric, duc de Wurtemberg, mort le 15 juin 1662. (*Note de Coulanges.*) Je crois que cette note contient une erreur; Léopold-Frédéric, chef de la branche de Montbelliard, n'eut point d'enfants de Sibylle, sa cousine. Tout indique que Coulanges étoit reçu par Éverard VIII^e du nom, duc régnant de Wurtemberg, qui mourut le 12 juillet 1674.

« dans de petites loges de toile. Pour nous autres, qui ne
« connoissons point cette sorte de chasse, nous montâmes
« dans des chariots qu'on avoit amenés exprès, d'où nous
« eûmes sans péril tout le plaisir de la chasse. »

« Cependant de gros dogues d'Angleterre, armés pour se
« garantir des morsures, battoient la campagne et poursui-
« voient les sangliers si chaudement, qu'ils venoient se jeter
« dans les toiles pour s'échapper; mais au lieu d'y trouver
« leur salut, ils y trouvoient la mort, parceque les gens qui
« les y attendoient de pied-ferme, ne les manquoient pas.
« Le duc en tua plusieurs de sa main, aussi bien que les
« princes son frère et son fils; et la chasse, après avoir duré
« quatre heures, finit avec la vie de soixante-six sangliers,
« et même de quelques biches et daims. Le temps de re-
« tourner à la ville étant venu, et le dénombrement des
« morts fait, nous nous approchâmes des princes pour les
« congratuler et leur dire dans quel étonnement une chasse
« si prodigiense nous avoit jetés; mais ils nous en firent au
« contraire mille excuses, protestant que jamais ils n'en
« avoient fait une aussi peu considérable, et qu'ils avoient
« accoutumé de jeter par terre des six et des sept-vingts
« sangliers dans un après-dîner(1). »

« Les princes s'en retournèrent comme ils étoient venus,
« et nous retournâmes en carrosse, encore étourdis des san-
« tés du matin. Arrivés au palais, nous voulûmes prendre
« congé de M. le duc, et lui rendre grâces de toutes ses fa-
« veurs, mais il nous retint encore à souper, quatre que nous
« étions; les deux autres, malades d'avoir trop bu le matin,
« s'étoient échappés. La table fut servie aussi poliment, et
« avec autant de délicatesse qu'à dîner. Les princes, prin-
« cesses et comtesses prirent leurs premières places, et nous
« autres les mêmes que nous avions eues. Aussitôt que nous
« fûmes à table, les musiciens avec des orgues commen-

(1) Le duc de Wurtemberg étoit grand veneur de l'empire.

« cèrent d'entonner des airs latins, et je puis dire avec vé-
 « rité que ce chant ressembloit beaucoup à celui des vèpres.
 « Le duc commença par porter la santé du roi de France,
 « et ensuite de toutes les puissances de la terre; je demandai
 « de l'eau pour tâcher, dans le rude choc que nous allions
 « essayer, de tremper un peu mon vin; mais quelques in-
 « stances que je fisse, il me fut répondu que l'eau n'entroit
 « jamais dans la salle d'un si grand prince que M. le duc
 « de Wurtemberg. Il me fallut donc résoudre à tout évène-
 « ment, et je commençai à boire des mieux, tantôt du
 « blanc, tantôt du clairer, tantôt de l'un et de l'autre mêlés
 « ensemble, tantôt deux verres à-la-fois, et quelquefois
 « trois, selon qu'il plaisoit au prince. Nous fûmes quatre
 « ou cinq heures à table et nous ne cessâmes de boire; les
 « princes s'en donnèrent par-dessus la tête, aussi bien que
 « nous, et sitôt qu'un de la compagnie étoit hors d'état, il
 « étoit enlevé par quatre personnes, et conduit hors de la
 « salle. C'étoit une chose admirable de voir les protesta-
 « tions de services que le prince nous faisoit et que nous
 « lui faisons. Il nous embrassoit étroitement, et nous lui
 « parlions avec autant de familiarité que si nous l'eussions
 « vu toute notre vie; mais enfin, comme il est difficile de
 « boire toujours, et qu'il n'y paroisse pas, nous fûmes les
 « uns après les autres emportés hors de la salle, et jetés dans
 « un carrosse du duc qui attendoit au bas de l'escalier, et
 « qui, en quatre voyages, mena chacun de nous à son
 « hôtellerie(1). Le lendemain matin nous étions plus morts

(1) Le maréchal de Gramont parle aussi de ces dîners alle-
 mands qu'en bon françois nous appellerions des orgies. « Le jour
 « de bataille, dit-il, fut pris chez le comte Égon de Furstenberg,
 « où se trouvèrent les électeurs de Mayence et de Cologne: le dîner
 « dura depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, au bruit des trom-
 « pettes et des timbales, qu'on eut toujours dans les oreilles; ou
 « y but bien deux ou trois mille santé, la table fut étayée, tous
 « les électeurs dansèrent dessus, le maréchal, qui étoit boiteux, y

« que vifs ; nous voulûmes néanmoins partir pour continuer notre route ; l'hôte avoit reçu l'ordre de ne pas prendre un sou de notre argent , M. le duc nous voulant faire civilité entière. Nous ne primes pas autrement congé de ce prince, que nous apprîmes être encore au lit, tout étourdi de la soirée précédente. »

De retour à Francfort Coulanges et ses compagnons firent le voyage d'Heidelberg où le prince palatin (1) faisoit sa résidence. Ils y séjournèrent pendant huit jours et y furent admis plusieurs fois à la table du prince qui voulut bien leur permettre de boire à *la françoise*. « Nous saluâmes aussi la princesse, sa femme (2), de la maison de Hesse, et la princesse Sophie, sa sœur (3), qui est une personne admirable, dont l'esprit ravit tout le monde ; elle a été mariée depuis avec le duc de Hanovre de la maison de Brunswick. »

« menoit le braule, tous les convives s'enivrèrent. » (*Mémoires*, tome II, p. 60.)

(1) Charles-Louis, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, créé huitième électeur à la paix de Munster, en 1648, sous le titre d'architrésorier de l'empire. Il mourut le 7 septembre 1680. Élisabeth-Charlotte de Bavière, sa fille, épousa, le 16 décembre 1671, Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.

(2) Charlotte de Hesse-Cassel, mariée le 12 février 1650, au comte palatin du Rhin ; elle étoit sœur d'Émilie de Hesse-Cassel, princesse de Tarente ; aussi madame de Sévigné écrit-elle de cette dernière : « MADAME l'a mandée avec tendresse, comme sa bonne tante. (*Lettre 479*, tome IV, p. 249.) « MADAME aime assez cette tante, elle baragouine de l'allemand avec elle ; cela inopportune la Monaco. » (*Lettre 492*, tome IV, p. 289.)

(3) Sophie de Bavière épousa, le 17 octobre 1658, Ernest-Auguste de Brunswick, duc de Hanovre ; ses héritiers présomptifs furent appelés, par un acte du parlement, à succéder à la couronne d'Angleterre, à cause d'Élisabeth, sa mère, fille de Jacques I^{er}. C'est en vertu de cet acte que son fils, Georges-Louis, fut couronné, le 31 octobre 1714, au préjudice des droits de quarante-cinq personnes, que leur naissance appeloit au trône avant lui.

Coulanges se rendit ensuite à Venise dont il décrit les principaux monuments. On lui montra dans le trésor de Saint-Marc un diamant d'une grande valeur, donné par Henri III, à son retour de Pologne. Il y vit aussi l'armure que Henri IV portoit en conquérant son royaume (1), noble trophée dont ce monarque fit don à la république, comme d'un gage de son amitié.

Il passa de là en Italie, visita Notre-Dame-de-Lorette et en admira le trésor. Il y vit un cœur d'or, enrichi de diamants, donné par Henriette de France, reine d'Angleterre, femme de l'infortuné Charles I^{er}. En l'ouvrant, on voyoit cette princesse à genoux, qui présentoit le cœur du roi à la sainte Vierge, avec ces mots : *Quo charius eo libentius* (2). On lui montra également deux yeux et un cœur, tout couverts de gros diamants, donnés par Madame royale de Savoie (3); la couronne et le sceptre de la reine Christine de Suède (4) et un modèle de la Bastille de Paris en argent ciselé, hommage de Henri de Bourbon, prince de Condé (5). Il se rendit ensuite à Rome, où il arriva le 25 mars 1658, sous le pontificat d'Alexandre VII (6).

(1) Agrippa d'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, appelle Henri IV *le conquérant du sien*.

(2) *Plus il m'est cher, plus j'ai de plaisir à l'offrir*.

(3) Chrétienne de France, fille de Henri IV. On verra plus bas Coulanges admis à l'honneur de lui faire sa cour.

(4) Ils étoient en or et de la valeur de dix mille livres. (*Voyez les OEuvres de Louis XIV*, tome VI, page 282.) Christine les offrit à Notre-Dame-de-Lorette, en se rendant à Rome pour la première fois, en 1655.

(5) Henri de Bourbon, père du grand Condé, fut arrêté le 1^{er} septembre 1616, par l'ordre de la reine régente, Marie de Médicis, d'après le conseil du maréchal d'Ancre. Le prince fut conduit à la Bastille, et transféré à Vincennes après la mort du maréchal; il ne fut mis en liberté que plusieurs mois après. Le modèle d'argent dont parle Coulanges étoit un *ex voto* envoyé par le prince.

(6) Fabio Chigi, de Sienne, élu pape le 7 avril 1655, mourut le 22 mai 1667.

Nous ne suivrons pas Coulanges dans la description qu'il donne des antiquités et des palais qui font l'ornement de la capitale du monde; mais nous avons cru qu'on liroit avec quelque intérêt ce qu'il a dit sur l'état de la peinture en Italie à cette époque. Il faut seulement se souvenir que Coulanges n'étoit qu'un ami des arts, et qu'il étoit loin d'en avoir fait une étude approfondie. Après avoir énuméré les grands artistes qui immortalisèrent le siècle de Léon X, il parle en ces termes de ceux qui soutenoient encore la réputation de l'Italie: « Le siècle d'aujourd'hui, dit-il, nous y fait voir « de nouveaux hommes qui, s'ils n'égalent pas les pre-
« miers, les imitent au moins et les suivent de bien près.
« Vous y voyez un Pietre de Cortone (1) qui, selon les Ita-
« liens, emporte la palme sur tous les autres; il est, en effet,
« excellent pour les grandes figures, auxquelles il s'est parti-
« culièrement adonné, et cela se juge par les grands ouvra-
« ges qu'on voit de lui dans le salon de Palestrine, et par
« quantité de tableaux que les papes, les cardinaux et les
« princes conservent avec une estime non pareille. Vous y
« avez le Poussin dont le mérite est si connu, et duquel
« comme François je me sens obligé de dire, à la gloire de
« ma nation, que s'il ne tient pas le premier rang, l'envie
« seule et la jalousie des Italiens en sont la cause. Il est ad-
« mirable pour le dessin et pour l'histoire qu'il sait par-
« faitement; ses tableaux de son vivant se vendent aussi cher
« que ceux des plus habiles, cent ans après leur mort (2).

(1) *Pietro Berrettini*, surnommé *de Cortone*, né en 1596, mort à Rome en 1669. Cet artiste se distingua sur-tout par ses grandes compositions du palais Barberini, dit *de Palestrine*; mais on reproche à son style une affectation que ses imitateurs ont portée plus loin que lui, et qui a fait dégénérer l'école d'Italie.

(2) Ici Coulanges semble être en contradiction avec les divers écrivains qui nous ont fait connoître les particularités de la vie du premier peintre de notre école. Le Poussin vendit d'abord ses tableaux moyennant un prix très modique; il ne reçut que soixante

« L'Albane (1) et le Guercin de Bologne (2), le premier pour
 « les petites figures, et le second pour les grandes, sont de
 « la première volée, aussi bien qu'André Sacchi (3). Il est
 « vrai que ces cinq hommes, quoiqu'ils travaillent encore,
 « se peuvent dire presque passés, ayant atteint un âge au-
 « quel ils sont sujets à de grandes infirmités, et très près de
 « finir leur carrière; mais le Carluccio (4) est un nouvel ai-
 « gle sur lequel tout le monde jette déjà les yeux, et qui les
 « égalera bientôt par la hauteur de son vol. Claude le Lor-
 « rain (5) encore de ce siècle, est le plus habile pour les pay-
 « sages; il est pourtant sur son retour aussi bien que les
 « autres, mais il a pour successeurs Gasparo (6) et Fran-

écus pour celui qui représente l'arche d'alliance dans le temple de Dagon; Le duc de Richelieu l'acheta dans la suite trois mille francs, et il se vendroit aujourd'hui vingt fois davantage. Le Poussin étoit dans l'usage d'écrire derrière son tableau le prix qu'il en vouloit; il lui est arrivé de renvoyer l'excédant de la somme qu'il avoit fixée. Il est vraisemblable qu'à la fin de sa carrière il tiroit de ses tableaux un prix beaucoup plus élevé.

(1) *Francesco Albani*, né en 1578, mort en 1660; c'est le peintre des Graces.

(2) *Giovani Francesco Barbieri, detto il Guercino*, né en 1590, mort en 1666; c'est l'un des plus grands peintres de cette époque; la sainte Pétronille est son plus bel ouvrage.

(3) *Andrea Sacchi*, élève de l'Albane, mourut en 1661. Il a fait un tableau de saint Romuald instruisant ses disciples, que l'on place à la suite des trois chefs-d'œuvre de la peinture.

(4) Ce nom n'est pas connu; c'est peut-être Gio Carlo, élève du Carrache, qui prenoit alors un grand essor.

(5) Claude Gelée, dit le Lorrain, mourut à Rome en 1682; Il appartient à l'école française; on le regarde comme le premier des paysagistes. En 1806, un de ses tableaux a été vendu dix-neuf mille guinées à Londres.

(6) Gaspard Duchet, que l'on appelle communément Gaspard Poussin, parcequ'il étoit beau-frère de ce grand peintre, est aussi

« cesco Bolognese (1), dont la réputation monte déjà bien
 « haut. Vous avez de plus un signor Herrigo, espagnol,
 « pour les vaisseaux et les ports de mer, un Mario di
 « Fiori (2) et un Bodesson (3) pour les fleurs, Michel An-
 « gelo pour les fruits, Vivien pour les perspectives, Sal-
 « vator Rosa (4) pour les roches, et Carlo Napolitano pour
 « copier les tableaux du Titien, qui sont tous excellents
 « en leur espèce. Enfin Rome attire à soi tous ceux qui
 « ont du génie pour ce grand art; aussi n'y a-t-il point
 « d'école au monde où l'on puisse prendre de meilleures
 « leçons pour s'y perfectionner. Pour sculpteur considé-
 « un célèbre paysagiste, dont les tableaux sont très recherchés. Il
 mourut en 1675.

(1) *Giovanni Francesco Grimaldi Bolognese*, né à Bologne en 1606, mort à Rome en 1680, peignoit aussi le paysage; on admire sur-tout son *feuillé*. Le cardinal Mazarin le fit venir à Paris, et l'employa à la décoration du Louvre.

(2) *Gasparo Mario del Fiori*, né en 1603, mort en 1673, a joui de son temps d'une grande réputation, comme peintre de fleurs; il a été depuis bien surpassé.

(3) Nicolas Bodesson, peintre de fleurs, né à Troyes, mort vers 1682. Il mit quatre tableaux à la première exposition connue, qui eut lieu dans la cour du Palais-Royal, en 1673. M. Gault de Saint-Germain, a réimprimé la notice de cette exposition, p. 68 des *Trois siècles de la peinture en France*. Bodesson étoit membre de l'académie de peinture; il est à-peu-près oublié aujourd'hui.

(4) Il mourut à Rome en 1673; il a sur-tout réussi dans la peinture des lieux sauvages et abandonnés. « Personne n'a peint avec
 « plus de vérité, et en même temps plus de fierté, l'âpre rudesse des
 « roches primitives, des granits chauves; la déchirure des arbres
 « frappés par la foudre; le coloris sombre, triste et trompeur des
 « eaux stagnantes. » (*Guide des amateurs de peinture pour l'école d'Italie*, par M. Gault de Saint-Germain; Paris, 1816, in-8°, page 178.)

« rable, je ne nommerai que le cavalier Bernin (1) ; lui seul
« en vaut mille et ses ouvrages ravissent tout le monde. »

« Nous arrivâmes à Rome le 25 mars 1658, et nous fûmes
« ainsi témoins de la manière dont les Italiens passent le
« carême ; c'est le temps auquel ils font la meilleure chère ;
« nul ne s'abstient des viandes défendues, et, nonobstant
« leur libertinage, vous les voyez aux sermons criant quel-
« quefois de toute leur force *misericordia, misericordia*, et
« se battant la poitrine comme les plus grands saints du
« monde. »

« Nous employâmes les premiers jours à nous loger,
« Nointel, Gargam et moi, et nous louâmes le palais des
« *Pontefici* dans la *strada* du même nom. Nous le meublâmes
« par le moyen des juifs, autant bien qu'il se pouvoit ; nous
« primes un cuisinier, pour nous servir à notre mode, un car-
« rosse, des chevaux, des estaffiers de livrée, et nous n'ou-
« bliâmes rien pour nous faire valoir et passer pour gens de
« qualité. Nous commencâmes ensuite à voir les raretés de
« Rome et les cérémonies ordinaires qui se font chez le pape
« tous les dimanches. Cela s'appelle tenir chapelle : tous les
« cardinaux s'assemblent dans le Vatican, en un lieu destiné
« à cet effet, où le pape se rend ensuite, et là, en présence de
« tous, il se revêt de ses habits pontificaux ; étant en état,
« tous les cardinaux, deux à deux, la mitre en tête et re-
« vêtus de chasubles, excepté les six cardinaux évêques
« qui ont des chappes, s'en vont dans la chapelle du Vati-
« can ou de Montecavallo, selon les temps, et ils prennent
« séance sur des bancs qui leur sont préparés ; leurs cauda-

(1) Le cavalier Bernin, que l'on a surnommé le *Michel-Ange moderne*, mourut à Rome, le 28 novembre 1680, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Son fils a écrit sa vie en italien. S'il en faut croire les Mémoires de Charles Perrault, publiés en 1759, il ne se montra en France que très médiocre architecte.

« taires, qui sont aumôniers, s'asseyent à leurs pieds; le pape
« vient ensuite porté dans sa chaire sur les épaules de ses
« palefreniers (c'est ainsi qu'on les nomme) vêtus de violet;
« ses parents avec quatre des juges du Capitole, représen-
« tant le peuple romain, marchent immédiatement devant
« lui. Arrivé au pied de l'autel, on le descend à terre; il s'a-
« genouille sur un carreau, où après avoir été quelque temps,
« il commence la messe, à laquelle répond celui qui la
« doit célébrer; puis il monte sur un trône élevé de trois
« marches, d'où ayant donné la bénédiction, il s'assied, et le
« célébrant monte à l'autel. Tous les évêques, prélats, mon-
« seigneurs, généraux et procureurs-généraux des ordres
« religieux, se placent derrière les cardinaux avec le rochet
« et les habits convenables à leurs caractères, et sitôt que
« le pape est en sa chaire, tous les cardinaux vont, les uns
« après les autres, lui baiser les mains. Cependant la messe
« se dit; elle est ordinairement célébrée par un cardi-
« nal; la musique du pape chante, et toutes les cérémonies
« se pratiquent comme nous voyons en France, lorsqu'un
« archevêque dit une grand'messe. On porte au pape le mis-
« sel à baiser à l'épître et à l'évangile, et lorsqu'on est prêt
« de faire l'élévation, il descend de son trône et se vient
« mettre à genoux au pied de l'autel, d'où il retourne à sa
« place à la seconde élévation; à la fin de la messe il se lève,
« donne la bénédiction au peuple, et le dernier évangile
« étant dit, tous les cardinaux, les évêques, les prélats, les
« monseigneurs, le peuple romain, les parents et les ambas-
« sadeurs de têtes couronnées, s'il y en a quelques uns, sortent
« de la chapelle dans l'ordre où ils y étoient entrés, mar-
« chant devant le pape, qui est rapporté dans sa chaire par
« ses palefreniers, ayant à chacun de ses côtés un grand éven-
« tail de plumes de paon appelé pannonceau; il donne
« en marchant force bénédictions, et il rentre de cette ma-
« nière dans son appartement. Voilà ce qui se pratique ordi-
« nairement; à l'égard des cérémonies extraordinaires,

« il ne se passa rien de digne d'être remarqué, jusqu'au di-
 « manche des rameaux, que nous fûmes, sur les six heures
 « du matin, chez le cardinal Antoine Barberini (1) pour
 « grossir son cortège; car à Rome l'on se pique particuliè-
 « rement de marcher bien accompagné et suivi de quan-
 « tité de carrosses; ainsi toutes les fois que ce cardinal mar-
 « choit en public, nous nous rendions soigneusement à son
 « cortège, et nous lui faisons tout l'honneur qui lui étoit
 « dû, comme au patron des François, n'y ayant point
 « alors d'ambassadeur pour le roi à Rome. Nous l'accompa-
 « gnâmes selon la coutume au Vatican, où le pape et les
 « cardinaux tinrent chapelle en la forme que j'ai dite, si ce
 « n'est qu'il y eut de plus la distribution des rameaux. Le
 « pape étant à sa place, tous les cardinaux, les évêques, les
 « prélats, les monseigneurs et les chefs d'ordre en furent re-
 « cevoir de sa main, et tous les étrangers qui se trouvèrent
 « dans la chapelle furent aussi admis à lui baiser les pieds,
 « et à recevoir des rameaux. J'eus cet honneur, comme beau-
 « coup d'autres, et la distribution achevée, la procession
 « se fit autour d'une grande salle qui est immédiatement de-
 « vant la porte de la chapelle, après quoi chacun revint
 « prendre sa place. »

« Le lundi et le mardi il ne se passa rien d'extraordi-
 « naire; le mercredi nous fîmes nos pâques à Saint-Jean-de-
 « Latran; nous montâmes ensuite la *scala sancta* (2);

(1) Antoine Barberini, créé cardinal par le pape Urbain VIII, son oncle, en 1627. Louis XIII lui donna la protection des affaires de France, en 1633, et le pape Innocent X ayant persécuté sa famille, il se réfugia avec elle à Paris. Le roi le fit grand-aumônier de France, en 1653, et archevêque de Reims en 1657. Il mourut, le 3 août 1671. « C'est un homme, dit le seigneur Corraro, qui a été « toute sa vie la gentillesse et la générosité même. » (*Relation de la cour de Rome*, Leyde, 1663.)

(2) « Ce sont, dit Coulanges dans un autre endroit de sa rela-

« l'après-dîner, les ténèbres se chantèrent devant le pape, « par sa musique, dans la chapelle du Vatican. Le jeudi « matin l'office se fit à l'ordinaire, et lorsqu'il fut fini, le « pape prit le Saint Sacrement, le porta dans la chapelle « Pauline, où le reposoir étoit dressé, et le mit là en dépôt « jusqu'au lendemain. »

« Le pape s'en alla ensuite dans la loge de saint Pierre, « d'où, en présence de tout le peuple qui étoit en foule dans « la place, il publia la bulle *in Cena Domini*, par laquelle « il excommunia tous les hérétiques et tous ceux qui tien- « nent les biens de l'église, et, selon la coutume ordinaire, « il jeta de la loge en bas un gros flambeau tout allumé, en « prononçant l'excommunication. »

« De là il revint dans le lieu destiné pour faire la cène, « où déjà étoient placés les treize pauvres gens, de toutes « sortes de pays, vêtus de blanc à la manière des apôtres. « Le pape leur lava les pieds avec une grande dévotion, et « leur donna à chacun, outre l'habit qu'ils portoient, deux « médailles, l'une d'or et l'autre d'argent; la cérémonie « achevée, le pape s'alla déshabiller, et les *apôtres* pas- « sèrent dans une grande salle où leur dîner étoit préparé; « le pape s'y rendit peu après, les fit asseoir, et leur servit « lui-même à manger et à boire, pendant près d'une demi- « heure, avec un visage tout-à-fait serein et agréable; après « quoi il se retira, pour les laisser manger tout à leur aise. « Ces pauvres gens étoient si transportés et si étonnés, « qu'ils ne savoient presque où ils en étoient; mais sitôt que

« tion, vingt-huit marches de marbre blanc, que l'on tient pour être « celles que Notre Seigneur monta, dans le temps de sa passion, « pour aller dans la salle de Pilate; sainte Hélène, mère de Cons- « tantin, les fit transporter à Rome. Cet escalier est très grand, « les marches en sont fort usées, et, comme il faut les monter à « genoux, par le respect qu'on doit à une aussi sainte relique, ce « n'est pas sans beaucoup de peine et de fatigue que l'on parvient « jusqu'au haut. »

« Le pape fut sorti, je fus témoin qu'ils mangèrent des mieux, et qu'ils firent honneur au repas. »

« De cette salle, je passai dans une autre où le pape dounoit à dîner à tous les cardinaux ; je vis là en quoi consistent les festins de Rome. C'étoit une grande table longue, toute couverte de pyramides, de statues, de palais, d'animaux et d'autres figures en sucrerie, peintes de toutes couleurs et servies dans de grands plats. Les cardinaux prirent place selon leur rang, et ensuite les parents du pape qui faisoient les honneurs du festin ; car, pour le pape, il mange toujours en particulier. Sitôt qu'ils furent assis, leurs aumôniers leur vinrent attacher à tous une petite serviette par-dessous le menton, et les estaffiers du pape présentèrent à chacun un petit potage ; quand il fut mangé, ils apportèrent plusieurs plats, les uns après les autres, et les servirent de cette manière, toujours par portion. À l'égard des sucreries qui couvroient la table, elles y demeurèrent depuis le commencement jusqu'à la fin du repas ; c'est un mets auquel on ne touche point. »

« L'après-dîner du jeudi, les ténèbres furent dites à l'ordinaire dans la chapelle du Vatican ; et, pour moi, je m'en allai d'église en église pour voir les repositoires, dont quelques uns étoient tout-à-fait beaux. Je me trouvai par hasard dans une petite église où je vis représenter une comédie spirituelle, dont le sujet étoit la Vierge se lamentant sur la mort de Notre-Seigneur, ce qui donnoit occasion à des machines et à des minauderies fort ridicules ; mais rien ne me surprit tant que la procession des pénitents, qui se fit le même jour, sur les onze heures et demie du soir. Je me rendis dans la place de Saint-Pierre, où je la vis arriver ; elle part tous les ans, à dix heures et demie du soir, de l'oratoire de Saint-Marcel, vient à petits pas dans le Vatican, faire une station dans la chapelle Pauline, devant le Saint-Sacrement, et de là dans Saint-Pierre, où on lui fait voir toutes les reliques qui s'y conservent. De ma vie je n'ai

« rien vu, qui donne moins de dévotion et plus d'horreur ;
 « la croix et la bannière étoient à la tête ; ensuite mar-
 « choient les cardinaux Azzolini (1), Landgrave (2), Carlo
 « Barberini (3), revêtus chacun d'un sac, ayant le bourdon
 « à la main, précédés de tous leurs domestiques, vêtus de
 « livrées, et de quantité d'artisans, tenant chacun un gros
 « flambeau de cire blanche ; derrière les cardinaux ve-
 « noient les pénitents, revêtus de sacs gris, le visage cou-
 « vert, et le dos nu exposé à une rude discipline, avec la-
 « quelle ils se fustigeoient jusqu'au sang ; quelques uns
 « avoient des sacs blancs sur lesquels ils secouoient la dis-
 « cipline pour faire paroître le sang et rendre la chose plus
 « horrible ; entre deux qui se fustigeoient, il y en avoit
 « deux autres, portant chacun un flambeau, qui n'étoient
 « proprement en cette place, que pour faire voir le dos
 « de leurs camarades. Il y en avoit un qui se rendoit
 « remarquable entre les autres, par l'extraordinaire disci-
 « pline dont il se mortifioit ; il étoit tout nu, à la réserve
 « d'une espèce de manteau qui le couvroit par derrière, de-
 « puis les épaules jusqu'en bas, et il tenoit dans chaque
 « main un peloton tout rempli de pointes d'épingles, avec
 « lesquelles il se piquoit jusqu'au sang, s'égratignoit et
 « s'écorchoit, se mettant enfin en tel état, qu'il n'y avoit
 « aucun endroit d'où il ne coulât du sang. Les capucins
 « accompagnoient cette procession, encourageant ces pau-

(1) Decio Azzolini, fait cardinal par le pape Innocent X, le 9 mars 1654. Il avoit été secrétaire des breffs aux princes, et il s'acquittoit de sa charge avec tant de distinction que le pape l'appeloit *son aigle*. La reine Christine le chargea de diriger les affaires de sa maison, et il lui plut tellement qu'elle l'institua son héritier, mais il ne lui survécut que de cinquante jours ; il mourut le 8 juin 1689.

(2) Frédéric, landgrave de Hesse-Darmstat, fait cardinal en 1652, par Innocent X. Il mourut en 1682.

(3) Il étoit petit-neveu du pape Urbain VIII, et fut fait cardinal par Innocent X, en 1652 ; Il en sera parlé plus bas.

« vres diables, et leur présentant du vin et d'autres res-
 « taurants, afin de leur donner des forces et le moyen de
 « continuer la momerie jusqu'au bout; on voyoit, pour
 « cet effet, des gens qui portoient sur leurs épaules des ba-
 « rils de vin et des mannes pleines de viande. La procession
 « étoit bien composée en tout, tant de pénitents que d'au-
 « tres, de huit cents personnes qui marchaient à la lueur
 « de plus de six cents flambeaux de cire blanche. Quand
 « elle fut arrivée dans la chapelle Pauline, toutes les disci-
 « plines redoublèrent, aussi bien que dans Saint-Pierre,
 « lorsqu'on fit voir les reliques. »

« Je puis dire que cette procession ne donne point du
 « tout de dévotion: l'on est tellement persuadé que tous
 « ces gens-là sont payés pour se fesser, et que la plupart
 « ont le dos et leurs disciplines frottés de quelques drogues
 « qui ont la couleur du sang, que, bien loin de produire
 « dans le cœur l'effet que les Italiens prétendent, cela fait
 « horreur à tout le monde, ne donne aucune compassion,
 « et ne rend les gens ni plus saints ni meilleurs; je
 « m'étonne, quant à moi, que les papes ne l'aient point
 « supprimée, sachant les railleries et les contes que l'on en
 « fait. »

« Le vendredi-saint l'office fut fait, selon la coutume,
 « dans la chapelle du Vatican, et l'après-dîner les ténèbres
 « y furent chantées en musique. Pour moi, je fus à Saint-
 « Paul, hors les portes, où tout le peuple de Rome étoit en
 « dévotion devant un crucifix, qui étoit découvert ce jour-
 « là, et que l'on dit être le même qui parla autrefois à
 « sainte Brigitte. »

« Le samedi matin je fus à la messe à Saint-Jean-de-
 « Latran. J'assistai le matin au baptême d'une juive, et
 « l'après-dîner aux stations. Le jour de Pâques je vis célé-
 « brer la messe par le pape dans Saint-Pierre: chacun sait
 « combien les cérémonies de l'église sont belles, les jours de
 « grandes fêtes; il ne sera donc pas difficile de se persuader

« qu'à Rome elles doivent l'être bien davantage, étant
 « faites dans la plus belle église du monde, par le vicaire
 « de Jésus-Christ, avec toute la pompe et toute la solennité
 « imaginables. Le pape revêtu de ses habits pontificaux, la
 « tiare en tête, précédé des cardinaux et de toute sa cour,
 « fut porté de son appartement dans Saint-Pierre, en la
 « manière accoutumée; les cardinaux prirent leurs places
 « sur les bancs qui leur étoient préparés, aussi bien que
 « les évêques, les prélats, les *moussignors* et les généraux
 « d'ordre. Le pape arrivé au pied de l'autel descendit et se
 « tint à genoux quelque temps; il s'assit ensuite en une
 « chaire au côté droit de l'autel, d'où il commença les
 « *tierces* qui furent chantées par sa musique; il quitta sa
 « chappe après, se déshabilla, et le connétable Colonne (1)
 « lui ayant donné à laver, il prit une chasuble, puis il com-
 « mença la messe. Le cardinal des Ursins (2) y fit la fonc-
 « tion de M. le cardinal Mazarin, savoir de premier diacre;
 « le cardinal Barberini, celle de premier assistant, et les
 « cardinaux Rondinini (3), Costaguti (4), d'assistants dia-
 « cres. Après l'introït, le pape monta à l'autel, disposé de
 « manière qu'il a toujours le visage tourné du côté du peu-
 « ple; après avoir encensé l'autel, il en descendit pour
 « aller vis-à-vis prendre sa place sur un trône élevé dans
 « le fond de l'église. On lui apporta le livre pour dire
 « les premières oraisons, et il lut tout bas l'épître et l'évan-

(1) Marc-Antoine Colonne, grand connétable du royaume de Naples. Il mourut le 20 janvier 1659, laissant son titre à son fils, Laurent Onuphre, qui épousa, en 1661, Marie Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

(2) Virginio des Ursins, créé cardinal, en 1641, par le pape Urbain VIII, mort en 1676.

(3) Paul-Émile Rondinini, créé cardinal par le même pape, en 1643, mort en 1668.

(4) Vincent Costaguti, Génois, cardinal de la même création, mort en 1660.

« gile, tandis que l'un et l'autre furent chantés à haute voix
 « en grec et en latin. Le *credo* se dit ensuite, lequel étant
 « fini, don Agostino (1), son neveu, lui apporta à laver,
 « après quoi le pape retourna à l'autel pour l'offertoire;
 « don Mario (2), son frère, lui donna à laver pour la
 « troisième fois; le pape fit toutes les cérémonies ordinaires
 « et demeura à l'autel jusqu'à l'*Agnus Dei*, après lequel il
 « vint reprendre sa place. Le diacre lui apporta la commu-
 « nion, il se mit à genoux pour adorer le Saint Sacrement,
 « puis il se leva et se communia lui-même, tirant le sang du
 « calice avec un chalumeau d'or; sa communion faite, il
 « la donna de sa main aux cardinaux qui ne sont point
 « prêtres, à l'ambassadeur de Venise, à ses parents et à
 « quelques officiers de sa maison; puis il revint à l'autel,
 « où l'ambassadeur de Venise lui présenta à laver pour la
 « dernière fois; le pape dit les dernières oraisons, et donna
 « ensuite la bénédiction. La messe finie, il vint se mettre à
 « genoux sur un marche-pied préparé, où on lui fit voir toutes
 « les reliques; après quoi il remonta dans sa chaire, et fut
 « porté, avec la cérémonie accoutumée, dans la loge qui est
 « au-dessus du portique de Saint-Pierre, d'où il donna trois
 « bénédiction au peuple, qui étoit en foule dans la place,
 « et lui octroya grand nombre d'indulgences. Le canon
 « du château Saint-Ange tira dans le même temps, et mêla
 « son bruit aux cris et aux acclamations du peuple. L'après-
 « diner je fus au cortège du cardinal Antoine, et je l'ac-
 « compagnai à Sainte-Marie-Majeure, dont il est archi-
 « prêtre; vêpres furent chantées solennellement, et tous les
 « cardinaux y assistèrent.

« Depuis Pâques il n'y eut point de cérémonies dignes de
 « remarque; peu après la fête, le pape s'en alla à Castel-

(1) Augustin Chigi, prince de Farnèse, neveu d'Alexandre VII;
 Il épousa l'année suivante Marie-Virginie Borghèse.

(2) Don Mario Chigi.

« Gairolphe, maison où il se plaît fort, à sept ou huit
« milles de Rome; la plupart des cardinaux l'accompa-
« gnèrent, et Rome par son absence demeura un peu soli-
« taire. »

« Cependant la reine de Suède, qui venoit de France, ar-
« riva à Rome le quinzième de mai 1658(1), et nous l'y trou-
« vâmes à notre retour de Frascati et de Tivoli, où nous
« étions allés deux jours auparavant. Elle vint descendre au
« palais Mazarin qui lui avoit été préparé, et le lendemain
« de son arrivée, le pape lui envoya quantité de présents de
« vins, viandes, confitures et fruits, qui pouvoient bien
« monter à cinq cents écus, et dont elle demeura très satis-
« faite. Il n'en fut pas de même le jour d'après, car, sous le
« prétexte de la traiter en reine, le pape fit poser une garde
« considérable devant sa porte; il craignit sans doute qu'é-
« tant logée près de lui dans la même place (2) et ayant beau-
« coup de monde avec elle, elle n'eût quelques mauvais des-
« seins sur Rome; le corps-de-garde étoit cependant disposé
« de manière qu'il étoit commun au palais Mazarin et à
« celui de Montecavallo. D'autres ont cru que le pape avoit
« été bien aise de trouver ce prétexte d'établir pour lui-même
« une garde devant son palais, et ils disoient qu'en l'absence
« de la reine, il pourroit bien continuer de l'avoir devant le
« Vatican comme devant Montecavallo. Rome fut émue en
« un instant à la nouvelle de cette garde donnée à la reine;

(1) Christine avoit eu la permission de quitter Fontainebleau pour venir à Paris, où elle arriva le 24 février 1658. On la logea dans l'appartement du cardinal Mazarin, pour lui montrer, dit madame de Motteville, qu'il falloit qu'elle le quittât promptement. Elle y passa les jours gras, et partit dans les premiers jours du carême. Elle reçut quelque argent du roi, « et s'en retourna à Rome, « où l'action qu'elle avoit faite en France ne la fit pas estimer. » (*Mémoires de Motteville*, tome V, p. 259, édit. de 1750.)

(2) Le palais Mazarini est situé sur la place Navone, à côté de Montecavallo, demeure presque habituelle des papes.

« tout le peuple courut en foule sur la place Navone pour
 « voir ce qui en étoit , et chacun l'interprétoit à sa manière.
 « Nous y fûmes comme les autres et nous eûmes l'honneur
 « d'être présentés à cette princesse par le chevalier de Saint-
 « Herem (1), un des gentilshommes de sa chambre ; elle
 « nous reçut fort bien, nous fit mille demandes et nous as-
 « sura que tout ce que le pape faisoit et rien étoit à son
 « égard une même chose. Nous apprîmes aussi que cette
 « garde n'avoit point été posée à son insu, et que le gou-
 « verneur de la ville étoit venu la veille lui en demander
 « la permission. »

« Depuis ce jour nous nous adonnâmes fort à lui faire
 « notre cour; nous lui fîmes plusieurs visites, et nous lui fai-
 « sions cortège lorsqu'elle sortoit; nous acquîmes enfin au-
 « près d'elle une telle liberté, qu'elle nous parloit et nous
 « lui répondions fort familièrement. Huit jours après son
 « arrivée, le pape revint de Castel-Gandolphe justement la
 « veille de l'Ascension; le lendemain, jour de la fête, il y
 « eut chapelle, à l'ordinaire. La reine lui envoya demander
 « audience pour ce jour-là, le pape la remit à un autre, lequel
 « étant arrivé, il la remit encore à un autre; ce qu'il fit tant
 « de fois, qu'il étoit aisé de connoître que ses intentions n'al-
 « loient à autre but que de lui donner mille dégoûts ,
 « pour lui faire quitter le séjour de Rome. Il ajouta à tous
 « ces refus le bannissement de Sentinelli le père, un ordre
 « à son fils, frère de celui qui avoit tué à Fontainebleau
 « Monaldeski (2), de ne mettre jamais le pied dans son pa-

(1) La famille de Saint-Herem étoit une branche de la maison de Montmorin; il paroît que le chevalier de Saint-Herem, qui étoit attaché à Christine, étoit un des frères du marquis de Saint-Herem, grand louvetier de France, gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau, avec lequel madame de Sévigné étoit en relation.

(2) Jean, marquis de Monaldeski, assassiné, par l'ordre de

«lais, soit avec la reine, soit sans la reine, et l'enlèvement
 «de la duchesse de Chery, qu'il fit mettre dans un couvent
 «sous le prétexte qu'elle étoit amoureuse de Sentinelli, et
 «que ce mariage étoit près de se terminer (1). La reine reçut
 «tous ces mécontentements avec beaucoup de fermeté, et
 «son visage parut toujours aussi serein que si elle eût été
 «encore sur le trône, aimée et honorée de tout le monde.
 «Cela n'empêchoit cependant pas qu'elle ne nous parlât
 «quelquefois du pape, et qu'elle ne tournât en ridicule, avec
 «un esprit incroyable, tout ce qu'il faisoit contre elle. Elle
 «fut depuis le 29 mai, jour que le pape revint à Rome jus-
 «que bien avant dans le mois de juin, sans pouvoir obte-
 «nir audience. Mais enfin elle l'eut; tous les François l'ac-
 «compagnèrent, et servirent fort à grossir son cortège :
 «comme nous ne passâmes point l'antichambre, je ne puis
 «parler des entretiens qu'elle eut avec sa Sainteté, je dirai
 «seulement qu'elle fut avec lui une bonne heure, après quoi
 «elle monta dans son carrosse et s'en alla avec son cortège
 «à une église où le Saint Sacrement étoit exposé, pour y faire
 «ses prières. Jusqu'à ce jour elle n'étoit point sortie de son
 «palais, mais depuis elle sortit, tantôt pour aller à la pro-
 «menade dans les vignes, tantôt aux églises, et quelquefois
 «pour s'aller entretenir dans le Vatican; mais comme Sen-

Christine, dans la galerie des Cerfs à Fontainebleau, le 16 novem-
 bre 1657. Le père Lebel, qui le confessa, a laissé une relation de
 ce meurtre; elle a été imprimée dans le *Recueil de diverses pièces cu-
 rieuses*. Cologne, 1664, p. 77. Monaldeski fut égorgé par Sentinelli,
 capitaine des gardes de Christine. «Il étoit, dit madame de Mot-
 teville (tome V, p. 256), frère d'un Sentinelli, favori de cette
 «princesse.» On voit aisément pourquoi le pape défendit à ce
 dernier l'entrée de son palais.

(1) L'enlèvement de cette duchesse paroît avoir eu un autre mo-
 tif, dont on pourra s'éclaircir, en lisant une lettre sur la reine
 Christine, qui a été publiée à la suite des *OEuvres de Louis XIV.*
 (Voyez au tome VI de cet ouvrage, p. 272.)

« tinelli ne l'accompagnoit point, que la duchesse de Chery
 « étoit toujours en religion, le bonhomme disgracié, et que
 « la garde exacte subsistoit, l'on connut aisément par toutes
 « ces choses que le pape étoit toujours dans les mêmes senti-
 « ments pour elle (1). Cependant la fête de la Pentecôte ar-
 « riva ; il n'y eut rien de considérable pour les cérémonies :
 « mais celles de la Fête-Dieu ne doivent point être omises.
 « On tint chapelle à l'ordinaire le matin, après quoi se fit la
 « procession ; l'escalier et les cours du Vatican, aussi bien
 « que les rues où elle devoit passer, étoient couvertes, ten-
 « dues de tapisseries et ornées de quantité de beaux ta-
 « bleaux. La procession partit de la chapelle du Vatican
 « dans l'ordre que je vais dire : marchaient premièrement
 « tous les chanoines et chantres de Saint-Pierre avec trois
 « chœurs de musique, ensuite les pénitenciers jésuites re-
 « vêtus de chasubles, les monseigneurs et les prélats en leurs
 « habits épiscopaux, tous deux à deux, tenant en leurs mains
 « de gros flambeaux de cire blanche. »

« Venoient ensuite les cardinaux en pareil ordre en leurs
 « habits de cérémonie, chacun précédé de son cortège, ce
 « qui faisoit beaucoup de confusion, et ayant près de soi
 « un aumônier qui portoit son chapeau rouge ; après les
 « cardinaux se voyoient cinq camériers d'honneur du pape
 « portant trois tiars et deux mitres d'or enrichies des plus
 « belles pierreries que l'on puisse jamais voir. La maison du
 « pape marchoit après, suivie de l'ambassadeur de Venise,
 « des parents du pape, des princes et autres grands sei-
 « gneurs de Rome ; et le pape venoit le dernier, vêtu de ses

(1) Le pape avoit reçu la reine Christine d'une manière bien dif-
 férente en 1656, lorsque, peu de temps après son abjuration, elle
 fit à Rome un premier voyage, et reçut de la main du souverain
 pontife le sacrement de confirmation. Une relation curieuse des cé-
 rémonies qui furent pratiquées alors a été insérée à la suite des
Ouvres de Louis XIV, tome VI, p. 282.

« habits pontificaux, porté par ses gens ordinaires, à ge-
 « noux sous un dais, les bras appuyés pour tenir plus ferme
 « le Saint Sacrement qu'il avoit entre les mains; à côté de lui
 « marchoient ses deux panonceaux et derrière une grande
 « foule d'ecclésiastiques; les capitaines de ses gardes et de
 « ses cuirassiers, à la tête de leurs gens à cheval, les armes à
 « la main, terminoient la procession. Après avoir fait un
 « tour assez grand, elle entra dans Saint-Pierre, où le pape
 « ayant déposé le Saint Sacrement sur un autel préparé, il
 « s'en retourna à la manière accoutumée; et durant tous les
 « jours de l'octave, il se fit des processions de toutes les
 « églises. »

« Nous nous rendimes, le dimanche vingt-troisième
 « juin 1658, chez le cardinal Antoine pour l'accompagner à
 « Saint-Louis, qui est l'église nationale des François. Nous
 « y entendimes la messe, et ensuite nous assistâmes à la
 « procession; tous les prêtres de Saint-Louis marchoient
 « deux à deux avec un chœur de musique; tous les François
 « ensuite avec des flambeaux de cire blanche dans la main;
 « le Saint Sacrement étoit porté sous un dais par un prélat
 « qui avoit célébré la messe; il étoit immédiatement suivi
 « des cardinaux Antoine et des Ursins, tous deux de la fac-
 « tion françoise, et d'un grand nombre d'autres gens; je fus
 « destiné à porter un des bâtons du ciel, ce qui me pensa
 « faire mourir de chaud. On fit un assez grand tour par des
 « rues tapissées et ornées, mais où le soleil donnoit telle-
 « ment à plomb, qu'il étoit presque impossible d'y marcher;
 « la procession fit cependant son chemin ordinaire, et nous
 « rentrâmes dans l'église, d'où, après les cérémonies requi-
 « ses, nous remontâmes dans les carrosses du cardinal
 « Antoine et nous l'accompagnâmes chez lui, où il nous
 « retint à dîner. »

« De la Fête-Dieu il faut passer à la fête de saint Jean. Le
 « pape alla en cavalcade à l'église de Saint-Jean de Latran;
 « tous les prélats, évêques et cardinaux étoient sur des mu-

« les deux à deux, et le pape, porté dans une chaire de ve-
 « lours rouge, étoit suivi de ses deux carrosses à six chevaux
 « et de ses lanciers et cuirassiers; les cérémonies de la messe
 « furent semblables à celles des jours où l'on tient chapelle.
 « Le pape fut ensuite porté dans la loge, d'où il donna la
 « bénédiction, et il s'en retourna à son palais. »

« Il faut maintenant parler de la fête de saint Pierre; la
 « veille, sur le soir, la ville parut tout en feu, à cause des
 « lanternes que chacun mit sur ses fenêtres; Saint-Pierre en
 « étoit tout couvert depuis le bas jusqu'à la croix, qui est po-
 « sée sur le dôme; on fit des feux par-tout, et le canon du
 « château Saint-Ange ne manqua pas de tirer pour signal à
 « chacun de se tenir prêt pour voir partir la girandole, qui
 « fit son effet ordinaire; ce sont huit ou neuf cents fusées
 « que l'on fait partir en même temps du château Saint-Ange,
 « et qui donnent un plaisir d'un instant. »

« Le lendemain, jour de la fête, le pape assisté des cardi-
 « naux, des prélats, des évêques, monseigneurs, etc., etc.,
 « se rendit dans Saint-Pierre où tout étoit préparé comme le
 « jour de Pâques; il y célébra la messe avec les cérémonies
 « accoutumées. Avant que le pape sortit du Vatican pour
 « aller à Saint-Pierre, le cardinal Camerlingue fut présider
 « dans la chambre apostolique, qui étoit assemblée pour re-
 « cevoir les paiements, les tributs, les cens et autres choses
 « qu'on a accoutumé de payer à l'église en reconnoissance des
 « fiefs que l'on tient d'elle; il y fut un moment pendant le-
 « quel le roi d'Espagne fut sommé de venir rendre l'hommage
 « dû au Saint-Siège pour le royaume de Naples, à faute de
 « quoi lui furent imposées les peines portées. Cette céré-
 « monie faite, la chambre se sépara. Cependant on se prépa-
 « roit, en la maison de l'ambassadeur d'Espagne, pour venir
 « faire cet hommage et amener au pape la haquenée blan-
 « che qu'on a coutume de lui présenter; mais comme il n'y
 « avoit point alors à Rome d'ambassadeur d'Espagne, cette
 « commission fut donnée au résident, qui reçut en même

« temps de son maître le brevet d'ambassadeur , pour le
 « rendre capable de cette fonction. Cet hommage se fait or-
 « dinairement la veille de la fête; mais il fut accordé qu'il
 « ne se feroit que le jour, afin de dispenser le neveu du pape
 « d'aller querir, selon qu'il se pratique, l'ambassadeur à
 « son palais et de marcher à côté de lui dans la cavalcade,
 « ce qu'il étoit bien aise d'éviter, celui-ci n'étant point un
 « véritable ambassadeur, bien qu'il en eût le brevet; la ca-
 « valcade remise au jour de la fête favorisoit ce dessein par
 « l'obligation qu'avoit le neveu du pape d'être près de lui
 « pendant la cérémonie, pour lui donner à laver, comme il
 « avoit fait le jour de Pâques; cela fut cause aussi que cette
 « cavalcade ne fut pas aussi belle, les autres princes du parti
 « espagnol ne voulant point y paroître non plus que lui. Sa
 « sainteté ne laissa pas toutefois d'y envoyer les prélats
 « qu'on appelle *assistants au trône pontifical*, qui sont quatre
 « archevêques, et d'autres de moindre qualité, la garde
 « suisse et une compagnie de cheval-légers. »

« Cette cavalcade sortit en ordre, sur les sept heures du
 « matin, du palais de l'ambassadeur, éloigné de Saint-Pierre
 « d'environ deux milles d'Italie; les cheval-légers mar-
 « choient les premiers, conduits par leur cornette; venoient
 « ensuite cent gentilshommes romains ou environ, mêlés
 « avec quelques Espagnols et d'autres envoyés par les cardi-
 « naux; quatre estaffiers conduisoient la haquenée blanche,
 « converte d'une housse de satin rouge brodée d'argent, où
 « étoient les armes et devises de sa sainteté; à l'arçon de la
 « selle étoit suspendue une bourse où il y avoit sept mille
 « écus d'or, monnoie papale; l'ambassadeur venoit ensuite
 « avec la garde suisse, ajustée et équipée à l'espagnole, pré-
 « cédé immédiatement de son fils qui n'avoit pas oublié de
 « mettre ses lunettes; et enfin, les quatre prélats dont j'ai
 « parlé ci-dessus marchaient les derniers. Étant arrivés, en
 « cet ordre, à Saint-Pierre, aussitôt que la messe fut finie,
 « le pape s'avança, porté dans sa chaire jusqu'au milieu

« de l'église, comme aussi l'ambassadeur qui venoit à sa
 « rencontre pour lui faire sa harangue. La substance fut
 « qu'il venoit, de la part du roi, son maître, lui présenter
 « la haquenée et sept mille écus d'or, pour ce dont sa ma-
 « jesté étoit redevable à l'église, à cause du royaume de Na-
 « ples, en vertu des inféodations faites par les papes à ses
 « ancêtres; sur quoi le fiscal de la chambre, prenant la pa-
 « role, protesta que ce royaume étoit déjà dévolu à l'église
 « par plusieurs fois; mais le pape répondit aussitôt que,
 « sans préjudice des droits de l'église, il recevoit volon-
 « tiers le présent du roi catholique, lui souhaitant et à
 « sa postérité une longue vie et tous heureux succès; ce
 « dont le fiscal ayant fait dresser acte par un notaire qui se
 « trouva présent, le pape s'en alla de son côté, et l'ambas-
 « sadeur du sien; puis sur le soir, ce dernier donna, devant
 « sa porte, le divertissement d'un feu d'artifice, comme il
 « avoit fait la veille, et il fit couler une fontaine de vin,
 « pour marque de sa joie. »

« Je mettrai encore au nombre des jours extraordinaires,
 « celui de l'Assomption de la Vierge. Le pape, avec tous les
 « cardinaux, vint à Sainte-Marie majeure et prit sa place
 « dans la chapelle Pauline, dédiée à la Vierge, où la messe
 « fut célébrée par le cardinal Antoine, et chantée par la mu-
 « sique du pape; toutes les cérémonies ne furent point au-
 « tres que lorsqu'on tient chapelle; étant finies, le pape s'en
 « retourna, et pour nous autres, nous accompagnâmes les
 « cardinaux Antoine et des Ursins à Saint-Louis, où la messe
 « fut encore célébrée, et le *Te Deum* ensuite chanté haute-
 « ment pour rendre grâces à Dieu de la guérison du roi (1),

(1) Louis XIV tomba malade à Mardick, le 29 juin 1658, il fut transporté aussitôt à Calais, où pendant plusieurs jours on désespéra de sa vie. Il fut guéri avec du vin émétique, remède peu connu jus-qu'alors. Voyez les *Mémoires* de madame de Motteville, et ceux de Bussy-Rabutin.

« qui avoit passé pour mort, pendant quelque temps, dans
 « Rome. Nous revînmes ensuite chez le cardinal Antoine,
 « qui avoit fait dresser une table de douze couverts, pour
 « nous régaler, et nous y fîmes la plus grande chère du
 « monde. »

Voici comment Coulanges s'exprime sur les Romains :

« Ils sont Italiens à Rome comme à Venise ; mais la dif-
 « férence qu'on y peut faire, c'est qu'on ne voit point à
 « Rome des vengeances continuelles, et que, bien que les
 « maris y tiennent leurs femmes d'aussi près, et en soient
 « aussi jaloux, on y entend moins parler d'assassinats et
 « les gens y paroissent plus traitables. Il n'y a point de lieu
 « où les grimaces règnent davantage, ce sont cérémonies
 « continuelles, mais il y a bien autant de fourberies et de
 « débauches ; personne n'en est exempt..... Cependant il
 « faut vivre au milieu de tout ce monde-là, et affecter avec
 « eux la fainéantise, car la plupart ne savent ce que c'est
 « que de s'occuper à quelque chose de bon ; ils se lèvent de
 « grand matin, vont se promener jusqu'au soleil levé,
 « viennent ensuite se recoucher ; puis ils dînent, dorment
 « toute l'après-dînée ; le chaud étant passé, ils retournent à
 « la promenade jusqu'au souper, et la nuit venue, chacun
 « une lanterne sourde à la main, sans crainte des voleurs,
 « va où bon lui semble : et voilà comment se passent les
 « journées. »

« Il n'y a pas de lieu où les nouvelles touchent davantage
 « qu'à Rome, à cause de la quantité d'étrangers qui y sont
 « établis et qui y arrivent tous les jours. On est ravi d'en ap-
 « prendre des premiers pour régler ses gestes et sa démarche.
 « Nous le remarquâmes principalement dans les Espagnols,
 « sur le visage desquels on connoît fort aisément leurs bons
 « ou leurs mauvais succès. Dans le commencement de la cam-
 « pagne, nous fûmes quelque temps exposés à leurs insultes
 « par la perte que nous fîmes de Hesdin, par la rébellion
 « du maréchal d'Hocquincourt qui se jeta dans leur parti,

« et par la prise du maréchal d'Aumont, au moment où
 « il croyoit surprendre Ostende (1). Ensuite la grande ma-
 « ladie du roi, que long-temps on crut mort, les rendit
 « très fiers et leur donna de grandes espérances; mais nous
 « eûmes bientôt raison d'eux par les grands avantages que
 « les armes du roi remportèrent en Flandres et en Italie.
 « La célèbre bataille des Dunes (2), la mort du maréchal
 « d'Hocquincourt (3) et la prise de Dunkerque, suivie de
 « celle de Bergues-Saint-Vinox, Furnes et Dixmude, les
 « mortifièrent beaucoup. Mortaro (4) en Italie conquise par
 « l'armée du roi, sous le commandement du duc de Modène,
 « fit encore un grand fracas; la marche des troupes jeta
 « les peuples dans une telle terreur qu'en un moment la
 « campagne demeura déserte, et la ville de Milan fut telle-
 « ment remplie de monde, que ceux du parti appréhendèrent
 « qu'elle ne se détruisit d'elle-même, par famine ou par ma-
 « ladies. La nouvelle de la parfaite guérison du roi, avec le
 « *Te Deum* que nous chantâmes publiquement pour en re-
 « mercier Dieu, leur fut un grand sujet de douleur; je les
 « laissai encore dans la consternation, à la nouvelle du
 « siège de Gravelines, qui se répandit à Rome avec avantage
 « de notre côté, peu de jours avant mon départ. Ainsi on
 « peut dire que, durant notre séjour, les affaires de France

(1) Le maréchal d'Aumont étoit à la rade d'Ostende avec quinze cents hommes. Il s'avança, sur la promesse que lui firent les habitants de se rendre, et les Espagnols se jetèrent sur sa troupe, le firent prisonnier, et lui tuèrent plus de 500 hommes.

(2) Gagnée par le maréchal de Turenne contre le prince de Condé, le 14 juin 1658.

(3) Il fut tué de cinq coups de mousquet, en voulant reconnoître les lignes de l'armée françoise, à Dunkerque, le 13 juin 1658. Il survécut assez à sa blessure pour pouvoir témoigner son regret de sa rébellion.

(4) Cette ville se rendit le 25 août 1658.

« allèrent de manière que nous eûmes presque toujours le
« dessus; ce qui ne nous fit pas une petite joie. »

« A l'égard de mon commerce en Allemagne, je l'avois éta-
« bli avec M. de Chesières, mon oncle, qui étoit resté à Franc-
« fort avec nos ambassadeurs. Ce fut par son moyen que je
« fus toujours informé de ce qui s'y passoit de considérable,
« et que j'appris qu'enfin, après beaucoup de peines, le
« roi de Hongrie, fils de l'empereur Ferdinand III, de la
« maison d'Autriche, faute d'autre sujet capable d'être em-
« pereur, avoit été destiné à cette suprême dignité, et que
« tout ce que la France avoit pu faire en cette rencontre,
« avoit été de si bien ménager les électeurs, qu'elle en avoit
« eu tout le contentement qu'elle pouvoit souhaiter, par un
« article très avantageux pour elle, qui fut mis dans la capi-
« tulation; savoir: que l'empereur *ad eligendum* entretien-
« droit une bonne paix avec la France et qu'il ne pourroit
« en aucune manière que ce fût, sous quelque prétexte qu'il
« pût alléguer, directement ni indirectement, envoyer du
« secours à nos ennemis en Flandres, ni en Italie, contre
« nous ou contre nos alliés (1). »

« Nointel, Gargam et moi nous fûmes toujours enseu-
« ble et nous prîmes à tâche de faire connoissance avec
« ceux que nous jugions les plus honnêtes gens; nous liâmes
« une amitié particulière avec M. Milet (2). »

Coulanges partit de Rome le 20 août 1658; il ne se passa rien de remarquable jusqu'à son arrivée à Florence. Nous le laisserons parler lui-même.

« M. Milet ayant fait savoir à l'abbé Siri, l'un de ses amis,
« le jour où nous devons arriver à Florence, nous eûmes

(1) Voyez l'article XIII de la capitulation de Francfort, dans les Mémoires du maréchal de Gramont, tome II, p. 150.

(2) Il étoit sous-gouverneur du duc d'Anjou, duc d'Orléans après la mort de Gaston de France; il avoit été envoyé à Rome par le roi pour les affaires du duc de Parme. (*Note de Coulanges.*)

« l'avantage de traverser la ville avec nos pistolets, ce qui
 « passe pour une faveur admirable. Nous fûmes descendre
 « à l'hôtellerie, où voyant qu'il étoit de bonne heure, nous
 « ouvrimés nos coffres, et nous nous mîmes en état de sa-
 « luer, dès le soir, M. le grand-duc (1) pour lequel mon
 « père avoit eu la bonté de m'envoyer une lettre du roi qui
 « nous faisoit connoître à lui. L'abbé Siri, ayant su notre ar-
 « rivée, vint aussitôt nous trouver avec un carrosse de ce
 « prince, dans lequel nous nous rendîmes à son palais, qui
 « est ce fameux palais Pitti, dont il est tant parlé, et qui
 « a servi de modèle au palais d'Orléans (2), quoique ce der-
 « nier soit bien plus grand et bien plus beau. On nous in-
 « troduisit dans l'antichambre, où nous trouvâmes les prin-
 « cipaux de la cour, comme le chambellan, le premier gen-
 « tilhomme de la chambre et le secrétaire-d'état. Je leur
 « rendis les lettres particulières que l'abbé de Bonzi (3), ré-
 « sident à Paris pour le grand-duc, leur écrivoit en notre
 « faveur, tant pour nous faire connoître à eux et les prier
 « de nous ménager un gracieux accueil du prince, que pour
 « nous faire voir sa cour avec plus de facilité, aussi bien que
 « les raretés et les autres singularités de Florence. Ces mes-
 « sieurs nous reçurent avec toute la civilité imaginable; et
 « M. Milet ayant eu séparément son audience, comme en-

(1) Ferdinand de Médicis, II^e du nom, grand-duc de Toscane, né en 1610, mourut le 24 mai 1670.

(2) Le palais du Luxembourg. C'étoit dans l'origine une vaste maison accompagnée de jardins, que M. Robert de Harlai de Sancerre avoit fait construire dans le seizième siècle. Le duc de Pinei-Luxembourg l'acheta vers 1580; il en augmenta les jardins, et, en 1612, Marie de Médicis en fit l'acquisition, et elle y fit construire, sur le modèle du palais Pitti, l'édifice que nous voyons aujourd'hui.

(3) Pierre de Bonzi, d'une des plus anciennes familles de Florence, nommé évêque de Béziers, en 1659, et créé cardinal par le pape Clément X, en 1672. Quatre de ses oncles avoient été successivement évêques de Béziers, depuis 1576 jusqu'à lui.

« voyé du roi pour les affaires d'un prince, neveu du grand-
 « duc, nous eûmes la nôtre ensuite, dans laquelle je pré-
 « sentai la lettre du roi, que le prince reçut avec beaucoup
 « de respect. Après avoir été avec lui un demi-quart d'heure
 « à parler de choses indifférentes, comme des voyages que
 « nous avions faits, nous nous retirâmes et fûmes conduits
 « dans une salle où toutes les dames de la cour étoient as-
 « semblées, pour assister aux fiançailles d'une fille d'honneur
 « de la grande-duchesse (1). La cérémonie s'en fit comme
 « en France; le grand-duc, la grande-duchesse, le grand-
 « prince leur fils unique, et le cardinal Jean Carlo de Me-
 « dicis (2), frère du grand-duc, y étoient présents. Je n'ai
 « jamais rien vu de plus agréable ni de plus galant que les
 « filles d'honneur de cette princesse; ce sont sept filles de
 « quinze, seize à dix-sept ans, tout-à-fait belles et jolies,
 « lesquelles, ce soir-là, étoient toutes vêtues de satin, cou-
 « leur de rose, avec des dentelles d'or et d'argent. La cérémo-
 « nie achevée, tout le monde se retira, et le grand-duc, en
 « s'en allant, nous parla encore fort civilement; cependant,
 « comme nous croyions retourner à l'hôtellerie, nous fûmes
 « tout étonnés qu'un gentilhomme nous vint dire, de la part
 « de son altesse, qu'elle ne prétendoit pas que nous eussions
 « d'autre maison que son palais, pendant notre séjour, et
 « qu'il avoit ordre de nous conduire dans des appartements
 « qui nous étoient préparés. Aussitôt deux estaffiers, portant
 « chacun deux flambeaux de cire blanche, marchent devant
 « nous; le gentilhomme nous accompagne et nous recevons
 « mille révérences de tous ceux que nous rencontrons sur
 « notre chemin. Nous entrons enfin dans une salle où nous

(1) Julie-Victoire de La Rovère, fille du duc d'Urbain et de Claude de Médicis; elle mourut, le 6 mars 1694, à l'âge de soixante douze ans.

(2) Il fut fait cardinal par le pape Innocent X, en 1644, fut sacré évêque de Sabine en 1645, et mourut le 22 janvier 1662.

« trouvons quantité d'officiers, vêtus de noir, la barbe fort
 « bien peignée, qui, avec de grandes génuflexions, nous
 « lèvent les portières, pour passer dans les chambres qu'on
 « nous avoit destinées. Comme nous y sommes, le gentil-
 « homme se retire pour nous laisser prendre nos commo-
 « dités; mais il revient à l'heure du souper, et en rentrant
 « dans la première salle, nous y trouvons une table fort
 « bien et fort proprement servie avec quelques ragoûts ita-
 « liens néanmoins; cela étoit nécessaire pour nous faire
 « connoître que nous n'étions pas encore sortis de l'Italie.
 « Nous mangeâmes, entre autres mets, force *becfigues*,
 « qui sont des petits oiseaux, beaucoup plus délicats que
 « les ortolans en France, et nous bûmes de la *verdée*,
 « qui est une espèce de petit vin, doux et piquant, fort
 « agréable au goût, breuvage singulier de ce pays. Pen-
 « dant le souper, tous nos officiers, soit en apportant les
 « plats, soit en les levant, soit en nous donnant à boire,
 « nous faisoient toujours ces grandes et profondes génufle-
 « xions, avec un respect non-pareil. Le souper fait, nous
 « nous retirâmes dans nos chambres; et après quelque con-
 « versation, le chevalier de Minorberti, qui étoit le gentil-
 « homme qui avoit soin de nous, nous donna le bonsoir,
 « et nous pareillement les uns aux autres, et nous trouvâ-
 « mes nos chambres munies de toutes les choses nécessaires.
 « Ainsi nous passâmes la nuit, avec la même tranquillité, que
 « si nous eussions été dans la maison bien réglée de quelque
 « gentilhomme particulier. »

Le lendemain matin, le même gentilhomme fit voir à
 Coulanges et à ses compagnons de voyage les curiosités
 de Florence.

« L'heure de dîner étant venue, notre table fut servie
 « avec la même magnificence et les mêmes honneurs que
 « le soir précédent. Mais, à dire le vrai, nous commençâmes
 « à en être importunés, et nous conclûmes tous que si nous
 « étions, en notre particulier, servis par nos valets et nour-

« ris à nos dépens, nous jouirions d'une liberté dans la-
 « quelle nous considérerions les choses plus à loisir, et que
 « tous ces respects qu'on nous rendoit, avec tant de bonne
 « chère, nous obligeoient de quitter la ville, de peur d'abuser
 « de l'hôte chez lequel nous étions. »

Aussi prièrent-ils le chevalier de Minorberti de leur obtenir du prince leur audience de congé.

« Il nous conduisit d'abord à l'appartement du grand-
 « prince, fils (1) unique du grand-duc, qui nous reçut fort
 « civilement; cette visite achevée, nous passâmes chez la
 « grande-duchesse, privilège qui n'est pas accordé à tous les
 « étrangers; nous la trouvâmes dans sa chambre avec ses
 « filles d'honneur, toutes vêtues de satin bleu avec des den-
 « telles d'or et d'argent. Elle nous fit toutes les civilités que
 « nous pouvions espérer, et nous dit cent choses obligean-
 « tes; entre autres, qu'il falloit que nous trouvassions Flo-
 « rence bien peu agréable, puisque nous n'y voulions pas
 « séjourner davantage. Nous fûmes de là chez le prince
 « Léopold (2), frère du grand-duc, et ensuite chez son al-
 « tesse ducale, que nous remerciâmes de toutes ses bontés. »

Les voyageurs partirent pour Livourne, et peu de jours après ils revinrent *incognito* à Florence pour voir cette belle ville plus à loisir; ils allèrent ensuite à Plaisance, où ils rendirent leurs devoirs au duc de Parme. Il faut laisser Coulanges continuer son récit.

« Ce prince (3) part tous les jours de son palais, sur les

(1) Cosme, III^e du nom, marié, en 1661, avec Louise-Marguerite d'Orléans, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, et de Marguerite de Lorraine. Il mourut le 31 octobre 1723.

(2) Il fut fait cardinal, en 1667, par le pape Clément IX, et mourut le 10 novembre 1675.

(3) Ranuce Farnèse, II^e du nom, duc de Parme et de Plaisance, né le 17 septembre 1630, mourut le 8 décembre 1694. Il épousa, le 29 avril 1660, Marguerite de Savoie, qu'il perdit le 28 avril 1663. Il se remaria en secondes noces avec Isabelle d'Est, fille du duc

« sept heures du matin , dans son carrosse avec son frère ,
 « et sitôt qu'il est hors de la ville , il prend la place de son
 « cocher, ayant un plaisir singulier à mener son carrosse
 « lui-même. Si l'un de ses chevaux se déferre, il fait l'office
 « de maréchal, et c'est de là qu'on dit proverbialement en
 « Italie *cocher de Parme* ; il est vêtu autant mal qu'on le peut
 « être , et comme sa mine n'est pas des plus relevées , l'ayant
 « vu plusieurs fois dans son carrosse , je demandois toujours
 « où étoit le duc, bien qu'il fût dedans, n'ayant garde de pen-
 « ser que ce fût lui qui parût dans un aussi mauvais équi-
 « page. L'heure de son dîner venue, il revient au palais ,
 « mais il en ressort incontinent pour reprendre les diver-
 « tissemens du matin. Aussi nous ne pûmes lui faire la ré-
 « vérence que le soir du lendemain , que nous demandâmes
 « l'audience. Peut-être aussi vouloit-il se mettre sur sa bonne
 « mine, comme il fait envers tous les étrangers, pour les re-
 « cevoir avec plus d'honneur. Nous le trouvâmes, en effet,
 « dans sa chambre, vêtu de noir, qui est son habit de céré-
 « monie, mais d'une mode si extraordinaire que je n'en vis
 « jamais de pareille. C'est un homme de vingt-huit ans, qui
 « en paroît pour le moins quarante-cinq ; sa barbe est noire
 « et si épaisse, qu'à peine lui voit-on le bas du visage ; il
 « nous reçut cependant avec une civilité très grande.....
 « Après avoir pris congé de lui, nous fûmes voir le prince
 « Pietro (1), son frère, qui s'étoit aussi paré pour l'amour
 « de nous. Je n'ai jamais vu homme d'une figure si extraor-
 « dinaire. Il est aussi gros qu'un muid, quoiqu'il n'ait pas
 « encore dix-sept ans ; il ne peut presque se remuer ; il nous
 « reçut néanmoins debout, et fit quelques pas pour venir
 « au-devant de nous. »

de Modène, qui mourut en 1666, et en 1668 il épousa en troisièmes nocces Marie d'Est, sa belle-sœur.

(1) Pierre Farnèse, né en 1644, , mort en 1677, sans avoir été marié.

Quand nos voyageurs furent arrivés à Turin, ils allèrent saluer M. Servien, ambassadeur pour le roi près du duc de Savoie. Madame Servien voulut les présenter elle-même à Madame Royale (1), qui étoit alors dans une maison de plaisance, à peu de distance de la ville.

« Elle nous fit voir cette cour, la plus belle et la plus
 « magnifique de toutes les cours après celle de France. Après
 « avoir traversé quelques salles, nous entrâmes dans l'anti-
 « chambre de MADAME, où étoient ses filles et force hommes
 « bien faits, vêtus à la françoise, jouant et se divertissant
 « agréablement. Après avoir été quelque temps à les consi-
 « dérer, la dame d'honneur sortit de la chambre de MA-
 « DAME, et nous vint dire que nous y pouvions entrer; MA-
 « DAME étoit au lit, et madame la princesse Marguerite (2),
 « sa fille, dans la ruelle; madame Servien nous présenta à
 « l'une et à l'autre; elles nous reçurent avec tout l'accueil
 « que nous pouvions souhaiter. La chambre étoit remplie
 « de dames belles et bien faites. Nous y passâmes près d'une
 « heure, pendant laquelle ces princesses nous parlèrent tou-
 « jours avec une bonté et une civilité admirables. M. le duc
 « de Savoie (3) y survint, auquel nous fîmes aussi la révé-

(1) Chrétienne de France, fille de Henri IV, mariée, le 10 février 1619, à Victor-Amédée, duc de Savoie. Elle mourut le 27 décembre 1663.

(2) Cette princesse croyoit être sur le point d'épouser Louis XIV; il y eut à ce sujet une entrevue des deux cours à Lyon, au mois de novembre suivant; mais, le roi d'Espagne ayant fait proposer sa fille, les espérances de Madame royale de Savoie et de la princesse furent déçues. Cette dernière épousa, le 29 avril 1660, le duc de Parme, dont Coulanges vient de faire un portrait si fâcheux. Cette union n'étoit pas de nature à la consoler de la perte de la couronne de France.

(3) Charles-Emmanuel, II^e du nom, marié au mois d'avril 1663 avec Françoise d'Orléans, fille de Gaston de France et de Marguerite de Lorraine, morte au mois de janvier 1664. Il se remaria en

« rence; et comme nous nous disposions à prendre conge,
 « Madame Royale nous dit qu'elle vouloit que nous vissions
 « les autres chambres et le jardin. Quelques dames qui
 « étoient là nous y conduisirent, et, en passant par une des
 « chambres, nous trouvâmes madame la princesse Louise (1),
 « fille aînée de Madame Royale, veuve du prince Maurice
 « de Savoie, son oncle; nous eûmes l'honneur de la saluer
 « et nous sortîmes d'avec elle aussi satisfaits que nous l'a-
 « vions été des princes et des princesses que nous venions
 « de quitter..... Notre promenade faite, nous repassâmes par
 « la chambre de MADAME, qui nous demanda des nouvelles
 « de tout ce que nous avions vu. »

Coulanges revint ensuite en France, et se rendit à Dijon où il arriva le 12 octobre. Il s'empressa d'aller y voir le président Fremiot (2), ancien ami et allié de sa famille.

« J'arrivai à Paris, continue-t-il, le mercredi 23 octobre
 « de l'année 1658, et je vins descendre en la maison pater-
 « nelle, rue des Francs-Bourgeois; mais je ne fus pas assez
 « heureux pour y trouver mon père : il étoit à la campagne.
 « chez la marquise de La Trousse (3), ma tante, où je me
 « serois acheminé à l'heure même, si je n'eusse été obligé
 « de m'arrêter, pour rendre mes respects à M. d'Ormesson (4),

1665 avec Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, fille du duc de Nemours et d'Élisabeth de Vendôme.

(1) Elle mourut en 1692.

(2) Il étoit oncle de madame de Sévigné, à laquelle il laissa en mourant une partie de sa fortune. (Voyez la lettre qu'elle écrit au comte de Bussy, le 16 avril 1670, tome I, p. 177.)

(3) Henriette de Coulanges, veuve de François Le Hardy, marquis de La Trousse, tante de Coulanges et de madame de Sévigné. Elle mourut le 30 juin 1672. (Voyez la lettre écrite le lendemain par madame de Sévigné, tome III, p. 19 de notre édition.)

(4) André Lefebvre d'Ormesson, qui, en qualité de doyen du conseil, porta la parole au nom du roi à la place du chancelier de France

« mon grand-père maternel, doyen du conseil du roi, que
 « je trouvai en fort bonne santé, et avec la même vigueur
 « d'esprit, à quatre-vingts ans passés, qu'il avoit pu avoir
 « en la fleur de son âge. Il me reçut avec des bontés non-
 « pareilles, et ne se contenta pas de me témoigner la joie
 « qu'il avoit de me revoir par les caresses qu'il me fit; mais
 « il ajouta les effets avec une libéralité dont je ne saurois
 « être assez reconnoissant. M. d'Ormesson (1), maître des
 « requêtes, mon oncle, alors intendant de justice en Pi-
 « cardie, et madame sa femme, m'embrassèrent aussi tous
 « deux avec beaucoup d'amitié. Je fus encore rendre mes
 « devoirs à M. de Lezean (2), conseiller-d'état, mon grand-
 « oncle, et à ceux de mes proches qui se trouvoient à
 « Paris; après y être resté un jour et demi, je partis pour
 « La Trousse, où j'arrivai le vendredi au soir, vingt-cinq
 « d'octobre.

« Il est fort aisé de juger, par toutes les bontés que mon
 « père a eues toute sa vie pour moi, que je fus très bien
 « reçu de lui, et qu'il m'embrassa avec toute la tendresse
 « qu'un bon père peut avoir pour son fils. Je me conten-
 « terai de dire que cette entrevue fut très agréable de part

alors indisposé, au renouvellement d'alliance avec les Suisses, le 18 novembre 1663, en l'église Notre-Dame de Paris. Il mourut, le 2 mars 1665, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, après avoir fait partie du conseil de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

(1) Olivier Lefebvre d'Ormesson, alors intendant d'Amiens. Il fut rapporteur du procès de Fouquet, et, par sa noble conduite, il se priva de la dignité de chancelier, qui lui avoit été promise. On connoît la belle parole de Louis XIV à son sujet. (*Voyez* la note de la lettre 36 de madame de Sévigné, tome 1^{er}, p. 74.) Il mourut le 4 novembre 1686. Marie de Fourcy, sa femme, mourut au mois d'août 1685. Elle étoit tombée en enfance. (*Voyez* la lettre de madame de Sévigné du 15 août 1685, tome VII, p. 337.)

(2) Nicolas Lefebvre, seigneur de Lezeau, mort doyen des conseillers d'état, le 1^{er} novembre 1680, âgé de plus de cent ans.

« et d'autre, et que je reçus de mes deux sœurs (1), de ma-
 « dame la marquise de La Trousse, ma tante, et de made-
 « moiselle de La Trousse, sa fille (2), toutes les amitiés que
 « je pouvois souhaiter. Je restai à La Trousse jusqu'au len-
 « demain des fêtes de la Toussaint, que j'en partis avec mon
 « père, pour retourner à Paris. Il me permit de vendre ma
 « charge de conseiller au parlement de Metz, dans le des-
 « sein de me fixer auprès de lui. J'en traitai, le 13 novem-
 « bre 1658, à quarante et un mille livres, et qui étoit qua-
 « torze mille livres de plus que je ne l'avois achetée. »

« Quand cette vente fut faite, mon père ne songea plus
 « qu'à exécuter son dessein, et comme il n'y avoit point de
 « charge qui me convint davantage que celle de conseiller
 « au parlement de Paris, il s'y détermina quoi qu'il en pût
 « coûter. Néanmoins il ne voulut point traiter avant qu'un
 « autre ne lui eût montré le chemin; car il espéroit qu'un
 « nouvel arrêté du parlement qui excluoit les fils et les gen-
 « dres des traitants, pourroit bien diminuer le grand prix
 « auquel elles étoient montées depuis ma sortie de Paris. »

« Vers Noël, madame la marquise de Sévigné, ma cou-
 « sine-germaine, dame d'un mérite extraordinaire, et pour
 « laquelle j'ai eu, toute ma vie, une très tendre amitié, ar-
 « riva de ses terres de Bretagne, avec M. l'abbé de Coulan-
 « ges (3), M. de Chesnières, qui l'étoit allé trouver, après son

(1) Anne-Marie de Coulanges, mariée, le 18 avril 1661, à Louis Turpin de Crissé, comte de Sanzei, et Marie-Madeleine de Coulanges, mariée à Guillaume d'Harrouis, trésorier des états de Bretagne. Cette dernière mourut le 28 septembre 1662.

(2) Elle mourut subitement au mois de décembre 1685. (Voyez la lettre de madame de Sévigné du 19 décembre, tome VII, page 361.)

(3) Christophe de Coulanges, abbé de Notre-Dame de Livri, que madame de Sévigné appeloit le *bon abbé*, ou le *bien bon*.

« retour d'Allemagne, et M. de Saint-Aubin (1), ses oncles
 « et les miens. J'eus la plus grande joie du monde de les em-
 « embrasser tous, et de voir, par leur arrivée, toute ma
 « famille paternelle réunie pour long-temps. »

« M. Fayet, conseiller au parlement de Paris, traita d'une
 « charge pour M. son fils, et il en conclut le marché à cin-
 « quante-sept mille écus et deux cent pistoles (2). Quoique ce
 « prix fût un peu fort, néanmoins mon père crut qu'il n'y
 « avoit point de temps à perdre; dès le lendemain, 26 dé-
 « cembre 1658, il traita de la charge de feu M. de Cham-
 « prond, et conclut, aux mêmes conditions, avec les héri-
 « tiers. »

« Le contrat passé, on dressa les lettres de provision, que
 « nous envoyâmes en diligence à Lyon, où la cour étoit
 « alors, pour être expédiées par M. le chancelier. Elles fu-
 « rent scellées le 15 janvier 1659, et aussitôt que je les eus,
 « je commençai mes sollicitations. Mon grand-père et mon
 « père me conduisirent chez MM. les présidents à mortier
 « et gens du roi, et à l'égard de MM. les conseillers, mon
 « père seul en eut la fatigue; nous fûmes reçus de tous avec
 « beaucoup de civilité, et nous terminâmes, en quatre jours,
 « ces pénibles visites. Je fus admis au serment le 22 fé-

(1) Charles de Coulanges, seigneur de Saint-Aubin. (*Voyez le récit touchant que madame de Sévigné fait de sa mort dans sa lettre du 19 novembre 1688, tome VIII, p. 163.*)

(2) Cette somme faisoit 173,000 livres. On fabriquoit depuis l'année 1642 des louis d'argent que l'on appeloit vulgairement *écus blancs*; ils valoient 60 sous, et aujourd'hui ils sont de la valeur de 5 francs 50 centimes. Le marc d'argent étoit alors à 26 livres 10 sous; de sorte que la somme donnée par Coulanges reviendroit à environ 317,000 francs de notre monnoie. On est surpris d'un prix aussi considérable, mais il faut se souvenir que, suivant les mémoires du temps, et particulièrement ceux de Choisi, le surintendant Fouquet vendit 1,400,000 livres sa charge de procureur-général, et M. de Fieubet offrit 1,800,000 livres d'une charge de président à mortier.

« vrier 1659, et je le prêtai, dans la grand'chambre, entre
 « les mains de M. le président de Lamoignon (1). M. le pré-
 « sident de Nesmond vint ensuite, selon l'ordre accoutumé,
 « m'installer dans la première chambre des enquêtes, où
 « je fus distribué; MM. Potier de Blancmesnil (2) et de Mau-
 « peou (3) en étant présidents.

« Je jouissois à peine de cet établissement, lorsqu'au
 « commencement du mois de juin suivant, mon père, con-
 « tre toutes les apparences humaines, et dans la plus
 « grande et la plus vigoureuse santé qu'il eût jamais pos-
 « sédée, fut tout d'un coup surpris d'un mal qui passa
 « d'abord pour un rhumatisme, accompagné de fièvre, qui
 « n'avoit rien de dangereux; mais qui cependant fut si vio-
 « lent et si opiniâtre, qu'il l'emporta le septième jour,
 « après qu'il eut donné toutes les marques d'un véritable
 « chrétien et qu'il eut reçu le sacré viatique, à un quart
 « d'heure près de son dernier soupir, qu'il rendit sans au-
 « cune agonie, âgé de soixante-trois ans et demi. Je ne pou-
 « vois faire une perte plus considérable.

« Je crois à propos de mettre ici un éloge en manière
 « d'épithaphe, qu'un de ses meilleurs amis m'envoya, peu de

(1) Guillaume de Lamoignon, nommé premier président du parlement de Paris, en 1657, mourut le 9 décembre 1677. (Voyez sur cette mort la lettre écrite par le père Rapin, dont le texte a été rétabli dans la note de la lettre 627 de madame de Sévigné, tome V, page 299.) Il fut l'ami des lettres, et son nom leur doit une partie de sa gloire; son hôtel étoit le rendez-vous de Despréaux, Racine, Molière, La Fontaine, Santeuil, etc., et de tous les hommes qui ont illustré son siècle.

(2) René Potier, seigneur de Blancmesnil, président en la première chambre des enquêtes, mourut le 17 novembre 1680.

(3) René de Maupeou, II^e du nom, président en la première chambre des enquêtes, mourut le 22 mai 1694. Il a été l'aïeul du premier président au parlement de Paris, et le bisaïeul du chancelier de France destructeur des parlements.

« jours après sa mort, aussi bien que celle de feu ma mère ,
 « pour marque de l'estime très particulière qu'il faisoit de
 « leurs personnes. C'est le révérend père Zacharie (1) de Li-
 « sieux, capucin, personnage d'un mérite exquis et d'un
 « savoir non commun, comme il paroît par plusieurs de
 « ses ouvrages, entre autres le *Genius sæculi*, dédié à feu
 « mon père, le *Giges gallus* et les *Somnia sapientis*, livres la-
 « tins de la dernière délicatesse. »

« *Lege et luge,*

« VIATOR :

« PHILIPPUS DE COLANGES, *clarissimâ stirpe genitus, virtute*
 « *illustrior ac meritis, christianismo regi olim à sanctoribus*
 « *consiliis, et in camerâ parisiensi regiarum rationum magis-*
 « *ter, suæ dignitatis ornamentum singulare, vir natus in exem-*
 « *plar, in quo nihil vulgare natura posuerat, cujus ingenium*
 « *cæteris explorata lux, digna prioribus sæculis integritas, mo-*
 « *res ad evangelii normam compositi, iniquis temporibus æqua*
 « *mens, constans in Deum et in principem fides, in sacrum*
 « *ordinem reverentia, in egenos miseratio; omnibus diu maxi-*
 « *mè prodest, aut vitâ, aut opibus, aut consiliis, omnibus*
 « *charus, non expectato funere rapitur; et qui æternùm stare*
 « *debuerat, communi mortalium lege solutus, jacet hîc, jam*
 « *non homo, sed cinis.*

« *Et iterùm geme,*

« VIATOR :

« *Magnâ quoque orbis christiani jacturâ viro jungitur charis-*
 « *sima quondam uxor, MARIA LEFEBVRE D'ORMESSON, digni-*
 « *tate ortûs ac suavitate morum inter matronas inclÿta, inte-*

(1) Le père Zacharie mourut en 1661; il est auteur des ouvrages latins dont parle Goulanges, et qu'aujourd'hui on ne lit guère. Il a publié aussi, sous le nom de Louis Fontaines, *La relation du pays de Jansénié*, Paris, 1660.

« gerrimi nominis mulier, suâ tamen famâ major, avitæ pie-
 « tatis tenax, ex quo nupta est marito nunquam gravis, nisi
 « cùm prior decessit, in mediâ suâ parte orbatum desereret.
 « Ambos diùm viverent connexuit triplex vinculum, conjugii
 « lex, affectuum similitudo, æquale studium virtutis; extinctos
 « nunc unus lapis tegit; unum marmor, ne vel in laudibus dis-
 « traherentur, utriusque nomen ac egregias animi dotes trans-
 « mittit ad posteros.

« Heu sortem humanam
 « Cui subditur et virtus!

« Obiit hæc anno 1654, mense julio, die quintâ, ætatis qua-
 « dragesimo octavo uno mense.

« Ille anno 1659, mense junio, die undecimâ, ætatis sexa-
 « gesimo tertio sex mensibus. »

Coulanges termine sa relation en disant qu'il l'a rédigée pour obéir à M. d'Ormesson, son grand-père, et à son père, qui lui avoient ordonné de l'écrire.

On lit, à la suite du manuscrit, la mention suivante, écrite entièrement de la main de Coulanges :

« Philippe-Emmanuel de Colanges, conseiller du roi en
 « ses conseils et en sa cour de parlement, qui a écrit cette
 « présente relation de ses voyages, a épousé par contrat du
 « seizième jour de décembre mil six cent cinquante-neuf,
 « Marie-Angélique Du Gué, fille de François Du Gué, con-
 « seiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordi-
 « naires de son hôtel, et de Marie-Angélique Turpin, fille
 « de Jean Turpin, seigneur de Vauvredon, conseiller ordi-
 « naire du roi en ses conseils d'état et privés, et sœur d'Éli-
 « sabeth Turpin, épouse de Michel Le Tellier, marquis de
 « Louvois, seigneur de Chaville et autres lieux, conseiller
 « du roi en tous ses conseils, grand-trésorier de ses ordres,
 « ministre et secrétaire d'état, et depuis le 27 octobre 1677,
 « fait garde-des-sceaux et chancelier de France.

« Ledit Philippe-Emmanuel de Colanges ayant été pourvu

« d'une charge de maître des requêtes, par la démission du
 « sieur de Caumartin, en prêta le serment entre les mains de
 « M. d'Aligre, garde-des-sceaux de France, le premier jour
 « de septembre 1672; il fut ensuite reçu au parlement le six
 « dudit mois, et aux requêtes de l'hôtel le neuf. »

On lit ensuite les mentions suivantes écrites d'une main inconnue :

« M. de Coulanges est mort au commencement de l'an-
 « née 1716, âgé de plus de quatre-vingts ans, ayant con-
 « servé jusqu'au dernier moment la même vivacité et la
 « même gaieté dans l'esprit qu'il avoit eues toute sa vie. Il fut
 « plus de trois mois malade; il est mort avec de grands sen-
 « timents de piété et de résignation à la volonté de Dieu. Il
 « a été inhumé dans la sépulture de sa famille, dans sa
 « chapelle aux Dames religieuses de la Visitation de la rue
 « Saint-Antoine. »

« Madame de Coulanges est morte au commencement de
 « l'année 1723, âgée de quatre-vingt-deux ans accomplis,
 « après une très longue maladie, avec de très grands senti-
 « ments de piété, après avoir long-temps souffert avec une
 « patience et une tranquillité d'esprit admirables. Elle a été
 « inhumée dans la même chapelle que M. de Coulanges,
 « dans l'église des Dames de la Visitation de la rue Saint-
 « Antoine. »

AVERTISSEMENT

DE M. DE COULANGES.

Il me paroît à propos que mes amis particuliers , auxquels tout au plus je communiquerai cette relation , soient avertis , avant qu'ils en fassent la lecture , que j'ai cru devoir y comprendre non seulement les connoissances générales que j'ai obtenues sur les conclaves , ainsi que tous ceux qui se trouvoient à Rome , mais encore les notions particulières que j'ai acquises sur certains faits secrets , très bons à savoir ; me renfermant avec scrupule dans la loi que je me suis imposée de ne jamais avancer un fait dont je n'eusse par moi-même , ou par des preuves certaines et indubitables , une parfaite connoissance.

Je n'ai donc point voulu , dans cette relation que je me suis permis d'égayer de mes amusements , et même de quelques unes de mes poésies , productions toutes naturelles de mon heureux tempérament , imiter ceux qui donnent leurs visions pour des réalités , et qui débitent des choses qui se sont passées dans toutes les factions , même dans celles opposées d'intérêts et ennemies , comme s'il ne s'y étoit rien fait qu'avec leur participation ; quoiqu'il soit impossible à un particulier d'être bien informé de tout ce qui se passe dans un conclave.

Il faut savoir pour cela qu'il n'y a lieu au monde où le secret, la dissimulation, la fourberie et l'imposture règnent avec plus d'art, pour renfermer, autant qu'on le peut, dans sa faction, et même entre un très petit nombre de cardinaux de cette faction, ce qui s'y passe de plus secret, et pour empêcher que ceux des autres ne le découvrent. Ainsi, quiconque avance dans la relation d'un conclave, qu'il en a su et pénétré le véritable secret, et qu'il a connu les vraies démarches de tous les chefs de factions, présente à ses lecteurs beaucoup plus de faussetés que de vérités.

Pour qu'une relation fût entière et véritable, il faudroit que les cardinaux, chefs de factions, et ceux dans lesquels ils ont placé leur entière confiance, voulussent, sans réserve et de bonne foi, se rapporter les uns aux autres ce qui s'est fait de plus secret dans leurs factions, et cela même papiers sur table; ce qui n'est jamais arrivé, et ce qui, selon toutes les apparences, n'arrivera jamais.

Je ne veux donc point dire ici plus que je ne sais, ni me donner pour un autre que pour un écrivain très médiocre, mais cependant bien instruit, par des récits fidèles, et par les pièces originales que l'on a bien voulu me communiquer, des faits particuliers qui se sont passés dans la faction de France.

MÉMOIRES

DE

M. DE COULANGES.

CONCLAVES

D'ALEXANDRE VIII ET D'INNOCENT XII.

Le roi ayant été instruit de la mort d'Innocent XI (1) par un courrier extraordinaire, dépêché par le cardinal d'Estrées, qui sous ce pontificat avoit pris soin des affaires de France, tint conseil le lendemain, pour examiner ce qu'il convenoit de faire (2).

Comme la capacité du duc de Chaulnes étoit connue par ses deux premières ambassades à Rome, où le succès de ses négociations avoit donné à la France et à l'église deux papes tels qu'on les pouvoit desirer, Clé-

(1) Benoît Odescalchi, élu pape sous le nom d'Innocent XI, le 21 septembre 1676, mourut le 12 août 1689.

(2) On sut cette nouvelle à Versailles le 23 août 1689. (*Mémoires de Dangeau.*)

ment IX (1) et Clément X (2); la première chose qu'on résolut fut de mander à ce duc, qui étoit alors dans son gouvernement de Bretagne, de venir incessamment à la cour pour se rendre à Rome de la part du roi, soit en qualité d'ambassadeur extraordinaire, soit comme envoyé extraordinaire; desquelles qualités il feroit l'option de concert avec les cardinaux françois, suivant ce qui seroit jugé le plus convenable au service et à la gloire de sa majesté (3).

La levée de boucliers du marquis de Lavardin (4) mettoit dans la nécessité de placer son successeur dans cette double alternative. Il falloit en effet que l'ambassadeur du roi fût reçu à Rome sans être obligé de se départir de la prétention de la franchise des quartiers,

(1) Jules Rospigliosi, élu pape sous le nom de Clément IX, le 20 juin 1667, mort le 9 décembre 1669.

(2) Jean-Baptiste-Emile Altieri, élu pape sous le nom de Clément X, le 20 avril 1670, mort le 22 juillet 1676.

(3) Voyez la lettre 1094 de notre édition des lettres de madame de Sévigné.

(4) Le marquis de Lavardin, ambassadeur à Rome, y entra le 16 novembre 1687, au milieu d'un nombreux cortège d'officiers, de soldats de la marine, et de domestiques armés. Il traversa ainsi toute la ville, et se rendit au palais de l'ambassade. Dès le soir, il fit faire des rondes, et ses gens arrêtoient les passants pour reconnoître s'ils n'étoient pas des sbirres ou des gens de la police du pape. Le roi, ne croyant pas devoir déférer à la bulle d'Innocent XI, refusoit de renoncer au droit de franchise dont l'hôtel de son ambassadeur jouissoit à Rome de temps immémorial, bien qu'une semblable renonciation eût été faite par les ambassadeurs de Pologne, d'Espagne, d'Angleterre et même par celui de l'empereur. (Voyez les *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrigny, 12 mai 1687.)

malgré l'engagement contraire que le pape Innocent XI avoit pris, tant par la bulle qu'il avoit souscrite avec le sacré collège (1), que par le refus opiniâtre qu'il avoit fait de donner audience à M. de Lavardin, et par l'excommunication qu'il avoit fulminée contre ce dernier; ce qui avoit été suivi de l'interdit de l'église françoise de Saint-Louis (2), parceque l'ambassadeur, qui ne se regardoit point comme excommunié, y avoit fait ses dévotions le jour de Noël 1687.

On examina ensuite quels ordres on devoit donner aux cardinaux de Bouillon (3) et Le Camus, alors en dis-

(1) Le 12 mai 1687. Cette bulle confirmoit celles de Jules III, de Pie IV, de Grégoire XIII et de Sixte V, mais avec cette différence que ces papes, condamnant la franchise des quartiers, seulement comme souverains temporels, déclaroient criminels de lèse majesté ceux qui voudroient user de ce privilège d'asile, et les juges qui y auroient égard; tandis que la bulle d'Innocent XI, en renouvelant ces constitutions, prononçoit en outre la peine d'excommunication majeure, encourue par le seul fait, contre toute personne *qui, à l'avenir, présumeroit ou prétendrait avoir ou défendre, en quelque manière que ce soit, les franchises appelées vulgairement Quartiers.* Appliquant ainsi à des objets du gouvernement civil de la cour de Rome, des foudres qui doivent être réservés pour la défense des dogmes et des principes sur lesquels repose la religion catholique.

(2) Cette église a été fondée par Catherine de Médicis. Une bulle du pape Sixte V l'a déclarée l'église nationale des François, de manière que dans quelque quartier de Rome qu'ils habitent, ils sont regardés comme étant de cette paroisse.

(3) Voyez sur les causes de la première disgrâce du cardinal de Bouillon les notes des lettres 881 et 961 de madame de Sévigné.

grace. Le marquis de Louvois , disant le premier son avis , l'appuya de tout ce qu'il put imaginer de plus propre à déterminer le roi à donner l'ordre au cardinal Le Camus de se rendre au conclave , et à défendre au cardinal de Bouillon d'y aller ; mais le marquis de Seignelay et M. de Croissy ayant été d'un avis contraire au sujet du dernier, le roi décida que le cardinal Le Camus (1) resteroit dans son évêché de Grenoble , et que le cardinal de Bouillon iroit à Rome. Sa majesté rendit ainsi justice à la fidélité de ce cardinal et à son zèle pour son service , malgré le malheur qu'il avoit d'être exilé et relégué depuis plus de quatre années. Elle ajouta qu'elle vouloit non seulement qu'il allât au conclave , mais qu'il y fit les fonctions de plus ancien cardinal de la faction de France , chargé de son secret par la communication que son ambassadeur lui donneroit de ses instructions les plus secrètes. En conséquence de cette résolution, toute contraire aux sentiments de M. de Louvois , qui avant la tenue du conseil s'étoit déjà ouvert à quelques uns de ses amis , et avoit dit que le cardinal Le Camus iroit au conclave, tandis que le cardinal de Bouillon resteroit en

(1) On a vu dans la note de la lettre 1096 de madame de Sévigné, le motif qui indisposa le roi contre le cardinal Le Camus. On ne pouvoit excuser ce dernier d'avoir accepté le cardinalat sans la permission du roi , puisqu'il devenoit par cette nomination prince d'une cour étrangère. On sait d'ailleurs que, d'après nos usages , les prélats françois , fussent-ils mandés par le pape , ne peuvent sortir du royaume sans le congé du roi. (*Voyez l'art. XIII des Libertés de l'église gallicane rassemblées par Pierre Pithou.*)

France, le roi écrivit à ce dernier la lettre du monde la plus honorable, sur-tout dans un temps de disgrâce et d'exil, dans laquelle, après avoir rendu un témoignage authentique à sa fidélité et à son zèle, il donnoit encore des louanges à son savoir-faire et à l'utilité de ses services passés dans les deux conclaves où il s'étoit trouvé, et il finissoit par lui ordonner de se rendre incessamment à Toulon, où il trouveroit vingt-huit galères destinées à assurer son passage, ainsi que celui des cardinaux de Bonzi, de Furstemberg et du duc de Chaulnes, qui devoient faire avec lui ce trajet.

Le duc de Chaulnes, conformément aux ordres du roi, ne perdit point de temps pour venir à Versailles; il y reçut toutes ses instructions, et se rendit sur-le-champ au port désigné pour l'embarquement.

Comme ce duc m'honoroit depuis plusieurs années d'une amitié très particulière, et que le grand loisir dont je jouissois, par les bizarreries de ma fortune, me donnoit toute la liberté nécessaire pour entreprendre un long voyage, il me proposa de l'accompagner dans celui-ci; j'acceptai volontiers sa proposition, qui, outre l'agrément de la compagnie, me donnoit l'occasion de revoir un pays que je n'avois, pour ainsi dire, qu'entrevu dans ma première jeunesse (1); ainsi je partis avec lui, le 27 août 1689.

(1) Coulanges vint à Rome, pour la première fois, le 25 mars 1658, et il y resta jusqu'au 20 août de la même année. (*Voyez l'Extrait de son premier voyage*, pages 17 et 40 de ce volume.)

Nous arrivâmes le 8 septembre à Toulon, où les cardinaux de Bonzi (1) et de Furstemberg (2) s'étoient déjà rendus avec un grand nombre de gens de distinction, qui vouloient profiter d'une aussi bonne occasion pour passer en Italie. Nous séjournâmes à Toulon jusqu'au dimanche 11 septembre, et sur le minuit, le temps étant devenu favorable pour le départ, on s'embarqua sur les galères du roi, sous la conduite du bailli de Noailles (3), lieutenant-général des galères de France. La navigation fut heureuse pendant les premiers jours.

Le cardinal de Bouillon, dont la santé n'étoit pas encore bien rétablie, prenoit des eaux en Languedoc, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du pape, et l'ordre du roi de se rendre au conclave; comme il avoit beaucoup d'avance sur les deux autres cardinaux, et sur le duc de Chaulnes, il continua sa route par terre, jusqu'à Ville-Franche, petit port du duc de Savoie, d'où il vint rejoindre les galères de France. Il étoit accompagné du prince de Turenne son neveu, qui ayant aussi le malheur d'être privé des bonnes grâces du roi, et d'être banni de

(1) Pierre de Bonzi, alors archevêque de Narbonne, promu au cardinalat par Clément X, en 1672. (*Voyez la note page 41 de ce volume.*)

(2) Guillaume Egon, prince de Furstemberg, évêque de Strasbourg, nommé cardinal par Innocent XI, en 1686.

(3) Jacques de Noailles, chevalier et bailli de Malte, frère du duc de Noailles, depuis maréchal de France, et de Louis-Antoine, alors évêque de Châlons, depuis cardinal et archevêque de Paris. Le bailli de Noailles mourut le 22 avril 1712.

France depuis quatre ans (1), ne voulut point par pur respect pour les ordres de sa majesté, monter sur aucune, mais, faisant attacher sa chaloupe à l'une des galères, il fit toujours de cette sorte son chemin jusqu'à Livourne, où il prit terre pour de là se rendre à Rome.

Pour le cardinal de Bouillon, il monta, comme cardinal plus ancien, sur la *Patrone* (2) qui lui avoit été préparée; le bailli de Noailles la commandoit; les cardinaux de Bonzi et de Furstemberg, le duc de Chaulnes et le marquis de Torcy (3), fils aîné du marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'état, et tout ce qu'il y avoit d'abbés et d'autres voyageurs plus considérables, se trouvèrent sur cette galère pour le recevoir. L'embarquement de ce cardinal, par les ordres de sa majesté, paroissoit, quoique dans une occasion moins éclatante, une copie de ce qui arriva autrefois au duc d'Albe, qui étant en exil reçut l'ordre de Philippe II, d'aller sans se rendre auprès de lui, prendre le commandement de l'armée qu'il envoyoit en Portugal (4).

(1) Voyez, sur les causes de sa disgrâce, la note de la lettre 884 de madame de Sévigné.

(2) La principale galère.

(3) Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, âgé alors de vingt-cinq ans.

(4) Philippe II, roi d'Espagne, donna, au mois d'août 1580, le commandement de l'armée qu'il destinoit contre le Portugal, au duc d'Albe, alors prisonnier à Uzéda. En trois semaines le Portugal fut soumis. Ce grand général est moins admiré pour ses grandes qualités militaires, que justement haï pour les atrocités qu'il commit dans les Pays-Bas, où sa mémoire est demeurée en exécration.

Cet embarquement fait, les galères continuèrent leur route, et nous entrâmes dans le port de Gènes, le 15 septembre, sur les dix heures du matin. On n'eut pas plutôt mis à l'ancre que les cardinaux et le duc de Chaulnes reçurent de la part de la république tous les compliments et tous les honneurs qui leur étoient dus; nous autres voyageurs, nous prîmes des felouques et nous nous rendîmes dans la ville, bien fâchés de n'avoir qu'une demi-journée à y passer. Nous l'employâmes le plus utilement qu'il nous fut possible, à visiter ce qu'il y a de plus remarquable; mais comme le temps étoit trop court pour s'y arrêter autant que notre curiosité l'auroit voulu, ce ne fut pas sans chagrin qu'à l'entrée de la nuit nous nous vîmes obligés de quitter cette belle ville, et de remonter sur nos galères, qui levèrent aussitôt l'ancre.

Nous poursuivîmes notre route, mais les vents nous étant devenus contraires vers Porto-Venere (1), nous fûmes contraints de chercher un abri dans ce port, et d'y demeurer deux jours entiers; nous en sortîmes dès que le temps le permit, avec dessein d'aller d'abord débarquer à Livourne; mais après quelques réflexions sur l'impossibilité d'y trouver toutes les voitures et les autres facilités nécessaires pour se rendre par terre à Rome, l'on jugea qu'il étoit bien plus à propos d'aller par mer jusqu'à Civita-Vecchia, ce qui fut exécuté très heureusement.

(1) Petit port à l'extrémité orientale de l'état de Gènes.

Ce changement pensa cependant nous coûter un combat avec six vaisseaux hollandois, qui apprenant que nous venions à Livourne, où ils étoient en rade, mirent à la voile et prirent le parti de nous céder la place. Ils se rencontrèrent précisément sur notre route, le jour que nous partîmes de Porto-Venere : si les galères eussent mis en mer plus matin, il y auroit sûrement eu combat. Dès qu'on les eût aperçus, la résolution fut prise de les attaquer, et tous les ordres donnés, si bien qu'on fit passer les trois cardinaux et tous les gens d'église sur une même galère, commandée par le chevalier de La Renarde, qui reçut avec douleur l'ordre de suivre de loin, afin de ne les point exposer.

Quelque bonne volonté qu'on eût d'en venir aux mains, le jour manqua pour l'exécution, et ces vaisseaux ayant pris du côté de l'île de Corse, les cardinaux et l'ambassadeur firent entendre au bailli de Noailles qu'il n'y alloit point de son honneur de les suivre davantage, puisque la principale et la plus grande des affaires dont il étoit chargé, étoit de les rendre au plus tôt à Rome, où presque tous les cardinaux étoient déjà rassemblés dans le conclave ; ainsi nous continuâmes paisiblement notre navigation.

Mais ce fut un grand bonheur, et jamais nuit n'arriva plus à propos, car les six bâtimens, dont quatre marchands armés en guerre, et deux vaisseaux d'escorte firent toujours une si bonne manœuvre, que le commandeur de la Bretesche-Savonnières, qui commandoit

la galère du duc de Chaulnes sur laquelle j'étois , nous dit que quand Ruiter (1) s'en mêleroit , ils ne pourroient pas être mieux dirigés ; ainsi quoique plus foibles que nous , ils auroient vraisemblablement fait une bonne défense.

Les pauvres voyageurs , qui ne s'étoient embarqués que par partie de plaisir , eurent grande peur , et il pouvoit fort bien arriver , que tel qui ne seroit pas sorti heureusement de cette rencontre , auroit fait dire avec raison , et moi tout le premier , *que diable alloit-il faire dans cette galère* (2) ? le duc de Chaulnes ne quitta point la sienne ; je fus assez brave pour me tenir auprès de lui , et pour regarder avec plus d'assurance qu'à moi n'appartenoit , les divers mouvements que l'on fit pour se disposer au combat (3).

Le reste du voyage fut très heureux ; après douze jours de navigation , nous débarquâmes au port de Civita-Vecchia , où nous prîmes congé des galères. Tous les carrosses et toutes les voitures nécessaires pour conduire les cardinaux , l'ambassadeur et leur nombreuse suite s'étant trouvés à point nommé , nous marchâmes le reste du jour , et une partie de la nuit , et nous arrivâmes à Rome , le 23 septembre , sur les quatre

(1) Ce grand amiral étoit mort en 1676.

(2) Voyez la scène xi du deuxième acte des *Fourberies de Scapin*.

(3) Coulanges a chanté cet événement dans un couplet médiocre , qui a été imprimé parmi ses chansons , pag. 114 de l'édition de 1754. C'est assez que cette petite pièce de société ait vu le jour une fois ; l'on a cru pouvoir l'omettre sans donner aucun regret aux lecteurs..

heures du matin , par la porte Saint-Pancrace , dans le voisinage de *san Pietro in Montorio*.

Le cardinal d'Estrées , qui avoit pris soin des affaires de France sous le pontificat précédent , étoit enfermé dans le conclave (1) ; son palais spacieux , et richement meublé se trouva prêt pour recevoir les cardinaux et le duc de Chaulnes ; l'abbé d'Estrées (2) fils du maréchal (3) leur en fit parfaitement les honneurs.

Maintenant il faut savoir pour l'intelligence de tout ce qui se passa à Rome , avant l'entrée de nos cardinaux dans le conclave et pendant le séjour qu'ils y firent , que pendant le trajet des galères depuis Ville-Franche jusqu'à Civita-Vecchia , le duc de Chaulnes étant seul avec le cardinal de Bouillon , lui avoit communiqué ses instructions , ainsi qu'il y étoit obligé.

Sa majesté lui ordonnoit de ne donner d'exclusion publique à aucun cardinal , mais bien d'empêcher par toutes les voies secrètes , l'exaltation de ceux que le roi marquoit ne lui être pas agréables , parcequ'il les regardoit comme peu propres à remplir dignement la chaire

(1) Les cardinaux étoient entrés le 23 août dans le conclave.

(2) Jean d'Estrées , abbé de Villeveuve , d'Evron , de Preaux , etc. , ambassadeur en Portugal en 1692 ; il accompagna , en 1702 , le cardinal d'Estrées son oncle en Espagne , et y devint lui-même ambassadeur en 1703. Il prêta le serment de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit , le 1^{er} janvier 1705 , et il fut nommé archevêque de Cambrai en 1716 ; mais il mourut le 3 mars 1718 , sans en avoir reçu les bulles.

(3) Jean , comte d'Estrées , maréchal et vice-amiral de France.

de Saint-Pierre, en père commun des fidèles, sur-tout après un pape ennemi aussi déclaré de la France que l'avoit été Innocent XI (1).

Ces instructions ne contenoient rien de positif à l'égard du cardinal Ottoboni (2). Sa majesté déclaroit qu'elle le regardoit comme un sujet très papable, à cause de son grand âge, et pour toutes ses bonnes et grandes qualités; qu'elle l'avoit toujours estimé, et que sa conduite lui avoit été fort agréable dans les pontificats précédents, principalement pendant celui de Clément IX, dont il étoit cardinal dataire : cependant le roi ordonnoit que son élection fût traversée sous main, par l'ambassadeur de France et par les cardinaux françois, s'il étoit vrai, comme on avoit cherché à le faire entendre, que ce cardinal eût été le principal conseiller des résolutions que le dernier pape avoit prises contre la France; car on ne pouvoit douter, en ce cas-là, que, s'il parvenoit au souverain pontificat, il ne marchât exactement sur les traces de son prédécesseur; mais que, s'il se trouvoit au contraire que les avis que l'on avoit donnés contre le cardinal Ottoboni n'eussent aucun fondement, sa majesté verroit avec plaisir son élection.

Le cardinal de Bouillon et le duc de Chaulnes ayant donc conféré ensemble sur ces instructions, pendant le court séjour que l'on fut obligé de faire à Porto-Venere,

(1) Voyez, sur les dispositions de ce pape envers la France, la note de la lettre 553 de madame de Sévigné.

(2) Pierre Ottoboni, vénitien, promu au cardinalat le 19 février 1652 par le pape Innocent X, depuis pape sous le nom d'Alexandre VIII.

conclurent, par des raisons très solides, que, dans les conjonctures présentes, ils ne pouvoient faire choix d'un sujet plus desirable dans les intérêts de la France que le cardinal Ottoboni, si toutes les suppositions faites à sa majesté contre ce cardinal se trouvoient n'être pas véritables. Ils avoient lieu de soupçonner qu'elles étoient l'effet de la passion de quelques particuliers, qui ne vouloient pas qu'il devînt pape; et, pour ne rien dissimuler, ils étoient persuadés que ces mauvais offices lui avoient été rendus par le cardinal d'Estrées, avec lequel ils n'avoient pas tous deux une grande liaison d'amitié et de confiance; mais, quoique le cardinal Ottoboni fût leur ami particulier, ils résolurent de s'opposer de toutes leurs forces et de tout leur pouvoir à son exaltation, s'ils reconnoissoient qu'il eût été effectivement le principal auteur de toutes les démarches qui, sous les précédents pontificats, avoient été faites contre la France.

Ils étoient dans cette disposition, lorsqu'ils arrivèrent à Rome; apprenant que le cardinal Ottoboni étoit celui dont on parloit le plus, tant au-dedans qu'au-dehors du conclave, pour être porté au souverain pontificat (1), si aucune des couronnes, c'est-à-dire Empire, France, et Espagne, ne lui donnoient l'exclusion, ils résolurent d'agir dans la direction que je viens d'indiquer.

(1) « Le 24 d'août au matin, le cardinal Ottoboni entra dans le conclave; il n'y étoit point entré le jour d'auparavant... pour se délivrer des compliments des flatteurs qui lui auguroient le pontificat; mais le bruit qui se répandit, quand il y entra, fut tel, que j'entendis dire à plusieurs personnes que le pape venoit d'entrer dans le conclave. » (*Conclave d'Alexandre VIII dans l'Histoire des conclaves*, Cologne, 1703, tom. II, pag. 37.)

Le lendemain de l'arrivée des cardinaux, qui étoit le jour même où sur le soir ils devoient entrer dans le conclave, le duc de Chaulnes étoit encore incertain s'il prendroit la qualité d'ambassadeur extraordinaire, ou simplement d'envoyé extraordinaire. Il tint, avec les trois cardinaux, un conseil secret, auquel on crut devoir appeler le marquis de Torci, bien qu'il fût alors très-jeune, et qu'il n'eût pas encore obtenu la survivance de la charge de secrétaire d'état des affaires étrangères (1), dont son père (2) étoit revêtu depuis la disgrâce de M. de Pomponne (3). Le duc de Chaulnes commença par donner lecture de ses instructions, et il fut arrêté tout d'une voix que, s'il y avoit lieu de faire réussir les intentions du roi en faveur de sujets qui lui fussent agréables, il falloit s'y employer entièrement. Les cardinaux nommés par le roi étoient, selon leur rang d'ancienneté, Barberini (4), créature d'Innocent X,

(1) Il obtint cette survivance un mois après. (*Voyez le Journal manuscrit de Dangeau, 20 septembre 1689, cité dans la note de la lettre 1105 de madame de Sévigné.*)

(2) Charles Colbert, marquis de Croissy, ministre-secrétaire d'état au département des affaires étrangères.

(3) Arrivée au mois de novembre 1679. (*Voyez la lettre 687 de madame de Sévigné.*)

(4) Charles Barberini étoit le troisième de sa maison qui fût parvenu au cardinalat, et de même que ses deux oncles, les cardinaux François et Antoine Barberini, il soutenoit à Rome les intérêts de la France. Marie d'Est, reine d'Angleterre, femme de Jacques II, étoit sa nièce; cette princesse n'avoit sans doute pas négligé de recommander son oncle à Louis XIV. Les auteurs du temps le présentent

Chigi (1), Altieri (2), Delfini (3), créatures d'Alexandre VII, et Cerri (4), créature de Clément IX.

On examina ensuite ce qu'il y avoit à faire à l'égard du cardinal Ottoboni. On en parloit plus que d'aucun autre pour succéder à Innocent XI; il étoit fortement porté par Chigi, et par un grand nombre d'autres cardinaux, dont les principaux étoient Colonne (5), et Spinola-Sancta-Cecilia (6), gouverneur de Rome. Les instructions portoient que le roi avoit été très satisfait de ce dernier pendant le précédent pontificat, et que, bien qu'il fût ministre et créature du défunt pape, il s'étoit toujours bien conduit à l'égard de la France, en exécu-

comme un homme ordinaire, qui avoit aussi peu d'esprit que de physionomie. (*Voyez l'Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 122.)

(1) Flavio Chigi, neveu du pape Alexandre VII, fait cardinal en 1657. Il avoit été légat en France.

(2) Palluzzo Palluzzi Albertoni, dit *Altieri*, parcequ'il avoit été adopté par le pape Clément X, avoit été fait cardinal en 1664 par Alexandre VII.

(3) Jean Delfini, promu au cardinalat en 1667 par le même pape.

(4) Charles Cerri, nommé cardinal en 1669 par Clément IX. Il faut remarquer que le mot *créature*, en style de conclave, se prend en bonne part. Les *cardinaux-créatures* sont ceux qui ont été promus par le pape défunt.

(5) Frederic Baldeschi-Colonne, archevêque de Césarée, fait cardinal par le pape Clément X, en 1673.

(6) Jean-Baptiste Spinola, nommé gouverneur de Rome par le pape Clément X, confirmé dans cette charge par Innocent XI, et fait cardinal par ce dernier pape en 1681. Il ajouta *Sancta-Cecilia* à son nom, pour se distinguer de Jules Spinola, son frère, qui avoit été fait cardinal en 1666 par le pape Alexandre VII.

tant néanmoins à la rigueur les ordres de son maître, même durant le ministère du cardinal d'Estrées et les ambassades du duc d'Estrées (1), et du marquis de Lavardin.

Comme il appartenoit au cardinal de Bouillon, par son ancienneté de cardinalat, quoiqu'il fût beaucoup plus jeune (2) que les deux autres, de parler le premier, il n'oublia rien, en faveur du cardinal Ottoboni, de tout ce qui lui parut propre à faire résoudre dans cette assemblée que la France consentiroit facilement et promptement à son exaltation, si l'on devenoit certain de la fausseté des avis donnés à sa majesté, sur la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de la France, durant le pontificat d'Innocent XI, et si l'on trouvoit les choses disposées en sa faveur, comme elles paroisoient l'être, d'après tous les bruits de Rome et les avis qu'on recevoit du conclave. Le cardinal de Bouillon servoit d'autant plus volontiers son ancien ami, le cardinal Ottoboni, qu'il le regardoit comme étant, dans ce conclave, le sujet papable le plus favorable que la France pût obtenir dans cette circonstance, et le plus propre à finir, au contentement des deux cours, toutes les affaires qui les avoient brouillées sous le dernier pontificat.

Le marquis de Torci trouva le discours du cardinal

(1) François Amibal, duc d'Estrées, mourut à Rome, où il étoit ambassadeur, le 30 janv. 1687. (F. la let. 913 de madame de Sévigné.)

(2) Le cardinal de Bonillon n'avoit que quarante-six ans, et il avoit été fait cardinal par Clément IX, en 1669. On peut voir dans le liv. ix des *Mémoires de Choisi*, des détails curieux sur la nomination du duc d'Albret au cardinalat.

de Bouillon très propre à déterminer le suffrage des deux autres cardinaux, et du duc de Chaulnes, qu'il savoit d'ailleurs être favorable à Ottoboni. Il étoit nouvellement instruit par le cardinal d'Estrées, qu'il avoit été voir au conclave⁽¹⁾, dès le premier moment de son arrivée à Rome, et avec lequel il avoit eu un long entretien secret, sans doute d'après l'ordre de M. de Croissi, qui étoit plus lié d'amitié avec les cardinaux d'Estrées et de Furstemberg qu'avec les cardinaux de Bouillon et de Bonzi, et le duc de Chaulnes. Ce jeune marquis monroit déjà, par son esprit et par sa sagesse, qu'il seroit un jour un grand et habile ministre. Il interrompit le cardinal de Bouillon, et il dit qu'il croyoit de son devoir, avant qu'on ne prît aucune résolution sur le cardinal Ottoboni, de déclarer qu'ayant eu connoissance des dépêches des ministres du roi, dont son père lui avoit laissé prendre lecture, avec l'agrément de sa majesté, il savoit que le cardinal Ottoboni, durant le dernier pontificat, avoit toujours été regardé par eux comme le cardinal le plus accrédité auprès d'Innocent XI, et dont les conseils avoient été le plus suivis par ce pape, dans les affaires qui avoient brouillé les deux cours. Cette ouverture de M. de Torci confirma le cardinal de Bouillon et

(1) Les personnes du dehors peuvent communiquer avec les cardinaux qui sont dans le conclave, lorsque ceux-ci en ont obtenu la permission des chefs d'ordre. Les audiences se donnent dans les tours ou parlours par lesquels on apporte chaque jour aux cardinaux ce qui leur est nécessaire. (*Voyez le discours qui est à la tête de l'Histoire des conclaves*, du baron de Huissen, Cologne, 1703, tom. I. pag. 24)

le duc de Chaulnes dans l'opinion que le cardinal d'Estrées étoit entièrement contraire à Ottoboni, et que toutes les suppositions faites au roi sur la conduite passée de ce cardinal ne pouvoient venir que de sa part. Le cardinal de Bouillon, après avoir entendu ce que le marquis venoit de dire, très modestement, prudemment, et fortement, pour empêcher que son sentiment en faveur du cardinal Ottoboni ne fût suivi par les cardinaux de Bonzi et de Furstemberg, et par le duc de Chaulnes, répéta en substance ce qu'il avoit déjà dit, et se servit habilement de la déclaration du marquis, pour faire connoître les choses suivantes :

Il dit qu'il paroissoit résulter de ce que M. de Torci venoit de leur dire, que les dépêches des ministres du roi peu favorables au cardinal Ottoboni, se réduisoient uniquement à celles du cardinal d'Estrées; que ce cardinal avoit toujours été à Rome l'*ame* du ministère de la France; le duc d'Estrées et le marquis de Lavardin n'en ayant été que le *corps*, par leurs représentations d'ambassadeurs, durant tout le pontificat d'Innocent XI; qu'il étoit à remarquer que ce pape avoit été l'ouvrage du cardinal d'Estrées seul ^a; nonobstant l'exclusion

^a L'abbé de Choisi, qui étoit conclaviste du cardinal de Bouillon lorsque le pape Innocent XI fut exalté, dit que les cardinaux de Retz et de Bouillon étoient presque toujours du même avis, tandis que le cardinal d'Estrées, qui vouloit être chef du parti de France, étoit d'avis contraire. Odescalchi étoit porté par la faction d'Espagne et par celle de l'empereur; les cardinaux de Retz et de Bouillon propo-soient le cardinal Grimaldi, et les cardinaux d'Estrées et de Bonzi soutenoient Odescalchi. Chacun des cardinaux françois écrivit au

publique que le cardinal de Retz, et lui, cardinal de Bouillon, alors seuls cardinaux françois, lui avoient donnée, par l'ordre du duc de Chaulnes, dans le conclave qui suivit la mort de Clément IX; que cette exclusion empêcha qu'Odescalchi ne fût élevé au souverain pontificat, et que l'élection tomba, conformément aux intentions et aux ordres du roi, et contre toute apparence, sur une créature de Clément IX, qui fut le cardinal Altieri (*Clément X*), quoiqu'il n'eût que deux jours de cardinalat, au moment de la mort de ce pape (1).

Le cardinal de Bouillon prit en outre occasion du discours du marquis de Torci, pour faire voir que sa majesté elle-même, dans l'instruction que l'on venoit de lire, montrait le peu de foi qu'elle ajoutoit aux dépêches du cardinal d'Estrées, au sujet du cardinal Ottoboni; puisque, nonobstant ces dépêches qui auroient dû faire exclure à jamais ce dernier, elle ne marquoit seulement pas desirer qu'on l'exclût secrètement, mais, au contraire, disoit qu'on le mît dans l'inclusion de ceux qui lui étoient le plus agréables, s'il étoit faux qu'il eût été

roi ses sentimens. « D'Estrées et Bonzi disoient des biens infinis d'O-
« descalchi, qu'il avoit cinquante mille écus de rente, qu'il soulage-
« roit la chambre apostolique, et qu'il étoit homme de bien. Le roi,
« en cette occasion, fit voir sa piété, et manda que préférablement
« à tout il souhaitoit le bien de l'église, et qu'ils concourussent à
« l'élection d'Odescalchi. Il fut élu le même jour, et proclamé le len-
« demain. » (*Mémoires de Choisi*, tom. II, pag. 272.)

(1) Clément IX mourut le 9 décembre 1669. Le 29 novembre précé-
dent il avoit donné la pourpre à Emile Altieri, en lui disant, « qu'il
« avoit le pressentiment que Dieu le destinoit à être son successeur. »

le principal conseiller de toute la conduite du défunt pape dans l'affaire des quartiers, de la régale, du refus des bulles à ceux de l'assemblée du clergé de France de 1682, de la décision de l'affaire de Cologne, en faveur de l'électeur actuel (1), contre les prétentions du cardinal de Furstemberg, son compétiteur, et autres affaires qui avoient mis la division entre la cour de Rome et celle de France.

Enfin, le cardinal de Bouillon ajouta que les dépêches du cardinal et du duc d'Estrées ayant été dirigées, pendant le pontificat de Clément X, contre le cardinal Paluzzi, surnommé Altieri, sa majesté, qui leur accordoit alors une entière confiance, avoit défendu à son ambassadeur et aux cardinaux françois, d'avoir aucun commerce avec le cardinal Paluzzi-Altieri, même de le saluer dans le conclave; ordonnant de l'exclure publiquement, non seulement lui en particulier, mais encore tous les cardinaux de sa faction, et de ne pas reconnoître comme cardinaux ceux faits par Clément X dans sa dernière promotion, en ne recevant d'eux et ne leur rendant aucune visite. Que, bien que ces premiers ordres eussent été donnés par le roi, et signifiés le jour précédent, par M. de Pomponne, aux cardinaux de Bouillon et de Bonzi, sa majesté eut la condescendance de les révoquer en ce qui touchoit la défense de saluer le cardinal Altieri; ce qu'elle fit sur une très humble

(1) Joseph Clément, de Bavière, élu archevêque et électeur de Pologne le 10 juillet 1688. (Voyez les notes des lettres 950 et 955 de madame de Sévigné.)

et très zélé remontrance particulière, que lui, cardinal de Bouillon, se crut obligé de faire, le jour même de son départ de Versailles, pour le conclave de 1676; que, nonobstant ces dépêches du cardinal et du duc d'Estrées, encore plus fortes alors contre le cardinal Altieri que ne pouvoient l'être celles écrites depuis contre le cardinal Ottoboni, sa majesté étoit bien revenue des mauvaises impressions qu'on lui avoit données contre le cardinal Altieri, puisque, dans l'instruction donnée par le roi, il étoit mis au nombre des sujets auxquels sa majesté portoît de l'affection, et qu'elle desireroit de voir élever au souverain pontificat; qu'à la vérité, depuis ce temps, le cardinal Altieri étoit devenu, soit en apparence, soit véritablement, aussi intime ami du cardinal d'Estrées, qu'il en avoit été l'ennemi déclaré dans le précédent conclave.

D'après ces diverses considérations, le cardinal de Bouillon conclut fortement à ce que, sans perdre de temps, on travaillât à l'exaltation du cardinal Ottoboni, si les choses étoient disposées en sa faveur comme elles paroissent l'être, et si le duc de Chaulnes, investi de la confiance de sa majesté, et les trois cardinaux présents, étoient pleinement informés de la conduite de ce cardinal et de ses intentions s'il devenoit pape; ce qui ne pouvoit avoir lieu qu'autant que la France voudroit appuyer en sa faveur les pratiques commencées dans le conclave.

Le cardinal de Bonzi, suivant le rang d'ancienneté, devoit donner ensuite son opinion. Son caractère complaisant le portoît à plaire à ceux devant lesquels il parloit, ce qui le rangeoit toujours du parti du plus fort,

sans approfondir la matière discutée, à moins que ses intérêts particuliers ne l'y engageassent. Aussi fut-il du sentiment du cardinal de Bouillon, sans entrer dans aucun détail. Seulement il confirma les faits rapportés par ce cardinal, touchant la conduite passée du cardinal d'Estrées, tant à l'égard du cardinal Altieri qu'à l'égard de l'exaltation du cardinal Odescalchi; il déclara encore que ce dernier en avoit eu toute l'obligation au cardinal et au duc d'Estrées, et que la chose étoit aussi certaine qu'il étoit vrai que ce pape avoit dû son exclusion publique au duc de Chaulnes, ambassadeur de France, et aux cardinaux de Retz et de Bouillon, seuls cardinaux françois dans le conclave dans lequel Clément X avoit été élu.

Le cardinal de Furstemberg étoit beaucoup plus ami du cardinal d'Estrées que du cardinal de Bonzi et du duc de Chaulnes; quant au cardinal de Bouillon, l'affaire encore récente de l'évêché de Liège (1) ne laissoit d'autre union entre lui et le cardinal de Furstemberg que celle qu'exige le christianisme.

Aussi ce dernier se borna-t-il à dire dans cette assemblée, qu'il étoit trop novice dans les affaires de conclave pour avoir d'autres sentiments, sur ce qu'il venoit d'entendre, que l'avis qui seroit résolu et adopté à la pluralité des voix; il ajouta seulement, en badinant, qu'il voyoit bien que le cardinal d'Estrées, dont il étoit le serviteur depuis long-temps, ne lui avoit pas rendu un bon office, en faisant Odescalchi pape, puisqu'il l'avoit privé par-là de l'électorat de Cologne.

(1) Voyez la note de la lettre 964 de madame de Sévigné.

Le duc de Chaulnes parla ensuite, et par des manières moins vives que celles du cardinal de Bouillon, mais dirigées avec autant de force contre la conduite passée du cardinal d'Estrées, il conclut, suivant l'instruction de sa majesté, qu'il falloit exclure secrètement le cardinal Ottonboni, si les faits avancés contre lui étoient véritables; mais que, s'ils ne se trouvoient pas tels, il falloit, suivant la même instruction, le servir efficacement, et avec d'autant plus de promptitude, que cette exaltation, faite peu après l'entrée des cardinaux françois dans le conclave, non seulement feroit connoître au nouveau pape et à sa famille qu'il en étoit redevable à la France, mais seroit, en outre, d'un grand éclat pour la gloire du roi. Le duc de Chaulnes s'étendit ensuite sur les louanges d'Ottoboni, son ancien ami, et il fit beaucoup valoir sa conduite envers la France, durant tout le cours de son ministère, en qualité de dataire de Clément IX, aussi bien que dans les conclaves dans lesquels furent élus Clément IX et Clément X.

On convint aussi dans cette assemblée que, du moment que les trois cardinaux françois seroient entrés dans le conclave, ils verroient, avec le cardinal d'Estrées, ce qu'il convenoit de faire, touchant la réception du duc de Chaulnes en qualité d'ambassadeur extraordinaire près du conclave, sans donner ni promettre l'abandon de la franchise des quartiers, ainsi qu'il étoit porté par la bulle du dernier pape, souscrite par tous les cardinaux, hors Maldachini et d'Estrées; quoiqu'il parût bien, par les instructions, que le roi n'avoit pas envie de les maintenir. Mais il étoit de l'honneur de sa

majesté de n'en faire l'abandon ni verbalement ni par écrit, avant que son ambassadeur eût été reçu.

Quoique le duc de Chaulnes affectât, dans cette assemblée, de montrer beaucoup d'indifférence sur les deux qualités d'ambassadeur, ou d'envoyé extraordinaire, il ne fut pas difficile aux cardinaux et au marquis de Torci de s'apercevoir que le duc, sans préjudicier en rien aux intérêts et à la gloire du roi, desiroit qu'ils trouvassent le moyen de le faire recevoir par le sacré collège en qualité d'ambassadeur extraordinaire envoyé au conclave, ainsi qu'il l'avoit déjà été avec les cardinaux de Retz et de Bouillon, après la mort de Clément IX, au conclave dans lequel Clément X fut élu.

Tel est le plan de négociation qui fut arrêté dans cette assemblée préliminaire; et dès le soir du même jour les trois cardinaux entrèrent dans le conclave (1). Le cardinal d'Estrées ne fut sans doute pas long-temps sans être informé de ce qui s'étoit passé, soit par le marquis de Torci, soit par le cardinal de Furstemberg, soit par l'abbé Morel, second conclaviste de ce dernier, investi de sa confiance, et qui étoit aussi l'ami particulier du cardinal d'Estrées. Ce cardinal avoit, pour premier

(1) « Les cardinaux françois de Bouillon, de Bonzi, et de Furstemberg entrèrent dans le conclave, le 27 de septembre au soir; « ils y furent reçus avec des marques d'une très haute estime de la « part de tout le sacré collège. La plupart des cardinaux les regalèrent magnifiquement, et sur-tout ceux de Médicis, d'Est, et de « Pamphile. » (*Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 48.) La date donnée par l'historien des conclaves n'est pas exacte; les cardinaux françois entrèrent au conclave le 24 septembre.

conclaviste d'honneur l'abbé de Croissi (1), frère du marquis de Torci, qui, par sa jeunesse et le peu d'expérience qu'il avoit des affaires, ne pouvoit prendre une grande part au manège des négociations d'un conclave qui de toutes sont les plus vives et les plus difficiles.

Le cardinal de Bouillon avoit déclaré, pendant tout le voyage, qu'il feroit entrer avec lui l'abbé de Polignac, comme son premier conclaviste d'honneur, et en même temps de confiance, ainsi que l'étoit le sieur de Serte, gentilhomme d'un mérite distingué, qui lui étoit attaché depuis fort long-temps. Il fut néanmoins convenu que l'abbé de Polignac diroit publiquement que, préférant la santé du cardinal à sa propre satisfaction, il l'avoit prié de conduire à sa place un valet-de-chambre chirurgien; et le cardinal lui promit qu'en récompense de ce sacrifice apparent, il prendroit plus de part aux affaires, et qu'il auroit plus de connoissance de ce qui se passeroit dans le conclave, parcequ'il seroit l'intermédiaire entre le duc de Chaulnes et lui, et que toutes les paroles, les affaires et les dépêches les plus secrètes lui seroient confiées.

Cet arrangement fut fidèlement exécuté, et l'abbé de Polignac, honoré de la confiance bien méritée de ces deux ministres, eut l'occasion de montrer l'élevation de

(1) Charles Joachim Colbert, né le 11 juin 1667, fut depuis évêque de Montpellier, et s'est fait connoître par la part trop active qu'il prit aux disputes relatives à la bulle *unigenitus*. Ce fut sous ses yeux, et par ses ordres, que le P. Pouget, de l'Oratoire, composa le célèbre ouvrage dogmatique connu sous le titre de *Catéchisme de Montpellier*.

son esprit et sa capacité extraordinaire, dans toutes les affaires qui lui furent communiquées (1).

Le cardinal de Bonzi conduisit dans le conclave, pour son premier conclaviste d'honneur, l'abbé de Beuvron(2), aumônier du roi, fils du marquis de ce nom, de la maison d'Harcourt, homme aimable et de beaucoup de mérite, qui assurément auroit fait son chemin, s'il ne fût point mort peu de temps après son retour d'Italie.

Le cardinal d'Estrées, de même que le cardinal de Bouillon, afin d'être mieux et plus commodément servi, n'avoit dans le conclave que ses domestiques. Anciennement il n'y avoit que les cardinaux princes, ou de maisons souveraines, ou véritablement malades, qui eussent trois conclavistes; mais ensuite cette grace s'étendit aux cardinaux fils ou frères de ducs et pairs de France, grands d'Espagne, et princes romains du premier ordre; depuis, elle n'a été refusée à aucun des cardinaux étrangers qui l'ont demandée.

Nos cardinaux français étant entrés dans le conclave, portèrent à cinquante et un le nombre de ceux qui concoururent à l'élection du nouveau pape (3). Innocent XI avoit laissé dix chapeaux vacants; jamais il ne

(1) Le frère Chrysostôme Faucher dit que le cardinal de Bouillon fit entrer l'abbé de Polignac dans ce conclave. C'est une légère erreur que Coulanges rectifie. (*Voyez l'Histoire du cardinal de Polignac*, tom. I, pag. 14.)

(2) Odet d'Harcourt, abbé de Moustier, mort au camp de Namur en juillet 1692.

(3) On voit leurs noms dans *l'Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 38.

voulut les remplir pendant sa maladie, quelque instance qu'on lui en fit. Non seulement il se fit un scrupule, aussi bien que Clément X, son prédécesseur, d'imiter Clément IX, qui le premier de tous les papes, avoit fait une promotion de cardinaux étant retenu dans son lit, et peu de jours avant sa mort; mais il ne voulut pas, quoiqu'il en fût fort pressé, indiquer un consistoire public pour remplir les chapeaux vacants, bien qu'il lui eût été facile, durant le cours d'une longue maladie, d'y intervenir, s'il en avoit eu la volonté.

Le sacré collège, outre la perte qu'il avoit déjà faite, se trouva réduit à ce nombre de cinquante et un, parce que le cardinal Ranuzzi (1), archevêque de Bologne, tomba malade, comme il se rendoit à Rome, et mourut à Fano pendant le temps du conclave; et que, d'un autre côté, les cardinaux Porto-Carrero, espagnol (2), d'Alencastro, portugais (3), et Le Camus, français, ne

(1) Angelo Ranuzzi, archevêque de Damiette, puis évêque de Fano, fut nonce en Pologne, et ensuite nonce extraordinaire en France; il fut nommé cardinal par le pape Innocent XI, le 2 septembre 1686, puis archevêque de Bologne; il mourut à Fano le 27 septembre 1689.

(2) Louis-Emmanuel-Fernandez Porto-Carrero, nommé cardinal par le pape Clément IX, en 1669; archevêque de Tolède et primat d'Espagne en 1677. Ce prélat entra dans les intérêts de la maison de Bourbon, lors de l'avènement de Philippe V à la couronne d'Espagne. (Voyez les *Mémoires du marquis de Saint-Philippe*, et ceux du *marquis de Louville*.)

(3) Verissimo-d'Alencastro (*de Lancastré*), archevêque de Brague et de Lisbonne, grand inquisiteur de Portugal, nommé cardinal le

se rendirent pas au conclave, tandis que les cardinaux Buonvisi (1), Durazzo (2), Radziejowski, polonois (3), Salazar (4), espagnol, et de Goëz (5), allemand, n'arrivèrent à Rome qu'après l'élection d'Alexandre VIII.

Il y avoit cinq cardinaux de la faction de France, savoir, Bouillon, d'Estrées, Bonzi, Furstenberg et Maldachini (6).

La faction d'Autriche n'étoit composée que de trois

2 septembre 1686 par le pape Innocent XI, mort en 1692, âgé de quatre-vingt-deux ans.

(1) François Buonvisi, évêque de Lucques, nommé cardinal par le pape Innocent XI, le 1^{er} septembre 1681. Il mourut au mois d'août 1700, âgé de soixante-dix-sept ans.

(2) Marcel Durazzo, nommé cardinal par Innocent XI, en 1686, mort en 1710.

(3) Michel Radziejowski, nommé cardinal par Innocent XI, en 1686; il étoit parent de Sobieski et fut nommé par ce prince archevêque de Gnesne, et prinat du royaume de Pologne. Il mourut à Dantzic en 1705.

(4) Pierre Salazar, général de l'ordre de la Merci, évêque de Salamanque et de Cordoue. Il avoit été élevé au cardinalat en 1686. Ce fut son talent pour la chaire qui lui procura la protection de la cour.

(5) Jean, baron de Goëz, nommé cardinal en 1686; il étoit évêque de Gurck, et il a été chargé de plusieurs négociations importantes. Il mourut à Rome en 1696.

(6) François Maldachini, nommé cardinal en 1647 par le pape Innocent X. Il étoit neveu de la trop célèbre donna Olimpia Maldachini, belle-sœur de ce pape.

cardinaux : Médicis (1), protecteur, Kollonitsch (2), et d'Aguire (3).

La faction de Chigi, ayant pour chef le cardinal de ce nom, étoit en outre composée des six cardinaux sui-

(1) François-Marie de Médicis, prince de Toscane, et frère de Cosme III, grand duc de Florence, nommé cardinal par le pape Innocent XI, en 1686. Il se trouva à Naples au mois de mai 1702, pour y recevoir Philippe V, et l'année suivante il devint protecteur des affaires de France et d'Espagne. Le 19 juin 1709 il remit, dans un consistoire, le chapeau entre les mains du pape, et il se maria le 14 juillet suivant avec Eléonore de Gonzague, fille de Vincent, duc de Guastalle. Il est mort sans postérité le 3 février 1711.

(2) Léopold, des comtes de Kollonitsch, depuis archevêque de Strigonic, primat de Hongrie; il avoit été nommé cardinal par le dernier pape, en 1686; il mourut en 1707.

(3) Joseph Saënz-d'Aguire, savant religieux espagnol de l'ordre de Saint-Benoît. Il publia en 1683 un ouvrage intitulé : *Defensio cathedre sancti Petri*, dans lequel il combat la déclaration faite par le clergé de France en 1682. Le pape Innocent XI lui en sut tant de gré, que de son propre mouvement, et sans aucune demande de la cour d'Espagne, il le nomma cardinal en 1686. Il fut l'un de ceux qui combattirent le plus vivement la nomination de M. de Forbin-Janson au cardinalat.

vants : Bichi (1), Franzone (2), Barbarigo (3), Conti (4), Spinola, et Delfini.

La faction d'Altieri avoit pour chef le cardinal de ce nom; elle se composoit en outre des huit cardinaux suivans : Carpegne (5), Orsini (6), Nerli (7), Casanata (8),

(1) Antoine Bichi, évêque d'Osimo; il étoit de Sienne: sa famille, alliée à celle des Chigi, a donné quatre cardinaux. Il fut revêtu du cardinalat par Alexandre VII, en 1657, et mourut en 1691.

(2) Jacques Franzone, de Gênes, promu au cardinalat en 1660 par le pape Alexandre VII, puis légat de Ferrare et évêque de Camerino. Il mourut sous-doyen du sacré collège, en 1697.

(3) Grégoire Barbarigo, vénitien, évêque de Padoue, nommé cardinal par le pape Alexandre VII, en 1660. Homme d'une grande vertu, que ses amis portoient à la papauté, malgré les prières qu'il leur faisoit de le laisser finir ses jours dans son évêché de Padoue. Il y mourut en odeur de sainteté le 19 juin 1697.

(4) Jean-Nicolas Conti, évêque d'Ancône et de Sabine, nommé cardinal en 1664 par le pape Alexandre VII. Il mourut en 1698.

(5) Gaspard Carpegna, archevêque de Nicée, fait cardinal en 1670 par Clément X, en considération de sa parenté avec la famille Altieri. Il mourut en 1714.

(6) Vincent-Marie Orsini (*des Ursins*), religieux de l'ordre des frères Prêcheurs, archevêque de Manfredonia et de Bénévent, nommé cardinal en 1672 par le pape Clément X, élu pape sous le nom de Benoît XIII, le 29 mai 1724. Il mourut le 21 février 1730, âgé de quatre-vingts ans.

(7) François Nerli, Florentin, archevêque d'Audrinople et de Florence, avoit été nonce en France; il fut nommé cardinal par Clément X, en 1673, et mourut en 1708.

(8) Jérôme Casanata, nommé cardinal par Clément X, en 1673.

Colonne (1), Marescotti (2), Spada (3), et Norfolk (4), anglais.

Les créatures d'Innocent XI, qui n'avoient point de chefs, mais qu'on nommoit néanmoins la faction *Innocentienne*, parcequ'elle paroissoit en quelque manière faire un corps, et marcher avec quelque concert, avoient pris le plus ancien cardinal entre les créatures d'Innocent XI, pour en faire extérieurement leur chef; ils s'assembloient chez lui; cette faction étoit la plus nombreuse, et elle se composoit de vingt-deux cardinaux.

Spinola-Sancta-Cecilia, Pignatelli (5), Mellini (6), Vis-

Il avoit rassemblé une très belle bibliothèque, qu'il légua au couvent de la Minerve, de l'ordre de Saint-Dominique, à la condition de la rendre publique. Le pape Innocent XII lui donna la charge de bibliothécaire du Vatican, en 1693. Il mourut en 1700.

(1) Frédéric Baldeschi-Colonne, archevêque de Césarée, nommé cardinal par le pape Clément X, en 1673. Il mourut dans la nuit du 3 au 4 octobre 1691.

(2) Galeas Marescotti, nommé cardinal par Clément X, en 1675. Il avoit été nonce en Pologne, et ensuite en Espagne. Ce cardinal donnoit aux malheureux, et appliquoit à des œuvres pieuses presque tout ce qu'il possédoit; on l'appeloit le père des pauvres.

(3) Fabrice Spada, fait cardinal par le pape Clément X, en 1675. Il avoit été nonce en France.

(4) Thomas-Philippe Howard, de Norfolk, nommé cardinal en 1675 par Clément X. Il étoit grand aumônier de la reine d'Angleterre, femme de Jacques II.

(5) Antoine Pignatelli, archevêque de Naples, depuis pape sous le nom d'Innocent XII.

(6) Savo Mellini, archevêque de Cesarée.

conti (1), de Angelis (2), Capizucchi (3), Lauria (4), Pallavicini (5), Barbarigo, dit Sainte-Suzanne (6), Ciceri (7), Petrucci (8), Denhoff (9), polonais, Colloredo (10), Caraffa (11), Sachetti (12), Ginetti (13), Pamphile (14),

(1) Frédéric Visconti, archevêque de Milan.

(2) Jacques de Angelis, archevêque d'Urbino.

(3) Rémond Capizucchi, de l'ordre des frères Prêcheurs.

(4) François-Laurent Brancati de *Lauria*, connu sous ce dernier nom, qui étoit celui de la ville de Calabre où il étoit né. Il étoit de l'ordre des frères Mineurs conventuels, et il s'en fallut de peu qu'il ne fût nommé cardinal par le pape Clément IX, en 1667. On lit à cet égard une anecdote singulière dans le *Menagiana*, tom. III, pag. 110, édition de 1715. Le cardinal Lauria étoit un grand théologien.

(5) Obizzo Pallavicini, Génois, archevêque d'Éphèse et évêque d'Osimo.

(6) Marc-Antoine Barbarigo, archevêque de Corfou et évêque de Montefiascone.

(7) Charles Ciceri, évêque de Cosme. Il étoit parent, et avoit été l'ami particulier du pape Innocent XI.

(8) Pierre-Matthieu Petrucci, évêque de Jési.

(9) Jean-Casimir de Denhoff, évêque de Césène.

(10) Leandro Colloredo, prêtre de l'oratoire de Saint-Philippe-de-Neri, grand pénitencier. Il aimoit les savants; on a imprimé plusieurs de ses lettres dans les œuvres posthumes des P. Mabillon et Ruinart.

(11) Fortunato Caraffa, évêque d'Aversa.

(12) Urbain Sachetti, auditeur-général de la chambre apostolique.

(13) Jean-François Ginetti, romain, trésorier-général de la chambre apostolique.

(14) Benoît Pamphile, grand prieur de Rome.

Corsi(1), Negroni(2), Cavallieri (3), Astalli(4) et d'Est(5).

Les créatures d'Innocent X n'étoient que trois, sans aucun chef; ces trois cardinaux étoient Cibo (6), Ottonboni, Carlo Barberini.

Les créatures de Clément IX n'étoient que deux, et sans aucun chef, Cerri (7), et Acciaïoli (8).

Avant l'arrivée des cardinaux françois, le conclave n'étant composé que de quarante-huit, trente-deux suffrages réunis, qui formoient les deux tiers des voix, auroient suffi pour faire un pape (9).

Nos cardinaux étant entrés dans le conclave, s'assemblèrent aussitôt dans la cellule du cardinal de Bouillon, qui étoit le plus ancien, et le chef de la faction de France.

(1) Dominique-Marie Corsi, évêque de Rimini.

(2) Jean-François Negroni, génois, évêque de Faënza.

(3) Gaspard Cavallieri, archevêque de Capoue.

(4) Fulvio Astalli, évêque de Sabine.

(5) Rinaldo d'Est, oncle du duc de Modène, puis duc de Modène, remit le chapeau en 1695, et épousa la princesse Charlotte-Félicité de Brunswick-Lunebourg.

(6) Alderan Cibo, nommé cardinal par Innocent X, en 1645, évêque d'Iesi. Il mourut doyen du sacré collège, le 21 juillet 1700, âgé de quatre-vingt-huit ans.

(7) Charles Cerri, évêque de Ferrare et légat d'Urbain, nommé cardinal par le pape Clément IX, en 1669.

(8) Nicolas Acciaïoli, légat de Ferrare, évêque de Porto et d'Ostie.

(9) On voit dans l'Histoire des conclaves, tom. II, pag. 45, qu'il fallut toute l'adresse du cardinal d'Estrées pour déterminer le sacré collège à attendre que les cardinaux françois fussent arrivés à Rome pour procéder à l'élection du pape.

Il étoit en cette qualité chargé du secret du roi ; toutes les dépêches et les billets du duc de Chaulnes devoient lui être adressés, pour qu'il en fit part aux trois autres cardinaux. Ils commencèrent par examiner quelle étoit la qualité que le duc de Chaulnes devoit prendre. Il étoit nécessaire de se déterminer promptement, avant que ce duc demandât son audience, et qu'il présentât sa lettre de créance au sacré collège.

Le sentiment des cardinaux de Bouillon et de Bonzi, qu'ils appuyèrent des raisons qui leur parurent les plus solides, fut qu'avant de prendre un parti, on essayât s'il ne seroit pas possible, sans engager en rien le nom du roi et la réputation de la France, d'amener le sacré collège à recevoir le duc de Chaulnes comme ambassadeur, sans qu'il fût obligé de consentir par écrit à l'abandon des quartiers, comme l'avoient fait les autres ambassadeurs, et même celui d'Espagne, en exécution de la bulle d'Innocent XI, dont il a déjà été parlé. Le cardinal d'Estrées fut d'un sentiment contraire : il ne négligea rien de tout ce qu'il put imaginer de plus spécieux, pour montrer l'impossibilité presque absolue de réussir dans cette tentative, ajoutant que, bien que ce ne fût pas son avis, il croyoit, si l'on étoit d'un sentiment différent, qu'il falloit s'occuper promptement de ce soin, et qu'alors il y feroit de son mieux. Il parut dans la suite qu'il avoit tenu parole. Le cardinal d'Estrées savoit que le bon ou le mauvais succès de cette tentative décideroit de son retour en France, ou de la continuation de son séjour à Rome, comme chargé des affaires du roi, poste

qu'il préféroit à tout autre. Il prévoyoit bien qu'après le conclave il seroit infailliblement rappelé, si le duc de Chaulnes avoit une fois la qualité d'ambassadeur : ce dernier n'étoit rien moins que son ami, tandis qu'il étoit intimement lié avec le cardinal de Bouillon, et tout portoit à croire que le duc demeureroit à Rome avec celui-ci, pour travailler de concert à terminer toutes les affaires fâcheuses qui, sous les précédents pontificats, et sous le dernier principalement, avoient causé tant de brouilleries entre les deux cours.

Les cardinaux de Bouillon et de Bonzi, et sur-tout le premier, dans la crainte que cet intérêt ne portât le cardinal d'Estrées à traverser leurs desseins, redoublèrent aussitôt de soin et d'activité pour les faire réussir promptement. Quant au cardinal de Furstemberg, quoique plus ami du cardinal d'Estrées que des deux autres, il avoit conclu dans le sens de la tentative, parceque sans doute il l'avoit promis au duc de Chaulnes.

Dès le lendemain matin, les cardinaux de Bouillon et de Bonzi, de l'agrément de leurs confrères, s'employèrent de tout leur pouvoir à faire réussir ce qui venoit d'être convenu. Le cardinal de Bouillon fit entendre au cardinal Ottoboni qu'il s'acquerroit un grand mérite auprès de la faction de France en général, et sur-tout aux yeux du duc de Chaulnes, s'il parvenoit à déterminer le sacré collège à recevoir ce duc en qualité d'ambassadeur, quoiqu'il n'eût pas fait l'abandon de la franchise des quartiers. Le cardinal Ottoboni promit de le faire et il finit par y travailler efficacement, ce qui

donna lieu à beaucoup de discours et de répliques inutiles à rapporter. Le cardinal Ottoboni rappela plus d'une fois le grand obstacle qui résultoit de cette bulle d'Innocent XI, aussi bien que de la conduite de ce pape à l'égard du marquis de Lavardin; mais le cardinal de Bouillon lui représenta que la bulle ne parloit que du pape futur, et que rigoureusement elle ne devoit s'appliquer qu'à l'ambassadeur qui seroit envoyé vers le pape, et non pas à celui qui l'étoit vers le sacré collège; et que le duc de Chaulnes, logé chez le cardinal d'Estrées pendant tout le temps que dureroit le conclave, ne prétendoit, et ne pouvoit prétendre dans ce palais, aucune exemption personnelle de quartiers en qualité d'ambassadeur, et que même il avoit le dessein de retourner en France bientôt après le conclave, à moins que le pape futur ne desirât qu'il restât à Rome, pour tâcher de rétablir l'harmonie entre les deux cours. Le cardinal de Bouillon ne négligea pas dans cet entretien, comme il en étoit convenu avec le duc de Chaulnes, de faire connoître en secret au cardinal Ottoboni, l'ordre que le roi avoit donné au duc d'assurer le sacré collège de la restitution d'Avignon, avant même qu'elle lui fût demandée, afin que le cardinal Ottoboni se servît de cette connoissance pour engager le sacré collège par lui-même et par ses amis, à recevoir le duc de Chaulnes en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi envoyé au conclave, sans exiger de lui l'abandon des quartiers.

Après un jour ou deux de négociations très vives sur

ce point, il fut emporté à la pluralité des voix nonobstant l'opposition (1) de plusieurs *zelanti* (2) de la faction d'Innocent XI et d'autres factions, que le sacré collège recevoit le duc de Chaulnes en qualité d'ambassadeur; qu'en conséquence il présenteroit sa lettre de créance, portant cette qualité; que le sacré collège n'exigeroit point de lui l'abandon des quartiers, et se contenteroit d'un billet concerté, écrit par le duc aux cardinaux françois par lequel il leur marqueroit en substance que n'ayant point de palais dans Rome, et qu'étant dans celui d'un cardinal qui vouloit bien lui faire l'amitié de le loger durant tout le conclave, il n'avoit,

(1) L'ambassadeur d'Espagne avoit fait tous ses efforts pour l'empêcher. (*Voyez* la lettre 1113 de madame de Sévigné.) On voit dans l'*Histoire des conclaves* que le marquis de Cogolludo, ambassadeur d'Espagne, fit remettre aux cardinaux une protestation portant que le pape Innocent XI ayant exigé et obtenu de lui qu'il renonçât à la franchise de son quartier, sur la parole que lui donna ce pape de n'admettre jamais un autre ambassadeur, sans exiger de lui la même renonciation, il protestoit de la nullité de la déclaration dans le cas où la condition à laquelle le défunt pape s'étoit soumis ne seroit pas maintenue.

(2) On appelle les *Zélés* (*Zelanti*), des cardinaux qui, après la mort de Clément X, se détachèrent des différentes factions dans lesquelles le sacré collège étoit partagé, et s'unirent entre eux en se promettant d'abandonner dans les conclaves toutes les considérations mondaines, d'avoir uniquement en vue le bien de l'église, et de faire toujours porter leur choix sur le plus digne et le plus capable d'en être le pasteur universel. (*Voyez* l'*Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 222.) Si quelque chose peut surprendre, c'est que tous les cardinaux qui font partie d'un conclave ne soient pas *Zelanti*.

ni ne pouvoit avoir aucune prétention d'exemption de quartiers, quelque qualité qu'il eût (1).

Cela fut ainsi exécuté, le billet fut remis au chef d'ordre; le duc de Chaulnes se déclara ambassadeur extraordinaire du roi envoyé au conclave, et il fit demander en cette qualité son audience au sacré collège; elle lui fut accordée pour le lendemain matin.

Le duc ne manqua pas à l'heure marquée, de se rendre au conclave suivi d'un très nombreux cortège, et la grille ayant été ouverte, parurent les trois cardinaux chefs-d'ordre et le cardinal Camerlingue, qui seuls sont obligés d'assister à cette cérémonie, quoique presque tous les autres cardinaux ne manquent pas de s'y trouver aussi.

Il faut savoir pour l'intelligence de ce fait, que par un usage établi dans les conclaves trois cardinaux, savoir un de l'ordre des évêques, un cardinal prêtre et un diacre, sont préposés pour prendre soin de toutes les affaires qui se présentent; ils sont renouvelés tous

(1) Voici dans quels termes l'auteur de *l'Histoire des conclaves* dit que cet écrit étoit conçu: « Les seigneurs cardinaux françois ont représenté aux seigneurs cardinaux chefs d'ordre que le duc de Chaulnes étoit venu à Rome par ordre du roi, en qualité d'ambassadeur vers le sacré collège, et qu'à cette occasion il étoit descendu au palais du cardinal d'Estrées, où il logeroit pendant le séjour qu'il feroit à Rome pour cet effet, déclarant qu'il ne prétendoit point de quartier, comme le pouvoient attester les mêmes seigneurs cardinaux françois. » On peut remarquer qu'il règne plus de vague dans cette version que dans celle que Coulanges rapporte. (*Voyez l'Histoire des Conclaves*, tom. II, p. 49.)

les quatre jours. Ce fut devant cette espèce de tribunal, que le duc de Chaulnes, après les compliments ordinaires, exposa l'objet de sa commission. Le cardinal premier chef-d'ordre, qui par hasard étoit ce jour-là le cardinal Ottoboni, lui répondit fort obligeamment au nom du sacré collège, et comme le duc après sa révérence se mettoit en devoir de se retirer, le cardinal ne put s'empêcher, en s'approchant plus près de la grille, de lui témoigner tout bas la joie qu'il avoit de le revoir; il lui demanda ensuite des nouvelles de la santé de la duchesse de Chaulnes qu'il avoit connue et honorée, dans le temps de la première ambassade de son mari (1), et il étendit même ses honnêtetés jusqu'à lui en demander aussi de mademoiselle de Murinais, aujourd'hui marquise de Kerman-Maillé, parente de la duchesse, qu'il avoit vue avec elle, et pour laquelle il avoit conservé beaucoup d'estime (2).

Ce petit entretien fini, le maître des cérémonies demanda à l'ambassadeur sa lettre de créance, mais le duc et son secrétaire ayant par hasard oublié de l'apporter, le cardinal dit à ce maître des cérémonies, que l'ambassadeur avoit fait ses preuves de ne venir jamais à fausses enseignes; ainsi le duc se retira sur sa parole; il ne fut pas plutôt de retour chez lui, qu'il envoya en

(1) En l'année 1667.

(2) Ce qui fait dire à madame de Sévigné, dans la lettre 1114, que le cardinal Ottoboni étoit « intime ami de M. et de madame de Chaulnes, « et de madame de Kerman, dont il adoroit le mérite, joint à une « beauté de dix-huit ans. »

toute diligence sa lettre de créance, qui étoit celle où il étoit qualifié d'ambassadeur extraordinaire du roi près du conclave.

Pendant qu'on régloit le point dont je viens de parler, le cardinal de Bouillon, fort zélé pour le prompt succès des affaires du roi, avoit clairement reconnu la fausseté des suppositions qu'on avoit faites à sa majesté, sur le compte d'Ottoboni, et il s'étoit assuré que les sentiments de ce cardinal étoient tels pour le roi et pour la France, qu'on les pouvoit désirer dans un pape, père commun de la chrétienté, sur-tout dans les conjonctures présentes. Il trouvoit tous les jours de plus en plus que le meilleur parti étoit de concourir promptement à son exaltation. Le duc de Chaulnes avoit fait aussi de son côté toutes les perquisitions nécessaires sur la conduite passée du cardinal Ottoboni, et l'ayant trouvée exempte de tout soupçon, il partageoit l'opinion du cardinal de Bouillon; mais comme cela ne suffisoit pas, et qu'il falloit encore que le conseil de France fût du même avis, la difficulté d'y parvenir ne jetoit pas le cardinal et le duc dans un petit embarras. Ils avoient à se parer des artifices du cardinal d'Estrées, qui, aussi bien que le cardinal de Furstemberg, avoit beaucoup plus de liaisons qu'eux avec le marquis de Croissi, ministre et secrétaire d'état; ils croyoient bien aussi que le marquis de Louvois, ennemi déclaré du cardinal de Bouillon, ne manqueroit pas d'appuyer l'avis du cardinal d'Estrées préférablement à celui de ce cardinal, et du duc de Chaulnes, qui n'avoit aussi aucune part à ses bonnes grâces. Ils connoissoient d'ailleurs le caractère

du cardinal de Bonzi, dont il ne s'écartoit jamais, qui consistoit toujours à être de l'avis de la faveur, et à tourner ses sentiments de manière à pouvoir dire, qu'en quelque façon il avoit toujours été de l'avis contraire, s'il venoit dans la suite à être plus approuvé par le roi.

Toutes ces considérations firent que le cardinal de Bouillon ne négligea rien, pendant les premiers jours de son entrée au conclave, pour que le duc de Chaulnes pût, en rendant compte au roi de l'audience qu'il avoit obtenue du sacré collège, faire aussi connoître à sa majesté que le cardinal Ottoboni étoit très différent du portrait qu'on lui en avoit fait, et lui exposer en même temps les raisons solides qui devoient le porter à désirer son exaltation.

Il est à croire que le duc n'y manqua pas, et qu'il n'oublia point aussi, en rapportant tout ce qui s'étoit passé au sujet de sa réception, de faire valoir l'adresse et le savoir-faire du cardinal de Bouillon, qui avoit su mettre en œuvre le cardinal Ottoboni, plus accrédité dans le conclave qu'aucun autre cardinal.

Il est vraisemblable que le duc n'oublia pas aussi de mander à sa majesté, que sans aucuns pactes, auxquels le cardinal de Bouillon a toujours été très opposé, il avoit trouvé le moyen de s'assurer que le cardinal Ottoboni devenant pape, prendroit pour son premier ministre et secrétaire d'état le cardinal Delfini, que sa majesté, dans ses instructions, préféreroit à tout autre pour le pontificat.

Les instructions portoient qu'il falloit travailler efficacement à ce que le pape futur ne prît point pour ses

ministres des personnes suspectes à sa majesté, et qui fussent portées d'inclination pour la maison d'Autriche. Le cardinal de Bouillon, en qui le duc de Chaulnes prenoit cent fois plus de confiance que dans tous les autres cardinaux de la faction françoise, trouva le moyen une nuit, quand tous les cardinaux furent couchés, de se rendre, sans être aperçu de personne, dans la cellule du cardinal Ottoboni, où il eut avec celui-ci une conversation longue et secrète.

Il savoit qu'Ottoboni portoit au cardinal Delfini une affection particulière; tous deux étoient Vénitiens, et Delfini, homme d'un mérite éminent, étoit avec le cardinal Astalli, le principal confident du cardinal Chigi dans le conclave. Le cardinal de Bouillon dit à Ottoboni beaucoup de bien du cardinal Delfini, et il en prit occasion pour lui représenter que s'il devenoit pape, il lui sembloit qu'il ne pourroit prendre un meilleur sujet que ce cardinal pour en faire un premier ministre secrétaire d'état, qui fût agréable à sa majesté; qu'un pareil choix seroit la meilleure réponse que l'on pût faire aux rapports désavantageux que le cardinal d'Estrées avoit faits au roi, et dont le cardinal Ottoboni étoit bien informé, quoiqu'il n'en fit pas semblant. Ottoboni répondit confidentement au cardinal de Bouillon, qu'il étoit persuadé que le cardinal Delfini, ne desiroit et n'accepteroit pas cet emploi, pour lequel le cardinal Chigi, qui: que son meilleur ami, n'avoit pas jeté les yeux sur lui (Chigi auroit en effet désiré cette charge pour le cardinal Astalli son confident après Delfini); qu'il vouloit bien

lui confier sous le dernier secret, qu'il songeoit à la conférer, s'il devenoit pape, à monsignor Rubini (1), évêque de Vicence, son neveu. Le cardinal de Bouillon ne le connoissoit pas encore; mais le cardinal Ottoboni lui en dit tant de bien, ajoutant qu'il pourroit même en savoir la vérité par le cardinal d'Estrées, que le cardinal de Bouillon qui l'a connu depuis, n'a jamais pu comprendre comment l'amour du sang avoit pu aveugler un pape d'un aussi bon esprit, et d'autant de discernement qu'Alexandre VIII, en faveur d'un homme qui n'avoit absolument aucun mérite; et comment le cardinal d'Estrées avoit pu lui confirmer ensuite, soit dedans, soit hors le conclave, tout le bien que l'oncle en disoit. Ce dernier ne manqua pas de le faire cardinal à la promotion dans laquelle il donna le chapeau à l'évêque de Beauvais.

Malgré cette déclaration, le cardinal Ottoboni dit au cardinal de Bouillon, qu'il consentiroit cependant à donner la préférence au cardinal Delfini, s'il vouloit accepter cette charge. Le cardinal de Bouillon demanda qu'il lui fût permis d'en parler à Delfini, et le cardinal Ottoboni y consentit d'autant plus volontiers, qu'il ne fut pas difficile au cardinal de Bouillon de s'apercevoir qu'il étoit persuadé que cette tentative ne produiroit aucun effet sur Delfini, âgé alors de soixante-quinze ans, patriarche d'Aquilée, peu riche,

(1) Jean-Baptiste Rubini, nommé évêque de Vicence par le pape Innocent XI, sur la recommandation du cardinal Ottoboni son oncle.

quoiqu'il fût d'une des principales et des plus anciennes maisons nobles du sénat de Venise.

Le cardinal de Bouillon fut assez heureux, contre l'opinion manifestée par le cardinal Ottoboni, pour réussir dans cette négociation secrète. Il trouva d'abord le cardinal Delfini très opposé, non seulement à desirer cet emploi, mais même à l'accepter, si le cardinal Ottoboni devenu pape le lui offroit; il alléguoit, comme obstacle invincible, l'impossibilité où il étoit de faire subsister son frère, coadjuteur au patriarchat d'Aquilée. Ils y vivoient ensemble, et les six ou sept mille écus que ce bénéfice produisoit, suffisoient à leur entretien, tandis que s'ils se séparoisent, ce revenu ne pourroit fournir qu'à l'entretien de la maison de l'un d'eux.

Le cardinal de Bouillon cherchant à vaincre cet obstacle, s'avisait d'offrir au cardinal Delfini de lui procurer durant la vie du cardinal Ottoboni, devenu pape, dix-huit mille francs par an, somme à laquelle la dépense de son frère, résident dans son patriarchat d'Aquilée, pouvoit s'élever; mais cette offre ayant donné lieu à une nouvelle difficulté à cause de la délicatesse du cardinal Delfini, le cardinal de Bouillon, pour la surmonter encore, lui dit que ce n'étoit point prendre de l'argent pour lui (ce que ce cardinal n'auroit jamais voulu faire, sur-tout en entrant dans le ministère), que d'agréer qu'il n'en coûtât rien à son coadjuteur pour se séparer de lui, et que celui-ci, par ce moyen, pourroit faire à Udine, résidence des patriarches d'Aquilée, la dépense à laquelle cette dignité l'obligeoit.

Ces deux cardinaux étoient depuis long-temps étroi-

tement unis, et il paroît que ces rapports d'amitié ne furent pas le motif le moins puissant de ceux qui déterminèrent le cardinal Delfini à ne pas refuser l'offre du cardinal de Bouillon. Du reste jamais le cardinal Ottoboni n'a eu connoissance de cette convention, et le duc de Chaulnes fut la seule personne à laquelle le cardinal de Bouillon en fit part dans un billet secret, où il lui marquoit, que si sa majesté n'approuvoit pas l'engagement que son zèle pour son service venoit de lui faire contracter sans ses ordres, croyant avoir fait en cela une chose qu'elle auroit pour agréable, il étoit bien résolu de se retrancher, pour pouvoir donner ces dix-huit mille francs sur son propre bien, tant que le cardinal Ottoboni vivroit; ce qui ne pouvoit être long à cause de son grand âge.

Les sentiments d'amitié que le cardinal Delfini portoit au cardinal de Bouillon contribuèrent beaucoup aussi à cette résolution. Le cardinal françois étoit en disgrâce; il avoit fait entendre à Delfini que le roi seroit tellement satisfait de voir devenir premier ministre le cardinal dont il avoit désiré l'exaltation, qu'il étoit difficile de penser qu'un service de cette importance ne rétablît pas dans ses bonnes grâces celui qui l'auroit rendu; que ce prince d'ailleurs y paroissoit disposé, puisqu'il venoit de le charger de la conduite des affaires du conclave, sous le rapport des intérêts de la France.

Le cardinal de Bouillon cherchant à pénétrer les véritables sentiments du cardinal Ottoboni, lui parla encore de toutes les affaires sur lesquelles portoient les

instructions, et dont le roi desiroit le succès; voici quelles étoient les principales :

1^o Les bulles à donner aux évêques nommés ou transférés, qui avoient assisté à l'assemblée du clergé de 1682;

2^o L'affaire de la régale ;

3^o Une demande tendante à ce que le pape futur ne fit point Cassoni (1) cardinal, et ne l'employât dans aucun ministère de confiance, mais plutôt encore qu'il l'éloignât de Rome;

4^o Enfin, que le pape futur fit cardinal l'évêque de Beauvais, qu'Innocent XI avoit refusé de comprendre dans sa dernière promotion, quoiqu'il y eût fait entrer tous les sujets nommés par les couronnes.

Le dernier pape avoit en cela suivi l'exemple d'Alexandre VII, qui de même n'avoit pas voulu nommer l'évêque de Béziers, depuis cardinal de Bonzi (2),

(1) Le comte Cassoni avoit été le secrétaire et le favori d'Innocent XI. Les agents du cardinal d'Estrées ayant saisi des correspondances qu'il entretenoit avec le prince d'Orange et les autres ennemis de la France, le cardinal s'étoit empressé de les mettre sous les yeux du roi. Louis XIV n'avoit pu voir sans indignation que Cassoni eût été l'un des plus ardens promoteurs de la ligue d'Ausbourg; il paroissoit même certain que le secrétaire du pape avoit été dans le secret de la conspiration du roi Guillaume contre Jacques II. On ne peut que renvoyer le lecteur aux deux lettres du cardinal d'Estrées à M. de Louvois, que Dalrymple a fait connoître le premier, et qui ont été de nouveau publiées à la suite des *OEuvres de Louis XIV*, tom. VI, pag. 497 et suivantes.

(2) Pierre de Bonzi, évêque de Béziers, puis archevêque de Narbonne, fut fait cardinal à la nomination de Casimir, roi de Pologne,

dans sa dernière promotion (1), quoiqu'il y eût compris tous les sujets nommés par les couronnes.

Le cardinal Ottoboni parla de l'affaire des bulles de manière à faire voir au cardinal de Bouillon qu'il l'avoit toujours regardée comme devant être promptement terminée par la voie de la douceur, dans l'intérêt du saint-siège comme dans celui de la France ; qu'il falloit que chaque cour se relâchât de ses prétentions et se rapprochât, par esprit d'union et de réconciliation, autant qu'elles s'étoient éloignées l'une de l'autre, par suite de mécontentement et d'opiniâtreté, sous le pontificat d'Innocent XI.

Le cardinal Ottoboni dit même au cardinal de Bouillon qu'en parlant à ce pape, il l'avoit toujours blâmé de l'opiniâtreté avec laquelle il avoit refusé d'entendre ce qu'avoit à dire Chamlay (2), envoyé secrètement à

auprès duquel il avoit été envoyé en ambassade par Louis XIV. Le royaume de Pologne n'est pas mis, à Rome, au rang des couronnes. On n'y comprend que la France, l'Autriche, et l'Espagne.

(1) En 1667.

(2) « Le roi chargea Chamlay, homme en qui M. de Louvois a
« une très grande confiance, d'une lettre de sa main pour le pape,
« avec ordre de n'avoir aucun commerce avec M. de Lavardin, son
« ambassadeur, ni avec M. le cardinal d'Estrées... Son instruction
« étoit de s'adresser à Cassoni, le favori du pape, et puis au cardinal
« Cibo. Il s'acquitta de ses ordres en homme d'esprit, mais il eut
« le malheur de ne pas réussir. Cassoni et Cibo se moquèrent de lui ;
« ils se le renvoyèrent l'un à l'autre, et il s'en revint sans avoir vu
« que l'Italie. Son voyage ne servit qu'à donner du chagrin au cardinal
« d'Estrées et à M. de Lavardin, et à grossir le manifeste que le roi

Rome , à l'insu du cardinal d'Estrées , et du marquis de Lavardin , quoique cet envoyé eût ordre de s'adresser à Cassini , pour avoir par son moyen une audience de sa sainteté.

Quant à l'affaire de la régale (1), le cardinal Ottoboni persista dans les sentiments qu'il avoit déjà manifestés au cardinal de Bouillon dans une longue lettre qu'il lui avoit écrite en 1683 , et dont il avoit prié ce cardinal de donner au roi une lecture entière , s'il jugeoit devoir lui faire part des sentiments d'un cardinal , que sa majesté avoit eu la bonté de regarder comme lui étant très respectueusement et très sincèrement attaché. Le cardinal Delfini ne disoit dans cette lettre que ce que les auteurs françois avoient dit eux-mêmes , avant la déclaration de sa majesté , savoir que la régale n'étoit pas un droit attaché à la couronne , pour être exercé dans toutes les provinces du royaume de France , mais une concession de l'église limitée à certaines provin-

« fit publier dans le temps qu'on partit pour le commencement de la « guerre. » (*Œuvres de madame de La Fayette , Mémoires de la cour de France.*) Chamlay avoit été maréchal-des-logis des armées ; il avoit un talent tout particulier pour connoître la position des lieux , même le cours du plus petit ruisseau. Turenne vouloit toujours l'avoir auprès de lui ; il le fit connoître au roi. « Cette capacité , jointe « à sa probité et à la facilité de son travail , de ses expédients , de « ses ressources , le mirent de tout avec le roi , qui l'employa même « à des négociations secrètes et à des voyages inconnus. » (*Œuvres de S. Simon , tom. I , pag. 55 , édit. de 1791.*)

(1) Voyez sur ce droit inhérent à la couronne de France la note de la lettre 759 de madame de Sévigné.

ces (1). Le cardinal de Bouillon savoit que le roi et son conseil avoient reçu alors avec satisfaction une concession émanée du saint-siège, pareille, ou à-peu-près semblable à la déclaration du clergé de 1682; il parla de lui-même sur ce sujet au cardinal Ottoboni, qui persista dans son premier sentiment, en témoignant un grand desir d'accommoder cette affaire à l'honneur du roi et du saint-siège.

Le cardinal de Bouillon demeura persuadé que si le cardinal Ottoboni devenoit pape il seroit plus facile de finir avec lui, qu'avec tout autre, l'affaire de la régale, à

(1) La mémoire de Coulanges ne l'aura pas bien servi dans cette partie de son récit. Les auteurs françois dont il parle ne peuvent être que ceux qui écrivirent dans le sens des évêques de Pamiers et d'Aleth. La régale n'a jamais été regardée en France comme une concession de l'église; elle étoit inhérente au trône. « Ce droit, dit « Pasquier, est nay avecques nostre royauté, au moins dès-lors que « nos rois eurent reçu le saint sacrement de baptême. » (*Recherches de la France*, liv. III, chap. 35.) Le nom de régale ne commença d'être employé que vers le onzième siècle, mais dans les temps antérieurs on retrouve ce droit dans l'investiture que nos rois donnoient aux évêques. Malgré le sentiment de Velly, on est porté à croire, avec le président Hénault, que le premier monument du droit de régale se trouve dans le septième canon du premier concile d'Orléans, par lequel les évêques sont reconnus comme simples usufruitiers des biens que le roi Clovis venoit de donner aux églises. La conséquence naturelle est que le domaine direct restoit au roi, et la preuve en est qu'à chaque vacance il falloit que le souverain donnât l'investiture au nouvel évêque. Les ouvrages de Grégoire de Tours fourmillent de ces exemples. On peut consulter le *Traité de l'origine de la régale*, de Gaspard Audoul, Paris, 1708. in-4°. Il faut cependant le lire avec précaution.

la satisfaction entière des deux cours ; mais il falloit auparavant terminer l'affaire des bulles , tant à l'égard des évêques qui avoient assisté à l'assemblée de 1682 , qu'à l'égard de ceux qui n'y avoient pas assisté. Le cardinal d'Estrées, sans aucun ordre, avoit cru devoir empêcher l'expédition des bulles de ces derniers, à moins qu'on n'expédiât en même temps les bulles des premiers. Cependant sa majesté jugea, aussi bien que son conseil, qu'elle devoit soutenir cette démarche devant et après le pontificat d'Innocent XI, quoique les ministres de France dissent alors assez publiquement, que cet engagement avoit été pris à Rome fort mal-à-propos, et sans que sa majesté l'eût ordonné.

Sur la troisième affaire, le cardinal Ottoboni dit nettement, avec sa manière libre, et, comme ils disent à Rome, *disinvolta*, qu'on ne le connoissoit guère quand on supposoit qu'il estimoit Cassoni plus que de raison, et que s'il devenoit pape il le vouloit faire cardinal, ou l'employer auprès de sa personne, dans quelque poste considérable du ministère, ainsi qu'avoit fait Innocent XI ; que la demeure de Cassoni à Rome n'étant pas agréable au roi, il seroit toujours d'avis que le pape futur trouvât sur cela le moyen de le satisfaire, sans rien faire contre l'honneur du saint-siège.

A l'égard de la promotion de M. de Janson, évêque de Beauvais, au cardinalat, le cardinal Ottoboni dit au cardinal de Bouillon qu'il avoit fort blâmé Innocent XI, en parlant à lui-même, de ce qu'il ne l'avoit pas fait cardinal, dans sa nombreuse promotion de vingt-sept sujets et d'un chapeau réservé ; qu'il lui avoit dit qu'il

avoit mal-à-propos jeté des chapeaux à la tête des nationaux, qui ne lui étoient pas recommandés par leurs princes, et qu'il auroit dû avoir égard à la recommandation que le roi de Pologne avoit faite en dernier lieu, en faveur de l'évêque de Beauvais; qu'il n'auroit jamais cru qu'il fallût s'arrêter à la variation de ce prince, qui avoit écrit de sa propre main, quelques années auparavant, à Innocent XI, pour qu'il n'eût point d'égard à la première recommandation qu'il lui avoit faite en faveur de ce prélat.

Le cardinal Ottoboni, dans cet entretien, confia même au cardinal de Bouillon, qu'Innocent XI lui ayant répondu qu'il n'avoit garde de faire M. de Janson cardinal, parcequ'il savoit qu'il avoit travaillé à faire venir le Turc en Hongrie et en Pologne, il avoit dit à ce pape, qu'en supposant même que cela fût vrai, comme il ne l'auroit fait que par l'ordre de son souverain, ce ne lui devoit pas être un démérite; un ambassadeur après avoir fait à son prince les observations que son honneur et sa conscience l'obligent de lui représenter, devant ensuite se conformer à ses ordres.

Le cardinal Ottoboni ajouta que le tort que le pape Innocent XI avoit fait à l'évêque de Beauvais, étoit encore plus grand que celui qu'Alexandre VII avoit fait à l'évêque de Béziers, nommé par le roi Casimir (1),

(1) Jean Casimir V, roi de Pologne, deuxième fils de Sigismond III. On a dit de lui qu'il avoit donné au monde, en sa personne, le spectacle bizarre de tous les caprices de la fortune. Il fut deux ans jésuite, puis, en 1646, il fut nommé cardinal par le pape Innocent X. Ayant été élu roi de Pologne en 1648, après la mort de son frère

parceque l'évêque de Beauvais avoit la première recommandation du roi, tandis que les papes Innocent X et Alexandre VII avoient accordé au roi Casimir deux chapeaux, le premier à Santa Croce (1), et le second à Vidoni (2); il dit qu'il seroit toujours d'avis que le pape futur songeât à *consoler* l'évêque de Beauvais (ce fut le terme dont il se servit), aussi bien que le roi de Pologne, s'il continuoit à le recommander.

A l'occasion de l'évêque de Beauvais, le cardinal Ottoni dit au cardinal de Bouillon : « le duc de Chaulnes
« a voulu avoir une conversation avec Piétro Ottoboni,
« notre petit neveu, dans laquelle il lui a parlé de cette
« promotion, dans le cas où nous serions pape; sur quoi
« nous vous prions de faire savoir à ce duc que nous
« aimons bien notre petit neveu, qui a de l'esprit et qui
« pourra bien être un jour un bon et zélé serviteur du

Uladislas VII, il remit au pape son chapeau, et épousa en 1649 Marie-Louise de Gonzague, veuve de son frère. Dégouté du trône après un règne très agité, il abdiqua le 16 septembre 1668, et se retira en France, où le roi lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il mourut à Nevers le 16 septembre 1672. Son corps fut porté à Cracovie. On conservoit son cœur à Saint-Germain-des-Prés, où les religieux lui avoient élevé un beau mausolée. Ce monument vient d'être replacé dans la chapelle dont il faisoit le principal ornement.

(1) Marcel de Sainte-Croix, nommé cardinal par Innocent X, en 1652, à la recommandation de Casimir, roi de Pologne. Il étoit évêque de Tivoli, et mourut le 19 décembre 1674.

(2) Pierre Vidoni, évêque de Lodi, puis archevêque de Montréal. Il fut nommé cardinal par Alexandre VII, le 3 avril 1660, à la demande du roi de Pologne, auprès duquel il avoit été nonce. Il mourut à Rome le 5 janvier 1680.

« duc de Chaulnes, et du cardinal de Bouillon aussi bien
 « que son oncle, mais il est encore trop jeune, pour
 « qu'un homme aussi sage que le duc de Chaulnes puisse
 « s'imaginer que je venille entrer avec lui, (le traitant
 « de *ragazzo*, c'est-à-dire en françois, *petit garçon*),
 « dans des affaires de cette importance; ces entretiens
 « ne pourroient être bons à rien » ; et traitant de nou-
 veau son neveu de *ragazzo*, il ajouta, que celui-ci avoit
 si fort envie que son oncle devînt pape, qu'il seroit dans
 la disposition de tout promettre au duc de Chaulnes
 pour l'engager à le servir; que ce duc ayant dans le con-
 clave le cardinal de Bouillon leur ami commun, et en
 qui tous les deux se confioient entièrement, il le prioit
 de ne plus donner de rendez-vous à son neveu ni à
 d'autres personnes hors du conclave, pour lui faire par-
 ler, ou pour connoître ses sentiments.

Cet entretien fut terminé par une confidence que
 Ottoboni fit au cardinal de Bouillon sous le dernier se-
 cret, après lui avoir fait promettre sur son honneur de
 n'en point parler au duc de Chaulnes; il lui dit que, s'il
 devenoit pape, il feroit dataire monsignor Panciatici(1),
 le prélat de toute la cour romaine qui passoit pour le
 plus François d'inclination, et que, pour cette raison,
 Innocent XI n'avoit pas fait cardinal dans sa dernière
 promotion; mais qu'il le feroit, lui, pour rendre à la
 maison Rospigliosi ce que Clément IX avoit fait pour
 lui, en le faisant son ministre et son dataire; qu'il s'y

(1) Bandini Panciatici, Florentin, fait cardinal par le pape
 Alexandre VIII, en 1690.

porteroit d'autant plus volontiers, qu'il étoit persuadé qu'en la personne de monsignor Panciatici, il feroit ce qu'il pouvoit faire de plus avantageux à la maison Rospigliosi, pour laquelle il savoit que le cardinal de Bouillon avoit tant d'amitié et de reconnoissance (1).

Le cardinal Ottoboni, en finissant son discours, dit au cardinal de Bouillon, en riant : « Vous ne me dites rien « des bulles de Cluny; croyez-vous que le cardinal Otto-
« boni, devenu pape, vous les refuse? » Sur quoi le cardinal lui répondit qu'il ne mêleroit jamais ses affaires particulières, à moins qu'il n'en eût ordre du roi, avec les affaires dont sa majesté ou son ambassadeur le chargeroient.

Ainsi finit cette longue conversation, de laquelle, à la réserve de ce qui regardoit monsignor Panciatici, et les bulles de Cluny, le cardinal de Bouillon rendit compte, non seulement à l'ambassadeur, mais aussi en substance aux cardinaux d'Estrées, de Bonzi et de Furstenberg; il eut seulement le soin de ne pas parler à ces trois cardinaux des dix-huit mille francs qu'il avoit proposés pour l'entretien du coadjuteur d'Aquilée.

Dès le jour même ou le lendemain, le cardinal Ottoboni lui-même s'ouvrit confidemment au cardinal Delfini de l'intention qu'il auroit, s'il devenoit pape, de le retenir auprès de lui en qualité de premier ministre secrétaire d'état, s'il y vouloit consentir. Le cardinal Delfini répondit, comme il en étoit convenu avec le car-

(1) Le cardinal de Bouillon avoit été promu au cardinalat par Clément IX.

dinal de Bouillon, et non sans quelque surprise de la part du cardinal Ottoboni, qu'il accepteroit cette offre avec plaisir, et qu'il lui sacrifieroit volontiers son repos et l'amour qu'il portoit à son pays, s'il jugeoit qu'il pût lui être de quelque utilité dans cet emploi.

Pour le cardinal de Bouillon, il ne songea plus qu'à presser le duc de Chaulnes de donner à la faction de France l'ordre précis et positif de conclure le plus tôt possible l'élection du cardinal Ottoboni; ils étoient persuadés l'un et l'autre qu'on ne pouvoit choisir, dans les conjonctures présentes, un cardinal plus capable de bien gouverner l'église, et de terminer, à l'honneur et à la gloire des deux cours, toutes les brouilleries qui les avoient si malheureusement divisées.

Il est à remarquer que le cardinal et le duc d'Estrées avoient été seuls chargés de toute la direction des affaires de France à la cour de Rome, sous les pontificats de Clément X et d'Innocent XI. Seulement le marquis de Lavardin, pendant le peu de temps qu'il passa à Rome, sans pouvoir parvenir à se faire recevoir comme ambassadeur, partagea avec le cardinal d'Estrées la confiance du roi, et fut admis dans le secret des intentions de sa majesté; mais il ne fut regardé par la plupart des gens que comme un excommunié, et il n'y fréquentoit même aucune personne de considération, à la réserve de la reine Christine de Suède, qui mourut peu de temps après (1).

Le cardinal d'Estrées étoit d'un avis contraire à celui

(1) Elle mourut à Rome le 19 avril 1689.

du cardinal de Bouillon, sans dire cependant que le cardinal Ottoboni dût être exclu par la France, et qu'il ne fût pas un des cardinaux les plus susceptibles de mettre fin à toutes les affaires; mais il blâmoit la trop grande précipitation de la cour de France à rendre Avignon et le Comtat, avant que la demande en eût été faite au roi; il vouloit retarder l'élection du cardinal Ottoboni, tantôt sous le prétexte qu'il convenoit d'attendre le retour du courrier dépêché par le duc de Chaulnes, tantôt sous un motif plus spécieux, de nature à faire plus d'impression sur l'esprit du duc de Chaulnes et sur celui des cardinaux de Bonzi et de Furstemberg, qui étoit qu'en négociant avec le cardinal Ottoboni, que l'on savoit desirer la papauté, on pourroit tirer de lui-même, par écrit, des paroles et des assurances positives de faire toutes les choses que la France desiroit obtenir du pape futur.

Les cardinaux de Bouillon et d'Estrées, se trouvant trop opposés de sentiments, le premier fut d'avis, dans une conférence tenue entre les cardinaux françois, que chacun d'eux écrivit en particulier au duc de Chaulnes une lettre, qui seroit cependant communiquée aux trois autres, pour faire connoître à ce ministre leur opinion particulière, touchant l'accélération ou le retardement de l'élection du cardinal Ottoboni, dont la seule pratique étoit sur le tapis, et par conséquent la seule faisable, tant qu'on ne lui auroit pas *rompu le cou*, comme on parle en termes de conclave, pour mettre sur le tapis la pratique d'un autre cardinal.

Les deux cardinaux qui étoient d'avis contraire n'ou-

blièrent rien dans leurs lettres, comme on le peut bien croire, pour porter le duc de Chaulnes à donner à la faction de France un ordre positif et conforme à leur avis.

Pour le cardinal de Bonzi, regardant toujours d'où venoit le vent de la faveur, et allant toujours aussi, comme on dit communément, à l'appui de la *boule* du parti du plus fort, outre qu'il avoit toujours eu plus de commerce et de liaison d'amitié, à sa mode, avec le cardinal de Bouillon et le duc de Chaulnes, et sur-tout avec le premier, qu'avec d'Estrées et Furstemberg, il conclut dans sa lettre, assez courte et succincte, qu'ayant à faire le cardinal Ottoboni pape, ne lui paroissant pas qu'on en pût faire un meilleur pour la France dans les conjonctures présentes et dans la situation des esprits au conclave, il ne falloit pas attendre le retour du courrier, mais élire Ottoboni le plus promptement qu'il se pourroit, après avoir encore pris quelques jours, pour voir si le cardinal d'Estrées ou le cardinal de Bouillon ne pourroient pas obtenir de lui des assurances plus positives.

Voici ce qui déterminina le cardinal de Bonzi à préférer le sentiment du cardinal de Bouillon à celui du cardinal d'Estrées : dans un scrutin précédent (1), dix-huit

(1) Pendant le conclave, les cardinaux sont appelés trois fois par jour *ad capellam Domini*, pour procéder au scrutin. Si un cardinal réunit les deux tiers des voix, il est élu canoniquement, conformément à un canon du troisième concile de Latran, tenu en 1179. Le scrutin a lieu dans la chapelle sixtine, bâtie par Sixte IV vers 1480. C'est dans cette chapelle que se voit le célèbre tableau du *jugement dernier*, peint par Michel-Ange.

ou vingt voix ayant été données au cardinal Pignatelli, Bonzi, peu versé dans le manège des conclaves, quoiqu'il fût d'ailleurs d'un esprit délié, craignit mal à propos que les cardinaux qui avoient donné ces suffrages ne voulussent en effet porter Pignatelli au souverain pontificat, et que dans la suite il ne s'y joignît assez de voix pour composer le nombre de trente-quatre, qui étoit suffisant dans ce conclave pour faire le pape. Le cardinal de Bonzi crut, d'après cette fausse base, que le service du roi demandoit de conclure plus promptement la pratique du cardinal Ottoboni, afin d'empêcher celle du cardinal Pignatelli de se fortifier et peut-être de réussir. Les instructions du roi excluient positivement ce cardinal, parcequ'il étoit archevêque de Naples, sujet du roi d'Espagne, d'une maison considérable, de laquelle étoit le duc de Monteleon, grand d'Espagne, et que, de plus, il étoit celui de la faction d'Innocent XI qui avoit été le plus favorisé par ce dernier pape (1).

Le cardinal de Furstemberg conclut dans sa lettre presque de la même manière que le cardinal de Bonzi; il y marquoit seulement plus d'envie que ce dernier de pouvoir attendre, comme le cardinal d'Estrées le vouloit, le retour du courrier de France, si ce parti n'avoit pas été susceptible de faire connoître au cardinal Ottoboni, homme d'un caractère d'esprit et d'une pénétration à n'être pas joué facilement, qu'au fond la France desiroit peu son exaltation, et qu'elle n'y donnoit son as-

(1) Malgré ces apparences, Pignatelli, devenu pape sous le nom d'Innocent XII, se montra très favorable aux intérêts de la France.

sentiment que par une sorte de contrainte et de nécessité, après lui avoir fait, pour ainsi dire, acheter son pontificat.

Le duc de Chaulnes put voir, par ces quatre lettres, que les cardinaux de Bonzi et de Furstemberg étoient, dans le fond, du même sentiment que le cardinal de Bouillon, pour ne pas différer l'élection du cardinal Ottoboni, tandis que le cardinal d'Estrées étoit seul de son avis; il ne trouva cependant pas à propos de suivre ses sentiments particuliers en faveur du cardinal Ottoboni, et d'envoyer à la faction de France l'ordre précis de concourir sans aucun retardement à l'élection de ce cardinal, mais il manda qu'il falloit faire en sorte d'obtenir de lui quelque chose d'encore plus positif, sans gâter ses affaires, ni lui donner lieu de croire que la France ne venoit pas à lui volontiers.

Cette réponse donna peut-être au cardinal d'Estrées l'espoir de voir exalter un cardinal qui lui seroit plus agréable, bien que l'on n'en pût proposer aucun, tant que la pratique d'Ottoboni seroit sur pied; peut-être aussi espéra-t-il que le courrier apporteroit à l'ambassadeur et aux cardinaux françois l'ordre de traverser sous main l'élection du cardinal Ottoboni; quoi qu'il en soit, le mardi quatre octobre, avant-veille de l'élection d'Ottoboni, le cardinal Altieri, alors réuni d'amitié, au moins en apparence, avec le cardinal d'Estrées, vint sur les six heures du matin à la porte du cardinal de Bouillon, qui étoit encore dans son lit; et, ayant été introduit par le sieur de Serte(1), il eut avec le cardinal une conversation

(1) L'un des conclavistes du cardinal de Bouillon.

qui dura près d'une heure; il lui fit entendre que si l'on vouloit un autre pape que le cardinal Ottoboni, il étoit prêt avec toute sa faction, dont il se disoit assuré, si l'on en exceptoit le cardinal Colonne, grand ami et zéléteur d'Ottoboni, de lui *rompre le col* (pour parler en termes de conclave), de renverser sa pratique et de concourir ensuite à l'élection de celui qu'il jugeroit avec les autres cardinaux françois devoir être le plus utile au bien de l'église, et le plus agréable au roi.

Le cardinal de Bouillon vit bien que, selon toutes les apparences, cette tentative étoit faite à l'instigation du cardinal d'Estrées, qui pouvoit avoir fait connoître au cardinal Altieri que la France concouroit volontiers à l'élection du cardinal Cerri (1), aussi âgé pour le moins qu'Ottoboni, Romain de naissance, et beaucoup plus lié d'amitié avec le cardinal Altieri, par lui-même et par ses

(1) Le souverain pontificat auroit été encore mieux *mis en dépôt*, pour se servir d'un terme de conclave, qu'en exaltant le cardinal Ottoboni, car le cardinal Cerri mourut le 14 mai 1690. Il avoit été doyen de la *Rote*, et il a publié un recueil des décisions de cette cour. Le but du cardinal Altieri auroit été rempli; il favorisoit le cardinal Carpegna, mais il savoit que son élection rencontreroit de grandes difficultés, et qu'en le mettant sur le tapis en 1689, il ruineroit ses affaires pour un autre conclave. Ce cardinal avoit été dataire de Clément X, il étoit parent de la famille Altieri, et il eut en effet beaucoup de voix au conclave dans lequel Pignatelli fut élu; mais il n'a jamais été pape, parceque le peuple romain, redoutant sa sévérité, lui avoit donné l'exclusion. On savoit que la France lui portoit de l'intérêt, et quand les cardinaux françois entrèrent au conclave en 1691, on leur disoit hautement: *Fate ci papa quello che volete. ma Carpegna nò, per l'amor di Dio.*

parents et amis ; il vit qu'on le vouloit embarrasser par cette proposition , et l'amener au moins à retarder l'élection du cardinal Ottoboni , jusqu'au retour du courrier ; il répondit , après beaucoup de paroles vagues qui n'aboutissoient à rien , qu'il en rendroit compte à l'ambassadeur et aux cardinaux françois , sous le dernier secret , ainsi que le demandoit le cardinal Altieri , et il le remercia ensuite d'une proposition dont le roi ne pouvoit que lui être très obligé.

Dans la même matinée , le cardinal de Bouillon , avant d'entrer au scrutin , et après en être sorti , rendit effectivement compte de cette démarche aux trois cardinaux françois , aussi bien qu'au duc de Chaulnes ; mais ce fut en faisant voir , autant qu'il le put , toutes les raisons qui s'opposoient à donner dans ce panneau , et tous les inconvénients qui en seroient la suite.

Le cardinal d'Estrées employa au contraire toutes les raisons qu'il crut les plus fortes pour déterminer les cardinaux et l'ambassadeur à accepter cette offre , ou au moins pour les engager à en profiter , en suspendant le conclave jusqu'au retour du courrier. Les cardinaux de Bonzi et de Furstemberg , se ménageant un peu davantage , demeurèrent dans les sentiments qu'ils avoient déjà exprimés au duc de Chaulnes dans leurs lettres particulières.

Après cette conférence , qui fut tenue dans sa cellule , le cardinal de Bouillon garda le lit toute l'après-dînée , pour être plus en liberté , et ne point recevoir de visites. Il vouloit aussi , pendant le temps du scrutin , écrire ses sentiments particuliers à l'ambassadeur , sans craindre

d'être pris sur le fait, ou d'être interrompu par les autres cardinaux françois. Il prétextâ une incommodité plus grande que celle qu'il éprouvoit en effet, et qui n'étoit que le résultat d'une continuelle agitation, sans presque avoir pris de repos depuis le jour de son entrée dans le conclave. Il fit en même temps avertir le cardinal Ottoboni de venir à une certaine heure, comme pour s'informer de ses nouvelles, le prévenant que le sieur de Serte le feroit entrer dans sa cellule, où il avoit à l'entretenir en secret.

Ce cardinal ne manqua pas à l'assignation; il s'assit sur le lit du cardinal de Bouillon, afin de parler bas, et de n'être pas entendu (1). Le cardinal de Bouillon lui donna des conseils sur la démarche qu'il jugeoit convenable qu'il fit auprès du cardinal Altieri et du cardinal d'Est, que le cardinal d'Estrées lui avoit aussi détaché le matin du même jour, pour lui tenir un discours à-peu-près semblable à celui du cardinal Altieri. Le cardinal de Bouillon craignoit que l'affaire du cardinal Ottoboni ne vînt à se gâter; il lui dit en propres termes: « Je vois de
« grands nuages qui se forment contre votre éminence,
« et je crains bien que les nuages formés ne renversent
« toutes nos espérances »; et il termina par ces mots italiens: « *Signor cardinale, io ho gran paura* (2). » Le cardinal repartit vivement: « *Quanto a me, non ho paura; sotto*

(1) Les cellules des cardinaux, dans le conclave, sont construites très légèrement dans la salle du Vatican. On les établit pour chaque conclave. (Voyez le *Discours* qui précède l'*Histoire des conclaves*.)

(2) « Monsieur le cardinal, j'ai grande peur. »

« *un capitano del suo gran nome di Buglione e di Turena, non si perdono mai le battaglie*(1). » Et cela dit, il l'embrassa, et il sortit de sa cellule.

Ce trait obligeant, ainsi qu'Ottoboni l'avoit bien prévu, ne ralentit pas l'ardeur du cardinal de Bouillon, et il contribua sans doute à le déterminer à écrire au duc de Chaulnes, pour que, sans plus tarder, il envoyât à la faction de France l'ordre de concourir à l'exaltation du cardinal Ottoboni. Il faisoit entendre à l'ambassadeur que si le cardinal Ottoboni parvenoit au souverain pontificat, un délai plus prolongé ne pourroit que l'indisposer, et qu'un homme aussi éclairé verroit sur-le-champ que la France n'étoit venue à lui que par une sorte de contrainte. Le cardinal de Bouillon ayant mis en œuvre l'abbé de Polignac, sur-tout les deux derniers jours, pour porter ses billets, faire connoître ses sentiments, et rapporter de vive voix ou par écrit les réponses de l'ambassadeur, il le pressa enfin de manière que le lendemain après midi, dans le temps du scrutin, l'ambassadeur lui fit passer sa dépêche, contenant l'ordre positif aux cardinaux de la faction de France, de conclure en toute diligence l'exaltation du cardinal Ottoboni.

Cet ordre parut surprendre le cardinal d'Estrées (2),

(1) « Quant à moi, je n'ai point de crainte; les batailles ne se perdent jamais sous un capitaine du nom de Bouillon et de Turenne. »

(2) Le récit de Coulanges fait voir que l'auteur de l'*Histoire des conclaves* n'a pas bien connu ce qui se passa dans la faction de France. Suivant lui, la déclaration du duc de Chaulnes fut adressée au car-

quand, après le scrutin, le cardinal de Bouillon en fit lecture dans l'assemblée tenue dans sa cellule par les quatre cardinaux françois ; il fut arrêté qu'on ne perdrait point de temps à exécuter l'ordre de l'ambassadeur et que la faction de France parleroit, quand le cardinal Ottoboni le trouveroit bon, aux chefs des factions de l'Empire et d'Espagne, qui n'en faisoient qu'une, de Chigi, d'Altieri, et d'Odescalchi, sans chef, mais dont le cardinal Spinola, dit alors *sainte Cécile*, comme le plus ancien, représentoit le chef, et que l'on conférerait ensuite avec tous les cardinaux de cette faction, dans laquelle s'étoit rangé le cardinal d'Est, créature d'Innocent XI, qui, par sa naissance, n'y faisoit pas une petite figure.

Le cardinal Ottoboni ayant consenti à ce qu'on mît les fers au feu dès le lendemain matin, ne s'endormit pas de son côté auprès du cardinal d'Est, qu'il savoit ne lui être pas très favorable. Le cardinal de Bouillon, qui avoit le même dessein, se mit en marche entre six et sept heures du matin, ce même jour 6 octobre 1689,

dinal d'Estrées, et son billet auroit été conçu en ces termes : « Je « confirme à V. E. que si le cardinal Ottoboni est fait pape, comme « je l'espère et le souhaite, il vous en aura la principale obligation, « par les bons offices que V. E. lui a rendus auprès de sa majesté. » Ce billet, s'il avoit été écrit, ne pourroit s'entendre que dans le sens de l'ironie, et il est peu vraisemblable que d'aussi graves intérêts soient traités sur ce ton par un homme aussi instruit des bienséances que l'étoit le duc de Chaulnes. D'ailleurs, c'étoit le cardinal de Bouillon, comme on l'a vu dès le commencement de cette relation, qui, en qualité de plus ancien, étoit chargé du secret du roi, et communiquoit directement avec son ambassadeur.

et du bout de la galerie il vit le cardinal Ottoboni entrer dans la cellule du cardinal d'Est; il ralentit un peu sa marche pour leur donner le temps de se parler, et il ne se fit annoncer que lorsqu'il crut pouvoir survenir; mais le cardinal Ottoboni, sortant dans le même moment, fit connoître, par un clin d'œil, au cardinal de Bouillon qu'il avoit obtenu ce qu'il desiroit. Le cardinal de Bouillon vit bientôt qu'Ottoboni ne s'étoit pas trompé, car le cardinal d'Est lui dit aussitôt que ce qui l'avoit porté le jour précédent à montrer des dispositions peu favorables au cardinal Ottoboni, n'étoit fondé que sur ce qu'on lui avoit fait entendre, que la France n'inclinoit pas du côté de ce cardinal et qu'il feroit plaisir au roi en traversant son élection.

Dans cette même matinée, avant la tenue du scrutin, il fut résolu avec le cardinal de Médicis, par l'entremise du cardinal Chigi, qu'on procéderoit le lendemain matin à l'élection du cardinal Ottoboni; elle ne devoit pas avoir lieu dès ce même jour, quoiqu'elle fût arrêtée, afin que le cardinal de Goëz, qui devoit arriver ce jour-là même ou le lendemain de grand matin au plus tard, pût au moins contribuer de son suffrage à cette élection. Mais, au sortir du scrutin du matin, on fut bien surpris d'apprendre que plusieurs conclavistes, et des portefaix du conclave qu'on appelle *faquins*, avoient pillé la cellule du cardinal Ottoboni, de sorte que ce cardinal vit, en y rentrant, qu'on lui avoit emporté jusqu'à ses matelas; mais comme ses conclavistes avoient eu soin de faire porter ailleurs sa vaisselle d'argent et tout ce qu'il y avoit de plus précieux, on crut facilement que

ce pillage avoit été moins le produit du hasard et de l'avidité des *Jaquins* du conclave, que l'effet du conseil du cardinal lui-même, ou de quelqu'un de ses meilleurs amis (1). Cet incident fit que les amis du cardinal Ottoboni prirent, comme on dit, la balle au bond pour amener le cardinal de Médicis, chef de la faction d'Autriche, à consentir qu'on procédât à l'élection dès le même jour,

(1) Anciennement la populace de Rome pilloît le palais du cardinal qui venoit d'être fait pape. Le 9 avril 1378, Urbain VI venant d'être élu, le peuple, induit en erreur, pilla le palais du cardinal de Saint-Pierre. Il paroît que le pillage se borna, par la suite, à la cellule du cardinal nommé pape; ce fut ce qui eut lieu le 27 août 1458, après l'élection de Pie II. Le 20 mars 1513, pendant le conclave dans lequel Léon X fut élu, les conclavistes souscrivirent un acte par lequel ce droit de pillage fut racheté, moyennant 1500 ducats d'or qui devoient être payés aux autres conclavistes par ceux du nouveau pape. Le cardinal Buon Compagno, depuis pape sous le nom de Grégoire XIII, ayant reçu du cardinal de Verceil, le 13 mai 1572, l'assurance de son élection, n'osa pas sortir de sa cellule pour se rendre à la chapelle où il alloit être exalté, sans prendre sur lui quelques papiers importants qu'il vouloit conserver. Le 15 septembre 1590, Urbain VII venant d'être élu, les conclavistes se hâtèrent d'emballer les effets précieux de leur maître, et de rompre les cloisons des cellules, pour ôter aux soldats l'occasion du pillage. Paul V est élu le 16 mai 1605, et sa chambre ayant été pillée, on fut obligé de le conduire à celle du cardinal Giustiniani. Dans des temps plus rapprochés de ceux que nous traitons, le cardinal Altieri ayant été élu sous le nom de Clément X, le 29 avril 1670, et faisant difficulté d'accepter sa nomination, les conclavistes pillèrent sa chambre pendant qu'il y étoit encore, et venant au lit sur lequel étoit assis le nouveau pape, deux cardinaux entraînèrent ce pontife avec une sorte de violence. (*Voyez l'Histoire des conclaves*, édit. de 1703, tom. I, pag. 15, 47, 85, 162, 189, 340, et tom. II, pag. 572.)

sans attendre l'arrivée du cardinal de Goëz, auquel le cardinal de Médicis venoit d'écrire qu'on l'attendroit, et qui fut bien surpris d'apprendre, avant d'entrer dans Rome, par les décharges du canon du château Saint-Ange, que l'exaltation étoit faite.

Le pape fut donc exalté le sixième d'octobre 1689, jour de saint Bruno, en sorte que les négociations de cette élection ne durèrent que douze jours, depuis que les cardinaux françois furent entrés dans le conclave. Il prit le nom d'Alexandre VIII, et il fut couronné le seizième du mois, à l'âge de soixante-dix-neuf ans et demi.

Dès le lendemain de son exaltation, le pape nomma pour son dataire (1) *monsignor Panciatici* et plusieurs autres officiers, sans nommer le secrétaire d'état. Le cardinal de Bouillon en fut étonné; il s'attendoit que le pape donneroit cette charge au cardinal Delfini (2).

Dès le matin du samedi 8 octobre il envoya le sieur de Serte au Vatican, sous le prétexte d'aller, comme le jour précédent, savoir comment sa sainteté avoit passé la nuit. Il le chargea, dans le cas où elle le feroit appeler, lorsqu'elle le sauroit dans son antichambre, ce qui étoit arrivé la veille, de lui dire que le cardinal de Bouillon la supplioit de lui accorder l'honneur de lui parler incessamment en particulier; que l'audience

(1) Cette charge est fort importante. Les suppliques pour toutes sortes de bénéfices passent par les mains de cet officier, qui les fait signer au pape, sans lui en parler, quand les bénéfices n'excèdent pas 24 ducats de revenus.

(2) Comme cela paroissoit avoir été convenu dans la conférence secrète.

qu'il lui demandoit étoit absolument nécessaire pour le bien de son service, et qu'il la conjuroit de ne pas le faire attendre jusqu'au jour d'audience particulière que lui donnoit son rang d'ancienneté de cardinalat. Le cardinal de Bouillon n'avoit alors que la onzième place dans le sacré collège. Il enjoignit de plus au sieur de Serte, dans le cas où le pape ne le feroit pas appeler de lui-même, de dire à son maître de chambre nommé Bartholi, qui avoit été son premier conclaviste, et qui, ainsi que le sieur de Serte, étoit dans la confiance de ce qui s'étoit passé de plus secret dans le conclave entre les cardinaux Ottoboni et de Bouillon, qu'il avoit un mot à dire à sa sainteté de la part de ce dernier, et qu'il la supplioit de le faire appeler comme d'elle-même; monsieur Bartholi le fit dans le moment.

Bartholi étoit déjà déclaré maître de chambre du pape. Il l'avoit servi dans cette qualité comme cardinal⁽¹⁾, et toute la cour romaine fut surprise de ce choix, parcequ'on croyoit que cette charge seroit donnée à un

(1) Les cardinaux ont à Rome un grand état de maison. « Il faut, « dit l'abbé Richard, qu'un cardinal ait un maître de chambre, qui « est toujours gentilhomme, deux gentilshommes de suite, qui peuvent « être ecclésiastiques ou laïques, des chapelains ou aumôniers, des « secrétaires, une livrée nombreuse, et au moins douze chevaux de « carrosse. Et ce sont ceux qui sont dans l'état le plus médiocre, car « les cardinaux chargés des intérêts des couronnes, ceux des grandes « maisons de Rome, les Colonna, les Orsini, les Borghèse ont un état « de maison comme des princes souverains. » (*Description de l'Italie*, tom. V, pag. 59.)

prélat d'une naissance distinguée; mais le nouveau pape ne fit que dire, *con la sua disinvoltura ordinaria*, que ceux qui l'avoient bien servi étant cardinal, le serviroient dans le même emploi, étant devenu pape, et qu'il étoit juste qu'ils se sentissent aussi bien que lui de sa bonne fortune. Monsignor Bartholi ayant parlé au pape, sa sainteté peu après fit demander tout haut dans l'antichambre si le sieur de Serte n'y étoit pas encore, ajoutant que s'il y étoit il vouloit lui parler.

Le sieur de Serte, introduit aussitôt aux pieds du pape, dit à sa sainteté ce dont il étoit chargé, et elle lui répondit : « Demain nous trouverons moyen de
« parler au cardinal de Bouillon, au sortir d'une con-
« grégation que nous avons dessein de tenir; mais qu'il
« n'en parle à personne. Nous l'y ferons intervenir aussi
« bien que le cardinal Chigi. Après la congrégation nous
« ferons appeler le cardinal Chigi le premier, comme
« son ancien. Nous aurons lieu ensuite d'entretenir plus
« long-temps le cardinal de Bouillon, sans qu'il y pa-
« roisse trop d'affectation et de prédilection en faveur
« d'un cardinal françois, qui est à la tête de sa faction.
« Il ne faut pas aussi qu'il semble que nous l'ayons fait
« appeler, sans qu'il nous ait demandé cette audience. »

Le lendemain, vers les onze heures du matin, en comptant à la françoise, le pape ne manqua pas de faire avertir, par les *curseurs*, le cardinal de Bouillon de se trouver entre les dix-neuf et vingt heures au Vatican, pour assister à une congrégation que sa sainteté vouloit

faire tenir en sa présence , composée de huit cardinaux , savoir : Cibo , doyen du sacré collège ; Chigi , Altieri , Delfini , Bouillon , Colonne , Médicis et d'Est.

Aussitôt que le cardinal de Bouillon eut reçu cet ordre , il en envoya prévenir le duc de Chaulnes qui , ainsi que les cardinaux d'Estrées , de Bonzi et de Furstemberg , s'étoit déjà rendu à l'une des vignes Barberini , que le cardinal de ce nom prètoit depuis plusieurs années au cardinal d'Estrées. Ce dernier y donnoit , ce jour-là , à toute la faction de France , un repas magnifique , auquel j'eus l'honneur de prendre part , avec un certain nombre de personnes choisies parmi les François qui y furent également invitées. Le cardinal de Bouillon devoit aussi s'y trouver , mais il envoya ses excuses , motivées sur l'ordre du pape. Le cardinal d'Estrées fut extrêmement surpris en recevant la nouvelle de cette congrégation ; il ne savoit pas quel en étoit le sujet , et il étoit fâché que le cardinal de Bouillon , seul des cardinaux françois , y fût invité. Cette distinction lui causa un chagrin et une inquiétude qu'il ne parvint pas à dissimuler. Cependant l'ancienneté de cardinalat de M. de Bouillon couvroit , dans cette occasion , d'une manière très naturelle , l'inclination et l'estime particulière que le pape éprouvoit pour ce cardinal.

Alexandre VIII étoit de plus animé par la reconnaissance qu'il lui devoit pour son exaltation , préféralement aux autres cardinaux françois , reconnaissance très vive alors , et que l'habitude d'être pape n'avoit pas encore ralentie ; car il arrive fort ordinairement que les

papes ne sont pas long-temps à oublier ceux à qui ils ont le plus d'obligation.

Le cardinal de Bouillon s'étant rendu au Vatican , fut dans le dernier étonnement lorsqu'il entendit sa sainteté faire un discours qui dura au moins une demi-heure , et qui étoit très beau et fort suivi, quoiqu'on vît bien qu'il n'avoit pas été préparé. Le pape exposa ce qui s'étoit passé pendant les précédents pontificats d'Altieri (*Clément X*), et d'Odescalchi (*Innocent XI*), au sujet des franchises des quartiers prétendus par les ambassadeurs. Il termina son discours par des paroles tendres, et même respectueuses pour les rois; elles furent aussi très pathétiques. Il déclara qu'il quitteroit Rome , et [qu'il iroit habiter ailleurs plutôt que de n'y pas être le maître absolu de tous les quartiers; et que si les cardinaux présents à cette congrégation le jugeoient à propos, il étoit tout prêt, malgré son grand âge et les infirmités qui en sont inséparables, d'aller à Vienne, à Paris, à Madrid, pour rendre l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne dociles à la raison; que la raison vouloit que chaque prince fût maître dans la capitale de ses états et dans le lieu de sa résidence. Il ajouta qu'il les avoit fait assembler pour prendre leurs avis sur ce qu'il avoit à faire en conséquence de la bulle d'Innocent XI (1), son prédécesseur, jurée par lui aussi bien que par la plupart des cardinaux présents, dont quatre s'étoient trouvés à Rome lorsque cette bulle fut faite et publiée.

(1) La bulle du 12 mai 1687. (Voyez ci-dessus la note de la page 59.)

Le pape conclut en disant qu'il commenceroit la première action de son pontificat en faisant avertir tous les ambassadeurs et les ministres des princes, qu'il n'en recevrait aucun, ni en public, ni en particulier, à moins qu'il n'eût fait par écrit l'abandon de la franchise des quartiers, conformément à la bulle. Puis il demanda aux cardinaux présents l'approbation de son sentiment, plutôt que leurs conseils, sur ce qu'il avoit résolu de faire sans aucun retardement.

Le cardinal Cibo, qui se trouvoit naturellement à cette congrégation, et auquel, en qualité de doyen du sacré collège, il appartenoit de parler toujours le premier, approuva les sentiments du pape; il ajouta seulement qu'il ne doutoit pas que sa sainteté n'eût pesé avec sa prudence ordinaire tous les inconvénients qui pourroient arriver, et qu'elle ne fit accompagner de toutes sortes d'honnêtetés et d'égards pour les ambassadeurs en particulier, et de respect pour les princes qu'ils représentoient, la déclaration qu'elle vouloit leur faire notifier, et qu'elle ne les informât en même temps de tout ce qu'elle jugeoit devoir faire pour la confirmation de cette bulle.

Le cardinal Chigi, d'un caractère moins patelin et moins circonspect que le cardinal Cibo (1), loin de ralentir l'ardeur que le pape venoit de faire paroître, l'excita à ne pas perdre un moment pour faire porter aux ambassadeurs sa digne et juste résolution.

(1) Les ennemis du cardinal Cibo lui prêtoient cette devise: *Chi non sa fingere non sa vivere.* (*Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 111.)

Le cardinal Altieri opina ensuite : d'un naturel plus doux, plus circonspect et plus timide que le cardinal Chigi, qui tenoit un peu du féroce, il approuva les sentimens et la résolution du pape, et il répéta à-peu-près tout ce qu'avoit dit le cardinal Cibo sur les égards qu'il convenoit de garder.

Le cardinal Delfini, qui vint après, tâcha de se ménager encore plus que ne l'avoient fait les cardinaux Cibo et Altieri. On voyoit dans certains endroits de son discours qu'il vouloit plaire au cardinal Chigi, son patron et son ami, en fortifiant le pape dans sa résolution ; tandis que dans d'autres passages on voyoit clairement qu'il cherchoit à plaire à la France et au cardinal de Bouillon, qui devoit parler après lui ; il auroit bien voulu retenir le pape, et le porter à ne pas exécuter sitôt la résolution qu'il venoit de prendre, et qui au fond n'avoit été contredite par aucun des cardinaux qui venoient de parler, de sorte que le cardinal Delfini, qui, comme on dit vulgairement, vouloit ménager la chèvre et le chou, avoit été fort obscur ; il conclut d'une manière encore plus embarrassée et plus indécise, s'en remettant entièrement aux lumières, au jugement et à la prudence consommée de sa sainteté.

Le cardinal de Bouillon, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette première proposition faite par le pape, ranimant sur-le-champ tout son esprit, parla pendant plus d'un quart d'heure pour le dissuader de sa résolution : il employa les raisons les plus fortes et les plus efficaces qu'il put imaginer. Il supplia sa sainteté de faire de sérieuses réflexions sur ce qu'il prenoit la li-

berté de lui représenter. Il la conjura, avant de prendre sa dernière résolution, d'examiner, de peser ses raisons, de ne les pas regarder comme venant d'un cardinal françois, dont les sentiments en cette occasion pouvoient rendre suspect à sa sainteté même, et à tout le sacré collège, tout ce qu'il pouvoit dire à ce sujet, parceque les engagements du roi étoient connus de tout le monde. Il pria le pape de se défaire de ce préjugé, et d'examiner ses raisons en elles-mêmes; protestant à sa sainteté que cé n'étoit pas en qualité de cardinal françois qu'il lui parloit, mais en qualité de cardinal de l'église romaine, aussi zélé qu'un autre pour l'honneur et l'avantage du saint-siège, pour la gloire personnelle de sa sainteté et pour le repos de son pontificat. Le cardinal de Bouillon conclut, en suppliant le pape de ne point envoyer une telle ambassade vers les ministres, de ne pas commencer son pontificat par un acte confirmatif, et encore moins corroboratif de la bulle d'Innocent XI; le silence sur cette bulle étant ce qui lui paroissoit de plus à propos et de plus avantageux au saint-siège et à la gloire de sa sainteté.

Le cardinal Colonne opina immédiatement après; il fut non seulement de l'avis du cardinal Chigi, mais il combattit du mieux qu'il put toutes les raisons avancées par le cardinal de Bouillon.

Le cardinal de Médicis, protecteur de l'Empire et de l'Espagne, parla ensuite. Ces puissances n'avoient presque plus d'intérêt dans cette affaire, à cause du parti qu'avoit pris l'ambassadeur d'Espagne de garder l'*incognito*, et de déclarer par écrit qu'il ne prétendoit au-

eune exemption de quartier, tant qu'il demenreroit dans cet état. Il étoit facile de juger que l'ambassadeur ne feroit pas de difficulté de donner la déclaration demandée par la bulle d'Innocent XI. Le cardinal de Médicis ne dit que deux mots, pour approuver en substance la résolution du pape ; mais il se servit d'expressions qui marquoient l'attention qu'il apportoit à ne pas choquer la France, et il parut même insinuer à sa sainteté d'avoir égard au discours du cardinal de Bouillon, et aux raisons que celui-ci venoit de donner, pour la détourner des résolutions qu'elle sembloit avoir prises, puisqu'elle étoit venue à cette congrégation plutôt pour les notifier que pour prendre l'avis des cardinaux, auxquels elle avoit fait l'honneur de les y appeler.

Le cardinal d'Est opina le dernier ; il fit un discours assez long, mais très bien suivi, et qui dura près d'un demi-quart d'heure, quoiqu'il parlât sans préparation ; il conclut en substance presque comme l'avoit fait le cardinal de Bouillon, en retouchant même les raisons avancées par ce cardinal à l'appui de son avis.

Les opinions terminées, le pape reprit la parole, par un discours qui dura aussi près d'un demi-quart d'heure, mais qui fut beaucoup plus modéré que le premier. Après avoir marqué qu'il avoit fait beaucoup d'attention à tout ce que le cardinal de Bouillon venoit de dire, et qu'en dernier lieu le cardinal d'Est avoit très bien retouché, il conclut qu'avant de prendre sa résolution, il examineroit encore en particulier ce qu'il avoit à faire ou à ne pas faire, dans les premiers jours de son pontificat.

Ainsi finit cette congrégation , et le pape étant rentré dans sa chambre , fit avertir tout haut le cardinal Chigi de venir lui parler ; en même temps il fit dire aussi tout haut au cardinal de Bouillon , qu'ayant aussi à lui parler, il le feroit appeler, quand le cardinal Chigi sortiroit.

En effet , quand le cardinal Chigi fut sorti d'une audience qui ne dura qu'un quart d'heure , le cardinal de Bouillon entra , et sa sainteté se doutant bien qu'il lui marqueroit sa surprise de ce qu'ayant nommé tous les ministres et officiers principaux , il n'avoit pas nommé le cardinal Delfini secrétaire d'état , elle commença par lui dire en riant , avant que le cardinal pût lui dire le moindre mot :

« Ha sentito , il signor cardinale , il cardinale Delfini , nostro segretario di stato , se lo vuol così il signor cardinale di Buglione. Per dire la verità , non mi è parso , nel proporre il suo sentimento , quel grand' huomo ch' io credeva ; pareva che non sapesse quello che havea da dire. Piacesse a Dio , che il signor cardinale di Buglione fosse Italiano , e fosse di qualità à non credere il posto di nostro segretario di stato inferiore alla sua gran nascita , non havressimo altro da pigliar , principalmente doppo l'haver sentito parlare come ha parlato , senza esser preparato , sopra una materia di tanto rilievo (1). » Après un discours aussi

(1) « M. le cardinal vient d'entendre le cardinal Delfini , notre secrétaire d'état , si M. le cardinal de Bouillon persiste à le vouloir. « A dire le vrai , en proposant son avis , il ne m'a pas paru avoir.

flatteur pour le cardinal de Bouillon , il l'embrassa , et puis il écouta ce qu'il avoit à lui dire. Le cardinal supplia instamment sa sainteté de vouloir déclarer sans retardement le cardinal Delfini pour son secrétaire d'état , comme elle le lui avoit promis dans le conclave , dans le cas où elle parviendroit au souverain pontificat , ajoutant qu'il y alloit de son intérêt de le faire au plus tôt. Sa sainteté commença par répondre que c'étoit le cardinal de Bouillon qui plus qu'aucun autre l'avoit mis dans cette chaire , qu'il en répondroit à Dieu ; et mêlant ensuite à son ordinaire quelque raillerie dans son discours , il lui dit : « Si vous jugez que je
 « doive nommer le cardinal Delfini pour mon secrétaire
 « d'état , je le ferai dès ce soir ; mais faites réflexion
 « qu'étant tous les deux presque aveugles , nous nous
 « casserons le nez l'un contre l'autre , quand nous vou-
 « drons nous parler , ou lire nos écritures , et on dira
 « alors avec raison ; *Cæcus cæcum ducit , et cadunt*
 « *ambo in foveam* (1). Quand il descendra *la scala se-*
 « *creta* pour me venir trouver , comme un secrétaire

« autant d'habileté que je lui en croyois ; il sembloit ne pas savoir ce
 « qu'il avoit à dire. Plût à Dieu que M. le cardinal de Bouillon fût
 « Italien , et qu'il ne fût pas d'une qualité qui lui feroit regarder la
 « charge de notre secrétaire d'état comme inférieure à sa grande
 « naissance ; nous n'en aurions point choisi d'autre , sur-tout après
 « l'avoir entendu parler , comme il vient de le faire , sans aucune
 « préparation , sur une matière aussi importante. »

(1) Un avengle en conduit un autre , et ils tombent tous deux dans
 « le fossé. »

« d'état est souvent obligé de le faire plusieurs fois par
 « jour, il se cassera la tête à tout moment, et moi qui
 « voudrai l'aller secourir, je me la casserai aussi. Vieux
 « que nous sommes l'un et l'autre, nous ferons de cette
 « sorte un fort sot personnage. Il conviendrait beaucoup
 « mieux au cardinal Delfini et à toute sa famille, ajouta
 « sa sainteté, que nous donnassions à son neveu la belle
 « abbaye que nous avons dans l'état vénitien, dans le
 « voisinage des terres de la maison Delfini; ce béné-
 « fice, après la mort du cardinal Chigi, qui jouit de
 « presque tous les fruits, vaudra bien 5,000 écus, ce
 « qui, pour nous autres Italiens, est quelque chose
 « de plus considérable que l'abbaye de Saint-Denis pour
 « un cardinal français; nous aurions alors la satisfaction
 « de nommer pour notre secrétaire d'état monsieur
 « Rubini notre neveu. » Sa sainteté en dit encore à cette
 occasion toutes sortes de bien, et particulièrement de
 son esprit et de sa capacité, invoquant toujours le té-
 moignage du cardinal d'Estrées.

Le cardinal de Bouillon voyant que le pape le desi-
 roit vivement, promit de s'informer des sentiments du
 cardinal Delfini, d'en conférer avec le duc de Chaulnes,
 et d'en instruire sa sainteté, afin qu'elle pût, après
 qu'ils lui auroient été confirmés par ce cardinal, décla-
 rer monsieur Rubini secrétaire d'état, si le cardinal
 Delfini aimoit mieux ne pas remplir cette belle charge,
 et que l'abbaye fût donnée à son neveu.

Dans cette même audience que le pape voulut rendre
 toute des plus gracieuses, afin d'engager adroitement

Le cardinal de Bouillon à consentir à ce qu'il desiroit en faveur de monsignor Rubini son neveu, il ne manqua pas de lui dire qu'il se souvenoit bien de ce qu'il lui avoit dit dans le conclave au sujet de la promotion au cardinalat de l'évêque de Beauvais qu'il avoit connu autrefois à Rome, et avec lequel il avoit fait amitié, de sorte que depuis ce temps-là ils s'écrivoient à l'occasion des bonnes fêtes.

En sortant de cette audience, le cardinal de Bouillon alla trouver le cardinal Delfini pour lui rendre compte de ce qui venoit de se passer à son égard. Celui-ci répondit qu'il ne s'étoit déterminé à accepter l'emploi de secrétaire d'état, si le pape le lui offroit, que dans la vue de faire une chose agréable au roi et au cardinal de Bouillon; qu'il accepteroit avec joie, pour son neveu, l'abbaye proposée, et consentiroit volontiers à ce que la belle charge passât à monsignor Rubini. Le cardinal de Bouillon se rendit ensuite auprès du duc de Chaulnes, qui demouroit encore chez le cardinal d'Estrées. Il lui rendit compte de tout ce qui venoit de se passer dans la congrégation, de l'audience qu'il avoit eue du pape et de la conversation avec le cardinal Delfini, qui en avoit été la suite. Ils pensèrent tous les deux qu'il falloit, sans plus différer, rendre compte en substance, succinctement et légèrement, aux trois cardinaux, du motif qui avoit engagé le pape à tenir cette congrégation, de ce qui s'y étoit passé, en adoucissant cependant les sentiments du pape et la résolution qu'il avoit manifestée dans son premier discours; et en outre

de leur faire part, d'une manière plus étendue et plus exacte, de tout ce qui s'étoit passé au sujet du cardinal Delfini.

En conséquence, ils réunirent bientôt après les cardinaux d'Estrées et de Furstemberg, qui étoient logés dans le même palais. Le cardinal de Bonzi qui demuroit chez le cardinal Maldachini, et qui, au sortir de la vigne où l'on avoit dîné, étoit retourné chez lui, n'intervint point dans cette assemblée. Il y fut arrêté, ainsi que le cardinal de Bouillon et le duc de Chaulnes l'avoient d'abord pensé, que, pour se faire un mérite auprès de sa sainteté, il falloit, puisqu'elle en témoignoit un si grand desir, donner les mains à ce qu'elle fit son neveu secrétaire d'état, en conférant cette belle abbaye à l'abbé Delfini. Le duc de Chaulnes se chargea d'informer le cardinal de Bonzi de tous ces faits, et de la résolution qu'on venoit de prendre. Le cardinal d'Estrées parut s'y prêter avec d'autant plus de plaisir, que ce changement du pape donnoit quelque lieu à dire et à écrire qu'Ottoboni étoit un *pantalon vénitien*, qu'il le connoissoit mieux que le cardinal de Bouillon et que le duc de Chaulnes, qui s'étoient laissés engeoler par ses belles paroles, et qu'il falloit y prendre très peu de confiance. Il répéta souvent dans la suite ce discours bien hautement et bien clairement. Il se persuada néanmoins, lorsqu'il apprit par le cardinal de Bouillon tout le cas que le pape faisoit de son neveu, que ce lui seroit un moyen plus sûr qu'à ceux qui ne connoissoient pas ce prélat comme lui, de bien faire sa cour à sa sainteté, en

donnant des louanges à la justice qu'il avoit rendue au mérite de monsignor Rubini.

Le cardinal de Bouillon, chargé de faire savoir au cardinal Delfini que le duc de Chaulnes et toute la faction de France consentoient, pour lui faire plaisir, à ce qu'il acceptât cette abbaye pour son neveu, et au pape que ce cardinal recevoit avec joie le bénéfice que sa sainteté lui offroit, s'acquitta le même jour de cette commission à l'égard du cardinal Delfini, et dès le lendemain matin à l'égard de sa sainteté. Le pape fut très aise de l'agrément du cardinal Delfini, et du consentement du duc de Chaulnes et du cardinal de Bouillon. Il se trouva par là en pleine liberté de donner, comme il le fit très promptement, la charge de secrétaire d'état à son neveu, en accordant en même temps à l'abbé Delfini les provisions de l'abbaye en question.

Voilà ce qui se passa pendant les trois jours qui suivirent l'exaltation du pape. Il commença ensuite à donner audience aux cardinaux, suivant le rang de leur ancienneté, en les admettant deux par jour. Dès le lendemain du jour où il tint cette première congrégation, qui fut le lundi 10 octobre, les cardinaux Cibo et Chigi, doyen et sous-doyen du sacré collège, allèrent à l'audience, Bichi et Franzone le mardi, Altieri et Barberini le mercredi, Barbarigo et Conti le jeudi, Spinola et Delfini le vendredi; le samedi, quinzième du mois, venoit le rang des cardinaux de Bouillon et Cerri; mais, comme ce jour-là étoit la veille de la coronation du pape, la proximité de cette grande cérémonie fit craindre au cardinal de Bouillon que sa sain-

teté ne différât l'audience. Il savoit que le duc de Chaulnes, après bien des pas inutiles, n'avoit de ressource que dans cette audience pour obtenir de sa sainteté de le faire intervenir à cette cérémonie en qualité d'ambassadeur, nonobstant l'ordre établi par la bulle d'Innocent XI. Le cardinal de Bouillon, de concert avec le duc de Chaulnes, envoya le sieur de Serte au Vatican pour supplier très instamment sa sainteté de lui donner son audience le samedi quinziesme du mois, jour qu'il la devoit avoir régulièrement; sur quoi le pape assura que non seulement il la lui donneroit ce jour-là, mais que même, pour être plus longtemps avec lui, il ne la donneroit qu'à lui seul, et ne feroit avertir le cardinal Cerri que pour le lundi 17 octobre, lendemain du jour de la coronation.

Voilà où l'on en étoit quand le samedi 15 octobre, vers les onze heures du matin, en comptant à la manière de France, les curseurs vinrent, suivant la coutume, intimier les cardinaux d'Estrées et de Furstemberg pour intervenir le lendemain matin à la chapelle, et assister à la coronation du pape, qui y célébroit la messe; mais ils n'intimèrent pas le duc de Chaulnes qui logeoit dans le même palais. Le duc ne manqua pas d'écrire aussitôt un billet au cardinal de Bouillon pour lui marquer sa vive douleur; elle étoit d'autant plus grande, qu'il prévoyoit que le cardinal d'Estrées ne manqueroit pas de faire usage de ce fait pour soutenir qu'il avoit eu raison de dire que le cardinal Ottoboni, devenu pape, marcheroit toujours sur les traces de son prédécesseur; qu'il n'avoit cessé de dire et d'écrire que

ce cardinal avoit été l'un des principaux conseillers de toutes les démarches du défunt pape, dans les affaires qui avoient brouillé les deux cours. Le duc ajoutoit dans le même billet qu'il ne doutoit pas que le cardinal d'Estrées n'en usât ainsi, pour faire désapprouver leur conduite à la cour de France, quoiqu'il dît publiquement à Rome que le pape ne pouvoit point aller contre la bulle de son prédécesseur, en invitant à cette cérémonie le duc de Chaulnes, qui ne vouloit donner ni par écrit ni verbalement aucun désistement au sujet de la franchise des quartiers. Le cardinal d'Estrées disoit encore que le duc de Chaulnes, envoyé seulement comme ambassadeur au conclave, et n'ayant point reçu ses lettres de créance pour être admis comme ambassadeur auprès du nouveau pape, n'avoit pas lieu de se plaindre de la conduite de sa sainteté. Insensiblement ce billet devint une grosse lettre. Le duc disoit aussi que bien qu'il fût très mortifié, il n'en feroit rien paroître, et diroit même publiquement à sa table, en confirmant le discours du cardinal d'Estrées, qu'il ne s'étoit jamais attendu que le pape le dût faire intimer pour assister et le servir en qualité d'ambassadeur à la cérémonie de sa coronation. Au reste il prioit très instamment le cardinal de Bouillon de n'en point parler dans l'audience qu'il devoit avoir l'après-dîner de ce même jour, d'autant plus qu'il regardoit comme impossible que le cardinal de Bouillon fit changer au pape de résolution, et l'obligeât de lui envoyer, dès le même soir, les curseurs pour l'intimer d'assister le lendemain à la cérémonie.

Le cardinal de Bouillon répondit au duc qu'il étoit aussi affligé que lui de ce qu'il lui faisoit savoir, mais que le pape lui ayant mandé de se trouver vers les dix-neuf heures au Vatican, et qu'il ne donneroit audience qu'à lui seul, il le prioit d'agrèer qu'il lui parlât comme il le jugeroit à propos, au sujet de cette intimation. Il l'assura que s'il n'obtenoit pas ce qu'ils desiroient sur cela l'un et l'autre, au moins il ne gâteroit rien, et il finit sa réponse par prier le duc de se rendre sur les vingt-quatre heures au Cazin Barberini, dit *le bastion*, où le cardinal de Bouillon logeoit, afin qu'il lui rendît compte du bon ou du mauvais succès de la tentative qu'il vouloit faire, ainsi que du résultat de son audience.

Le cardinal de Bouillon se rendit en effet au Vatican à l'heure marquée. Il fut introduit à l'audience du pape; elle dura près de cinq heures, et ne finit qu'à une heure de nuit. Il commença par lui parler de ce qui étoit le plus pressé, savoir de ce défaut d'intimation au duc de Chaulnes. Le pape lui dit toutes ses raisons pour ne le point faire intimer. Elles étoient fondées sur ce qu'il n'avoit point satisfait à l'article de la bulle de son prédécesseur; il fit connoître par son discours qu'il lui étoit revenu que le duc avoit, par ses instructions, toute permission de faire l'abandon des quartiers, s'il ne pouvoit sans cela être reçu par le pape futur. Le cardinal de Bouillon lui répondit que, bien loin que le duc eût cette permission, il lui étoit même défendu par ses instructions, non seulement de faire cet abandon par écrit, mais même verbalement, avant d'être reçu

en qualité d'ambassadeur, qu'il étoit bien vrai qu'il étoit persuadé en son particulier que le roi ne se laisseroit vaincre par personne en générosité, et qu'il parieroit volontiers tout son bien que sa majesté se porteroit avec plus d'empressement que sa sainteté ne le pourroit croire, à correspondre, par l'abandon qu'elle feroit des quartiers, à l'honnêteté et à la condescendance que sa sainteté auroit fait paroître à son égard, en admettant publiquement son ambassadeur à la cérémonie de la coronation, pour la servir, ainsi qu'il avoit déjà fait, à la même cérémonie, auprès des papes Clément IX et Clément X.

Le pape, après bien des difficultés objectées et répondues de part et d'autre pendant deux heures entières, se rendit enfin aux raisons du cardinal, et il fit appeler l'abbé Ricci, qui étoit, ce qu'on appelle à Rome, *secretario delle ambasciate*, c'est-à-dire celui dont le pape se sert pour porter des paroles de confiance aux cardinaux, aux ambassadeurs, aux ministres des princes et aux autres personnes de considération, vers lesquelles il veut envoyer. Il lui ordonna, en présence du cardinal de Bouillon, d'aller trouver de sa part le cardinal de Médicis, et de lui dire les paroles suivantes sans en rien retrancher ni rien y ajouter : *dite al signore cardinale di Medicis, che doppo aver sentito il signor cardinale di Buglione, habbiamo giudicato di mutar di risoluzione, in riguardo dell' ambasciatore di Francia, che faremo intimare, per intervenire domani in qualità d'ambasciatore di Francia e servirci alla funzione della nostra coronazione, e che il signore cardinale*

di Medicis ne faccia avvisare quello che giudichera à proposito, stante che non nuoteremo questa risoluzione presa sopra quello che ci ha detto il signore cardinale di Buglione, in presenza del quale lei dirà al signore cardinale di Medicis, che noi gli abbiamo dato quest'ordine (1). Sa sainteté fit venir les curseurs à la fin de l'audience, et elle leur commanda d'aller au palais d'Estrées, lorsque le duc de Chaulnes y seroit de retour, pour l'inviter à se trouver le lendemain, en qualité d'ambassadeur de France, à la cérémonie de sa coronation, pour l'y servir en cette qualité, et y prendre sa place au *soglio* (au trône), en lui donnant à laver, et en portant la queue de sa soutane.

Le cardinal de Bouillon, comme on le peut croire, ne fut pas peu satisfait de l'heureux succès de sa négociation; mais d'après tout ce que le pape lui dit assez confidemment, il eut tout lieu d'être persuadé que les gens qui prenoient tant de soins de dire à Rome, et d'écrire en France que sa sainteté ne se relâcheroit jamais sur l'affaire des quartiers, et qu'une

(1) « Dites à M. le cardinal de Médicis qu'après avoir entendu M. le « cardinal de Bouillon nous avons jugé à propos de changer la réso- « lution que nous avions prise à l'égard de l'ambassadeur de France, « et que nous le ferons intimer pour intervenir demain, en sa qualité, « à la cérémonie de notre coronation, et y servir notre personne. Que « le cardinal de Médicis en donne avis à ceux à l'égard desquels il « croira le devoir faire, étant arrêté que nous ne changerons rien « à cette détermination, qui est le résultat de la conversation que « nous venons d'avoir avec M. le cardinal de Bouillon. Vous ajoutez « que c'est en la présence de ce dernier que vous avez reçu cet « ordre de nous. »

fois parvenue au souverain pontificat, elle seroit plus opiniâtre sur l'observation de la bulle de son prédécesseur, que ce dernier ne l'avoit été lui-même, avoient pris soin sous main de faire glisser au pape cette prétendue permission donnée au duc de Chaulnes dans ses instructions, pour que le saint-père tint ferme à ne le point admettre à la cérémonie.

Ce premier point si heureusement terminé, le cardinal de Bouillon parla de la promotion de l'évêque de Beauvais au cardinalat, et il tira du pape la parole positive de faire M. de Janson cardinal, si ce prélat avoit encore la nomination du roi de Pologne, lors de la promotion dans laquelle le pape se proposoit de remplir les chapeaux vacants. Sa sainteté promit même de déclarer l'évêque de Beauvais dans le même consistoire que son neveu, ajoutant qu'à l'imitation de plusieurs de ses prédécesseurs, et afin de donner à son neveu le premier rang dans le sacré collège, il feroit deux promotions dans le même consistoire. Pour y parvenir, les papes prenoient occasion de proposer quelques affaires, dont ils parloient entre les deux promotions. Sa sainteté permit au cardinal de communiquer le tout au duc de Chaulnes, en lui faisant promettre de ne confier ce secret qu'au roi et à l'évêque de Beauvais.

Dans cette audience il fut aussi parlé long-temps de l'affaire des bulles, et il y eut aussi bien des répliques de part et d'autre. Le pape dit au cardinal qu'il comptoit pour tout, ce qu'il viendroit du roi, et pour fort peu de chose ce que feroient les évêques nommés; qu'il con-

noissoit assez bien le système de la France, et à quel point l'autorité du roi y étoit parvenue, pour savoir que les évêques n'y auroient d'autres sentiments et d'autre religion que celle du roi; que si le roi vouloit que les évêques de France fissent schisme avec le saint-siège, ils ne tarderoient guère à lui obéir; que si au contraire l'intention du roi étoit qu'ils déclarassent le pape infallible dans le droit et dans le fait, ces évêques donneroient sur cela telle déclaration qu'il leur demanderoit; que c'étoit là l'idée qu'il avoit de l'église de France, et qu'ainsi il ne se soucioit point d'avoir aucune déclaration du clergé, et n'attachoit point d'importance à ce que contiendroient les lettres particulières des évêques nommés par le roi aux évêchés vacants depuis 1682; mais que pour remettre les choses dans l'état où elles étoient avant les brouilleries survenues sous son prédécesseur, il n'y avoit de part et d'autre qu'à se rapprocher par amitié, comme sous le pontificat précédent, on s'étoit éloigné par inimitié et querelle; que pour cela le roi n'auroit qu'à faire une déclaration, dans laquelle il marquerait seulement d'une manière générale, que la mort d'Innocent XI et l'élection d'Alexandre VIII avoient mis fin aux mauvaises volontés et aux intentions défavorables de la cour de Rome envers la France; que ces mauvaises dispositions d'Innocent XI avoient obligé sa majesté de prendre alors des précautions nécessaires, qui devenoient inutiles aujourd'hui sous un pape aussi bien intentionné pour le roi et pour la France, que l'étoit Alexandre VIII; qu'il ne vouloit plus qu'on eût aucun égard à ces pré-

cautions, mais que son intention étoit que les choses touchant les matières doctrinales fussent remises sur le pied où elles étoient entre Rome et la France avant le pontificat d'Innocent XI; que de son côté il feroit une bulle, dans laquelle, en substance, il marqueroit les mêmes choses; et mêlant presque toujours un peu de plaisanterie et de burlesque, en parlant même des choses les plus sérieuses, il ajouta : *Senza dare sul naso del nostro predecessore* (1). Ce furent ses propres termes; il continua en disant qu'il donneroit aussitôt les bulles à tous les évêques nommés, sans en exiger d'autres lettres, que celles que chaque évêque voudroit lui écrire en particulier, à l'ordinaire, sans faire aucune rétractation ni explication des sentiments de l'assemblée de 1682. Il répéta plusieurs fois qu'il n'y avoit de part et d'autre, au commencement de son pontificat, qu'à faire par amitié, pour se réunir et pour s'obliger, ce que l'on avoit fait par inimitié et pour se causer des déplaisirs, pendant le pontificat de son prédécesseur immédiat. Il dit plus d'une fois encore, dans cet entretien, qu'au lieu de ce que l'église chantoit *recedant vetera, nova sint omnia* (2), il falloit dire *recedant nova, vetera sint omnia, corda, voces et opera*.

Le cardinal de Bouillon avoit su par le duc de Chaulnes, aussi bien que les autres cardinaux françois, que sa majesté et son conseil desiroient de finir prompt-

(1) « Sans donner sur le nez à notre prédécesseur. »

(2) Voyez l'hymne du saint-sacrement qui commence par ces mots : *Sacris solemnibus, juncta sint gaudia, etc.*

tement cette affaire , d'une manière dont les deux cours pussent s'accommoder , sans blâmer ce qui s'étoit fait de part et d'autre durant le précédent pontificat , et sans faire aucune rétractation des propositions de l'assemblée de 1682. Il sortit , persuadé que le parti proposé seroit volontiers accepté par le roi ; qu'ainsi cette audience ne seroit pas seulement favorable à l'ambassadeur et à l'évêque de Beauvais , et que les ouvertures qui venoient d'y être faites conduiroient à terminer prochainement l'affaire des bulles , à la satisfaction du roi et du pape ; mais il se garda bien alors d'en rien témoigner à sa sainteté.

Le cardinal de Bouillon avoit résolu de ne point parler dans cette audience de l'affaire de la régale , à moins que le pape n'en parlât le premier. Il pensoit que l'affaire des bulles une fois finie , celle de la régale se termineroit d'autant plus facilement , que le roi et son conseil étoient alors d'avis de recevoir du pape , même avec quelque modification , ce que l'assemblée du clergé de 1682 avoit accordé au roi à ce sujet , et que d'un autre côté , comme je l'ai dit plus haut , le cardinal Ottoboni , dans le conclave , avoit assez fait connoître au cardinal de Bouillon que l'affaire des bulles terminée , celle de la régale pourroit facilement finir pour les provinces controversées , par une concession du saint-siège , sous de certaines conditions honorables et avantageuses à l'église.

Lorsque le cardinal de Bouillon revint au Cazin-Barberini , où il logeoit , il y trouva le duc de Chaulnes qui l'attendoit depuis près d'une heure , et apparemment

avec quelque impatience , nonobstant le flegme qui lui étoit naturel. Le cardinal affecta tout exprès de prendre une figure fort triste ; il lui dit qu'il avoit eu raison de juger qu'il n'obtiendrait rien du pape : à quoi le duc , aussi triste que le cardinal affectoit de le paroître , répondit qu'il n'en étoit pas surpris , et qu'il étoit impossible , après la déclaration faite le matin par les curseurs , que le pape eût pu changer de résolution. Le cardinal ne pouvant le laisser plus long-temps sur la roue , lui dit d'aller promptement chez lui recevoir l'invitation que les curseurs devoient lui apporter de la part du pape ; il lui rendit un compte succinct de ce qui s'étoit passé à ce sujet , et lui dit tout ce qu'il avoit encore obtenu du pape dans son audience. Le duc , hors de lui , de joie et de contentement , se jeta au cou du cardinal , et , avec quelques larmes de tendresse , il lui répéta plus d'une fois : « Mais au moins ce que votre éminence me « dit est-il bien véritable , et puis-je y ajouter foi ? » Tant la chose lui paroissoit impossible ! Le cardinal la lui confirma de nouveau , et le renvoya chez lui.

Le duc n'y fut pas plutôt arrivé , qu'un peu avant les trois heures de nuit , il reçut effectivement l'invitation que les curseurs avoient ordre de lui faire. Il est à remarquer que jamais invitation n'avoit été faite à pareille heure , dans la cour de Rome , et principalement à un ambassadeur , pour assister à la cérémonie de la coronation d'un pape qui avoit déclaré , le même jour , par un acte public , qu'il ne vouloit pas que cet ambassadeur y intervînt. Le duc de Chaulnes parut donc le lendemain matin à la cérémonie dans l'exercice de toutes les pré-

rogatives accordées aux ambassadeurs de France. Le duc trouva moyen, à ce qu'il nous rapporta, d'en faire de brefs remerciements à sa sainteté dans le petit intervalle de temps pendant lequel le duc porta la queue de la soutane du pape. Lorsqu'on lui ôta ses habits pontificaux et avant de se retirer dans sa chambre, *per la scala segreta*, sa sainteté lui répondit qu'elle avoit fait ses réflexions, et qu'une cérémonie dans Rome ne pouvoit pas avoir tout son éclat, et passer pour belle, si l'ambassadeur de France n'y assistoit.

Ce courrier dont on proposoit tant d'attendre le retour pour procéder à l'élection du pape, arriva enfin; mais, quelque diligence qu'il eût pu faire, il n'arriva qu'après l'exaltation. Il justifia bien que ce n'étoit pas sans raison que le cardinal d'Estrées vouloit qu'on l'attendît, puisqu'il apporta au duc de Chaulnes, mais trop tard, des ordres positifs de traverser sous main, le plus qu'il le pourroit, l'élection du cardinal Ottoboni. Ainsi l'on peut croire que la nouvelle qui en avoit été portée en France n'avoit pas été reçue intérieurement avec tout l'agrément possible; mais le second courrier, dépêché de Rome après la coronation, changea fort les dispositions particulières du roi et de ses ministres en faveur du nouveau pape, en portant des choses positives aussi agréables à sa majesté que le devoient être l'intimation de son ambassadeur, sa présence à la cérémonie de la coronation sans avoir fait l'abandon des quartiers par écrit ni même verbalement, soit par lui-même, soit par le cardinal de Bouillon, la promesse de faire l'évêque de Beauvais car-

dinal à la première promotion, et la manière dont le pape avoit pris la résolution de donner les bulles.

Aussi ce second courrier apporta-t-il une lettre toute gracieuse du roi à sa sainteté, par laquelle, voulant lui donner des marques effectives du desir qu'il avoit de lui plaire, il se désistoit par ce motif de la prétention de la franchise des quartiers de son ambassadeur. Ainsi fut accomplie la prédiction faite au pape par le cardinal de Bouillon dans l'audience de la veille de la coronation. Ce fut sans doute ce qui porta sa sainteté, se sentant bon gré d'avoir pris confiance dans ce cardinal, à lui dire, dans la première audience qu'il lui accorda après avoir reçu cette bonne nouvelle : « *Lei signore cardinale non mi parla mai delle bolle dell' abbadia di Cluni, che le vogliamo dare conforme à quelle, che furono date alla buona memoria del cardinale d'Este da Clemente IX mentre ch'eravamo Datario di quel pontefice* » (1).

Le même courrier apporta en outre au duc de Chaulnes l'ordre de dire au cardinal de Bouillon que sa majesté lui ordonnoit de rester à Rome, et la permission, ou, pour parler plus vrai, l'ordre au cardinal d'Estrées et aux deux autres cardinaux de revenir en France.

Le conclave fini et toutes les cérémonies achevées, auxquelles j'eus le plaisir d'assister commodément, j'eus la satisfaction encore de faire ma cour à nos cardinaux

(1) « M. le cardinal ne me parle jamais des bulles de l'abbaye de Cluny, que nous voulons lui accorder d'après le modèle de celles qui furent données par considération pour la mémoire du cardinal d'Est, par Clément IX, pendant que nous étions dataire de ce pontife. »

rétablis dans leurs palais, et de trouver dans la ville, chemin faisant, quantité de grands et superbes édifices, élevés depuis le premier séjour que j'avois fait à Rome. Je revis ensuite à loisir toutes ces belles antiquités qui marquent tant les grandeurs de l'ancienne Rome, et je me trouvai enfin si aise et si jeune au milieu de tant de belles choses et de tant d'amusements agréables, que je ne pus m'empêcher de le témoigner par les vers suivants (1).

En m'éveillant un matin, comme je croyois toujours que je rêvois de me retrouver à Rome à mon âge, je me mis à dire en me frottant les yeux (2) :

Incontinent après l'élection du pape, le marquis de Torcy, depuis, par la mort de son père, ministre et secrétaire d'état, qui n'étoit venu que pour le conclave, s'en retourna en France ; il s'embarqua sur les galères qui nous avoient amenés et qui étoient encore à Civita-Vecchia. Les cardinaux d'Estrées, de Bonzi et de Furstemberg restèrent encore quelque temps à Rome, et

(1) Ces vers ont été insérés dans la note de la lettre 1132. Il seroit superflu de les répéter ici.

(2) Voici les vers de Coulanges dont madame de Sévigné a cité les deux derniers dans la lettre 1138.

Est-ce un songe ? est-ce tout de bon
 Que je me trouve à Rome ?
 Suis-je encore un petit garçon ?
 Mais non , je suis un homme
 Qui, maître de sa liberté,
 En paix, ainsi qu'en guerre,
 Promène son oisiveté
 Aux deux bouts de la terre.

avec eux une si nombreuse compagnie de François, qu'on ne se croyoit point en Italie. Les abbés de Polignac (1), de Noirmoutier (2), d'Estrées, de Beuvron, de Castries (3), neveu du cardinal de Bonzi; de Lowenstein (4), neveu du cardinal de Furstemberg; de Croissy, depuis évêque de Montpellier; Morel, conseiller-clerc au parlement de Paris, connu pour avoir été employé en plusieurs négociations; d'Hervault, alors auditeur de Rote, depuis archevêque de Tours, et d'autres qui ne me reviennent point en la mémoire, formoient un corps de clergé considérable, dans lequel je me garderai bien d'oublier l'abbé de Scudéry (5), qui m'attira de son illus-

(1) Voici le jugement que portoit madame de Sévigné sur l'abbé, depuis cardinal de Polignac. « C'est un des hommes du monde dont « l'esprit me paroît le plus agréable; il sait tout, il parle de tout, il « a toute la douceur, la vivacité, la complaisance qu'on peut souhai- « ter dans le commerce. » (*Lettre* 1157.)

(2) Joseph-François de La Trémouille-Noirmoutier succéda à l'abbé d'Hervault, comme auditeur de rote; il devint évêque de Bayeux, cardinal en 1706, fut commandeur des ordres du roi, archevêque de Cambrai, et il mourut à Rome, où il étoit chargé des affaires de France, le 10 janvier 1720.

(3) Armand-Pierre de La Croix de Castries, docteur de Sorbonne, abbé de Monestier et de Valmagne, qui fut depuis grand archidiacre de Narbonne, premier aumônier de la duchesse de Berry, archevêque d'Albi, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

(4) Philippe Eberard de Lowenstein, prince et abbé de Morbach et de Ludens, doyen de Strasbourg. Il étoit fils d'Anne-Marie Egon de Furstemberg, sœur du cardinal de ce nom.

(5) Il étoit fils de Georges de Scudéry, l'auteur d'*Alaric*, et de Marie-Françoise de Martin-Vast, dont on a conservé quelques lettres écrites avec plus de naturel que son nom ne sembloit le promettre.

tre tante, la Sapho de notre siècle, un madrigal qui me fait trop d'honneur pour que je néglige de le rapporter ici (1).

Outre les gens que je viens de nommer, il y en avoit encore d'autres de noms connus et des premières familles de la robe, qui depuis ont occupé dignement des places dans les cours supérieures du royaume, dans les intendances et dans les conseils du roi.

Les maisons des cardinaux et de l'ambassadeur offroient aussi beaucoup de gentilshommes de mérite; mais sur-tout celle du duc de Chaulnes, auquel, en vertu d'un ordre du roi, on avoit laissé vingt officiers des galères, sous la conduite du commandeur de Tincourt, afin d'accompagner son excellence dans toutes ses marches, et d'être près de lui en cas de besoin. Il est aisé de juger, par ce détail, que les cardinaux et l'ambassadeur avoient une grosse cour, et qu'ils ne marchaient point sans un nombreux cortège; leurs palais étoient ordinairement fort remplis: on étoit sûr d'y trouver de la compagnie, du jeu, et aux heures des repas des tables magnifiquement servies.

Un autre palais qui étoit d'une ressource agréable pour passer les soirées, c'étoit celui de la duchesse Lanti (2), sœur de la duchesse de Bracciane et de l'abbé de

(1) Cette pièce a été insérée dans la note de la lettre 1154 de madame de Sévigné. Coulanges répondit par un couplet qui fait si peu d'honneur à son talent poétique, que je crois devoir le supprimer. Il a été imprimé dans ses *chansons*, pag. 126 de l'édition de 1754.

(2) Louise-Angélique de La Tremouille-Noirmontier avoit épousé, en novembre 1682, Antoine Lanti de la Roëre, duc de Bonmars, prince

Noirmoutier, qui étoit venu avec nous à Rome. Le duc Lanti, son mari, dans les intérêts de la France, et songeant à mériter l'ordre du Saint-Esprit, qu'il a obtenu depuis (1), nous donna l'entrée de sa maison avec une liberté toute françoise, soit pour la conversation, soit pour le jeu, en attendant l'heure du souper des palais françois. Aussi ne manquoit-on jamais de s'y rendre à la fin du jour; ce qui s'établit de telle sorte qu'au retour des promenades, les estaffiers, sans prendre l'ordre de leurs maîtres, crioient d'eux-mêmes aux cochers: *da madama Lanti*. Ce qui donna lieu aux vers que voici, que j'envoyai en France au marquis de Torcy, pour lui rendre compte de la suite de nos occupations dont il avoit vu le commencement (2).

de Belmont. Elle mourut à Paris le 25 novembre 1698, à l'âge de quarante-trois ans.

(1) Il fut nommé chevalier des ordres en 1696. Voici ce qu'en dit Dangeau: « Le roi assembla le chapitre des chevaliers de l'ordre; « avant que de marcher à la chapelle, il nous dit qu'il avoit résolu « de faire chevalier M. le duc Lanti, romain, qui depuis long-temps « a arboré les armes de France. » (*Journalmanuscrit*, 1^{er} janvier 1696.) Le duc Lanti porta les marques de l'ordre, mais il ne fut jamais reçu.

(2) Voici cette pièce déjà imprimée dans les chansons de Coulanges, pag. 115 :

Sans vous faire un fort long discours,
 Si vous voulez je vous apprendrai comme
 Nous passons à Rome
 Presque tous les jours.
 Nous visitons vignes, palais, églises,
 Nous entendons des musiques exquises,
 Nous vivons, comme en France,

Comme on pardonne volontiers aux peintres d'embellir un peu leurs portraits, j'espère qu'on aura la même indulgence pour celui que je fais de la duchesse Lanti, qui, pour n'avoir pas les yeux aussi dangereux que je les représente, ne laissoit pas de les avoir assez beaux; elle avoit bonne mine et d'ailleurs des manières si honnêtes qu'elle attiroit fort naturellement tous les soins que nous lui rendions.

Comme j'étois un peu connu de nos cardinaux, indépendamment même du voyage, j'en recevois beaucoup de marques de distinction, et j'étois fort régulier à leur faire ma cour; mais insensiblement mon inclination me porta à la faire avec plus d'assiduité au cardinal de

Chez l'ambassadeur.
 A plus d'une éminence
 Nous rendons honneur.
 Au cours on se salue ;
 Mais quand la nuit est venue
 Tout retentit du cri
Da madama Lanti.
 Qui donc est *madama Lanti* ?
 Ecoutez-moi, je m'en vais vous le dire :
 Digne d'un empire,
 Elle régne ici ;
 Tous ses aïeux étoient gens d'importance ;
 Son cœur répond à sa grande naissance ;
 L'Himen, au bord du Tibre,
 A conduit ses pas.
 Voulez-vous être libre ?
 Ne la voyez pas.
 Plus on la trouve aimable,
 Plus elle est redoutable.
 Défendez-vous des feux
 Qui partent de ses yeux.

Bouillon, qui, découvrant de jour en jour tous les sentimens tendres et respectueux que j'avois pour lui, et voyant toutes les avances que je faisois pour parvenir de plus en plus à l'honneur de ses bonnes graces et de sa familiarité, y répondit si favorablement, que, dans la suite, sa maison me devint aussi libre que me l'étoit celle de l'ambassadeur.

Le prince de Turenne, qui, après avoir débarqué à Porto-Venere, avoit continué par terre son voyage jusqu'à Rome, y arriva aussitôt après l'élection du pape, et comme il étoit logé chez le cardinal de Bouillon son oncle, il ne contribua pas peu à m'y attirer.

Il étoit poli; il étoit honnête et appliqué à faire plaisir; il avoit beaucoup d'esprit et la valeur de sa race, dont il venoit de donner des preuves en Morée, dans l'armée des Vénitiens, qui ne finissoient point sur ses louanges; il faisoit voir dans toute sa conduite une telle attention sur lui-même pour effacer la mauvaise opinion qu'on avoit pu concevoir en France contre lui, en le croyant trop adonné aux plaisirs et aux défauts auxquels les jeunes gens peu circonspects ne s'abandonnent que trop, que, tant qu'il fut à Rome, il fut toujours l'objet de notre admiration. Il reçut agréablement mes assiduités, à l'exemple du cardinal son oncle, et, si je l'ose dire, il s'accommoda si bien de moi, quoique d'un âge fort différent du sien, qu'il ne m'accorda pas seulement l'honneur de son amitié, mais qu'il me mit encore de toutes ses parties de plaisir. Ainsi je fus de tous ses amusements avec l'abbé de Polignac, pour qui il avoit beaucoup d'amitié et de considération, et qui le méritoit bien.

L'abbé de Noirmoutier, de la maison de la Trémouille, homme de mérite, d'esprit, et d'un très bon commerce, entra volontiers dans notre société, et plus encore après le départ du cardinal d'Estrées, auquel il étoit fort attaché. Il venoit souper et passer librement ses soirées avec nous chez le cardinal de Bouillon, où l'ambassadeur, après avoir donné tout le jour aux affaires dont il étoit chargé, se rendoit aussi la plupart du temps.

Nous ne manquâmes pas, le 26 octobre, nous autres gens inutiles, d'aller voir passer le pape qui marcha en cavalcade par les rues, précédé des cardinaux et des prélats montés sur des mules, accompagné de tous les officiers de sa maison, de quantité de seigneurs romains et de ses compagnies de chevan-légers et de cuirassiers, pour aller prendre possession de son évêché de Rome dans l'église patriarcale de Saint-Jean de Latran (1). Il partit du Vatican, où il étoit toujours demeuré depuis le jour de son élection, et au retour de cette cérémonie, il des-

(1) L'église de Saint-Jean-de-Latran a la primauté sur toutes les églises catholiques, comme le siège épiscopal du pape, évêque de Rome, successeur de S. Pierre, et aussi comme la plus ancienne église de la chrétienté. Elle fut bâtie par Constantin, en l'année 324. Le portail est moderne, il a été élevé vers 1735, sous le pontificat de Clément XII. Le roi de France avoit le privilège de nommer deux chanoines de ce chapitre, dit Coulanges dans la relation de son premier voyage; aussi voyoit-on les armes de France sculptées sur la porte de la basilique. La statue de Henri IV s'y voit encore vis-à-vis de celle du grand Constantin. Le chapitre l'avoit fait ériger en reconnaissance de ce que ce roi de France avoit réuni à leur messe la riche abbaye de Clairac, dans l'Anjou.

cérendit au palais de Monte-Cavallo (1), s'y établit, et y demeura toujours depuis.

Le 28 octobre il y donna audience publique à l'ambassadeur de France, et il confirma ainsi la première démarche qu'il avoit faite en sa faveur en la cérémonie de son couronnement, ce qui rétablit l'ordre que le dernier pape avoit voulu détruire par sa bulle.

L'ambassadeur se rendit à cette audience avec un très nombreux cortège, et lorsqu'elle fut près d'être terminée, il demanda à sa sainteté la permission de lui présenter tous les François qui l'avoient accompagné. J'eus l'honneur de lui baiser les pieds l'un des premiers, et l'ambassadeur eut l'attention de lui dire de moi, lorsqu'il

(1) « Le palais de Monte-Cavallo est celui dans lequel le pape fait sa demeure pendant l'été ; il est nommé ainsi de deux chevaux de marbre blanc, posés devant la porte, au milieu d'une place, sur le haut du mont Quirinal. Il est vaste, et la cour, d'une grandeur très spacieuse, est entourée de bâtiments ; l'escalier principal est dans un angle, il vous conduit à de fort beaux appartements ; il n'y a dedans aucune peinture considérable. Ce sont toutes chambres meublées, la plupart de damas rouge, chamarrées de galons d'or sur les lès. Les jardins de ce palais sont fort grands ; il y a quantité de jets d'eau, de grottes, et les allées sont plantées d'orangers, de lauriers, de cyprès et autres arbres verts, plans ordinaires dans toutes les vignes de Rome. » (*Premier Voyage de Coulanges.*) Ce palais, commencé par Paul III, le premier pape qui ait quitté le Vatican, fut continué par Alexandre VII et terminé par Clément XII. Il domine la ville de Rome. Le souverain pontife y fait sa résidence habituelle, il ne vient au Vatican que du mercredi saint au jour de Pâques. (*Voyez la Description de l'Italie par l'abbé Richart, tom. V, pag. 15.*)

me nomma, plus de bien que je ne méritois, et que j'étois de ses amis particuliers; mais ayant cru qu'afin de me rendre plus considérable, il ne devoit pas oublier les charges de conseiller au parlement de Paris et de maître des requêtes que j'avois remplies, non plus que mon alliance avec le marquis de Louvois, le pape prit la parole et lui répondit fort obligeamment, qu'il ne me falloit point d'autre éloge et d'autre titre auprès de lui, que d'être de ses amis particuliers, comme il venoit de l'en assurer.

Le dernier jour du mois d'octobre se fit la cavalcade pour présenter la haquenée blanche (1). Ce fut le prince Sonnino (2), de la maison Colonne, qui en fit la cérémonie, au nom du roi d'Espagne. C'est un hommage dû au saint-siège à cause du royaume de Naples.

Le mois de novembre ne fut pas plutôt venu, que le pape prit la résolution de faire dom Pietro Ottoboni, son petit-neveu, seul cardinal dans le consistoire qu'il devoit

(1) Le pape Sixte IV fit remise, en 1475, au roi Ferdinand du tribut que les rois de Naples payoient au saint-siège, à la condition de lui faire présenter tous les ans une haquenée blanche (*un cheval blanc tout harnaché*), et 7,000 écus d'or, en reconnoissance du domaine direct que les papes s'étoient réservé sur le royaume de Naples. (*Voyez l'Histoire ecclésiastique de Fleury, tom. XXIII, p. 395, édit. in-12.*) Cette cérémonie avoit lieu ordinairement la veille de la fête de saint Pierre, et Coulanges y assista en 1658. (*Voyez plus haut la pag. 35.*) Il paroît qu'elle ne s'observe plus exactement; car le pape vient de faire à ce sujet des protestations, le jour de la Saint-Pierre de l'année 1819.

(2) Julien Colonne, prince de Sonnino et de Galatra, né en 1671, dont le père avoit été grand connétable du royaume de Naples.

tenir le 7 du même mois, sans y faire d'autre promotion, nonobstant ce qu'il avoit dit au cardinal de Bouillon, dans son audience du 15 octobre; mais il eut l'attention de mander à ce dernier, trois ou quatre jours avant le consistoire, de lui envoyer le sieur de Serte, ce qui fut à l'instant exécuté. Le pape ne le sut pas plutôt dans son antichambre, qu'il le fit introduire et lui dit en propres termes : « Nous vous avons envoyé chercher
« pour vous confier, sous le dernier secret, une
« chose que vous communiquerez au cardinal de Bouil-
« lon; c'est à l'occasion de l'évêque de Beauvais, que
« non seulement nous lui avons promis de faire cardinal
« lorsque nous remplirons tous les chapeaux vacants;
« mais encore nous lui avons dit que nous le ferions
« dans le consistoire que nous assemblerons pour
« déclarer notre neveu; nos convenances nous mettent
« dans la nécessité de changer de résolution; mais nous
« ne voulons pas le faire sans en avoir auparavant averti
« M. le cardinal de Bouillon, afin qu'il sache que nous
« ne sommes pas capables de lui manquer de parole en
« rien, pas même dans la moindre bagatelle; nous lui réi-
« térons la promesse que nous lui avons faite de nommer
« l'évêque de Beauvais cardinal, dans la première promo-
« tion, où nous remplirons tous les chapeaux vacants; nous
« ne voulons seulement pas le faire dans le consistoire
« dans lequel nous élèverons notre neveu au cardinalat.
« Le cardinal de Bouillon verra par cette attention dans
« une bagatelle qui tient à notre convenance, les égards
« que nous avons et que nous aurons toujours pour lui.
« Allez lui faire part de cette communication. »

Le cardinal, informé par le sieur de Serte, se rendit aussitôt chez le duc de Chaulnes, pour l'avertir de ce qui venoit de se passer. Le duc, très mortifié, dit au cardinal qu'ils étoient perdus l'un et l'autre auprès du roi; que leurs ennemis alloient bien triompher, et dire plus que jamais qu'ils connoissoient mieux le pape, que ce n'étoit qu'un fourbe et un *pantalon*; mais le cardinal qui ne trouvoit pas le mal si grand, quoiqu'il fût aussi très fâché de ce changement, fit tout ce qu'il put pour montrer à l'ambassadeur qu'il n'y avoit point tant à se récrier contre le pape, et qu'il falloit mander tout simplement au roi comment la chose s'étoit passée, avant que la nouvelle fût venue en France de cette promotion unique dans le premier consistoire. Mais l'ambassadeur, après avoir rêvé quelque temps, proposa au cardinal un expédient. Il consistoit à mander que le pape, dans la première promesse qu'il avoit faite, avoit dit simplement qu'il feroit l'évêque de Beauvais cardinal, dans la même promotion dans laquelle il nommeroit son neveu, et qu'il étoit toujours dans la même résolution, à laquelle il déclaroit de nouveau qu'il n'apporteroit aucun changement; mais que par son neveu il n'avoit entendu parler que de celui qui étoit son propre neveu, fils de sa sœur, savoir, monsieur Rubini, secrétaire d'état. Le cardinal de Bouillon répondit que si c'étoit à lui à rendre compte de cette circonstance à sa majesté, il lui en manderait bien sincèrement et bien naïvement la vérité; mais que n'ayant point cet honneur, non plus que d'écrire à ses ministres, il se contentoit de lui avoir exposé le fait tel qu'il étoit, pour qu'il en fit tel usage

que bon lui sembleroit. Le duc de Chaulnes dépêcha un courrier au roi, et il remplit apparemment sa lettre de tout ce qu'il crut le plus propre à empêcher que sa majesté ne se formalisât de la petite préférence que le pape vouloit donner à un petit neveu de son nom. Alexandre VIII en effet ne manqua pas, comme il l'avoit résolu, de faire Ottoboni (1) seul cardinal dans le consistoire qu'il tint le 7 novembre.

Le duc de Chaulnes, qui depuis son arrivée à Rome étoit toujours resté dans le palais d'Estrées, pour éviter tous les embarras qui auroient pu survenir s'il eût été dans son propre palais avant l'abandon des quartiers, n'eut pas plutôt reçu l'ordre du roi de les céder, qu'il alla, le 12 novembre, s'établir dans le palais Bigassini, autrefois Frangipani. C'est l'un des plus beaux de Rome, nouvellement bâti, très orné et situé dans la place Saint-Marc; il l'avoit choisi d'avance, et l'avoit même loué sous le nom du cardinal de Furstemberg, en attendant que l'affaire des immunités fût terminée. Le duc se déclara ce jour-là le véritable maître de ce palais; ses armes, suivant l'usage, furent arborées sur la porte, au-dessous de celles du pape et de France, qui étoient

(1) Pierre Ottoboni, né à Venise le 7 juillet 1667, n'avoit par conséquent que vingt-deux ans et trois mois quand il fut fait cardinal. Il fut presque en même temps comblé de bénéfices et de charges de l'église, au point qu'il en avoit pour un revenu de 80,000 écus. Le pape demandant à quelqu'un de ses plus intimes amis ce que l'on disoit de l'élévation rapide de ses neveux, on lui répondit que l'on trouvoit qu'il n'y perdoit point de temps. Oh! Oh! reprit Alexandre, *sono vinti-tre hore e mezza.*

en plus grand volume, et il marcha depuis en ambassadeur déclaré.

Le cardinal de Furstemberg quitta Rome vers ce temps-là pour retourner en France ; il partit brusquement sans dire adieu, avec le seul abbé Morel pour toute compagnie. Il craignoit que ses ennemis, informés de son départ et du chemin qu'il devoit tenir, ne lui dressassent quelque embuscade ; mais ce ne fut qu'une terreur panique, et son retour fut heureux (1).

Les cardinaux d'Estrées et de Bonzi partirent aussi peu de temps après, et nous perdîmes avec eux la compagnie de quantité d'abbés et d'autres voyageurs qui, afin de voir toutes les belles villes d'Italie, prirent diverses routes pour s'en retourner en France. L'abbé de Croissi fut le plus malheureux dans celle qu'il choisit ; car ayant pris, au sortir de Venise, par les états du duc de Mantoue, il tomba dans un parti de la garnison de Guastalle, et il reçut un coup de pique dans la cuisse, par l'imprudence d'un soldat qui prit pour un dessein de s'enfuir l'empotement du cheval sur lequel il étoit monté. Il fut conduit à la citadelle de Milan, où il de-

(1) Le cardinal de Furstemberg s'étoit toujours montré très attaché aux intérêts de la France, et cette disposition avoit tellement irrité l'empereur contre lui, qu'il l'avoit fait enlever à Cologne le 14 février 1674, quoique le prince de Furstemberg fût alors revêtu du titre de ministre plénipotentiaire de l'électeur de Cologne, et qu'il assistât en cette qualité aux conférences ouvertes pour la paix. Il ne recouvra la liberté qu'à la paix de Nimègue, en 1678. Il lui étoit permis de redouter de nouvelles persécutions.

meura prisonnier pendant quelques mois ; il y seroit même resté plus long-temps, si le pape n'en eût pas fait très obligeamment sa propre affaire.

Le cardinal de Bouillon fut le seul qui resta à Rome, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Il étoit trop nécessaire pour les intérêts du roi, comme on l'a vu par tout ce que j'ai rapporté plus haut de sa capacité, de son savoir-faire et de l'étroite liaison où il étoit avec le pape, pour qu'il ne fit pas un plus long séjour. Au sortir du conclave, ce cardinal avoit habité long-temps la vigne Barberini, dite le Bastion, dans le voisinage de Saint-Pierre, l'une des plus agréables de Rome et des mieux situées ; mais, l'hiver venu, il prit le palais Lancelotti, dans le quartier de la place *Navone*. Ce palais étoit fort triste, à la vérité, mais il étoit vaste, et cette considération l'emporta sur les autres, parceque la maison du cardinal étoit fort grosse, et qu'il avoit avec lui le prince de Turenne et l'abbé de Polignac.

L'ambassadeur et le cardinal de Bouillon se trouvèrent fort éloignés de quartiers, mais cela ne les empêcha pas de se voir fréquemment et de manger souvent ensemble. Je n'en avois pas moins de commerce avec le prince de Turenne et avec l'abbé de Polignac. Je me trouvois de toute manière extrêmement heureux dans une ville d'ailleurs aussi fertile en amusements, et où, donnant tous les jours une plus grande liberté à ma muse, je ne manquois pas de m'égayer sur tous les sujets qui frappaient le plus mon imagination. Voici ce que j'écrivis au prince de Turenne, l'ayant vu en quelque

disposition d'aller se promener aux environs de Rome (1).

Ce qui m'obligeoit de le prier d'aller plus doucement étoit l'usage établi de ne se point servir d'autres voitures, pour ces sortes de promenades éloignées, que de petites chaises fort légères, à un cheval, où l'on pouvoit tenir deux ensemble. On alloit très vite avec ces voitures, parceque l'un des deux tenoit d'une main les rênes du cheval, le fouettoit de l'autre, et le pousoit à toute bride, soit pour en faire paroître la vigueur et montrer son adresse particulière, soit pour l'emporter sur ceux de la même compagnie qui couroient dans de pareilles chaises. Comme à mon âge je ne demandois qu'amour et simplesse, j'étois bien aise de prendre mes précautions; mais il n'y avoit jamais rien à craindre sous la conduite du prince de Turenne, dont la retenue en une autre occasion me fit faire les vers que voici (2) :

(1) Voici le couplet de Coulanges, déjà publié dans ses chansons :

Si vous allez à Frascati,
 Jeune et brave Turenne,
 Sachez qu'en France comme ici
 Je vais quand on me mène.
 D'aller avec vous je prétends,
 Mais n'allez pas si vite.
 Je craindrois fort sur mes vieux ans
 Le destin d'Hippolyte.

(2) Aurai-je toujours quatorze ans,
 Et Turenne cinquante?
 Il faut louer à tous moments
 Sa conduite prudente.
 Prince, faites-moi l'amitié
 D'avoir moins de sagesse;
 Daignez prendre quelque pitié
 De ma jeune vieillesse.

Je m'étois si fort accoutumé à lui et à l'abbé de Polignac, que je ne savois où j'en étois quand je passois un jour ou deux sans les voir. Voici ce que je leur mandai à ce sujet (1).

Comme les promenades se faisoient tantôt d'un côté et tantôt d'un autre, je ne me pus empêcher de célébrer toutes ces belles vignes au-dedans et au-dehors de la ville, avec lesquelles je renouvelois si agréablement connoissance, et je le fis sur un ancien air dont les paroles étoient : *Beaux jardins où l'art et la nature, etc* (2).

(1) Que dites-vous ? que faites-vous

Trop aimable Turenne ?

Vous me laissez bien seul chez nous,

Cela me met en peine.

Polignac est un favori

Qu'on estime et qu'on aime.

Mais, hélas ! entre vous et lui

Est-ce trop d'un troisième.

(2) Voici les couplets de Coulanges ; ils ont été publiés avec quelques différences dans ses ehansons.

Beaux jardins de Montalte et Borguèse,

Ludovise, Pamfile, et Mathei,

Belles vignes de Fraseati !

De vous revoir, ma foi je suis bien aise ;

De me revoir soyez bien aise aussi.

Ce beau soleil qui toujours vous éclaire

Et vous défend des plus rudes hivers,

Vos orangers, vos chênes verts,

Tous vos lauriers, et vos sources d'eau claire,

Méritent bien quelque place en mes vers.

Plus je vous vois, et je vous considère,

Et plus, touché de vos charmes divers,

Je soutiens que vos gazons verts

Sont préparés par le fils de Cythère

Pour faire voir les feuilles à l'.....

Pendant que je donnois mon temps à toutes ces promenades, et que j'exerçois ainsi ma veine poétique, le cardinal de Bouillon et l'ambassadeur travailloient sans relâche aux affaires importantes dont ils étoient chargés, et ils tâchoient de profiter, autant qu'ils le pouvoient, de la bonne volonté du pape, dans lequel ils trouvoient, et sur-tout le cardinal de Bouillon, les dispositions les plus favorables.

L'ambassadeur n'eut pas de peine à conclure avec lui l'union de la mense abbatiale de Saint-Denis à la maison de Saint-Cyr pour en composer le revenu, affaire très désirée par madame de Maintenon. Non seulement le pape en accorda les bulles le 2 décembre, ce qui pouvoit passer pour une grace, mais il l'embellit encore par le *gratis* des bulles, qui se montoient à 77,000 francs. Après cette faveur, sa sainteté en accorda encore beaucoup d'autres petites de cette espèce. Le chancelier de France Boucherat obtint le *gratis* des bulles de l'abbaye de Saint-Wandrille en faveur de l'abbé de Fourcy, son petit-fils, et MM. Le Pelletier, ministre d'état, et d'Aquin, premier médecin du roi, l'obtinrent aussi pour leurs enfants.

Insensiblement l'année 1689 finit, et toutes les cérémonies des fêtes de Noël nous occupèrent, aussi bien que les crèches qu'on alloit voir dans les diverses églises. C'étoient des représentations du mystère faites en figures de cire de toutes grandeurs; elles étoient plus propres à attirer des enfants que des personnes raisonnables; mais comme à Rome tout se tourne en spectacle, la foule se

trouvoit à ces sortes de représentations, qui durèrent jusqu'après les Rois.

Les plaisirs du carnaval (1) vinrent ensuite, qui, joints à l'heureux climat de ce pays, où l'on ne connoît point d'hiver, n'empêchoient point nos courses et nos promenades ordinaires, au retour desquelles nous nous rendions tantôt aux opéra, tantôt à la comédie, et tantôt aux lieux d'assemblées chez les Italiens dont nous apprenions que les portes étoient ouvertes.

Outre les opéra qui se représentoient pour le public sur les théâtres destinés à cet usage, il y en avoit d'autres chez des seigneurs particuliers, où la compagnie étoit plus choisie. Il y en eut deux l'un après l'autre cet hiver-là chez le duc de Zagarola-Rospigliosi, neveu du pape Clément IX, qui, étant un des plus riches seigneurs de Rome, en fit la dépense avec une magnificence extraordinaire; il habitoit le beau palais Mazarini (2), qu'il ne demandoit pas mieux que d'acheter; mais le testament du cardinal de ce nom lui en ôtoit toutes les sûretés (3). Tous ces opéra, soit publics, soit particuliers,

(1) Il n'y a de spectacle à Rome que depuis les Rois jusqu'au mardi gras.

(2) Situé à côté du palais de Monte-Cavallo, résidence ordinaire des papes.

(3) Le cardinal Mazarin avoit légué tous ses biens de Rome au marquis de Mancini, duc de Nevers, mais il les avoit grevés de substitutions, à un nombre de degrés presque infini. Je renvoie le lecteur à ce testament, comme à l'un des monuments les plus extraordinaires de l'orgueil au lit de mort. Il a été imprimé en entier, ainsi que les codicilles, à la suite des *OEuvres de Louis XIV*, tom. VI, pag. 292. Coulanges, dans le premier voyage qu'il fit à Rome en 1658, dit

avoient bien leur mérite, tant par la beauté des lieux où ils se représentoient, que par l'excellence des voix qui formoient une musique exquise : les décorations, les peintures et les machines, en quoi les Italiens excellent, augmentoient les agréments du spectacle; mais les sujets n'en sont pas toujours bien choisis ni bien traités, et il seroit encore à désirer qu'on en voulût bien retrancher les entrées de ballet (1). Il y eut encore cet hiver un opéra magnifique, que l'ambassadeur d'Espagne fit représenter dans une des salles du palais Colonne, pour célébrer les noces du roi (2) son maître avec la fille du duc de Neubourg, électeur palatin. Enfin, tout ce temps destiné à la joie fut très bien rempli, et les quinze der-

que le cardinal Mazarin avoit acheté de la maison Bentivoglio la jouissance de ce palais, moyennant 40,000 écus, mais seulement pendant sa vie. Il faut que le cardinal en eût depuis acquis la nue propriété.

(1) L'abbé Richard dit que si le peuple de Rome se connoît bien en musique, il n'a point d'idée juste de la danse. Il n'aime que les sauts et les danses outrées, qui ne prouvent que la force et l'adresse du sauteur. (*Description de l'Italie*, tom. V, pag. 180.)

(2) Marie-Louise d'Orléans, première femme de Charles II, étoit morte empoisonnée, le 12 février 1689. (*Voyez* la note de la lettre 1028 de madame de Sévigné.) Je réunissois dans cette note des conjectures tellement fortifiées les unes par les autres, que, pour les critiques, elles équivaloient à une certitude. Mais depuis la publication des Mémoires de Louville, ces tristes présomptions ont acquis encore plus de force. On y lit ce qui suit : « Il n'est plus douteux « aujourd'hui, dit-il, que cette intéressante princesse, morte em-
« poisonnée en 1689, n'ait payé de sa vie l'inutile empire qu'elle
« avoit su prendre sur son époux. » (Tom. I, pag. 82.) Charles II se remaria le 28 août 1689, avec Marie-Anne de Bavière de Neubourg.

mers jours qu'il fut permis de courir en masque par les rues achevèrent de faire goûter aux Romains des plaisirs qu'ils n'avoient point eus sous le pontificat précédent (1), et dont nous sûmes très bien profiter.

Nous nous en procurions aussi qui nous étoient particuliers. Étant sorti le matin du 9 février 1690, avec le prince de Turenne et l'abbé de Polignac, suivis de beaucoup de jeunes gens, ils me menèrent à l'église de Saint-Pierre. C'étoit plutôt un motif de curiosité et de divertissement qui nous y conduisoit, que notre dévotion.

Nous avons déjà visité cette basilique une infinité de fois, mais on ne s'en lasse jamais, et elle paroît toujours nouvelle par les beautés qu'elle renferme. Après avoir remarqué de nouveau les justes proportions de ce somptueux édifice, son architecture, ce superbe *baldachino* (2) de bronze sous lequel on voit le maître-autel; la chaire de saint Pierre, soutenue par saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire, les quatre

(1) Innocent XI étoit très sévère; voulant rétablir à Rome l'ancienne austérité des mœurs, il publia diverses ordonnances qui tendoient à ce but. L'une, du 30 novembre 1683, portoit que *toutes filles et femmes seroient tenues à se couvrir les épaules, le sein jusqu'au cou, et les bras jusqu'aux poings, avec quelque étoffe épaisse et non transparente*, à peine d'excommunication. Un autre règlement défendit aux femmes d'apprendre la musique d'un maître; elles devoient se la faire montrer par des femmes. (*Voyez les Nouvelles de la république des lettres*, 1686, mai, n^o 2, et juillet, n^o 8.) Ce que dit Coulanges paroît indiquer que les mascarades avoient été également interdites.

(2) Ce dais ou baldachin a été élevé par Urbain VIII; il est porté par quatre colonnes torses, d'une prodigieuse hauteur. C'est l'ou-

docteurs de l'église latine (1). Mais, rappelant ici ma mémoire, les quatre docteurs ne la soutiennent pas, ils la tiennent seulement par un petit cordon, pour marquer qu'ils y sont attachés, et qu'elle se soutient d'elle-même (2). Après avoir encore examiné tout cet ouvrage en bronze, de la façon du fameux cavalier Bernin, les tombeaux magnifiques de plusieurs papes, celui de Paul III principalement, où se voit cette statue célèbre de la Religion, à laquelle, quoique de marbre, on a donné une

vraie du cavalier Bernin. Il a été fait avec des bronzes qui furent enlevés de la voûte du péristyle du Panthéon, ce qui donna lieu à cette plaisanterie :

Quod non fecerunt barbari, fecere *Barbarini*.

(1) Coulanges se trompe. Deux des docteurs dont les statues soutiennent le baldaquin, sont de l'église grecque. (*Voyez* la note suivante.)

(2) Lorsque Coulanges fit son premier voyage à Rome, en 1658, le pape Alexandre VII faisoit travailler à ce monument. « Le pape « d'aujourd'hui, dit-il dans ses premiers Mémoires, fait travailler « présentement, et poser dans une niche (entre les tombeaux de « Paul III et d'Urbain VIII) la chaire de Saint-Pierre, en bronze, « ornée de basses-tailles, et soutenu des quatre docteurs de l'église, « en même métal. » L'abbé Richard donne une plus grande idée de ce chef-d'œuvre du cavalier Bernin. « Quatre statues des pères de « l'église latine et grecque, saint Augustin et saint Ambroise, saint « Jean-Chrysostome et saint Athanase, hautes chacune de douze « pieds, élevées sur de grands pieds-d'estaux, soutiennent un pla- « fond, sur lequel est placé une magnifique chaire, surmontée de « deux génies, qui portent la tiare et les clefs de l'église. Au-dessus « est une grande gloire de bronze doré. » (*Description de l'Italie*, tom. V, pag. 359.)

draperie de bronze, afin d'éviter un second scandale (1); ces autels enrichis de marbres précieux, ces statues et ces tableaux des plus excellents maîtres; ce dôme élançé dans les nues, chef-d'œuvre du grand Michel-Ange; après avoir enfin admiré, et toujours avec un nouvel étonnement, toutes les merveilles renfermées dans ce temple, le plus beau du monde, je n'eus point le courage d'abandonner le prince de Turenne, l'abbé de Polignac et tous les jeunes gens qui nous avoient suivis, dans la résolution qui fut prise et aussitôt exécutée, de monter jusque dans la boule au-dessus du dôme de l'église. Cette boule ne paroît d'en-bas que d'une grosseur fort ordinaire, et cependant elle contient jusqu'à trente-deux personnes de compte fait; je le sais par ma propre expérience (2). Comme j'avois fait ce voyage de la boule

(1) Lucien raconte dans le dialogue des Amours (*traduction de d'Ablancourt*, tom. I, pag. 471, édit. de 1660), que la Vénus de Praxitèle inspira une violente passion à un jeune insensé. L'abbé Richard, dans sa description de l'Italie, tom. V, pag. 362, attribue une semblable anecdote, dont Coulanges rappelle ici le souvenir, à une statue de la Vérité qui orne le mausolée d'Alexandre VII; il s'est trompé, cette statue fait partie du mausolée de Paul III. (*Voyez le Voyage d'Italie* de Lalande, tom. III, pag. 110, Genève, 1790.) Le pape Innocent XI fit revêtir cette statue d'une draperie de bronze.

(2) Si Coulanges n'exagère pas dans cette partie de son récit, il se sera donc trompé lorsqu'il vint à Rome pour la première fois. « Je montai, dit-il, sur les voûtes, et même jusques dans la boule « qui est immédiatement sous la croix. Quoique d'en-bas elle ne paroisse presque rien, elle est néanmoins d'une grosseur si prodigieuse, qu'elle peut contenir six ou sept hommes ensemble. » L'abbé

pendant mon premier séjour à Rome, j'aurois pu aisément m'en dispenser ; mais je trouvai qu'il y alloit de la jeunesse dont je faisois profession de ne pas abandonner une si bonne compagnie. J'y montai donc courageusement, et presque aussi légèrement que les plus jeunes ; et n'en ayant point été incommodé, je ne perdis point l'occasion du premier courrier pour faire part de mon triomphe à trois célèbres gouteux, l'abbé de Marsillac(1), le chevalier de Grignan (2), et le marquis de Rhodes(3), auxquels j'envoyai les couplets suivants (4).

Richard (tom. V, pag. 346), dit que la boule de Saint-Pierre de Rome a huit ou neuf pieds de diamètre. « Nous y montâmes, sept « ou huit personnes ensemble, et nous y rangeâmes fort à notre « aise. » Duclos y monta lui douzième. « Des voyageurs, dit-il, prétendent y être entrés au nombre de vingt-deux. J'en doute, à « moins qu'ils n'y fussent entassés comme dans un bûcher, ou que la « moitié de la compagnie ne fût montée sur les barres de fer qui la « traversent en croix. » (*OEuvres diverses*, tom. IV, pag. 50.)

(1) Henri-Achille de La Rochefoucauld, dit l'abbé de Marsillac, second fils du duc, auteur des *Maximes*. Il mourut le 19 mai 1698.

(2) Joseph Adhémar de Monteil, chevalier de Grignan. (*Voyez* la note de la lettre 102 de madame de Sévigné, et les lettres *passim*.)

(3) Charles Pot, marquis de Rhodes, ancien grand-maître des cérémonies de France. (*Voyez* la lettre 861 de madame de Sévigné) Il ne laissa de son mariage avec Anne-Thérèse de Simiane, fille du marquis de Gordes, qu'une fille qui fut mariée en 1713 au prince d'Isenghien, et mourut en couches le 8 janvier 1715.

(4) J'ai laissé la vieillesse en France ;
 Les plaisirs de l'adolescence
 Régnent dans ce climat heureux.
 Je cours, je bois, je chante et danse,

Je leur mandai vrai ; car depuis que j'étois sorti de Paris, je n'avois eu jusques alors aucun ressentiment de goutte.

Pendant les derniers quinze jours du carnaval, je fus plus que jamais attaché au prince de Turenne, avec lequel je ne manquai aucun cours, en habit de masque, ni aucune autre partie de plaisir ; ce qui donna lieu à un portrait qu'on fit de moi, où je suis représenté, le masque à la main, avec un bonnet et un habit à la hongroise, qui me furent prêtés par le prince de Turenne.

L'abbé Bertet (1), qui avoit été jésuite, homme très

Je fais enfin ce que je veux ;
C'est la fontaine de Jouvence.

Pauvres goûteux je vous aduire ,
De crier quand vous pouvez rire.
Rhodes , Marsillac et Grignan ,
Fuyez la goutte et ses bourrasques ,
Rendez-vous ici promptement ,
Vous marcherez comme des Basques.

Apprenez qu'à Saint-Pierre , sans peine .
Aujourd'hui neuvième février,
J'ai monté , presque d'une haleine ,
De degrés , non pas une centaine ,
Mais , sans mentir, pour le moins un millier.
J'ai voulu , malgré mes cheveux blancs ,
Et le temps , qui sur ma tête roule ,
Faire ici comme les jeunes gens :
J'ai grimpé comme eux dans la boule ,
Et trouvé mes jambes de vingt ans.

(1) Jean Bertet s'étoit fait jésuite en 1637 ; il avoit dirigé les études du cardinal de Bouillon. Il fut obligé, en 1681, de sortir de son ordre, parcequ'il eut la curiosité d'écouter une devineresse qui faisoit alors beaucoup de bruit. Il mourut à Paris vers l'an 1693. On a très peu de chose de lui.

vif, qui savoit beaucoup, et que le cardinal de Bouillon avoit auprès de lui, composa les quatre vers italiens suivants, qu'il fit mettre au-dessous du portrait pour en expliquer le mystère :

*Francia mi diè il natale ;
Strana veste , di Roma il carnavale ;
Corpo san , genio allegro , amica stella ;
E l'alma libertà , sorte rubella*(1).

Ces vers qui ne donnent pas seulement le motif du costume sous lequel on m'a peint, mais disent encore pourquoi j'avois la liberté de courir le monde, eurent l'approbation même des Italiens. Cet abbé fit encore une traduction qui lui attira beaucoup de louanges ; il mit l'opéra français d'Armide en italien, vers pour vers. Le cardinal de Bouillon le fit chanter dans son palais, en présence de plusieurs cardinaux et seigneurs romains qui admirèrent ce prodige, mais n'eurent jamais la complaisance de marquer aucun goût pour nos airs et pour notre musique française.

Il ne faut pas oublier, dans les plaisirs du carnaval, le bal suivi d'une collation magnifique que le prince de Turenne donna chez lui à la duchesse Lanti, qui s'étoit chargée de prier plusieurs femmes de la première qua-

(1) Ce portrait singulier n'a pas été conservé, on n'a pu retrouver que le portrait dans lequel Coulanges est représenté en costume de pèlerin, et dont la gravure est l'un des ornements de notre édition de madame de Sévigné. Voici la traduction des quatre vers italiens : « La France m'a donné naissance, le carnaval de Rome m'a revêtu « de ces habits singuliers ; je dois à ma bonne étoile un corps sain, « un esprit gai, et à ma mauvaise fortune la liberté dont je jouis. »

lité, qui s'y rendirent. La fête fut des plus agréables. Le prince Antonio Ottoboni (1), neveu du pape, et plusieurs seigneurs romains ne manquèrent pas non plus de s'y trouver. Il y vint beaucoup de masques, l'ambassadeur et l'ambassadrice d'Espagne (2), entre autres, richement vêtus à la française, afin de marquer plus de considération pour le prince de Turenne. Le cardinal de Bouillon, pour lui laisser son palais plus libre, s'étoit retiré dans la vigne Negroni, qu'il avoit louée, et où il alloit de temps en temps se reposer un peu des fatigues continuelles qu'il se donnoit pour l'heureux succès des affaires.

Le prince Antonio Ottoboni donna aussi aux dames romaines une fête à la mode de son pays, c'est-à-dire de Venise; elle fut pour Rome un spectacle nouveau et qui réussit très agréablement. Le dernier jour du carnaval qu'on représenta sur le théâtre public de *Tordinona* (3)

(1) Antoine Ottoboni, neveu du pape, procureur de Saint-Marc, fut nommé par son oncle général des troupes de l'église. Don Marco Ottoboni fut fait général des galères; ces charges avoient été supprimées par le pape Innocent XI, et son successeur ne craignit pas de les rétablir en faveur de ses parents, ce qui a fait dire avec raison à un historien des papes « que ce que l'on dit des bêtes, que « jamais elles ne sont plus dangereuses que quand elles mordent en « mourant, se peut fort bien dire du *népotisme*. » (*Histoire des papes*, La Haie, 1734, in-4°, tom. V, par 394.) Antoine Ottoboni étoit le père de Pierre Ottoboni, qui venoit d'être fait cardinal.

(2) Louis-François de La Cerda, marquis de Cogolludo, ambassadeur d'Espagne, et Marie de Las-Nieves Giron et Sandoval, fille du duc d'Ossonne.

(3) Ce théâtre, brûlé en 1780, a été rétabli en 1784. Lalande s'est

le grand opéra, le parterre, fermé au public, fut disposé en salle de bal. Aussitôt que l'opéra fut fini, toutes les personnes considérables qui voulurent danser descendirent des loges par un escalier à deux rampes qui avoit été pratiqué exprès, et qui ajoutoit encore à la beauté de la décoration. Dans le même moment il descendit insensiblement du plafond de la salle une infinité de bougies allumées dans des chandeliers de cristal, et l'on alluma encore des flambeaux de poing de cire blanche qui étoient disposés entre chaque loge depuis le haut jusqu'en bas.

La compagnie ne fut pas plutôt placée, que la toile du théâtre se releva, et l'on découvrit au fond une troupe de masques placés sur une espèce d'amphithéâtre qui se détacha et vint insensiblement jusqu'au bord du théâtre; il s'y arrêta, et les premiers coups d'archet firent reconnoître la meilleure symphonie de Rome. Alors le bal commença par une marche lente et grave d'hommes et de femmes, deux à deux, qui dura assez long-temps, et qui avoit bien plus de l'air d'une procession que d'un branle. Le prince de Turenne étoit à la tête; il donnoit la main à la princesse Ottoboni, femme de don Antonio (1). Ils étoient suivis de tous les seigneurs et dames, conformément au cérémonial romain. Tous les cardinaux, prélats, ambassadeurs, et ceux qui ne vouloient

trompé quand il a dit dans son *Voyage d'Italie*, tom. V, pag. 53, que la salle de Tordinona fut bâtie à l'occasion d'un différent entre le cardinal de Polignac, ambassadeur de France et l'ambassadeur d'Autriche. Ce théâtre existoit long-temps auparavant.

(1) Marie Moretti, morte en novembre 1713.

point danser, étoient restés dans les loges, d'où l'on voyoit à son aise cette belle assemblée. A cette première marche si grave en succédèrent d'autres un peu moins sérieuses, qui se terminèrent par nos menuets français, qu'on dansa, tant bien que mal, en faveur de la duchesse Lanti, du prince de Turenne et des étrangers curieux de nos manières et de nos modes. Pendant le bal, on présenta grand nombre de corbeilles remplies de fruits et de confitures, et toutes sortes de rafraîchissements avec profusion.

Le carême ne fut pas plutôt venu, que le pape songea sérieusement à faire la promotion des cardinaux, et pour cet effet il fit indiquer un consistoire pour le premier lundi de carême, sans faire avertir le cardinal de Bouillon ni le duc de Chaulnes de la résolution qu'il avoit prise d'y faire cette promotion. Mais le cardinal de Bouillon, qui avoit couché cette nuit-là à la vigne *Negroni*, s'étant rendu de bonne heure, dans un carrosse fermé, au noviciat des jésuites pour y prendre ses habits, son cortège n'y fut pas plutôt arrivé, qu'un prélat le vint trouver, et lui montra un billet qu'il crut être du cardinal Spinola, gouverneur de Rome, par lequel ce dernier mandoit confidemment qu'il avoit pénétré qu'il devoit y avoir le matin une promotion dans laquelle le pape se réserveroit *in petto* deux chapeaux pour les déclarer après Pâques, faisant entendre à la France que l'un seroit pour l'évêque de Beauvais; et à l'Espagne, que l'autre seroit pour un espagnol.

Ce prélat, qui au fond étoit mécontent d'Alexandre VIII, ayant donné cet avis, le cardinal de Bouillon fut

bien intrigué, et, sans perdre de temps, il se rendit des premiers au consistoire, long-temps avant que le pape y entrât. Le cardinal Conti s'approcha de lui, et lui dit : « Il est quelque bruit que nous allons avoir une promotion ; vous en savez apparemment plus de nouvelles que personne. » Le cardinal de Bouillon lui répondit ce qui étoit vrai, qu'il n'en savoit chose du monde, et il ordonna au sieur de Serte de se tenir près de la boussole pour aller, en cas de promotion, avertir le duc de Chaulnes, et lui dire si l'évêque de Beauvais y avoit été ou non compris. Le pape étant entré, se plaça dans sa chaire, et le cardinal s'approcha ; mais sa sainteté, d'un air troublé, et si bien que son trouble paroissoit sur son visage, le prévint en lui disant : « Les cardinaux allemands ont appris que nous étions sur le point de faire l'évêque de Beauvais cardinal ; ils n'ont pas voulu se rendre au consistoire ; ils prétendent s'opposer à cette résolution que nous avons prise, et que nous ne voulons pas changer au fond..... » Le cardinal prenant la parole, interrompit sa sainteté pour ne pas lui laisser dire qu'elle avoit le dessein de réserver les deux chapeaux *in petto*, et il lui parla si fortement, quoique le plus respectueusement possible, que sa sainteté, lui marquant bien à quel point elle desireroit de ne pas faire cette déclaration dans ce consistoire, lui promit néanmoins positivement de la faire, de manière que le cardinal de Bouillon, après avoir terminé son entretien avec le pape, dit au sieur de Serte d'aller trouver le duc de Chaulnes, qui n'avoit encore aucune connoissance de ce qu'une promotion étoit sur le point d'avoir lieu, afin

de l'assurer que l'évêque de Beauvais seroit du nombre des promus, et pour le prier en même temps que ce fût le sieur de Serte qui en portât la nouvelle à l'évêque de Beauvais ; ce que le duc, transporté de joie, accorda très volontiers.

Les cardinaux allemands qui ne voulurent pas intervenir au consistoire, avoient été prévenus de la promotion qui alloit se faire, parceque le pape, dans la vue d'y amener l'ambassadeur d'Espagne, lui avoit confié, le soir précédent, qu'il étoit dans l'intention de faire l'évêque de Beauvais cardinal ; ajoutant qu'il donneroit en même temps le chapeau à M. Giudice (1), prélat des amis de l'ambassadeur, qui, quoiqu'il fût génois, pouvoit cependant être considéré comme espagnol. Sa sainteté, en faisant cette ouverture, avoit espéré que l'ambassadeur, qui étoit le marquis de Cogolludo, depuis duc de Medina - Celi (2), ne persisteroit pas dans la demande

(1) François Giudice, fils de Nicolas, prince de Cellamare, et oncle d'Antoine, ambassadeur de France, qui, en 1718, conspira contre le duc d'Orléans, régent, et fut obligé de sortir du royaume. François, nommé cardinal au mois de février 1690, succéda au duc de Medina-Celi dans les fonctions d'ambassadeur, et il fut déclaré, en 1699, protecteur des affaires du royaume de Sicile. Il devint grand inquisiteur d'Espagne, puis gouverneur du prince des Asturies ; mais en 1716 ayant été renversé par les intrigues du cardinal Alberoni, il se retira à Rome, où il fut chargé des affaires d'Allemagne. Il y mourut le 10 octobre 1725.

(2) Le marquis de Cogolludo perdit son père le 20 février 1691, et il prit alors le titre de duc de Medina-Celi. Cette famille éteinte tiroit son origine d'un bâtard de Gaston-Phébus, comte de Foix, mort en 1391. Bernard, fils naturel du comte, passa en Espagne

qu'il lui avoit faite quelques jours auparavant de différer seulement d'un mois la promotion de l'évêque de Beauvais, l'assurant que le roi de Pologne desiroit si peu de voir cet évêque devenir cardinal, qu'il donnoit sa parole à sa sainteté d'avoir, avant le mois écoulé, la révocation du roi, et même sa nomination en faveur d'un sujet non français. Le pape n'avoit en effet reçu aucune lettre du roi de Pologne qui confirmât la nomination de l'évêque de Beauvais, et il montra bien dans cette occasion le desir de faire plaisir à la France, et la considération qu'il avoit pour le roi, en se contentant de la lettre que le roi de Pologne avoit écrite en faveur de ce prélat à Innocent XI, qui n'avoit pas voulu y avoir d'égard, quoiqu'il eût encore laissé une place vacante dans le sacré collège.

Une autre circonstance qui n'est pas à oublier, pour prouver l'extrême desir qu'avoit le pape, dans cette occasion, de plaire à sa majesté, est que le cardinal Colloredo ayant dit nettement, dans son vœu, que sa

en 1367, et s'y maria avec Isabelle de La Cerda, dame de Medina-Celi. L'ambassadeur dont il est ici question a été vice-roi de Naples, depuis 1692 jusqu'en 1706. Au mois de septembre 1701, il faillit être la victime d'une conspiration dirigée dans les intérêts de l'Autriche, par le prince de La Riccia, le baron de Chassinot et autres. (Voyez la note de la lettre 1295 de madame de Sévigné.) Il fut nommé en 1709 ministre des affaires étrangères de Philippe V, et en quelque sorte premier ministre; mais on découvrit, par des correspondances interceptées, qu'il trahissoit les intérêts de son maître, et en 1710 il fut arrêté et conduit à la tour de Ségovie. On lui fit son procès; mais il mourut en 1711 à Fontarabie, avant d'avoir été jugé (Voyez les *Mémoires du marquis de Saint-Philippe*.)

sainteté ne pouvoit pas, quelque mérite qu'eût d'ailleurs l'évêque de Beauvais, le faire cardinal, attendu la bulle de Pie II, qui défend de promouvoir à aucune dignité ecclésiastique, à moins d'une rétractation, celui qui auroit appelé du pape au futur concile; ce qu'il prétendoit avoir été fait par cet évêque dans l'assemblée des prélats, tenue en 1682 à l'archevêché de Paris; sa sainteté ne laissa pas de passer outre, et de déclarer l'évêque de Beauvais cardinal. Elle se contenta, après le consistoire, avec son air ordinaire de liberté qui le rendoit supérieur aux difficultés, de louer publiquement le cardinal Colloredo de son vœu; elle ajouta qu'elle n'auroit jamais fait l'évêque de Beauvais cardinal, sans une lettre qu'elle avoit reçue de lui, dans laquelle il lui donnoit sur ce point une entière satisfaction, et qu'elle ne manqueroit pas de la faire enregistrer. A la vérité le pape se garda bien de la faire voir; elle ne contenoit qu'un simple compliment très respectueux, et très soumis en général, que l'évêque lui avoit fait à l'occasion des fêtes de Noël 1689, environ deux mois après son élection.

Ainsi dans ce consistoire, tenu le premier lundi de carême, 13 février 1690, finit l'affaire de la promotion de l'évêque de Beauvais au cardinalat. Il prit d'abord le nom de sa maison, qui est Forbin, et ensuite celui de Janson, son frère aîné, qui voulut distinguer et honorer sa branche, par lui en faire porter le surnom.

Ce ne fut pas en vérité sans beaucoup de peine et sans une extrême attention que cette affaire fut terminée. Le cardinal de Bouillon écrivit au nouveau cardinal tout ce qui s'étoit passé à son sujet dans l'audience qu'il avoit

enc du pape la veille de sa coronation. Il ajouta que s'il étoit assez malheureux , après le service qu'il venoit de lui rendre , pour trouver en lui la même ingratitude qu'il avoit rencontrée dans une autre personne qu'il nommoit (1) , et au cardinalat de laquelle il croyoit avoir contribué plus qu'aucun autre , cela le guériroit pour le reste de ses jours de la pensée de pouvoir trouver de la reconnoissance dans ceux pour lesquels il s'étoit le plus employé ; qu'il pouvoit l'assurer , très véritablement , qu'il avoit fait avec succès en sa faveur ce qu'il n'auroit pas voulu entreprendre pour son propre frère.

Il ne restoit plus que l'affaire des bulles , sur l'heureux succès de laquelle le pape avoit donné au cardinal de Bouillon de si bonnes espérances , qu'il demeura convaincu que lorsqu'il le jugeroit à propos le duc de Chaulnes la termineroit d'une manière agréable au roi , et qui seroit honorable à la France et au saint siège. D'après cette opinion , et pour répondre aux inquiétudes de l'humeur française , je m'avisai de faire des couplets ; mais je prétendois qu'ils ne partissent de Rome qu'à bonnes enseignes , et ils furent livrés au public sans ma participation (2).

(1) Ce ne peut être que le cardinal d'Estrées.

(2) Pour vouloir trop se presser,
 Bien souvent on recule.
 Cessez de nous tracasser,
 C'est le moyen d'avancer
 Les bulles , les bulles , les bulles.

Vous criez trop à la cour
 Pendant qu'on capitule ;

Au bout de quelque temps je reçus la réponse suivante, qui me parut venir de bon lieu, quoique d'une mauvaise écriture, sur de mauvais papier et sous un cachet inconnu (1).

En effet, quand cette belle réponse arriva, l'affaire n'étoit plus dans les mêmes termes. Il faut sans doute l'attribuer à ce que le duc de Chaulnes, espérant obtenir davantage, crut ne pas devoir admettre l'expédient proposé. Il se flatta toujours, quoi que le cardinal de

L'Ambassadeur est-il sourd ?
 Vous verrez au premier jour
 Des bulles, etc.

Hé bien, faisons-nous si mal,
 Messieurs les incrédules ?
 Vous aurez un cardinal
 Et la charge d'un cheval
 De bulles, etc.

De l'heureux choix d'Ottobon
 N'ayez plus de scrupules ;
 Sous ce pape sage et bon
 Va renaitre la saison
 Des bulles, etc.

Prélats, nous serions ravis
 De ménager vos *jules* *,
 Mais les cardinaux ont pris
 Grand dégoût pour le gratis
 Des bulles, etc.

(1) Aux promesses d'Ottobon
 Ne soyez plus crédules.
 Je connois le *pantalon*,
 Et vous n'aurez qu'en chanson
 Des bulles, etc.

* Monnaie de Rome.

Bouillon lui pût dire, qu'il pourroit obtenir qu'Alexandre VIII se contentât simplement de recevoir des évêques nommés, qui avoient assisté à l'assemblée de 1682, une lettre concertée, très respectueuse et très obligeante pour sa sainteté, accompagnée de termes généraux de soumission et d'obéissance au saint siège, sans entrer dans aucun détail sur ce qui s'étoit passé dans l'assemblée du clergé, et qui choquoit étrangement la cour de Rome. Il pensa que ce moyen seroit plus agréable au roi. En un mot, pour avoir voulu trop bien faire, il perdit si bien l'occasion de sortir de cette affaire, par la déclaration du roi que le pape avoit proposée, et qui au fond ne disoit rien, qu'il fut impossible d'y revenir sous ce pontificat, et qu'il n'en fut plus question que sous celui d'Innocent XII. Jamais Rome ne voulut se contenter de la lettre que le duc de Chaulnes avoit imaginée. Le duc et le cardinal de Bouillon crurent donc avoir fait beaucoup en amenant le pape à promettre des bulles, sous la condition que les évêques nommés lui écrivoient une lettre conforme à un projet dont l'abbé de Polignac fut chargé. Ce projet étoit beaucoup plus honorable pour la France que la lettre que les mêmes évêques écrivirent à Innocent XII. Après le retour du cardinal de Bouillon en France, le roi manda au cardinal de Janson et au duc de Chaulnes qu'il donneroit volontiers la déclaration proposée par le pape, et qu'on y ajouteroit une lettre des évêques nommés, dont sa majesté envoyoit un modèle ; mais ce consentement du roi n'arriva pas à Rome assez de temps avant la maladie dont mourut Alexandre VIII, pour qu'on pût lui faire

connoître que sa majesté consentiroit à donner cette déclaration ; ou bien sa sainteté ne parut plus être entièrement dans ses premiers sentiments.

Ainsi la fausse espérance que le duc de Chaulnes avoit conçue fut la cause véritable et secrète qui empêcha que l'affaire des bulles ne se terminât à la satisfaction des deux cours, pendant le pontificat d'Alexandre VIII. Les incidents et les traverses qui arrivèrent depuis en rendirent la conclusion si difficile, que l'on n'a pu en sortir à aussi bon marché que l'auroit fait l'ambassadeur dans les premiers jours de ce pontificat ; mais, au lieu de faire connoître naturellement au roi le projet que le pape lui-même avoit formé, et qu'il avoit indiqué au duc dès la première audience, comme il avoit fait au cardinal de Bouillon dans celle du 15 octobre, M. de Chaulnes, dans le compte qu'il rendit au roi, crut devoir lui donner l'espoir d'un accommodement encore plus honorable. Il agit en cela de très bonne foi, d'après les espérances qu'il avoit cru pouvoir fonder sur les honnêtetés particulières qu'il reçut du pape. Sa sainteté avoit même laissé échapper quelques paroles qui donnèrent lieu au duc de Chaulnes de se flatter de sortir de cette affaire épineuse en ajoutant simplement au projet envoyé par le roi, que les évêques nommés se serviroient de termes généraux qui marqueroient leur soumission et leur obéissance à l'égard du saint siège, et qu'ils déclareroient ne s'en être jamais départis. Sur cette idée, il fit un nouveau projet de lettre qu'il envoya à la cour ; il lui fut aussitôt renvoyé avec l'approbation de sa majesté ; mais il ne put jamais être agréé par le pape. Le

roi et son conseil étoient persuadés que le premier projet avoit été approuvé par sa sainteté avant que le duc de Chaulnes l'eût envoyé. Lorsqu'ils virent qu'on ne s'en contentoit pas à Rome, ils commencèrent de ce jour-là à regarder le pape comme un fourbe qui donnoit des paroles pour ne les point tenir; et depuis ce moment jusqu'à la fin de son pontificat, on n'eut plus en France d'autre idée de lui que celle que le cardinal d'Estrées en avoit donnée. Telle fut la véritable cause qui empêcha de terminer alors l'affaire des bulles d'une manière plus honorable à la France que ne l'a été l'arrangement qui fut fait sous le pontificat d'Innocent XII (1).

(1) Cette affaire fut terminée en 1693. Les évêques nommés qui n'avoient point reçu de bulles écrivirent isolément au pape la même lettre, dans laquelle ils témoignoiient leur douleur de ce qu'il s'étoit passé dans l'assemblée de 1682 des choses qui avoient pu déplaire à sa sainteté et à ses prédécesseurs, protestant qu'ils regardoient comme non avenu tout ce qui pourroit paroître avoir été décrété de contraire à la puissance, à l'autorité pontificale et au droit des églises. A Rome, on regarda ces lettres comme une rétractation des quatre articles; en France, on demeura persuadé que l'on ne faisoit point un véritable abandon. Elles n'émanoient en effet que des évêques nommés qui avoient fait partie du clergé du second ordre dans l'assemblée de 1682, et ne composoiient qu'une foible portion de l'église de France. Les autres membres du clergé n'adressèrent aucune rétractation au pape; aussi n'a-t-on cessé depuis d'enseigner les quatre articles dans nos écoles, et de les considérer comme l'abrégé de nos anciennes libertés gallicanes. L'on ne rapporte pas ici le texte latin de la lettre qui fut écrite par les évêques nommés, elle a été imprimée par-tout, et notamment dans les *Mémoires chronologiques* du P. d'Avrigny, août 1693. Il est bon, pour en saisir le véritable esprit, de consulter les divers projets qui furent alors propo-

Comme le cardinal de Bouillon étoit dans une étroite liaison avec le pape, et qu'il entroit agréablement avec lui sur plus d'un sujet, il lui demanda un jour qu'il lui plût de donner une audience au prince de Turenne. Non seulement elle lui fut accordée, mais encore sa sainteté l'assura que cette audience seroit accompagnée de toutes les distinctions qui pourroient faire plaisir au prince. En effet, au jour pris et à l'heure arrêtée, sa sainteté ayant fait avertir le prince de Turenne de se rendre *incognito* à Monte-Cavallo par le jardin et par *la scala segreta*, il fut reçu par les officiers du pape avec les cérémonies qui se pratiquent en pareille occasion, à la réception du fils aîné des ducs souverains d'Italie, comme sont les ducs de Mantoue, de Parme et de Modène; et en cette qualité il fut traité d'altesse (1). Aussitôt qu'il eut baisé les pieds du pape, sa sainteté le fit asseoir; et étant en-

sés, et que l'abbé de Fleury nous a conservés. (*Voyez ses nouveaux Opuscules*, Paris, 1807, pag. 162.)

(1) Le cardinal de Bouillon et le prince de Turenne étoient d'autant plus flattés de cette attention du pape, que le titre de prince étoit contesté en France à leur maison. Le duc de Bouillon l'avoit pris pour la première fois le 20 mars 1651, dans le contrat d'échange de la souveraineté de Sedan contre le duché d'Albret. Plusieurs ducs et pairs formèrent opposition à l'enregistrement, en raison de la qualité que le duc de Bouillon s'y attribuoit, et le parlement enregistra, mais sans égard à la qualité de prince. (*Voyez le P. Anselme*, tom. IV, pag. 509 et suivantes.) On a vu la critique amère que Bussy faisoit de cette prétention, en traçant le portrait de Turenne, et la manière dont madame de Sévigné elle-même en plaisantoit. Racine, que l'on ne peut soupçonner de passion, en parle dans les mêmes termes dans ses *Fragments historiques*.

trée en conversation avec lui, elle prit un si grand plaisir à lui faire rendre compte de toutes les campagnes qu'il avoit faites en Morée, où il avoit servi les Vénitiens avec beaucoup de réputation, que l'audience dura près d'une heure, et que le pape dit le lendemain à une personne qu'il honoroit de sa confiance, que, pendant cette conversation sur les quatre campagnes de la guerre contre les Turcs, il avoit toujours cru s'entretenir avec le doge Morosini (1).

Au sortir de cette audience, le prince de Turenne alla par *la scala segreta* rendre visite au cardinal neveu, qui le traita pareillement d'altesse, et lui rendit aussi les mêmes honneurs qu'aux fils aînés des dues que je viens de nommer : puis encore par *la scala segreta* il alla visiter le cardinal Cibo, doyen du sacré collège,

(1) François Morosini, l'un des plus grands capitaines de la république de Venise, défendit, en 1668, la ville de Candie contre le grand visir Mahomet Coprogli. Après avoir soutenu cinquante-six assauts et plus de quarante combats souterrains, il finit par capituler honorablement après un siège de vingt-huit mois. La guerre ayant recommencé avec les Turcs, il fut nommé généralissime de la ligue des Vénitiens, de l'empereur et du roi de Pologne; il eut de si grands succès en 1685 et 1686, que le sénat de Venise lui décerna le titre de *Péloponnésiaque*, et lui fit élever *de son vivant* une statue d'airain, avec cette inscription : *Francisco Mauroceno Peloponnesiaco adhuc viventi senatus posuit anno 1687.* Élu doge de Venise le 3 avril 1688, il n'en continua pas moins ses glorieuses campagnes. Le pape Alexandre VIII, son compatriote, lui envoya, en 1690, un casque et une épée, qu'il reçut des mains du nonce, dans l'église de Saint-Marc. Il tomba malade en 1693, par suite des fatigues de la guerre, et il mourut le 6 janvier 1694. Le sénat lui a fait élever un monument.

dont il recut les mêmes traitements. Ces deux cardinaux envoyèrent vers lui quelques jours après pour lui rendre sa visite; mais il s'excusa de l'honneur qu'ils vouloient bien lui faire, n'ayant pas un appartement convenable pour les recevoir chez son oncle le cardinal de Bouillon.

Je ne dois pas omettre un autre fait, qui montra bien que le pape ne perdoit jamais aucune occasion de faire plaisir au cardinal de Bouillon, et qui ne fut pas regardé sans envie. Le cardinal d'Estrées avoit obtenu de sa sainteté que, dans le premier consistoire secret qu'elle tiendroit, le cardinal Maldachini passeroit enfin dans l'ordre des cardinaux prêtres (1). Jamais Innocent XI n'avoit voulu le lui accorder ni même lui permettre de dire la messe durant son pontificat. La surprise du cardinal d'Estrées et de quelques autres fut extrême lorsqu'ils virent, dans ce même consistoire, le cardinal de Bouillon passer de l'ordre des cardinaux prêtres dans celui des cardinaux évêques. Il faut remarquer qu'il n'y en a que six (2), et qu'il y avoit actuellement dans ce consistoire quatre cardinaux qui avoient intention de passer dans cet ordre selon le rang de leur ancienneté. C'étoient Barbarigo, Conti, Spinola et Delfini; ils déclarèrent tous quatre, par pure amitié et par considéra-

(1) Je crois que c'est une erreur. Coulanges aura voulu dire *l'ordre des cardinaux évêques*, car, dans la liste des cardinaux, en 1694, imprimée à la suite de *l'Histoire des conclaves*, Maldachini est le doyen des cardinaux prêtres.

(2) Le nombre des cardinaux est de soixante-dix; six cardinaux évêques, cinquante cardinaux prêtres et quatorze cardinaux diaeres. Ce nombre a été fixé par une bulle de Sixte V, du 3 décembre 1586,

tion pour le cardinal de Bouillon, qu'ils ne vouloient point passer dans l'ordre des évêques, pour le laisser passer devant eux : exemple singulier et qui, peut-être, n'étoit jamais arrivé. Il est encore à remarquer que Conti, l'un de ces quatre cardinaux, après avoir laissé le cardinal de Bouillon passer devant lui, opta pour la première place qui vint à vaquer ensuite parmi les cardinaux évêques.

Nous eûmes, pour nos amusements particuliers, toutes les dévotions du carême ; et afin de prendre part à celles de la semaine sainte, qui étoient dignes de toute notre curiosité, le duc d'Albret, second fils du duc de Bouillon (1), destiné alors à l'église, arriva tout à propos à Rome la veille du dimanche des Rameaux. Le cardinal de Bouillon le fit loger au noviciat des jésuites pour qu'il fût moins dans le commerce, et qu'il apprît plutôt la langue italienne ; mais il ne s'en réunissoit pas moins à nous, et nous eûmes une extrême joie d'avoir à lui faire les honneurs de la ville, et à revoir avec lui tout ce que nous avions déjà admiré : nous vîmes encore bien des choses nouvelles.

Comme les églises sont en très grand nombre à Rome, et qu'il n'y a point de jour où l'on ne solennise dans quelque lieu la fête d'un saint, il est établi que les es-

(1) Emmanuel-Théodose de La Tour, duc d'Albret, puis duc de Bouillon après la mort de son père, arrivée en 1721. Il épousa mademoiselle de La Trémouille le 1^{er} février 1696. (Voyez les lettres 1262 et 1265 de madame de Sévigné.) Il paroît que ce jeune duc avoit été tenu sur les fonts de baptême par le cardinal de Bouillon son oncle, car il portoit les mêmes noms.

taffiers ne manquent pas d'en informer leurs maîtres, comme d'un lieu où l'on est sûr de voir les dames et de trouver nombreuse compagnie. Toutes ces églises fort belles sont à l'envi magnifiquement ornées de tentures de tapisseries, la plupart de damas rouge cramoisi, chamarrées sur les lez de larges galons d'or, et taillées de manière à ne rien cacher des beautés de l'architecture ; tous les autels et sur-tout le principal sont chargés de diverses pièces d'argenterie, aussi bien que les corniches qui règnent autour de l'église. La meilleure symphonie et la meilleure musique s'y font entendre. Vous entrez au bruit des tambours et des trompettes qui sont à la grande porte en-dehors pour avertir ceux qui n'auroient pas connoissance de la fête. Des gens préposés font les honneurs, et présentent des bouquets aux cardinaux et aux autres personnes considérables : comme il arrive quelquefois que, pour soulager les maisons religieuses, des gens de qualité veulent bien se charger de la dépense, j'ai vu apporter des eaux glacées et du chocolat qu'on ne fait aucune difficulté de prendre dans l'église. J'en ai pris une fois dans celle du *Gesu*, et une autre fois dans l'église des carmes espagnols, où l'abbé Colonne faisoit les honneurs de la fête : le nombre des carrosses est si grand qu'à peine peut-on aborder, et cela produit une espèce de cours la veille et le jour de la solennité dans les rues où il faut passer. Pour honorer le saint, les marchands étalent sur leurs boutiques ce qu'ils ont de plus beau et de plus précieux ; les plus dévots lui dressent des autels, sur lesquels ils exposent sa figure accompagnée d'ornemens conformes à leurs pro-

fessions ; j'ai vu un saint Antoine de Pade placé dans une niche toute composée de saucissons , de jambons et de boudins , parceque c'étoit un charentier qui ne pouvoit pas faire mieux.

Vous trouvez dans ces rues , d'espace en espace , divers spectacles ; des comédies représentées par de jeunes enfants , des concerts de musique , des marionnettes , et tout cela pour célébrer les principales actions du saint , et pour chanter ses louanges. Les deux nuits de ces deux jours , comme c'est le temps de *l'incognitò* , tout le monde se promène à pied dans ces rues , à la clarté d'une infinité de petites lampes brillantes , de flambeaux , de lanternes et de feux d'artifices. Le portail de l'église , jusqu'à la sommité du dôme , est aussi éclairé de ces sortes de petites lampes qui , en pleine nuit , vous en font voir très exactement l'architecture.

La fête de saint Pierre est la plus solennelle et la plus magnifique de toutes. Elle se répand par toute la ville , tandis que les autres sont renfermées dans un seul quartier. Elle a pour caractère particulier une girandole composée d'un nombre infini de fusées volantes qui partent du château Saint-Ange ; c'est un spectacle d'un moment , le plus beau qu'on puisse voir : on en est averti par plusieurs décharges de canon.

Toutes les fêtes de la Sainte-Vierge , pour laquelle on a une dévotion particulière , et dont l'image , dans toutes les rues , dans presque tous les fonds des boutiques , et même des cabarets , ne paroît jamais sans une petite lampe qui brûle nuit et jour , se célèbrent avec distinction. On élève des théâtres en beaucoup

d'endroits de la ville, où le mystère est représenté en figures de cire, bien vêtues, et grandes comme nature.

Tous les saints des jésuites attirent la foule dans leurs églises, qui sont jusqu'au nombre de onze, et surtout dans celles du *Gesu*, du Collège romain, et du Noviciat, où la magnificence paroît plus grande que dans toutes les autres. Dans la seule église du *Gesu* il y a pour un million de livres d'argenterie, du propre avou des pères, et dans cette église le concours augmente encore pendant les trois derniers jours gras, par l'exposition ingénieuse du saint-sacrement, placé dans une perspective qui représente quelque trait de l'ancien ou du nouveau testament. On les renouvelle tous les deux ans avec une extrême dépense, et à l'envi d'une autre exposition que l'on voit les mêmes trois jours dans l'église de Saint-Laurent, *in Damaso*, établie par le cardinal Ottoboni, chancelier de l'église romaine.

Sainte-Cécile, Saint-Antoine-de-Pade, Saint-Antoine-l'Hermite, jour auquel on envoie tous les bestiaux de Rome et de la campagne passer en revue devant l'église, pour y être bénis par un religieux, placé dans une petite tribune avec le bénitier et l'*asperges*; Saint-Nicolas-de-Tolentin, Saint-Philippe-de-Néry, Saint-Charles-Borromée et bien d'autres fêtes de saints, honorés particulièrement en Italie, et dont la légende seroit trop longue, nous faisoient toujours un nouvel objet de spectacle et d'étonnement.

On est toujours surpris, quand on entre dans ces églises, des ornements magnifiques et de la multitude de lampes d'argent qu'on voit aux tombeaux des saints,

et qui font que souvent on ne s'aperçoit point du lieu où repose le saint-sacrement , qui est dans quelque chapelle reculée , éclairée par une ou deux lampes. A l'église de Saint-Pierre , deux cents lampes d'argent qui brûlent nuit et jour devant le tombeau des apôtres , placé sous le maître autel , au milieu du dôme , vous y font aller tout droit , sans que vous songiez la plupart du temps à vous arrêter en chemin , vis-à-vis d'une chapelle à main droite , où le saint-sacrement repose dans un riche tabernacle , mais seulement avec trois lampes ; ou bien si , y faisant quelque attention , vous vous y arrêtez , ce n'est jamais que pour y faire une courte prière , et dans l'impatience d'en aller faire une plus longue au tombeau des apôtres , où la foule est si grande qu'on en peut à peine approcher.

Cependant , pour rendre justice aux Italiens du côté de la dévotion , je dirai que dans la plupart de leurs fêtes , le saint-sacrement n'est point exposé , et qu'il est même porté dans quelque chapelle intérieure de la maison , pour éviter les irrévérences qui pourroient se commettre ; mais il faut convenir que dans les églises indiquées tour-à-tour pour que le saint-sacrement y soit exposé jour et nuit pendant quarante heures , c'est une dévotion et un silence qui édifient beaucoup.

Un mois environ après Pâques , le pape fit la cérémonie de la bénédiction des pains sacrés , connus sous le nom d'*agnus Dei* , et , par une faveur particulière , j'eus l'honneur d'y assister dans l'enclos du balustre , avec le prince de Turenne , le duc d'Albret et l'abbé de Polignac. Comme le cardinal de Bouillon , ayant

un grand tablier devant lui , étoit un des cardinaux en fonction pour tirer du fond d'un grand vase d'argent , avec une espèce d'écumoire , les pains qui trempoient dans l'eau bénite , et les remettre à sec sur des bassins qu'on lui présentoit , je m'avisai , comme j'étois fort près , de lui tendre le fond de mon chapeau , qu'il remplit encore plus d'eau bénite que de pains sacrés. Ce fut après cette cérémonie que le pape , se retirant avec la mitre et le pluvial , sa queue portée par le duc de Chaulnes , et donnant des bénédictions à droite et à gauche à tous ceux qui se trouvoient à genoux sur son passage , ne put s'empêcher , en passant devant le duc d'Albret , après s'être informé de son nom , de lui tendre agréablement la main , que le duc prit aussitôt , et qu'il baisa sans autre mystère , n'étant pas encore instruit du cérémonial romain.

A quelques jours de là ce duc fut régulièrement présenté à sa sainteté par le cardinal de Bouillon ; et le pape , ne voulant pas moins faire pour lui que pour le prince de Turenne son frère aîné , se leva de sa chaise aussitôt que le duc lui eut baisé les pieds , et le prenant par la main il lui donna son audience debout , en se promenant , appuyé d'un côté sur lui , et de l'autre sur le cardinal de Bouillon , le traitant en cela comme son prédécesseur Innocent XI avoit traité les princes cadets , enfans du feu duc de Neubourg , avant qu'il fût devenu électeur palatin.

Le printemps nous invita bientôt à recommencer toutes nos promenades , tant au dedans qu'au dehors de la ville. Nous revîmes avec un extrême plaisir Fras-

cati, Tivoli, Albano, Gensanne, Castel-Gandolfe, maison de campagne du pape où il séjourne quelquefois ; dans tous ces environs de Rome nous visitâmes les plus belles vignes et toutes les antiquités les plus remarquables. Je fus touché entre autres des prétendus restes du tombeau des Curiaces, à la porte d'Albano, où je lus avec respect cette inscription latine :

Dignare memoriâ ossa quæ calcas ;
 Hic cæsis Curiaciis, unicus ex Horatiis superstes ,
 Romam Albæ præfecit.
 Sabellii principes ,
 Quibus , et patria , et dominium unam utramque
 Urbem fecerunt ,
 Amborum gloriæ consulentes ,
 Latentes pyramides ,
 Elogio prætereuntibus indicârunt (1).

Les princes Savelli (2) ont été long-temps seigneurs d'Albano, mais à cause du mauvais état de leurs af-

(1) Il paroît que cette inscription ne subsistoit plus quand M. de Lalande a fait son *Voyage d'Italie*. « Vers l'autre porte d'Albano, » dit-il, on voit un grand mausolée de quarante-cinq pieds en quar-
 « ré, où il y a cinq pyramides de dix pieds de diamètre. Le peuple
 « l'appelle le tombeau des Horaces et des Curiaces. Venuti croit que
 « c'est celui du grand Pompée; ce sentiment est bien plus probable. »
 (Voyez le *Voyage d'Italie*, tom. V, pag. 171.) Il ne dit pas un mot de l'inscription, qui au reste n'est pas une autorité, puisqu'elle est très moderne.

(2) Le dernier rejeton de cette maison a été Jules Savelli, prince d'Albano, duc de Marsi, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, maréchal perpétuel de la sainte église, et gardien du conclave ; il avoit épousé Marie Pamphile, nièce du pape Innocent X ; il mourut le 5 mars 1712 sans laisser de postérité.

faïres, cette terre étoit sur le point de sortir de leur maison, comme par la même raison le duché de Bracciano étoit prêt à sortir de celle des Ursins.

Quand nous étions las de nos promenades particulières, nous retrouvions toujours dans la ville la rue du Cours, que nous fréquentions plus par habitude que par plaisir. Cette rue est très longue; elle commence au palais de Saint-Marc, et continue jusqu'à la porte del Popolo. Quand la saison fut plus avancée, les neveux du pape s'avisèrent de transférer cette promenade ordinaire dans un plus beau quartier; ils choisirent une rue pour le moins aussi longue que l'autre, mais en plus bel air; elle va droit de la place qui est devant le palais de Monte-Cavallo, jusqu'à la porte Pie, et l'on a le plaisir, chemin faisant, de découvrir à droite et à gauche quantité de façades d'églises et de palais, d'ouvertures de belles rues et de places ornées de fontaines; mais ce cours nous devint à la longue aussi ennuyeux que l'autre, en y voyant régulièrement tous les jours les mêmes gens, les mêmes arrangements dans les carrosses, où les rangs pour les places sont observés à la rigueur, même entre les parents les plus proches, et toujours une manière de s'entre-saluer qui devient à la longue très fatigante. Vous allez voir cette promenade peinte assez au naturel dans les vers suivants (1).

(1) A Rome, à porte Pie,
L'été se fait le cours.
Souvent quoiqu'il ennuie,
L'on y fait quinze tours.

Quand les grandes chaleurs furent venues, les soirées qui commencent après les vingt-quatre heures

C'est là qu'on voit paroître
Femmes, moines et prêtres,
Et c'est à qui leve plus haut le cul
Pour rendre le salut.

La princesse régnaute *
Y paroît à nos yeux ;
En calèche brillante
Sont les premiers neveux.
Bien loin que l'on évite
Eux et leur grande suite,
Volontiers on leur fait beaucoup d'honneur
Pour briguer leur faveur.

L'envoyé d'Allemagne **
Se cache en ses rideaux ;
L'ambassadeur d'Espagne
Fait piaffer ses chevaux.
Madame son épouse,
De Géorgine jalouse,
Y vient avec un magnifique train
Apporter son chagrin.

La triste connétable ***
Ne quitte point sa sœur.
Mais, qui paroît aimable ?
Sont les filles d'honneur.
Avec le *garde Infante*
Et coiffure avenante,
De gros t..... et des yeux de merlan
Attirent le chaland.

* La nièce du pape.

** Le comte de Driscitenstein.

*** Laurence de la Cerda Arragon, fille du duc de Medina Celi. Son mari avoit succédé dans la charge de grand connétable du royaume de Naples, à son père, plus connu que lui en France. à cause de son mariage avec Marie de Mancini.

sonnées, c'est-à-dire au soleil couché, devinrent bien plus divertissantes que le cours. On les prolongeoit

Dans ce cours, *pian-piane*,
Aussi droite qu'un jonc,
Marche la Carbonniane;
On y voit la *Trouillon* *
Sonine et Guadagnolles,
Venafre et Zagarolles,
Aqua-Sparte, Lanti, Cesarini,
La Cinci, la Strozzi **.

Tous les princes Borghèses,
Pamphiles et Chigi
S'y promènent en chaises;
C'est le bel air ici.
Celui de Palestrine
Y vient en *poltroncine* ***
Et c'est à qui, parmi tous ces seigneurs,
A les plus beaux coureurs.

En fort bon équipage
Les frères Altieri ****
Font voir quatre visages,
Toujours rangés ainsi :
Les aînés au derrière,
Le troisième en portière,
Et le dernier assis sur le devant
A côté du pédant.

L'ambassadeur de France
Honore aussi le cours;
Et plus d'une éminence
Y paroît tous les jours.

* Troglioni, fille de qualité, depuis mariée au marquis Philippe Anciajoli, neveu du cardinal de ce nom. (*Note de Coulanges.*)

** Dames romaines de la première qualité.

*** Espèce de carrosse à deux fonds. (*Note de Coulanges.*)

**** Neveux du cardinal de ce nom.

dans la nuit le plus que l'on pouvoit, on se promenoit dans les rues et dans les places, vêtu aussi légèrement qu'on vouloit et que la saison le demandoit(1); on s'arrêtoit, et l'on se reposoit au bord des fontaines pour y prendre le frais; on entroit dans les lieux où se débitent le thé, le chocolat, le café et les eaux glacées, plus délicieuses en Italie qu'en France. L'on pouvoit aussi prendre part aux nouvelles vraies ou fausses qui s'y débitent. L'air retentissoit de différentes chansons et du bruit des guitares, des harpes et autres instrumens. Quelquefois en rencontroit des sérénades de belles voix et d'une bonne symphonie. C'est ainsi qu'on se reposoit de la chaleur qu'on avoit éprouvée pendant le jour, et l'on étoit fort aise, en se retirant, de retrouver son lit, à moins que le souvenir de quelque bonne fortune ne vînt troubler le repos qu'on y cherchoit.

Comme il est impossible d'être toujours en parfaite santé, la goutte, dont je n'avois pas entendu parler depuis que j'étois en Italie, s'avisa de me venir tourmen-

Faisons la légende,
Elle seroit trop grande,
Et je ne veux plus mettre en ce tableau
Que les petits *Laudo**.

(1) L'abbé Richard dit que dans ces promenades nocturnes on porte de petits habits de toile et des chapeaux de paille rabattus, costume ordinaire des habitans des montagnes. On conçoit tout ce qui peut résulter d'un pareil *incognito*. (*Description de l'Italie*, tom. V, pag. 220.)

* Deux jolis enfans de l'ambassadeur de Venise. (*Note de Cœulanges*.)

ter, et me fit garder la chambre plus tristement et plus long-temps que je n'aurois voulu ; mais ce qui m'affligea davantage fut le départ du prince de Turenne, qui, ayant su que la duchesse de Bouillon sa mère avoit résolu de venir à Rome, et qu'elle avoit déjà pris le chemin de Marseille avec son frère le duc de Nevers, et la duchesse sa belle-sœur, trouva qu'ayant beaucoup de part au grand voyage qu'elle entreprenoit, il étoit de son devoir d'aller au-devant d'elle jusqu'à Gênes. Il partit de Rome vers la fin de mai, emmenant avec lui le duc d'Albret son frère, qui de Gênes passa en France ; nous ne revîmes plus ce dernier.

Revenons à des objets plus importants. L'ambassadeur nous déclara, peu de jours après une audience qu'il avoit eue du pape, que sa sainteté lui ayant témoigné qu'elle desiroit fort la venue du cardinal de Janson, et que ce seroit le moyen de mettre fin aux querelles d'allemand que les Autrichiens et sur-tout les Impériaux lui faisoient continuellement sur cette promotion, il en avoit rendu compte au roi, et qu'il ne doutoit pas que bientôt nous ne vissions ce cardinal arriver à Rome. Le duc de Chaulnes, qui n'avoit pris conseil de personne, s'aperçut bientôt après y avoir réfléchi, qu'il s'étoit un peu trop pressé de faire part à sa majesté du desir manifesté par le pape, auquel il s'étoit joint assez inconsidérément, dans l'opinion que l'arrivée de ce cardinal à Rome seroit très utile au service du roi.

Ce qui me donne lieu de dire que le duc s'aperçut bientôt qu'il s'étoit trop hâté, et sur-tout l'affaire des

bulles n'étant point terminée , c'est que je sais qu'après avoir réfléchi davantage sur cette démarche , il chercha , mais trop tard , à y remédier. Il écrivit au roi une seconde lettre dans laquelle il mandoit qu'il s'étoit aperçu que le desir manifesté par le pape n'étoit fondé que sur l'espérance d'obtenir , par le moyen du cardinal de Janson , des conditions plus avantageuses que celles qu'offroient le duc de Chaulnes et le cardinal de Bouillon ; que sa sainteté regardoit le cardinal de Janson comme sa créature , parceque sa promotion lui avoit attiré l'animadversion des Antrichiens , et parcequ'il venoit de faire en sa faveur ce que la cour romaine n'avoit fait pour aucun Français depuis Clément VII , qui , à l'occasion du mariage de Catherine de Médicis sa nièce avec Henri II (1) , avoit nommé un Français cardinal sans en faire en même temps un d'Autriche , d'Espagne ou d'Allemagne , et qu'il croyoit que ce cardinal , lui ayant d'aussi grandes obligations , il n'y avoit rien qu'il ne pût s'en promettre.

Mais cette seconde lettre ne produisit point l'effet qu'on attendoit , et sa majesté fit répondre que le voyage du cardinal de Janson étoit devenu public , qu'il avoit

(1) Clément VII , en considération du mariage de sa nièce avec Henri , second fils de François I^{er} , qui devint roi de France après la mort de son père , fit , en 1533 , quatre nouveaux cardinaux français , quoiqu'il y en eut déjà six de notre nation. Ces quatre cardinaux furent : Odet de Coligni , dit le cardinal de Châtillon , qui apostasia ; Claude de Givry , Jean Le Veneur , grand aumônier , et Philippe de La Chambre.

même pris congé, et qu'on ne pouvoit rien changer à cette disposition; mais qu'il auroit ordre de faire son voyage si lentement, tant qu'il seroit sur terre, que le duc de Chaulnes et le cardinal de Bouillon auroient tout le temps nécessaire pour terminer l'affaire des bulles avant son arrivée à Rome. Le roi ajoutoit que l'on fit entendre à sa sainteté que, bien loin de trouver plus de facilité dans les relations qu'elle auroit avec le cardinal de Janson, celui-ci avoit reçu de tels ordres à cet égard, qu'il ne pourroit agir que sur un pied tout contraire à l'opinion que le pape avoit pu se former des sentiments de sa reconnaissance particulière.

Comme l'ambassadeur avoit souvent des audiences du pape, il me proposa un jour de l'accompagner, pour m'en procurer une plus particulière que celle que j'avois eue la première fois. Je l'accompagnai, et il dit au pape, quand il eut fini son audience, qu'il y avoit dans son antichambre un autre ambassadeur qui avoit à lui parler. Le pape, surpris, lui demanda quel ambassadeur, et le duc lui ayant répondu en plaisantant que c'étoit moi, comme ambassadeur de la duchesse de Chaulnes; sa sainteté me fit entrer aussitôt, et après que je lui eus baisé les pieds, il me dit avec une physionomie affable, qu'on ne renvoyoit point un ambassadeur qui venoit d'une aussi bonne part. Il me demanda beaucoup de nouvelles de sa santé, et me parla de l'extrême envie qu'il auroit de lui voir faire encore une fois le voyage de Rome; il me répéta plus d'une fois de l'engager à y venir, et même d'amener avec elle

madame de Coulanges, dont le duc lui avoit dit mille biens (1). J'eus le plaisir, pendant toute cette conversation qui fut assez longue, d'examiner sa physionomie, qui plaisoit et qui, sans une parfaite ressemblance au feu chancelier Le Tellier (2), en faisoit souvenir extrêmement. Je pris la liberté de lui dire que j'étois ravi de lui voir un aussi bon visage, et que personne ne lui souhaitoit plus que je faisois la continuation de sa bonne santé. Il me répondit que ce n'étoit pas là ce que je devois souhaiter pour lui si je l'aimois véritablement, mais bien qu'il remplît dignement le poste dans lequel il avoit plu à Dieu de le placer; qu'il se recommandoit à mes prières; que ce n'étoit pas me charger beaucoup que de me demander tous les jours un *pater* et un *ave* à cette intention; que cela étoit bientôt dit. Je l'assurai que je ne manquerois pas de mander en France la bonne opinion qu'il avoit de mes prières. Cette audience fut très gracieuse, et toutes les fois que j'eus l'honneur d'être aperçu de lui aux cérémonies, j'eus toujours une bénédiction qui marquoit assez que je ne lui étois pas tout-à-fait indifférent.

L'absence du prince de Turenne me parut fort longue, quoiqu'elle n'ait pas duré plus d'un mois; il revint enfin,

(1) Coulanges avoit écrit cette circonstance à madame de Sévigné, dans une lettre qui n'a pas été conservée. Celle-ci écrivoit à sa fille : « Coulanges fit donc son petit compliment; le saint-père lui répondit honnêtement et gaiement : il lui dit qu'il avoit entendu parler de madame de Coulanges, et qu'il falloit qu'elle allât à Rome avec madame de Chaulnes; cela ne tombera pas à terre. » (Lettre 1125.)

(2) Mort à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le 28 octobre 1685.

et, pour surcroît de joie, il nous amena la duchesse de Bouillon avec le duc et la duchesse de Nevers (1). Ils allèrent descendre d'abord à la vigne Benedetti, à l'une des portes de Rome, parce que le palais Mancini ne se trouvoit pas en état de les recevoir. Comme cette vigne étoit trop petite et trop éloignée de tout commerce, ils prirent une maison dans la ville près de celle de l'abbé Benedetti, créature du feu cardinal Mazarin ; et au moyen de portes de communication, ils parvinrent, tant bien que mal, à se loger tous ensemble aux environs du palais Farnèse. Quant au prince de Turenne, il reprit son appartement ordinaire chez le cardinal de Bouillon.

Aussitôt que nous sûmes l'arrivée de cette bonne compagnie, nous allâmes faire nos compliments, et depuis ce jour, je n'en passai plus aucun sans voir la duchesse de Bouillon. Elle étoit encore enfant quand elle partit de Rome (2) pour aller jouir en France de la haute fortune du cardinal Mazarin son oncle. Elle n'avoit presque aucun souvenir de sa patrie ; ainsi il fallut la promener par-tout comme une étrangère, ce que l'on fit d'autant plus commodément qu'étant venue sans beaucoup de suite, elle avoit pris le parti de vivre *incognito* pendant les deux mois qu'elle devoit passer à Rome.

(1) Philippe-Julien Mazarini Mancini, duc de Nevers, en vertu du testament du cardinal Mazarin, son oncle, et Diane-Gabrielle de Damas-Thiangès, sa femme. (Voyez sur ce mariage la lettre 91 de madame de Sévigné.)

(2) Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, étoit venue en France avec sa mère et ses sœurs, en 1653. (Voyez les *Mémoires de madame de Motteville*, tom. V, pag. 222, édit. de 1750.)

Je devins bientôt l'un de ses plus assidus courtisans , et par là j'eus occasion de voir souvent le duc et la duchesse de Nevers ; ils mangeoient la plupart du temps ensemble , et ils avoient les mêmes plaisirs (1). Comme je n'étois connu ni de l'un ni de l'autre , et qu'ils avoient tous deux un grand éloignement pour les nouvelles connoissances , je n'avois d'autre commerce avec eux que celui de les rencontrer dans cette maison ; je les voyois seulement en cérémonie dans leur appartement , tantôt avec l'ambassadeur , tantôt avec le cardinal de Bouillon ; et quoique je mangeasse souvent avec eux chez la duchesse de Bouillon , chez le cardinal , chez l'ambassadeur et même dans la vigne Benedetti , où ils donnèrent quelques repas , je ne parvenois cependant point à une certaine liberté , que je souhaitois avec passion , par être vivement touché du mérite et de l'esprit de l'un et de l'autre.

Cette compagnie arriva fort à propos vers la fin de juin , pour voir la solennité de la fête de Saint-Pierre ; elle assista à la messe qui fut célébrée par le pape dans la superbe église de ce nom , et elle fut témoin de cette grande cérémonie , aussi bien que de toutes les réjouissances qui se pratiquent ordinairement la veille.

(1) Ce qui fait dire à madame de Sévigné dans la lettre 1176 : « Quoi ! vous êtes admis dans les sacrés mystères de ce *solitaire ménage* ! » Coulanges écrivoit le 15 avril 1695 , en parlant de cette « duchesse : « On la voit toujours moins qu'une autre , parceque sa vie « et celle de son mari sont toujours des vies très particulières et « même extraordinaires. » (Lettre 1231.) Madame de Caylus , dans ses *Souvenirs* , donne la clef de ce *goût pour la solitude* , qui n'étoit pas entièrement partagé par la duchesse de Nevers.

Deux jours auparavant il y avoit eu un spectacle, qui nous avoit fait plus que jamais admirer la singulière dévotion des Italiens. Nous vîmes passer une procession, où deux cents hommes pour le moins trainoient avec une peine extrême une machine à plusieurs roues, sur laquelle étoit élevé un autel, où l'on voyoit au milieu une figure de la Vierge, grande comme nature, habillée et parée à la mode des dames du pays les mieux mises, éclairée d'un grand nombre de cierges, et surnommée la *Madona del Carmine*. Ce spectacle avoit attiré la foule du peuple dans les rues, et fait mettre les grands seigneurs et les dames aux fenêtres.

Cependant le cardinal de Janson, qui étoit parti de France aussitôt que toutes les choses nécessaires à son voyage avoient été disposées, arriva à Rome le lendemain de la Saint-Pierre; mais il ne fit son entrée publique que le 2 juillet, et ne reçut le chapeau qu'au consistoire, qui se tint le jeudi suivant. Il nous amena beaucoup de Français, entre autres l'abbé de Janson, son neveu (1), et l'abbé de Fleury, alors aumônier du roi, et depuis évêque de Fréjus (2). Comme c'étoit trop de bien à-la-fois qu'une telle compagnie, nous perdîmes presque dans le même temps l'abbé de Polignac, qui.

(1) Jacques de Forbin Janson, qui fut archevêque d'Arles en 1711.

(2) André Hercule de Fleury, nommé évêque de Fréjus le 1^{er} novembre 1698. Il fut nommé par Louis XIV précepteur du roi, son arrière petit-fils, et en 1726 il fut promu au rang de cardinal. Il mourut le 29 janvier 1743, après avoir été pendant dix-sept ans premier ministre de Louis XV.

par son esprit et par une capacité fort au-dessus de son âge, avoit mérité de plus en plus l'estime et la confiance du cardinal de Bouillon. Ce dernier, du consentement de l'ambassadeur, fit entrer l'abbé de Polignac dans la négociation pour l'affaire des bulles. Après bien des allées et des venues, il s'étoit dressé un nouveau projet d'accommodement si avantageux à la France, qu'on a eu bien sujet de le regretter depuis. Le duc de Chaulnes et lui jugèrent que ce projet ne pouvoit être remis en de meilleures mains que dans celles de cet abbé, non seulement pour le porter en France, mais pour informer du détail le roi et ses ministres, et pour répondre aux difficultés qu'on pourroit lui proposer. Le pape même, à qui le cardinal de Bouillon l'avoit fait connoître, s'entretint avec lui avant son départ (1), et le chargea verbalement de dire à sa majesté tant de choses obligeantes de sa part, que nous ne doutions point à Rome que ce projet ne fût reçu, et que l'abbé ne nous rapportât la conclusion tant désirée de cette affaire. Mais l'événement ne répondit pas à notre attente, et ce qui y contribua beaucoup, fut que l'abbé de Polignac ne trouvant pas assez de sûreté pour passer de Gènes en France, resta près de six semaines dans cette ville, et arriva si tard à la cour, que toutes les bonnes

(1) C'est à la suite d'une de ces conversations que le pape Alexandre VIII rendit ce témoignage flatteur et singulier sur l'abbé de Polignac : « Je ne sais comment il fait, il ne me contredit jamais ; il est toujours de mon avis, et cependant c'est toujours le sien qui prévaut. Ce jeune abbé est un séducteur. » (*Histoire du cardinal de Polignac*, tom. I, pag. 17.)

dispositions pour consentir à un accommodement conforme au projet étoient changées. Il faut rapporter ici à son honneur ce que dit le roi au sortir de l'audience qu'il lui donna, que, bien que l'abbé de Polignac eût toujours été d'un avis contraire au sien, rien ne lui avoit tant plu que tout ce qu'il lui avoit entendu dire.

Cet abbé étoit parti de Rome le 1^{er} de juillet, et je ne pus m'empêcher, en apprenant le trop long séjour qu'il avoit fait à Gênes, pour un courrier d'aussi grande conséquence, de lui adresser ces couplets (1).

Je lui envoyai encore les vers suivants, quelques jours après (2).

En effet, on a su depuis, que, comme je viens de le dire, ce retard donna lieu à des intrigues qui renversè-

- (1) Quoi! partir le premier de juillet,
 Chargé pour la cour d'un gros paquet,
 Et garder à Gênes le mulet,
 Voilà n'aller pas si vite qu'un trait;
 Voilà n'aller pas si vite.

Vous direz, manque de sûreté,
 Le meilleur courrier est arrêté.
 Oui dà, mais en bonne vérité
 Un port est-il sans felouque, l'abbé?
 Un port est-il sans felouque?

- (2) Il est certain qu'un bon courrier
 Doit faire diligence.
 Il ne faut point pour ce métier
 Tant et tant de prudence.
 Abbé, vous avez, en deux mots,
 Eu trop de retenue.
 Il falloit passer sous les flots,
 Ou bien percer la nue.

rent absolument les dispositions où l'on étoit d'approuver ce projet, s'il étoit arrivé assez tôt pour les prévenir; que même toutes les réponses favorables ayant été expédiées, il se tint un conseil extraordinaire où l'on changea du blanc au noir, si bien que le duc de Chaulnes, surpris d'un refus général, sans qu'on prît même la peine de l'informer des raisons qui pouvoient y avoir contribué, ne put s'empêcher de s'en plaindre.

Quoique l'arrivée du cardinal de Janson, avant la conclusion de l'affaire des bulles, ne fit pas autant de plaisir au cardinal de Bouillon et à l'ambassadeur qu'elle leur en auroit fait après, il n'en parut rien à la manière dont ils le reçurent. Il trouva dans le palais de l'ambassadeur un appartement qu'il occupa pendant un temps considérable; il y reçut toutes ses visites; les Français ne manquèrent point à ce qu'ils lui devoient. Comme j'avois eu beaucoup d'habitude avec lui en France, et qu'il me témoignoit une amitié particulière, je fus un des plus assidus à lui faire ma cour. Il entroit avec nous autres oisifs dans toutes les parties d'amusements, de même qu'il entroit avec le cardinal de Bouillon et l'ambassadeur dans toutes les affaires qui pouvoient concerner la France.

Le séjour de la duchesse de Bouillon, du duc et de la duchesse de Nevers contribua singulièrement encore à rendre celui de Rome plus agréable; il y eut beaucoup de promenades, beaucoup de repas de donnés de part et d'autre dans les plus belles vignes, où la musique n'étoit pas oubliée. La duchesse de Bouillon et le duc de Nevers s'avisèrent même au clair de la lune de profiter de

la fraîcheur des belles nuits, et de se promener dans un char découvert, ayant avec eux la signora Faustina, l'une des plus belles voix de Rome, et les instruments nécessaires pour l'accompagner. Ils la faisoient chanter sous les fenêtres de l'ambassadeur d'Espagne, qui, dès que Faustina avoit cessé, ne manquoit pas de lui faire répondre de dessus un balcon par la signora Georgina (1) sa maîtresse, qu'il avoit enlevée au duc de Mantoue, et qui, n'ayant pas une voix moins belle que Faustina, avoit aussi ses partisans; si bien que, chantant à l'envi l'une de l'autre, ce divertissement, qui dura plusieurs nuits, attira nombreuse compagnie. La différence des goûts qu'on éprouvoit pour ces deux voix forma deux factions qui tour-à-tour crioient si haut *viva Francia! viva Spagna!* que leurs cris se faisoient entendre jusque dans les quartiers les plus reculés : mais, comme on jugea que ces *viva* et ce *mescolanza* de Français et d'Espagnols, dans un temps de guerre, pourroient à la fin causer quelque désordre, ces sérénades finirent bien plus tôt qu'on ne l'auroit désiré.

La duchesse de Bouillon ne séjourna dans Rome que

(1) Angelina Georgina avoit été chanteuse de la reine Christine. Elle s'étoit emparée à un tel point de l'esprit du duc de Médina-Celi, que lorsqu'il devint vice-roi de Naples, elle eut, en qualité de camériste de la duchesse, la plus grande part au gouvernement; elle vendit les grâces et les charges, et ainsi elle contribua plus que tout autre à rendre le joug de l'Espagne odieux aux Napolitains. Ce fut une des principales causes de la conspiration du prince de la Macchia, en 1701. (Voyez les *Mémoires du marquis de Saint-Philippe*, tom. I, pag. 139, et ceux du *Marquis de Louville*, tom. I, pag. 237.)

deux mois, qui nous parurent fort courts. Le jour de son départ nous donna d'autant plus de chagrin, qu'elle emmena avec elle le prince de Turenne, qui, n'ayant pas encore la permission de retourner en France, prit le parti d'accompagner madame sa mère jusque sur la frontière, pour aller de là servir dans l'armée que nous avions en Italie. C'étoit la seule grace qu'il eût pu obtenir depuis son malheur. Ils partirent ensemble sur la fin du mois d'août, et ce fut au *coup de partance* que je m'écriai (1):

Comme ils étoient en chemin, la duchesse reçut la permission de retourner à la cour, et il fut seulement permis au prince de Turenne de servir dans l'armée que monsieur de Catinat, depuis maréchal de France (2), commandoit en Italie. Il s'y rendit, et ne revint à la cour qu'après la campagne. Ces permissions ne servirent pas peu à leur rendre plus supportables toutes les inconvénients du voyage.

Le duc et la duchesse de Nevers, à la vérité, nous restèrent encore à Rome pour quelques mois, mais de long-temps ils ne nous furent d'aucune consolation: nous ne les voyions chez eux qu'en leur envoyant demander audience, à la mode d'Italie; et souvent même,

(1) Dieux! dans quelle tristesse

Vous nous jetez.

Adorable duchesse,

Vous nous quittez,

Et nous voyons Turenne à vos côtés.

(2) Il fut fait maréchal de France le 27 mars 1693.

suivant la liberté de l'accorder ou de ne l'accorder pas, elle nous étoit refusée.

Le duc et la duchesse Lanti, par le mauvais état de leurs affaires, s'étoient retirés depuis quelques mois dans une de leurs terres du côté de Viterbe; ils avoient loué leur palais de Rome au cardinal de Janson, qui alla s'y établir aussitôt qu'il fut mis en état. Aussi la scène changea-t-elle beaucoup: me trouvant un jour seul au bord du Tibre, et me laissant aller à mes pensées qui commençoient à se tourner vers la France, je chantai tristement *in petto* (1):

Mais cette espérance étoit encore bien éloignée, car on avoit presque perdu celle de conclure l'affaire des bulles. Le cardinal de Janson, cependant, mettant en œuvre tout son savoir-faire et son activité, commença ses poursuites auprès du pape et de ses ministres; et, suivant l'usage de France, en cela fort contraire à celui d'Italie, il se flatta qu'à force de solliciter, de presser et de tourmenter, il amèneroit enfin le pape et son conseil au point que la France pouvoit désirer: si bien qu'il dit un jour au duc de Chaulnes qu'à la vérité il n'y avoit pas long-temps qu'il étoit à Rome, mais qu'il connoissoit tous les gens auxquels il avoit affaire, comme s'il les avoit vus toute sa vie. L'ambassadeur, un peu chagrin,

(1) Puisqu'enfin le ciel a permis
 Que je sois hors de France,
 Sur les bords du Tibre assis,
 Songeons quelquefois à Paris,
 Et laissons-nous aller à la douce espérance
 D'y revoir bientôt nos bons amis.

répondit qu'en tenant ce langage, il sembloit qu'il parlât à l'ambassadeur d'Espagne; qu'il prit encore deux ans pour les connoître, et qu'après ce terme il eût la bonté de lui dire ce qu'il en pensoit. Mais le cardinal n'attendit pas si long-temps: car il avoua enfin que, plus il avoit de commerce avec eux, moins il venoit à bout de les connoître.

Le roi, cependant, voulant charger le cardinal de Janson de toute sa confiance à Rome, préférablement au cardinal de Bouillon et même au duc de Chaulnes son ambassadeur, envoya au cardinal de Bouillon un ordre exprès de revenir en France. Le cardinal s'y conforma dans les premiers jours d'octobre, et il se rendit à la cour, où il se trouva, par je ne sais quelle fatalité, pour le moins aussi mal dans l'esprit du roi, malgré tous les services qu'il avoit tâché de rendre et ceux qu'il avoit effectivement rendus, que lorsqu'il avoit été éloigné de la cour cinq ans auparavant: si bien que ce ne fut que sous le pontificat suivant, et après la mort du marquis de Louvois, arrivée très subitement à Versailles le 16 juillet 1691, que sa majesté lui rendit l'honneur de ses bonnes grâces et de sa confiance.

Pour le duc de Chaulnes, il ne demeura plus à Rome que pour la forme; il fut bientôt payé de l'empressement qu'il avoit eu d'y faire venir le cardinal de Janson, dans lequel il croyoit trouver le meilleur cœur du monde, et le plus rempli de reconnoissance, sur la foi des assurances continuelles qu'il en donnoit dans ses lettres et des visites fréquentes qu'il rendoit à la duchesse de Chaulnes, à laquelle il tenoit le même lan-

gage, et qui ne manquoit pas tous les ordinaires d'en bien informer son mari.

Le départ du cardinal de Bouillon me rendit encore plus solitaire ; je lui envoyai ces vers en France pour lui marquer l'ennui que j'éprouvois (1) :

Cette complainte fut bientôt répandue dans le palais de l'ambassadeur, qui se faisoit un jeu, à l'endroit *maintenant je m'ennuie, tout m'y paroît affreux*, de me faire la révérence, et de m'ôter son chapeau pour me remercier d'une déclaration aussi obligeante. Je ne laissois pas de prendre avec lui très agréablement patience, et j'avois tous les jours de nouveaux sujets de me louer de son amitié et de ses bontés : je le suivois dans toutes les visites qu'il étoit obligé de faire, quand elles me convenoient, et je ne manquois point à toutes ses promenades, dont j'ordonnois le plus souvent.

La maison du cardinal de Janson m'étoit fort ouverte : j'aurois pu faire quelque usage de celle de la princesse

- (1) J'ai tout perdu,
 Les Bouillons sont en France.
 Ma foi, de leur absence
 Je suis confondu.
 Grand cardinal,
 Adorable duchesse,
 Prince sans égal,
 Ah ! qu'il est doux,
 Je le dirai sans cesse,
 De vivre avec vous !
 Par vous, en Italie,
 J'étois un homme heureux.
 Maintenant je m'ennuie.
 Tout m'y paroît affreux,
 Et j'ai passé de mon joli printemps
 Tout d'un coup à cent ans.

Carpegne (1), qui donnoit à jouer, et qui étoit fille de feu Colbert du Terron, cousin germain du grand ministre de ce nom ; elle ne demandoit pas mieux que de voir des Français chez elle, mais les manières de son mari, dont peu de personnes s'accoutumèrent, me réduisoient aux simples visites d'honnêteté. Il arrivoit toujours dans la ville, de temps en temps, quelques voyageurs français de distinction qui se succédoient ; des abbés particulièrement, et entre autres l'abbé de Vaubécourt (2), depuis évêque de Montauban, et l'abbé de Villars (3), dit *Orondate*, qui avoit été ambassadeur en Piémont et en Espagne ; il mourut à Florence en s'en retournant en France. Je fréquentois souvent les bains, et même en tout temps ; ils sont d'une propreté admirable, et préparés selon la saison : on ne peut passer deux heures plus agréablement. J'avois un grand commerce d'écriture avec mes parents et amis de France ; j'avois tous les livres qui pouvoient m'instruire et me divertir ; je faisois et je recevois des visites ; je donnois

(1) Françoise Colbert du Terron, femme de Hilderic, prince Carpegna. On voit dans l'*Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 128, que la princesse Carpegna donnoit beaucoup à jouer, et que sa maison étoit une sorte d'académie.

(2) François-Joseph de Nettancourt-Vaubécourt, abbé de Chassigne et d'Aisnai, sacré évêque de Montauban le 30 mars 1704. Il résulte de ce passage que Coulanges a écrit ses mémoires après l'année 1704.

(3) Félix de Villars, abbé de Monstier en Argonne, agent général du clergé de France en 1688, mort à Florence en octobre 1691.

souvent à jouer dans ma chambre, et quand l'ambassadeur, retenu par ses affaires, n'alloit point se promener, j'y allois avec quelqu'un de mes amis, surtout dans les lieux où l'on remuoit la terre pour chercher des antiquités. J'ai vu souvent déterrer une infinité de choses curieuses qui servent bien à l'embellissement des palais de Rome, et pêle-mêle une quantité innombrable d'ossements confondus avec des médailles qui font connoître le temps où ces individus ont vécu. Je revins un jour de la vigne Cavalieri, où l'on avoit déterré un petit temple tout entier et deux ou trois tombeaux. Au moment où on les ouvroit, les corps s'en étoient allés en poussière : on crut que c'étoient des gens considérables, parcequ'on ramassa dans un de ces tombeaux deux médailles d'or de l'empereur Antonin et deux boucles d'oreilles du même métal. J'examinai avec intérêt cette dernière découverte; elle me fit faire beaucoup de réflexions, et je fis des vers à cette occasion (1).

Je visitois aussi les meilleurs peintres, entre lesquels Carle-Maratte (2) tenoit le premier rang; je faisais faire quelques tableaux, et j'allois y voir travailler. Il y avoit toujours quelque chose à voir qui n'étoit pas de ma connoissance, et je retournois volontiers admirer celles

(1) Les vers que cette situation a inspirés à Coulanges sont peut-être les meilleurs qu'il ait faits. M. de Saint-Surin les a fait connoître dans sa notice historique. (*Voyez les pièces préliminaires de notre édition des Lettres de madame de Sévigné.*)

(2) Peintre célèbre, élève d'André Sacchi, né à Camerino en 1627, et mort à Rome en 1713. Louis XIV l'avoit nommé son peintre ordinaire.

qui en étoient, principalement à Saint-Pierre; on s'en fait un devoir, et l'on ne peut s'en lasser, parcequ'on y découvre toujours quelque nouvelle beauté. J'en faisois les honneurs aux nouveaux venus, et, pour leur montrer mon habileté, je n'hésitois pas sur les noms des peintres fameux dont les tableaux leur plaisoient davantage. Suivant le conseil de l'abbé de Polignac, qui connoissoit les talents particuliers que j'avois de mettre en vers plusieurs noms ensemble, je composai cette légende des peintres les plus renommés des siècles passés et du présent; elle me servoit extrêmement dans ces occasions (1).

Je ne négligeois pas non plus d'aller à toutes les fêtes journalières dont j'ai parlé, et qui étoient toujours pour moi un nouveau sujet d'étonnement. L'hiver étant venu, l'on commença à parler des plaisirs de cette saison, et entre autres de deux opéra que les neveux du pape faisoient préparer, et que l'on devoit représenter dans

(1) Abbé, vous voulez enfin que je m'attache

A chanter le Carrache,

Raphaël, Jules Romain,

Et Pietre Pérugin;

Le Georgion, le Bassan,

Le Tintoret, Albert-Dure et Lanfranc,

Le Corrège et Parmesan,

Titien, Paul de Vérone,

Poussin, Pietre de Cortone,

Giosepin,

Michel-Ange, le Palme et Valentin,

Caravage, le Guide et Dominicain,

L'Albane et le Guercin;

Qu'à jamais le ciel les couronne,

Et que leurs tableaux soient sans fin!

leurs palais, en attendant un opéra public et plus magnifique, de la composition du cardinal Ottoboni, qui se piquoit d'être aussi bon poëte qu'excellent musicien.

Ces opéra ne tardèrent pas à paroître dans leurs temps, et un jour que nous fûmes assez heureux pour avoir du duc et de la duchesse de Nevers une audience plus libre qu'à l'ordinaire, la conversation tomba sur les plaisirs qu'on nous faisoit espérer. Je ne manquai pas cette occasion de leur représenter que tous ceux qu'on promettoit seroient bien tristes, si nous ne nous réunissions pas pour les goûter ensemble; que nous devions bien au moins nous rassembler pour les spectacles, et avoir pendant le carnaval un peu plus de commerce. Ils répondirent d'un si bon ton, que les ayant revus depuis avec plus de familiarité, l'on fit force projets de se voir, et ils furent très agréablement exécutés.

Les glaces ainsi fondues, avec beaucoup de joie de ma part, le duc de Chaulnes étant allé un soir prendre la duchesse de Nevers qui lui avoit promis une place dans sa loge pour le petit opéra du cardinal Ottoboni, au lieu de les suivre, comme c'étoit ma première intention, je demeurai auprès du duc de Nevers qui avoit la goutte; il s'y opposa quelque temps, mais je m'obstinai, et je lui dis qu'il falloit absolument qu'il s'apprivoisât avec moi, bien persuadé que dès qu'il me connoitroit il ne me trouveroit point de contrebande. Nous discourûmes insensiblement sur plus d'un chapitre, et nous commençâmes si bien à nous accoutumer l'un à l'autre, que de ce jour-là j'obtins enfin au-

près de lui et auprès de la duchesse toute la liberté après laquelle je soupirois depuis si long-temps.

Pour comble de joie, après la mort de l'abbé Benedetti, le duc, qui avoit toujours demeuré chez lui depuis son arrivée, vint habiter son palais Mancini⁽¹⁾, dans la *strada del Corso*, à deux pas de celui du duc de Chaulnes⁽²⁾, en sorte qu'après cette transmigration je jouis bien plus aisément de mes entrées chez lui, et je ne passai plus de jours sans en profiter. L'ambassadeur et l'abbé de Noirmoutier profitèrent aussi de ce voisinage. Le palais Mancini nous devint aussi familier que le nôtre ; j'y entrois et j'en sortois quatre ou cinq fois par jour ; j'avois ma part aux amusements qu'on y prenoit ; j'y dînois souvent avec le duc, qui ne soupoit point, et je soupois plus souvent encore avec la duchesse, qui ne dînoit jamais ; je les suivois à leurs promenades : enfin je ne m'ennuyai plus. Il fut même établi, qu'afin de vivre plus en liberté, l'ambassadeur ne donneroit plus au duc et à la duchesse de repas de cérémonie, qu'ils en useroient de même de leur côté, et que pour éviter encore plus toute sorte d'embarras, je fonderois une petite table dans mon appartement, à laquelle je n'admettrois que les gens qui se convien-

(1) Louis XIV acheta ce palais du duc de Nevers, pour y établir l'Académie de France. Ce bel établissement de l'un de nos plus grands rois subsiste encore aujourd'hui, mais il a été transféré dans un autre palais, acquis par le gouvernement français depuis la révolution.

(2) On a vu plus haut, pag. 161, que le duc de Chaulnes habitoit le palais Bigassini.

droient; qu'il n'y auroit jamais plus de six ou sept convives; que le duc de Chaulnes y seroit le très bien venu, et jamais l'ambassadeur de France; que j'ordonnerois de l'heure du repas et de tous les mets, dont la principale sauce seroit une entière liberté, pendant que la table de l'ambassadeur iroit toujours son train et demeureroit ouverte à ceux qui la voudroient remplir. Cela fut exécuté quelques jours après; je donnai mes ordres, qui furent très bien suivis, et la duchesse de Nevers, plus belle et plus aimable qu'on ne le peut dire, ayant honoré cette première fête, je fis cette espèce de parodie:

Rien n'est plus ennuyeux que tous ces grands repas,

Cher Honoré (1); nous voulons peu de plats,

Du vin exquis, et de plus d'une sorte;

Et que, pour mieux manger, plat à plat on apporte.

C'est un mets excellent pour le duc de Nevers

Qu'une table fort libre et de peu de couverts.

Quel spectacle charmant se présente à mes yeux!

Une divinité vient honorer la fête.

Dressons-lui des autels; que pour elle on apprête

Le nectar qu'on boit dans les cieus.

Si vous vouliez pourtant, adorable déesse,

N'être ici-bas qu'une duchesse,

Au lieu de parfums et d'encens

On pourroit vous offrir de cent mets différents.

Cessez donc d'être immortelle,

Buvez et mangez comme nous;

Voici des meilleurs ragoûts,

(1) Nom du maître d'hôtel du duc de Chaulnes. (Voyez la lettre 1093 de madame de Sévigné.)

Poularde, perdrix, sarcelle,
 Un entremets parfait, des vins piquants et doux;
 Cessez donc d'être immortelle,
 Buvez et mangez comme nous.

Ce premier début se passa si bien et d'une manière si conforme à ce qui avoit été réglé, que ces jolis repas devinrent très fréquents; il fut même encore établi, en faveur du duc et de la duchesse, qu'on ne se mettoit à table qu'entre chien et loup, pour que l'un crût dîner, en voyant un peu de jour, et que l'autre crût souper en voyant arriver les bougies. Et pour ce temps marqué, et d'ailleurs commode pour les gens véritablement occupés, tous les convives disposèrent si bien leur appétit, qu'il ne manqua jamais de se trouver de la partie. Les plus excellents vins d'Italie, dont le duc de Nevers avoit une connoissance particulière, nous furent bientôt indiqués par lui. Je le suivois même aux grottes pour les aller chercher, et en chemin nous ne négligions pas de ramasser dans les places publiques tous les petits mets de la saison qui pouvoient contribuer à la bonne chère et à la joie de la table (1). Ce fut dans un de ces repas que je fis cet impromptu (2):

(1) Le duc de Nevers avoit cette habitude, comme l'atteste S. Simon : « C'étoit, dit-il, un homme qui alloit souvent au marché acheter lui-même des choses à manger, et qui les accommodoit dans sa chambre. » (*Note de S. Simon sur Dangeau*, pag. 185 du *supplément* donné par M. Le Montey.)

(2) Que l'on ne me parle jamais
 De vins de Champagne et Provence.
 A Rome, je fais leur procès,

Comme l'abbé Benedetti, dont j'ai déjà parlé, avoit laissé par testament au duc de Nevers sa jolie vigne hors des portes de Rome, du côté de *San Pietro in Montorio*, nous y faisons souvent aussi de petites parties ; mais rien ne me plaisoit tant que la liberté que j'avois de passer mes soirées au palais Mancini, et de souper avec la duchesse sur une espèce de guéridon, où plat à plat et fort à l'aise tous les mets du monde les plus exquis se trouvoient, aussi bien que les meilleurs vins d'Italie ; celui de Fratoche, entre autres, qui lui étoit donné par le connétable Colonne. Ce fut pour célébrer ce guéridon parfait que le duc fit cette chanson :

Le petit Coulange
 Mange
 Au guéridon de Thiange,
 L'ange ;
 Et soir et matin,
 Avec Diane (1),
 Boit le jus divin
 Du meilleur raisin
 D'Albane et de Gianssaue,
 De Fratoche et Marin,
 Groupel et Marzemin,
 De Casal, de Turin ;

Sauf à les rétablir en France.
 Vive l'excellent Mont'Alein,
 Verdée, et Chiante, et Carmignane,
 Le Groupel et le Marzemin,
 Et tous les bons vins de Gianssane.

(1) L'un des prénoms de la duchesse de Nevers.

Le vin le plus fin,
 Et le nectar de la Toscane,
 Verdée et Carmignane,
 Et Mont'Alein,
 Sur la membrane de leurs sens
 Font des sillons charmants.

Mes amis, vive, vive
 Coulange et tous ses vers :
 C'est le meilleur convive
 Qui soit dans l'univers.
 Ce petit personnage
 Sait faire avec esprit
 Couler de source un heureux badinage
 Dans tout ce qu'il écrit.

Mes amis, vive, vive
 Coulange et tous ses vers,
 C'est le meilleur, etc.

Le duc mit au jour bien d'autres poésies, dont le style naturel et rempli d'expressions qui surprennent toujours, et qui lui sont particulières, le rendent en ce genre, selon moi, un des meilleurs poètes de notre siècle.

Ce fut à ma pressante sollicitation qu'il acheva de mettre en sixains les principaux faits des rois de France de la troisième race. Le hasard m'avoit fait connoître en France le travail du duc de Nevers sur les deux premières races de nos rois. Il composa différentes épîtres, où son esprit ne paroissoit pas moins que l'étendue de son savoir, par la manière dont il y traitoit des matières qui naturellement lui devoient être inconnues; une épître entre autres au marquis du Char-

mel (1), qui avoit quitté la cour pour vivre dans la retraite, où il s'enfonçoit avec lui dans le mystique le plus raffiné. Il en fit d'autres d'un autre style, selon les différents sujets qui se présentoient, et selon les personnes auxquelles il les adressoit, mais toujours avec une facilité et une certaine noblesse qui faisoit rencontrer dans chacune un agrément différent.

Il en fit une pour la duchesse de Bouillon sa sœur, sur son heureux retour en France et à la cour, dans laquelle, sur la fin, en style de gazette, il lui rendoit compte de tout ce qui s'étoit passé à Rome depuis son départ, et comme il n'oublia point les jolis repas qui se faisoient dans mon appartement, je ne puis m'empêcher de mettre ici cet article, quoique je dusse m'en faire scrupule, comme d'avoir mis d'autres vers à ma louange, qui se trouveront semés dans cette relation :

Que ce séjour est ennuyeux,
 Et que Rome est insociable!
 Sans un peu de Coulange on mourroit en ces lieux ;
 Il nous est tous les jours d'un secours admirable.
 Nous mangeons souvent à sa table,
 Où l'on boit largement des vins délicieux.

(1) Voyez la note de la lettre 948 de madame de Sévigné, et la lettre 1178. On a réuni aux œuvres de Chauvieu quelques pièces du duc de Nevers, et l'on en trouve un plus grand nombre dans un manuscrit de la bibliothèque de MONSEIGNEUR, que nous avons déjà indiqué dans notre édition des lettres de madame de Sévigné. Ses poésies n'offrent que l'abus de la facilité, une bizarrerie affectée et une négligence qui dépasse toutes les bornes que les véritables poètes se sont imposées. Coulanges est mauvais juge, sur-tout lorsqu'il s'agit d'un seigneur dont la familiarité flatte son amour-propre.

Enfin ce convive adorable,
 Dans un commerce heureux a charmé nos loisirs ;
 Il nous a fourni des plaisirs
 D'une magnificence à nulle autre seconde.
 Notre illustre ambassadeur
 Soutient *l'identité* du plus grand roi du monde ;
 C'est sur son prompt retour que le nôtre se fonde.
 Déjà le plaisir de vous voir
 Anime et flatte mon espoir, etc.

L'abbé de Noirmoutier étoit naturellement de toutes nos parties, autant homme de bonne compagnie qu'on le peut être ; nous admettions encore certains abbés, et d'autres gens de mérite et de distinction qui nous convenoient le plus. Le cardinal de Janson se joignoit aussi à nous, quand ses affaires le lui permettoient ; nous fîmes enfin si bien, que nous trouvâmes le moyen de vivre à la française et en pleine liberté au milieu de la ville du monde la plus cérémonieuse.

Je fis bien plus de cas de nos petites fêtes, après m'être trouvé un jour, avec le duc de Nevers, dans une compagnie de seigneurs italiens, qui, pour boire et se réjouir ensemble en liberté, portent, selon leur usage, chacun leur plat dans quelque petit *casino*. Je fus reçu à cette débauche, en y portant mon plat comme les autres ; mais jamais je ne vis une telle *billebaudé*, un lieu plus mal préparé, de plus mauvais ragoûts, une vaisselle et des verres plus sales, et des gens moins tournés du côté de la bonne chère et des plaisirs de la table. En un mot, je trouvai si peu mon compte avec ces seigneurs, que ce fut la seule et unique partie qu'il

m'arriva de faire avec eux pendant tout le temps que je séjournai à Rome.

Après diverses représentations des deux petits opéra des neveux du pape, qui réussirent assez, le grand-opéra si prôné et tant attendu parut enfin sur le théâtre public de *Torre-di-Nona*. Mais jamais opéra ne surprit davantage; jamais sujet ne fut plus ridicule ni plus mal imaginé. C'étoit Christophe Colomb qui, en courant les mers, devient passionnément amoureux de sa propre femme. Jamais pièce ne fut plus ennuyeuse, par n'être pas même soutenue d'aucun air qui pût faire plaisir. Je ne puis mieux la représenter telle qu'elle étoit, qu'en rapportant ici le fragment d'une épître du duc de Nevers, où il en fait la peinture au naturel :

Nous avons en ce carnaval
 Une pièce très exécrable,
 Faite par Ottobon, poëte détestable,
 Mais, en revanche, un heureux cardinal.
 Quel opéra maudit, où l'on crioit merveilles !
 Que Christophe Colomb m'a lassé les oreilles !
 Ce vieux nocher fortuné,
 Après avoir long-temps erré sur l'onde,
 A peine a-t-il touché les bords du nouveau Monde,
 Qu'il devient de sa femme amoureux forcené.
 Aux Indes son amour follement reverdie,
 Réveille dans son cœur son premier incendie.
 Que les transports jaloux de sa femme et de lui
 Font une triste scène !
 Que d'entendre toujours chevroter leur ennui
 M'a causé de mal et de peine !
 L'un, d'un gosier tranchant, sur des tons glapissants,

Tire tout au plus haut la chanterelle humaine ;
 Et l'autre , à même temps ,
 De son agilité voulant faire parade ,
 De cent croches ne fait qu'une seule tirade.
 Mais , par où croyez-vous que l'opéra finit ?
 Contre sa femme enfin le bon Colomb dégaîne ;
 Dans ce combat pourtant sa femme le défit ,
 Et Colomb de son sang ensanglante la scène.
 Le grand bruit de la peste , en tous lieux répandu ,
 A fait cesser cette musique ;
 Cet opéra sauvage est enfin défendu ,
 Et nous ne verrons plus ce monstre dramatique.

Nous ne laissâmes pas cependant de voir plusieurs fois ce maudit spectacle plutôt par oisiveté que par goût ; mais il ne dura pas long-temps , non plus que les autres plaisirs du carnaval , car effectivement un bruit de peste , qui vint du côté de Naples , obligea Rome de prendre les précautions ordinaires pour s'en garantir. On ferma plusieurs portes , et on mit à celles qui devoient rester ouvertes des gardes et tous les gens nécessaires en pareille occasion , pour ne laisser entrer personne sans billets de santé. On ordonna des jeûnes et des prières , et le saint-sacrement fut exposé dans plusieurs églises. Il arriva même dans les environs de Rome une espèce de prodige , que les Italiens regardèrent comme sinistre. On vit sortir de la terre des rats d'une grosseur monstrueuse , qui mangèrent les blés et les autres grains jusque dans la racine. Comme le pape tomba *gravement* malade dans le même temps , on ne douta point que ce ne fût un présage de sa mort prochaine. Le duc

de Nevers n'oublia point de rappeler cet événement dans une de ses épîtres, dont je citerai ce fraginent :

Sur nous du ciel est à-plomb descendu
 De Saturne et de Mars le rayon maléfique;
 On a vu près de Rome, et dans ses environs,
 Des oiseaux infectés la troupe pestilente
 Faire, de leurs peints avirons,
 Naviguer dans les airs l'horreur et l'épouvante.
 Les taupes, les mulots, les rats,
 Ces reptiles immondes,
 Ont fait de si grands dégâts,
 Se creusant des routes profondes
 Dans les champs et dans les guérets,
 Qu'ils ont coupé la gorge à la blonde Cérès.
 Tous ces fléaux du ciel sont de mauvais présages
 Pour nous;
 Mais on attend la mort d'un très saint personnage
 Pour apaiser le ciel et les dieux en courroux.

En effet, le pape tomba malade au commencement de janvier; il eut pendant quelques jours une apparence de mieux, qui fit croire à sa guérison. Cependant, comme le ciel en avoit ordonné autrement, vers le 20 du mois ses incommodités redoublèrent; un érysipèle qu'il avoit à la cuisse, et qui avoit été le commencement de son mal, lui descendit sur la jambe, et son grand âge, joint à la fièvre qui le prit avec des redoublements, mit la nature entièrement hors d'état de faire son devoir; si bien qu'après plusieurs jours passés entre la crainte et l'espérance, une fluxion lui étant enfin tombée sur la

poitrine, il mourut le 2 (1) février 1691, âgé de près de quatre-vingt-un ans, après seize mois vingt-cinq jours de pontificat.

Trois jours avant sa mort, c'est-à-dire le 30 de janvier, se sentant plus mal, il convoqua dans sa chambre une assemblée de douze des plus anciens cardinaux(2), savoir : Cibo, Chigi, Altieri, Carpegne, Colonne, Nerli, Casanata, Marescotti, Capizuchi, Lauria, Panciatici et Albani; et après qu'ils se furent assis, lui étant dans son lit, habillé de ses habits pontificaux, avant de faire lire la constitution qu'il avoit méditée depuis si long-temps, et dont il vouloit leur faire part, pour marquer son improbation sur ce qui s'étoit passé dans l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, il fit un assez long discours en latin, qu'il commença par ces paroles : *Deficiunt vires, sed non deficit animus*. Il parla avec toute la majesté d'un grand pape, la fermeté d'un jeune homme et l'éloquence d'un habile Vénitien, pour leur faire connoître qu'il ne pouvoit résister plus long-temps au scrupule que lui causoit le silence qu'il avoit gardé jusqu'alors, dans l'espérance dont il s'étoit flatté de voir rétablir toutes choses en France sur le pied où elles étoient avant le pontificat de son prédé-

(1) Coulanges paroît s'être trompé sur cette date. L'auteur de l'*Histoire des conclaves*, de même que celui de l'*Histoire des papes*, publiée à Amsterdam en 1734, placent cette mort au 1^{er} février 1691.

(2) On voit dans l'*Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 66. qu'Alexandre VIII fut porté à cette démarche par le cardinal Coloredo et par les pères généraux des ordres.

cesseur, et avant cette assemblée du clergé ; mais qu'en étant frustré, il se croyoit obligé, en conscience, de faire, avant de mourir, une constitution qui marquât à quel point il improuvoit ce qui s'étoit passé.

Cette pièce ayant été lue ensuite, approuvée par les cardinaux, et répandue le même jour, ne fut pas plus tôt venue à la connoissance de l'ambassadeur et du cardinal de Janson, qu'ils furent tous deux très surpris et fort irrités de cette dernière démarche du pape. L'ambassadeur courut aussitôt vers le cardinal-patron (1), et il fit tant par ses diligences et par les mouvements qu'il se donna, qu'il empêcha l'effet des pressantes sollicitations de la plupart des cardinaux, qui vouloient que cette constitution, minutée et signée par le pape dès le 4 août 1690, lorsqu'il sut qu'on ne vouloit pas accepter en France le projet d'accommodement, devînt publique et authentique par l'impression et l'affiche d'usage au Champ-de-Flore. Cette constitution n'entroit cependant dans aucun détail sur la doctrine si désagréable à la cour de Rome, qui étoit contenue dans les quatre propositions dressées par l'assemblée du clergé de France ; elle ne faisoit que désap-

(1) Le jeune cardinal Ottoboni avoit été nommé par le pape son oncle, cardinal-patron, c'est-à-dire sur-intendant de toutes les affaires de l'état ecclésiastique. C'étoit ordinairement le titre que l'on donnoit au neveu du pape qui étoit en faveur ; cet abus a été détruit par Innocent XII, successeur d'Alexandre VIII, qui, par sa bulle du 28 juin 1692, a fait tout ce qui étoit en son pouvoir pour détruire le népotisme et substituer les pauvres aux parents des papes.

prouver et annuler en général tout ce qui s'y étoit passé.

Cette démarche du pape , au moment où il se voyoit hors de toute espérance de recouvrer la santé , fut publiée par les Autrichiens comme beaucoup plus forte et plus injurieuse qu'elle ne l'étoit en effet (1). Cela fit dire que le pape étoit mort dans de très mauvaises dispositions pour la France ; mais le duc de Chaulnes , avec son flegme et sa prudence accoutumée , en parla dans le public , comme s'il n'en faisoit aucun cas , disant qu'il ne regardoit cette constitution que comme une simple protestation qui lui avoit même été proposée plusieurs fois. Ce fut sur le bruit de cette prétendue mauvaise volonté du saint-père que le duc de Nevers fit la pièce suivante :

Ottobou , qu'on croyoit un pape d'importance ,
 Fit assembler les cardinaux.
 D'un acte du mois d'août rhabillant les morceaux ,
 Il en fit , en mourant , sa pièce d'éloquence ,
 Fulminant sur cinq chefs , tout le clergé de France.
 Qu'il sera cause de grands maux !

(1) Les Espagnols prétendoient que le pape avoit ainsi vérifié la prophétie de S. Malachie , dans laquelle il est désigné par ces mots : *Pœnitentia gloriosa* , que l'on explique en disant qu'Ottoboni a été élu le jour de S. Bruno , et qu'il se nommoit Pierre. On sait que cette prophétie que l'on interprète toujours par quelque circonstance tirée soit des armoiries , soit du lieu de naissance , ou de la famille du cardinal élevé à la papauté , a été fabriquée pendant le conclave de 1590 , par les partisans du cardinal Simonelli , quatre siècles après la mort de S. Malachie. (*Voyez l'Art de vérifier les dates* , article de Grégoire XIV.)

Ottobon qu'on croyoit un pape d'importance,
Fit assembler les cardinaux.

La mort du pape acheva de renverser tous les plaisirs du carnaval ; et si elle fut un coup de foudre pour les neveux d'Alexandre VIII, il leur resta au moins des sujets de consolation dans les grands biens dont, en si peu de temps, leur oncle les avoit comblés. Rome, comme il arrive d'ordinaire, entra fort peu dans leur déplaisir : leur joug, déjà pesant, commençoit à lui devenir insupportable. Il ne fut plus question que de procéder à l'élection d'un autre pape qui n'eût point de neveux. Le palais du Vatican fut diligemment préparé pour le conclave, où tous les cardinaux qui se trouvèrent à Rome s'enfermèrent le lundi au soir, douzième jour de février, après la messe du Saint-Esprit et l'accomplissement des autres cérémonies (1).

L'ambassadeur et le cardinal de Janson n'avoient pas manqué d'informer la cour de tout ce qui se passoit ; et aussitôt que la nouvelle de la mort du pape fut arrivée en France, les cardinaux de Bonillon, d'Estrées, de Bonzi et Le Camus, qui s'étoient préparés au voyage dès le premier avis que l'on avoit reçu de la maladie, ne tardèrent pas à se mettre en chemin (2). On a déjà vu que le cardi-

(1) Les lecteurs qui seroient curieux de connoître le détail de ces cérémonies peuvent recourir au *discours* qui sert d'introduction à l'*Histoire des conclaves*, par le baron d'Huissen.

(2) Le cardinal de Furstemberg avoit obtenu du roi la permission de ne point se rendre au conclave, parcequ'il craignoit d'être arrêté de nouveau par ses ennemis. (*Voyez l'Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 74.)

nal Le Camus, bien malgré lui, n'avoit pas encore quitté son évêché de Grenoble depuis qu'il étoit cardinal. Pendant ce temps, le cardinal de Janson, qui étoit enfermé dans le conclave, et le duc de Chaulnes, prenoient toutes les mesures que demandoit leur ministère pour parvenir au choix d'un sujet capable de remplir le siège vacant; ils souhaitoient en outre qu'il fût aussi favorable à la France que son prédécesseur l'avoit été peu, à ce que l'on disoit contre toute vérité. Il avoit en effet accordé des graces très considérables : mais ceux qui y avoient eu le plus de part ne vouloient plus lui en avoir aucune obligation. J'ai entendu moi-même, avec une extrême surprise, une personne qui étoit de ce nombre, dire avec emportement, *que, depuis saint Pierre, jamais pape n'avoit été plus espagnol* : ce furent ses propres termes. Il est certain au contraire que, depuis cent ans, il n'y avoit eu aucun pape dont la France eût eu plus de motifs de se louer, si l'on veut ajouter quelque foi à ce que j'en ai rapporté, et j'ose dire que mon récit mérite cette confiance par la sincérité avec laquelle je l'ai écrit, et à cause des connoissances particulières que j'ai eues.

Pour moi, je me consolai de tout ce qui étoit arrivé avec le duc et la duchesse de Nevers, et j'assistai avec eux à toutes les cérémonies qui s'observent à la mort des papes. Comme celui-ci étoit mort dans le palais de *Monte-Cavallo*, son convoi traversa presque toute la ville pour arriver dans Saint-Pierre. Je le vis passer le soir aux flambeaux; le pape étoit à visage découvert, vêtu de ses habits ordinaires, assis et renversé dans sa litière (ouverte de tous les côtés) comme quand il vivoit,

précédé de plusieurs prélats, monseigneurs et autres ecclésiastiques montés sur des mules, et accompagné devant et derrière de ses compagnies de cheveau-légers et de cuirassiers. J'y remarquai deux canons montés sur leurs affûts, qu'on faisoit marcher immédiatement après le corps, et qu'on me dit être une marque de souveraineté (1).

Le convoi étant arrivé à Saint-Pierre, le pape fut tiré de sa litière, et porté dans la chapelle du saint-sacrement, où on le revêtit de ses habits pontificaux. Il y demeura exposé pendant trois jours entiers, selon la coutume, sur un catafalque élevé que l'on voyoit de l'église par une grande grille de fer qui étoit fermée; mais le corps étoit placé de telle manière que, les pieds passant au travers, le peuple en foule avoit la liberté de s'approcher d'assez près, et de les baiser suivant sa dévotion. Je profitai de l'honneur qu'on fit au due et à la duchesse de Nevers de les faire entrer dans la chapelle par une petite porte détournée, et je fus surpris de n'y trouver aucun clergé, de n'entendre aucunes prières, de ne voir pour tout luminaire qu'une douzaine de cierges dans de grands chandeliers de bois noirci, et pour seule et unique personne auprès du corps, un petit garçon qui, avec un émonchoir, préservoit le visage des mouches, et donnoit du manche, à travers les barreaux de la grille, sur les doigts de ceux qui, non contents de baiser les pieds du mort, auroient voulu lui enlever ses mules.

(1) On a joint au *Discours* du baron d'Huissen déjà cité, des vignettes, où sont représentés le cortège et les diverses cérémonies dont parle Coulanges. Cette translation eut lieu le 2 février au soir.

Ce spectacle ne nous donna pas une grande dévotion, mais il nous fit faire toutes les réflexions qu'il produit ordinairement. Quand toutes les cérémonies, qui durèrent jusqu'au neuvième du mois furent achevées, et que le corps, mis dans un cercueil de plomb après le service fait, eut été déposé dans l'église pour un an, suivant la coutume, étant libre à la famille, ce temps expiré, et après l'anniversaire, ou de l'y laisser pour toujours, ou de le transférer dans quelque autre église, il ne fut plus question du défunt, et chacun naturellement retourna à ses occupations ordinaires.

Comme l'ambassadeur étoit plus chargé d'affaires, et qu'il avoit par conséquent beaucoup moins de temps à lui, le palais Mancini continua de m'être d'un grand secours. J'étois, ainsi qu'on l'a vu, librement admis à tous les amusements qu'on y pouvoit avoir; mais je ne puis m'empêcher de faire ici mention d'un divertissement particulier qui, une après-dînée, produisit une pièce admirable. Voyant la duchesse travailler avec ses femmes à une sorte de pâtisserie qu'on appelle vulgairement à Rome *ciambelle*, et en France *gimbelettes*, je m'avisai de demander de l'encre et du papier pour, en badinant, écrire et mieux retenir la manière de la faire; mais, insensiblement, au lieu de prose, je trouvai que j'avois fait des vers qui, depuis, n'ont pas été inutiles aux gens qui ont voulu s'en aider pour faire cette sorte de pâtisserie (1).

(1) Cette pièce a pu amuser la société de Coulanges, mais comme je doute que les lecteurs fussent disposés à la même indulgence, je la supprime par égard pour eux et pour Coulanges.

Les cardinaux français, ayant heureusement fini leur navigation, débarquèrent à Livourne, et ils arrivèrent à Rome le 26 mars, à l'exception du cardinal de Bouillon, qui, étant tombé malade à Ronciglione, n'arriva que le 29, et n'entra dans le conclave que le 30. Ils vinrent tous les quatre descendre au palais de l'ambassadeur, pour être instruits par lui des nouvelles du conclave, et pour raisonner ensemble sur la conduite qu'ils auroient à tenir. Les cardinaux de Bouillon et Le Camus, qui n'avoient point de palais, couchèrent dans celui de l'ambassadeur; mais, dès le lendemain sur le soir, les trois qui étoient arrivés ensemble entrèrent dans le conclave, où leurs logements étoient préparés, et ne nous laissèrent que la joie de les savoir dans Rome.

Comme ils avoient amené avec eux quelques voyageurs de distinction, le marquis de La Vrillière (1) entre autres, depuis secrétaire d'état par la mort du marquis de Châteauneuf (2) son père, et l'abbé de Guénégaud, fils du feu trésorier de l'épargne (3), auxquels l'ambassadeur donna des appartements dans son palais : cela grossit un peu notre cour. Le cardinal de Bouillon nous

(1) Louis Phélypeaux, marquis de La Vrillière, alors âgé de dix-neuf ans; il fut fait secrétaire d'état le 10 mai 1700.

(2) Balthasar Phélypeaux, marquis de Châteauneuf, reçu secrétaire d'état en survivance de son père, en 1669; il entra dans l'exercice de cette charge en 1676, et mourut à Châteauneuf-sur-Loire le 27 avril 1700.

(3) Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis et de Fresne, trésorier de l'épargne en survivance de son père Gabriel; il avoit succédé au comte de Brienne, en 1643, dans la charge de secrétaire d'état, et il mourut à Paris le 16 mars 1676.

avoit fait le plaisir de nous ramener l'aimable abbé de Polignac ; mais, en ayant fait son premier conclaviste d'honneur, nous le perdîmes de vue aussitôt, aussi bien que l'abbé de Noirmontiers, qui, pour la même fonction, nous fut enlevé par le cardinal d'Estrées. Je fus ravi d'avoir, dans notre palais, un commensal comme l'abbé de Guénégaud. Il étoit déjà de mes amis ; mais il le devint bien davantage, quand je connus plus à fond toutes ses bonnes qualités ; il me fut même bien nécessaire dans la suite pour me tirer de l'ennui extrême dans lequel je tombai quatre jours après l'arrivée des cardinaux.

Le duc et la duchesse de Nevers, avec lesquels je m'étois toujours flatté de retourner en France, ayant bien prévu, par la mort du pape et par toutes les affaires qui suivent ordinairement, qu'il ne falloit plus compter sur le retour de l'ambassadeur, avoient demandé une galère à la république de Gênes, et l'ayant obtenue, ils ne songèrent plus qu'à se préparer au voyage, et à partir dès qu'ils la surent arrivée à *Civita-Vecchia*. C'est ce qu'ils firent enfin, bien malgré moi, le dernier jour du mois de mars. Si les adieux furent tendres de ma part, il est aisé de se l'imaginer, et je n'oubliai pas de leur demander plus d'une fois de me conserver en France ce qu'ils m'avoient accordé en Italie : ils me le promirent.

J'avoue qu'après leur départ je me trouvai comme tombé des nues. Ce fut à quelque temps de là que, passant tristement devant le palais Mancini, l'abbé de Polignac, avec lequel j'étois, fit cet impromptu que je voudrois avoir fait ;

Hélas ! que ce palais est vide !
 Je crois voir le palais d'Armide
 Dépouillé de tous ses appas.
 En sortant de ces lieux aimables,
 L'enchanteresse de Damas (1)
 Les a rendus insupportables.

Il me fallut donc recommencer une vie nouvelle, et vivre ce qui s'appelle avec les vivants. Nous ne nous quittions point l'abbé de Guénégaud et moi ; je le menois volontiers dans la ville et dans les environs pour lui faire voir ce que je croyois le plus curieux. Nous visitâmes ensemble une maison religieuse qui nous fit plaisir et nous donna beaucoup d'édification ; c'étoit celle de *Torre di specchi*, habitée par les dames de Sainte-Françoise romaine (2), que je revis encore volontiers avec le cardinal de Bouillon, quand il fut sorti du conclave.

Ce sont toutes filles des meilleures maisons de Rome qui vivent en communauté sous la conduite d'une supérieure qu'elles appellent présidente. Elles ne font aucun vœu, mais elles s'obligent sur le tombeau de sainte Françoise, où la cérémonie se fait publiquement dans

(1) Armide étoit nièce du magicien Idraote, souverain de *Damas*, et la duchesse de Nevers étoit de la maison de *Damas-Thiangés* ; l'abbé de Polignac fait allusion à cette double circonstance.

(2) Née à Rome en 1384, elle fut mariée en 1396 à Laurent Ponziani, et elle fonda en 1425 le monastère des *Oblates*. On les appelle aussi *Collatines*, parcequ'en 1433 elles furent transférées au pied du mont Capitolin, dans une maison appelée *la Tour des Miroirs*. Sainte Françoise y fit profession en 1437, après la mort de son mari, et elle y mourut le 9 mars 1440.

l'église qui porte son nom, dans le *Campo-Vaccino* (1), d'observer religieusement ses constitutions. Elles sont habillées fort simplement d'une espèce de manteau gris foncé avec des collets fermés et des voiles blanches ; elles font très exactement l'office, et chantent au chœur dans une chapelle magnifique située dans l'intérieur de leur maison. C'est là qu'elles conservent, avec beaucoup d'autres reliques, ce précieux livre de sainte Françoise qu'elles font voir, mais qu'elles ne permettent jamais d'ouvrir, où est, dit-on, le verset à moitié écrit de la main de la sainte, et miraculeusement achevé en lettres d'or, pour marquer combien sa prompte obéissance à courir où elle entendit une voix qui l'appeloit avoit été agréable à Dieu.

Jamais la médisance n'a donné aucune atteinte à la réputation de ces dames, quoique les hommes entrent chez elles pendant l'octave de Pâques ; qu'elles reçoivent toute l'année des visites de leurs parents dans des salles destinées à cet usage, et qu'elles aient la liberté de sortir pour aller voir leurs pères et mères ; il faut que ce soit en carrosse, et qu'elles soient toujours quatre ensemble ; ce qui me fait souvenir d'une aventure qu'on m'a contée à ce sujet.

Un jour quatre de ces dames s'étant confiées entre elles le grand desir qu'elles avoient de voir la mer, qu'elles n'avoient jamais vue, et qui n'est pas fort éloignée de Rome, résolurent d'aller faire ce petit voyage au lieu

(1) Ainsi appelé, parceque l'on y tient le marché aux vaches. Nom ignoble du lieu le plus célèbre de l'univers, l'ancien *Forum*.

d'aller chez leurs parents, comme elles en avoient demandé la permission ; mais, ayant mal pris leurs mesures, elles revinrent si tard et en donnèrent de si mauvaises raisons, qu'il fallut avouer à quelle tentation elles avoient succombé. Sur quoi la présidente leur déclara très sévèrement qu'elles n'avoient que deux partis à prendre, ou de quitter la maison, ou de subir toutes les pénitences qu'elles avoient méritées. Toutes les quatre choisirent le dernier parti, elles s'y soumirent avec une obéissance qui montra jusqu'où alloit leur attachement pour leur règle.

Avant que d'entrer dans cette communauté, ces dames se ménagent un revenu assuré de leur famille, pour payer leur pension et pour subvenir aux petites dépenses qui peuvent leur faire plaisir. Une des principales, à mon avis, paroît dans leurs cellules, toutes plus propres et plus ornées les unes que les autres. L'on y voit de petits tableaux de dévotion des meilleurs peintres, dans de jolies bordures nouées avec des rubans des plus vives couleurs ; de belles pendules et une infinité de petits meubles d'un très bon goût. Elles élèvent de jeunes pensionnaires ; j'en vis deux de la maison Gaëtan (1) qui étoient très appliquées à lire : je voulus savoir quel livre elles lisoient ; c'étoit la *Jérusalem délivrée* du Tasse,

(1) Il y a en Italie plusieurs familles illustres de ce nom. L'une est de Pise, et elle a donné à l'église le pape Gelase II, élu en 1118 ; l'autre, originaire de Rome, a donné naissance à Boniface VIII, élevé à la papauté en 1294. Elle s'est depuis alliée à tout ce que Rome et le royaume de Naples offrent de plus grand.

dont elles apprenoient par cœur des stances : ces petites filles nous en récitèrent quelques unes, par l'ordre de leur gouvernante, et leur prononciation naturelle me fit un extrême plaisir.

Nous allions très souvent au Vatican, l'abbé de Guénégaud et moi, pour apprendre des nouvelles du conclave, et pour nous informer de la santé de nos cardinaux ; nous les apercevions à leurs fenêtres, et nous leur adressions quelques paroles autant que la distance où nous étions placés pouvoit nous le permettre. Les fenêtres sous lesquelles nous nous rendions le plus ordinairement, et qui donnoient sur un endroit assez reculé, étoient celles du cardinal de Bouillon ; il venoit quelquefois y recevoir notre visite, et quand ses occupations l'en empêchoient, nous voyions au moins l'abbé de Polignac, ou bien ce sage et avisé de Serte, dont il a été fait mention en plus d'un endroit de ces mémoires : nous avions avec eux quelque sorte de conversation, et ils avoient la charité de nous descendre souvent des rafraîchissements dans un panier, quelquefois même un banc, pour que nous pussions les prendre plus commodément ; mais ce petit adoucissement ne me consolait guère, quand j'apprenois en même temps qu'il y avoit dans le conclave tant de divisions et de brigues différentes, et qu'ainsi il ne falloit pas espérer d'en voir sitôt la fin.

Comme à quelque chose malheur est bon, le cardinal de Bouillon, s'étant trouvé assez sérieusement malade dans le conclave, fut obligé d'en sortir pour prendre un peu de repos, et faire les remèdes qui ne pou-

voient lui être administrés dans un lieu aussi resserré. Il vint passer quelques jours dans le palais du cardinal Maldachini (1), où je lui tins fidèle compagnie. Dès que sa santé le lui permit, il retourna au conclave; mais avant d'y rentrer il alla selon l'usage faire ses prières dans l'église de Saint-Pierre, où je le suivis, et où je vis, pour la seconde fois, la princesse de Vaudemont de la maison de Lorraine, fille du premier lit du feu duc d'Elbeuf (2).

Cette princesse avoit eu d'abord l'intention d'aller avec son mari et son fils à des eaux dans le royaume de Naples, pour la santé du prince de Vaudemont qui étoit menacé de paralysie; mais ayant changé d'avis, ils s'étoient arrêtés à Rome, où ils vivoient dans une liaison si étroite avec les Espagnols, et dans un tel éloignement des François, que nous fûmes absolument exclus de leur société.

Cependant, un soir qu'on y pensoit le moins, la duchesse de Nevers reçut chez elle, en présence du duc de Chaulnes qui y avoit soupé, un gentilhomme de la princesse de Vaudemont qui vint lui faire un compliment de sa part, et lui dire que si elle vouloit bien lui donner un rendez-vous pour le lendemain matin dans quelque église, elle s'y trouveroit, par l'envie extrême qu'elle avoit de la voir; mais qu'il falloit que cela se

(1) Ce cardinal étoit de la faction de France, comme on l'a déjà vu.

(2) Anne-Élisabeth de Lorraine-Elbeuf avoit épousé, le 28 avril 1669, Charles-Henri Lorraine, prince de Vaudemont, fils du duc Charles IV.

passât dans le dernier secret. La duchesse répondit au compliment, et choisit l'église de Saint-Pierre comme le lieu le plus propre à cette entrevue. Le duc de Chaulnes, profitant de cette occasion, chargea ce gentilhomme de beaucoup de compliments, et d'offres de service pour la princesse, dont il étoit le proche parent, le priant de l'assurer combien il étoit fâché de ne lui point rendre ses devoirs, qu'au moins il ne tenoit pas à lui. Le gentilhomme en se retirant s'informa du nom du seigneur qui venoit de lui parler, et comme je répondis que c'étoit *un nommé* le duc de Chaulnes, ambassadeur de France, peu s'en fallut qu'il ne s'en évanouît.

Comme j'avois fort envie de voir la princesse de Vaudemont, je suivis la duchesse de Nevers au rendez-vous. Ces dames jouèrent fort bien une rencontre imprévue; et s'étant assises sur les marches d'une balustrade, elles eurent une assez longue conversation. En se séparant, la duchesse dit à la princesse que j'étois là, mais que par discrétion je n'avois pas osé m'approcher. La princesse vint aussitôt du côté où j'étois, et s'arrêtant quelques moments, elle me fit mille honnêtetés, et me dit qu'elle avoit reçu avec beaucoup de reconnoissance tous les compliments du duc de Chaulnes, qu'elle me prioit de lui en faire ses remerciements, et de le supplier en même temps qu'ils n'allassent pas plus loin; que la duchesse de Nevers m'en diroit les raisons: comme elle s'avançoit toujours vers une des portes de l'église, je marchois à ses côtés; mais après quelques autres propos et m'avoir bien demandé des nouvelles de la comtesse de Grignan, qui étoit fort de ses amies en France, et avec

qui elle savoit que j'avois beaucoup de relations, elle me pria si fortement de la quitter, que je fus obligé d'obéir.

La duchesse de Nevers que j'allai rejoindre me conta une partie de la conversation qu'elle venoit d'avoir, et comme effectivement cette pauvre princesse étoit obligée de vivre dans une contrainte qui faisoit pitié; qu'elle et son mari, n'ayant pour toute subsistance, depuis la guerre, que trente mille écus des Espagnols, n'osoient faire la moindre démarche qui pût leur déplaire, bien persuadés l'un et l'autre que les Espagnols ne demanderoient qu'un prétexte pour leur faire une querelle d'allemand.

La princesse de Vaudemont (1) employa le même procédé auprès du cardinal de Bouillon, et elle n'osa pas le voir plus ouvertement, quoique ayant été élevée auprès de la duchesse d'Elbeuf, sa belle-mère, sœur du cardinal, elle eût passé sa jeunesse avec lui dans de grandes liaisons d'amitié. Ils se rencontrèrent donc comme par hasard dans Saint-Pierre, le jour que le cardinal rentra dans le conclave. La conversation fut courte, et la princesse m'ayant aperçu en se retirant, me donna fort obligeamment quelques marques de son souvenir qu'elle renouvela de temps en temps par l'entremise de la princesse Carpegne (2) qui étoit reçue chez elle quoiqu'elle

(1) La princesse de Vaudemont étoit fille d'Anne-Élisabeth, comtesse de Lannoi, première femme du duc d'Elbeuf. Elle perdit sa mère le 3 octobre 1654, et le 20 mai 1656 son père se remaria avec Élisabeth de La Tour, sœur du cardinal de Bouillon. Ce dernier n'avoit que cinq ans de plus que la princesse.

(2) Voyez plus haut la note de la page 216.

fût Française ; mais son mari le prince Carpegne, tenant de l'empereur sa très médiocre principauté, avoit la bonté de rester dans ses intérêts (1).

Le cardinal de Bouillon étant rentré dans le conclave d'où l'abbé de Polignac n'étoit point sorti, nous recommençâmes, l'abbé de Guénégaud et moi, nos visites sous les fenêtres ; mais je fus bientôt hors d'état de jouir de ce plaisir par une attaque de goutte si violente, que je fus obligé de garder long-temps la chambre et même le lit ; je fus ensuite retenu par l'extrême foiblesse que cette incommodité me laissa ; si bien que ne pouvant faire aucun usage de mes pieds, qui avoient été fort maltraités, je n'avois le plus souvent d'autre parti à prendre que de me faire rouler dans un fauteuil par les appartements de notre palais, afin de donner quelque soulagement à mon ennui, ou de me faire jeter comme un paquet dans un carrosse pour aller prendre l'air et chercher au moins à promener mes yeux (2).

Ce fut dans ce triste état que, ma bonne humeur me secourant à son ordinaire, je m'avisai d'envoyer ces vers à l'abbé de Polignac :

(1) Il faut rapprocher tout ce récit des relations que la duchesse de Nevers et le cardinal de Bouillon eurent à Rome avec la princesse de Vandemont, de la lettre 1178 de madame de Sévigné suivant l'ordre de notre édition.

(2) Coulanges avoit fait le récit de ses maux à madame de Sévigné, qui lui répondoit : « Quoi, vous criez ! vous vous plaignez ! « vous ne dormez plus, vous ne mangez plus, vous ne riez plus ! « Quoi, la joie et vous ce n'est plus la même chose ! etc. » Il faut au reste rapprocher de cette partie des *Mémoires* toute la lettre 1180 de notre édition.

Le cruel mal que la goutte!
 Quand la diablesse s'y boute,
 Elle vous met en dérouté,
 Les pieds, les mains, les genoux.
 Faut-il que je la redouté!
 Faut-il aussi qu'il m'en coûté
 De n'oser boire une goutte
 De ces vins piquants et doux, doux, doux.
 Ma foi, buvons,
 Re commençons,
 Je n'ai plus la goutte aux talons.
 Allons, allons, allons.

Voici comment l'abbé me répondit :

AL PODAGROSO SILENO.

*O quanto m'è dispiaciuto,
 Di vederti ricaduto,
 Per aver troppo bevuto,
 Del nettar, che t'ingannò.
 Per cacciar un mal sì brutto,
 Chè già ti tien' abbattuto,
 Beve latte com' un putto.
 Ma del vin, o questo, nò, nò, nò.
 Dirai di sì,
 Ma dop' un dì,
 Tu ricomencierai;
 Così, così, così,
 La zitell' innamorata,
 Chè d'amor vien maltrattata,
 Piange, muore disperata,
 Giura di non amar mai,
 Ma la cieca spiritata,*

*Con un sguardo consolata ,
 Del patito mal scordata ,
 Torn' à provai nuovi guai , ai , ai , ai ;
 Così sei tu ,
 Cascato giù ,
 Dici che non beverai , più , più , più (1).*

Voici des triolets que j'envoyai en France à la duchesse de Nevers :

Chacun me présente le poing ,
 De peur qu'un faux pas je ne fasse ;
 Sans aide je ne marche point ,
 Chacun me présente le poing .
 Me voilà donc réduit au point
 Que je deviens oiseau de chasse .
 Chacun me présente le poing ,
 De peur qu'un faux pas je ne fasse .

Ah mon Dieu le cruel destin
 De tomber en métamorphose !
 Ma goutte en est le grand chemin .
 Ah , mon Dieu , le cruel destin !
 Et quel ennui de vivre enfin
 Toujours perché sur quelque chose .
 Ah , mon Dieu , le cruel destin
 De tomber en métamorphose .

Le dernier jour du mois de mars
 Fut le dernier jour de ma vie .
 Diane , à six heures trois quarts ,
 Le dernier jour du mois de mars ,

(1) On aime à voir avec quelle facile légèreté l'auteur de l'anti-Lucrèce manioit le badinage , même dans une langue étrangère .

Quitta le séjour des Césars
 Pour retourner en sa patrie.
 Le dernier jour du mois de mars
 Fut le dernier jour de ma vie.

J'avois eu de Gênes des nouvelles du duc et de la duchesse de Nevers; je savois qu'il me venoit de leur part une tabatière que Ratabon (1), résident de France auprès de cette république, devoit me faire tenir. Aussitôt que je l'eus reçue je leur en fis mes remerciements, et je me servis de cette occasion pour leur témoigner de nouveau la douleur que j'avois toujours de leur absence :

Rome étoit aimable,
 Plaisante, agréable
 Pendant le règne de Nevers.
 Toujours de jolis vers,
 Toujours une table
 De peu de couverts;
 De bons vins, sur-tout le *connétable* (2),
 Et cent mets divers.

Maintenant Coulange,
 Chose fort étrange,
 Ne boit, ne mange, ni ne dort.
 Voilà son triste sort.
 Absent de Thiange,
 Il dépérit fort.
 Si bientôt il ne revoit cet auge,
 C'est un homme mort.

(1) C'étoit sans doute le fils de Ratabon, des bâtimens du roi, que le cardinal Mazarin recommanda à Louis XIV en mourant. (Voyez les *Fragments historiques* de Racine.)

(2) Le vin de *Fratoche* que le connétable Colonne donnoit au duc de Nevers.

Rome n'est plus Rome ;
 Rome est pour moi comme
 Seroient les plus affreux déserts.
 J'ai l'esprit à l'envers ;
 La goutte m'assomme
 Et frappe mes nerfs.
 En un mot, je ne suis plus cet homme
 Du temps de Nevers.

J'ai reçu naguère
 Une tabatière
 De votre part, cela s'entend.
 L'or en est éclatant,
 L'écaille en est claire,
 J'en suis très content.
 Ce présent charmeroit la misère
 Du plus impotent.

Mais, quelle espérance,
 Pendant votre absence
 Je conçois d'un tel souvenir !
 Qui me pourra tenir,
 Si jamais, en France,
 Je puis obtenir,
 Comme ici, chez vous, sans conséquence,
 D'aller et venir⁽¹⁾.

Aussitôt que le duc fut à Paris, il me répondit ce qui suit :

Croyez, cher Coulange,
 Que tout l'or du Gange
 L'on donneroit pour vous avoir ;

(1) On voit dans les lettres de madame de Sévigné que ce vœu de Coulanges fut exaucé. (*Lettre 1231.*)

Mais si vous voulez voir
 Mettre une éminence
 Au trône papal,
 Bienheureux si vous êtes en France
 Pour le carnaval.

D'un retour qui traîne,
 Dieux! en quelle peine
 Je vois la Vénus de Damas (1)!
 Si vous ne venez pas,
 Adieu Chaulne et Fresne (2),
 Lieux remplis d'appas.
 Quittez donc le Tibre pour la Seine,
 Sortez d'embaras.

Quoi! toujours verrai-je
 Le sacré collège
 En deux factions partagé?
 Saint Pierre est outragé;
 Ce n'est qu'un manège;
 Tout est déraugé;
 L'intérêt marche avec grand cortège
 Dans le saint clergé.

Altieri déclare
 Qu'il veut la tiare,
 Malgré les *Zélans* opposés.
 Vous le favorisez,
 Même avec faufare;
 Mais gens plus rusés
 Vous feront trébucher cet Icare;
 Vous vous abusez.

(1) La duchesse de Nevers, de la maison de Damas.

(2) Le duc de Nevers avoit fait l'acquisition de la terre de Fresne.
 (Voyez la lettre 1178 de madame de Sévigné.)

On ne voit qu'intrigue,
 Tout est fourbe et brigue,
 Chacun fait valoir son parti;
 Que pour Arciañoli
 Coulange se ligue,
 Ou pour Ginetti,
 Quant à moi je suis pour Barbarigue,
 Ou pour Buonvisi.

Cette réponse fut fort approuvée, et principalement l'endroit qui traitoit des brigues du conclave, où effectivement le cardinal Altieri que nous favorisions faisoit tout de son mieux pour parvenir à la papauté; mais malgré tous nos mouvements en sa faveur, le cardinal Chigi lui fut toujours contraire, quelque avantage qu'il en eût pu tirer; la cabale des *Zelanti*, c'est-à-dire des dévots, n'y voulut jamais consentir (1).

Le conclave cependant se brouilla si bien que nous crûmes qu'il ne finiroit jamais; nous n'espérâmes plus

(1) Les cardinaux nommés par Innocent XI voyant à quel excès le népotisme avoit été porté sous le pontificat d'Alexandre VIII, résolurent de ne point coopérer à l'élection avant d'avoir obtenu du sacré collège la réforme de cet abus. Ils portoiert Barbarigo, cardinal vertueux, charitable et rempli de simplicité. Ottoboni, qui auroit redouté un pape de mœurs austères, se joignit au cardinal Altieri qui ambitionnoit la papauté. Le cardinal de Janson crut aussi devoir traverser les menées des *Zelanti*, parceque la France avoit tant à se plaindre d'Innocent XI, qu'elle craignoit de voir monter dans la chaire de Saint Pierre un pape qui fût dirigé par les mêmes maximes. D'un autre côté, ce cardinal devoit sa nomination au pape Alexandre VIII, et par reconnoissance il se joignit à Ottoboni, et porta Altieri. (*Voyez l'Histoire des conclaves.*)

qu'aux grandes chaleurs, pensant qu'elles obligeroient les cardinaux de s'accorder et de faire plus de diligence. Je souhaitois fort que le cardinal Conti (1), d'une naissance distinguée et fort homme de bien, fût élu pape : je lui donnois ma voix par rapport au duc de Poli (2), son neveu, dont les manières me plaisoient fort, mais plus encore par rapport à la duchesse d'*Aqua-Sparta* (3) sa nièce, que je voyois assez souvent, et qui recevoit agréablement mes visites. Mais c'étoit précisément cette nièce et ce neveu qui lui donnoient l'exclusion : on vouloit un pape qui n'en eût point. Cependant je crus qu'il étoit bon de faire savoir au moins mes bonnes intentions ; c'est ainsi que je les déclarai au cardinal de Bouillon :

Que par vous la maison Conti
 Ait un dixième pape (4) ;
 Faites-nous le duc de Poli,
 Neveu de pied en cape.
 Qu'*Aqua-Sparta*, de son côté,
 Soit la plus riche nièce.
 Remettez-nous la papauté
 Dans l'ancienne noblesse.

(1) Le cardinal Conti étoit d'une famille romaine très ancienne, qui avoit la prétention de compter Jules César au nombre de ses aïeux. Il ne quittoit son évêché d'Ancône que pour venir au conclave.

(2) Joseph-Lothaire Conti, duc de Poli et de Guadagnole, marié en 1677 avec Lucrèce Colonne. Michel-Ange Conti, frère de Lothaire, fait cardinal en 1707, fut porté au souverain pontificat le 8 mai 1721, sous le nom d'Innocent XIII. Il y a eu plusieurs papes de cette maison.

(3) Blacinthe Conti, femme de Joseph Cesi, duc d'*Aqua-Sparta*.

(4) Suivant l'*Art de vérifier les dates*, il n'auroit été que le huitième.

Ma faction, quoique soutenue de mes chansons, ne réussit point. Enfin, après cinq mois entiers de conclave, la brigue des dévots et des Autrichiens l'emporta en faveur du cardinal Pignatelli, comme on le verra ci-après dans une relation plus particulière.

Le conclave fini, nous eûmes la joie de revoir nos éminences en liberté, et de retrouver avec eux et dans leurs palais assez bonne compagnie pour réparer le temps perdu, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de nous marquer le jour de notre départ. Les cardinaux d'Estrées et de Janson allèrent habiter leur palais ordinaire; le cardinal de Bonzi s'établit selon sa coutume chez le cardinal Maldachini, et le cardinal Le Camus ne voulut d'autre habitation qu'une cellule dans les Chartreux; il ne parut jamais dans Rome qu'avec le train dont il ne pouvoit absolument se passer, et il continua peut-être par reconnaissance (1) l'usage ordinaire de ses légumes, en quelque table qu'il se trouvât.

Le cardinal de Bouillon, intimement lié d'amitié comme il l'étoit avec l'ambassadeur, et ne prévoyant pas qu'il dût faire un long séjour à Rome, ne prit point d'autre palais que celui du duc de Chaulnes; il y trouva un appartement commode, et l'abbé de Polignac choisit une chambre dans le voisinage de la mienne. Je fus très content de cet arrangement; mais la foiblesse qui me restoit encore de l'attaque de goutte que je ve-

(1) Innocent XI, pape très austère, avoit nommé *proprio motu* M. Le Camus, cardinal. Il y a apparence que ses *chers légumes* avoient été pour lui une recommandation auprès du pape.

nois d'essayer, s'opposa à toutes les démarches que j'aurois voulu faire pour assister aux cérémonies de l'exaltation du pape ; je ne pus en voir aucune.

Comme un jour on disoit beaucoup de bien de sa sainteté, et qu'on louoit extrêmement sa piété et sa régularité qui iroient, disoit-on, jusqu'à empêcher tous les plaisirs de Rome, je fis ces deux sixains que j'envoyai en France pour faire connoître à qui nous avions affaire :

Notre pape est Napolitain,
 Mais c'est un saint, ce qui s'appelle,
 Qui veut de l'empire romain
 Chasser à jamais la donzelle,
 Bannir les jeux, les opéra,
 Le carnaval, *et cætera*.

Mais au moins de boire en repos
 Nous permettra-t-il, le saint-père :
 Son nom, ses armes sont des pots(1),
 Une *Caraffe* (2) étoit sa mère.
 Pour moi, je veux avec éclat
 Célébrer son pontificat.

Le nouveau pape ne fut pas plutôt sorti de l'embarras des premières cérémonies, qu'il quitta le palais du Vatican, et qu'après avoir été selon la coutume prendre possession de Saint-Jean de Latran, il vint s'établir à

(1) La maison Pignatelli porte pour armes trois petits pots. Le jour de son couronnement le nouveau pape fit jeter au peuple des médailles, sur lesquelles les trois pots étoient représentés remplis d'argent, et renversés, avec ces mots : *Nihil pro me*.

(2) La mère de Pignatelli étoit de la maison Caraffe.

Monte Cavallo. Ce fut là qu'il donna audience à tous les ambassadeurs et qu'il reçut tous les compliments *ad multos annos*. L'ambassadeur de France eut la sienne des premiers, mais je n'avois pas encore les jarrets assez souples pour les gémuflexions qu'il m'auroit fallu faire, et pour me tenir à genoux. Ainsi je remis à voir le pape, dont le visage m'étoit même absolument inconnu, jusqu'à la seconde audience qu'il pourroit quelque jour donner à l'ambassadeur. Je mettois cependant ma foiblesse en œuvre tout autant que je le pouvois, pour faire ma cour aux cardinaux, et je voyois avec plaisir la recrue d'honnêtes gens qui nous étoient venus avec eux ; mais ce qui me touchoit le plus étoit de me retrouver auprès du cardinal de Bouillon, dans le même palais, et d'y posséder à mon aise l'abbé de Polignac, pour qui j'avois beaucoup d'estime et d'amitié.

Étant assez instruit de tout ce qui s'étoit passé au conclave, je m'avisai d'en mettre une partie des intrigues en chansons que j'envoyai au duc de Nevers, en réponse aux couplets que j'avois recus de lui. J'adressai ce bel ouvrage à l'abbé de Polignac qui avoit été conclaviste, afin qu'il me guidât avec plus de sûreté (1).

- (1) Abbé, d'un rayon de lumière
 Illuminez mon pauvre esprit.
 Hélas ! sur certaine matière
 Je me trouverai déconfit
 Si l'on me dit :
 Comptez-nous un peu la manière
 Dont le pape Innocent se fit.
 De combien étoit l'assemblée
 De nos seigneurs les cardinaux ?

C'est ainsi que ma'muse badinoit, tandis que l'ambassadeur s'acquittoit sérieusement de toutes les fonctions

Les Zélans l'ont-ils tant troublée
Comme ont publié leurs rivaux ?

Car, en deux mots,

Ils ont tant fait par leurs journées,
Que la diare est sur les pots *.

Ils avoient une forte brigade,
Et se sont démenés long-temps
Pour favoriser Barbarigue,
Homme détaché de parens ;
Mais ne pouvant
Mettre à bonne fin cette intrigue,
Pignatelli étoit de leurs gens.

Au défaut de l'un venoit l'autre,
Et l'ambassadeur autrichien
Portoit sous main ce saint apôtre
Pour exclure le Vénitien **.

Nous sommes bien ;
Mais pouvons-nous appeler nôtre
Un Espagnol Innocentien *** ?

Dites-nous de quelle quadrille
Disposoit le bon Altieri ?
N'avoit-il pas dans sa famille
De quoi satisfaire Clugi ?
Et notre ami ?
Comme a-t-il pu perdre *codille* **** ?
La *poule* devoit être à lui.

Trouvez bon que je vous demande,
D'Otobon ou d'Odescalchi,

* Armes de Pignatelli.

** Barbarigo.

*** Pignatelli avoit été fait cardinal par Innocent XI.

**** Terme de jeu.

de son ministère auprès du nouveau pape, qui par l'exclusion entière de ses neveux et de ses parents (1), et par les bonnes intentions qu'il fit paroître d'abord, donna une grande idée de son gouvernement.

Je crois que l'ambassadeur ne lui fit pas de grandes instances pour la conclusion de l'affaire des bulles, qui étoit devenue celle du cardinal de Janson. Il ne savoit que trop que l'honneur de la conclusion ne lui en étoit pas réservé; et ne se trouvant plus nécessaire à Rome

Quelle trompe étoit la plus grande ?

Qui soutenoit Maescotti ?

Qui Buonvisi ?

Acciaoli, de quelle bande ?

Cibo, Delfin, de quel parti ?

Barbarigüe, encor de bon âge,

Renversoit l'espoir d'Altieri;

Ottobon, en cet homme sage,

Crut voir des plaisirs l'ennemi;

 Donc à l'envi

L'un l'exclut par libertinage,

L'autre d'ambition farci.

Moi, j'avois donné mon suffrage,

Et je postulois pour Conti;

Son nom, ses vertus et son âge

Méritoient qu'il fût bien loti;

 Mais son parti

N'a pas réussi davantage

Que celui de Panciatici.

(1) Innocent XII prit tous les moyens possibles pour détruire le *népotisme*. Il disoit que ses neveux étoient les pauvres; il en fit mettre cinq mille dans le palais de Saint-Jean-de-Latran, et il assigna des fonds pour leur entretien.

pour le service de sa majesté, il lui écrivit pour la supplier de vouloir bien lui accorder son retour en France. La réponse fut favorable; mais quand elle fut arrivée il y eut quelque difficulté pour obtenir des Espagnols les passeports nécessaires, et sur-tout du gouverneur de Milan. Ces difficultés, jointes aux chaleurs qui duroient encore, nous obligèrent de rester à Rome jusqu'au mois de septembre.

Un matin que l'ambassadeur m'envoya dire l'embaras où il se trouvoit pour ses passeports, et que cependant Papachin qui commandoit la flotte d'Espagne étant en mer, il n'y avoit pas d'apparence de s'y embarquer légèrement: voici comme je lui répondis sur-le-champ :

Sur mer, fuyons les combats ;
Je n'aime point le fracas.
Fi ! des vaisseaux de la flotte ;
Vive ceux de la Palotte (1).

Lampons, etc.

Évitons ce Papachin
Qui nous prendroit un matin.
Il vaut mieux baiser la mule
Du bon homme Papa-Jule (2).

Lampons, etc.

Vivons où mourut Bourbon (3).
Il éternisa son nom,

(1) La grotte de la *Palotte*, où l'on trouvoit les meilleurs vins.
(*Note de Coulanges.*)

(2) Autre grotte appelée *Papa-Jule*. (*Note de Coulanges.*)

(3) Charles, duc de Bourbon, connétable de France, tué d'un coup de mousquet le 6 mai 1527, comme il montoit le premier à l'assaut sur les murs de Rome.

Suivant l'histoire profane,
 A porte Septimiane (1).
 Lampons, etc.

Je me trouve bien ici,
 J'y bois fort bien, Dieu merci;
 J'aime mieux le mont Testache (2)
 Que le quartier Saint-Eustache.
 Lampons, etc.

Le duc de Nevers m'avoit si bien fait connoître tous les bons vins, et j'y avois pris tant de goût qu'il ne faut pas s'étonner si je fais voir tant de prédilection pour les cabarets et pour les grottes où ils se débitoient. Ce fut un jour en celle du mont *Testaccio* qu'ayant appris la nouvelle de la retraite de M. de Fieubet (3), conseiller d'état ordinaire, homme d'un mérite distingué, et qui

(1) Où est encore un cabaret de réputation. (*Note de Coulanges.*)

(2) Autre grotte célèbre. (*Note de Coulanges.*) C'est une colline d'environ cent trente pieds de hauteur, large de cent cinquante pas dans son plus grand diamètre. Elle est entièrement formée de morceaux d'urnes brisées. Il paroît que l'on a amoncelé dans cet endroit une grande quantité d'urnes cinéraires. On y a creusé des voûtes, dont la fraîcheur est favorable à la conservation du vin. Ce monticule a été appelé *Mons Testaceus*, dont on a fait *Monte Testaccio*. Il sort par quelques unes de ses ouvertures un vent très fort et très froid, ce qui provient de la communication qui s'établit entre l'air extérieur et l'air intérieur par les intervalles des urnes. (*Voyez la Description de l'Italie*, par l'abbé Richard, tom. VII, pag. 369.)

(3) *Voyez* sur M. de Fieubet la note de la lettre 365 de madame de Sévigné. Il passa trois ans dans la retraite. (*Voyez* les lettres 1210 et 1253.)

pouvoit prétendre dans le monde aux premiers emplois de sa profession, je fis cet inpromptu :

L'on n'entend plus parler en France
 Que de retraites d'importance,
 De gens qui du monde sont las.
 Pour moi, s'il faut que je me cache,
 Je reviens ici sur mes pas
 Me faire ermite au mont *Tésta*che.

L'on peut juger par toutes ces *belles* productions que je reprenois insensiblement mes forces, qui cependant ne se trouvèrent point encore telles qu'il me les falloit pour suivre l'ambassadeur à la seconde audience qu'il eut du pape. Si bien que je remis à une troisième, espérant au moins que celle-là ou bien celle qu'il obtiendrait pour prendre congé, ne m'échapperoit pas ; mais, sur la fin de notre séjour à Rome, il arriva à sa sainteté un accident que je n'avois garde de prévoir. Étant dans un appartement bas de son palais de *Monte-Cavallo*, elle fut avertie que son train (1) arrivoit de Naples, et qu'elle pouvoit le voir passer de ses fenêtres.

Comme ces sortes d'appartements d'été, pour être plus frais, sont enfoncés dans terre de manière que pour voir par les fenêtres il faut monter deux ou trois marches, le pape voulant profiter de l'avis qu'on venoit de lui donner, monta ces degrés ; mais il oublia de les descendre ; si bien qu'il tomba de la hauteur de ces marches

(1) C'étoit quinze personnes de sa famille. (*Histoire des papes*, Amsterdam, 1734, tom. V, pag. 400.)

et de toutes les siennes sur des carreaux de marbre, et si rudement qu'on le crut mort. On courut à lui promptement, mais on le releva si froissé, et avec de telles douleurs qu'il fallut au plus vite le porter dans son lit où il resta pendant un temps très considérable (1). Cet événement retarda beaucoup l'audience de congé de l'ambassadeur; et comme il étoit impossible d'attendre l'entière guérison de sa sainteté, elle consentit enfin à voir un moment le duc de Chaulnes, et à recevoir ses adieux dans son lit; mais elle ne voulut point étendre ce privilège à tous les Français de la suite; si bien que l'ambassadeur à la sortie de la chambre nous signifia qu'il n'avoit que des bénédictions à nous donner de la part du pape. Il fallut s'en contenter, et par ce contretemps je me trouvai dans la nécessité de partir de Rome non seulement sans baiser les pieds du pape, mais même sans le voir, pour emporter au moins avec moi quelque idée de son visage. Il est bien vrai que tout écloppé que j'étois, quand il ne l'étoit pas, j'aurois pu faire un effort pour le voir dans quelque église; il ne tint qu'à moi plusieurs fois; mais, plus paresseux que curieux, je négligeai ces occasions, comptant toujours que je ne manquerois pas d'en trouver d'autres. Mon

(1) Le pape éprouva cet accident le jour même qu'il avoit fait exécuter à mort un jeune homme de vingt ans pour avoir résisté avec violence aux sbirres. Le peuple ne manqua pas de dire que Dieu punissoit le saint-père de sa trop grande sévérité. Cet exemple étoit cependant devenu nécessaire, car cent quatre-vingt-deux assassinats avoient été commis à Rome pendant le dernier conclave. (*Voyez l'Histoire des conclaves*, tom. II, page 105.)

aventure parut si extraordinaire que, pour répondre à tous ceux qui m'en parleroient en France et ailleurs, je fis une chanson (1).

CONCLAVE DE 1691.

On a vu précédemment que les cardinaux de Bouillon, d'Estrées, de Bonzi et Le Camus étoient arrivés à Rome pour le conclave. Mais il me semble qu'avant de parler de ce qui s'y passa depuis leur entrée, il faut dire un mot de la situation dans laquelle la France se trouvoit relativement à l'exaltation d'un pape; et que je ne dois pas oublier la conférence que les quatre cardinaux tinrent ensemble à Savone sur les dépêches qu'ils reçurent de Rome étant en mer, un peu avant de débarquer.

Je dirai donc en commençant que la France n'ayant d'autre objet dans ce conclave que de faire un pape qui donnât des bulles aux évêques qui avoient assisté à l'assemblée de 1682, sans exiger aucun désaveu, rétractation ou blâme des propositions dressées par cette assemblée, et qui paroissent contraires à l'autorité du saint-siège, elle ne voulut concourir qu'à l'élection de celui qui s'y engageroit par écrit ou au moins par sa parole positive; elle consentit, sur ce fondement, à ce qu'on préférât le cardinal qui donneroit ces assurances, n'eût-il pas d'ail-

(1) Le couplet que Coulanges fit à cette occasion est d'une telle médiocrité, que je crois devoir l'omettre.

leurs tout le mérite et les qualités requises pour cette suprême dignité, et quand même il auroit été jusque-là peu favorable à la France et exclus par elle dans les conclaves précédents.

Le cardinal de Bouillon avant de partir pour Rome ne put s'empêcher de faire part aux ministres de ses sentiments particuliers, pour qu'ils en rendissent compte à sa majesté; il leur dit qu'il ne croyoit pas que l'on pût en conscience demander de semblables sûretés soit par écrit, comme le cardinal d'Estrées soutenoit que le duc de Chaulnes et lui auroient dû le faire dans le précédent conclave, soit de parole positive comme un préliminaire nécessaire pour avoir l'exclusion ou l'inclusion de la France; qu'il étoit convaincu par ses lumières particulières, contre lesquelles il ne pouvoit pas aller, que la bonté et la justice même de la fin pour laquelle on demanderoit ces sûretés, ne pouvoit autoriser la demande de ses sortes d'engagements, et que les canons de l'église et les bulles des papes défendoient expressément tous pactes particuliers, quelque bon et juste qu'en pût être l'objet.

Quant aux dépêches que les quatre cardinaux reçurent de Rome, et à l'occasion desquelles ils s'assemblèrent à Savone dans la maison du cardinal de Bouillon, comme le plus ancien cardinal, pour en faire ensemble la lecture, elles étoient du duc de Chaulnes et du cardinal de Janson qui, chacun de leur côté, les informoient de la disposition et de la situation dans laquelle ils trouveroient le conclave à leur arrivée; qu'on

les y attendoit avec beaucoup d'impatience, quoique rien ne pressât leur marche, parceque dès l'entrée du conclave les chefs de faction avoient pris la résolution, et donné leur parole, de ne procéder à aucune élection qu'ils n'y fussent entrés; que le cardinal qui avoit la meilleure part au souverain pontificat, suivant les dispositions qui se manifestoient, étoit le cardinal Barbarigo, si l'on pouvoit faire lever l'exclusion qu'il avoit de la part de la maison d'Autriche et sur-tout de la part de l'empereur; que pour la faire lever à Vienne, le cardinal Chigi, dont ce cardinal étoit créature, avoit écrit fortement à sa majesté impériale à la sollicitation de la plupart des cardinaux et sur-tout des Zélans qui portoient en première ligne ce saint cardinal, et qui ne vouloient pas entendre parler de la pratique d'aucun autre. Pareille chose s'étoit passée à l'égard du roi, de concert avec le cardinal et le duc d'Estrées, par les cardinaux Barberini, Chigi et Rospigliosi, en faveur du cardinal Odescalchi, qui avoit été pape sous le nom d'Innocent XI; qu'ainsi avant le retour du courrier dépêché à Vienne, on ne feroit rien dans le conclave.

L'entretien que ces cardinaux eurent ensemble ne roula proprement que sur la personne du cardinal Barbarigo, sujet estimé par le roi, et mis dans les instructions, tant du précédent conclave que du présent, comme étant très agréable à sa majesté pour être porté au souverain pontificat; c'étoit avec cette restriction cependant, que, s'il devenoit pape, il n'exigeroit point avant d'accorder les bulles une rétractation et un dés-

aveu des propositions de l'assemblée de 1682, et qu'il ne reprendroit pas l'affaire de la régale dans le même esprit qu'Innocent XI.

Les cardinaux de Bouillon et d'Estrées déclarèrent naturellement qu'ils croyoient que Barbarigo seroit un très bon pape pour la France, et qu'ils en seroient encore plus persuadés si l'exclusion donnée par les Autrichiens étoit levée dans la suite; que l'on avoit l'expérience récente dans les papes Innocent X, Alexandre VII, et Innocent XI, tous trois exclus et ensuite inclus par la France, que ces sortes d'exclusions laissoient toujours dans l'esprit des souverains pontifes une mauvaise disposition pour la couronne qui les avoit exclus, bien qu'elle fût ensuite revenue à eux pour les faire papes.

Le cardinal de Bonzi, qui naturellement ne s'accommodoit pas d'un dévot de profession, dit que pour lui il ne connoissoit pas le cardinal Barbarigo, mais qu'étant dévot de profession et porté par les Zélans, il ne croyoit pas qu'il convînt à la France, quelque bien que les cardinaux de Bouillon et d'Estrées en pussent dire et penser.

Pour le cardinal Le Camus, quand ce vint à lui, il dit qu'il ne pouvoit rien souhaiter en son particulier de plus avantageux que d'avoir pour pape le cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, qui étoit le meilleur de ses amis, et qui ne faisoit rien d'un peu considérable dans son diocèse sans lui demander son sentiment et le suivre aveuglément en toutes choses, et cela par le conseil, et sur l'ordre même d'Innocent XI, qui n'avoit jamais

considéré ce cardinal que comme un bon homme , digne d'estime, dont les lumières naturelles et acquises étoient fort courtes; le cardinal Le Camus ajoutoit que, n'ayant rien tant en vue que les intérêts de l'église, du saint-siège en général et ceux de la France en particulier, il se croyoit obligé de dire qu'il ne croyoit pas, si cela dépendoit de sa voix seule, la pouvoir donner en sûreté de conscience au cardinal Barbarigo pour le faire pape, attendu qu'il le connoissoit pour un trop petit esprit, trop borné, et qui seroit très éloigné d'accorder des bulles, à moins que les évêques ne rétractassent et ne condamnassent les propositions faites dans l'assemblée de 1682, contre l'infailibilité du pape, et tendantes à soumettre sa puissance à celle des autres évêques assemblés dans un concile général.

Ce discours joint à quelques autres propos que le cardinal Le Camus avoit tenus pendant le voyage, depuis que les cardinaux s'étoient réunis à Antibes, ne laissa pas ceux-ci sans quelque soupçon, que sa pénitence et sa dévotion pouvoient bien être sur leur fin, et qu'il n'alloit pas au conclave sans quelque espérance de se le rendre assez favorable pour parvenir lui-même à la papauté; ils étoient informés d'ailleurs, qu'à un compliment prophétique qui lui avoit été fait à Grenoble que l'on ne désespéroit pas de le voir un jour pape, il avoit répondu qu'il y avoit moins loin du cardinal Le Camus à cette suprême dignité, qu'il n'y avoit d'Etienne Le Camus, évêque de Grenoble, en disgrâce à la cour de France, au cardinalat. Ils jugèrent que dans cette vue il pourroit bien sous prétexte du service de l'église et

de la France vouloir empêcher Barbarigo de remplir le siège vacant, pour l'occuper lui-même. Ce raisonnement les conduisit à ne pas douter que s'il n'y pouvoit réussir, il travailleroit plutôt à faire élire un vieillard, pour faire un *dépôt*, que ce cardinal ou tout autre d'une complexion aussi robuste et qui promettoit une aussi longue vie que le cardinal Barbarigo. Dans la vérité, avec la réputation de sainteté qu'avoit le cardinal Le Camus en arrivant à Rome, et l'estime et le penchant que tous les Zélans ou soi-disant tels avoient pour lui en ce temps-là, aussi-bien que les Autrichiens, il ne lui eût pas été impossible dans ce conclave, ou dans le suivant, de parvenir au souverain pontificat, s'il ne s'y étoit pas démasqué de telle sorte, qu'il en sortit sans avoir l'estime de personne; sa conduite y fut peu réservée et sincère, et il fut enfin reconnu pour jouer tout le monde par les rapports vrais ou faux qu'il faisoit aux uns et aux autres (1).

(1) Jusqu'à présent le cardinal Le Camus n'a pas été présenté sous des couleurs aussi défavorables. Madame de Sévigné l'aimoit; elle disoit de lui: « C'est l'homme du monde dont j'ai les plus grandes idées, et que je serois le plus aise de voir. » (*Lettre 1178.*) Déjà dans la note de la lettre 1104 j'avois avancé que ce cardinal avoit été soupçonné d'avoir *ambitionné la tiare*. Quelques personnes ont trouvé mon assertion hasardée. Je publie aujourd'hui les mémoires qui m'ont servi d'autorité, et je prie de remarquer que notre écrivain n'est que l'écho du cardinal de Bouillon, du duc de Chaulnes, de l'abbé de Polignac et de beaucoup d'autres personnes graves qui, après avoir assisté au conclave, en firent connoître à Coulanges les particularités les plus remarquables.

Nos quatre cardinaux entrés dans le conclave complétèrent le nombre de soixante-trois, bien que le sacré collège fût composé de soixante-sept membres ; mais il y en avoit quatre absents de Rome, savoir : Porto-Carrero, espagnol, d'Alencastro, portugais, Furstemberg, français, et Radziejowski, polonais.

Les soixante-trois qui étoient dans le conclave étoient divisés en six factions, savoir, France, Autriche, comprenant Empire et Espagne, Chigi, Altieri, Ottobon et les Innocentiens, entre lesquels il y avoit une subdivision de ceux qu'on appeloit *Zélans*.

Il n'y avoit que trois cardinaux sans faction, Cibo et Barberini, créatures d'Innocent X, et Acciajoli, créature de Clément IX.

La faction de France étoit de six cardinaux, Bouillon, Maldachini, d'Estrées, Bonzi, Le Camus et Forbin-Janson.

La faction d'Autriche étoit de six aussi, Médicis, protecteur, Goëz et Kollonitsch, allemands, Salazar et d'Aguire, espagnols, et Giudice, napolitain.

La faction de Chigi étoit de cinq, Chigi, Franzone, Barbarigo, Conti, Delfini ; Spinola, évêque de Lucques, étoit le sixième, mais il mourut au commencement du conclave (1).

La faction d'Altieri étoit de neuf ; Altieri, Carpegna, Orsini, Colonna, Nerli, Casanata, Marescotti, Spada et Norfolk.

(1) Il mourut le 11 mars 1691

La faction d'Ottobon étoit de douze : Ottobon , Panciatichi , Cantelmi (1) , d'Adda (2) , Rubini (3) , Costaguti (4) , Bichi (5) , Imperiali (6) , Homodei (7) , Albani (8) , Francesco Barberini (9) , et Lorenzo-Altieri.

La faction des Innocentiens , qui n'avoit point de chefs , étoit de vingt-deux : Spinola , *Sancta-Cecilia* , Pignatelli , Buonvisi , Mellini , Visconti , Lauria , de Angelis , Pallavicini , Durazzo , Barbarigo de Sainte-Suzanne , Ciceri , Petrucci , Denhoff , Colloredo , Caraffa , Sacchetti , Pamfile , Corsi , Negroni , Astalli et d'Est. Capizucchi , jacobin , qui faisoit le vingt-troisième , mourut au milieu du conclave (10).

Parmi les Innocentiens ceux qu'on appeloit les *Zélaus* étoient Pallavicini , Barbarigo de Sainte-Suzanne ,

(1) Jacques Cantelmi , napolitain , fait cardinal par le pape Alexandre VIII , le 13 février 1690. Il étoit archevêque de Capoue , et Pignatelli lui donna son archevêché de Naples. Il y mourut le 11 décembre 1702.

(2) Ferdinand d'Adda , évêque d'Albano. Il mourut à Rome le 27 janvier 1719.

(3) Neveu d'Alexandre VIII , compris dans la même promotion. Il mourut à Rome le 17 février 1707.

(4) Jean-Baptiste Costaguti , romain. Il mourut à Rome le 8 mars 1704.

(5) Charles Bichi , de Sienne , mort à Rome le 7 novembre 1718.

(6) Joseph-René Imperiali , de Gênes , mort en 1737.

(7) Louis Homodei , mort le 18 avril 1706.

(8) Jean-François Albani , secrétaire des brefs , pape et successeur d'Innocent XII le 23 novembre 1700 , sous le nom de Clément XI. Il mourut le 19 mars 1721.

(9) Francesco Barberini , nommé cardinal par Alexandre VIII le 13 novembre 1690 , en même temps que le cardinal Altieri.

(10) Il mourut le 22 avril 1691.

Ciceri , Petrucci , Denhoff , Colloredo , Corsi et Negroni.

Ces Innocentiens auroient eu plus de force encore , s'ils avoient été unis comme les autres factions sous un chef ; mais n'en ayant point, quelques uns se détachèrent pour suivre leurs amis particuliers, comme Mellini et Ginetti , qui suivoient Altieri , Pamfile et Astalli qui suivoient Chigi. Ils ont cependant eu l'honneur du combat, par le choix qui a été fait de Pignatelli, créature comme eux d'Innocent XI.

Les factions de France , d'Altieri et d'Ottoboni étoient unies , celle de la maison d'Autriche s'étoit jointe à celle de Chigi et des Innocentiens ; cependant tous ne marchèrent pas également de part ni d'autre , car dans toutes les factions il y avoit des avis différents.

Les Zélans avec une autre partie des Innocentiens et plusieurs cardinaux de toutes les factions étoient d'accord sur ce point, de ne consentir à l'élection d'aucun pape qui ne réuniroit pas ces trois conditions : la piété, une grande horreur pour le népotisme , un âge assez frais pour remplir long-temps le saint-siège et venir à bout de toutes les entreprises qu'il feroit pour remédier aux malheurs de la chrétienté. Ils s'étoient en conséquence déterminés pour la personne de Barbarigo , en qui l'on pensoit que rien ne manquoit de ces trois conditions, et qui d'ailleurs étant né vénitien sembloit ne devoir craindre aucune exclusion des couronnes.

Les amis d'Altieri vouloient le faire pape, mais Chigi, les Zélans et leurs amis n'y voulurent jamais consentir ; celui-là malgré tout le bon parti qu'il en eût pu tirer,

ceux-ci par la crainte du népotisme qu'ils auroient regardé comme inévitable (1).

Ceux qui vouloient un *dépôt*, c'est-à-dire un vieillard décrépit, étoient généralement tous les sujets papables, dont le nombre étoit grand, et qui, pour cette fois, ne voyoient rien à espérer pour eux.

La pratique de Barbarigo dura depuis le premier jour du conclave jusqu'au dernier, et toujours avec la même force. On publia d'abord qu'il auroit l'exclusion de l'empereur(2); un courrier fut dépêché à Vienne pour la prévenir, ou pour la faire lever, si elle avoit été déjà ordonnée. Les réponses furent assez favorables, mais la faction de France ne voulut d'abord rien répondre à son sujet, sous le prétexte ridicule qu'elle ne vouloit pas qu'il fût dit que les papes se fissent à Vienne; mais c'étoit dans la vérité pour voir si elle ne pourroit pas obtenir du cardinal Barbarigo, sujet d'ailleurs très agréable à la France, des engagements positifs de donner des bulles à ceux qui avoient assisté à l'assemblée du clergé de 1682, sans exiger d'eux d'autre rétractation ou déclaration, que la lettre que sa majesté avoit trouvé bon qu'ils écrivissent à Alexandre VIII. Le

(1) Le cardinal Altieri avoit été cardinal-patron sous Clément X, son oncle adoptif. Son gouvernement absolu lui avoit attiré toutes les haines. On sentoît d'ailleurs que, s'il avoit été pape, le jeune cardinal Laurent Altieri, qui n'avoit pas vingt ans, seroit devenu cardinal-patron, et auroit gouverné les états de l'église.

(2) L'empereur signa l'exclusion de Barbarigo le 12 mars 1691. jour de saint Grégoire, patron de ce cardinal. (*Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 82.)

cardinal ne voulut jamais entrer dans cet engagement, persuadé qu'en conscience on ne pouvoit pas s'assurer le souverain pontificat par aucune promesse secrète, soit par écrit, soit simplement de vive voix, quand bien même il s'agiroit d'une chose bonne, et qu'on jugeroit devoir faire, lorsqu'on seroit parvenu à la papauté. Ce refus constamment donné par ce cardinal, fut la véritable cause de l'exclusion publique qui lui fut donnée par la France; elle fut à la fin levée par sa majesté, mais l'ordre n'arriva que peu de jours après l'élection du cardinal Pignatelli.

L'ambassadeur d'Espagne déclara qu'il avoit ordre d'exclure Barbarigo, ce qui mit la division dans cette faction; Kollonitsch, d'Aguire et Salazar persistant à le vouloir, et ce dernier cardinal soutenant que le roi d'Espagne n'étoit pas capable d'exclure un saint homme, pendant que Médicis et Giudice tenoient le parti de l'ambassadeur qui vouloit faire tomber le choix sur Pignatelli.

Cette dispute dura long-temps, et personne n'osoit se faire proposer, lorsqu'Altiéri et Ottobon se réunirent contre Barbarigo, qui, par son âge encore assez frais, renversoit les espérances du premier, tandis que l'autre auroit redouté par-dessus tout la régularité d'un saint homme. Voyant que les forces leur manqueraient dans leurs factions pour l'exclure, ils engagèrent celle de France en vertu de l'union à refuser d'y concourir, et alors on continua à faire des tentatives pour d'autres. On proposa d'abord Altiéri que Chigi refusa tout net; mais le cardinal de Bouillon, en

exécution des ordres qui lui furent donnés par l'ambassadeur, à la prière des autres cardinaux de la faction de France, alla trouver le cardinal Chigi pour l'assurer de la part du roi que s'il vouloit concourir à l'élection du cardinal Altiéri, que sa majesté regardoit comme un sujet très digne de la papauté, il ne devoit pas en être empêché par la crainte des brouilleries qui les avoient divisés. Il ajoutoit que le cardinal Altiéri ne desiroit rien tant qu'une parfaite réunion avec lui dont il étoit créature (1), qu'il offroit même de la cimenter par le mariage du prince dom Emilio Altiéri son neveu (2) avec la fille du prince dom Agostino Chigi. Ce mariage s'est fait depuis la mort du cardinal Chigi; mais celui-ci, loin de se rendre à ces offres, répondit toujours positivement que, s'il croyoit d'ailleurs le cardinal Altiéri digne de la papauté, il ne seroit pas détourné de lui donner sa voix et de lui procurer celle de ses amis par le motif de son intérêt particulier et de celui de sa famille; ce qui en bon français marquoit nettement qu'il ne vouloit en aucune façon concourir à son élection. Par cette réponse faite au cardinal de Bouillon, les espérances d'Altiéri furent entièrement renversées, de sorte que la France et ses amis ne songèrent plus à lui pour le faire pape dans ce conclave (3).

(1) Altiéri avoit été fait cardinal par le pape Alexandre VII, oncle de Chigi.

(2) Emile Altiéri, prince de Monterano, épousa au mois d'avril 1697 Constance Chigi. Le cardinal Chigi mourut en 1693.

(3) Le cardinal Negroni contribua singulièrement à empêcher ce cardinal de parvenir à la papauté, « en faisant jour et nuit le tour

Delfini vint ensuite qui, croyant avoir sa partie bien liée par le consentement des chefs de faction et des couronnes, fut bien surpris de voir un beau matin au scrutin trente-trois voix contre lui. Cette conspiration le désabusa (1).

On traita quelquefois en secret pour d'autres sujets ; mais leurs amis, prévoyant l'impossibilité du succès, empêchèrent l'éclat de toutes ces sortes de pratiques couvertes. Tels furent Marescotti, Casanata et Buonvisi (2), contre lesquels on appréhendoit la France ; Cibo,

« du conclave avec des procès-verbaux faits en divers temps contre
« le gouvernement d'Altieri, lesquels il avoit gardés pour s'en servir
« en cette occasion. » (*Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 86.)

(1) Delfini depuis long-temps se frayoit le chemin au souverain pontificat. Il s'étoit, comme on l'a vu dans la relation du conclave de 1689 (*plus haut*, pag. 98), concilié l'esprit des Français, ce qui le mit sur le point d'être secrétaire d'état sous Alexandre VIII. Il s'en fallut de très peu qu'il ne fût élu pape en 1691 ; la considération de ses neveux l'empêcha seule de parvenir à cette souveraine dignité. (*Voyez l'Histoire des conclaves*, tom. II, pag. 88.)

(2) Si l'on doit juger du caractère du cardinal Buonvisi par la lettre qu'il écrivoit de Rome à l'abbé Meslani, le 28 août 1691, la France n'auroit pas dû craindre de le trouver peu complaisant. Après s'être plaint du duc de Chaulnes, il ajoute : « M. le cardinal
« de Forbin m'a reçu et m'a parlé d'une manière bien différente,
« car m'ayant fait avertir qu'il avoit à me parler de la part du roi,
« je fus incontinent le trouver, et je reçus de lui des expressions sur
« les sentiments de bonté et de générosité du roi, si grandes, que j'en
« demurai confus ; car il m'assura de l'entière protection de sa
« majesté, et me demanda en quoi je voulois être servi. Je lui ré-
« pondis que je dépendrois entièrement de ses ordres, et qu'il suffi-
« soit qu'il me les marquât, ce qu'il me promit de faire. Et entre
« autres choses il prit plaisir d'apprendre que dans les armes ancien-

Carpegna et Panciatici, auxquels on savoit que l'Espagne étoit contraire : Lauria et Visconti qui n'avoient pas de crédit dans le sacré collège ; Conti, dont on craignoit le grand nombre de neveux, et qui, par la maladie qu'il eut dans le conclave, fit croire qu'il ne vivroit pas longtemps ; et Ginetti, dont presque personne ne vouloit, excepté la France. Le cardinal de Janson disoit toujours que c'étoit le sujet le plus à souhaiter pour la France, et il étoit en effet marqué parmi ceux que le roi desiroit le plus de voir porter au souverain pontificat, ignorant sans doute à quel point il étoit décrié tant pour ses mœurs que pour son imbécillité (1).

Quant au cardinal Franzone, il avoit toujours déclaré qu'il renonçoit absolument au pontificat, et que c'étoit une infamie de songer à des vieillards comme lui ; sans cela il y auroit eu beaucoup de part.

Les divisions continuelles ayant fait durer le conclave quatre mois et demi, et le scandale aussi bien que les désordres dans la ville augmentant tous les jours, tous les chefs de faction songèrent sérieusement à finir.

Altiéri et Ottoboni qui craignoient toujours qu'à la fin la France ne consentît à l'élection de Barbarigo, qui n'avoit en lui aucun sujet d'exclusion de la part de cette

« nes de ma maison il y avoit au-dessus un ange, avec une bande à
 « la main, d'où sortoient ces mots français : *Tout le jour je pense de*
 « *bien faire* ; ce qui marque l'ancienne dépendance de ma famille. Il
 « m'assura que je verrois à l'avenir l'affection et l'estime que sa ma-
 « jesté auroit pour moi, et que je n'eusse aucune inquiétude sur le
 « sujet de M. le duc de Chaulnes, parcequ'il n'auroit plus aucune
 « part aux affaires de Rome. » (*Manuscrits de Pomponne.*)»

(1) Ce cardinal mourut à Rome le 18 septembre 1691.

couronne, mais au contraire auroit dû lui être agréable par les raisons mêmes qui l'avoient rendu suspect à la maison d'Autriche, résolurent de faire à force d'engagemens ce qu'ils ne croyoient pouvoir obtenir à force de raisons; ils représentèrent aux Français le péril où l'on étoit de se voir obligés bientôt de céder à la constance des partisans de Barbarigo, dont le nombre croissoit à proportion que les intérêts politiques des autres éloignoient la fin du conclave.

Ainsi les cardinaux français, sans même en prévenir le cardinal de Bouillon, quoiqu'il fût dans le conclave, et sous le prétexte qu'ils n'avoient pas voulu le réveiller parcequ'il étoit malade, demandèrent seulement pour la forme le consentement de l'ambassadeur; ils feignirent d'avoir appris que le lendemain à leur insu on vouloit élever le cardinal Barbarigo au souverain pontificat; ils coururent toute la nuit et protestèrent nettement qu'en considération de leurs amis Altiéri et Ottobon, ils ne concourroient point à Barbarigo; ils avoient espéré de faire tomber le choix sur quelque autre; mais il n'y avoit plus à choisir; la partie étoit tellement liée que l'on ne pouvoit plus sortir de l'un de ces deux sujets, Barbarigo ou Pignatelli; de sorte que la ruine du premier assuroit la fortune du second.

Sur ces entrefaites, Chigi alla trouver ces deux chefs de faction pour les inviter à terminer les affaires; ils répondirent qu'il ne tiendroit pas à eux; son but étoit de servir en cette occasion le cardinal Acciajoli son ami, ne comptant pas que le cardinal Pignatelli pût jamais avoir le consentement de la France. Mais il sut que son

dessein ne pouvoit pas réussir, et que les Vénitiens et les Allemands s'étoient déclarés contre Acciajoli (1). De sorte que le seul obstacle qui pouvoit nuire à Pignatelli fut levé par la complaisance entière que la France paroissoit avoir pour Altiéri et Ottobon; mais le véritable motif fut que Pignatelli voulut bien entrer dans les engagements que l'on desiroit pour l'expédition des bulles, dans le cas où il parviendroit au souverain pontificat, et que Barbarigo s'y refusa toujours. Ainsi tout le monde fut d'accord pour l'exaltation de Pignatelli.

Les Autrichiens y concoururent parcequ'il étoit sujet d'Espagne, archevêque de Naples, et créature d'Innocent XI, dont il avoit été maître de chambre, et favorisé plus qu'aucun autre.

(1) Le cardinal Buonvisi s'explique ainsi sur le cardinal Acciajoli dans la lettre dont un fragment vient d'être cité.

« Il faut avouer que les cardinaux français ne pouvoient pas prendre un autre sujet que *Pignatelli*, parceque les meilleurs et les plus vigoureux avoient été abattus dès le commencement du conclave, et quoique M. le duc de Chaulnes ait dit ici que s'ils eussent voulu on auroit fait pape le cardinal Acciajoli, il se trompe fort, parceque le cardinal Acciajoli avoit des oppositions insurmontables; et lorsque M. le duc de Chaulnes voulut l'exposer, il tomba d'une manière qu'il aura de la peine à jamais se relever, quoiqu'il soit d'ailleurs un très bon sujet. Mais les exceptions qu'il souffre du côté de ses parents sont trop considérables, car ils sont odieux à la cour de Rome, et je ne crois pas que les béats et les zélans y eussent jamais consenti. » Cela fit dire à Pasquin sur ce cardinal :

*Tc triplex diadema manet, sed naviget ante
Ad Gangem tua gens, et bibat elleborum.*

Cette dernière raison gagna les Innocentiens et quelques uns des zélans ; Altieri et Ottoboni ne desiroient que lui depuis qu'ils avoient désespéré, l'un d'être pape lui-même, et l'autre d'y porter Panciatici (1), et ils eurent tous deux autant d'ardeur et d'application pour y parvenir, que Giudice, Médicis et les deux ambassadeurs de la maison d'Autriche. Chigi voulut bien y consentir, voyant toutes les espérances perdues pour ses créatures et pour ses amis, et la France parut en public se reposer de tous ses intérêts sur l'amitié du cardinal Altieri.

Ainsi fut élu Antoine Pignatelli, d'une des plus anciennes maisons du royaume de Naples, qui prit le nom d'Innocent XII (2), après avoir eu cinquante-trois voix dans le scrutin du matin douzième de juillet 1691, ce qui faisoit le cinquième mois complet, jour pour jour, depuis l'entrée des cardinaux au conclave.

C'est un homme de soixante et seize ans et demi, de bonne complexion, grand et robuste, qui a passé toute sa vie dans les emplois de la cour de Rome ; génie médiocre, mais homme de bien et bon gentilhomme. Il entra en prélature sous Urbain VIII ; il fut envoyé par Innocent X, inquisiteur à Malte et nonce à Florence.

(1) Ce cardinal avoit refusé d'être mis au nombre des candidats, parcequ'il savoit que la faction d'Autriche l'excluoit comme trop attaché à la France. (*Histoire des conclaves.*)

(2) Il prit ce nom par reconnaissance pour Innocent XI, qui l'avoit promu au cardinalat, et pour marquer aussi la résolution qu'il avoit prise d'imiter ses vertus, et sur-tout de détruire le *népotisme*, comme le vouloit ce vénérable pontife.

Alexandre VII, l'envoya comme nonce en Pologne et à Vienne. Clément IX lui donna un évêché; Clément X, après l'avoir retiré de la nonciature de Vienne, ainsi qu'il avoit rappelé Bargellini de celle de France, le fit secrétaire de la congrégation des évêques réguliers : il l'en retira ensuite et le fit son maître de chambre. Innocent XI le continua dans cet emploi, le fit cardinal à sa première promotion, ensuite légat de Bologne, et archevêque de Naples après la mort du cardinal Caraccioli.

Il a de bonnes et de nobles inclinations; il est charitable envers les pauvres, sans parents, ferme et désintéressé. On espère que son pontificat sera doux, et glorieux même, s'il a le temps et le courage d'exécuter ses bonnes intentions.

J'ai marqué dans le conclave de 1689, que le cardinal de Bouillon avoit toujours été très opposé aux pactes particuliers; il étoit persuadé qu'il n'est pas permis d'en faire pour les meilleures choses, du moment qu'on en fait dépendre l'inclusion ou l'exclusion d'un sujet; comme l'opposition qu'il fit paroître dans ce conclave fut sur le point de le perdre et d'entraîner avec lui la ruine de sa maison, je traiterai ici avec quelque étendue ce point qui n'a pas été un des moins considérables de ce conclave (1).

Je n'ai pas voulu interrompre le fil de mon récit dans

(1) On a vu dans la relation du conclave de 1689, pag. 97 de ce volume, que le cardinal de Bouillon s'étoit contenté de sonder les dispositions du cardinal Ottoboni, dans une conversation particulière, et qu'il n'avoit été fait ni proposé par lui aucun pacte. Le cardinal d'Estrées ne partageoit pas les mêmes sentiments.

les endroits où j'ai parlé du refus fait par le cardinal Barbarigo, de prendre aucun engagement positif relativement aux bulles, et en second lieu du refus que le cardinal Chigi fit au cardinal de Bouillon de jamais concourir à l'élection du cardinal Altieri, que la France portoit alors pour la première fois.

On a vu plus haut que, par un renversement de l'ordre exactement observé par la France dans tous les conclaves précédents, le cardinal de Bouillon, comme plus ancien cardinal français, n'avoit pas eu le secret et la conduite intérieure de ce conclave, par rapport à la faction de France, comme il l'avoit eue dans celui de 1689. Ce cardinal étoit plus mal dans l'esprit du roi à la mort d'Alexandre VIII, qu'il n'y avoit été à la mort d'Innocent XI, bien qu'à la mort de ce pape il fût publiquement disgracié; le roi donna toute sa confiance au cardinal de Janson, le plus jeune de cardinalat, et par conséquent le moins expérimenté (1); il fut seul honoré du secret à l'exclusion des cardinaux d'Estrées, de Bonzi et Le Camus ses anciens; le duc de Chaulnes même, ambassadeur de France pour la quatrième fois, et qui s'étoit trouvé à Rome en cette qualité aux con-

(1) Le marquis de Louville, témoin oculaire, ne présente pas le cardinal de Janson sous les couleurs d'un politique habile. « Il avoit « adopté une singulière méthode de s'insinuer dans cette cour (*la* « *cour de Rome*); c'étoit de répéter par-tout, et souvent en pleine « table, devant ses valets, que le pape étoit un fripon, que les car- « dinaux étoient des marauds, dont son souverain feroit bien de se- « couer le joug, et d'autres propos *diplomatiques* de cette nature. » (*Mémoires de Louville*, tom. 1, pag. 253.)

claves où furent élus Clément IX, Clément X, Alexandre VIII, et Innocent XII, n'y eut aucune part.

Le cardinal de Bouillon ne fit jamais de difficulté de déclarer nettement ses sentiments aux cardinaux d'Estrées, de Bonzi, Le Camus et de Janson ; dans tous les entretiens particuliers et communs qu'il eut avec eux, il leur dit toujours que la France devoit donner la préférence au cardinal Barbarigo, vénitien, évêque de Padoue, sur le cardinal Pignatelli, napolitain, archevêque de Naples ; qu'il ne croyoit pas qu'il fût permis d'exiger aucun engagement, et de regarder comme un préliminaire nécessaire, pour concourir à l'exaltation d'un sujet, qu'il fût la promesse positive de donner des bulles aux évêques qui avoient assisté à l'assemblée de 1682, sans leur demander autre chose que la lettre approuvée par le roi, arrivée à Rome peu avant la mort d'Alexandre VIII ; il pensa d'ailleurs qu'il devoit tout craindre des dépêches du cardinal de Janson, qui, dès son entrée à Rome, marqua très peu de reconnoissance pour lui et pour le duc de Chaulnes, quoique tous les deux se fussent si efficacement employés à sa promotion : il n'étoit pas plus en sûreté du côté du cardinal d'Estrées, qui étoit peu son ami, et l'étoit encore moins du duc de Chaulnes. Il prit donc la résolution de faire connoître lui-même à sa majesté ses sentiments et ses dispositions dans une longue lettre qu'il lui écrivit le 19 mai ; il ne la communiqua à personne, pas même à l'ambassadeur, quoiqu'il fût avec lui dans la plus parfaite intelligence, et que leur union fût alors plus intime que jamais, parcequ'ils ne pouvoient se plaindre que l'un à l'autre de ce qu'ils

étoient bien peu considérés par le roi, pour ne pas dire maltraités; ils sentoient vivement aussi l'ingratitude du cardinal de Janson à leur égard, et la préférence que le roi lui donnoit sur eux, en lui accordant à leur préjudice son secret et toute sa confiance; ils étoient persuadés que l'un et l'autre étoient naturellement dus à la place qu'ils occupoient, indépendamment de la longue expérience qu'ils avoient acquise des manéges des conclaves et de la connoissance qu'ils avoient aussi de la cour de Rome (1).

Cette lettre, loin de produire sur l'esprit du roi l'effet que le cardinal s'en promettoit, lui attira la courte et rigoureuse réponse de sa majesté, dont j'ai eu depuis connoissance, aussi-bien que de la lettre du roi au cardinal de Bonzi, datées toutes deux du même jour 6 juin 1691.

LETTRE DU ROI AU CARDINAL DE BOUILLON.

« Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 19 mai, par
 « laquelle vous m'informez des réflexions que vous avez
 « faites sur les qualités de quelques uns de ceux qui peu-
 « vent être élus au pontificat; et comme j'explique sur
 « ce sujet mes sentiments au cardinal de Bonzi, dans la
 « lettre que je lui écris, je desire que vous donniez
 « une entière créance à ce qu'elle contient; et la pré-
 « sente n'étant à autre fin, je prie Dieu, mon cousin,
 « qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Écrit à Ver-

(1) Ce passage donne l'intelligence d'un passage d'une lettre de madame de Coulanges, du 3 juin 1695. (Voyez la lettre 1235 de Sévigné.)

« sailles le 6 juin 1691. » *Signé LOUIS, et plus bas ,*
 LOUVOIS.

LETTRE DU ROI AU CARDINAL DE BONZI.

Elle étoit de même date que la précédente et écrite, comme il fut remarqué dès-lors par le cardinal de Bonzi lui-même, avec le chiffre du cardinal de Forbin Janson ; la lecture en fut simplement donnée au cardinal de Bouillon par les cardinaux de Bonzi et de Forbin Janson, au sortir du scrutin, dans la salle royale, lorsque la plupart des cardinaux y étoient encore ; on ne voulut même pas lui permettre de la retenir.

« Mon cousin, j'ai reçu une fort longue lettre du car-
 « dinal de Bouillon, dans laquelle il me dit toutes les
 « raisons par lesquelles il prétend justifier le penchant
 « qu'il a pour le cardinal Barbarigo, pour le préférer
 « à tous les autres sujets papables. Comme je vois par
 « cette lettre qu'il se pourroit bien faire qu'il lui donne-
 « roit son suffrage contre les sentiments du cardinal de
 « Forbin, chargé de mes ordres, je veux que vous lui disiez
 « que s'il lui arrivoit, contre la fidélité qu'il me doit et
 « le bien de notre religion, de donner son suffrage audit
 « cardinal Barbarigo, ou à tel autre sujet que celui qui
 « lui sera nommé par le cardinal de Forbin, sous quel-
 « que prétexte que ce puisse être, il doit s'attendre à ne
 « mettre jamais le pied dans mon royaume, et à rece-
 « voir, lui et sa famille, les plus rigoureux effets du
 « mécontentement que j'aurois de sa conduite. »

A la lecture de cette lettre, et à la signification d'un pareil ordre, le cardinal de Bouillon ne répondit autre





Terr. du Cabinet de N. de Nemours



Vermand, fils de et comp

chôse, sinon que ces messieurs pouvoient mander à sa majesté que cet ordre ne lui feroit pas changer de conduite, puisqu'il n'avoit tenu jusqu'alors que celle de son plus fidèle et de son plus zélé sujet, et que, lorsque sa majesté seroit mieux informée, sa justice la porteroit sans doute à être fâchée d'avoir écrit une semblable lettre (1).

(1) Le cardinal de Bouillon ne rentra point en grace, et le roi, en le rappelant, n'oublia pas les motifs qui l'avoient fait éloigner en 1685. (Voyez la note de la lettre 881 de madame de Sévigné.) Reçu froidement à Versailles, il fut néanmoins chargé de l'ambassade de Rome quelques années après. Comme il étoit l'ami de Fénélon, on lui attribua les longueurs que souffrit la condamnation du livre des *Maximes des Saints*; l'affaire de la coadjutorerie de Strasbourg ayant augmenté les mécontentemens, il fut remplacé par le prince de Monaco. Peu de temps après il reçut l'ordre de quitter Rome; mais, placé entre le devoir d'un sujet et l'espérance de devenir le doyen du sacré collège, il retarda son départ, gagna du temps, et le cardinal Cibo, doyen, étant venu à mourir, le cardinal de Bouillon, qui étoit à peu de distance de Rome, fut revêtu de cette dignité, qu'il ne pouvoit obtenir qu'en se trouvant à Rome au moment de la mort du cardinal qui en étoit en possession. Cependant le roi, irrité de sa désobéissance, lui fit demander sa démission de la charge de grand aumônier, et lui ordonna de remettre le cordon de ses ordres, lui défendant d'arborer les armes de France au-dessus de la porte de son palais. Déjà, dans une note de la lettre 1293 de madame de Sévigné, nous avons parlé de cette seconde disgrâce. Nous n'y reviendrions pas, s'il n'étoit nécessaire de relever une erreur dans laquelle Dangeau nous a entraînés. Elle est relative à la médaille que le cardinal de Bouillon fit frapper à Rome. Le pape étant malade au jubilé de 1700, M. de Bouillon, comme doyen du sacré collège, fit l'ouverture de la porte sainte. Il consacra la mémoire de cet événement par une belle médaille, assez rare, que nous n'avons pu consulter.

Le cardinal de Bouillon avoit jusqu'alors regardé le cardinal Le Camus comme son meilleur ami, parmi les

Elle a été gravée, pour être jointe à ce volume. Le cardinal n'y prend pas la qualité de grand aumônier, mais il y a fait mettre cette légende : *Aperite portas quoniam Emmanuel*. Ce dernier mot, qui en hébreu signifie *Dieu avec nous*, étoit aussi le premier des prénoms du cardinal, de sorte que l'application de ce texte sembloit être l'ouvrage d'une vanité en délire. Il est vraisemblable que cet excès d'orgueil de la part d'un prélat qui avoit cherché à obtenir pour sa maison le titre de *Prince-Dauphin* (voyez la lettre 1227 de Sévigné), ne contribua pas peu à irriter le roi, et à le porter aux mesures de sévérité qui furent alors adoptées. Le cardinal publia une apologie, qui parut en 1706; elle a été réimprimée dans le recueil C, pag. 1. On croit y reconnoître le style de l'abbé de Choisy. Jusqu'en 1710 le cardinal de Bouillon, résigné en apparence à sa mauvaise fortune, resta dans ses abbayes; puis, ayant résolu de quitter la France, il écrivit le 22 mai 1710 une lettre au roi, qui a été imprimée dans le recueil D, pag. 109. Il y donnoit sa démission *volontaire* de la charge de grand aumônier, renvoyoit le cordon et la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et il ajoutoit : « En conséquence de ces démissions, je reprends la liberté que ma naissance, ma qualité de prince étranger me donnent. Par ma qualité de prince souverain, je ne dépends que de Dieu; par ma dignité de cardinal-évêque, de doyen du sacré collège, évêque d'Ostie, et premier suffragant de l'église romaine, je ne dépendrai que d'elle, etc. » Il partit immédiatement pour Tournay, et ne rentra plus en France. Dès le 28 mai suivant, M. d'Aguesseau, procureur général, rendit plainte au parlement; le cardinal fut décrété de prise de corps, et ses biens mis en séquestre. Ce fut à cette occasion que M. d'Aguesseau composa un savant mémoire, où il examine si un cardinal français qui commet un crime de lèse-majesté est exempt de la juridiction royale par sa dignité. (Voyez ses *OEuvres*, édit. in-4°, tom. V, pag. 199; cette pièce y est mise par erreur sous la date de 1700.) L'affaire en demeura là; le cardinal mourut à Rome le 2 mars 1715, et des lettres

cardinaux français ; il croyoit qu'il compatissoit aux dégoûts qu'il recevoit continuellement d'eux dans le conclave, et principalement du cardinal de Janson ; il étoit persuadé qu'il étoit dans les mêmes sentimens que lui, au sujet des pactes particuliers, si rigoureusement défendus par les bulles dont on jure l'observation en entrant au conclave. Dans cette pensée, il fut sur le point de communiquer au cardinal Le Camus sa lettre au roi du 19 mai ; mais par bonheur, comme il étoit prêt de lui en faire la confidence, il fut retenu par un soupçon violent, qui lui vint sur-le-champ, de la mauvaise foi de ce cardinal et du mauvais usage qu'il en feroit.

Quoique le cardinal de Bouillon eût donné dans le conclave de si grandes preuves de son éloignement pour tous les pactes particuliers, qui précèdent l'élection d'un pape et en sont la condition, la démarche qu'il fit par l'ordre de l'ambassadeur et à la prière des cardinaux d'Estrées, de Bonzi et de Janson, auprès du cardinal Chigi, en faveur du cardinal Altieri, ne laissa pas de faire croire, pendant quelques jours, qu'il ne désapprouvoit pas ces sortes d'engagemens. Plusieurs Zélans, qui ne le connoissoient pas alors parfaitement, furent de cette opinion ; et ce qui y donna sur-tout lieu fut l'emportement du cardinal Chigi contre le cardinal

d'abolition furent accordées à sa mémoire le 10 mai suivant. (*Voyez l'affaire du cardinal de Bouillon, à la suite de l'Histoire de la détentation du cardinal de Retz, par Le Paige. Vincennes, 1755, p. 154 et suivantes.*)

Altiéri, et l'influence que ce cardinal tiroit de son grand pouvoir, et des immenses richesses que lui et ceux de sa famille avoient accumulées durant le pontificat d'Alexandre VII.

Il est vraisemblable qu'aussitôt que le cardinal Chigi eut donné au cardinal de Bouillon une assurance positive de ne jamais concourir à l'exaltation du cardinal Altiéri, qu'indépendamment de ses intérêts particuliers il disoit être très indigne du souverain pontificat, il alla rendre compte aux Zélans de ce qui venoit de se passer, et qu'il le fit avec exagération et fausseté, dans l'intention, sans doute, de se faire un faux honneur de ce qui venoit de lui être proposé au nom du roi, par le cardinal de Bouillon. Le cardinal Chigi l'a nié depuis.

On voit par tout ce que je viens de dire qu'il ne suffit pas toujours de bien faire, pour éviter l'improbation des deux partis. Le cardinal de Bouillon, jusqu'à son retour en France, fut extrêmement blâmé de la conduite qu'il avoit tenue dans ce conclave, à l'égard du cardinal Barbarigo; et sous le rapport des promesses positives que la France avoit exigées pour les bulles, sa majesté dit même un jour publiquement, et sans doute par ironie, qu'on ne croiroit jamais que la conscience du cardinal de Bouillon fût plus délicate que celle du cardinal Le Camus; que l'un se faisoit un scrupule d'exiger une promesse positive pour assurer les bulles, et que l'autre jugeoit que la conscience n'y pouvoit être intéressée, parcequ'il s'agissoit d'une si bonne fin. Dans le même temps qu'on avoit de lui ces pensées en France, plusieurs Zélans le regardoient comme un homme ca-

pable de faire et de proposer des pactes particuliers , parcequ'ils étoient bien informés de la démarche qu'il avoit faite auprès du cardinal Chigi.

Voilà tout ce que je sais de ce conclave ; je vais parler maintenant de notre départ de Rome. Ce jour, tant désiré, approcha enfin, et ce qui m'en plut davantage fut que le cardinal de Bouillon obtint aussi la permission de quitter Rome, au grand contentement du cardinal de Janson, qui trouvant son séjour trop long, aussi bien que celui de l'ambassadeur, ne les y voyoit plus qu'avec chagrin. Le cardinal de Bouillon et l'ambassadeur résolurent de s'en retourner en France de compagnie ; ils écrivirent conjointement au grand duc de Florence pour lui demander ses galères, et les ayant obtenues, ce fut pour tout de bon que l'ambassadeur se mit à faire tous ses adieux. Je me mis aussi à faire les miens, et pour ne point paroître ingrat à l'égard de tous les agréments et de tous les plaisirs que j'avois eus à Rome, pendant deux ans entiers, et de la bonne chère que j'y avois faite, je chantai, pour la dernière fois, ses vignes, ses promenades, ses mets particuliers, ses fruits de distinction et ses grottes, dépositaires des vins les plus délicieux (1).

Le cardinal de Bouillon ayant expédié ses affaires plus tôt que l'ambassadeur, partit le premier avec l'abbé de Polignac et toute sa maison, pour se rendre, à petites journées, au port de Livourne, lieu marqué pour l'embarquement.

(1) Ces couplets sont trop médiocres pour être publiés.

Pour l'ambassadeur, quelque diligence qu'il fit, il ne put pas sitôt partir ; le cérémonial l'obligeoit à dire et à recevoir beaucoup d'adieux, et il en voulut observer toutes les *longues* et toutes les *brèves*, jusqu'à faire publier et afficher, pour ainsi dire, par les carrefours, le jour précis de son départ, afin de donner le temps à tous les marchands et à tous les ouvriers, qui avoient travaillé pour lui, ou pour ses domestiques, de venir recevoir le paiement de ce qui pouvoit leur être dû ; manière assurément fort différente de celle des ambassadeurs d'Espagne, qui vivent, pour l'ordinaire, dans Rome, aux dépens des marchands et des ouvriers, et qui y vivent de façon, qu'il tombent, aussi-bien que leurs créanciers, dans d'étranges embarras à la fin de leurs ambassades. Le duc de Medina-Celi, par exemple, que nous trouvâmes, et que nous laissâmes encore ambassadeur, se voyoit réduit à ce malheureux état. Quelles plaintes et quels mauvais contes ne faisoit-on point de lui ! mais comme depuis il a été fait vice-roi de Naples, récompense ordinaire de l'ambassade d'Espagne à Rome, il faut croire que cette vice-royauté aura pu contribuer à rétablir ses affaires, qui étoient assurément fort délabrées (1).

Le duc de Chaulnes, après avoir satisfait à tout, fixa son départ au 12 septembre. Les cardinaux d'Estrées,

(1) Le duc de Medina-Celi fut vice-roi de Naples jusqu'en 1701, époque à laquelle son mauvais gouvernement et l'empire qu'il avoit laissé prendre sur lui à la Georgina donna lieu à la conspiration des Caraffe. (Voyez plus haut la note de la page 211, et celle de la lettre 1295 de madame de Sévigné.)

de Bonzi, Maldachini et de Janson, car pour Le Camus il étoit déjà parti de Rome pour France, et avoit même rencontré le cardinal de Bouillon à Radicofani ; les abbés d'Hervault, auditeur de Rote, et de Noirmoutier, ainsi que tous les Français qui restoient à Rome, vinrent dès le matin prendre congé de lui.

Comme il avoit été arrêté que l'ambassadeur ne partiroit que sur le soir, le cardinal de Janson lui avoit fait promettre de venir dîner chez lui, où tous nos cardinaux, quelques abbés, et d'autres gens de distinction devoient se trouver, afin de jouir de ses derniers moments, de lui rendre plus d'honneur, et de le conduire ensuite, en grand cortège, hors des portes de la ville.

Mais le duc de Chaulnes, ennemi de toute cérémonie, et qui, naturellement, n'aimoit point les adieux, prit le parti de les éviter. Vers midi, se voyant libre des cardinaux, et de tous ceux qui avoient pris les devants pour se rendre à dîner chez le cardinal de Janson, qui venoit même de nous emmener avec lui, l'abbé de Guénégaud et moi, il monta dans sa chaise de poste, sous le prétexte de la vouloir essayer, mais après avoir fait semblant de bien examiner si rien n'y manquoit, il surprit fort tous les spectateurs, quand, au lieu d'en descendre, il ordonna à son postillon de marcher, et de sortir de la ville. Il avoit cependant, avant de donner cet ordre, jeté un billet à l'abbé d'Hervault qu'il trouva encore sous sa main, en le priant de le rendre de sa part au cardinal de Janson.

Qui fut bien étonné ? Ce fut ce cardinal, en apprenant par ce billet, fort honnête et fort civil, la tromperie que

l'ambassadeur lui avoit faite ; il en fut un peu embarrassé d'abord, mais, après en avoir raisonné avec toute sa compagnie, on le fit convenir que le duc de Chaulnes avoit très bien fait d'en user de la sorte, et que c'étoit un tour de galant homme. Le dîner, qui lui étoit préparé, fut incontinent servi ; on y fit son éloge ; on y but à sa santé et à son bon voyage, et l'abbé de Guénégaud et moi, comme gens qui ne devoient pas tarder à le rejoindre, nous fûmes chargés de lui rendre compte de la surprise que son départ avoit causée, et de tout ce qui s'étoit passé depuis. Nous n'avions pas été moins étonnés que les autres, l'ambassadeur ne nous ayant point fait part de son dessein, mais nous crûmes bien qu'à l'issue du dîner nous aurions de ses nouvelles, et en effet nous sûmes qu'un de ses carrosses étoit prêt pour nous conduire à quelques milles de Rome, où nous le trouverions.

A cet avis, nous prîmes congé des cardinaux, et de toute la bonne compagnie ; mais le cardinal de Janson voulut absolument, quelques instances que nous lui pussions faire, nous conduire hors des portes de Rome. Il nous fit monter avec lui dans son carrosse, où l'abbé de Noirmoutier, assez affligé de notre départ, voulut être le quatrième, et nous ayant très obligeamment menés jusqu'aux premières maisons par-delà le *Ponte-Molo* (1),

(1) Ce pont s'appeloit anciennement *Pons-Emilius*, parcequ'il avoit été bâti par Emilius Scaurus. On en a fait *Ponte-Milvio*, puis *Ponte-Molo*. Le pape Nicolas V le rebâtit en 1451. Il est célèbre dans l'histoire par la seconde vision de Constantin, et par la victoire que ce premier empereur chrétien remporta sur Maxence, le 28 octobre de l'an 312 de notre ère

où le carrosse qui nous étoit destiné nous attendoit; nous lui fîmes, avec une grande reconnoissance, nos derniers compliments; il nous embrassa avec beaucoup de marques d'amitié, et il nous permit de faire des adieux très tendres à l'abbé de Noirmoutier, qui s'en retourna avec lui.

Nous arrivâmes bientôt à *Baccano*, qui est la première poste (1); nous y trouvâmes le duc de Chaulnes, et des chaises de poste toutes prêtes pour marcher à sa suite, si bien que, sans perdre de temps, nous fîmes nos diligences pour passer la campagne de Rome, si redoutable, avant la *rinfrascata*, et nous gagnâmes heureusement *Roneiglione*, où nous passâmes le reste de la nuit dans un couvent de bénédictins, faute d'hôtellerie assez bonne pour nous recevoir.

Le lendemain, treizième de septembre, nous dinâmes à Viterbe, petite ville du patrimoine de Saint-Pierre, et nous couchâmes à Montefiascone, ville très petite; mais avec raison recommandable pour son bon muscat. Comme nous y séjournâmes pendant toute la journée du 14, j'eus le temps, et je ne manquai pas de

(1) Ce lieu a été immortalisé par l'Arioste. Joconde ne s'étoit encore éloigné que de deux milles, quand il s'aperçut qu'il avoit oublié la croix précieuse que sa femme venoit de lui donner; avant de retourner à Rome, où l'attendoit sa mauvaise fortune, il dit au roi Astolfe:

Or pianamente

Fin a BACCANO al primo albergo sprona,

Chè dentro a Roma è forza ch' io rivata,

E credo anco di giungerti per strada.

(*ORLANDO-FURIOSO*, c^o 28, st. 19.)

descendre dans une église au-dessous de la ville, pour y voir la tombe et l'építaphe d'un célèbre prélat allemand, dont j'avois souvent entendu parler.

L'histoire dit qu'en quelque pays qu'il voyageât, il avoit la précaution, en approchant des villes ou villages, de faire prendre les devants à son valet pour aller goûter le vin; et que le signal convenu entre eux étoit le mot EST, que le valet écrivoit sur les murailles avec du charbon; ce qui vouloit autant dire que le vin étoit bon. Le maître ne manquoit pas de profiter de l'avis. Il arriva que le valet trouva le muscat de Montefiascone tellement exquis, qu'il ne se contenta passablement d'écrire un EST, il en charbonna trois, si bien que le maître s'arrêta, et se trouvant du goût de son valet, il bat à un tel excès qu'il en mourut. J'ignore si l'histoire est apocryphe ou non, mais je sais bien que je vis la tombe où le prélat est représenté couché tout de son long, la tête appuyée sur un oreiller dont les glands ressemblent assez à des bouteilles; j'y lus son építaphe, de la composition du valet, ainsi que son contexte l'indique suffisamment :

EST, EST, EST, *et propter nimium EST,*
Joannes Fugger (1) Dominus meus,
Mortuus est.

(1) La famille des comtes de Fugger est d'Augshourg. Ce sont de riches négociants qui furent anoblis par l'empereur Maximilien, et qui depuis se sont alliés aux premières maisons de l'Allemagne. Huldrich Fugger est un des hommes les plus distingués que cette maison ait produite. Protecteur des lettres et des savants, il avoit rassemblé une riche collection d'anciens manuscrits, qu'il légua à l'électeur Palatin. Il mourut en 1584.

Comme pour mieux lire, je fus obligé de me mettre à genoux sur la tombe, on ne manqua pas de dire, à cause du goût qu'on m'avoit vu à Rome pour les bons vins d'Italie, que je m'étois mis dessus avec respect, et que j'avois très dévotement dit un *de profundis* pour le défunt.

Nous employâmes le reste du jour à nous promener dans la ville, dont la situation est assez belle; l'on découvre au-dessous le lac de Bolsena (1), de figure ovale, qui a, dit-on, quarante milles de circuit (2). Le duc de Chaulnes rendit visite au cardinal, qui en est le gouverneur, et ce fut en l'y accompagnant à pied avec fort peu de suite que je m'écriai :

Où sont allés tous ces valets,
 Ce decan, ce maître de chambre,
 Tout ce train marchant à grands frais,
 Depuis janvier jusqu'en décembre ?
 Car à Montefiascone, avec peu de splendeur,
 Je vois l'ambassadeur.

Le 15, nous descendîmes sur les bords du lac, qui est le chemin pour aller à *Aqua pendente* (3), où nous

(1) Ce lac prend son nom de la ville de Bolsène, qui passe pour avoir été l'ancienne capitale des Volsques.

(2) « Je ne connois pas d'aussi belle vue, ni d'aussi étendue, écrit le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, le 14 octobre 1811, car elle a quatre-vingt-dix milles de rayon, et la mer qui la termine d'un côté, couronne dignement la magnificence du lac qui est au bas de la vallée. »

(3) Cette ville tire son nom d'une cascade qui se précipite du haut du rocher sur lequel elle est située.

dinâmes, et nous arrivâmes le soir, de bonne heure, à *Radicofani*, où nous passâmes la nuit, mais où il n'y eut pas moyen de fermer l'œil, à cause d'une multitude extraordinaire de toutes sortes de bêtes, qu'on y amenoit de tous côtés, pour une foire qui devoit s'y tenir le lendemain. Elles passèrent toute la nuit à crier dans leurs différentes langues, précisément autour de notre hôtellerie qui étoit la meilleure, mais qui par malheur se trouvoit située au-dessous de la ville en pleine campagne sur le bord du grand chemin. Ce fut là que je fis ces vers, que je présentai à la pointe du jour à l'ambassadeur :

Rien ne me contente,
 Et tout m'épouvante
 A Radicofani. Grands dieux !
 Je n'ai devant les yeux
 Qu'une troupe errante,
 De monstres affreux.
 N'est-ce point que Circé la méchante
 Habite en ces lieux ?

Le 16 septembre, nous vîmes dîner à *Buonconvento*, après nous être arrêtés à une petite hôtellerie au milieu de la campagne, au-dessous d'un coteau de vignes, sur le rapport que nous firent les gens à cheval qui couroient pour les relais, que le vin y étoit excellent. Ils nous en firent en effet apporter que nous ne crûmes pas inférieur au nectar : nous descendîmes aussitôt dans le cabaret ; les officiers de l'ambassadeur nous mirent un pâté de leur façon sur la table, et nous voilà à nous ra-

fraîchir à qui mieux mieux. Je m'informai de l'hôte où il prenoit ce vin délicieux ; et me montrant ce coteau de vignes, il me répondit : *Ecco il mont' Alcino*. Il ne m'en fallut pas davantage pour me prosterner et pour recommencer sur de nouveaux frais. J'aurois volontiers opiné à faire là un plus long séjour, si je n'avois pas eu encore la mémoire toute fraîche de l'épithaphe que je venois de lire à Montefiascone.

Il en fallut partir à mon grand regret, et la journée ne se passa pas sans parler plus d'une fois d'une découverte aussi heureuse : nous nous arrêtâmes encore ce jour-là, faisant chemin, à *San Quirico* qui n'est qu'un gros bourg, pour y voir un palais d'une magnificence extraordinaire, bâti par le cardinal Chigi ; la dépense en surprend d'autant plus qu'il ne l'a fait construire que pour lui servir de gîte en allant à Sienne, d'où sa famille tire son origine, et où l'on voit sa maison paternelle, dans laquelle il fait des séjours assez considérables. Comme il se trouva par hasard dans ce palais de *San Quirico*, le duc de Chaulnes lui fit une visite que le cardinal lui rendit à Sienne, où nous fûmes coucher ce jour-là même, aussi-bien que lui.

Nous passâmes le 17 tout entier dans cette ville qui appartient au grand-duc de Florence, et nous prenions ainsi quelques jours de repos pour donner le moyen à bien des gens de la maison du duc, qui ne venoient point en poste, de le rejoindre de temps en temps. Nous vîmes à Sienne tout ce qui méritoit notre curiosité, pendant que le duc, qui vouloit être *incognito* pour éviter tout

embarras et toute cérémonie, se tenoit volontiers dans la maison où il étoit logé, et trouvoit à s'occuper avec les papiers qu'il portoit dans sa cassette.

Le 18 septembre, après avoir diné à *Pongi-Bonzi*, nous allâmes coucher au monastère de *San Romano*, ordre de récollets ou observantins, sur la description que le cardinal de Bonillon, qui s'y étoit reposé quelques jours, en avoit faite dans une de ses lettres à l'ambassadeur; en effet, nous trouvâmes que cette maison méritoit toutes sortes de louanges par sa situation principalement, qui est la plus agréable que l'on puisse voir. Une prairie devant la porte, qui s'étend jusqu'au grand chemin; une belle église; un joli cloître, où la vie de saint François est peinte tout autour; un logement assez grand pour des religieux; aussi-bien qu'un enclos planté d'arbres qui forment un bois très agréable divisé par plusieurs allées. Mais ce qui nous surprit davantage fut que cette maison, qui nous paroissoit dans une plaine du côté par lequel nous y entrâmes, se trouva de l'autre plantée sur un coteau arrosé par l'Arno, rivière d'une belle largeur, qui coule précisément au-dessous, et présente des deux côtés de son lit, des promenades délicieuses dont je sus très bien profiter.

Nous passâmes trois jours dans ce joli monastère; j'y avois une cellule qui me plaisoit fort, et cette retraite m'auroit assez tenté sans l'austérité de la vie des religieux: leur cuisine n'étoit point de bonne odeur. L'abbé de Janson, qui mourut à Paris peu de temps après son retour, homme de mérite et d'une grande vertu, neveu du cardinal, qui, en partant de Rome, avoit pris

son chemin par Lorette, nous vint trouver dans cette maison pour passer avec nous en France. Foucher, résident du roi auprès du grand duc de Florence, nous y vint voir aussi ; il suivit le duc de Chaulnes jusqu'à Livourne, et ne nous quitta point qu'il ne l'eût vu s'embarquer.

Nous nous rendîmes à Livourne le 22 septembre, par le plus beau chemin qu'on puisse désirer, après avoir diné dans la belle et solitaire ville de Pise (1), dont je n'eus pas le temps de revoir les singularités, que je n'avois pas négligées dans mon premier voyage d'Italie. L'ambassadeur logea à Livourne chez Cotelendi, consul de notre nation. Le cardinal de Bouillon, qui arriva presque en même temps que nous, y logea aussi ; il s'étoit long-temps reposé en nous attendant dans une jolie maison de campagne, dans le voisinage de Lucques, où il n'avoit pas tenu à lui que je ne prisse les devants pour l'y aller trouver. Comme nous séjournâmes trois jours entiers dans Livourne, nous eûmes le temps d'examiner cette jolie ville, et de nous promener sur le port, où l'on ne manque point d'amusements ; j'y admirai plus d'une fois les quatre esclaves de bronze qui sont aux coins du piédestal, où l'on voit en pied la statue de Fer-

(1) « La ville de Pise, dit l'abbé Richard, a en général l'air de la « magnificence ; mais elle semble attendre des habitants qui viennent « la peupler ; car, à l'exception des quais sur lesquels il y a quelque « mouvement, deux ou trois rues qui aboutissent au pont de marbre, « et qui sont peuplées de marchands détailliers, le reste de la ville « est d'une tranquillité morne. » (*Description de l'Italie*, tom. III, pag. 282.)

dinand (1), grand duc de Toscane, qui est en marbre blanc, mais ne répond point à la beauté des esclaves.

Milord Melfort, envoyé à Rome auprès du pape, par le roi Jacques II d'Angleterre, y resta presque aussi long-temps que nous; ayant aussi terminé les affaires dont il étoit chargé, il demanda au grand duc une de ses galères pour le porter en France, et après l'avoir obtenue, il se rendit à Livourne avec sa femme et ses enfants. Dès que les trois galères qui nous étoient destinées furent prêtes, nous ne tardâmes point à nous embarquer : ce fut le 26 de septembre vers minuit.

La galère du cardinal de Bouillon, sur laquelle étoit l'abbé de Polignac, et une grande partie de la maison du cardinal, marchoit la première; celle du duc de Chaulnes, où nous étions, les abbés de Janson, de Guéné-gand et moi, marchoit après; venoit ensuite celle de milord Melfort. Il y avoit encore deux barques, sur lesquelles le duc de Chaulnes avoit fait mettre plusieurs chevaux d'Italie, tant de carrosse que de main, et le reste de ses gens dont il n'avoit pas trouvé à propos de charger sa galère.

Dès que le jour fut venu, nous découvrîmes la côte avec beaucoup de plaisir, et sur le soir *Porto-Fino*, où il ne tint qu'à nous de prendre terre pour coucher, comme fit le cardinal de Bouillon qui ne négligeoit point

(1) Ferdinand de Médicis, premier du nom, grand duc de Toscane, mort le 17 février 1609. On dit à Livourne que les quatre forçats sont les figures d'un père et de ses trois fils qui avoient conspiré contre la vie du grand duc.

cette petite douceur ; mais , à l'exemple du duc de Chaulnes, nous restâmes sur la galère, pour cette nuit-là, les abbés et moi, dans le ganon (1) qui nous avoit été destiné, avec bonne intention de nous en dédommager à Gênes, où nous arrivâmes le lendemain sur les sept heures du matin.

Le port de Gênes ne me surprit pas moins cette seconde fois qu'il avoit fait la première, et je débarquai avec une sensible joie d'espérer de voir plus à loisir cette belle ville, que je n'avois vue qu'en courant, lorsque nous y étions passés pour aller à Rome.

Ratabon(2), résident du roi près de la république, mais un résident qui par sa magnificence valoit un ambassadeur, nous attendoit au débarquer, et il offrit tous ses services et sa maison au duc de Chaulnes. Chaise à porteurs, litière et carrosse se trouvèrent à point nommé pour l'y conduire, et il y fut reçu par sa femme avec toute la politesse qu'on pourroit desirer. La maison étoit belle, bien meublée, et le duc de Chaulnes y fut très bien logé. Ratabon m'avoit fait préparer une chambre, mais je la cédai à l'abbé de Janson, sur l'arrivée duquel il n'avoit point compté, et nous profitâmes, l'abbé de Guénégaud et moi, de l'offre que nous fit le cardinal de Bouillon, de nous loger avec lui dans un palais de Cari-

(1) Chambre de la galère.

(2) C'étoit vraisemblablement le fils d'Antoine Ratabon, ancien sur-intendant des bâtimens du roi, qui vendit cette charge à Colbert, en 1664, et fut aussi directeur de l'académie de peinture et de sculpture. Il jeta les fondemens de la principale façade du Louvre. (*Voyez les Mémoires de Charles Perrault, pag. 60.*)

gnan, magnifique, grand et spacieux, qui lui avoit été prêté par le marquis Domenico Spinola, auquel il appartenoit.

La bonne chère que le résident fit au duc de Chaulnes, tout le temps qu'il fut à Gênes, répondit fort à la réputation où il étoit de vivre en homme fort au-dessus de son emploi : ses manières et celles de sa femme, nous firent aisément comprendre qu'ils méritoient bien toute l'estime qu'on avoit pour eux.

Pendant que le duc de Chaulnes étoit aussi bien établi, le cardinal de Bouillon, ayant obtenu de son hôte qui ne logeoit point ordinairement dans ce palais de Carignan, la liberté d'y vivre comme chez lui, se faisoit servir par ses officiers. Nous avions des appartements où rien ne manquoit pour la propreté et pour la commodité : lits de damas chamarrés d'or; draps et toute sorte de linge avec du point; toilettes garnies de tout ce qui peut s'imaginer; robes de chambre plus ou moins légères à choisir, dans de jolies mannes doublées de tafetas ou de satin; girandoles d'argent avec force bougies tous les soirs; et pour se laver, des buires, des bassins et des jattes d'argent qui faisoient bien connoître que nous étions en bonne maison. Je ne finirois jamais si j'entreprendois de faire l'inventaire de ma chambre et de tout ce qui étoit dans ma garde-robe. Les abbés de Polignac et de Guénégaud n'en avoient pas moins, et le cardinal de Bouillon beaucoup davantage, et plus magnifiquement encore comme de raison. Un tel gîte ne me donnoit aucune impatience d'en sortir. Le cardinal et le duc de Chaulnes se voyoient tous les jours; ils man-

geoient l'un chez l'autre ; ils alloient aux églises et aux palais les plus dignes de curiosité, où nous les suivions ; les églises de l'*Annunciata*, entre autres, desservie par les cordeliers, celle de Saint-Cyr (*San-Siro*) (1) par les théatins, et celle de Saint-Ambroise par les jésuites. On nous fit voir dans la principale église(2), avec grande cérémonie, es cendres de saint Jean-Baptiste et autres reliques aussi *avérées*, et dans la sacristie une jatte d'émeraude d'un prix inestimable (3).

Entre autres beaux palais, nous vîmes Doria et Balbi, que les peintures ne rendent pas moins considérables que le marbre dont ils sont bâtis, aussi-bien que les églises dont je viens de parler. L'on nous fit voir chez le marquis Grillo, qui venoit tout fraîchement d'être fait grand d'Espagne pour de l'argent, un brasier (4) de ce

(1) Cette église est l'ancienne cathédrale de Gênes ; elle est très célèbre dans l'histoire de Gênes par les assemblées qui s'y sont tenues.

(2) C'est l'église de Saint-Laurent, érigée en cathédrale en 985.

(3) Cette émeraude faisoit partie du trésor de cette église ; elle avoit été donnée aux Génois par Baudouin, roi de Jérusalem. On prétendoit à Gênes que c'étoit sur ce plat que Notre Seigneur avoit mangé l'agneau pascal, et l'on alloit même jusqu'à dire qu'il avoit fait partie des présents que la reine de Saba offrit à Salomon. (*Voyez la Description de l'Italie* de l'abbé Richard, tom. 1, pag. 134.)

(4) C'étoit alors l'usage d'avoir de grands vases de métal, dans lesquels on mettoit de la braise pour échauffer les appartements ; on en voit encore chez quelques marchands. Madame de Sévigné en parle dans la lettre 689 de notre édition, en donnant la description de la noce de mademoiselle de Louvois.

métal du poids de vingt-deux mille écus, mais que nous trouvâmes d'un très mauvais goût.

Nous fumes un soir à Saint-Pierre d'Arène, où nous vîmes toutes les dames dans une espèce de réduit destiné au jeu et à la conversation; nous y vîmes aussi la plupart de leurs amants; car la galanterie est tellement établie dans Gênes, qu'un mari passeroit pour déshonoré si sa femme n'avoit point d'amants (1). Il y a dans ce faubourg quantité de jolies maisons situées sur le bord de la mer. On nous mena promener à la vigne *Imperiale* (2), qui est fort agréable, et dans les jardins Doria, qui donnent sur le port; vous découvrez de là toute son étendue avec tous les vaisseaux et bâtimens qui le remplissent. De ce point vous voyez encore mieux que d'aucun autre endroit, toute la ville qui vous paroît comme un amphithéâtre, et à laquelle il est impossible de refuser l'épithète de *Genua la superba*.

Enfin nous employâmes fort bien notre temps que l'on auroit fort abrégé s'il avoit plu aux vents; il arriva

(1) Coulanges parle ici de l'usage des sigisbées, sorte de *galants nécessaires* qui accompagnent par-tout leur dame, à la promenade comme au sermon et au confessionnal, et qui même l'aident quelquefois à faire sa toilette. Cela prouve combien sont patients les maris italiens; mais l'on peut s'étonner davantage qu'il se trouve des hommes raisonnables qui consentent à passer leur vie à prodiguer les petits soins et les assiduités à une femme pour laquelle ils deviennent le plus souvent un objet de fatigue et d'ennui.

(2) C'est le nom d'une des anciennes familles de Gênes. Le doge qui vint à Versailles en 1685 étoit de cette maison. (Voyez la lettre 860 de madame de Sévigné.)

même trois jours après que nous fûmes à Gênes, qu'on nous fit embarquer un matin et dîner sur nos galères, dans le dessein de nous faire continuer notre route, mais nos patrons, ne trouvant pas encore les vents assez favorables, nous firent débarquer sur le soir; je retournerais très volontiers dans mon palais avec le cardinal de Bouillon, qui aimoit à descendre à terre, et nous nous séparâmes de l'ambassadeur, qui, n'ayant pas le pied aussi léger, voulut coucher sur sa galère, ne trouvant pas que ce fût la peine de retourner dans la ville; mais le lendemain, le temps étant aussi peu propre à la navigation, il voulut bien débarquer sur le soir, et nous fûmes tout étonnés de le voir entrer chez Ratabon, comme on étoit prêt de se mettre à table pour souper. Ce fut dans ce repas, où la joie se trouva de la partie, que je fis ces couplets :

Puisqu'enfin notre ambassadeur
 A remis pied à terre,
 Peut-on lui rendre trop d'honneur?
 Armons-nous tous d'un verre,
 Et buvons pour hâter le temps;
 Car ce sont là les sentiments
 Des gens de mer, des gens de mer, etc.

Il est constant que Ratabon
 Fait honneur à la France;
 Le roi doit avoir tout de bon
 Égard à sa dépense.
 L'heureux abri que sa maison!
 L'affreux séjour que le ganon
 Des gens de mer ! etc.

Vivons ici tranquillement,
 Faisons-y bonne chère;
 Il ne faut pas légèrement
 Remonter en galère.
 Le plus sûr est, en ce pays,
 De se conformer à l'avis
 Des gens de mer, etc.

Les vents enfin, après nous avoir laissés très agréablement à Gênes pendant huit jours entiers, nous permirent d'en partir le quatrième d'octobre. Nous fûmes reconduits au port, comme nous y avions été reçus; et ce ne fut pas sans donner au résident tous les éloges qu'il méritoit, que je lui fis mes adieux; je ne manquai pas, en prenant congé du marquis de Spinola, de donner aussi toutes les louanges dues à son palais et à sa magnificence. Il est homme très aimable et d'un grand mérite, comme je l'ai bien encore reconnu depuis dans un voyage qu'il a fait à Paris, où j'ai été assez heureux pour faire avec lui une connoissance plus particulière.

Nous ne fûmes pas plus tôt partis de Gênes, que nous nous trouvâmes de très bonne heure à Savone, où nous demeurâmes aussi plus long-temps que nous ne pensions. Nous y passâmes le reste de la journée, le lendemain tout entier, et nous n'en partîmes que le sixième du mois d'octobre, à six heures du soir. Le cardinal de Bouillon trouva dans la ville un joli palais pour se loger, où l'abbé de Polignac le suivit. Nous trouvâmes aussi le moyen, l'abbé de Guénégaud et moi, de coucher à terre, voyant le duc de Chaulnes dans la résolution de ne

point abandonner sa galère. Nous employâmes ce temps à visiter la ville et ses dehors, à nous promener sur le bord de la mer, et nous suivîmes le cardinal de Bouillon aux Chartreux, où se faisoit la fête de saint Bruno; nous y entendîmes vêpres la veille; et le lendemain matin, au retour d'un pèlerinage fameux à une lieue de la ville, appelé vulgairement Notre-Dame de Savone, où nous avons entendu la messe, nous revînmes encore avec le cardinal faire nos prières à saint Bruno et dîner ensuite avec les Chartreux. L'abbé de Janson, qui avoit aussi préféré la terre à la mer y avoit pris son logement. Il faisoit si beau et si chaud ces jours-là, que nous nous baignâmes dans la mer, l'abbé de Polignac et moi et beaucoup d'autres à notre exemple, quoique nous fussions au sixième d'octobre.

De Savone nous allâmes débarquer à Monaco, au moins le cardinal de Bouillon et nous autres qui ne négligions jamais de prendre nos commodités quand nous les pouvions trouver; car pour le duc de Chaulnes il demeuroit volontiers nuit et jour sur sa galère; nous eûmes le plaisir de voir le palais du prince (1), qui est bien bâti, et magnifiquement meublé, d'y passer la nuit dans de très bons lits et d'y faire fort bonne chère, quoiqu'il n'y fût pas. Le lendemain avant de partir, nous rendîmes nos civilités à une de ses filles (2), religieuse de la visi-

(1) Louis Grimaldi, prince de Monaco, qui fut ambassadeur à Rome en 1658.

(2) Marie-Thérèse Grimaldi, née le 14 janvier 1662.

tation de Sainte-Marie, dans un très beau monastère de cet ordre que le prince a fait bâtir, et dont il est fondateur.

Au sortir de Monaco, nous découvrîmes en passant Villefranche et Nice, les nouvelles conquêtes du roi, et ayant passé la nuit sur la mer, nous arrivâmes à Toulon le neuvième du mois sur le soir. Le duc de Chaulnes voulut y descendre pour donner quelques ordres au sujet des deux barques où étoient ses chevaux, que nous avions perdues de vue depuis Savone. Nous eûmes là un très bon gîte que nous quittâmes au bout de vingt-quatre heures, pour aller à la Ciotat (1), lieu considérable pour son bon vin, où nous eûmes encore la douceur de coucher à terre dans de jolies maisons.

Enfin le matin du 11 octobre, nous remontâmes sur nos galères pour la dernière fois, et nous arrivâmes le soir à Marseille, au bruit du canon. Nous y trouvâmes toutes les galères du roi et une telle foule de peuple sur le port, que ce ne fut qu'avec peine que les personnes les plus considérables parvinrent à nous joindre; l'évêque de Marseille entre autres, de la maison de Vintimille (2),

(1) Petite ville maritime située à quelques lieues à l'ouest de Toulon. M. Marin, auteur de *l'Histoire de Saladin*, mort en 1809, y étoit né. Il a donné sur sa patrie des détails assez curieux, à la suite d'un *Mémoire sur l'ancienne ville de Tauroentum*, Avignon, 1782, iii-12.

(2) Charles-Gaspard-Guillaume, des comtes de Vintimille, des comtes de Marseille, alors évêque de cette ville, archevêque d'Aix en 1708, et de Paris en 1729. Il mourut le 13 mars 1746, âgé de quatre-vingt-onze ans.

Montmort, maître des requêtes, intendant de la marine, et le marquis de Sévigné, qui du château de Grignan, où il étoit chez sa sœur avec une bonne partie de sa famille, accourut pour avoir part à nos premières embrassades.

L'intendant nous conduisit dans sa maison, belle, grande, et très bien meublée ; le cardinal de Bouillon et le duc de Chaulnes y trouvèrent des appartements magnifiques, et j'en eus un, en mon particulier, qui me surprit par ses dorures et par ses meubles ; la chère que nous fit l'intendant répondit au reste, et ce fut avec un grand plaisir que je vis quelques apparences d'y faire un assez long séjour.

En effet, le duc de Chaulnes, en peine de ses deux barques, et qui avoit impatience d'apprendre la destinée de tous les chevaux qu'elles portoient, passa quinze jours entiers à Marseille (1). Pour moi, après huit jours, qui me parurent courts par tous les plaisirs qu'on me donna, et par la bonne chère qu'on me fit, je priai le duc de Chaulnes de trouver bon que je prisse toujours les devants pour aller l'attendre dans le château de Grignan, sur les limites du comtat d'Avignon, où je

(1) Le duc de Chaulnes écrivoit de Marseille à M. de Pomponne, le 15 octobre 1691 : « Notre navigation s'est fort heureusement pas-
« sée. J'arrivai ici le 11 à bon port ; mais ayant été forcé de laisser
« mes équipages, qui sont sur plusieurs barques, à Savone, je suis
« obligé de les attendre ici, n'ayant ni chevaux, ni chaises, ni car-
« rosses. Vous redoublez assurément, monsieur, toutes mes impa-
« tiences, par le violent desir que j'ai de vous assurer moi-même que
« personne ne vous est plus acquis que

savois que je trouverois le comte, seul lieutenant-général commandant en Provence, la comtesse sa femme, la marquise de Sévigné (1) de la maison de Rabutin, mère de la comtesse et ma cousine germaine, que j'aimois tendrement, et une très aimable compagnie qui ne seroit pas fâchée de me revoir. Je fus assez heureux pour y arriver le même soir que le cardinal de Bouillon, qui, étant parti de Marseille avant moi, s'y étoit rendu par un autre chemin, à fort petites journées; j'y trouvai encore les abbés de Polignac et de Guénégaud, qui tous ensemble augmentoient les agréments d'une des plus belles et des plus magnifiques maisons de France. Le cardinal et les abbés y passèrent deux jours très agréablement. Ce fut là que chantant par hasard, entre plusieurs autres, la chanson que j'avois faite à Radicofani (2), le cardinal de Bouillon surpris, crut que j'avois été instruit par le duc de Chaulnes d'une autre scène qui s'y étoit passée quelques jours auparavant, parceque tous les monstres dont il est parlé dans cette chanson y avoient beaucoup de rapport; mais ayant ensuite bien vu qu'il ne s'y agissoit que de la mauvaise nuit que j'avois eue à Radicofani, il ne put s'empêcher de nous dire en riant qu'il pouvoit s'y trouver un sens caché qui vaudroit bien mieux que celui qui étoit entendu de tout le monde. Toute la compagnie, et moi tout le premier, l'ayant instamment supplié de vouloir bien expliquer

(1) Madame de Sévigné parle, dans une lettre à Bussy, du voyage de Coulanges à Grignan. (Voyez la lettre 1191.)

(2) Voyez plus haut page 396 de ce volume.

cette énigme, il nous dit, sous la promesse de lui garder le secret, qu'étant couché dans cette même hôtellerie de Radicofani, en revenant de Rome, le cardinal Le Camus, qui en revenoit aussi et qui passoit chemin, ayant appris qu'il y étoit, s'arrêta et le fit éveiller entre cinq et six heures du matin ; qu'étant ensuite entré dans sa chambre, il lui fit une visite qui n'étoit à autre intention, et qui n'avoit pour objet principal que de faire en sorte de se justifier auprès de lui de beaucoup de sujets de mécontentement que lui, cardinal de Bouillon, prétendoit avec raison avoir de la conduite qu'il avoit tenue à son égard, pendant qu'ils étoient au conclave ; mais que, comme tous ces sujets n'étoient que trop fondés, trop véritables et trop bien prouvés, le cardinal Le Camus n'avoit pu s'en défendre que par des suppositions étonnantes, et en ne lui faisant voir dans tout ce qu'il lui dit pour sa justification que des *monstres* encore plus affreux que ceux que j'avois célébrés dans ma chanson.

J'attendis le duc de Chaulnes, sans aucune impatience, dans ce beau château, et je ne m'aperçus point qu'on y en eût aucune de me voir partir. Le duc y arriva vers la fin du mois ; il y fut reçu et traité comme il le méritoit, et il n'en partit qu'après les fêtes de la Toussaint (1). Comme il étoit venu en chaise de poste depuis Marseille, il continua son voyage de la même manière, et je le suivis dans une pareille voiture qui me remit,

(1) Le duc de Chaulnes avoit promis de passer quinze jours à Grignan en revenant de Rome. (Voyez la lettre 1183.)

après vingt-sept mois d'absence, où le duc m'avoit pris. Il s'arrêta pendant deux jours à Lyon, pour y voir l'abbesse de Saint-Pierre (1), sa sœur, qui dans son beau mouastère lui donna un très magnifique repas; je le quittai à Briare, où je me séparai de lui pour aller dans le Berri faire une courte visite à ma sœur la comtesse de Sanzei-Crissé qui étoit dans une de ses terres (2); après quoi je pris le chemin de Paris, où j'arrivai le 24 novembre 1691 (3).

Je ne fus pas peu occupé les premiers jours à chercher tous mes amis à la ville et à la cour, et à rendre à tous les devoirs de bienséance et de cérémonie; mais dès que j'eus le temps de me reconnoître, les changements que la mort avoit apportés pendant mon absence, et qui de loin ne m'avoient touché qu'à demi, me frappèrent beaucoup et ouvrirent un beau champ à mes réflexions; principalement lorsqu'au lieu du marquis de Seignelai, mort le 1^{er} novembre 1690 (4), et du marquis de Louvois, mort le 16 juillet 1691, je trouvai que M. de Pontchartrain, déjà contrôleur-général des finances, par la retraite de M. Le Pelletier, avoit eu la dépouille entière du premier; que le marquis de Barbésieux troisième fils

(1) Antoinette d'Albert-d'Ailly fut nommée abbessede Saint-Pierre de Lyon, après la mort de sa sœur, qui mourut le 4 février 1672, après avoir gouverné cette abbaye pendant vingt-trois ans. Celle-ci mourut en 1708.

(2) La comtesse de Sanzei possédoit la terre d'Autry, près de Gien.

(3) Il étoit parti de Paris pour Rome le 27 août 1689.

(4) Il mourut le 3 novembre, suivant Dangeau. (Voyez la lettre 1171 de madame de Sévigné.)

du marquis de Louvois avoit succédé à la charge de secrétaire d'état de la guerre qu'avoit son père; que Villacerf (1) avoit la surintendance des bâtimens, et que beaucoup d'autres exerçoient ses autres emplois (2).

(1) Edouard Colbert, marquis de Villacerf, avoit été premier maître-d'hôtel de la reine Marie-Thérèse d'Autriche; il mourut le 18 octobre 1699.

(2) Il puise ces réflexions dans une lettre fort remarquable que madame de Coulanges lui écrivit à l'occasion de la mort de M. de Louvois, et par laquelle il a terminé ses mémoires. J'ai cru devoir la placer près de celle que madame de Sévigné a écrite sur le même sujet. (*Voyez les lettres 1184 et 1185.*) Il seroit superflu de l'insérer ici.

DEUX LETTRES

DE M. DE COULANGES

A LA MARQUISE D'UXELLES.

LETTRE 1^{re}.

M. DE COULANGES à *Madame la Marquise d'UXELLES.*

A Paray-le-Monial, ce 26 septembre 1705.

Il ne sera pas dit, madame, que je ne vous aie pas remerciée par une quatrième lettre des trois bonnes que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que je quitte ce pays sans prendre congé de vous. Le temps de mon départ seroit déjà venu, s'il avoit plu à la rivière de Loire de me fournir assez d'eau pour m'y embarquer; mais jusqu'ici elle s'est moquée de moi: pour me moquer d'elle à mon tour, notre cardinal (1) m'a mené au port de

(1) Le cardinal de Bouillon, disgracié, étoit alors dans son château de Paray-le-Monial. On a imprimé à la suite des lettres de madame de Sévigné à M. et à madame de Guitaud, deux lettres écrites par M. de Coulanges à la marquise d'Uxelles. (*Voyez les lettres inédites*, Paris, Bossange, 1819, in-12, pag. 262 et 265.) Celle que nous publions leur fait suite. On voit, par une lettre de madame de Coulanges, du 12 septembre 1701, n^o 1294 de notre édition, que Coulanges alla en 1701 voir ce cardinal; mais ces lettres ne peuvent

Digoin (1), où je comptois m'embarquer, et me la fit traverser d'un bord à l'autre dans son carrosse ; mais ce qui me surprit encore davantage fut de voir les bêtes à quatre pieds, toutes les plus basses, la passer sans nager, et les hommes et les femmes avec de l'eau seulement jusqu'à la cheville du pied. Ainsi présentement j'en suis à prendre d'autres mesures ; en attendant que je les aie trouvées, je ne suis pas bien à plaindre, au moins en aussi bonne maison que celle où je suis, et en la bonne compagnie de notre grand cardinal, qui ne cesse point de me caresser et de me marquer combien il est aise de me tenir dans son désert, qui est, à vous dire vrai, le plus agréable du monde. Je n'ai jamais vu un si joli pays, ni aux environs des promenades plus à la main. Il accommode fort son château, et c'est un grand secours à qui ne veut point se livrer aux visites de ses voisins de province, que d'avoir des ouvriers en plus d'un atelier chez soi, pour faire quelque diversion aux occupations ordinaires. Notre cardinal soutient avec vérité bien noblement sa retraite, et sa bonne santé rend un bon témoignage de sa résignation à la providence et de la fermeté de son esprit. Voici cependant, à qui le

avoir été écrites en 1701, puisque la première de celles que M. Bos-sange a fait connoître est du *samedi* 1^{er} août. Le 1^{er} août étoit un lundi en 1701, et un samedi en 1705. Il y a dans le volume indiqué une erreur sur la date de la seconde lettre ; elle a été écrite de *Paray* et non de *Paris*. (*Voyez* le manuscrit *copie de lettres* de la marquise d'Uxelles, à la bibliothèque de MONSIEUR, dite de l'Arsenal.)

(1) Digoin, sur la Loire, à une lieue et demie de Paray-le-Monial.

voudroit (1) une habitation qui ne seroit pas tout-à-fait dans la Thébäide, car nous sommes à cinq lieues tout-au plus loin de bien des gens qui ont des noms.

Le noble château de Paray
De noblesse est tout entouré;
De noblesse plus ou moins riche,
Des Chamron, d'Amanzé, Fondras,
Des Ragny, Montperaux, La Guiche (2),
De toutes sortes de Damas.

Car il s'en faut de beaucoup, madame, que madame la duchesse de Nevers soit persuadée qu'ils soient tous de Gênes comme le sien (3); cependant j'apprends, par la

(1) Le cardinal de Bouillon ne voyoit personne, et il écrivoit peu à ses amis. Voici ce qu'il mandoit le 20 juillet 1701 à la marquise d'Uxelles : « Quelque résolution, madame, que j'aie prise de n'avoir, « dans l'état où je suis, tant qu'il durera, aucun commerce de lettres « avec les personnes même que j'estime et que j'aime le plus... je ne « puis néanmoins être plus long-temps sans succomber à la tenta- « tion de vous renouveler, tout vieux doyen que je suis du sacré « collège, une passion que vous fites naître dans mon cœur... il y a « près de quarante ans, etc. »

(2) Cette maison, originaire du Mâconnois, subsiste encore en la personne de M. le marquis de La Guiche, pair de France. Nous aimons à rappeler les obligations que nous lui avons, et qui sont communes à tous les amis de madame de Sévigné.

(3) Allusion aux prétentions singulières de madame de Damas-Thianges, mère de la duchesse de Nevers. On sait qu'elle ne considéroit que les La Rochefoucauld à cause de leurs alliances avec les Rochechouart, et qu'elle dispuoit d'ancienneté avec le roi. (Voyez la note de la lettre 884 de madame de Sévigné.) Les Thianges descendent des Dalmas qui étoient du Forez; j'ignore quelle est l'origine génoise qu'indique ici M. de Coulanges.

chronique du pays, qu'ils entrent dans tous les chapitres où l'on n'entre point sans preuves de noblesse. Cela soit à leur honneur; mais tous ces beaux noms-là ne font pas toujours la bonne compagnie, il en faut demeurer d'accord. Je me suis tellement pressé de mander de tous côtés qu'on ne m'écrivît plus, que je ne sais plus qui vit ou qui ne vit pas. J'ai pourtant écrit, pour n'arriver pas à Paris dans une si excessive ignorance, qu'on m'adressât à Briare, au maître de la poste, les lettres qu'on voudra bien y hasarder, avec ordre à lui de me les garder pour me les rendre à mon passage. Je crois présentement madame de Coulanges dans sa province d'Ormesson, où je lui souhaite tranquillité et repos avec son sage voisin le maréchal de Catinat⁽¹⁾, et je fais pour vous les mêmes souhaits dans la bonne ville de Paris. Conservez-vous bien, je vous supplie, madame, et faites-moi l'honneur de me croire toujours, avec beaucoup de respect et un très sincère attachement, mille fois plus que ne je vous le puis dire, votre très humble et très obéissant serviteur,

COULANGES.

Notre grand cardinal m'ordonne toujours de vous dire, madame, mille bonnes choses de sa part. A vue de pays, je prévois bien que je ne partirai point encore

(1) Le maréchal de Catinat vivoit retiré dans son château de Saint-Gratien, dans la vallée de Montmorenci, près d'Ormesson, où étoit alors madame de Coulanges. Une vue de ce château, illustré par le souvenir de ce grand homme, a été placée dans les *Mémoires de Catinat*, publiés par Mongie aîné en 1819.

d'ici cette semaine; Dieu veuille que ce soit pour le commencement de la suivante!

2.

Du même à la même.

A Choisy, mercredi 2 octobre 1709.

C'est bien à faire à madame Galand, quoique votre bonne voisine, à vous écrire quand je suis à ses côtés. C'est un honneur qui m'appartient, madame, et que je disputerai toujours même aux plus haut huppés, tout bas huppé que je sois. Vous voulez des nouvelles de mademoiselle de Barbésieux (1). Est-ce que vous la voulez marier avec M. le maréchal d'Uxelles (2)? hé bien, il vous en faut dire, madame : la fièvre qui l'avoit prise avant-hier à trois heures après minuit, la quitta hier d'assez bonne heure; elle lui a permis de passer une nuit tranquille; en sorte que le quinquina lui a été ordonné ce matin. Vous voyez bien que nous voilà hors de tout malencontre et dans l'espérance de la voir inconti-

(1) Anne-Catherine-Éléonore Le Tellier-Barbésieux, mariée le 3 juillet 1713 à Charles-Sigismond de Montmorenci-Luxembourg, duc d'Olonne, comte de Luxe. Elle mourut à l'âge de vingt-trois ans, le 21 octobre 1716, sans laisser de postérité.

(2) Le maréchal d'Uxelles mourut le 10 avril 1730, sans avoir été marié.



ANNE DE SOUVRÉ,
M^{is}E DE LOUVOIS.

J.J. Blaise Libraire, Quai des Augustins.

nent dans le chemin de la convalescence. Madame de Louvois (1) m'ordonne de vous faire beaucoup de compliments de sa part, et de vous bien remercier de tout l'intérêt que vous prenez à ce qui se passe à Choisy. Grand nombre de ses domestiques sont encore sur le grabat, mais dans un canton si reulé que le château *royal* que nous habitons paroît à l'abri de toute maligne influence. Pour moi, j'y suis venu samedi avec cette bonne cuirasse de jeunesse et de santé qui jusques ici m'a rendu invulnérable. Comme le pain est fort cher (2), je serai ici tout le plus long-temps que je pourrai, car la dame de ce château n'y regarde pas de si près; et par son ordre je viens d'écrire à madame de Coulanges non seulement de venir vivre sous son empire, mais d'y amener encore l'anachorète Sévigné (3). Voici en vérité une bonne

(1) Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux, veuve du marquis de Louvois, avoit cédé Meudon au roi, en 1695, et elle avoit reçu en échange le château de Choisy, qui devoit ses principaux embellissements à mademoiselle de Montpensier. Coulanges, admis dans l'intimité de madame de Louvois, l'appeloit en plaisantant *sa seconde femme*. Madame la marquise de Louvois a bien voulu confier un portrait de cette dame que le libraire-éditeur a fait graver pour être joint à cette lettre.

(2) L'hiver de 1709 est un des plus malheureux dont le souvenir ait été conservé. « On ne mangea dans Paris, dit Voltaire, que du « pain bis pendant quelques mois; plusieurs familles, à Versailles « même, se nourrirent de pain d'avoine. Madame de Maintenon en « donna l'exemple. » (*Siècle de Louis XIV*, chap. XXI.)

(3) Le marquis de Sévigné menoit alors la vie la plus retirée; il avoit déjà manifesté ce goût du vivant de sa mère, qui mandoit au président de Moulceau, le 25 octobre 1686: « Il s'en est retourné

maison, madame, et votre voisine est pardonnable de la préférer à la sienne, quelque avantageux que lui soit votre voisinage, dont elle connoît tout le mérite : rien ne lui fait tant d'honneur dans cette cour que d'être informée par vous de tout ce qui se passe et de tout ce qui se dit dans le monde pour son intérêt et pour le nôtre. Continuez, madame, à nous faire part de toutes vos lumières, car souvent quelques bonnes habitudes que nous ayions à Versailles et à Marly, il nous échappe bien des petits riens qui ne laissent pas de faire plaisir. Traitez-nous donc à-peu-près comme vous traitez M. de La Garde depuis tant d'années, et soyez persuadée que vous ne sèmerez point en terre ingrate. Je vous promets pour récompense d'augmenter votre pot-pourri de beaucoup d'herbes odoriférantes. Tous les jours il en naît quelques unes dans mon potager, mais le 23 août dernier il en parut une, contre l'ordinaire d'une très mauvaise odeur, pour toute autre personne moins ambitieuse que je ne le suis. Cependant sans me troubler, Apollon m'ayant inspiré l'air *ah! petite brunette*, je pris ma lyre et je chantai :

Septante et six printemps
 Veulent qu'on les regrette ;
 Pourtant, par eux je prétends
 Être un jour dans la gazette.

« chez lui avec un fonds de philosophie chrétienne, chamarré d'un
 « brin d'anachorète. » Et madame de Coulanges écrivoit à madame
 de Grignan, le 7 juillet 1703 : « Je suis persuadée qu'il va être le
 « compagnon du P. Massillon ; c'est son premier métier que celui
 « d'être dévot. »

Seroit-elle muette

Si j'allois à cent ans (1)?

Adieu, madame, soyez bien persuadée que je vous honore d'un culte très particulier et que je suis, plus que personne du monde, votre, etc.

COULANGES.

Que ne vous dit point votre bonne voisine? volontiers elle voudroit vous écrire dans cette lettre pour vous marquer sa reconnoissance, mais je veux que cette lettre soit de moi tout seul.

(1) On voit par ce passage que Coulanges avoit eu soixante-seize ans le 23 août 1709, ainsi il étoit né le 23 août 1633.

FIN DES LETTRES DE M. DE COULANGES.

LETTRES INÉDITES

DE MADAME DE SÉVIGNÉ

A L'ABBÉ MÉNAGE ET A M. DU PLESSIS (1).

LETTRE 1^{re}.

A MÉNAGE.

(Vers 1658.)

Votre billet est le plus joli du monde, c'est ainsi que je vous conseille de les faire. Je suis ravie que mes petits yeux aient fait de si jolies conquêtes; je me trouverois bien honorée s'ils portoient le désordre jusque dans le conseil d'en haut, mais je crains que l'histoire ne soit telle qu'à demi. En tout cas je me contente de l'estime, et je vous conjure de me la conserver puisque c'est vous qui me l'avez acquise (2). Pour M. de Noir-

(1) Il avoit été gouverneur du marquis de Grignan, et étoit devenu du marquis de Vins.

(2) Je crois qu'il s'agit ici de l'estime que M. Servien, surintendant des finances en même temps que Fouquet, avoit conçue pour madame de Sévigné, d'après les conversations de Ménage. Il est difficile d'en douter, quand on rapproche ce billet de celui que nous avons fait connoître dans notre édition des *Lettres de madame de Sévigné*, sous le n^o 29.

moutiers (1) j'en prendrai le soin, car il prend le chemin de venir céans, et c'est là que je l'attends pour lui gagner le cœur. Après tout vous avez la gloire que j'ai été plus friande du vôtre que de tous les autres; mais quelque honte qu'il y ait pour moi au temps que j'ai employé à l'acquérir, j'en suis toute consolée, quand je songe à ce qu'il vaut.

2.

Au même.

(Date incertaine.) (2)

Vous demandez congé de si bonne grace qu'il est difficile de vous refuser; il y a bien de la différence de cette fois-ci à l'autre dont vous parlez, et de cette lettre à l'autre dont vous parlez encore; j'ai fait mon possible pour y pouvoir revenir, mais il m'a été impossible, et je ne sais comme elle m'est échappée; le principal est que le fond y est toujours, et que ce qui me la fit écrire n'est en rien diminué. Je vous ordonne de le croire et de vous

(1) Louis de La Trémouille, duc de Noirmoutiers; il mourut le 12 octobre 1666, à l'âge de cinquante-quatre ans.

(2) Rien dans ce billet ne peut faire présumer à quelle époque il a été écrit. Madame de Sévigné y parle avec un ton d'autorité qui n'appartient ni à une jeune personne ni à une très jeune femme, cela feroit penser qu'elle pouvoit avoir de trente à quarante ans.

occuper un peu pendant votre voyage à songer et à dire du bien de moi; j'en ferai de même pour vous, et je vous attendrai le lendemain de votre retour à dîner ici. Adieu l'ami de tous les amis le meilleur (1).

3.

A M. DU PLESSIS.

Aux Rochers, dimanche 26^e juin (1689).

Je me trouve dans toutes les dispositions nécessaires selon les maximes de notre cher Corbinelli, pour mériter que vous m'ayez écrit, et que vous m'écriviez quelquefois. J'ai senti l'apparence de votre oubli, et je n'ai point fait aller mes plaintes jusqu'à vous; car si c'étoit mes reproches qui m'eussent attiré votre lettre, elle me seroit aussi odieuse qu'elle m'a été agréable. Vous voyez, mon cher monsieur, que je n'ai pas encore oublié les leçons de mon maître: je n'oublierai jamais non plus tous vos soins, toute votre amitié, et tout le bon usage que j'ai fait de votre esprit, de votre capacité et de votre complaisance. Si j'en ai abusé, je vous en fais mille excuses; mais il est difficile de se retenir dans un chemin si doux et si agréable.

Vous menez donc la vie des sages: vous vous retirez du monde: vous êtes bien jeune, mon ami, pour le

(1) Suscription: *A l'ami Ménage.*

prendre d'un ton si haut. Vous vous occupez à élever votre petit garçon (1), c'est la plus honnête occupation que vous puissiez avoir en attendant que la chimère (2) vous en détourne. Je vous prie, mon cher Plessis, de me mander aussitôt qu'elle montrera le nez. Il me paroît que madame de Vins, qui sait qu'elle n'a le pas qu'après cette personne, attend avec patience et impatience que vous ayez réglé sa destinée et celle de son fils. Votre pupille (3) est fort joli; M. de Boufflers m'en mande des merveilles. C'est une chose étrange comme vous avez rendu ce petit garçon hardi et propre à la guerre; il semble que ce soit sa pente naturelle. Vous me confirmez dans la bonne opinion que j'en ai, en me disant qu'il vous aime toujours et qu'il vous écrit. Ce sont des pierres de touche que ces endroits-là. Ma fille fait fort bien aussi d'avoir du commerce avec vous. Vous ne sauriez douter de son estime; vous avez eu plus de peine à vous en défendre qu'à la mériter.

Je suis assez seule présentement. Mon fils est à Rennes avec toute cette noblesse, à qui il faut donner l'air des régiments. Il y tient une grande table, voilà ce qui

(1) Un fils que M. du Plessis avoit d'un premier mariage.

(2) Il faut, je crois, entendre par cette *chimère* de M. du Plessis, le modèle de perfection que son imagination s'étoit plue à lui former lorsqu'il pensoit à contracter de nouveaux liens.

(3) Jean, marquis de Vins après son père, devint lieutenant-général des armées du roi, et capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires. Il mourut en 1732 sans laisser de postérité.

s'appelle la guerre et ce qui l'afflige (1). Il vous aime toujours; cette passion lui dure plus qu'une autre. Ma belle-fille est ici; nous lisons; nous nous promenons; nous prions Dieu; nous travaillons; nous recevons des lettres; nous écrivons. Hélas, mon cher monsieur, en voilà plus qu'il n'en faut pour faire passer les jours trop vite. J'envoie quand je puis de petites lettres-de-change à Beaulieu, mais pas tant que je le voudrois. Je n'ai point encore été à Nantes. J'y fais exécuter ceux qui me doivent; je ferois mal ces expéditions (2). Nous avons lu les *variations* de M. de Meaux (*Bossuet*) avec délices; ce livre seroit digne de vous (3). Adieu, mon cher monsieur; à la mort et à la vie, je vous aimerai et vous estimerai très indépendamment de la qualité de gouverneur du marquis de Grignan. C'est à vous que vous devez ces sentiments. Je me moquerois bien de vous, si vous m'écriviez plus sérieusement. Quelle folie! mais je vous prie que je sois la première avertie de l'aimable chimère.

Suscription : Pour M. DU PLESSIS.

(1) La noblesse de Rennes et de Vitré avoit choisi le marquis de Sévigné pour la commander. (*Voyez* la lettre 1028 de notre édition.)

(2) Madame de Sévigné faisoit poursuivre La Jarie, ancien fermier du Buron, et sa caution, pour avoir le paiement des anciens fermages. Elle se servit des mêmes expressions en écrivant le même jour à sa fille. « Pour moi, ma belle, je ne songe point encore au voyage de Nantes; j'y fais exécuter des gens qui me doivent. Je serois peu propre à ces sortes de choses. » (*Lettre* à madame de Grignan du dimanche 26 juin 1689, n° 1077 de notre édition.)

(3) Elle parle aussi de la lecture qu'elle faisoit de l'*Histoire des variations*, dans sa lettre à sa fille du 1^{er} juin précédent, n° 1069.

4.

Au même.

Aux Rochers, dimanche 25 septembre 1689.

Vraiment voici bien une autre affaire que notre chimère (1); ce n'en est plus une, à ce que je vois, que le bon et agréable mariage que vous avez fait. On me l'avoit mandé en l'air, mais je ne voulois pas le croire que vous ne me l'eussiez mandé. Je me doutois bien, mon cher monsieur, qu'un homme de votre âge, de votre humeur, si propre à la société, et à rendre une femme heureuse, ne demeureroit point dans un triste célibat. Cependant si notre chimère étoit sortie toute entière, elle vous auroit occupé. Mais la providence, notre chère providence que nous aimons tant, (car ne l'aimez-vous pas toujours?) a si bien disposé et rangé toutes choses qu'il y aura place pour tout. Vous n'avez pas tout-à-fait perdu les espérances de ce côté-là, je n'en sais pas davantage; et vous avez toujours madame de Vins

(1) Madame de Sévigné écrivoit à sa fille le 18 septembre 1689 :
 « Du Plessis m'a écrit que sa *chimère* n'avoit montré que le bout du
 « nez; qu'elle n'est pas encore sortie; mais qu'il est marié à une per-
 « sonne toute parfaite, et conforme à son goût, qui a de l'esprit,
 « de la beauté, de la naissance, et qui le met en état de n'avoir plus
 « besoin de rien. »

qui vous souhaite. Comment vous démêlerez-vous de tout cela ? Il me paroît que présentement vous êtes occupé de cette nouvelle épouse. En ne me disant rien, vous m'en dites beaucoup : de la naissance, de l'esprit, du bon esprit, capable de tout, éclairée sur tout, de la conversation, deux beaux yeux pleins de vivacité, car la figure ne vous est pas indifférente, et enfin du bien pour vous mettre à couvert des caprices de la fortune ; voilà ce qui me paroît le plus important pour l'avenir ; car telle que vous la représentez, elle ne vous mettra pas à couvert d'avoir beaucoup d'enfants, et il est à propos que cet avenir paroisse doux, par l'assurance d'un bien qui les fasse subsister avec vous sans peines et sans chagrins ; c'est ce que je craignois qui manquât à votre bonheur ; et cette privation se répand et s'étend sur toute la vie. Mais vous me rassurez, et je vous crois, et je suis ravie de votre satisfaction. Je crains qu'elle ne vous empêche de vous donner à madame de Vins. Je fus bien fâchée de ne point entendre votre nom dans le nombre de ceux qui sont destinés pour M. le duc de Bourgogne. Je l'espérois ; mais enfin, mon cher monsieur, vous me ferez à loisir un second tome de vos aventures. Vous savez l'intérêt que j'y prends, et la véritable amitié que j'ai toujours eue pour vous. Je n'y ai point perdu de temps, et je n'ai point discontinué pendant que nous avons eu le bonheur de vous avoir ; il est vrai aussi que vous avez très bien répondu à mon estime et à ma confiance, et que vous m'avez rendu mille bons offices, et donné mille marques de votre amitié, dont il me semble que j'ai abusé. Enfin, mon cher monsieur, conservez-moi dans

vosre souvenir, et me donnez quelque part dans les bonnes grâces de vosre nouvelle épouse. Quoi! vous l'aimez plus que l'autre (1) ? est-il possible? vous avez une grande capacité d'aimer! J'ai bien peur que tant de passions ne fassent tort à la nôtre, monsieur, et d'autant plus que les dernières sont plus fortes que les premières et les effacent entièrement. Je ne laisse pourtant pas de me réjouir de vosre nouvel amour, sans songer combien cet exemple (2) me peut être fatal.

La Marquise DE SÉVIGNÉ.

5.

Au même.

Aux Rochers, dimanche 4 juin 1690.

J'ai reçu vosre grande lettre, n'en soyez point en peine; j'en ai été pénétrée; vous me parlez avec une véritable confiance et je suis touchée de ces marques d'amitié. Je vous y répondis en peu de mots, et vous m'avez écrit dans le même temps que je vous écrivis l'autre jour par madame de Vins. Ne soyez point en peine de

(1) M. du Plessis avoit écrit: « *J'aime beaucoup plus cette femme-ci que la défunte.* » « Cela convient, ajoute madame de Sévigné, « à la douleur qu'il eut de la perdre; vous en souvient-il? » (*Let.* 1103.) Il paroît que M. du Plessis avoit déjà contracté un premier mariage dont il lui étoit resté un fils. (*Voyez ci-dessus pag.* 326.)

(2) D'un second mariage.

tout ce que vous me mandez, mon cher monsieur ; j'ai en vérité senti toutes vos peines (1), et je les ai assez bien comprises pour n'être pas surprise que votre sang en eût été en colère, et qu'il vous ait tourmenté par des érysipèles ; c'est un cruel mal, je le connois ; j'espère qu'un jour nous causerons à cœur ouvert sur toutes ces choses.

Le marquis eût été bien heureux si vous lui aviez donné des conseils ; tout a été à la débandade, on a jeté l'argent, et comme vous dites, il n'a point eu un bon air cet hiver, et il n'a pas encore présentement cet équipage avec lui, et il perd un cheval dès la première journée. C'est que tout cela est mal conduit, et qu'il n'y a point de tête. Il a bien perdu à la vôtre. Je souhaite tout bonheur à M. de Carcassonne (2), il faut tout abandonner à notre providence, car on se pendroit sans cette vue qui calme et qui console. Adieu, mon cher monsieur. Si je finis ce n'est pas faute d'avoir bien des

(1) M. du Plessis, dès l'année précédente, avoit fait part à madame de Sévigné de ses chagrins domestiques. On le voit par ce passage de la lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan. « Vous allez voir M. du Plessis ; il m'écrivit, et me fait comprendre que son mariage n'est pas heureux, et qu'au lieu d'être à son aise et indépendant comme il l'espéroit, il n'a pensé qu'à sortir de chez lui... Il me paroît que c'est sur l'intérêt qu'il a été attrapé. » (*Lettre 1126.*)

(2) Louis-Adhémar de Montcil de Grignan, dit *le bel abbé*, d'abord évêque d'Evreux, transféré ensuite à Carcassonne, snivoit à Paris l'affaire de la requête civile formée par M. d'Aiguebonne, contre un arrêt obtenu par M. de Grignan. (*Voyez la lettre du 30 août suivant.*)

sujets de causer; mais le moyen de si loin? Conservez-moi seulement votre amitié.

6.

Au même.

Aux Rochers, mercredi 19^e juillet 1690.

Mon Dieu, mon cher monsieur, que vous dites bien, que vous dites vrai sur la perte que j'ai faite du pauvre *Beaulieu* (1). Vous en dites toutes les raisons d'une manière qui me fait souvenir d'une conversation que nous eûmes un jour ensemble sur ce sujet. Nous la reprendrons quelque jour, et à mon tour je vous dirai mes pensées; présentement il est vrai que je fais une perte qui me dérange et qui m'embarrasse plus que vous ne sauriez vous le représenter. Il faut faire usage dans ces occasions de la soumission à notre chère providence; trop heureux qu'elle nous ait bien voulu conserver notre pauvre petit marquis en le laissant au nombre de

(1) Valet-de-chambre de madame de Sévigné, auquel elle confioit à Paris le soin d'une partie de ses affaires. Elle écrivoit à sa fille le 22 juin 1690: « Nous sommes dans une grande ignorance de toutes les affaires publiques, et même de l'état de mon pauvre « Beaulieu, dont je n'attends la mort qu'avec beaucoup de chagrin. » (*Lettre 8 de la collection de M. le marquis Garnier.*)

ceux qui demeurèrent avec M. de Boufflers (1). Je la remercie aussi d'avoir si soigneusement conservé le chevalier de Pomponne. Savez-vous bien que nul autre, après le marquis, ne me pouvoit donner tant d'émotion? Je fus accablée de tous côtés de ses louanges, et, suivant ma bonne coutume, les grosses larmes me tomboient des yeux. J'étois ravie; j'étois transportée. M. de Pomponne n'est-il pas content au dernier point? le roi lui dit tout ce qui se peut souhaiter, si on avoit imaginé une occasion et des paroles à plaisir. Mais je ne comprends point du tout ce que vous me dites : vous mentez. Comment diantre voulez-vous qu'on passe cette rivière à nage tout nu, car vous le dites, et qu'on ait son épée dans sa bouche, et qu'on arrive, et que sans se r'habiller on se batte contre des gens que vous forcez dans une redoute? si vous ne me rendez cet endroit vraisemblable je croirai que j'ai lu un roman. Quand vous en ôteriez la moitié, il y en auroit encore assez, car passer à la faveur des coups de mousquet et à la nage, à cheval et se battre en arrivant, et faire le diable à quatre, comme il a fait trois jours durant comme un dragon au milieu de ses dragons, dont il a perdu deux cents autour de lui : En vérité ce seroit encore plus qu'il ne m'en faut pour être parfaitement contente. Madame de Vins me fit un véritable plaisir de me mander cette agréable aventure, mais elle en cachoit la moitié.

(1) En écrivant à Bussy, le 12 juillet 1690, madame de Sévigné n'étoit pas encore certaine que le marquis de Crignan fût resté avec M. de Boufflers.

7.

*Au même.*Aux Rochers, dimanche 20^e août 1690

J'ai envie de commencer ma lettre comme vous me commencez la vôtre et de vous dire que je vous écrirais trop souvent si je le faisais toutes les fois que je pense à vous. Vous ne sauriez croire, mon cher monsieur, combien je suis touchée des sujets de chagrin qui ont noirci votre joie naturelle, et la gaieté, et la vivacité de votre belle jeunesse. C'est un meurtre que d'avoir chassé tout cela de chez vous, la joie étant faite pour votre tempérament, et je vous ai vu courir plusieurs fois aux lieux où vos amis avoient le don de vous ôter votre tristesse, comme une chose *inalliable* et incompatible avec votre santé. Vous avez fait connoissance malgré vous avec tous les ennemis de votre repos. Malgré vous, ils sont entrés en commerce; ils se sont introduits dans votre esprit. Voilà le plus grand mal que vous ait fait tout ce qui vous est arrivé. Je ne doute point que vous ne fussiez consolé de me conter tous ces malheurs où la providence vous a condamné. De mon côté, je serois ravie d'en savoir la suite et le détail, et par quels chemins vous avez été conduit à ce qui vous paroissoit un bien: car ce n'est jamais que sous ce nom que nous nous procurons des maux. Il me semble que si j'avois

toujours été le chef de votre conseil, vous n'auriez ja mais pris de fausses mesures (1). Vous êtes trop bon. Mais que dis-je ? j'oublie ma chère providence et je ne songe pas que vous étiez destiné à ces sortes de tribulations. Ainsi, mon pauvre ami, il n'y a point d'autre parti à prendre que de lessouffrir chrétiennement. C'est tout l'usage qu'on en doit faire, car il faut profiter de tout pour l'éternité. J'ai fait ici des lectures admirables qui m'ont donné une telle foi, que si mon cœur étoit aussi touché que mon esprit est convaincu, je serois une sainte.

Je suis toujours persuadée que quand vous aurez remis votre petit poussin sous les ailes de son brave père, vous rentrerez dans le giron de cette tribu de Grignan où vous êtes fort aimé. Je ne puis vous rien dire de moi, ni de mon retour. Je ne veux plus parler aussi des dragons ; ce sont des démons, ils ont le diable au corps ; mais je suis en furie contre le Mercure-Galant qui loue tous ceux qui ont été à cette bataille ; je dis même des louanges sans distinction, et il ne dit pas un seul mot du chevalier de Pomponne : cela n'est

(1) Les lettres de madame de Sévigné à sa fille donnent l'intelligence de ce passage : « M. du Plessis vous aura conté ses douleurs ; il m'en a dit une partie, et fait espérer l'autre. Il me paroît trompé et dupé sur le bien, et une si grande envie de quitter cette *Dorimène*, que je pourrois deviner cette autre partie, quoiqu'il m'ait fort assuré que l'honneur est sain et sauf ; Dieu le veuille ! Voilà toujours une grande sottise : il y a des choses qu'il faut faire sérieusement et avec connoissance de cause, comme de se marier, par exemple. » (*Lettre du 14 décembre 1689, n° 1130 de notre édition.*)

pas naturel; il y paroît de l'affectation, car personne ne peut avoir mérité plus de louanges que lui, et puisque le roi lui a bien fait l'honneur de lui en donner, le *Mercur-Galant* pouvoit bien suivre cet exemple. Je jetterai le livre, et je ne pardonnerai jamais à ces vilains-là; si vous en connoissez quelques uns, vous pouvez les assurer que le public et le particulier leur demandent raison de cette injustice, qui n'est pas pardonnable. Adieu, monsieur, plaignez-vous-en.

Le marquis de Grignan a été à Grignan; il est avec M. de Catinat. J'attends avec tremblement le jugement de notre requête civile. Je serois au désespoir que la pauvre madame de Vins fût replongée dans toutes les chicanes dont elle s'étoit tirée (1). Je lui ai écrit sur cette crainte; j'attends sa réponse, et suis toujours à vous. Mon fils vous aime toujours à la folie.

8.

Au même.

Aux Rochers, mercredi 30 août 1690.

Et vraiment, mon cher monsieur, je ne doute point de votre joie; pensez-vous que je vous sépare d'avec

(1) Elle avoit gagné en 1680 un procès contre madame de Lesdiguières. (Voyez la lettre 770.)

nous, et que je ne croie pas fermement que cette requête civile (1) étoit votre affaire, comme l'arrêt que nous eûmes il y a deux ans (2). Hélas ! si j'avois été à Paris, nous nous serions tous embrassés dans le premier moment de notre joie, comme ce jour-là. Il est vrai que notre victoire est complète ; nous avons été agréablement surpris par les conclusions de M. Talon, qui a fait une très belle action, et aussi utile pour sa réputation que pour nous (3). M. de Carcassonne a fait des merveilles, et enfin nous avons tous sujet d'être contents. Je vous avoue que ma joie n'a pas été médiocre, sur-tout voyant M. Gui (4) et son sot maître condamnés à l'amende ; c'est le comble de la victoire et de leur confusion : enfin il faut remercier Dieu, car jamais je ne regarde que lui pour la véritable cause de tous les événements, et ensuite je remercie toutes les jolies causes secondes qui ont agi par son ordre, et pour lesquelles on ne sent encore que trop de reconnoissance.

N'avez-vous pas reçu une dernière lettre de moi où

(1) La demande en requête civile portée au parlement de Paris par M. d'Aiguebonne venoit d'être rejetée. Nous avons déjà fait connoître une lettre écrite à ce sujet par madame de Sévigné à M. de Lamoignon, le 27 août 1690, n° 1168 de notre édition.

(2) Au grand conseil, sur la requête en contrariété d'arrêts qui y avoit été présentée par M. d'Aiguebonne. (Voyez la lettre du 16 mars 1689, n° 1041 de notre édition.)

(3) Il avoit donné des conclusions contraires aux intérêts de la famille de madame de Bury, dont il étoit l'ami. (Voyez la lettre 1168.)

(4) Il étoit le conseil de M. d'Aiguebonne. (Voyez la lettre 1038 et la note.)

j'étois en furie contre le Mercure-Galant d'avoir trouvé l'invention de ne pas dire un mot du chevalier de Pomponne, en parlant du passage de la Sambre par les dragons, et de toute la bataille de Fleurus. Je m'en prenois à vous, et je voulois que vous en fissiez des reproches. Vous m'en faites de trop injustes sur la longueur de mon voyage; croyez-vous, de par tous les diantres! qu'on demeure ici par plaisir? taisez-vous et m'admirez plutôt que de me gronder.

Notre petit marquis est avec M. de Boufflers; s'il avoit été avec M. Catinat il auroit vu une belle action (1). Ce beau régiment de Grignan est destiné à des marches bien longues et à des oisivetés fâcheuses. Dieu sur tout! adieu, mon très cher monsieur, votre lettre étoit la plus jolie du monde, et d'un style où j'ai reconnu votre gaieté ordinaire que je trouvois un peu diminuée, et c'est ce qui m'affligeoit. Tâchez, mon ami, de retrouver votre belle humeur et votre aimable esprit.

Suscription : A M. du Plessis, gouverneur de M. le comte de Vins, à l'hôtel de Pomponne, à la place des Victoires.

(1) La bataille de Staffarde, gagnée par Catinat sur le duc de Savoie, le 18 décembre 1690.

9.

Au même.

A Grignan, ce 19 janvier 1691.

Ah ! plût à Dieu que j'eusse des plumes taillées de votre main ! Je ne sors pas de furie ; j'en écrase tous les jours cinq ou six ; et qu'avec cette plume si bien taillée, que je n'ai point, je pusse, mon cher monsieur, vous remercier dignement de la plus jolie étrenne du monde que vous m'avez envoyée ; elle fait plaisir à lire ; elle plaît à l'imagination ; elle est nouvelle ; jamais on n'a si bien fait de la prose, nous en sommes tous demeurés d'accord ; nous y avons trouvé même de la poésie, car vous savez mieux que moi que le style figuré est une poésie. En vous remerciant donc, monsieur, plus de mille fois, je serois bien heureuse, si dans cette longue vie que vous me souhaitez, je pouvois vous rendre quelques services à ma fantaisie. Il me paroît que vous êtes toujours fort aimé ici, et que l'on compte sur vous à la fin de vos engagements. On nous a mandé de toutes parts beaucoup de bien de votre pupille ; il est bien fait, il est joli, il est savant ; je me le représente fort agréable. Nous avons eu ici quatre ou cinq heures M. son père ; il ne voulut point se coucher, et partit à minuit par un froid à mourir ; car je vous avertis que l'hiver est plus cruel

ici qu'en nul autre lieu. Je n'écris plus à madame de Vins que j'aime et que j'estime au dernier point; nous nous aimons dans le silence en madame de Grignan. M. de Grignan n'a plus de fièvre en forme, mais sa convalescence est d'une langueur et d'une longueur qui nous fait mourir d'ennui (1); nous nous en prenons à la saison. Je vous conjure, mon cher monsieur, de souhaiter pour moi une heureuse année à M. de Pomponne. Ah! c'est à lui, c'est à un mérite comme le sien que l'on devroit souhaiter ce que vous m'avez souhaité; vous savez comme je suis pour cet homme admirable. Faites-lui donc ma cour, et ne doutez jamais, vous, mon cher monsieur, de la suite de mon estime et de mon amitié. Ah! quelle plume! je m'en vais l'écraser (2).

10.

Au même.

A Grignan, ce 1^{er} mai 1691.

Oui, assurément, mon cher monsieur, et vous et vos lettres sont fort de mon goût. Ce seroit mauvais

(1) Madame de Sévigné écrivoit à Bussy le 12 juillet 1691 : « Nous « avons passé l'hiver à Grignan, sans autre chagrin que d'y voir le « maître de la maison malade d'une fièvre dont le quinquina a eu « toutes les peines du monde à le retirer, tout quinquina qu'il est. « Enfin il est guéri. »

(2) Cette lettre est une de celles qu'il est le plus difficile de lire dans l'original. La plume étoit si mauvaise, que l'écriture est presque indéchiffrable.

signe pour moi, si j'étois changée sur ce sujet. Les regrets sincères que vous me faites paroître de ne point vous raccrocher présentement dans cette maison de Griguan, si aimable et qu'on ne sauroit oublier, me donnent encore une dose d'amitié pour vous (1). Mais laissons faire notre providence; ce qui n'est pas disposé présentement peut fort bien changer, et comme l'estime et les bonnes volontés ne sont pas diminuées, il n'y a qu'à laisser faire au temps. Ce seroit un joli moyen de le passer doucement! Si la lettre que je vous envoie pour madame la duchesse de Lesdiguières pouvoit vous mettre auprès de son fils (2), j'en serois ravie, mais je ne l'espère point; cette place est trop sollicitée pour n'être pas déjà donnée, au moins *in petto*. Je me serois beaucoup plus étendue sur votre mérite et sur vos bonnes qualités, mais je la connois et je sais qu'elle s'arme contre l'excès des louanges, comme si elle croyoit qu'on voulût la surprendre par des discours affectés. Si

(1) Il paroît que l'on avoit pensé à confier à M. du Plessis l'éducation d'un fils de madame de Griguan, qui ne vécut pas, et dont je crois qu'il n'a été parlé que dans ce seul passage : « Vous me paroissez changée pour M. du Plessis; mandez-moi pourquoi, car je ne trouve point qu'il ait fait d'autre sottise que celle de se marier : c'est une chose qui ne se communique point, et qui ne l'empêcheroit pas de bien élever votre second fils. Ecrivez-moi donc ce qui vous fait changer d'avis. » (*Lettre du 5 février 1690.*)

(2) Jean-François-Paul, duc de Lesdiguières, né en 1678. Il fut marié en 1696 avec Louise-Bernardine de Durfort de Duras, et il mourut sans laisser de postérité, le 6 octobre 1703. Le titre de duc de Lesdiguières fut alors porté par Alphonse de Créqui, comte de Canaples, en la personne duquel il s'éteignit le 4 août 1711.

quelque chose la peut toucher, c'est d'avoir gouverné le marquis de Grignan avec l'amitié et l'approbation de toute sa famille, et d'en avoir fait un si joli garçon qui a la réputation d'être si sage. Voilà ce qui la peut toucher, en attendant qu'elle vous connoisse par elle-même. Vous me manderez le succès de cette lettre.

Nous aurions bien des choses à dire, mon pauvre monsieur, mais il faut les garder pour le retour, et se réduire à vous souhaiter toute sorte de bonheur, tout éloignement de tristesse et de chagrin, comme choses incompatibles avec votre beau naturel; et à vous assurer de mon estime et de mon amitié, pleine, en vérité, de beaucoup de reconnoissance.

LA M. DE SÉVIGNÉ.

Nos papiers, pour cette affaire que vous savez, ne sont-ils pas toujours chez M. Guillart, avocat au conseil, où nous avons été ensemble? Je crois qu'ils y sont sûrement; si, en passant dans sa rue, vous aviez la bonté de le voir et de réveiller l'affection qu'il avoit pour moi, il me semble que cela seroit fort à propos, et vous continueriez vos soins sur cette même affaire qui, je crois, s'évanouira. Que dites-vous de la pauvre *Beaulieu* qui a suivi son mari de si près (1)?

Le marquis est arrivé depuis deux jours, très joli, mais la fièvre lui reprit hier (2). Ma fille est hors d'elle;

(1) Elle ne lui survécut que de peu de mois. (Voyez la lettre 1182.)

(2) Madame de Sévigné écrivoit au comte de Bussy le 12 juillet 1691 : « Le petit Grignan a passé l'hiver avec nous; il a eu la « fièvre ce printemps. »

vous la connoissez; elle vous fait bien des amitiés, et vous assure que ce que je dis à madame de Lesdiguières suffira, si elle n'est point engagée. Ainsi elle ne lui écrit point.

11.

Au même.

A Grignan, 4 août 1691.

J'approuve tout-à-fait, monsieur, la bonne résolution que vous prenez de n'être plus si long-temps sans m'écrire. Il faut que vous me rendiez compte plus souvent de cette amitié que je veux que vous ayez toujours pour moi. Vous me témoignez une grande estime dans votre dernière lettre, en me consultant sur un point de conscience si difficile à décider. Quelque opinion que vous ayiez de ma haute piété, qui est pourtant tout comme vous l'avez vue, je ne crois pas que je puisse vous satisfaire, sans consulter un peu moi-même cette fameuse faculté de Louvain. Mais ce que je déciderai en attendant, c'est qu'un homme est bien heureux quand une personne d'un grand mérite, comme vous me dites, trouve qu'il n'a point d'autre défaut que ce qu'on peut appeler une perfection. Cependant il y a bien des choses à dire sur ce chapitre; j'espère que nous le pourrons traiter à loisir. En attendant, mon cher

monsieur, vous devez être bien content de toute l'estime qu'on a pour vous dans ce beau château que vous connoissez. Je vous remercie de la peine que vous avez prise d'aller chez M. Guillart. C'est une suite de mille obligations que je vous ai. Je crois qu'il n'y a qu'à lui laisser entre les mains les papiers de cette affaire jusqu'à notre retour. J'espère qu'elle ne sera jamais réveillée, puisqu'elle ne l'a point été.

Il s'est passé de grandes choses depuis quelque temps : la mort de M. de Louvois (1); le retour glorieux de M. de Pomponne (2); la retraite rigoureuse de M. de Fieubet (3). Que de sujets d'admirer notre providence! Je suis toujours à vous, mon cher monsieur; je vous prie de n'en jamais douter.

(1) Il mourut le 16 juillet 1691. (Voyez les lettres 1184 et 1185 de madame de Sévigné, et les notes qui y sont jointes.)

(2) Voyez la lettre 1186 de madame de Sévigné et la note.

(3) Il se retira aux Camaldules, et il y mourut le 9 septembre 1694. (Voyez la note de la lettre 1210 de madame de Sévigné.) Le passage de la lettre écrite à M. du Plessis nous donne l'époque précise de la retraite de ce grand magistrat. Coulanges en parle aussi dans ses mémoires. (Voyez plus haut la page 260 de ce volume.)

12.

Au même.

A Grignan, ce 15 septembre 1691.

J'ai reçu votre dernière lettre, mon cher monsieur. Vous n'êtes pas entré dans ma plaisanterie. Il me semble que de vous dire bien sérieusement, qu'il falloit consulter la célèbre faculté de Louvain, pour savoir si c'étoit un crime que d'aimer sa femme, vous devoit paroître une assez grande badinerie pour vous persuader que je trouvois ce sentiment aussi juste et aussi raisonnable qu'il l'est en effet. Je vous assure même que personne ne conteste ici cette vérité; mais on soupire très obligeamment pour vous, quand on considère les conséquences qu'elle traîne après elle. Il faut que vous conveniez qu'on n'est point portatif, quand on est attaché inséparablement à deux ou trois personnes; on ne sauroit faire des courses légères; c'est toujours un établissement et une résidence qu'il faut faire. On a un *moi* trop étendu, en comparaison d'un homme qui ne tient à rien, qui est comme un oiseau, qui ne tient qu'une place nécessaire, et dont l'esprit doit être aussi libre que le corps. Combien de fois, mon cher monsieur, seriez-vous content par vous-même, que vous seriez peut-être chagrin par cette moitié qui seroit fâchée? Quel partage, quelle attention, quelle diversion ne feroit point cette liaison, dans un esprit aussi libre et aussi naturel que le vôtre!

voilà ce qui fait soupirer et regretter de ne pouvoir pas profiter de quelque chose d'aussi bon que vous. Car je vous assure que rien ne se peut ajouter à l'estime parfaite qu'on a pour vous : elle passe tout ce que j'en connoissois. Mais le moyen de répondre à ces difficultés ? et comment votre sincérité pourroit-elle les contester ? Si on étoit toujours dans le même lieu ; mais l'année est partagée, et la vie aussi, car on prétend aller à Paris et revenir selon les occasions. Jugez vous-même de ces débarquements. Voilà, mon cher monsieur, ce que je vois dans l'esprit des personnes du monde qui vous estiment le plus, et qui sont à plaindre encore plus que vous.

Pour les sentiments que vous me demandez pour cette chère moitié, il ne faudroit que votre considération pour vous en répondre à vous-même, mais en y joignant la sienne, vous pouvez penser quelle double raison de l'estimer ! Pour ma haute piété, je vous assure, mon cher monsieur, qu'elle est tout comme vous l'avez laissée. C'est avec douleur que je vous l'annonce, mais il faut dire la vérité : il est certain que j'ai toujours le même amour que vous m'avez vu pour les bonnes choses ; voilà tout ce que j'ai de bon. Je suis assez de votre sentiment sur les partis extraordinaires. Il seroit juste de donner un bon exemple où peut-être on a donné du scandale ; mais il faut respecter ces chemins peu battus de la Trappe et des Camaldules, et croire que Dieu qui prend les élus où il lui plaît, leur marque aussi les voies par où il veut les faire marcher. Enfin voici un mot de M. d'Alet : *quis indicabit electos Dei ?*

De Paris ce 15. Aoust.

Nous venons de recevoir la nouvelle d'une blessure
fort legere q^l M^r le marq. a eue ale h^{er} d'ary ce
grand combat q^l M^r le Prince vient d'ordonner
ou il y a eu plusieurs d'oyens de qualitee tres ou
blesses, un marquis s'y est signale par sa vale
entre les plus braves, nous luy avons envoi un
civurgien, a dire le ala l'arroye p^r l'oy de l'entree
q^l si l'on nous assiste d'argent avec quel doit sur
son nouveau bail p^r le prince espeu a l'est george
dans cette occasion, on le renonce p^r rancein ~~luy~~^{est}
un homme sans coere a affection. Nuy receu un
paquet de ne s'ray point de l'ou aue presentation q^l
celle q^l se vous ay humozie si ce n'est q^l vous en desiray
ou aue sur le modele q^l vous nous avez humozie.
M^r de Mesmeut a fait signe fier M^r de le marq. aux
reg^{ms} du Palacu a. Remue p^r resider son content
faict d'avenir fouruy du titre p^r l'arroye p^r les
Justices vous sçavez qu'il y a l'ouy d'uy q^l se vous
presse d'evoye dans la chaudi. Doy exempl, a p^r
longueur a retardeme a cause cette action qu'il fait,
est un reproche q^l nous avons a vous de, a auey recades
nous en vuyt au 1^{er} ord^{re} l'enny pas loisin de vous
c'indire d'auantage.

(Gravé par A. F. Dien)

L'Abbé de Colaneri

Bretagne A. Mousier

Monsieur ~~Comme~~ ~~Prêtre~~
au lycée Spécial de Nantes
A. Q. L. A. N. T. S.

LETTRES INÉDITES

DE L'ABBÉ DE COULANGES,

DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE SON FILS,

RELATIVES A LA TERRE DU BURON (1).

LETTRE 1^{re} (2).

De l'abbé DE COULANGES à M. BONNET,

Procureur au siège présidial de Nantes.

Paris, ce 15 août 1674.

Nous venons de recevoir la nouvelle d'une blessure fort légère que M. le marquis (*de Sévigné*) a reçue à la tête, dans ce grand combat (3) que M. le Prince vient de donner, où il y a eu quantité de gens de qualité tués ou blessés. M. le marquis s'y est signalé par sa valeur entre

(1) On auroit pu faire connoître un plus grand nombre de ces lettres; on se borne à donner celles qui peuvent servir à mieux entendre quelques passages des lettres déjà publiées. Elles suffisent pour montrer que madame de Sévigné entendoit très bien le langage des affaires, et qu'elle en parloit avec une véritable supériorité.

(2) Cette lettre est la seule du *bon abbé* qui ait été conservée. On en joint ici le *fac-simile*.

(3) Le combat de Senef, gagné par le grand Condé le 11 août 1674. (*Voyez* la lettre de madame de Sévigné à Bussy, du 5 septembre 1674, n° 350 de notre édition.)

les plus braves. Nous allons lui envoyer un chirurgien , et dites-le à La Jarie (1) pour lui faire entendre que s'il ne nous assiste d'argent de ce qu'il doit sur son nouveau bail, pour le terme échu à la Saint-Georges (2), dans cette occasion , on le renonce pour jamais comme un homme sans cœur et affection

M. de Mesneuf a fait signifier madame la marquise aux requêtes du palais à Rennes, pour résilier son contrat, faute d'avoir fourni des titres suffisants pour ses justices (3). Vous savez qu'il y a long-temps que je vous presse de chercher dans la chambre des comptes, et vous mettez longueur et retardement, ce qui cause cette action qu'il fait. C'est un reproche que nous avons à vous faire; ainsi rendez-nous en compte au premier ordinaire. Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage.

L'abbé de COLANGES (4).

(1) Il étoit fermier de la terre du Buron.

(2) Le 23 avril.

(3) M. de Mesneuf, président au parlement de Rennes, avoit acheté une terre de madame de Sévigné, et, sous le prétexte qu'elle ne lui avoit pas remis les titres qui établissoient la haute justice, il vouloit que le contrat fût résilié, ou qu'on lui fit une remise de 6,000 francs. « Mesneuf, dit madame de Sévigné, est au désespoir « que nous lui ayons donné une haute justice, parcequ'il n'a plus « de prétexte pour ne pas achever de me payer. Il avoit compté sur « une remise de 5 ou 6,000 francs, qui s'évanouit par ce papier qui « étoit entre les mains de Vaillant... C'est un plaisir de voir les convulsions de la mauvaise foi, qui ne sait plus où se prendre, et qui « est abandonnée de tous ses prétextes. » (*Lettre à madame de Grignan, du 15 décembre 1675, n° 440 de notre édition.*)

(4) Il signoit *Colanges*, suivant l'ancienne orthographe de ce nom.

2.

De M. DE TRÉVALY (1) au sieur D'HERIGOYEN.

A Paris, le 18 mai 1686.

Vous êtes un bon garçon, vous parlez à merveille, mais je vois bien que vous n'agissez pas toujours de même, et que vous avez négligé nos affaires; je connois cela par le peu d'argent qu'en a reçu M. Paulus, car de bonne foi, si vous vous y étiez bien appliqué, ce seroit à présent une affaire faite, et vous auriez achevé tout le recouvrement du comté Nantais, qui est le plus net et le plus facile à faire de toute la province. Achevez-moi, je vous prie, promptement cette affaire, tant à Nantes que vers Redon.

Parlons aussi de l'affaire du Buron; il n'y a pas à balancer, il faut absolument que vous la preniez. Madame de Sévigné demande tant qu'elle peut au sieur de La Jarie un *grand* (2) de la terre; mais il ne veut point l'envoyer, parcequ'il appréhende de quitter cette ferme. Vous êtes plaisant quand vous dites que c'étoit un bon ménager; cela seroit bon à un autre, car, pour moi, je sais bien le contraire: il vivoit dans cette maison comme

(1) Il étoit l'ami de madame de Sévigné, et il contribua à faire prendre la ferme du Buron au sieur d'Herigoyen.

(2) Une désignation par *tenants* et *aboutissants*.

si le revenu de la terre eût été à lui ; il y recevoit compagnie et faisoit chère à tous venants ; d'ailleurs je vois qu'il a assez payé depuis tout le temps qu'il est là ; il ne doit que 6 ou 7,000 livres, et il a des droits seigneuriaux des terres de Langle qui paieront cela. Je ne vous puis dire, mais assurément je crois que vous feriez une grande faute de manquer cette occasion qui doit être fort bonne. D'ailleurs, le bien que j'ai dit de vous à madame de Sévigné fait qu'elle vous desire extrêmement ; au surplus je ne connois point Bougon, et je crois que cette affaire-ci vaut mieux ; il y a même beaucoup de rachats ; plus à ce que je crois que dans Bougon, et le prix en est plus convenable. Si Jarie envoie un état de la terre, je vous l'enverrai aussitôt ; mais quand même il ne l'enverroit pas, il me semble que cela ne vous doit rettenir. Je conseillerai à madame de Sévigné d'envoyer sa procuration à M. Révol, pour en passer un bail. Entre ci et là, informez-vous de ce que c'est ; en vérité, ou toutes les apparences sont fausses, ou cette affaire est bonne ; ne vous engagez donc point ailleurs.

TRÉVALY.

3.

De Madame DE SÉVIGNÉ au sieur D'HERIGOYEN.

A Paris, 20 juillet 1686.

J'ai vu M. Révol qui m'a conseillé de vous envoyer ma procuration pour agir pour ma sûreté, selon que

vous le trouverez à propos. Vous devez prendre désormais quelque intérêt à mes affaires, tout au moins pour un an, qui est le temps que vous avez affermé le Baron. Mais pour vous dire le vrai, monsieur d'Hérigoyen, j'espère et je suis persuadée que vous vous en trouverez assez bien pour vous obliger à faire un plus long bail. Quoi qu'il en soit, rendez-moi service en cette occasion. La Jarie (1) me doit encore treize cents livres qu'il devoit avoir données, il y a neuf mois, à M. d'Harouïs (2). Ce manque de parole m'a outrée contre lui; de plus il me devra à la Toussaint prochaine quatre mille livres de l'année courante. Il faut prendre garde qu'il ne détourne rien de ses meubles ni de ses bestiaux; c'est Pasgérant son gendre qui est sa caution, et qui n'est pas plus content que moi de La Jarie.

Mais il y a une ancienne dette de ses termes passés, dont je vous envoie le précompte (3); cela ne va pas à moins de dix mille francs, que j'en veux point perdre; il faudra, quand vous le jugerez à propos, faire saisir tous ses biens et ses héritages, pour empêcher que d'autres gens auxquels il doit ne soient plus alertes que moi.

(1) Madame de Sévigné se plaignoit depuis long-temps de ce fermier. Elle écrivoit à sa fille le 17 mai 1680 : « Tout ce qui me fâche, « c'est de faire du mal; mais quand je joue à noyer, et que je me « demande lequel je noie de M. de La Jarie ou moi, je dis sans « balancer que c'est M. de La Jarie, et cela me donne du courage. »

(2) Elle devoit 50,000 livres à M. d'Harouïs. (*Voyez* la note de la lettre 836 de madame de Sévigné.)

(3) Le compte provisoire que madame de Sévigné avoit fait à Nantes avec son fermier, au mois de mai 1680.

Je vous mets toute cette affaire entre les mains, et vous m'en rendrez compte. Vous agirez avec adresse, et comme vous êtes dans le pays, vous prendrez votre temps avec prudence, et pour le plus sûr suivant mes intérêts ; car je prétends que désormais vous en prendrez un peu de soin, et que vous commencerez un commerce avec moi. Mon fils ira dans quelque temps à Nantes ; vous irez le saluer et voir avec lui ce qu'il faudra faire pour mes intérêts ; il souhaite autant que moi que je ne perde rien avec La Jarie, tant qu'il aura du bien. Je suis douairière du Buron, cette terre lui reviendra quelque jour ; cela nous y fait prendre un intérêt commun, moi pour le présent, et lui pour l'avenir. Adieu, M. d'Hérigoyen, si nous nous connoissons, il me semble que nous serions bons amis : j'espère que j'aurai sujet d'être contente de vous.

M. de RABUTIN-CHANTAL.

4.

Du Marquis DE SÉVIGNÉ au même.

Aux Rochers, le 5 septembre 1686.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, monsieur d'Hérigoyen, et je suis persuadé que vous ferez tout ce que vous me promettez de faire. Voici enfin le temps venu d'ôter La Jarie du Buron ; je ne doute pas que vous n'ayiez pris pour cela toutes les mesures nécessaires.

Je vous en prie encore une fois; votre intérêt s'y rencontre aussi bien que le mien. Mandez-moi en quel état sont les affaires de ma mère à Nantes; car selon ce que vous m'en direz, je prendrai mes mesures pour partir moi-même, s'il est nécessaire, ou pour faire partir le sieur Chopin mon homme d'affaires, afin qu'il vous aide à terminer, car il a des papiers et des connoissances que vous ne sauriez avoir; mais je ne veux pas me mettre en chemin, ni lui, que les choses ne soient toutes disposées pour que notre voyage ne soit ni long ni inutile. Donnez-moi donc de vos nouvelles au plus tôt, car j'ai grande impatience de savoir si La Jarie est hors de cette maison, où depuis long-temps il fait si mal nos affaires et les siennes. Je suis tout à vous.

SÉVIGNÉ.

5.

De Madame DE SÉVIGNÉ au même.

A Livry, samedi 9 novembre 1686

Je suis à trois lieues de Paris; c'est ce qui m'empêche de vous envoyer le billet que vous me demandez, et qu'il est juste que je vous donne; ce sera pour le premier ordinaire. J'ai envoyé d'ici demander à M. Charpentier s'il vouloit prendre en paiement la somme que vous avez mise entre les mains de M. Paulus, pour lui faire tenir: il m'a mandé que oui, et qu'il se tiendroit

pour payé. Voilà, M. d'Hérigoyen, ce que souhaitois. Mandez-moi combien le change vous a coûté. La Jarie me faisoit tenir toujours mon argent par les banquiers, mais il ne lui en coûtoit point un pour cent. Vous êtes très ponctuel à vos promesses; j'aime fort cette conduite, et je suis persuadée que nous nous accommoderons fort bien ensemble. Je vous enverrai mon billet mercredi.

Je ne veux point croire que vous perdiez cette année dans la ferme du Buron; il vous peut arriver des casuels qui vous récompenseront au double. Je le souhaite, et que vous vous établissiez dans le Buron, et que vous remettiez cette terre en bon état, et que vous y trouviez votre compte et le nôtre.

Continuez, je vous prie, à faire toutes vos diligences pour découvrir les menées de La Jarie; il ne faut pas un homme moins capable ni moins habile que vous pour nous tirer de ses mains. Ne perdez point courage pour toutes ses manières désagréables; vous serez bien avoué pour tout ce que vous ferez. Adieu, M. d'Hérigoyen, jusqu'à mercredi; je vous recommande toutes choses, et je prends en vous beaucoup de confiance.

M. DE RABUTIN-CHANTAL.

Je serai à Paris dans trois jours (1).

(1) Les *profanes* ne liront point cette lettre avec intérêt, mais elle n'est pas indifférente pour nous autres *Sévignistes*. Elle sert à compléter l'itinéraire de madame de Sévigné, et elle peut conduire à rectifier les dates de lettres de cette dame qui seroient retrouvées par la suite.

6.

De M. DE SÉVIGNÉ au même.

Aux Rochers, le 2 décembre 1686.

J'ai reçu votre lettre, M. d'Hérigoyen, et j'apprends par ma mère que La Jarie use de toutes sortes de mauvaise foi en quittant le Buron. Cela m'oblige à vous exhorter de plus en plus à ne lui point faire de quartier, et à le pousser aussi vertement qu'il le mérite, et que la somme qu'il doit en vaut la peine. Je vous prie de voir si les petites rentes qu'il doit payer à plusieurs couvents de la ville de Nantes sont acquittées, car il n'aura pas manqué de chercher à tromper sur cet article comme sur les autres. Donnez-moi, je vous prie, de temps en temps des nouvelles de ce que vous ferez contre ce fermier, et de l'état où vous trouverez les choses en entrant en possession de la terre du Buron; s'il y a des réparations auxquelles La Jarie est obligé par son bail, il y en a aussi qui doivent être faites par ma mère; ne manquez pas d'en rapporter un procès-verbal fait en présence du sieur de La Loutais, qui exerce la charge de sénéchal. Je suis ravi que nous ayons à présent affaire avec vous; je vous recommande les affaires de ma mère, et je suis persuadé que vous vous

comporterez en ce qui la regarde et moi aussi, comme un aussi honnête homme que vous êtes et que vous en avez la réputation. Je suis tout à vous.

SÉVIGNÉ.

7.

De Madame DE SÉVIGNÉ au même.

Paris, le 4 janvier 1687.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année et que vous ne vous repentiez point d'avoir pris la ferme du Buron.

Pour vous répondre en peu de mots, je vous dirai que j'ai reçu votre lettre et que j'y vois la continuation de la mauvaise foi de La Jarie; cela me fait repentir de mes bontés, je fais chercher le procès-verbal que vous demandez.

Vous devez au moins avoir retenu au Buron le contenu du mémoire des meubles qu'ils vous ont donné, puisque c'est là qu'ils en demeurèrent d'accord; cela servira au moins à vous coucher quand vous irez.

Mon fils me conseille toujours de faire arrêter La Jarie, pour ces 1,300 livres que je veux avoir absolument pour M. d'Harouys, et de faire un peu de peur à Pasgérant; car, comme il est caution de ce dernier bail, cela le feroit agir plus vivement. Pour ce qui est du *précompte*

fait à Nantes en 1680, où il me doit de reste de ce bail-là près de dix mille francs, c'est à vous M. d'Hérigoyen, que je donne le soin de faire saisir les héritages de La Jarie, et ceux de feu La Bigotaye qui étoit fermier avec lui de ce bail fini en 80; vous acquitterez s'il vous plaît tous les frais qu'il faudra que je paie, et que je vous rendrai; et pour les quatre mille cent livres de cette année 86, qui est la dernière du bail de La Jarie, je prétends vous donner, pour la peine que vous aurez à recevoir cette dernière année, et tout le reste du compte de 1680, qui va à près de dix mille francs, vingt-cinq francs par mille francs, pour vous consoler de tant de tracas; pour les treize cents francs de l'année 85, qui devoient être payés à M. d'Harouys, il y a plus d'un an, vous n'en aurez rien et ce ne sera pas sur notre compte.

Voilà mes intentions, mandez-moi si vous en êtes content. Je parlerai aux banquiers quand vous aurez ramassé quelque somme assez considérable pour me la faire tenir par M. Paulus et M. Charpentier: ainsi travaillez, mon ami; plus je recevrai et plus vous recevrez aussi. Je suis affligée de votre voyage de Vannes; toutes mes affaires seront languissantes pendant ce temps-là. Mandez-moi de vos nouvelles.

M. DE RABUTIN-CHANTAL.

8.

De la même au même.

Paris, 4 juin 1687.

Vous aviez bien du chagrin quand vous m'avez écrit, monsieur d'Hérigoyen; vous eussiez mieux fait d'attendre que votre mauvaise humeur fût passée; vous me rebattez deux ou trois fois que je commence toujours mes lettres par vous demander où vous êtes: je ne trouve pas grand mal à vous le demander bonnement, sachant que vous n'êtes ni à Vannes, ni à Nantes. Je n'ai jamais douté un moment que vous ne reprissiez le soin de mes affaires. Vous vous offensez qu'ayant à recevoir toute l'année de 4000 livres de La Jarie, et m'en ayant déjà fait toucher 3000 livres, je vous demande à bon compte encore 1000 livres, dans une occasion pressante, où j'en ai besoin; je connois bien des gens qui auroient été ravis de cette occasion pour me faire plaisir. Après tant de bonté et de confiance que je vous ai témoignées, vous me refusez rudement et mal gracieusement; voilà qui est fait, je suis bien aise de vous connoître; de la façon dont on m'avoit parlé de vous, j'étois persuadée que je pouvois vous faire cette proposition. Vous me ferez plaisir de m'envoyer le compte de ce que La Jarie doit payer de réparations, et de ce que j'en dois payer aussi.

Vous donnerez un reçu pour moi, s'il en est besoin, en vertu de ma procuration, de quelques papiers qu'Angebault me mande que La Jarie a entre ses mains, quoiqu'il n'en soit point chargé; je voudrois lui donner cette décharge, afin de ravoir mes papiers.

Vous songerez aussi à leur faire payer et à recevoir les 2000 francs de ce rachat, pour les donner à M. Paulus; et vous avancerez, s'il vous plaît, toutes ces affaires, ou bien vous me déclarerez que vous ne voulez point vous en mêler. Pour le bail que vous avez fait d'un an avec M. Révol, je ne crois pas que ce soit une recette, c'est une année qu'il vous fera achever de payer, suivant le bail qu'il a fait avec vous; cela est juste, et vous avez fort bien commencé à vous en acquitter.

M. DE RABUTIN-CHANTAL.

Si vous vouliez presser La Bigotaye (1) d'envoyer sa procuration à Vitré pour vendre cette petite terre de La Bastière, ce seroit un commencement de paiement; quand vous aurez encore parlé à La Jarie, pour ces 1300 livres de l'année 85, il faudra se résoudre à le mettre en prison. Vous me ferez réponse sur cet article, car je suis résolue à pousser cette affaire: elle ira bien, si vous le voulez; mais si vous êtes de la belle humeur où vous étiez en m'écrivant, je ne pense pas que vous puissiez rien faire de bon pour moi.

(1) Le fils de l'un des anciens fermiers du Buron. (Voyez la lettre précédente.)

9.

De M. DE SÉVIGNÉ au même.

Aux Rochers, ce 10 juillet 1687.

Je suis fort affligé et fort surpris aussi, M. d'Hérigoyen, que vous songiez à quitter le Buron après avoir connu la terre comme vous avez fait, et y avoir fait un profit assez considérable, en une seule année, pour n'en être pas dégoûté. Il y a encore d'autres casuels qui sont près d'échoir, et dont je suis étonné que vous ne vouliez pas profiter. Je vous prie d'y faire vos réflexions, de peur que vous ne soyez fâché aussi bien que nous. L'exemple de La Jaric ne vous doit faire tirer aucune mauvaise conséquence: ce n'est pas la faute de la terre s'il s'est ruiné; s'il avoit eu de la sagesse, qu'il n'eût point voulu faire le gentilhomme, et passer sa vie en débauche et en festins, il s'en trouveroit bien et nous aussi. Pour vous qui êtes un homme de sens et agissant, et qui mettez tout à profit, vous ne devez rien craindre avec des droits aussi beaux et aussi étendus. S'il ne tient qu'à faire faire de temps en temps des voyages à La Montagne, et à en faire moi-même, pour faciliter le paiement des vassaux, vous pouvez y compter. Enfin, mon cher ami, vous pouvez penser que si vous y perdiez, on vous en tiendroit compte, car ma mère et moi serions bien fâchés de vous engager dans une mauvaise affaire; mais celle qu'on vous propose est bonne, et de plus nous

pouvez aisément ne vous être pas inutiles en bien des rencontres. Songez-y encore une fois, et s'il arrivoit des années malheureuses, je me fais fort que ma mère entreroit en raison pour prendre du temps et des commodités qui vous faciliteroient le paiement de votre ferme. Je vous remercie de l'aide que vous avez donnée à La Montagne pour briser et ôter ce banc. Je suis très persuadé que vous ne souffrirez pas que de petits messieurs comme cela me veuillent faire des passe-droits. Ils ne me connoissent pas encore, et vous me ferez bien connoître si vous vous en mêlez (1). Si ce petit banc, dont vous me parlez, est de figure et de taille à ne porter aucun préjudice à nos droits, vous pouvez le laisser. J'aurois bien encore d'autres petites choses à vous dire ; mais je ne veux vous en parler à cœur ouvert, que quand je saurai si vous nous demeurez ou non (2). Vous ne serez jamais avec personne qui ait pour vous plus d'estime et d'affection que nous.

Adieu, M. d'Hérigoyen.

SÉVIGNÉ.

(1) Tant d'importance pour de si petites choses est un des ridicules de ce temps. Tout est changé aujourd'hui, mais le caractère de l'homme est le même, et nous voyons tous les jours que la morgue de la fortune est cent fois plus difficile à supporter, que ne l'étoit la fierté qu'inspiroit quelquefois une naissance distinguée.

(2) D'Hérigoyen ne conserva pas le fermage du Baron, ce fut un sieur Branjon qui lui succéda, comme on le voit par une lettre du marquis de Sévigné, du 6 janvier 1690. C'est du dernier que parle madame de Sévigné, lorsqu'elle dit dans sa lettre 1122 : « Nous attendons notre fermier, avec qui nous ferons un bon compte sans argent. » Et dans la lettre 1124 elle l'appelle : « Notre monsieur le fermier. »

10.

De Madame DE SÉVIGNÉ au même.

A Paris, ce 30 juillet 1687.

J'ai reçu, monsieur d'Hérigoyen, votre lettre de change de 1,000 livres. Je vous en tiendrai compte. Je suis extrêmement fâchée que ce ne soit point sur le rachat ni sur les 1,300 livres, que vous m'envoyiez cette somme ; j'eusse été bien plus contente que vous m'eussiez gardé les 2,000 livres que vous devriez à la Toussaint, pour me les faire tenir ensemble ; mais je suis malheureuse au dernier point, et vous suis obligée de cette avance. Vous avez vu que j'avois cru avec raison pouvoir prendre ailleurs de l'argent, mais tout me manque et vous aussi. J'étois ravie que vous eussiez reçu ces ventes, mais vous voilà fort reculé aussi bien que moi. J'admire la négligence de La Jarie, et comme vous êtes tourné pour lui. Je suis persuadée qu'il en faudra venir à la dernière extrémité ; je m'en vais en écrire à mon fils, qui est occupé de mes affaires comme moi-même. Pour La Montagne, il est vrai, il a bien de l'affection pour moi ; il a raison, car j'en ai beaucoup pour lui ; c'est un bon et honnête homme, très fidèle et très intelligent ; c'est moi qui l'ai donné à mon fils, je ne pouvois lui faire un meilleur présent. Ils seront bien fâchés, quand ils sauront tous mes malheurs et les vôtres. J'attends votre ré-

ponse sur l'*attournance* (1) de ces 6,000 livres que La Montagne vous conseilloit de me faire *attourner* par La Jarie ; je lui ai écrit avec douceur, afin de l'y obliger. Vous me direz votre pensée ; vous direz aussi vos raisons à monsieur de Trevaly et à M. Révol, comme vous me le dites, pour ne pas renouveler mon bail ; vous verrez avec eux ce qui se pourra faire. Ce que vous m'offrez pour trouver un autre fermier est fort honnête ; je vous prierai de vous en souvenir, si nous sommes obligés de nous séparer. Je serois fort aise aussi que vous voulussiez bien, comme vous me le dites, continuer à prendre soin de me faire payer de La Jarie ; il n'y a que vous qui soyez capable d'en venir à bout. Il faudra pourtant tâcher de pousser le rachat et de voir ce que nous ferons pour tout le reste, car je ne puis pas demeurer en l'état où je suis. Vous avez le compte de 1680, voyez si vous y pourrez trouver quelques éclaircissements pour renvoyer la saisie de ce marchand sur La Jarie. Je viens de voir le *précompte* de 1680 ; vous en avez la copie. Voilà l'endroit qui, je crois, vous peut servir. Adieu, monsieur d'Hérigoyen ; mandez-moi si nous pourrons nous débarrasser de cette saisie, que je soupçonne La Jarie d'avoir fait faire pour nous empêcher de toucher cet argent ; cela seroit bien horrible. Mandez-m'en votre sentiment.

M. DE RABUTIN CHANTAL.

(1) *Rétrocession.*

II.

De la même à M. RÉVOL.

Paris, ce mercredi 4 août 1687.

Il faut que vous ayez l'endosse de toutes mes affaires, mon pauvre monsieur. Voilà une lettre que je viens de recevoir de Pasgérant, gendre et caution de La Jarie; vous verrez tout ce qu'il me mande de la conduite et des mauvaises intentions de ce fermier, et comme il n'y a point de temps à perdre; c'est pourquoi je vous conjure d'écrire à d'Hérigoyen encore plus amplement, afin qu'il empêche que La Jarie ne détourne les bestiaux, comme il en a le dessein. Je vous envoie aussi un mémoire du vrai de la terre (*du Buron*); vous verrez qu'il est beau et bon; il ne ruinera pas notre nouveau fermier. Il faut empêcher que La Jarie ne fasse aussi couper un bois taillis, qui n'est pas en coupe. Enfin si d'Hérigoyen n'est point à Nantes, et qu'il m'abandonne dans cette occasion si importante, il ira beaucoup de mon intérêt et du sien. Je ne vous oblige pas à lire tout le mémoire, vous n'en avez pas le loisir aujourd'hui; mais en gros vous pouvez assurer à d'Hérigoyen que son marché n'est assurément pas mauvais, et qu'il songe à sauver les bestiaux qu'on veut détourner, et qu'on ne coupe point de bois taillis, et qu'on me rende mes meubles, tout vieux qu'ils sont, dont La Jarie a l'inventaire. Vous m'avouerez, monsieur,

que si jamais j'ai eu besoin de d'Hérigoyen, c'est présentement. Ne vous embarrassez point de lire ce grand mémoire, renvoyez-le-moi demain à votre loisir avec la lettre de Pasgérant, que vous lirez, parcequ'elle n'est pas longue, et une lettre à d'Hérigoyen; voilà tout et c'est trop pour un homme aussi occupé que vous; mais il faut que vous ayez pitié de moi, étant aussi dénuée que je le suis de tout secours à Nantes.

La Marquise DE SÉVIGNÉ.

Vous ferez remettre le paquet que vous m'enverrez demain à l'hôtel de Carnavalet.

Suscription : Pour M. RÉVOL.

12.

De la même au sieur D'HÉRIGOYEN.

Paris, 13 août 1687.

Puisque vous voyez comme moi que La Jarie nous veut encore prendre pour dupes, par le moyen de l'opposition de son marchand, je ne suis point en peine que vous ne fassiez tout ce qui sera nécessaire pour nous empêcher de donner dans le panneau qu'il nous tend, et j'aurai toujours l'esprit en repos quand vous vous mêlerez d'une affaire, tant j'ai bonne opinion de votre esprit et de votre vigilance. Prenez donc soin de ce rachat, M. d'Hérigoyen; quand vous l'aurez vous

me le ferez tenir, cela viendra en son temps. La Montagne vous rendra le compte de 1680, où vous verrez que La Jarie est obligé à toutes les réparations qui sont nommées dans les baux, et que je les y ai toujours passées en compte.

Vous ferez aussi saisir tous ses biens et ceux de La Bigotaye; il en faut venir là.

Je lui ai écrit une lettre que je vous ai envoyée, où je l'exhorte fort à ne se point laisser consumer en frais, et à s'exécuter lui-même de bonne foi; il est bien mal conseillé: s'il ne suit pas mon conseil vous me le manderez. Je vous recommande toujours nos réparations du Buron et de raffermir tout ce que vous pourrez, pour mettre la terre en valeur. Nous compterons de tout ce que vous aurez mis, à bon compte sur cette année de 1686, que La Jarie vous a dû payer.

Je souhaite que vous ayez mis les choses en état de toucher ces ventes que vous espériez; il y en a toujours au Buron, c'est ce qui fait la beauté de la terre. N'oubliez pas ces 1300 livres tant promises, c'est le reste de l'année 1685, et même il y a quelque chose de plus. Je suis fort aise que vous mandiez toujours à mon fils ce que vous m'écrivez; je prends ses conseils et ceux de La Montagne, sachant bien l'amitié qu'ils ont pour moi, chacun en leur espèce. Adieu, M. d'Hérigoyen; je me lie à vos soins; sans cela je serai mal.

M. DE RABUTIN-CHANTAL.

13.

De la même au même.

Paris, ce 20 août 1687.

Mon fils me maude que ce marchand s'est désisté et que nous pourrons toucher notre rachat, j'en serai fort aise, cela me fera une bonne subsistance pour réparer les 1000 francs que j'ai mangés de vous par avance, et joindre ces 1400 avec vos 1000 francs de reste. Vous ferez venir cette petite *voiture* (1) dans son temps. J'ai l'esprit en repos, quand je pense que vous faites nos réparations, et que vous prenez soin de notre terre et de nos affaires.

Mon fils me demande encore de vous prier de vous informer du secrétaire de M. le sénéchal de Nantes, ou bien du greffier, s'il n'est pas vrai que La Jarie ait obtenu une sentence contre ses parties, qui étoit un renvoi de la cour au siège de Nantes, pour adjuger certaine somme prétendue par La Jarie, dont son procureur et lui ont dit qu'il lui étoit adjugé 4000 francs, dont les parties sont appelantes à la cour; et s'il n'est pas vrai que La Jarie a fait taxer les dépens de ce renvoi. Si cela est vrai, il faut l'obliger à nous *attourner* (2) ces préten-

(1) Une petite *lettre de change*. Plaisanterie empruntée de la célébrité des lettres que Voiture écrivoit. Il y en a déjà un exemple dans les lettres de madame de Sévigné. (*Voyez* la lettre 18.)

(2) Céder, donner en paiement, transporter.

tions; et si cela est faux ou qu'il le refuse, il faut saisir tous ses biens, comme nous en sommes convenus; et peut-être en viendrons-nous à le mettre en prison, selon que nous verrons qu'il se conduira, car c'est la dernière extrémité. Voilà les avis qu'on me donne; vous en profiterez comme vous le jugerez à propos. Vous êtes sur les lieux et démêlerez bientôt la vérité. Quand vous aurez fait toutes nos dépenses, vous m'enverrez le compte des 4100 francs de l'année 1686 de La Jarie, à votre loisir. Adieu, M. d'Hérigoyen; on ne sait point encore où seront les états.

M. DE RABUTIN-CHANTAL.

LETTRES ET PIÈCES INÉDITES

TIRÉES

DES MANUSCRITS DE M. DE POMPONNE.

LETTRE 1^{re}.

*De M. ARNAULD D'ANDILLY à M. ARNAULD
DE BRIOTTE (1).*

23 octobre 1643.

Mon fils, j'ai vu avec grande satisfaction, par votre réponse à votre frère, de quelle sorte vous avez reçu ce qu'il vous a mandé de son changement, auquel je vous puis assurer avec vérité n'avoir contribué que de mon

(1) Simon Arnauld, depuis marquis de Pomponne, fut d'abord appelé *M. de Briotte*, du nom d'une terre que mademoiselle de La Boderie, sa mère, avoit apportée en mariage à M. d'Andilly. Le titre de la terre de Pomponne fut porté, jusqu'en 1649, par un oncle de Simon. (*Voyez les Mémoires de l'abbé Arnauld*, 11^e partie, p. 159.)

approbation (1). Je vous prie de recevoir de même une autre nouvelle que j'ai à vous dire, et à laquelle vous devez être préparé depuis long-temps, puisque ayant toujours vécu avec vous, non pas comme avec mon fils, mais comme avec mon frère, je n'ai point eu de sentiments que vous n'ayez sus : c'est que Dieu me pressant, il y a plusieurs années, de renoncer absolument au monde pour pleurer mes péchés, et le servir le reste de ma vie dans la solitude, il m'a enfin fait la grace, depuis la mort de mon incomparable ami(2), de m'y résoudre, et de n'en différer l'exécution que d'environ une année, dont j'estime avoir besoin pour donner ordre à toutes les affaires de ma famille et particulièrement aux vôtres, puisque vous êtes le seul qui restez aujourd'hui dans les engagements du monde. Faites-moi, je vous prie, voir que vous m'aimez, en préférant mon véritable bonheur aux avantages que vous pourriez espérer de ma présence, et que tant de preuves vous ont montré n'être qu'imaginaires, de sorte qu'il faudroit s'aveugler volontairement pour croire encore que je vous sois fort utile. Dieu, qui est seul votre vrai père, suppléera de telle sorte à

(1) Antoine Arnauld, l'ainé des enfants de M. d'Andilly, venoit de quitter l'épée pour entrer dans l'état ecclésiastique.

(2) Jean du Verger-de-Hauranne, abbé de Saint-Cyran, étoit mort le 11 octobre. M. d'Andilly, dès l'année 1620, avoit contracté avec lui une étroite liaison. (*Voyez les Mémoires de Laneelot, tom. I, pag. 281.*) Comme cet abbé a été en France l'apôtre du jansénisme, l'amitié qui l'unissoit à M. d'Andilly nuisit beaucoup à ce dernier et à sa famille, comme on le verra dans les deux lettres du cardinal Mazarin, qui sont à la suite de celle-ci.

mon absence, que vous manqueriez de foi si vous doutiez qu'elle ne vous fût favorable; puisque je ne le quitte que pour le chercher, et pour vous procurer par mes prières une assistance que vous ne pouviez attendre de mes soins. Quesi votre tendresse pour moi vous empêche de comprendre d'abord ces vérités, je n'ai pour calmer votre esprit entièrement qu'à vous prier de considérer attentivement ces trois paroles: *proæterit enim figura hujus mundi*, et à vous faire souvenir, si vous l'avez oublié, de la promesse que vous m'avez faite de lire tous les jours avec humilité un chapitre du nouveau Testament; car je suis assuré que vous ne demeurerez guère sans admirer la grâce que Dieu m'a faite, et l'en remercier pour moi de tout votre cœur; c'est là le plus grand témoignage que vous puissiez jamais me donner de votre affection, et de cette affection chrétienne et généreuse, qui ne s'aime point en autrui, mais qui aime ceux qu'elle aime pour l'amour d'eux-mêmes. Vous m'avez vu, mon fils, depuis dix années, deux fois prêt à vous laisser pour passer dans un autre monde, et me présenter, avec très peu de préparation, devant le terrible jugement de Dieu. Comment pourriez-vous donc être fâché maintenant, que, par une faveur si particulière, il m'inspire la résolution d'aller faire pénitence dans un désert, où je ne penserai plus qu'à fléchir sa miséricorde, en attendant cette dernière heure d'où dépend notre bonheur ou notre malheur pour une éternité? Voilà, mon fils, ce que j'avois à vous dire; je vous l'ai dit aussitôt que Dieu m'a fait la grace de prendre cette résolution pour l'exécuter fidèlement. Joignez, je vous prie, vos prières aux miennes, afin qu'elles

réussissent pour mon salut; et croyez qu'étant plus à Dieu que jamais, je vous aimerai aussi plus que jamais (1).

2.

Du cardinal MAZARIN à M. DE POMPONNE.

A Cadillac, ce 16 juillet 1659.

Monsieur,

Vous vous feriez tort et à moi aussi, si, après vous avoir témoigné autant d'estime et d'affection que j'ai fait, vous croyiez que je vous eusse abandonné dans la poursuite d'une affaire que vous aviez à cœur. Il est inutile que je m'étende sur les raisons qui vous ont empêché d'obtenir l'agrément que vous souhaitiez(2), puisque vous les savez aussi bien que moi, et je vous avoue que j'y ai trouvé tant de fondement que je n'ai pu les combattre, outre que je l'aurois fait inutilement. Mais vous ne devez pas croire que cette exclusion s'étende à

(1) J'ai cru devoir faire connoître cette belle lettre, comme un supplément précieux aux *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly. Il se retira au bout de six mois à Port-Royal-des-Champs. (*Voyez ses Mémoires*, II^e partie, pag. 128.)

(2) M. de Pomponne avoit demandé l'agrément du roi pour la charge de chancelier de M. le duc d'Anjou, duc d'Orléans après la mort de Gaston de France, et frère de Louis XIV. (*Voyez la lettre suivante.*)

tous les autres établissemens auxquels vous pourriez songer, et je vous assure que quand il se présentera occasion de vous en procurer quelqu'un de plus considérable encore que celui-là, pourvu qu'il ne s'y rencontre pas de circonstances qui obligent à avoir autant de circonspection, je l'embrasserai avec chaleur et vous ferai connoître à quel point je suis, etc.

3.

Du même au maréchal de FABERT (1).

Saint-Jean-de-Luz, 25 août 1659.

Monsieur,

Je vous ai déjà mandé plusieurs fois que non seulement je ne trouverois jamais mauvais que vous me parlassiez des intérêts de vos amis, mais que cette qualité leur serviroit toujours d'une puissante recommandation au-

(1) Abraham de Fabert, maréchal de France, mort le 17 mai 1662. Arnauld d'Andilly étoit devenu son ami à la retraite de Mayence en 1635. « Ce fut dans ce dernier voyage, dit M. d'Andilly dans ses Mémoires, que je fis une amitié si étroite avec M. de Fabert... que je ne pouvois, sans manquer de reconnoissance, ne point parler de lui... Je me contenterai de dire que nul autre n'a mieux fait connoître la vérité de cette belle parole d'un ancien; qu'il y a un certain degré de mérite si élevé, que l'envie même la plus furieuse n'ose entreprendre d'y donner atteinte. » (*Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, 1734, II^e partie, pag. 114.)

près de moi, parceque je sais que vous ne la donnez qu'à des gens de mérite. Après cela je vous dirai ingénument, sur le sujet du sieur d'Andilly fils, que c'est une personne pour qui j'ai de l'affection et de l'estime, et qu'il a grand tort de croire que je lui aie été contraire dans l'agrément qu'il sollicitoit pour la charge de chancelier de MONSIEUR, parceque j'ai tâché de l'y servir, mais j'ai rencontré une grande opposition dans l'esprit de la reine, à qui diverses personnes de piété, qui ont l'honneur d'avoir quelque accès auprès d'elle, avoient représenté fortement que quand M. d'Andilly n'auroit aucune teinture des sentiments de M. Arnauld, ce qui étoit problématique, il n'étoit ni de la bienséance, ni de la délicatesse de sa majesté de souffrir qu'on établît dans une charge si considérable, auprès d'un prince comme MONSIEUR, le fils d'un homme de la réputation du sieur Arnauld, que tout le monde tenoit pour le chef d'une nouvelle secte (1). Je vous avoue que j'ai trouvé cette con-

(1) Je ne publie cette pièce que pour faire voir la justesse de ce que dit madame de Sévigné dans sa lettre du 8 décembre 1679: « Un homme me disoit l'autre jour: c'est un crime que *sa signature*, et je dis, oui: c'est un crime pour eux de signer et de ne signer pas. » La signature de Pomponne rappeloit sans cesse à Louis XIV les préventions qu'on avoit inspirées à la reine sa mère contre la famille des Arnauld. On ne peut se dissimuler qu'elles prenoient leur source dans la haine que les jésuites portoient aux personnes de ce nom, à cause d'Antoine Arnauld, père de M. d'Andilly. Ce célèbre avocat prononça devant le parlement de Paris, le 12 juillet 1594, un plaidoyer qui fut suivi de l'arrêt qui ordonna que les jésuites seroient

sidération si juste que je n'ai pu me résoudre à la combattre avec opiniâtreté; outre que je sais que je l'aurois fait inutilement. Cependant la reine ne donne pas audit sieur d'Andilly l'exclusion pour toute sorte d'emploi; et pourvu qu'il en desire d'autre nature, comme ceux qu'il a déjà eus (1), je suis assuré que leurs majestés y consentiront, et je m'emploierai très volontiers auprès d'elles pour les lui procurer: pour celui-ci, il est absolument impossible qu'il y réussisse; si M. Arnauld a de la douleur de servir en cela d'obstacle à la fortune et à la satisfaction de son fils, il ne s'en doit prendre qu'à lui-même, d'avoir affecté d'être à la tête de ceux qui ont voulu introduire et soutenir une opinion condamnée par le pape, dont la constitution a été reçue non seulement par le roi et par l'assemblée générale du clergé de France, mais par toute l'église. Je suis bien fâché de ne pouvoir faire en cela ce que vous souhaiteriez, mais je m'assure que vous ne m'en croirez pas moins, monsieur, votre très affectionné et très véritable serviteur.

LE CARDINAL MAZARIN.

bannis du royaume. (*Voyez l'Histoire universelle du président de Thou*, tom. XII, pag. 244 et 335, édit. in-4° de 1734.) Les opinions du docteur Antoine Arnauld, et la liaison de M. d'Andilly avec l'abbé de Saint-Cyran n'avoient pas été de nature à faire oublier cette circonstance.

(1) M. de Pomponne avoit été nommé intendant de Casal dès l'année 1642; le roi, par lettres du 17 janvier 1644, lui donna l'entrée dans ses conseils; il fut ensuite chargé des négociations de Piémont, et il devint intendant des armées de Naples et de Catalogne.

4.

De M. DE POMPONNE à M. ARNAULD-D'ANDILLY,

Ce 4 février 1661.

M. le cardinal (*Mazarin*) se trouva avant-hier beaucoup plus mal qu'il n'avoit été; son enflure et son oppression augmentèrent tout d'un coup, de sorte qu'hier matin il reçut le viatique, et parla à ses gens comme un homme qui alloit mourir. Il donna ordre que l'on tint l'extrême-onction prête, et fit tout cela avec beaucoup de fermeté. Le roi le vit le matin et eut divers entretiens avec lui, autant que son mal le permettoit. Sur les dix heures les médecins, qui virent l'extrémité où il étoit, lui donnèrent le vin émétique. L'opération a été grande et duroit encore aujourd'hui : elle l'a dégagé et lui a rendu des forces qu'il a depuis presque toujours employées à travailler. Ce matin même il a écrit deux heures durant de sa main; l'on croit que ce sont des instructions pour le roi. Son enflure quoique diminuée continue toujours, et cette après-dinée il avoit le visage même enflé. Enfin c'est un homme qui s'en va. Il envisage la mort fort constamment, et veut paroître mourir chrétiennement. Il vit hier M. Joly, qu'il avoit déjà envoyé querir une autre fois; mais la chose s'est passée en conversations. Cependant il distribue les gra-

ces. Je vous ai mandé la distribution qu'il avoit faite des évêchés. Il a donné le gouvernement d'Auvilliers à Gadagne (1), Mariembourg à Vallavoire (2), le Castellet à Bellefonds (3). Il n'a pas encore donné les abbayes qui sont vacantes. Il laisse un fonds pour établir une académie dans laquelle seront élevés des gentilshommes de quatre nations : Espagne, Italie, Allemagne et Angleterre (4). Il achète pour cela les places de la Grenouillère, qui sont de l'autre côté des Tuileries (5). Le roi témoigne toujours plus d'amitié pour lui, et lui

(1) Louis d'Hostun, dit de *Gadagne*, comte de Verdun. Le maréchal de Tallart étoit de cette maison.

(2) Auguste de Vallavoire, en faveur duquel la terre de Vaux fut érigée en marquisat du titre de *Vallavoire*, par lettres du mois de novembre 1652. Il devint lieutenant-général des armées du roi, et mourut sans laisser de postérité. Son titre passa à son frère.

(3) Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de France en 1668.

(4) M. de Pomponne ne parle de la fondation du collège des *Quatre Nations* que d'après les bruits qui commençoient à s'en répandre. Il ne fut fondé qu'un mois après, par acte du 6 mars 1661. Le cardinal voulut que soixante gentilshommes de Pignerol, des états du pape, d'Alsace, de Flandres et de Roussillon, y fussent nourris et élevés gratuitement. (*Voyez* l'acte de fondation et les lettres-patentes du mois de juin 1665, qui le confirment dans tout son contenu, tom. IV de l'*Histoire de Paris*, de dom Félibien, pag. 195 et suivantes.)

(5) Le collège Mazarin a été construit sur des terrains vagues, auxquels on joignit l'emplacement de l'hôtel de Nesle. On détruisit alors la tour de ce nom située sur le bord de la Seine, et l'un des derniers vestiges de la clôture de Philippe-Auguste. Elle a été gravée par Callot. (*Voyez* la *Notice sur les anciennes enceintes de Paris*, par M. Ramond du Poujet, Paris, 1818, pag. 20.)

en donne des marques par celle qu'il témoigne à cause de lui au duc Mazarin (1). Enfin on n'a jamais conservé la toute-puissance plus avant dans la mort.

5.

Du même au même.

Ce 7 mars 1661.

M. le cardinal tire depuis ce matin à sa fin, et ne passera pas apparemment cette nuit ou la matinée de demain. Il a encore distribué des grâces aujourd'hui. L'abbaye de Cercamp à M. de Brienne, une autre à M. Le Tellier et une à M. de Lyonne. Il a donné des diamants à M. le prince, à M. de Turenne, à M. le maréchal de Gramont, et il a donné à ce dernier 100,000 livres qu'il lui devoit. Il a fait donner à M. de Noailles la survivance de sa charge pour son fils : voilà une grande exclusion pour M. de Chandénier (2). MM. le surintendant (*Fouquet*), Le Tellier et de Lyonne sont

(1) Armand-Charles de La Porte, duc de La Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, épousa, le 28 février 1661, Hortense Mancini, et fut, ainsi qu'elle, institué légataire universel du cardinal, et nommé duc de Mazarin. C'étoit un des hommes les plus ridicules de son siècle.

(2) François de Rochechouart, marquis de Chandénier. Les causes de sa disgrâce ont été développées dans la note de la lettre 615 de madame de Sévigné.

ceux en qui il l'a recommandé au roi de prendre créance sur les affaires. Il lui a parlé avec grande estime de M. le prince (1), qui assurément tiendra une grande place dans le conseil, aussi bien que MM. de Turenne et de Villeroi (2). Il meurt avec une très grande fermeté; il a fait venir M. Joly (3) auprès de lui, à qui néanmoins il n'a pas trop ouvert sa conscience, quoiqu'il veuille rendre l'âme entre ses mains.

6.

Du même au même.

A Paris, ce 9 mars 1661.

Enfin M. le cardinal est mort ce matin entre deux et trois heures; il étoit à l'agonie depuis hier matin et dès avant-hier il avoit prié le roi de ne plus le voir,

(1) Le grand Condé.

(2) M. de Pomponne étoit bien instruit; tout ce qu'il dit est d'accord avec le récit de madame de Motteville. « La reine-mère, ce « même jour-là (3 mars), me fit l'honneur de me dire que Le Tellier, « le procureur-général Fouquet et de Lyonne étoient destinés, non « pas pour gouverner, mais pour servir le roi. Elle me parla du « maréchal de Villeroi comme d'un homme qui aimoit l'état, et avoit « de la capacité, mais qui étoit foible. Elle croyoit néanmoins qu'il « seroit du conseil, ce qui ne fut pas. (*Mémoires de Motteville*, tom. VI, pag. 13.)

(3) Claude Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, né en 1610, mourut en 1678. On a de lui des prêches estimés.

pour ne plus songer qu'à mourir. Il a été exposé sur son lit, vêtu de ses habits de cardinal, et j'ai été lui donner de l'eau bénite comme les autres. Son corps doit demeurer dans la sainte chapelle de Vincennes, jusqu'à ce que le collège qu'il fonde et qu'il fait appeler des *Conquêtes* soit bâti. On doit y entretenir des gentilshommes d'Artois, de Roussillon, d'Alsace et de Pignerol, toutes nations conquises. Il laisse 800,000 écus pour cela. Il est mort entre les mains de M. Joly, qu'il avoit fait venir pour l'entretenir de choses de piété; car sur ce qui étoit de sa conscience et sur quelques affaires dont il lui voulut parler, il lui dit de lui parler seulement des choses de l'autre monde; qu'il avoit donné ordre à celles de celui-ci et à sa conscience (1). Ces entretiens vaudront apparemment un évêché à M. Joly, et l'on parle de celui d'Évreux qui est vacant depuis hier. Il aura prié le roi de reconnoître l'assistance qu'il lui rendoit (2).

Il meurt sans contredit le plus riche sujet qui ait jamais été : ce qu'il laisse de bien va à 40 millions (3), dont il en avoit 13 en argent monnoyé, à Vincennes

(1) Il avoit pour confesseur ordinaire un théatin. (*Voyez les Mémoires de Motteville*, tom. VI, pag. 19.)

(2) M. Joly fut nommé à l'évêché de Saint-Paul-de-Léon, en Basse-Bretagne. Il passa ensuite à l'évêché d'Agen.

(3) Avec cette fortune prodigieuse, dont l'énormité accuse l'illégitimité, le cardinal étoit de l'avarice la plus outrée. Madame de Motteville dit que pendant sa maladie, lorsqu'il ne pouvoit travailler, il s'amusoit à peser les pistoles qu'il avoit gagnées, afin de ne remettre au jeu que les plus légères. (tom. VI, pag. 6.)

dans son logis; il y en a encore à Brissac, à Stenai et à Bronages, sans ce qu'il a en Italie. On ouvrira son testament dans deux jours; il ne manquera assurément pas d'être disputé par ses autres neveux, qui ne pourront souffrir la profusion avec laquelle il a enrichi le grand-maître (1). Il laisse ses diamants, des tableaux et des meubles au roi; il a donné de la vaisselle d'or, quelques bagues et une tapisserie à MONSIEUR; tout cela vaut bien 100,000 liv.; deux diamants à la reine-mère, un à M. le prince, un à M. de Turenne, deux ou trois de 15,000 liv. à M. le maréchal de Gramont, avec une promesse de 100,000 liv. qu'il lui devoit. Il ne s'est point souvenu de M. le maréchal de Villeroy (2), et n'en a point parlé au roi pour le mettre dans les affaires. Les seuls qu'il lui ait nommés sont MM. le procureur général (*Fouquet*), Le Tellier et Lyonne. Le roi se déclare fort de vouloir suivre ses avis et de prendre lui-même connoissance de ses affaires. Il a ordonné à M. le chancelier de ne rien sceller, et aux secrétaires d'état de ne rien signer sans son ordre. Il est le seul, ou au moins celui qui paroît le plus touché de la mort de son éminence. M. de Mercœur (3) est

(1) Le nouveau duc de Mazarin, grand-maître de l'artillerie.

(2) Il avoit été gouverneur de Louis XIV, et son fils l'a été de Louis XV.

(3) Louis, duc de Vendôme et de Mercœur, petit-fils naturel de Henri IV, avoit épousé, le 4 février 1651, Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Elle mourut à l'âge de vingt-un ans, le 8 février 1657. Le duc de Mercœur, créé cardinal le 7 mars 1667, mourut à Paris le 6 août 1669.

nommé cardinal ; il aura la plus grande partie des bénéfices, dont le cardinal a laissé au roi la faculté de disposer, conformément toutefois à ses intentions. Le roi prend demain le deuil ; il est revenu de Vincennes avec la reine, que l'on croit toujours grosse. Voilà les nouvelles d'aujourd'hui qui sont assez grandes, et nous voilà dans un nouveau pays. M. le procureur général et M. Le Tellier paroissent fort unis ; j'espère qu'ils le seront toujours ; c'est leur intérêt.

L'on disoit aujourd'hui par le monde que le roi d'Angleterre (1) faisoit venir de Flandres une demoiselle de Conflans de bonne maison, qu'il a épousée, et dont il a deux garçons. La reine d'Angleterre dit fort que ce bruit est faux, mais elle n'en seroit pas la mieux instruite.

7.

Du même au même.

(Paris.) Ce mardi matin 4 février 1665.

Nous arrivâmes hier à bon port, et nous eûmes tout le temps qu'il nous falloit pour arriver encore de jour. Je trouvai madame Ladvoat (2) au logis, qui eut toute

(1) Charles II étoit remonté sur son trône en 1660.

(2) Marguerite Rouillé, épouse de Nicolas Ladvoat, maître des comptes, belle-mère de M. de Pomponne. Elle mourut dans les premiers jours d'octobre 1691. (Voyez le *Journal manuscrit* de Dangeau, 4 octobre 1691.)

la joie de nous revoir que vous vous imaginez aisément. Un moment après M. d'Hacqueville me vint voir avec M. l'abbé de Bernay, et me demanda de vos nouvelles avec un empressement qui marque assez son amitié pour vous. Je sortis le soir avec M. Ladvocat, et je passai chez M. de Bertillac (1), que je ne trouvai point ; mais son portier me vit en habit de campagne, et il lui aura dit que mon premier soin en arrivant avoit été de passer chez lui. De là M. Ladvocat me descendit à l'hôtel de Nevers (2), où le grand monde que j'appris qui étoit en haut ne m'empêcha point de paroître en habit gris. J'y trouvai seulement madame et mademoiselle de Sévigné, madame de Feuquières (3) et madame de La Fayette, M. de La Rochefoucauld, MM. de Sens, de Xaintes et de Léon; MM. d'Avaux, de Barillon, de Châtillon, de Caumartin (4) et quelques autres ; et sur le tout Boileau, que vous connois-

(1) Nicolas Jehannot-de-Bertillac, trésorier général de la reine-mère. Il avoit beaucoup contribué au retour de M. de Pomponne.

(2) L'hôtel d'Anne de Gonzague, princesse palatine. Nous nous sommes trompés dans la note de la lettre 38 de madame de Sévigné, en plaçant cet hôtel au coin de la rue des Saints-Pères. Il étoit à la place où l'on voit aujourd'hui l'hôtel de la Monnoie. (*Voyez la perspective du Pont-Neuf*, gravée en 1646 par Della-Bella.)

(3) Anne-Louise de Gramont, mariée en 1667 à Isaac de Pas, marquis de Feuquières, mère de l'auteur des *Mémoires sur la guerre*.

(4) Louis Lefèvre-de-Caumartin, alors maître des requêtes, depuis intendant de Champagne et conseiller d'état ordinaire.

sez, qui y étoit venu réciter de ses satires (1), qui me parurent admirables ; et Racine, qui y récita aussi trois actes et demi d'une *comédie* de Porus, si célèbre contre Alexandre, qui est assurément d'une fort grande beauté (2). De vous dire quelle fut ma réception de tout ce monde, il me seroit difficile, tant elle fut agréable et pleine d'amitié et de plaisir de mon retour. Il parut d'un si bon augure de me revoir après trois ans de malheurs, dans un moment si agréable, que M. de La Rochefoucauld ne m'en augura pas moins que d'être chancelier. Vous y fûtes toutefois beaucoup plus souhaité que je ne l'aurois été si j'étois éloigné comme vous ; et de toute cette grande troupe, il n'y eut personne qui ne me demandât plus d'une fois de vos nouvelles, et qui ne me fit pour vous mille et mille amitiés (3).

(1) La première édition des satires de Boileau, au nombre de sept, est de 1666. Ne les ayant point d'abord fait imprimer isolément, comme on s'en convainc par sa préface, il en courut des copies inexactes. Il en parut même à Rouen, 1665, une édition si infidèle, qu'il ne put se dispenser de les publier telles qu'il les avoit composées.

(2) Alexandre fut joué à-la-fois sur les deux théâtres de Paris, vers le milieu du mois de décembre 1665.

(3) M. de Pomponne arrivoit d'exil. Une lettre de cachet, conçue en ces termes, venoit de lui être adressée : « Je vous écris cette lettre « pour vous dire que je trouve bon que vous partiez de votre maison « de Pomponne, lorsque vous l'estimerez à propos, et que vous veniez faire votre séjour en cette ville. Paris, ce 2 février 1665. « Signé LOUIS, et plus bas, LE TELLIER. » On remarque qu'il ne fut permis à M. de Pomponne de revenir à Paris qu'après le départ de Fouquet pour Pignerol. Le surintendant étoit parti dans les derniers jours de décembre 1664. (Voyez la lettre 43 de madame de Sévigné.)

8.

Du même au même.

Ce mardi matin (11 février 1665).

Vous devez avoir reçu par *Louis* mon billet de samedi au soir, et par *Ivory* un gros paquet que je vous envoyai la veille; le coche n'allant plus, j'enverrai dorénavant chercher la même voie aux halles.

Pour continuer à vous rendre compte de ma vie, je vous dirai que fus dimanche chez le roi avec M. le maréchal de Gramont (1); l'on n'entroit point encore, et lorsque nous causions dans l'anti-chambre, il me dit, qu'avant de me faire appeler, lorsqu'il seroit entré, il parleroit de moi au roi; vous verrez avec quel bonheur cette pensée lui vint. Sitôt que la chambre fut ouverte et qu'il fut auprès du roi, il lui dit qu'il avoit une personne à lui présenter qui venoit le remercier de la grace que sa majesté lui avoit accordée; m'ayant nommé, le roi lui dit qu'il m'avoit bien permis de revenir à Paris, mais qu'il ne m'avoit pas permis de le voir. Vous pouvez croire que cela surprit le maréchal, mais sans s'embarasser, il lui répondit que comme je sentoais n'avoir point failli, j'avois

(1) Antoine, duc de Gramont, pair et maréchal de France. Sa sœur ayant épousé le marquis de Feuquières, cousin de M. d'Andilly, il existoit une alliance entre lui et M. de Pomponne.

cru que le roi, m'ayant fait l'honneur de me permettre de revenir, ne me voudroit point priver de l'honneur de le voir ; que du reste il le pouvoit assurer que j'étois l'homme du monde de la plus grande fidélité, en qui l'on pouvoit prendre le plus de confiance, et qui avoit autant d'esprit. Le roi répondit à cela d'un bon air : « Cela est « vrai, je le sais bien », et il lui dit que je pouvois venir. J'entrai, M. le maréchal me présenta, je fis ma révérence au roi qui étoit sur sa chaise ; il tourna la tête vers moi, ne me dit rien, et me parut un visage ni bon ni mauvais, ce qui est assez pour un homme qui revient d'exil. Le maréchal me conta cela ensuite, et me dit que c'étoit un *coup de Dieu*(1), que, sans savoir pourquoi, il lui avoit parlé de moi auparavant que me présenter, car sans cela, voyez où j'en étois. Enfin cela s'est bien passé, et cet obstacle même m'a été avantageux par le bien qu'il a fait dire de moi, et dont le roi est convenu. Cependant je croyois avoir fort bien pris mes mesures ; car M. Le Tellier m'avoit dit qu'il diroit au roi que j'étois arrivé, que je pourrois ensuite le saluer vendredi ou samedi, et j'avois retardé un jour davantage. Il me reste à voir la reine-mère ; je viens d'écrire un billet à M. de Bertillac pour la voir s'il se peut ce matin avec lui. Du reste je débrouille ce que je puis de mes visites, mais ce temps est si incommode à aller par Paris que l'on ne peut rien faire. Il me donne bien de la peine pour vous,

(1) Espèce d'exclamation gasconne. Le maréchal avoit conservé l'accent de sa province.

car je vous vois renfermé dans votre chambre tant que ces neiges si grandes dureront.

Je ne sais point de nouvelles, mais il y en a peu d'autres que celles des mascarades, dont vous vous souciez fort peu. La seule considérable est l'ambassade extraordinaire que le roi envoie en Angleterre pour négocier la paix avec la Hollande. M. de Verneuil (1) en est le chef, et M. Courtin va avec lui avec la même qualité d'ambassadeur extraordinaire: vous jugez quelle en est ma joie. C'est le plus bel emploi qu'un homme de robe ait eu depuis long-temps; il est capable d'ouvrir le chemin à toutes choses; la compagnie de M. de Verneuil l'honore et ne lui dérobera rien, comme vous n'en doutez pas, de l'honneur du succès. Nous souhaitons *échangeement* et *accommodement*; ce qui nous tireroit de la nécessité de nous déclarer pour les Hollandais ou de rendre les Anglais maîtres absolus de la mer. C'est aujourd'hui l'unique et la plus importante affaire que nous ayons.

Mardi soir.

J'achève ce soir cette lettre que j'avois commencée ce matin. J'ai été à onze heures chez la reine, et je suis

(1) Henri, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV. Il porta le titre d'évêque de Metz pendant long-temps. Ayant été reçu duc et pair en 1663, il fut appelé duc de Verneuil. Il n'a point laissé de postérité de Charlotte Segnier, fille du chancelier, avec laquelle il contracta mariage, le 29 octobre 1668.

entré à son habillé avec M. de Bertillac ; elle m'a reçu avec un visage très favorable , et elle m'a dit , après que je lui en ai fait mes remerciements , qu'il n'avoit pas tenu à elle que je ne fusse revenu il y a long-temps. Je lui ai témoigné combien j'avois de reconnoissance de ses bontés , et elle a ajouté que je savois quelle étoit son affection pour moi et pour toute la famille , à un point près toutefois (1) , et elle a dit cela en riant. M. de Bertillac a dit que cela ne s'étendroit pas jusqu'à moi , qui n'entrais point dans ces sentiments. Vous croyez bien que j'ai assez de politique , et que j'avois assez d'envie de ne me pas attirer une dispute pour ne pas le désavouer. Cela s'est passé en riant et d'un air fort bon et fort obligeant du côté de la reine. Je lui ai trouvé le même visage , quoique par ces froids-ci elle ait senti quelques petites douleurs ; elle n'en va pas moins en masque ce soir. Je n'ai plus de cour à faire qu'à MONSIEUR et à MADEMOISELLE. Après cela je me débarrasserai des visites dont j'ai fait fort peu jusqu'ici , tant à cause des plus importantes que j'avois , que parcequ'il est très difficile d'aller par Paris avec cette quantité de neiges.

On instruit criminellement le procès de M. de Guénégaud sur de certaines ordonnances de voyages que l'on prétend n'être point véritables ; mais quand cela seroit , la chose ne devoit point retomber sur lui , puisqu'il suffit qu'il paie sans qu'il examine autre chose que l'or-

(1) Voyez la lettre 3 ci-dessus , pag. 373 de ce volume.

donnance du secrétaire d'état ou du surintendant. De la manière que l'on m'a expliqué la chose, il ne me paroît y avoir rien à craindre (1).

9.

Du même au même.

Ce vendredi matin 14 février 1665.

Je reçus hier votre billet de dimanche, au moment où l'on venoit de porter le paquet que je vous envoyois. Je vous rendois compte de mes salutations au roi et à la reine-mère. J'achevai hier le reste de mes cours. Je vis le matin MONSIEUR, dont je fus reçu le plus obligeamment du monde; il m'a témoigné par son visage et par ses paroles qu'il étoit bien aise de me revoir. Je fus l'après-dîner chez MADEMOISELLE, et ma cour se passa comme vous le croyez, et comme je le pouvois desirer. Elle me demanda fort de vos nouvelles; lorsque je me glissois pour me retirer, elle se leva pour venir à moi, et

(1) Enveloppé dans la disgrâce du surintendant Fouquet, M. de Guénégaud, trésorier de l'épargne, fut conduit à la Bastille au mois d'avril 1663. (*Voyez les Mémoires pour servir à l'histoire de M. R.*, pag. 142.) Ce petit volume, imprimé en 1668, et que Colbert a fait supprimer avec soin, est curieux et rare; mais, comme tous les livres de parti, il doit être lu avec précaution. (*Voyez la Bibliothèque historique du P. Lelong*, n° 23896.)

me chargea d'un compliment particulier pour vous; elle me témoigna encore plus qu'elle ne l'avoit fait devant le monde, combien elle avoit eu de douleur du fracas de Port-Royal, et combien elle s'intéressoit à tout ce qui vous regardoit. Elle avoit déjà dit tout haut qu'étant allée à Sainte-Marie, elle y avoit demandé à voir ma tante et ma sœur (1), après s'être bien déclarée qu'elle n'avoit en cela nulle curiosité, mais qu'elle les regardoit comme étant d'une famille qu'elle affectionnoit, et fille et sœur de gens qui étoient de ses amis; que l'on lui en fit difficulté sur l'ordre exprès de M. de Paris, et qu'enfin s'étant retranchée à celle qui avoit signé (2), elle ne put même l'obtenir, quoiqu'elle répétat fort qu'elle ne vouloit autre chose que lui donner des marques de l'amitié qu'elle a pour toute la famille.

Après avoir fait ces premières courses de cour et de ministres, je vais en commencer de plus longues chez toutes les personnes que j'ai à voir, quoique ce soit une grande affaire de marcher dans le déluge des rues de Paris.

(1) La mère Agnès, ancienne abbesse de Port-Royal, sœur d'Arnauld d'Andilly, et Angélique-Thérèse d'Andilly sa fille, avoient été conduites, le 26 août 1664, du couvent de Port-Royal à celui de la Visitation du faubourg Saint-Jacques. M. de Perefice, archevêque de Paris, avoit expressément défendu de les laisser communiquer avec les personnes du dehors, et madame de Sévigné, de même que mademoiselle de Montpensier, ne put parvenir à leur parler. (Voyez la lettre 35 de notre édition.)

(2) Angélique-Thérèse Arnauld avoit signé le formulaire. (Voyez la lettre 33 de madame de Sévigné.)

La seule nouvelle que je puisse vous apprendre sera celle d'un mariage, où vous prendrez quelque intérêt. C'est celui de mademoiselle du Plessis (1). La chose est fort avancée avec M. le marquis de Caderousse, le plus grand seigneur du Comtat, de fort grande maison, neveu de M. de Gordes (2); il n'a plus de père, et n'a que vingt ans, parfaitement bien fait; il promet beaucoup. Il a vingt mille écus de rente et un procès qu'il a déjà gagné par un arrêt contre la maison de Tournon, qui lui doit encore vingt mille livres. On l'attend au premier jour pour terminer l'affaire qui a été toute négociée ici par M. l'abbé de Gordes (3). M. du Plessis donne soixante mille écus à sa fille, outre vingt mille écus qu'il paie en quatre ans sans intérêts; mais on ne parle pas de cet article dans le monde à cause du temps. Il nourrit leurs seules personnes pendant deux ans; la chose ne se répand pas encore.

(1) Claire-Benedictine du Plessis-de-Guénégaud fut mariée, en 1665, à Juste-Joseph-François de Cadart-d'Ancézune, duc de Caderousse. Elle mourut en décembre 1675.

(2) François de Simiane, marquis de Gordes, grand sénéchal et lieutenant-général en Provence, chevalier des ordres du roi. Marguerite de Simiane, sa sœur, veuve de Gaspard de Forbin, avoit épousé en secondes noces Rostaing-Cadart-d'Ancézune, marquis de Caderousse; elle en eut le fils dont il est ici question. La terre de Caderousse avoit été érigée en marquisat en 1622, en faveur du père de Rostaing, qui avoit eu l'honneur d'y recevoir Louis XIII. Le petit-fils qui épousa mademoiselle de Guénégaud avoit été créé duc, en 1663, par le pape Alexandre VII.

(3) Louis-Marie Armand de Simiane, abbé de Gordes, premier aumônier de la reine, évêque de Langres en 1671.

M. d'Ormesson se portoit un peu mieux hier, il avoit eu la fièvre.

Il n'y a nulle nouvelle que je sache; ma femme est presque guérie de son rhume, et elle vous embrasse de tout son cœur.

10.

Du même au même.

A Paris, ce vendredi au soir 18 décembre 1665.

Je crois vous voir bientôt, car c'est tout de bon à cette heure que je pars. Il ne s'en fallut guère hier que je ne rompisse, et je l'aurois fait, si j'avois cru le faire sans me perdre.

M. de Lyonne, que j'avois toujours pressé de faire déclarer mes appointements, me dit hier matin que le roi les avoit réglés à 6,000 écus par an. Je lui dis que, sur ce pied, il m'étoit impossible de m'aller ruiner; je lui représentai le peu de bien, et la quantité d'enfants que j'avois; qu'enfin, quoique je me visse entre deux précipices, ou de voir le roi mécontent, ou de ruiner mes enfants, j'aimois mieux tomber dans le premier; que je le conjurois de me débarrasser de l'ambassade, comme je lui avois eu l'obligation de me la procurer; que s'il vouloit toutefois faire connoître au

roi que je souhaitois ardemment de le servir, et de le servir sans intérêt, je le priois de lui dire que j'étois prêt à partir avec deux ou trois personnes; que je traiterois l'affaire qu'il m'avoit confiée, et que prétextant l'hiver et la difficulté de la mer, je ne ferois point venir mon équipage, en disant toujours qu'il devoit suivre; qu'ainsi il lui en coûteroit fort peu de chose. Il approuva cet expédient et me conseilla d'en parler à M. Le Tellier; je vis ce dernier à l'heure même; il entra dans mes sentiments, ainsi que M. de Lyonne avoit fait. Tous deux en parlèrent l'après-dinée au conseil, et ce matin M. de Lyonne m'a dit que le roi m'avoit augmenté de 2,000 écus par an; et que l'on m'avanceroit présentement 8,000 fr. sur l'année. J'ai encore combattu contre ce pacte; mais plus j'ai crié, plus il m'a dit que je me moquois, que je dépensasse suivant ce que l'on me donnoit; que le roi ne vouloit point que je le servisse de mon bien, mais de ma tête seulement; que quelque petit train que j'eusse, on n'y trouveroit point à redire: enfin il m'a tant redit cela, et je lui ai tant redit que je vivrois avec une grande parcimonie, que je suis demeuré d'accord de prendre l'emploi. Il m'a dit ensuite qu'il falloit que je prisse aujourd'hui congé du roi, et qu'il lui avoit dit que je partirois dimanche. J'ai donc été au Louvre, un peu devant que le roi n'allât au conseil; M. de Lyonne m'a fait entrer dans la chambre du roi où il n'y avoit que lui et M. Le Tellier qui m'a fort servi en tout ceci. Le roi étoit dans l'embrasure de la fenêtre; je me suis approché de lui, et après l'avoir salué, je lui ai dit que je

ne pouvois assez lui témoigner mon extrême reconnaissance de l'honneur qu'il m'avoit fait, et que je ne pouvois assez y répondre par mes services, et par toute mon application. Après lui avoir dit cela ou quelque chose de semblable, il m'a dit que bien qu'il ne me connût point, il avoit tant ouï parler de moi qu'il en avoit conçu de l'estime, et que ce m'en devoit être une assez grande marque que l'affaire qu'il me confioit. Je lui ai répondu que l'honneur que sa majesté me faisoit me combloit d'autant plus de joie, qu'ayant eu l'honneur de le servir depuis plus de vingt ans, je commençois à le faire dans un temps qu'elle étoit elle-même le juge et le témoin du zèle et de la fidélité de ses serviteurs. J'y ai ajouté de nouvelles protestations de ne rien oublier pour répondre aux graces qu'il lui plaisoit de me faire; à quoi il m'a dit d'un air obligeant qu'il s'attendoit que je le servirois très bien, et qu'il étoit persuadé que sa satisfaction passeroit même l'espérance qu'il en avoit. Il m'a reparlé encore du sujet de ma négociation, et m'a dit qu'il ne m'en disoit pas davantage, parceque j'en étois assez instruit par les entretiens que j'avois eus avec M. de Lyonne, et par l'instruction que j'avois; qu'il croyoit que l'importance de l'affaire me porteroit à le servir encore avec plus de soin. Sur quoi je lui ai dit que l'importance des choses ne pouvoit rien ajouter au plaisir de suivre ses ordres, dans tout ce qu'il faisoit l'honneur de confier, et que tout étoit important, dès que l'on étoit assez heureux pour lui obéir. Il m'a dit encore quelque chose, et je me suis retiré plein d'admiration, comme le reste du monde qui l'entend par-

ler, de l'esprit, de la netteté et de la grace qui accompagnent tout ce qu'il dit(1). Il m'a dit de partir et de faire le plus de diligence que je pourrois. Voilà à-peu-près quelle a été mon audience, que je vous mande plus mal fagotée qu'elle n'a été, mais qui m'a paru s'être passée assez bien. Je prendrai demain congé des reines et de M^{ON}SIEUR, après quoi je partirai pour tout le monde lundi ou mardi, et j'irai passer le jour de Noël avec vous.

Le mariage de M. de Bertillac (2) fut fait hier; je l'ai vu aujourd'hui, il en a autant de joie que son fils. Vous lui écrivez et à madame de Montmort.

(1) L'abbé Arnauld a très bien développé ce que son frère dit ici du roi: « M. de Pomponne nous disoit avec admiration et une espèce de ravissement, qu'il étoit impossible de s'imaginer la grandeur, la pénétration et les lumières de son esprit, et avec quelle justesse il disoit les choses, avec quelle douceur charmante dans ses yeux, et quel agrément dans toute sa personne, quand il se défaisoit de la majesté, et de cette mine haute et fière dont il se revétoit dans le public. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, III^e partie, pag. 104.)

(2) Nicolas-Jehannot de Bertillac, marié le 17 décembre 1665 avec mademoiselle Anne-Louise Hubert de Montmort. Madame de Sévigné fait le récit de la mort de cette dame dans la lettre à sa fille, du 24 janvier 1680.

11.

De M. DU PLESSIS-GUÉNÉGAUD à M. DE POMPONNE (1).

Du Vernillon (2), le 12 de mars 1666.

Nous sommes fort assurés, mon cher Célidamant (3), que la grandeur de votre emploi ne nous dérobe rien de votre souvenir, et qu'au plus fort de la plus importante négociation de l'Europe, vous n'avez pas moins de plaisir à recevoir des nouvelles de la Brevone (4) que vous en aviez, lorsque vous étiez dans cette profonde oisiveté,

(1) Cette lettre et la réponse qui la suit ont été conservées par Arnauld-d'Andilly. J'ai déjà publié dans l'édition des lettres de madame de Sévigné une lettre que cette dernière a écrite à M. de Pomponne, et qui seroit perdue si M. Arnauld-d'Andilly n'avoit pris la précaution de la copier. (*Voyez la notice bibliographique*, en tête de l'édition de 1818, et la lettre 48.) J'ai balancé d'abord à insérer ici le billet de M. de Guénégaud et la réponse de Pomponne. Il s'y trouve des plaisanteries de société dont il est peut-être impossible de donner aujourd'hui la clef. Je n'ai cependant pas cru devoir supprimer ces pièces, que d'autres plus habiles ou plus heureux pourront expliquer un jour.

(2) On croit que le *Vernillon* est un lieu dépendant de la terre de Fresnes.

(3) Nom de roman sous lequel on désignoit M. de Pomponne dans la société de Fresnes.

(4) Petite rivière qui se jetoit dans la Marne, à peu de distance de Fresnes. Elle a été détournée dans ces derniers temps, et elle contribue aujourd'hui à alimenter le canal de l'Oureq.

qui vous faisoit perdre le repos. Mais hélas ! notre pauvre Brévone n'a plus cette gaieté que vous lui avez vue autrefois, et quelque effort que fasse Amalthée (1), par cette grandeur d'ame que vous connoissez en elle, pour réjouir toutes ses nayades et tous ses tritons, on est si fort touché des affaires (2) de cette illustre reine des douze maisons, que je n'ose nommer par respect, qu'aucun de nous ne peut être dans son naturel. Vous croyez bien que votre absence aide fort à nourrir nos déplaisirs, et que si vous étiez avec nous, vos conseils nous fortifieroient, et la part que nous vous verrions prendre à nos peines les adouciroit. Nos muses, quelque éveillées qu'elles soient, sont tombées dans un si étrange assoupissement que nous craignons qu'elles ne meurent. Il faut les tourmenter sans cesse pour les faire parler, mais il n'y a pas moyen de les tenir dans leur belle humeur :

Et, sans qu'on les saigne souvent,
Leur extrême mélancolie
Les feroit retomber plus vite que le vent
Dans leur première léthargie.

Nous espérons pourtant que la mauvaise fortune ne triomphera jamais de la justice de la cause d'*Anaxun-*

(1) Nom que l'on donnoit à madame de Guénégaud. (Voyez la lettre de madame de Sévigné à M. de Pomponne, du 18 novembre 1664, n° 34, et sur-tout la lettre du 1^{er} août 1667, n° 48 de notre édition.)

(2) M. de Guénégaud, trésorier de l'épargne, avoit été condamné par la chambre de justice à rapporter une somme considérable. Ce sont sans doute ces pénibles affaires qui jetoient la tristesse dans le château de Fresnes.

dre (1). Ainsi ne vous affligez pas trop. Il y a grande apparence qu'à votre retour l'orage sera dissipé, et que les jeux et les ris qui se sont allés promener pour quelques mois, reviendront en même temps que vous habiter les beaux déserts de la *Vernette* (2). Nous vous conjurons de nous aimer toujours, et d'être persuadé que nous serons toute notre vie inviolablement à vous.

12.

De M. DE POMPONNE à M. DU PLESSIS-GUENÉGAUD.

Stockholm, ce 17 avril 1666.

Je ne vous dis point, mon cher *Alexandre* (3), la joie que me donne le souvenir de nos nymphes et de nos tritons; s'il a souvent adouci l'exil de vos montagnes, il fait aujourd'hui ma consolation au milieu des neiges et des glaces de la Suède, et il ne peut pas moins contre le chagrin du nord qu'il peut sans doute contre celui des Pyrénées (4). L'amitié de la Brevone remplit en tous

(1) M. du Plessis-Guénégaud se désigne lui-même sous ce nom. Voyez la réponse de Pomponne, où *Anaxandre* est réuni à *la reine des douze maisons*, qui n'est autre que madame du Plessis-Guénégaud.

(2) Ce nom est sans doute celui de quelque lieu des environs de Fresnes, de même que le *Vernillon*.

(3) Nom romanesque de M. du Plessis-Guénégaud. (Voyez une note de la lettre 48 de madame de Sévigné.)

(4) Il paroît que M. de Guénégaud, en sortant de la Bastille, fut envoyé en exil près des Pyrénées.

lieux le cœur de ses habitants : l'éloignement augmente la passion que l'on a pour elle, et un triton, qui y a été nourri comme moi, soupire sans cesse pour son aimable cours. Quoique je nage en pleine eau, comme vous voyez, et qu'après avoir traversé les plus beaux fleuves d'Allemagne, j'aie presque aujourd'hui toute la mer Baltique pour me promener, je me trouve loin de la Brevone un vrai poisson hors de l'eau ; car de nous autres tritons à un poisson il y a peu de différence. Un de nos canaux me paroît préférable à toutes les mers que j'ai courues, et les cours des princes que j'ai trouvées sur leurs côtes ne servent qu'à me faire regretter davantage celles du Vernillon et de la Vernette. Mais que les nouvelles que vous m'en donnez, mon cher Alcandre, augmentent encore ma douleur de les avoir quittées, et que tout inutile que l'on se sente pour soulager les peines d'Amalthée, on souffre de ne pouvoir les partager avec elle ! Que je juge aisément que nos bois en sont plus mélancoliques qu'à leur ordinaire, et le bruit de nos ruisseaux plus triste ! mais, que je comprends en même temps combien elle seule soutient par la grandeur d'ame qui lui est naturelle, ce qui leur reste encore de leur première gaieté et de leur agrément ! J'espère toutefois aussi-bien que vous que cette fermeté et la bonté de la cause dissiperont bientôt les nuages qui ont troublé la tranquillité de nos campagnes, et que vous aurez contribué à rendre le premier calme à nos forêts et à nos prairies (1). Alors si la tristesse en a banni pour quelque temps

(1) En revenant de son exil.

les Muses et les Graces qui les suivent, je suis assuré qu'elles y reviendront bientôt à la suite de la *nymphé d'Allier*(1). Elle sait toujours où les prendre, et de quel que lieu où elles se soient réfugiées, je réponds qu'elles marcheront au premier ordre qu'elle leur en donnera. Vous croyez bien que pas une d'elles n'a voulu me faire compagnie dans le Nord, et que des demoiselles nourries au doux climat de la Grèce ne s'embarquent pas volontiers pour la mer glaciale. Pour pen que j'y eusse conservé de ce feu qui me fit autrefois soutenir avec quelque honneur les intérêts d'*Elise*, dans une dispute assez célèbre(2), j'aurois fait plus d'une

(1) Je crois que Pomponne désigne par cette expression Anne de Gonzague, fille du duc de Nevers, connue sous le nom de *princesse palatine*. Elle habitoit fréquemment ses terres depuis que le cardinal Mazarin l'avoit obligée de donner sa démission de surintendante de la maison de la reine. Cette princesse, amie de Fouquet (voyez la lettre 38 de madame de Sévigné), étoit liée d'amitié avec M. du Plessis-Guénégaud, M. de Pomponne, madame de La Fayette, etc.

(2) Cette dispute, célèbre dans la société de Fresnes, est aujourd'hui totalement inconnue. *Élise* ne peut être que madame du Plessis-Guénégaud, qui étoit *Élisabeth* de Choiseul, fille du maréchal de Praslin. Pomponne fait ici mention de ses poésies. On a de lui trois madrigaux, qui font partie de la *Guirlande de Julie*; il y prête un langage au muguet, à la grenade et au perce-neige. Ces trois pièces sont signées de *Briotte*, qui est le nom sous lequel il fut d'abord connu dans le monde. On y trouve aussi un madrigal de M. d'Andilly, et deux autres par M. d'Andilly l'aîné, qui a depuis été l'abbé de Chaumes, et dont nous avons des mémoires. (Voyez la *Guirlande de Julie*, à la suite de la *Vie du duc de Montausier*, Paris, 1729, et sur-tout la belle édition qui a été donnée de la *Guirlande* en 1784, d'après le manuscrit de Jarry.)

stance pour la remercier de l'honneur de son souvenir. *Cléodore* auroit eu une grande part dans mes vers, et j'y aurois témoigné ma joie de voir les noms d'*Axiandre* et de *Meliante* parmi ceux des habitants de la Brevone. Sur-tout que n'aurois-je point dit de la reine des douze maisons? et jusqu'où n'aurois-je pas porté sa fermeté et l'intégrité d'Anaxandre? Pour *Timante*, je n'aurois osé dire tout ce que j'aurois senti de sa vertu et de son mérite; mais *quò fessum rapitis Fabii* (1)? Où ne m'auroit point mené la nymphe d'Allier, qui est toujours capable de mener les gens bien loin, et dont on peut craindre quelque chose de pire que de ne la pouvoir assez louer? Enfin, mon cher Alcandre, que n'aurois-je point dit à votre honneur, et de quelle manière aurois-je au moins parlé de votre ardeur pour vos amis, si j'avois voulu ménager votre modestie sur tout le reste? Mais l'esprit qui fait faire et dire de telles choses n'est guère celui que je connois à cette heure. De toutes les langues, je ne parle qu'un latin de négociations et d'affaires, qui n'est pas tout-à-fait aussi poli que celui de la cour d'Auguste. Je ne vois pour tous livres que des traités de guerre, de commerce et de pacification; et les intérêts du Nord, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Hollande sont les plus galantes choses dont je m'entretienne. Peut-être serai-je assez heureux pour reprendre bientôt le langage de la cour d'Amalthée; et c'est en celui de l'amitié, que l'on y parle mieux qu'en lieu du monde, ou plutôt que l'on ne parle que là, que je vous assure que nul

(1) *Virg. Æneid., lib. VI, v. 845.*

triton n'est si inviolablement acquis que moi à toutes les nymphes et à tous les tritons de la Brevone (1).

CÉLIDAMANT.

13.

De Mesdames DE LA FAYETTE et DE SÉVIGNÉ
à M. DE POMPONNE.

De Madame DE LA FAYETTE.

A Fresnes, ce 1^{er} mai 1666.

Je suis si hontense de ne vous avoir point écrit depuis que vous êtes parti, que je crois que je n'aurois jamais osé m'y hasarder sans une belle occasion comme celle-ci. A l'abri des noms (2) qui sont de l'autre côté de cette lettre, j'espère que vous vous apercevrez du mien. Aussi bien il y en a un qui le suit assez souvent. Mais apparemment puisqu'il est question de mademoiselle de Sévigné, vous jugez bien que l'on ne parlera plus de moi, au moins sur ce propos; car pour ne plus parler de moi, ce n'est pas chose possible à Fresnes et

(1) M. de Pomponne, dans cette lettre, semble imiter Voiture, qui, en 1643, écrivant au grand Condé, prètoit un langage à la carpe, et appeloit M. le Prince *compère le brochet*. (Voyez les *OEuvres de Voiture*, lettre 143.)

(2) Il paroît que M. et madame de Guénégaud, et M. de La Rochefoucauld avoient écrit à M. de Pomponne dans la même lettre; leurs billets n'ont pas été retrouvés.

à l'hôtel de Nevers. J'y suis le souffre-douleur, on s'y moque de moi incessamment. Si la douceur de madame de Coulanges et de madame de Sévigné ne me consolait un peu, je crois que je m'enfuerois dans le Nord.

De Madame DE SÉVIGNÉ.

Pour moi, je suis comme madame de La Fayette : si j'avois encore été long-temps sans vous écrire, je crois que je vous aurois souhaité mort pour être défaite de vous ; *chi offende non perdona*, comme vous savez. Cependant c'eût été grand dommage, car j'apprends que votre excellence fait autant de merveilles dans le Nord (1) qu'elle se fait aimer quand elle est à Fresnes. Je suis donc fort aise de vous écrire, afin de ne vous plus souhaiter tant de mal. Nous sommes tous ici dans une compagnie choisie ; si vous y étiez il n'y auroit rien à y désirer. J'ai causé ce matin deux heures avec monsieur votre père ; si vous saviez comme nous nous aimons, vous en seriez jaloux. Adieu, monsieur l'ambassadeur ; si monsieur l'évêque de Munster (2) voit cette lettre, je serai bien aise qu'il sache que je vous aime de tout mon cœur.

(1) M. de Pomponne avoit fait le 24 février précédent son entrée solennelle à Stockholm, comme ambassadeur extraordinaire du roi.

(2) Christophe Bernard Van-Galen, prince-évêque de Munster, « homme féroce, dit le P. d'Avrigny (*sous l'année 1665*), et plus « propre à porter le mousquet que la crosse et la mitre », venoit de faire une alliance avec l'Angleterre contre les Hollandais, et l'on pouvoit craindre que ses troupes n'arrêtassent le courrier qui devoit porter les dépêches.

14.

*De M. DE POMPONNE à M. et à Madame DU PLESSIS-
GUÉNÉGAUD.*

(Stockholm) 5 juin 1666 (1).

Rien ne fait un effet si bizarre qu'un billet de Fresnes reçu dans le nord. Il donne mille joies et mille chagrins ; il adoucit et augmente les douleurs de l'éloignement, et il aide à supporter le poids de l'ambassade, en le rendant encore plus pesant. Vous jugez bien en effet, incomparable Amalthée, et vous illustre Alcandre, car Dieu me garde de vous séparer ! combien l'on est sensible au plaisir de voir dans une même lettre les noms de Sévigné, de La Fayette et de La Rochefoucauld, et combien l'on souffre en même temps, n'ayant presque manqué aucune des actions mémorables de Fresnes, de ne s'être pas trouvé à l'une des plus signalées. J'y ai vu la Brevone sortir plus d'une fois de sa grotte ; j'y ai joué mon rôle dans la surprenante aventure de la comtesse de Bourgogne ; j'ai été témoin des diverses transformations de Louis Bayard ; j'ai été présent au

(1) J'ai déjà annoncé l'existence de cette lettre dans une note de la lettre 48 de madame de Sévigné. Elle roule sur des plaisanteries de sociétés et des jeux de théâtre qui avoient lieu chez madame de Guénégaud.

fameux opéra de Vittoria et de dom Carlos ; mais surtout je me suis trouvé à l'aventure célèbre des deux Paladins , dont l'un fort ingambe , et l'autre , avec sa permission , un peu *béquillard* , disputèrent l'épée enchantée pour délivrer l'infante que l'on enlevait. Enfin rien ne m'étoit échappé de remarquable depuis la naissance des *Quiquoix* (1) : mais aujourd'hui , et j'ai bien envie d'en murmurer contre l'ambassade , j'ai manqué le *salement* de mademoiselle de Sévigné (2). De tout ce que j'ai jamais vu et entendu au pays de Brevone , rien ne m'a paru si digne de curiosité. Je ne sais pas si notre (3)... en a salé beaucoup en sa vie , je réponds bien qu'il n'en a jamais salé de telle. Mais n'êtes-vous pas cruels tous tant que vous êtes de ne me point expliquer de tels mots ? et faudra-t-il que j'apprenne une langue nouvelle lorsque je reviendrai en mon cher pays de la Vernette ? Quelle honte qu'il ne se trouve personne parmi vous qui ait cette charité pour un pauvre *Quiquoix* dépaysé ! Et cette madame de La Fayette à qui l'on me renvoie , n'auroit-elle pas mieux fait de me le dire , que de m'apprendre que l'on se moque d'elle depuis le matin jusqu'au soir , comme si ce m'étoit une chose fort nouvelle ? Elle a été moquée et le sera ; je l'ai été avant elle et le serai : enfin , c'est un honneur que nous par-

(1) Nom générique que se donnoient les personnes qui composoient la société de Fresnes.

(2) Il s'agit sans doute de quelques mystifications qui , à la campagne , procurent quelquefois d'agréables distractions.

(3) Ce nom est en blanc dans la copie de la main d'Arnauld-d'Andilly.

tagerons long-temps ensemble. Pour madame de Sévigné, je comprends qu'elle avoit assez d'affaires à voir saler sa pauvre fille, pour ne lui pas reprocher de m'en avoir caché le mystère, et pour n'avoir qu'à la remercier très humblement des marques de son amitié qu'elle a bien voulu hasarder à la discrétion de M. de Munster. Tout cela me donneroit un grand sujet, si je le voulois, de me plaindre de ma bonne fortune, qui m'a fait perdre des biens que ma mauvaise m'avoit conservés ; mais comme vous ne m'en plaindriez guère sans doute, il vaut mieux que je m'en taise, que j'enferme six ou sept remerciements en un, et que je conjure toute l'illustre troupe qui s'étoit rassemblée sur la Brevone d'honorer toujours de son souvenir l'homme du monde qui s'y souhaite le plus, en si belle et si bonne compagnie.

15.

Du même à M. D'ANDILLY.

A Stockholm, ce 22 mai 1666.

J'avoue que votre crédit ne pouvoit aller plus loin, ni me rien procurer que j'estimasse autant qu'un dessin de M. Mansart (1). Il ne pouvoit donner qu'à vous seul

(1) François Mansart, l'un de nos plus grands architectes. Il mourut au mois de septembre suivant. M. d'Andilly dirigeoit les embellissements de Pomponne. Cette terre appartient aujourd'hui aux enfants de M. Lebas-de-Courmont.

tout ce qu'il a fait, et descendre des embellissements jusqu'à ordonner d'une basse-cour. J'attends à l'en remercier que j'aie reçu son plan. Cependant je suis bien aise que vous ayez sans peine sacrifié les beautés du jeu de paume à d'incomparablement plus grandes, et je vous en remercie très humblement. Si tout cela, qui ne seroit pas grand'chose pour un homme moins ruiné que moi, se peut exécuter, je crois que Pomponne pourra se dire très agréable.

Il est vrai que je ne saurois trop louer Dieu de la satisfaction que le roi veut bien témoigner de mes succès, et de la manière dont je vois que tous ceux qui l'approchent en parlent. Ce devrait être un motif assez puissant pour les redoubler si l'on pouvoit ; mais je n'espère pas de faire mieux, tant je sens que je vais aussi loin que Dieu m'a donné de forces et de lumières. Je crois que tous les hommes sont de même, mais je ne crois pas qu'il y ait une récompense qui touche autant que celle-là ; et quoique je l'aie eue autrefois assez avantageuse de M. le cardinal (*Mazarin*), je vous avoue que c'est toute autre chose de se sentir approuvé de son roi, ou d'un premier ministre.

M. de Turenne me répondit le plus obligeamment du monde à la lettre que M. de P... lui rendit. Je suis sans mentir très glorieux de son estime et de ses bontés ; car, à dire le vrai, c'est un homme d'un mérite extraordinaire.

Je vous ai envoyé la copie d'une lettre de M. Colbert, qui ne pouvoit être ni plus honnête, ni plus civile. Je ne sais quel égard on aura eu aux lettres que je

lui ai écrites et à M. de Lyonne , mais il est certain que je ne pourrai subsister si le roi n'y a égard ; il me seroit bien cruel que la nécessité m'obligeât à demander mon congé qui seroit peut-être mal reçu dans un temps où l'on paroît satisfait de moi. J'ai assez ri que vous ayez déjà découvert trois bonnes qualités en mon fils , de fin , d'intéressé et d'opiniâtre ; puisque vous en voulez bien prendre soin , voilà assez d'ouvrage pour vous , et *Joseph* (1) court fortune d'en pâtir un peu. Il faut pourtant en faire un honnête homme si l'on peut , et ne rien oublier pour cela. Dieu les bénira tous s'il lui plaît.

Je vous envoie une réponse que j'ai reçue de la reine de Pologne ; elle fait voir qu'elle se souvient toujours de la mère Angélique (2). Vous jugez bien quel ingrat est Lubormiski !

(1) Arnould-d'Andilly traduisoit alors l'*Histoire des juifs* , de Joseph.

(2) Angélique Arnould , sœur de M. d'Andilly , nommée abbesse de Port-Royal en 1602 , n'ayant encore que onze ans ; elle y mourut le 6 août 1661. C'est à elle que saint François-de-Sales écrivoit : « Allez « au *Port-Royal* de la vie religieuse par le chemin royal de la « lection de Dieu et du prochain , de l'humilité et de la débonnai- « reté. » (*Voyez* la lettre 441 de saint François-de-Sales , Paris , J.-J. Blaise , 1817 , tom. II , pag. 424.) Il ne faut pas confondre cette mère Angélique avec sa nièce , sœur d'Arnould-de-Pomponne , qui a aussi été abbesse de Port-Royal , et dont il est parlé dans la lettre 689 de madame de Sévigné.

16.

De MARIE DE GONZAGUE, *reine de Pologne* (1),
à M. DE POMPONNE.

A Varsovie, le 16 avril 1666.

J'ai lu la lettre que vous m'avez écrite, avec beaucoup de satisfaction. Quoique j'aie bien cru que l'amitié que j'ai toujours eue pour toute votre maison vous obligeroit à en avoir pour moi, l'assurance que vous m'en avez donnée n'a pas laissé de m'apporter bien de la joie, dans un temps où je ne manque pas de sujets de chagrins, par les troubles que l'homme du monde le plus ingrat me cause. Je vois qu'il se sert de ses artifices ordinaires, et qu'après m'avoir trompée, il fait encore la même chose au lieu où vous êtes (2). Si la bonne mère

(1) Louise-Marie de Gonzague, sœur de la princesse palatine; elle avoit successivement épousé deux rois de Pologne.

(2) Lubormiski, grand maréchal du royaume de Pologne, avoit encouru la disgrâce du roi, mais l'histoire n'a pas entièrement ratifié le jugement que la reine en porte ici. Casimir, dégoûté du trône, voulut, en 1665, désigner pour son successeur M. le Duc, fils du grand Condé. Le grand maréchal s'y opposa, et il eut le courage de dire à son maître qu'il n'avoit pas le droit de se donner un héritier. Casimir, irrité, accusa Lubormiski de rébellion, et une sentence du sénat prononça contre lui, par contumace, la mort et la confiscation. Le grand maréchal, au lieu de se contenter, comme il

Angélique vivoit , elle me diroit ce qu'elle m'a si souvent dit , qu'il faut adorer les jugemens de Dieu et s'y soumettre ; mais je trouve ce dernier bien difficile. Je vous écris comme j'avois accoutumé de lui écrire. M. de Béziers (1) vous mandera toutes les particularités de nos fâcheuses intrigues , desquelles je ne vous entretiendrai point. Je finis vous souhaitant toutes sortes de bonheurs.

LOUISE-MARIE REINE.

17.

De M. DE POMPONE à M. D'ANDILLY.

A Stockholm , ce 11 décembre 1666.

Je réponds à vos derniers billets , et je commence par ce qui m'a touché davantage. Vous jugez assez , sans que je vous le *die* , que c'est le commencement de vos *mémoires*. Je ne puis assez vous témoigner l'extrême obligation que je vous en ai , et combien , à cette heure que

le devoit , de mettre sa personne en sûreté , rentra en Pologne les armes à la main , et fit la guerre à son roi ; mais ayant obtenu sur lui des avantages , il se contentâ de la promesse que fit Casimir de ne se point désigner de successeur , et de l'annulation de l'arrêt du sénat. Lubormiski , se retira ensuite paisiblement , et il mourut à Breslaw le 3 juillet 1667. (*Voyez l'Art de vérifier les dates.*)

(1) Pierre de Bonzi , évêque de Béziers , et depuis cardinal. Il étoit alors en Pologne comme ambassadeur de Louis XIV.

la fatigue en est passée , j'ai de joie que vous avouiez vous-même la raison que j'ai eue de vous en supplier (1). Mes enfants connoîtront de qui ils sont nés, et il ne tiendra qu'à eux, s'ils veulent avoir du mérite et de la vertu, d'aspirer à ces biens héréditaires de leur maison. Je les ai lus diverses fois ; plus je les lis , plus je les trouve agréables et admirablement écrits. Je n'y vois rien même qui me paroisse à corriger ; et quoique je veuille faire les observations que vous me demandez, je ne me prépare pas à un grand travail. Le seul défaut que j'y trouve, est que cet écrit est trop beau, et que c'est dommage qu'il soit renfermé dans le secret d'une seule famille. Il le faut toutefois ; c'est un trésor qui ne doit enrichir que ceux qui portent le nom d'Arnauld (2)..... En vérité, je ne puis assez vous dire combien j'espère que le présent que vous faites à vos petits-enfants leur sera utile. Je prétends bien leur en faire un semblable quelque jour ; et afin qu'ils ne se flattent pas d'une sottise vanité d'avoir eu un père ambassadeur, je leur ferai voir avec quelle peine, quelle fatigue et quelles traverses j'ai travaillé toute ma vie à combattre, par une conduite honnête, et par une application continuelle à bien faire ce qui m'a été confié, une

(1) M. d'Andilly dit en commençant ses *Mémoires*, que n'ayant pu résister aux instances si pressantes que lui a faites son fils de Pomponne d'écrire quelque chose de sa vie qui pût servir à ses enfants, pour les exciter à la vertu par des exemples domestiques, il s'est enfin résolu à lui donner cette satisfaction.

(2) Les mémoires d'Arnauld-d'Andilly ont été publiés par l'abbé Foujet, en 1734.

des plus malheureuses fortunes du monde. Il sera difficile qu'ils aient toutes choses plus contraires que je ne les ai eues , et ce sera à eux à les démêler par leur vertu. Je vous renverrai ce mémoire dans peu de temps avec les remarques. Cependant je vous en rends encore un million de graces très humbles , et je ne sais si vous êtes de mon sentiment , mais il me semble que vous n'avez rien fait qui vous doive satisfaire davantage.....

18.

Du même au même.

A Stockholm , ce 8 janvier 1667.

J'ai reçu le cinquième paquet des *mémoires* , et je vous renvoie le quatrième. Je n'ai plus besoin de vous en dire mon avis , car je n'aurois qu'à vous rappeler les mêmes louanges dont je les trouve tous les jours plus dignes. Je n'y vois rien à ajouter , ni rien à retrancher , et je vous dis encore que le seul défaut que j'y trouve , c'est qu'ils sont trop bien écrits , tant ils peuvent donner de tentation de les faire voir , et tant il importe qu'ils soient réservés pour votre seule famille. Pour la lettre de M. d'Angers (1) que vous m'avez envoyée , je ne suis pas seulement de son avis touchant

(1) Henri Arnauld , évêque d'Angers , frère de M. d'Andilly.

mon frère (1), mais je vous en prie. Et tout ce qu'il a fait lorsqu'il portoit l'épée, et son changement de profession y doit être marqué; comme il est l'aîné de votre famille, il semble que ce soit aussi celui dont vous devez parler davantage. Si vous descendez jusqu'à nous en particulier dans ces mémoires, il auroit sujet de sentir vivement que vous l'eussiez oublié; ainsi, non seulement je crois absolument nécessaire, mais je vous supplie encore très humblement de parler de lui en une manière qui marque votre amitié, et qui fasse voir un jour à vos petits-fils qu'une des plus grandes bénédictions d'une famille, c'est lorsqu'un père se loue de tous ses enfants. Avouez seulement qu'il y a en cela quelque ressentiment, car je sais bien que vous conviendrez assez qu'il n'en faut point avoir. Je vous serai infiniment redevable si vous voulez lui ôter ce déplaisir (2).

(1) Antoine Arnauld, abbé de Chaumes, le fils aîné d'Arnauld-d'Andilly.

(2) On ne connoît pas le motif qui avoit pu indisposer M. d'Andilly contre son fils aîné; mais on aime à voir avec quelle chaleur M. de Pomponne plaide la cause de son frère. Il écrivoit encore à son père, le 4 septembre 1666: « Mon frère m'a mandé qu'il faisoit « état de venir cette automne à Paris pour tenir *Fanchon*(*). J'ai à « vous supplier, en ce cas, de vouloir le traiter aussi bien que vous

(*) Catherine *Félicité* Arnauld, qui épousa, le 13 août 1696, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci. L'abbé Arnauld la tint sur les fonts deux ans plus tard, au mois de septembre 1668, avec mademoiselle Ladvoat, mariée depuis avec le marquis de Vins. (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, IIIe partie, pag. 98 et 103.)

19.

Du même au même.

A Stockholm, ce 15 janvier 1667.

Je vous renvoie le cinquième paquet de vos *mémoires*, après vous avoir renvoyé ponctuellement tous les autres ; j'espère qu'ils seront retournés aussi sûrement qu'ils étoient venus. J'aurois des éloges continuels à vous en faire, si je vous en disois toujours mon sentiment ; car en vérité plus je les lis, plus je les trouve beaux : rien ne peut être mêlé plus agréablement de toutes choses curieuses, ni mieux écrit. Je me confirme toujours que j'ai eu un grand mérite à vous les demander, et que ce sera un trésor d'une grande utilité pour vos petits-enfants, *et nati natorum* ; car plus ils vieilliront, plus ils leur seront avantageux.

J'ai reçu à ce sujet une lettre de mon frère, qui les admire, et qui loue fort la pensée que j'ai eue de vous supplier de les écrire. Mais il me témoigne une sensible

« auriez fait autrefois, et de ne lui rendre pas le séjour de Pomponne
 « désagréable, comme il le trouvera sans doute si vous lui témoignez
 « de la froideur. Je souhaiterois qu'il se pût accommoder avec nous ;
 « et au lieu de joie, il n'y trouveroit que de la douleur si vous lui
 « faisiez mauvais visage. Je vous supplie très humblement, non pas
 « tant de vous contraindre, que d'agir naturellement en ne gardant
 « rien sur le cœur. »

douleur de *l'oubli* (qui est le mot dont il se sert , à ce qu'il dit , pour ne rien dire de pis) avec lequel vous l'y avez traité , ayant parlé de tous nous autres , sans vous souvenir de lui (1). Il témoigne que cette affectation pourra peut-être étonner tous ceux qui le connoissent ; et comme il ne doute pas que ce ne soit le Fr^e (2) qui en est cause , et qu'il a le cœur percé de l'éloignement que vous faites paroître pour lui , il finit par ce vers , après avoir exagéré votre vertu et fait voir votre colère :

Tantæne animis cælestibus iræ ?

En vérité , si je n'avois point déjà vu que vous l'avez fait , et que j'espère que vous le ferez de même , sur son changement de condition , et dans toutes les rencontres qui se présenteront de parler de lui , je vous en supplerois encore. Rien ne seroit d'un plus mauvais effet , non seulement à son égard , mais aussi à celui de mes enfants , qui ne connoïtroient pas assez à quel point il a plu à Dieu de vous bénir dans votre famille. Comme je suis assuré que vous ne lui avez point ôté votre amitié , rendez-lui-en , je vous conjure , toutes les marques : laissez Dieu juge de ce qu'il a fait , puisqu'il n'appartient

(1) Arnould-d'Andilly n'a parlé dans ses mémoires , avec quelque étendue , que de M. de Pomponne. Il indique ensuite M. de Luzancy , et il ne dit pas un mot de son fils aimé. Il n'y avoit alors qu'une partie de cet ouvrage de composée , car on voit à la dernière page des mémoires imprimés , qu'ils furent terminés à Pomponne le 25 juin 1667.

(2) On lit cette abbréviation dans la lettre originale.

qu'à lui d'en pénétrer le mouvement ; et que rien n'affoiblisse s'il vous plaît les sentiments que vous avez toujours eus pour lui (1).

20.

Du même au même.

A Stockholm, ce 12 février 1667.

Il y a un mois qu'une vivante n'est passée du reste de l'Europe en Suède, et nos lettres de tout ce temps attendent au-delà des *Belts* et du *Sund* que les glaces leur permettent de les passer. Vous jugez quel agrément c'est pour un pays que la correspondance de ses proches et de ses amis rend seulement supportable. J'en suis dans l'ennui que vous pouvez croire ; mais comme l'hiver est extrêmement diminué, j'espère que je recevrai tout d'un coup ce qui auroit fait ma joie de quatre semaines.

N'ayant nulle affaire, dans une si grande stagnation de commerce, j'ai eu plus de temps pour achever ma

(1) L'abbé Arnauld a gardé un respectueux silence sur la froideur que son père lui témoignoit ; ce mot lui est seulement échappé : « On peut dire que les nouvelles amitiés avoient toujours en lui quelque préférence sur les anciennes. Il est aisé de juger par là que ses enfants n'étoient pas ce qu'il aimoit le plus. » (*Mémoires*, 1^{re} partie, pag. 2.)

relation. Elle est presque finie, et la plus grande joie que j'aurois seroit de vous la pouvoir envoyer. Mais on n'est pas maître de hasarder de telles choses. Vous y aurez quelque jour une belle occasion de vous venger des chicanes que je vous ai faites sur Joseph, et je m'attends bien que vous aurez trop de raisons de me la tailler en pièces. Aussi est-ce mon coup d'essai en histoire, car je crois la pouvoir nommer ainsi, tant je la trouve longue, et tant elle me déplaît. Je n'y ai pourtant mis que ce qui est de ma négociation, ou qui y a rapport, ou que j'ai pu prendre dans les lettres des divers ministres avec qui j'ai correspondance. Je suis persuadé qu'elle ne vaudra rien, et que, pour la mettre en état de la donner, il en faudra ôter les deux tiers; mais au moins m'a-t-elle occupé pendant bien des heures où je n'aurois su que faire, et j'en retiendrai mieux tous les intérêts dont j'ai eu connoissance. Je la fais mettre au net; après cela je ne la veux plus revoir que je n'en aie besoin, afin de l'oublier et d'en mieux connoître les défauts, que je ne connois déjà que trop. Je vous assure que ce petit essai me rebuiteroit terriblement d'écrire, quand j'en aurois envie, tant je vois de peine à s'en tirer (1).

Comme cette lettre n'arrivera auprès de vous qu'au commencement du mois de mars, je vous félicite du retour du soleil et des beaux jours. Je voudrois bien que le mien les suivit bientôt, mais c'est à quoi je ne

(1) Cette relation de l'ambassade de M. de Pomponne n'a pas été publiée.

vois pas lieu de prétendre. Je vous salue très humblement, et mon frère (1) avec vous.

21.

Du même au même.

A Stockholm, ce 26 février 1667.

L'éclaircissement que vous souhaitez que je tire de l'opinion des Grecs et des Moscovites, sur les questions que vous m'avez envoyées, ne pouvoit venir dans un temps où je fusse plus proche de vous en donner de fort authentiques. Il y a plus de sept mois que M. de Lyonne m'envoya un papier que M. l'abbé de Moissy lui avoit donné, dans lequel il exposoit les sentiments de l'église catholique, des luthériens et des calvinistes touchant l'Eucharistie, et me prioit, s'il étoit possible, de savoir au vrai, par les évêques de Moscovie eux-mêmes, à laquelle de ces trois confessions ils s'attachoient. J'eus recours à M. le grand-chancelier de Suède, pour me faire lier un commerce qui n'est pas fort ouvert avec Moscou, et il me promit d'envoyer au ministre que le roi de Suède tient auprès du czar, les questions qui excitoient ma curiosité, et de m'en faire avoir une réponse. Je les lui donnai traduites en latin, et depuis tout ce temps, comme la paix que la Suède a

(1) M. de Luzancy.

faite avec le Moscovite avoit apparemment occupé son ministre, je n'en avois point ouï parler. Enfin M. le grand-chancelier m'envoya, il y a quelques jours, un extrait de ses lettres, par lesquelles il lui rendoit compte de cette affaire. Il lui mande qu'il avoit vu le métropolitain de Moscou, lui avoit montré les propositions, et que ce dernier lui avoit promis de lui en donner son sentiment par écrit; que quelque temps après le même archevêque s'étoit présenté au czar, ce papier à la main, lui avoit proposé ce en quoi il consistoit, et lui avoit demandé la permission d'y répondre; que le czar l'ayant accordée, il avoit déjà commencé à le faire. L'envoyé de Suède mande qu'il lui avoit fait voir cinq feuilles qu'il en avoit écrites. Néanmoins, avant de lui donner sa réponse, il lui a témoigné qu'il vouloit attendre les patriarches de Constantinople et d'Alexandrie qui devoient arriver de jour en jour, afin de donner conjointement leur opinion, et de la certifier de leurs sceaux et de leurs sceaux. Voilà où nous en sommes, nous attendons de jour en jour cet acte, qui seroit une espèce de déclaration d'un concile de l'église grecque.

Mais en attendant un témoignage si authentique, je ne laisse pas de vous en envoyer un autre, qui ne me fait pas voir avec moins de certitude, quoique avec moins de poids, quelle est l'opinion de cette église sur le mémoire que vous m'avez envoyé. Le traité que le feu roi de Suède fit avec Ragotzki, prince de Transylvanie, et avec le prince de Moldavie, coûta les états à l'un et à l'autre, par la persuasion que le grand-seigneur conçut qu'il y avoit quelque jonction résolue contre lui

Il déposa le prince de Moldavie, qui ayant perdu ses biens et ses états eut recours à la Suède, pour laquelle il en avoit été chassé, et il en obtint quelques terres en Poméranie, où il a toujours demeuré depuis. Ce prince a envoyé ici depuis peu de mois, pour ses intérêts, un gentilhomme, nommé le baron Spatari, qui avoit été long-temps secrétaire d'état lorsqu'il régnoit, et qui a depuis commandé des troupes sous les deux maîtres que le Turc a tout de suite donnés à cette province. Le prince a profité d'une visite qu'il lui étoit allé rendre, en se trouvant en Allemagne, pour lui faire entreprendre ce voyage, et il le chargea d'une lettre qu'il me rendit. Je fus surpris de trouver un homme, si voisin de la Tartarie, autant instruit aux langues, et avec une connoissance aussi générale de toutes choses. Il parle bien latin, mais il prétend que, comme sa principale étude a été le grec, il y est beaucoup plus savant; vous en jugerez. Il sait assez bien l'histoire, et particulièrement celle de l'église; et comme il a fort étudié les questions qui sont entre notre religion et la grecque, et même entre les luthériens et les calvinistes, je l'ai cru aussi capable qu'homme du monde de bien savoir l'opinion des Grecs. Il a été long-temps ministre de ses princes à la Porte, et c'est par là qu'il m'a expliqué que ce que mande de Moscou le résident de Suède, que les patriarches y doivent venir, ne peut être exact, parcequ'ils ne sortent pas ainsi de leurs sièges. Ce sont seulement leurs légats qu'ils envoient pour apaiser le trouble que la déposition du patriarche de Moscou avoit causé. Comme il est constant que la Moldavie et la Moscovie

sont de la communion grecque , je ne puis douter que ce que j'attends de Moscou ne soit conforme à ce que j'ai appris de lui , et j'ai été bien aise de vous envoyer la réponse que je l'ai prié d'écrire sur la question que vous voulez éclaircir (1). Il y travaille, et j'espère l'avoir avant de fermer mon paquet. Il convient généralement avec nous sur toutes ces choses , et n'en diffère que sur la *procession* du Saint-Esprit ; aussi vient-il toutes les fêtes à la messe chez moi ; et à l'exception du *credo*, où il oublie le *filioque*, il n'y a pas un meilleur catholique.

22.

Du même au même.

A Stockholm, ce 23 juillet 1667.

..... Enfin, j'ai la réponse que j'attendois de Moscovie; le résident du roi de Suède, qui en est revenu, l'a apportée lui-même, et M. le grand-chancelier de Suède me la remit hier entre les mains. C'est un discours latin de soixante et six pages de grand papier. Il

(1) L'écrit de ce gentilhomme est intitulé: *Stella orientalis occidentali splendens, id est sensus ecclesiæ, scilicet græcæ, de transsubstantiatione corporis Domini, à Nicolao Spadario, Moldavo-Lacone, barone, ac olim generali Wallachiæ; conscriptum Holmiæ, anno 1667, mense februario.* Il a été inséré dans le livre XII de la *Perpétuité de la foi*, ouvrage dans lequel le docteur Arnauld et Nicole ont victorieusement réfuté les erreurs de Claude, et ont établi que la croyance de l'église catholique sur le sacrement de l'eucharistie, n'a jamais éprouvé de changement.

est écrit par le métropolitain de Gaza, qui l'a signé de sa main; je ne l'ai point lu, mais mon aumônier qui est habile et grand prédicateur en allemand, me vient de dire qu'il est sagement et éloquemment écrit. Il établit absolument comme nous, sans différence quelconque, la transsubstantiation et l'adoration du Saint-Sacrement. Il n'y a que le pain avec levain et le calice qui distinguent leur communion de la nôtre.

Il établit aussi le sacrifice de la messe *pro vivis et mortuis*, le culte des saints, et le sacerdoce qui donne aux seuls évêques le pouvoir de consacrer les prêtres; il réfute saint Cyrille, que M. Claude a allégué comme un apostat et un hérétique. Enfin il ne peut y avoir rien de plus authentique pour appuyer cet article de la *Perpétuité de la foi*. Je ferai copier ce traité, et je vous l'enverrai feuilles par feuilles, afin de ne point hasarder l'original (1).

J'ai commencé *Joseph*, depuis le règne d'Hérode, et je l'ai poussé jusqu'à la fin. En vérité, je n'y ai rien trouvé à critiquer, je l'ai repris ensuite par le commencement, et en ai lu quatre heures. Ce n'est point seulement une bonne, c'est une très agréable lecture.

(1) Le métropolitain de Gaza adresse son écrit sur la croyance des Grecs et des Mosecovites à Jean de Lilienthal, résident de la cour de Suède à Moscou. Ce monument de la doctrine de l'église a été inséré en entier dans le livre XII de la *Perpétuité de la foi*, Paris, 1670, page 59 de l'appendix du tome I^{er}. Il est daté: *Datum in Alexiano musæo, anno salutis 1666, octavo novembris*. Le métropolitain l'a ainsi signé: *Paysius Ligaridius, chius*. Ce dernier mot indique qu'il étoit de l'île de Scio.

23.

Du même au même.

A Stockholm, ce 13 août 1667.

.... Voici la troisième feuille de l'écrit du Moscovite ; dans trois ordinaires vous aurez tout. J'ai voulu parler moi-même à M. de Lilienthal qui l'a apporté ; il a été pendant deux ans résident du roi de Suède à la cour du grand-duc de Moscovie. L'opinion de la transsubstantiation est tellement publique dans toute l'église grecque, qui est la même que celle de Moscovie, qu'il me disoit qu'il falloit ne guère connoître ce pays pour la révoquer en doute. Il dit qu'il n'en faut point de marque plus assurée que l'adoration avec laquelle tous les Russes se prosternent dans les rues lorsque l'on porte le Saint-Sacrement. J'ai voulu savoir particulièrement de lui quel étoit le métropolitain de qui il a eu cet écrit. Il me dit qu'il étoit Grec de nation, qu'il avoit été en Italie, et avoit étudié à Padoue, qu'il étoit revenu ensuite à Constantinople, où il avoit été fait métropolitain de Gaza ; qu'il passoit pour un des plus savants de l'église grecque, et qu'il étoit devenu suspect aux Turcs parcequ'il en convertissoit beaucoup ; qu'il s'étoit retiré en Moldavie et en Valachie qui sont de la confession grecque, et que de là, par l'estime générale que l'on avoit pour lui,

il avoit été appelé en Moscovie, lorsque le patriarche fut déposé, il y a deux ans; ce qui eut lieu non seulement à cause des guerres qu'on l'accusoit d'avoir excitées contre la Suède et la Pologne, mais principalement à cause qu'il étoit fort convaincu du péché abominable sur lequel vous avez fait une stance (1). Il est dans la plus grande réputation dans toute l'église de Moscovie, et s'il eût su la langue du pays, il eût été élu patriarche, prélat qui a chez les Moscovites la même autorité et la même considération qu'à le pape parmi nous. Il est logé dans le palais même du grand-duc, qui en fait un cas singulier; cela m'explique ce que vouloit dire *ex Alexeo musæo*, d'où il date son écrit: cela veut dire du palais du grand-duc qui s'appelle *Ivan Alexiovitz* (2). J'ai été d'autant plus aise de parler avec M. de Lilienthal même, que quelques calvinistes qui sont ici vouloient combattre la vérité de ce discours, parcequ'il est écrit en latin, qu'en effet les Russes n'étudient guère d'or-

(1) Pomponne n'a pas été bien informé. Le patriarche Nikon fut déposé, en 1666, pour avoir rendu à la version moscovite de la bible son ancienne pureté, et pour avoir cherché à supprimer des usages superstitieux auxquels le peuple de Moscon étoit très attaché. Il en résulta un schisme qui n'est pas encore entièrement éteint. Nikon s'occupa dans sa retraite à réunir les différentes chroniques dont se composoit l'histoire de la Russie. Son ouvrage a été publié à Saint-Pétersbourg en 1767.

(2) Le czar régnant s'appeloit Alexis Mikhailowitch. Ce prince a fait, pour tirer son peuple de la barbarie, de premiers efforts qui n'ont pas été perdus pour Pierre-le-Grand. Il fit imprimer un code de lois. Il mourut en 1676.

dinaire; mais il s'en trouve quelques uns qui ont des lettres, principalement entre les ecclésiastiques et les moines. Celui-ci qui n'est point Moscovite naturel, mais archevêque grec, en a beaucoup. Il ne faut pas aussi que les huguenots prétendent qu'il y ait aucune différence entre la religion grecque et la moscovite; il n'y en a nulle. Les Russes seulement ont beaucoup de superstitions, de jeûnes et de scrupules que les autres n'ont pas : la croyance est tout-à-fait une (1).

Je sais aussi de M. de Lilienthal le sujet d'un grand démêlé, qui eut lieu l'année passée en Moscovie sur la religion. Il vint de ce que quelques novateurs répandirent qu'il ne falloit rendre le culte que nous rendons aux images, qu'à celles du crucifix, de la Vierge et de saint Nicolas. Il brûloient et déchiroient toutes les autres. Cette opinion, qui causa presque un soulèvement dans l'état, fut détruite par des troupes que le grand-duc envoya, et qui châtièrent les séditeux. J'appris aussi que les Moscovites ne révèrent que les images qui sont plates comme les tableaux et les tailles-douces; ils traitent d'idoles toutes celles qui sont sculptées. Du reste à la seule différence du saint-esprit qu'ils disent *procéder* du père *par* le fils, et que nous disons procéder du père et du fils, il n'y a presque pas de différence entre eux et nous. Ils ont toutefois une grande aversion pour la religion

(1) Il m'a semblé que cette lettre et les deux qui la précèdent méritoient d'être conservées. On y voit avec quel soin scrupuleux les théologiens catholiques ont rassemblé les matériaux qui leur ont servi à combattre les erreurs de Luther et de Calvin.

romaine, et ils ont accordé, dans Moscou, quelques temples aux luthériens et aux calvinistes, qu'ils refusent aux catholiques. Voilà ce que j'ai appris de la Moscovie.

24.

Du même au même.

A Stockholm, ce 4 juin 1667.

Je n'ai point eu de vos lettres cet ordinaire, mais celles que j'ai reçues de Paris m'ont appris une nouvelle qui me déplaît fort; c'est la bulle dont le pape a voulu couronner sa vie. Voilà une action bien méritoire pour le monde où il étoit sur le point d'entrer (1)! Nous verrons ce qu'elle produira, mais je crois que les commissaires en sont pour le moins aussi embarrassés que ceux à qui ils doivent faire le procès. Il s'y trouvera assez de difficultés, et ce n'est pas une petite affaire de condamner M. d'Alet et les autres.

Voilà donc la guerre pour tout de bon avec l'Espagne; je n'en ai rien appris cet ordinaire par les dépêches

(1) Le pape Alexandre VII mourut le 22 mai 1667. Il avoit donné un mois auparavant deux brefs qui commettoient neuf prélats français pour juger les évêques d'Alet, de Beauvais, d'Angers, et de Pamiers, qui, dans leurs mandemens, avoient autorisé leurs diocésains à signer le formulaire, en distinguant le droit du fait. Cette distinction paroissoit raisonnable; mais l'église en ayant ordonné autrement, les fidèles ont dû se soumettre.

du roi, parcequ'elles ont été arrêtées à Bruxelles. C'est une grande et une nouvelle scène pour l'Europe.

La reine Christine étoit arrivée à dix-huit lieues de cette ville. Comme elle avoit amené un prêtre qui lui sert de secrétaire, et qui lui disoit la messe durant le voyage, le roi de Suède envoya au-devant d'elle, pour la prier de le renvoyer; mais lorsque après lui avoir écrit les raisons qui l'obligeoient à le garder, et qui étoient celles de sa religion et de son salut, elle reçut la réponse du roi qui l'obligeoit à la même chose, elle prit sa résolution à l'heure même, renvoya toute la maison du roi de Suède, qui l'avoit accompagnée dans tout le royaume, et elle reprit le lendemain le chemin de Danemarck (1). L'on n'a pas été fâché que la religion fournît ce prétexte pour empêcher sa venue; mais en toutes choses on met ici une rigueur contre les catholiques qui n'est en nul pays du monde (2).

Vous avez su presque aussitôt que nous la mort de la reine de Pologne (3); c'est un grand changement aux affaires de ce royaume.

(1) Dans l'art. *Christine* de la *Biographie universelle*, de M. Michaud, on place, en 1666, le second voyage que cette reine fit en Suède. On voit, par la lettre de M. de Pomponne, qu'il n'eut lieu qu'en 1667.

(2) On accuse les catholiques d'intolérance; cependant c'est dans les sectes qui se sont séparées de l'église romaine que l'on en trouve les exemples les plus révoltants.

(3) Elle mourut d'apoplexie à Varsovie, le 10 mai 1667.

25.

Du même à M. ARNAULD DE LUSANCY (1).

A Stockholm, ce 10 septembre 1667.

J'apprends par ma femme que vous avez eu la fièvre, c'est-à-dire, que vous vous conservez à votre ordinaire. En vérité, mon très cher frère, vous êtes bien incorrigible sur ce chapitre, et vous devriez bien changer, quand ce ne seroit que par les prières que nous vous en faisons. J'ai encore un grand scrupule, que le tourment que vous vous donnez de nos affaires ne contribue à votre mal. Si cela est, autant je vous suis obligé des extrêmes soins que vous en voulez prendre, autant je vous le serois de les abandonner. Au nom de Dieu, pour vous et pour nous, ménagez mieux votre santé. Mon père me mande la pensée qu'il a de garder cet hiver mon fils (2)

(1) Henri-Charles Arnauld, chevalier, seigneur de Lusancy, le troisième fils d'Arnauld-d'Andilly, qui vécut toujours avec son père dans la solitude. Arnauld-d'Andilly, dans son codicille du 8 avril 1667, lui légua son mobilier, en ces termes. « A mon fils de Luzancy, tout « ce que j'ai de meubles, qui, de quelque peu de valeur qu'ils « soient, lui sont d'autant plus propres, que la vie retirée que Dieu « lui a fait la grace d'embrasser, fait qu'il les aimera d'autant plus « qu'ils sont simples. » Tel étoit le caractère des *brouillons* du XVII^e siècle. Que les temps sont changés!

(2) Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne après son père, lieutenant-général au gouvernement de l'Île-de-France. Il

auprès de lui. Je n'ai pas seulement une extrême satisfaction qu'il puisse déjà contribuer en quelque chose à le divertir, mais je trouve tant d'avantage pour cet enfant dans cette proposition que j'en suis infiniment obligé à mon père. Il apprendra mille choses auprès de lui, qui ne seront pas le latin ni l'ouverture à l'étude, mais qui valent incomparablement mieux, et qui seront comme des semences qui se nourriront tout doucement pour le rendre un jour homme de bien et honnête homme (1). Ma femme est seulement en peine du besoin qu'il a d'être encore sous ses yeux, pour mille choses à quoi les hommes ne s'entendent point. Mais l'affection de madame Hippolyte supplée à tout, et je vous prie de lui bien témoigner la confiance que j'y aurois pour des choses beaucoup plus importantes. L'autre scrupule de ma femme est pour le besoin de lui former le corps, en lui montrant à danser. Mais outre que rien ne presse encore extrêmement, et vous et mon père empêcherez assez qu'il ne prenne un méchant air et de mauvaises habitudes; c'est le principal, le reste s'apprend aisément.

mourut à Paris le 9 avril 1737, sans laisser d'enfants. Il ne resta plus de cette famille que Henri-Charles Arnauld, dit *l'abbé de Pomponne*, conseiller d'état d'église, et chancelier des ordres du roi, qui mourut en 1756, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. En lui s'éteignit la famille des Arnauld.

(1) Ces deux expressions ne sont point synonymes. « *L'honnête homme*, dit Bussy-Rabutin, est un homme poli et qui sait vivre; « *L'homme de bien* regarde la religion. » (Lettre à Corbinelli, du 6 mars 1679, n° 659 de notre édition.) *Honnête homme* se prend aujourd'hui dans le sens de la probité.

ment après. Je voudrois qu'il eût au moins cinq ou six ans de plus qu'il n'a, tant je comprends que les choses que mon père lui pourroit dire, dans ses heures inutiles, se pourroient graver utilement dans son esprit.

Je me suis toute ma vie aperçu que les choses que mon oncle de Pomponne (1) me racontoit à Garges, lorsque j'y passai un hiver avec lui, après ma petite vérole (2), ne s'étoient jamais effacées de ma mémoire, et qu'elles ont fait ma première ouverture pour la connoissance des cours, des pays, des affaires et des coutumes étrangères; même mille choses d'histoires, que j'ai toujours retenues: car comme il avoit beaucoup voyagé et beaucoup lu, il avoit une grande instruction. M. d'Angers (*Henry Arnauld*) depuis, sur l'histoire et sur la généalogie, m'a ouvert l'esprit sur ce que je sais. Aussi je crois que rien n'est plus utile pour un enfant que de se trouver dans un domestique éclairé, et de n'entendre rien dire qu'il ne lui soit avantageux de retenir, au lieu que dans les familles ordinaires, il importe qu'ils oublient la plupart des fadaïses qui en font la conversation. Ainsi je le remets, de tout mon cœur, sous le gouvernement de mon père et sous le vôtre. Bonjour, mon très cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

(1) M. de Pomponne-Hacqueville, oncle maternel de M. de Pomponne. Il mourut en 1649. (*Voyez les Mémoires de l'abbé Arnauld*, II^e partie, pag. 159.)

(2) Pomponne étoit alors au collège de Lizieux. (*Voyez les Mémoires déjà cités*, I^{re} partie, pag. 5.)

26.

Du même (1) à M. D'ANDILLY.

A Lille, ce 17 février 1669.

Je vous écrivis en passant à Péronne; nous vîmes le lendemain coucher à Arras (2); mais comme la journée est longue, les chemins effroyables, et que l'essieu de la chaise se cassa, nous y arrivâmes fort tard, par le plus grand vent et la plus forte pluie qui fut jamais. Cette fatigue, qui me mettoit en peine pour ma femme, fut rétablie par la bonne chère et par le bon logement que M. l'abbé de Saint-Éloy, frère de M. l'abbé Le

(1) M. de Pomponne étoit revenu, en 1668, de son ambassade de Suède, et il venoit de recevoir une semblable mission auprès des états de Hollande. (*Voyez les Mémoires de l'abbé Arnauld, III^e partie, pag. 104.*)

(2) Dans une lettre adressée à madame Ladvoeat, sa belle-mère, M. de Pomponne dit qu'il fut reçu à Arras par M. de Montplaisir, lieutenant de roi de cette ville. M. de Saint-Marc, dans l'édition qu'il a donnée en 1759 des poésies du marquis de Montplaisir, dit qu'en 1659 ce dernier étoit lieutenant de roi d'Arras, mais il ignoroit ce qu'il étoit devenu depuis. Il conserva cette charge jusqu'à sa mort, arrivée au mois de juin 1684, comme on le voit par ce passage de Dangeau: « On apprit, dit-il, la mort de M. de Montplaisir, lieutenant de roi d'Arras, homme fort connu par plusieurs bons endroits » (15 juin 1684.)

Roi (1), voulut à toute force que nous prissions chez lui. Nous ne fîmes le lendemain que quatre lieues pour venir coucher à Lens, et avant-hier nous arrivâmes en cette ville, où M. Courtin et M. Pelletier (2), frère de M. le prévôt des marchands, qui est intendant, et nous eût voulu loger, nous ont encore retenus tout aujourd'hui. Nous en partirons demain pour aller à Courtrai, le lendemain à Gand, et de là en un jour et demi à Anvers. J'y trouverai, je crois, un vaisseau que j'ai dit que l'on m'amènerait de Hollande.

Ma femme a trouvé ici madame la maréchale d'Humières, qui n'a oublié aucune sorte de civilité, et qui a peut-être ajouté à ce qu'elle vouloit donner au caractère que je porte, quelque considération pour mon nom; car elle est non seulement fort amie de madame de Longueville (3), de madame de Liancourt (4) et de

(1) Guillaume Le Roi, abbé de Hautefontaine, homme d'une grande piété, mais qui avoit embrassé les opinions de Port-Royal sur la grace. Il a laissé beaucoup d'ouvrages en faveur de la doctrine attribuée à saint Augustin. Il mourut le 19 mars 1684. L'abbé de Saint-Eloy, son frère, mourut au mois de février 1685.

(2) Michel Le Pelletier, frère du contrôleur général. Il mourut doyen des conseillers d'état, le 10 décembre 1725.

(3) La duchesse de Longueville, sœur du grand Condé. Elle demouroit à Port-Royal, et en protégeoit les écrivains. (Voyez la note de la lettre 742 de madame de Sévigné.)

(4) Jeanne de Schomberg, mariée en 1620 à Roger du Plessis, duc de La Roche-Guyon, seigneur de Liancourt. Arnauld d'Andilly lui a adressé plusieurs de ses lettres. Elle mourut le 14 juin 1674. Sa fille unique épousa, en 1659, le prince de Marsillac, fils de l'auteur des Maximes, et elle apporta dans la maison de La Rochefoucauld le duché de La Roche-Guyon et la terre de Liancourt.

mademoiselle de Vertus (1), mais non moins zélée qu'elles pour la *vérité* qu'elles aiment. Ce qui m'a paru singulier, c'est que cette cause n'avoit pas moins de partisans à Lille qu'à Paris, et que la seule qualité de neveu de M. Arnauld (*Antoine*) m'a attiré quelques visites. Plus on voit ce partage de sentiments, plus on doit bénir Dieu de la paix qu'il vient de donner à l'église, et par laquelle il faut espérer qu'il réunira tous les esprits.

J'aurai grande impatience d'apprendre en Hollande ce qu'elle aura produit pour Port-Royal, et je veux croire que les sacrements y sont à cette heure rendus. Le reste suivra bientôt, s'il plaît à Dieu (2).

Vous voulez bien que cette lettre vous soit commune avec mon frère; ma femme et moi nous vous saluons très humblement, et nous l'embrassons de tout notre cœur.

(1) Catherine-Françoise de Bretagne, sœur de la duchesse de Montbazon et de l'abbesse de Malnoue. Elle s'étoit retirée à Port-Royal, et elle y mourut le 21 novembre 1692.

(2) Les quatre évêques, sans rétracter leurs mandemens, avoient fait signer le formulaire dans leurs diocèses, avec cette observation, qu'au regard du fait l'église n'obligeoit qu'à une soumission de respect et de silence. Le pape Clément IX déclara, par une bulle du 19 janvier 1669, qu'il étoit satisfait, et il parut fermer les yeux sur la restriction apportée par les évêques. Ce fut ce qu'on appela la paix de Clément IX, ou la paix de l'église. Une médaille fut frappée, sur laquelle il faut voir les observations du P. d'Avrigny, dans ses *Mémoires chronologiques*.

27.

De LOUIS XIV à M. DE POMPONNE (1).

A Versailles, le 5 septembre 1671.

En recevant cette lettre , vous aurez des sentiments bien différents. La surprise , la joie et l'embarras vous frapperont tout ensemble , car vous ne vous attendez pas que je vous fasse secrétaire d'état , étant dans le fond du nord. Une distinction aussi grande , et un choix fait sur toute la France , doivent toucher un cœur comme le vôtre , et l'argent que je vous ordonne de donner peut embarrasser un moment un homme qui a moins de richesses que d'autres qualités. Après avoir fait ce préambule , je vais expliquer en peu de mots ce que je fais pour vous. Lyonne étant mort (2) , je veux que vous remplissiez sa place ; mais comme il faut donner quelque récompense à son fils , qui a la survivance , et que le prix que j'ai réglé monte à 800,000 liv. , dont j'en donne 300,000 par le moyen d'une charge qui vaque (3) , il faut que vous trouviez le reste. Mais pour y apporter de la facilité , je vous donne un brevet de re-

(1) Il s'est trouvé dans les papiers de Pomponne une copie de cette lettre de la main d'Arnauld-d'Andilly. Nous croyons utile pour l'histoire de ne point laisser ce monument dans l'oubli.

(2) Le 1^{er} septembre précédent.

(3) La charge de premier écuyer de la grande écurie.

tenue des 500,000 liv. que vous devez fournir, en attendant que je trouve dans quelques années le moyen de vous donner de quoi vous tirer de l'embarras où mettent beaucoup de dettes. Voilà ce que je fais pour vous, et ce que je veux de vous.

Travaillez cependant à mettre mes affaires en Suède en état de vous rendre bientôt auprès de moi. Je vous enverrai un successeur qui se servira de vos gens pour le temps qu'il devra demeurer où vous êtes ; et vous partirez pour vous rendre auprès de moi, pour consommer pleinement la grace que je vous fais, qui ne paroît pas petite à beaucoup de gens. Elle vous marque assez l'estime que je fais de votre personne, sans qu'il soit nécessaire que j'en dise davantage. Vous donnerez créance à ce que vous dira ce porteur, et me le renvoyerez aussitôt avec les éclaircissements que je vous demande sur les affaires dont vous êtes chargé.

LOUIS.

RELATION

FAITE PAR M. D'ANDILLY (1),

De la réception que le roi lui fit, lorsqu'il vint le remercier de la grace qu'il venoit d'accorder à son fils.

Après que le roi eut déclaré, le sixième jour de septembre 1671, qu'il avoit choisi le sieur de Pomponne pour remplir la place de secrétaire d'état, vacante par la mort du sieur de Lyonne, et par la démission du sieur de Berny son fils, qui en avoit la survivance, plusieurs personnes ayant dit à sa majesté que je ne manquerois pas sans doute de lui aller rendre de très humbles remerciements d'une si grande grace qu'il avoit faite à mon fils, et sa majesté ayant répondu qu'elle le croyoit, il n'y eut pas lieu de délibérer à m'acquitter de ce devoir.

Ainsi, le dixième jour du même mois, je fus à Versailles avec M. de Bartillat (2) mon intime ami, à qui sa majesté, se souvenant que c'étoit lui qui lui avoit parlé avec plus d'instance pour faire revenir mon fils de son exil, avoit eu la bonté de dire que, dans l'occasion présente, elle se réjouissoit avec lui.

(1) J'ai extrait quelques passages de cette relation dans les notes de la lettre 182 de madame de Sévigné; c'est un chapitre trop curieux à ajouter aux mémoires d'Arnauld-d'Andilly, pour ne pas la faire connoître entièrement.

(2) Ancienne manière d'écrire le nom de Bertillac.

Nous arrivâmes lorsque le roi alloit tenir conseil : et M. de Bartillat lui ayant dit que j'étois là, sa majesté lui répondit : « Amenez-le-moi. » Il n'y avoit avec elle dans la galerie que M. Rose (1), secrétaire du cabinet, qui se retira : ainsi nous demeurâmes seuls, M. de Bartillat et moi, avec sa majesté.

Lorsque je voulois lui faire mon compliment, elle prit la parole d'une manière si obligeante, qu'elle m'ouvrit le cœur, et me donna cette grande liberté de lui parler, qui continua durant cette audience si favorable, et qui fut fort longue. Sa majesté me dit donc d'abord : « Il ne falloit pas une moindre occasion pour vous faire
« sortir de votre solitude, où, quelque retiré que vous
« fussiez, vous n'avez pas laissé de beaucoup faire par-
« ler de vous. Mais je vais vous donner encore une autre
« joie, c'est que vous verrez votre fils plus tôt que vous
« ne pensez : car je lui mande de revenir le plus tôt
« qu'il pourra. »

A quoi je répondis dans les termes les plus respectueux que je pus, pour lui témoigner mon extrême reconnoissance ; je dis entre autres choses que d'autres princes pouvoient donner de grandes charges, mais que les donner d'une manière qui les relevoit encore infiniment au-dessus de ce qu'elles étoient par elles-mêmes, étoit une gloire qui lui étoit réservée,

(1) Toussaint Rose, secrétaire du cabinet du roi, président de la chambre des comptes de Paris. Un mot qu'il dit avec esprit à Louis XIV valut à l'Académie française l'honneur d'être admise à haranguer le roi, de même que les cours souveraines. (*Voyez l'histoire de l'Académie*, de Olivet, tom. II, pag. 11, édit. de 1730.)

et dont nulles paroles ne pouvoient exprimer combien j'étois touché ; que j'osois assurer sa majesté qu'outre la fidélité et la passion pour son service qui étoient héréditaires à mon fils , j'espérois que Dieu lui feroit la grace de la servir avec tant d'application et de désintéressement , qu'elle n'auroit point de regret de l'avoir comblé de ses faveurs ; sa majesté me dit : « Mais
 « vous oubliez à parler de sa capacité. Tout le monde
 « me loue et me remercie du choix que j'ai fait de lui,
 « et je m'en suis réjoui avec Bartillat. »

La suite m'engagea à lui dire sans affectation que le feu roi son père m'avoit fait l'honneur à Bésiers , en 1622 , de me faire offrir la charge de secrétaire d'état , vacante par la mort de M. de Sceaux (1) , en donnant 100,000 écus(2) de récompense à ses héritiers , et que je n'avois pas été assez hardi pour les donner.

(1) Antoine Potier, seigneur de Sceaux , secrétaire d'état et greffier des ordres du roi. Il mourut au siège de Montauban , le 13 septembre 1621. (*Voyez l'Histoire des secrétaires d'état*, de Fauvelet-du-Toc, pag. 211.)

(2) On lit *cent mille livres* dans les *Mémoires* d'Arnauld-d'Andilly (1^{re} partie, pag. 161). On ne connoissoit alors que l'écu d'or, qui, comme sous Henri IV, valoit 60 sous ou 3 livres. Les premiers écus d'argent ont été frappés en vertu de l'édit de Louis XIII, du 23 décembre 1641. « Les suites, dit M. d'Andilly, ont fait voir que
 « je fis une grande faute ; mais on la doit pardonner en ce qu'étant
 « venu à la cour sous le règne de Henri-le-Grand, j'avois été nourri
 « dans la créance qu'il suffisoit de travailler à se rendre digne des
 « charges pour espérer, comme autrefois, de les obtenir sans ar-
 « gent. »

Sa majesté me répondit : « Il en coûtera davantage à
« votre fils : mais cela ne durera guère. »

Sa majesté me dit ensuite beaucoup de bien de mon
fils , et elle termina par ces propres paroles : « Quand
« vous n'auriez autre contentement et autre satisfac-
« tion dans le monde que d'avoir un tel fils , vous de-
« vriez vous estimer très heureux ; et comme il faut
« commencer par bien servir Dieu , pour bien servir
« son roi , je ne doute point qu'il ne satisfasse à tous ces
« devoirs. »

Sa majesté me dit ensuite d'une manière dont je ne
saurois assez bien exprimer quelle fut la grace et la dé-
licatesse : « Au reste, j'ai un avis à vous donner qui
« vous est fort important , car il regarde votre con-
« science ; je crois même qu'il pourroit y avoir sujet de
« vous en confesser : c'est que vous avez marqué dans
« l'histoire de Joseph que vous aviez quatre-vingts ans ,
« et je doute que l'on puisse sans vanité faire voir que
« l'on est capable à cet âge de faire un si grand et un si
« bel ouvrage. »

La suite du discours me fit dire à sa majesté, cela
étant venu à propos, que je me plaignois de ce qu'entre
tant de justes louanges qu'on lui donnoit , il y en avoit
une sur laquelle on n'appuyoit pas assez , qui étoit les
duels ; elle me répondit : « On n'en loue aussi » : et je
lui repartis : « Oui, sire , on vous en loue : mais non pas,
« ce me semble , autant que le mérite une aussi grande
« grace que celle que Dieu vous a faite d'arrêter ce tor-
« rent de sang qui entraînoit dans l'abyme une partie de

« votre noblesse (1); à quoi il a ajouté une autre
 « grace dont votre majesté ne sauroit aussi trop le re-
 « mercier, qui est d'avoir donné la paix à l'église. Car
 « l'église, sire, étant le royaume de Jésus-Christ, c'est
 « une beaucoup plus grande gloire à votre majesté de
 « lui avoir donné la paix que de l'avoir donnée à toute
 « l'Europe. » Ce que sa majesté témoigna fort bien re-
 cevoir.

Elle me dit que dès que j'étois entré, elle m'avoit reconnu. Je lui répondis que je ne pouvois assez m'en étonner, parcequ'il y avoit plus de vingt-six ans que je n'avois eu l'honneur de la voir, lorsque la reine sa mère le tenant par la main dans la galerie du Palais-Royal (2), j'eus l'honneur de parler fort long-temps à cette grande princesse. Sur quoi le roi me dit, et d'autres fois encore durant cet entretien : « La reine ma mère vous aimoit beaucoup. »

Sur ce qu'après je dis ces paroles à sa majesté : « Tout
 « ce que je puis faire, sire, en l'âge où je suis, pour

(1) Il y avoit bien un peu d'amour-propre pour Arnauld-d'Andilly à mettre la conversation sur l'édit des duels ; il l'avoit dressé par ordre du cardinal de Richelieu. Aussitôt que la reine Anne d'Autriche fut régente, elle fit remettre le projet de l'édit au chancelier Seguier, et la sanction royale lui fut donnée au mois de juillet 1643. (*Voyez les Mémoires d'Arnauld-d'Andilly, II^e partie pag. 126.*)

(2) Il y avoit vingt-huit ans. C'étoit peu de temps après la mort de l'abbé de Saint-Cyran, et par conséquent en 1643. (*Voyez les Mémoires d'Arnauld-d'Andilly, II^e partie, pag. 125.*)

« reconnoître les obligations dont mon fils et moi nous
« sommes redevables à votre majesté , c'est de conti-
« nuer dans ma solitude à souhaiter qu'ensuite de tant
« d'immortelles actions qui éterniseront la mémoire de
« votre majesté , Dieu porte ses jours si avant dans le
« siècle à venir, qu'il n'y ait pas moins de sujet d'admirer
« la durée que le bonheur et la gloire de son règne. »
Sa majesté me répondit : « Vous me souhaitez trop. »

Après cela je suppliai sa majesté de me dire si elle me permettoit d'user de la même liberté avec laquelle le roi son père et la reine sa mère avoient toujours eu pour agréable que je leur parlasse. Elle me répondit que oui ; et cela d'une manière si obligeante , que je ne craignis point de lui dire : « Sire , pour ce qui regarde mon fils ,
« votre majesté l'a tellement comblé de ses bienfaits et
« de ses faveurs , qu'il ne sauroit rien désirer davan-
« tage ; mais pour moi , sire , j'avoue que pour être
« pleinement content , il me reste une chose à souhai-
« ter. — Eh quoi ? me répondit le roi. — L'oserois-je
« dire , sire ? lui repartis - je. — Oui , me répliqua sa ma-
« jesté. — C'est , sire , lui dis-je alors , que votre majesté
« me fasse l'honneur de m'aimer un peu. » En achevant ces paroles , je lui embrassai les genoux ; et sa majesté me fit l'honneur de m'embrasser d'une manière qui acheva de me combler d'obligations.

Je pris ensuite congé de sa majesté , et elle me fit l'honneur de me dire : « Je ne prétends pas que ce soit
« la dernière fois que je vous verrai. » Et sur ce que je lui répondis qu'il ne me restoit qu'à prier Dieu pour

elle dans ma solitude , sa majesté me dit : « Cela ne dépendra pas de vous : car si vous ne me venez voir , je vous enverrai querir. »

Il se passa plusieurs autres choses , dans cette longue et si favorable audience , que je ne saurois rapporter , parceque j'étois si attentif à ce que sa majesté me faisoit l'honneur de me dire d'une manière qui me touchoit également l'esprit et le cœur , et à lui répondre , que ma mémoire étoit comme suspendue.

M. de Bartillat étoit lui-même si touché de ce qu'il entendoit dire à sa majesté , et dont il a été le seul témoin , qu'il avoue n'en avoir pu retenir qu'une partie.

Après être sortis de chez le roi , nous fûmes , M. de Bartillat et moi , chez monseigneur le dauphin , qui me reçut très favorablement. Quand la reine fut habillée , je lui allai faire la révérence ; et elle me fit l'honneur de me recevoir aussi parfaitement bien.

Le roi , après avoir tenu conseil , allant à la messe avec cette grande foule de personnes de qualité qui l'y accompagnent toujours , comme je parlois à M. Le Tellier , proche de la chapelle , sa majesté me fit l'honneur de me démêler dans cette presse par un signe de tête et des yeux , et un sourire qui fut pour moi une nouvelle grace qu'elle ajoutoit à tant d'autres.

Sa majesté commanda ensuite à M. Bontemps , capitaine de Versailles , de me donner à dîner , et elle me fit l'honneur de m'envoyer de ses fruits par M. de La Quintinie (1). Après dîner , sa majesté ayant témoigné à M. de

(1) Jean de La-Quintinie , né en 1626 , se livra d'abord à l'exercice

Bartillat qu'elle seroit bien aise que je visse toutes ses eaux, dont la beauté va sans doute au-delà de ce que l'on s'en peut imaginer, elle eut la bonté d'ajouter : « Mais
« comme la reine les veut faire voir à un seigneur es-
« pagnol qui va prendre possession du gouvernement
« d'Anvers, et à sa femme, je crains qu'elle n'y aille
« tard, et que cela mettant M. d'Andilly à la nuit, il ne
« s'enrhume. »

La reine, accompagnée de cette dame espagnole, alla sur le soir voir les eaux. Comme le carrosse de M. Bontemps, dans lequel j'étois, ne pouvoit pas, dans une si longue file de carrosses, arriver aussitôt que sa majesté aux endroits où elle mettoit pied à terre, elle avoit la bonté d'envoyer un valet-de-pied pour me faire avancer; et lorsque l'on fit jouer la grotte, elle me commanda de me mettre tout contre la portière du carrosse où elle étoit, afin que je ne fusse point mouillé.

Il faudroit un long discours pour rapporter toutes les particularités de cette journée, si extraordinaire pour un solitaire, et si longue, que nous ne fûmes de retour à Paris qu'à dix heures du soir.

Je vous assure que sans vous (1), il n'y en auroit jamais eu rien d'écrit. Je me serois contenté d'admirer dans ma retraite ces éminentes qualités du roi que je

du barreau; mais, entraîné par son goût pour l'agriculture, il s'y consacra tout entier. Louis XIV créa pour lui la charge de directeur général des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales. Il a laissé un livre utile.

(1) Il paroît que ce fut à la prière de M. de Lusancy, son troisième fils, que M. d'Andilly écrivit cette relation.

n'aurois pu croire si grandes que je les ai reconnues, quoi que l'on m'en eût rapporté et que mon fils m'en eût dit. Je vous avoue qu'elles m'ont touché de telle sorte, que, quelque extraordinaire que soit le bienfait dont il a honoré mon fils, j'estime infiniment davantage tant de circonstances si obligeantes et si favorables dont il lui a plu de l'accompagner. Oserai-je ajouter que, depuis mon retour, la satisfaction que sa majesté m'a fait l'honneur de témoigner avoir eue de moi ne cède point à tout le reste ?

29.

De M. DE POMPONNE à M. D'ANDILLY.

A Stockholm, le 30 septembre 1671.

Jamais un cœur n'a été si sensible, ni si fortement touché que le mien, mais bien moins de la charge que de la manière et de la bonté avec laquelle il a plu au roi de me faire cette grace. Je la reçois avec autant de respect et de reconnoissance de ses mains, qu'avec humiliation de celles de Dieu. Le poids de la charge me fait peur, je vous l'avoue, non pas du côté des hommes, mais d'un autre, auprès duquel celui-là est si peu de chose. Ne l'ayant prévenu par aucun desir, et n'y ayant d'autre part que celle d'y avoir été appelé par l'ordre de Dieu, je veux espérer de sa miséricorde qu'il lui plaira de me conduire et de me soutenir dans la voix périlleuse dans

laquelle il a voulu me faire entrer. C'est ce que vous lui demandez pour moi, c'est ce que je vous prie de lui demander toujours, et c'est ce que j'espère qu'il me fera la grace de lui demander toute ma vie. Les paroles que le roi vous a dites sont d'une grande consolation, et portent une grande joie à un homme qui souhaite précisément et uniquement les mêmes choses : servir Dieu le premier, et ensuite un roi et un maître à qui on est si étroitement redevable. L'on ne m'a point mandé de quelle manière s'étoit engagée la cour que vous lui avez faite à Versailles. Je n'attends à le savoir qu'à mon arrivée; mais je crois qu'il a répandu sur le père les mêmes témoignages de bonté dont il avoit comblé le fils. Nous avons trop à en louer Dieu, et je ne puis assez lui demander que je puisse y répondre par mes services.

Vous ne devez point craindre que je fasse trop de diligence en m'en retournant au moment des grandes gelées, c'est-à-dire, au mois de janvier. Dans ce pays les chemins sont aussi épouvantables dans les trois mois où nous entrons, qu'ils sont beaux lorsque la glace les a affermis, vers Noël. Quoique je fasse état de partir, ainsi que le roi me l'ordonne, sitôt que M. Courtin sera arrivé, je ne pourrai me rendre auprès de sa majesté en aussi peu de temps que je le souhaiterois.

J'envoie à ma femme la copie de la lettre que le roi m'a fait l'honneur de m'écrire, et de la réponse que je lui ai faite (1). Ce sera pour vous seulement, car, outre qu'il n'est pas bon qu'elle coure, je suis encore si étourdi de

(1) Cette réponse de Pomponne n'a pas été retrouvée.

mon aventure, que je crains d'avoir foiblement expliqué ce que je sentoïis si fortement. M. de Montausier me mande la joie qu'il a eue que vous ayez reçu par lui la première nouvelle. Une des raisons qui me feroit autant souhaiter de partir dès ce moment, seroit d'être dispensé de répondre à l'infinité de lettres que j'ai déjà reçues et que je recevrai; ce seroit une de mes plus rudes fatigues dans la charge de secrétaire d'état.

Le petit troupeau qui est auprès de vous a une grande part à celles que je vais avoir; mais je ne demande point à Dieu qu'elles leur soient utiles, si elles ne le sont pour leur salut. Enfin par une destinée assez étrange, j'arrive dans un poste que vous aviez toujours mérité, pour lequel vous vous étiez si fort instruit, et nous aviez toujours donné l'exemple de nous instruire.

Le gentilhomme ordinaire de sa maison, que le roi m'avoit envoyé, nommé M. de La Gilbertie, est parti aujourd'hui à midi; je l'ai chargé de mes dépêches pour sa majesté.

30.

De M. ARNAULD-D'ANDILLY au ROI.

Ce 23 janvier 1672.

Sire,

Je ne saurois assez rendre de très humbles remerciements à votre majesté d'avoir ajouté à tant d'obligations

dont je lui étois redevable, la grace qu'elle m'a faite de me donner la joie de voir mon fils (1). Je n'osois, sire, me la promettre sitôt, ni même la desirer, parceque je ne dois plus le considérer comme ayant quelques droits sur lui, depuis que votre majesté a bien voulu lui faire l'honneur de se l'acquérir tout entier, par les bienfaits et par les faveurs dont il lui a plu de le combler. Je le désavouerois, sire, pour mon fils, s'il ne faisoit des efforts extraordinaires pour s'en rendre digne. Mais j'espère que, réglant sa conduite par ces admirables paroles que votre majesté m'a fait l'honneur de me dire, *qu'il faut commencer par servir Dieu, et puis servir son Roi*, sa passion à s'acquitter de ces deux devoirs, qui comprennent tous les autres, feront voir à votre majesté qu'il n'est pas avec moins de vérité, de zèle et de reconnaissance que je suis,

Sire,

de votre majesté,

le très humble, très obéissant,
très fidèle, et très obligé sujet
et serviteur.

ARNAULD-D'ANDILLY.

(1) M. de Pomponne étoit arrivé le 17 janvier 1672 de son ambassade de Suède. (Voyez la lettre 214 de madame de Sévigné.)

31.

De M. DE POMPONNE à M. D'ANDILLY.

Ce mardi matin (26 janvier 1672).

Je dérobe un moment à mille affaires qui me pressent et qui m'accablent, pour vous rendre compte d'une qui m'est plus agréable que les autres, quoique le monde ne la croie pas aussi importante : c'est la lettre que vous m'aviez chargée de rendre au roi. Je me trouvais seul dimanche un moment avec lui, avant que M. Colbert ne fût arrivé, car M. Le Tellier s'étant trouvé un peu mal ne vint point au conseil. Le roi me dit d'abord : « Eh bien ! vous avez vu votre père ; vous avez eu « bien de la joie, et vous lui en avez bien donné. » Je lui répondis que c'étoit assurément une des plus grandes dont je puisse être redevable à la bonté de sa majesté, de me permettre de vous aller voir, et j'y ajoutai que la vôtre avoit été telle, qu'elle vous avoit fait prendre une liberté que je ne savois si sa majesté approuveroit. C'étoit de la remercier par une lettre de la permission qu'elle m'avoit donnée. Il me dit en riant : « Ce sot-là ne sait pas « écrire. — En vérité, sire, lui dis-je, je pourrois dire tout « de bon à votre majesté qu'il croit au moins ne plus si « bien écrire qu'il faisoit, depuis que je lui ai fait voir la « lettre que votre majesté me fit l'honneur de m'adresser, lorsqu'elle me combla de ses graces. » Il se défendit

avec son honnêteté ordinaire de ces louanges, que je lui fis voir n'être que votre véritable sentiment. Je lui lus ensuite la lettre, et comme je vins aux dernières paroles que vous répétez de celles qu'il vous avoit dites, il me dit: « En effet, je ne demande que cela de vous; en servant bien Dieu, c'est le fondement de tout le reste. » Je lui témoignai que j'espérois que Dieu me feroit la grace de m'attacher toujours indispensablement à ces deux devoirs, et qu'ils étoient tellement unis, qu'en lui demandant cette double grace, je croyois proprement ne lui en demander qu'une seule. Je repliois la lettre pour la remettre dans ma liasse, ainsi que je fais de toutes celles que j'ai l'honneur de lui lire; mais il avança la main, la prit et la mit dans sa poche. Il daigna ensuite s'informer de votre santé, et prendre part à ma joie de de l'avoir trouvée bonne, après l'inquiétude que votre maladie m'avoit donnée. Voilà pour ce qui regarde la bonté de sa majesté pour vous; en voici de nouvelles pour moi: Ayant achevé, dimanche au soir, toutes les affaires qui regardoient ma charge; et croyant prendre congé de sa majesté pour partir hier matin, il me dit de demeurer pour assister au conseil de justice. Vous remarquerez que ce n'est point en qualité de secrétaire d'état, puisque M. de La Vrillière (1) n'y est point. Ainsi c'est remplir entièrement la place de M. de Lyonne en toutes choses. Comme je n'aime point le nom que

(1) Louis Phélypeaux, seigneur de La Vrillière et de Châteauneuf-sur-Loire. Il étoit secrétaire d'état depuis le 28 juin 1629, et il mourut le 5 mai 1681.

L'on donne à cette sorte de place de ministre, je vous rends compte de ceci seulement pour vous, et que vous témoigniez n'étendre pas la grace du roi au-delà de celles dont il m'a comblé dans la charge de secrétaire d'état. Vous aurez su l'accident étrange de M. de Lyonne; il n'a jusqu'ici aucun mauvais signe, et l'on espère que ce ne sera rien (1). M. le chancelier a renvoyé les sceaux; sa vie, quand elle se prolongeroit quelque temps, ne lui laisseroit plus les facultés de remplir sa charge (2).

Je salue ici mon frère de tout mon cœur; je crains bien d'être dorénavant trop irrégulier.

(1) M. de Berni, fils de M. de Lyonne, étoit tombé par une fenêtre de Versailles, en croyant passer par une porte. (*Voyez la lettre de madame de Sévigné du 27 janvier 1672.*)

(2) Le chancelier Séguier mourut à Saint-Germain-en-Laye le 28 janvier 1672, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

OPUSCULES INÉDITS
DE LA FONTAINE.

A Monsieur le Duc de Bouillon
fillet neveu de fauoris de Mars
qui ne voyez chez vous de toutes parts
ny de vertu ny d'exemple vulgaire,
qui de par vous et de par vostre pere
Auez acquis l'amour de tous les coeurs
Digne heritier d'un peuple de vainqueurs,
Ecoutez moy; qu'un moment de contrainte
Tienne vostre ame attentive a ma plainte:
Sur mon malheur daignez vous arrester;

A Limoge ce 12 Septembre 1663

Je vous promis par le dernier ordinaire la description des chasteaux
de Richelieu a l'oy legèrement pour ne vous en point mentir, et
sans considerer mon peu de memoire, ny la peine que cette
entreprise me deuort donner pour la peine ie n'en parle point,
et tout mari que ie suis ie la veux bien prendre: ce qui me

A Limoge ce 19 Sept 1663

Ce seroit une belle chose que de voyager, s'il ne se falloir point lever si matin
Lad que nous estions monsieur de Chastaneuf et moy; luy pour auoir fait
tout le tour de Richelieu en grosses bottes, ce que ie crois vous auoir mandé,
n'ayant pas deu omettre une circonstance si remarquable; moy pour m'estre
amuse a vous escrire au lieu de dormir; nostre promesse, et la crainte de

AVERTISSEMENT.

On croit faire un véritable présent aux amis des lettres qui se plaisent à réunir les productions des écrivains célèbres, en leur offrant quelques pages de La Fontaine, qui ont échappé jusqu'à ce jour à toutes les recherches. Le poëte inimitable s'y retrouve presque à chaque ligne. Comment ne pas le reconnoître à cette fleur de naïveté, à cette grace à-la-fois naturelle et piquante dont il a si bien gardé le secret?

Ces opuscules sont copiés sur les originaux, écrits en entier de la main de La Fontaine; son orthographe a été conservée; les fautes légères qui lui échappent ont même été respectées; on les a seulement indiquées par des lettres italiques. On a eu la précaution, bien superflue pour les connoisseurs, de faire graver les premières lignes des pièces principales.

Ce recueil commence par une épître au duc de Bouillon, que l'on peut regarder comme un des meilleurs ouvrages de La Fontaine. Voici à quelle occasion il l'a écrite.

Dès le règne de Henri IV, il arrivoit souvent que des roturiers, dans l'espoir de se soustraire

au paiement de la taille, prenoient le titre d'écuyer. Le roi en fit d'expresses prohibitions, par un édit du mois de mars 1600. Louis XIII, au mois de janvier 1634, défendit également d'usurper la noblesse et de prendre la qualité d'écuyer, à peine de 2,000 liv. d'amende. De semblables déclarations furent rendues par Louis XIV, les 30 décembre 1656 et 8 février 1661. Il paroît qu'en vertu de ces ordonnances on produisit des actes, dans lesquels La Fontaine étoit qualifié d'écuyer; les traitants dirigèrent des poursuites contre lui, et en son absence un arrêt par défaut le condamna à 2,000 liv. d'amende (1). La Fontaine s'adresse au duc; il le supplie de mettre ses doléances sous les yeux de Colbert, et d'employer son crédit à le faire décharger de cette condamnation. Les faits rappelés dans l'épître montrent qu'elle a été écrite en 1662 (2).

(1) Cet arrêt émanoit d'une commission qui fut chargée, en 1657, de rechercher les usurpateurs de noblesse. Autrement le procès eût été de la juridiction de la cour des Aides.

(2) A la fin du même siècle, Despréaux eut à soutenir un semblable procès, mais il le gagna. (*Voyez sa lettre à M. Brossette, du 9 mai 1699.*) La famille de Boileau étoit l'une des plus anciennes de la robe. (*Voyez les Mémoires de Miraulmont, sur l'Origine du parlement, Paris, 1612, pag. 38 et 226.*)

L'année suivante , La Fontaine fit le voyage de Limoges avec M. Jannart , oncle de sa femme. Ce dernier étoit substitut du procureur-général ; il resta fidèle à l'amitié , et il composa plusieurs des écrits qui parurent pour la défense de Fouquet(1). Il n'en fallut pas davantage pour déplaire à Colbert, et le généreux ami du surintendant fut enveloppé dans sa disgrâce.

On connoissoit quatre lettres dans lesquelles La Fontaine a transmis à sa femme les détails de ce voyage. Sa narration n'étoit pas terminée ; en finissant la quatrième lettre , le poëte promettoit de donner dans la suivante la description du château de Richelieu.

L'éditeur a eu le bonheur de retrouver deux lettres qui contiennent la suite de ce récit. Dans la première on lit la description de Richelieu ; elle est aujourd'hui d'autant plus curieuse, qu'il reste à peine des vestiges de ce beau château. Les principaux objets d'art qu'il renfermoit ont été vendus au commencement du dernier siècle , et ils sont passés pour la plus grande partie dans la collection du roi et dans celle du duc d'Orléans , régent.

(1) Les héritiers de M. Jannart ont mis sous les yeux de l'éditeur les travaux qui ont servi à composer ces *factum* ; ils sont pour la plus grande partie de la main de M. Jannart.

Le poëte raconte dans la seconde lettre son arrivée à Limoges , et la réception que l'on s'empressa d'y faire à son oncle.

On a placé à la suite de ces pièces trois lettres écrites par La Fontaine à M. Jannart. Elles contiennent encore sur notre poëte quelques traits précieux à recueillir.

ÉPISTRE

A MONSIEUR LE DUC DE BOUILLON.

Fils et neveu de favoris de Mars,
Qui ne voyez chez vous de toutes parts
Ny de vertu ny d'exemple vulgaire,
Qui, de par vous et de par vostre père
Avez acquis l'amour de tous les cœurs ;
Digne héritier d'un peuple de vainqueurs,
Écoutez-moi : qu'un moment de contrainte
Tienne vostre aine attentive à ma plainte ;
Sur mon malheur daignez vous arrêter :
En ce temps-ey c'est beaucoup d'écouter.
La sotté peur d'importuner un prince,
Vice non pas de cour, mais de province,
Comme Phoebus est mauvais courtisan,
M'avoit lié la voix jusqu'à présent.
Une autre peur à son tour me domine,
Et j'ay chassé cette honte enfantine,
Je parle enfin, et fais parler encor,
Non mon mérite, il n'est pas assez fort,
Mais mon seul zèle, et sa ferveur constante,
Car tout héros de cela se contente :
Mais pour toucher un prince généreux
C'est bien assez que l'on soit malheureux.
Je le suis donc graces à l'écurie,
Et ne suis pas seul de ma confrairie.
Un partisan nous ruine tout net ;
Ce partisan c'est La Vallée-Cornay.

Dessous sa grife il faut que chacun danse ;
 D'autre antechrist je ne connois en France.
 Homme rusé, Janus à double front,
 L'un de rigueur, l'autre à composer prompt.
 Les distinguer n'est pas chose facile ;
 L'un après l'autre ils exercent ma bile :
 Quant La Vallée, en se faisant prier,
 Dit qu'il me veut manger tout le dernier,
 Cornay poursuit, et quand Cornay retarde,
 A La Vallée il me faut prendre garde.
 Prince je ris, mais ce n'est qu'en ces vers ;
 L'ennui me vient de mille endroits divers.
 Du parlement, des aydes, de la chambre (1),
 Du lieu fameux par le sept de septembre (2),
 De la Bastille et puis du Limosin (3),
 Il me viendra des Indes à la fin.
 Je ne dis pas qu'il soit juste qu'on voye
 Le nom de noble à toutes gens en proye ;
 C'est un abus, il faut le prévenir,
 Et sans pitié les coupables punir ;
 Il le faut, dis-je, et c'est où nous en sommes :
 Mais le moins fier, mais le moins vain des hommes !
 Qui n'a jamais prétendu s'appuyer

(1) La chambre de l'arsenal instruisoit le procès du surintendant.

(2) C'est le jour où M. Fouquet fut arrêté. (Note de la main de La Fontaine) à Nantes, 1661.

(3) Madame Fouquet, femme du surintendant, avoit été conduite à Limoges. (Voyez la lettre du roi à la reine sa mère, du 5 septembre 1661, dans les œuvres de Louis XIV, tom. V, pag. 52, et les mémoires pour servir à l'histoire de M. R., pag. 56.) Il résulte de ces diverses circonstances que cette épître a été écrite en 1662.

Du vain honneur de ce mot d'écuyer,
 Qui rit de ceux qui veulent le *parêtre*,
 Qui ne l'est point, qui n'a point voulu l'estre !
 C'est ce qui rend mon esprit estonné.
 Avec cela je me vois condamné,
 Mais par défaut. J'estois lors en Champagne,
 Dormant, resvant, allant par la campagne,
 Mon procureur dessus quelque autre point,
 Et ne songeant à moy ny peu ny point,
 Tant il croyoit que l'affaire estoit bonne.
 On l'a surpris ; que Dieu le lui pardonne !
 Il est bon homme, habile, et mon ami,
 Sçait tous les tours ; mais il s'est endormi.
 Thomas-Bousseau (1) n'en a pas fait de mesme ;
 Sa vigilance en tels cas est extrême :
 Il prend son temps , et fait tout ce qu'il faut
 Pour obtenir un arrest par défaut.
 Le rapporteur m'en a donné l'endosse,
 En celuy-cy mettant toute la *sausse*.
 S'il eust voulu quelque peu différer,
 La cour, seigneur, eust pu considérer
 Que j'ay tousjours esté compris aux tailles ,

(1) M^e Bousseau, procureur au parlement de Paris, occupoit pour les traitans, qui ayant affermé les tailles, avoient droit aux amendes prononcées contre ceux qui cherchoient à se soustraire au payement de cet impôt. On le voit par la déclaration du 8 février 1661, où il est dit que M^{es} Bousseau et du Cansion seront tenus de mettre au greffe un état signé d'eux, contenant les noms de ceux qu'ils prétendront faire assigner, comme étant usurpateurs de noblesse. (*Voyez l'Abrégé chronologique d'élits, déclarations, etc. concernant le fait de noblesse*, publié par Cherin; Paris, 1788, pag. 136.)

Qu'en nul partage , ou contract d'épousailles ,
 En jugemens intitulez de moy ,
 En acte aucun qui puisse nuire au roy ,
 Je n'ay voulu passer pour gentilhomme ;
 Thomas-Bousseau n'a sceu produire en somme
 Que deux contracts, si chetifs que rien plus ,
 Signez de moy , mais sans les avoir leus ;
Et lisez-vous tout ce qu'on vous apporte ?
 J'aurois signé ma mort de mesme sorte.
 Voilà , seigneur, le fait en peu de mots.
 Je vous arreste à d'estranges propos :
 N'en accusez que ma raison troublée ;
 Sous le chagrin mon ame est accablée ;
 L'excès du mal m'oste tout jugement.
 Que me sert-il de vivre innocemment ,
 D'estre sans faste , et cultiver les Muses ?
 Hélas ! qu'un jour elles seront confuses ,
 Quand on viendra leur dire en soupirant :
 « Ce nourriçon que vous chérissiez tant ,
 « Moins pour ses vers que pour ses mœurs faciles ,
 « Qui préféroit à la pompe des villes
 « Vos antres cois , vos chants simples et doux ,
 « Qui dès l'enfance a vescu parmi vous ,
 « *Est* succombé sous une injuste peine ;
 « Et d'affecter une qualité vaine ,
 « Repris à faux , condamné sans raison ,
 « Couvert de honte est mort dans la prison !
 Voilà le sort que les dieux me promettent ;
 Et sous Louis ces choses se permettent !
 Louis , ce sage et juste souverain ,
 Que ne sçait-il qu'un arrest inhumain
 M'a condamné , moi qui n'ay point fait faute !

A quelle *amande*? Elle est, seigneur, si haute,
 Qu'en la payant je ne feray point mal
 De stipuler qu'au moins dans l'hospital,
 Puisqu'il ne faut espérer nulles graces,
 Pour mon argent j'obtiendray quatre places:
 Une pour moy, pour ma femme une aussi,
 Pour mon frère (1) une, encor que de cecy
 Il soit injuste après tout qu'il pâtisse;
 Bref pour mon fils, y compris sa nourrice;
 Sans point d'abus les voilà justement
Contant pour un la nourrice et l'enfant:
 Il est petit et la chose est bien juste.
 Si toutefois nostre monarque auguste
 Cassoit l'arrest, cela seroit, seigneur,
 Selon mon sens, bien plus à son honneur.
 De luy parler, je n'en vaux pas la peine;
 S'il s'agissoit de quelque grand domaine,
 De quelque chose importante à l'estat,
 Si c'estoit, dis-je, une affaire d'éclat,
 Je vous prierois d'implorer sa justice.
 A ce défaut, il est bon que j'agisse

(1) Claude de La Fontaine, frère de *Jean*, entra d'abord, comme celui-ci, dans l'ordre de l'Oratoire; l'ayant ensuite quitté, il se retira à Nogent-l'Artaut, près de Château-Thierry, et il y mourut du vivant de son frère. Il avoit fait donation, en 1649, de tous ses biens à Jean de La Fontaine, à la condition de lui payer une rente viagère; mais comme il arrivoit souvent que La Fontaine oubloit de s'acquitter, son frère étoit obligé de l'en faire souvenir par des actes d'huissiers. On conserve encore quelques uues de ces *sommations* dans la famille du poëte.

Près de celui qui dispose de tout (1),
 Qui par ses soins peut seul venir à bout
 De réformer, de restablir la France,
 Chasser le luxe, amener l'abondance,
 Rendre le prince et les sujets *contents*;
 Mais il lui faut encore un peu de temps,
 Et le mal est que je ne puis attendre ;
 Moy mort de faim, on aura beau m'apprendre
 L'heureux estat où seront ces climats ;
 Pour en jouir je ne reviendray pas.
 Demandez donc à ce ministre rare,
 Que par pitié du reste il me sépare.
 Il le fera, n'en doutez point, seigneur.
 Si vostre épouse estoit mesme d'humeur
 A dire encore un mot sur cette affaire ;
 Comme elle sçait persuader et plaire,
 Inspire un charme à tout ce qu'elle dit,
 Touche tousjours le cœur quant et l'esprit ;
 Je suis certain qu'une double entremise,
 De cette *amande* obtiendroit la remise.
 Demandez-la, seigneur, et m'en croyez ;
 Mais que ce soit si bien que vous l'ayez,
 Et vous l'aurez ; j'engage à vostre altesse
 Ma foy, mon bien, mon honneur, ma promesse,
 Que ce ministre aymé de nostre roy,
 Si vous parlez, inclinera pour moy.

(1) M. Colbert. Si La Fontaine, comme les autres hommes, a voit connu le ressentiment, que ne lui en eût-il pas coûté d'être réduit à de telles prières auprès du persécuteur de Fouquet !

SUITE DE LA RELATION
DU VOYAGE DE LIMOGES.

A Madame DE LA FONTAINE.

A Limoge, ce 12 septembre 1663

Je vous promis par le dernier ordinaire la description du chasteau de Richelieu; assez légèrement pour ne vous en point mentir, et sans considérer mon peu de mémoire, ny la peine que cette entreprise me devoit donner: pour la peine, je n'en parle point, et tout mari que je suis je la veux bien prendre (1): ce qui me retient, c'est le défaut de mémoire; pouvant dire la plus-part du temps que je n'ay rien veu de ce que j'ay veu, tant je sçais bien oublier les choses. Avec cela, je crois qu'il est bon de ne point passer par dessus cet endroit de mon voyage, sans vous en faire la relation. Quelque

(1) La Fontaine faisoit beaucoup valoir sa complaisance envers sa femme. « J'emploie, dit-il dans sa troisième lettre, les heures qui me sont les plus précieuses à vous faire des relations, moi qui suis enfant du sommeil et de la paresse. Qu'on me parle après cela des maris qui se sont sacrifiés pour leurs femmes! Je prétends les surpasser tous, etc. »

mal que je m'en acquitte, il y aura toujours à profiter . et vous n'en vaudrez que mieux de sçavoir, simon toute l'histoire de Richelieu, au moins quelques singularitez qui ne me sont point eschapées, parce que je m'y suis particulièrement arrêté. Ce ne sont peut-estre pas les plus remarquables, mais que vous importe? De l'humeur dont je vous connois, une galanterie sur ces matières vous plaira plus que tant d'observations sçavantes et curieuses. Ceux qui chercheront de ces observations sçavantes dans les lettres que je vous escriis se tromperont fort; vous sçavez mon ignorance en matière d'architecture, et que je n'ay rien dit de Vaux que sur des mémoires (1): le mesme avantage me manque pour Richelieu: véritablement, au lieu de cela, j'ay eu les avis de la concierge et ceux de monsieur de Chasteau-neuf (2): avec l'ayde de Dieu et de ces personnes, j'en sortiray. Ne laissez pas de mettre la chose au pis, car il vaut mieux ce me semble estre trompée de cette façon que de l'autre. En tous cas, vous aurez recours à ce que monsieur Desmarets a dit de cette maison. C'est un grand maistre en fait de descriptions; je me garderois bien de particulariser aucun des endroits où il a pris plaisir à s'estendre, si ce n'estoit que la manière dont je vous

(1) On n'a que des fragments du poëme que La Fontaine composa sur le château de Vaux. (*Voyez ses OEuvres diverses.*)

(2) Valet-de-pied qui avoit ordre d'accompagner M. Jannart jusqu'à Limoges, lieu de son exil.

escriis ces choses n'a rien de commun avec celle de ses *promenades* (1).

Nous arrivâmes donc à Richelieu par une avenue qui borde un côté du parc. Selon la vérité, cette avenue peut avoir une demi-lieue, mais à *conter* selon l'impatience où j'étois, nous trouvâmes qu'elle avoit une bonne lieue tout au moins. Jamais préambule ne s'est rencontré si mal à propos, et ne m'a semblé si long. Enfin on se trouve en une place fort spacieuse : je ne me souviens pas bien de quelle figure elle est : Demi-rond, ou demi-ovale, cela ne fait rien à l'histoire, et pourveu que vous soyez avertie que c'est la principale entrée de cette maison, il suffit. Je ne me souviens pas non plus en quoy *consiste* la basse-cour, l'avant-cour, les arrière-cours, ny du nombre des pavillons et corps de logis du chasteau, moins encore de leur structure. Ce détail m'est échapé, de quoi vous estes femme encore une fois à ne vous pas soucier bien fort. C'est assez que le tout

(1) Voyez les *Promenades de Richelieu*, ou les *Vertus chrétiennes*, par J. Desmarets, Paris, 1653, petit in-8° de 63 pages. Ainsi que le dit La Fontaine, la manière de Desmarets n'a rien de commun avec la sienne. L'ouvrage de Desmarets est tout à-la-fois mystique et descriptif; chacune de ses *promenades* est consacrée à une vertu chrétienne, et ce n'est qu'à l'aide d'un travail que l'auteur n'a pas eu l'adresse de dissimuler, que la description de Richelieu est ramenée dans ce cadre singulier. Ce petit poëme présente plusieurs passages qui ne sont pas dépourvus d'agrément. On les citera, parceque La Fontaine y a fait allusion. La rareté fait aujourd'hui le principal mérite de cet opuscule.

est d'une beauté, d'une magnificence, d'une grandeur dignes de celui qui l'a fait bastir. Les fosses sont larges et d'une eau très pure. Quand on a passé le pont-levis, on trouve la porte gardée par deux dieux, Mars et Hercule. Je louay fort l'architecte de les avoir placez en ce poste-là, car puisqu'Apollon servoit quelquefois de simple commis aux secrétaires de son éminence, Mars et Hercule pouvoient bien lui servir de suisses. Ils mériteroient que je m'arrestasse à eux un peu davantage, si cette porte n'avoit des choses encor plus singulières. Vous vous souviendrez sur-tout qu'elle est couverte d'un dôme, et qu'il y a une Renommée au sommet (1): c'est une déesse qui ne se plaist pas d'estre enfermée, et qui s'ayme mieux en cet endroit que si on luy avoit donné pour retraite le plus bel appartement du logis.

Mesme elle est en une posture
Toute preste à prendre l'essor;
Un pied dans l'air, à chaque main un cor,
Légère et déployant les aïles,
Comme allant porter les nouvelles

(1) On joint ici les vers de Desmarets sur cette Renommée. Le poëte y fait allusion aux troubles de la Fronde.

Sur la pointe d'un dôme ici semble emplumée
Partir pour un grand vol la prompte Renommée.
Autour d'elle je vois ces oiseaux voler,
Pour partir avec elle ou pour la consulter,
Voulant porter bientôt sur leurs ailes légères
Les discords des François aux terres étrangères.

(IV^e Promenade.)

Des actions de Richelieu,
 Cardinal, duc et demi-dieu :
 Telle enfin qu'elle devoit estre
 Pour bien servir un si bon maistre ;
 Car tant moins elle a de loisir
 Tant plus on luy fait de plaisir (1).

Cette figure est de bronze et fort estimée (2). Aux deux costez du frontispice que je deseris, on a eslevé en manière de statues, de pyramides si vous voulez, deux colonnes du corps desquelles sortent des bouts de navires ; (*bouts de navires* ne vous plaira guère, et peut-estre aymeriez-vous mieux le terme de pointes ou celui de becs : choisissez le moins mauvais de ces trois mots-là : Je doute fort que pas un soit propre ; mais j'ayme autant m'en servir que d'appeller cela colomnes rostrales) ; ce sont des restes d'amphithéâtre qu'on a rencontré fort heureusement, n'y ayant rien qui convienne mieux à l'amirauté, laquelle celuy qui a fait bastir ce chasteau

(1) La Fontaine affectionnoit cette tournure qu'il a empruntée de la langue italienne ; il l'a encore employée dans un dizain adressé à M. Fouquet, qui trouvoit que trois madrigaux étoient loin d'acquitter la dette de son poëte.

Quand ils sont bons, en ce cas tout prud'homme
 Les prend au poids au lieu de les compter :
 Sont-ils méchants, tant moindre en est la somme,
 Et tant plus tost on s'en doit contenter.

(2) Cette Renommée étoit de Berthelot, sculpteur, sur lequel on n'a conservé aucun renseignement. On ignore ce qu'elle est devenue. (*Voyez le Château de Richelieu avec des réflexions morales*, par Vignier, Saumur, 1676, in-8°, pag. 10.)

joignoit à tant d'autres titres. De dedans la cour et sur le fronton de la même entrée, on voit trois petits Hercules, autant poupins et autant mignons que le peuvent estre de petits Hercules (1); chacun d'eux garni de sa peau de lion et de sa massue : (Cela ne vous fait-il point souvenir de ce Saint-Michel garni de son diable ?) Le statuaire en leur donnant la contenance du père, et en les proportionnant à sa taille, leur a aussi donné l'air d'enfants, ce qui rend la chose si agréable qu'en un besoin ils passeroient pour Jeux ou pour Ris, un peu membrus à la vérité. Tout ce frontispice est de l'ordonnance de Jacques Le Mercier (2), et a de part et d'autre un mur en *terrace* qui découvre entièrement la maison, et par où il y a apparence que se communiquent deux pavillons qui sont aux deux bouts. Si le reste du logis n'arreste à proportion de l'entrée, ce ne sera pas ici une lettre mais un volume : Qu'y feroit-on ? Il faut bien que j'employe à quelque chose le loisir que le roy nous donne. Autour du chasteau sont force bustes et force statues, la plus-

(1) Ces petits Hercules étoient antiques et très beaux, dit Vigier au livre cité.

(2) L'un de nos plus grands architectes. Il a construit la Sorbonne, le *Palais-Cardinal*, appelé *Palais-Royal*, depuis que le cardinal de Richelieu en a fait don au roi ; il ne reste qu'une aile sur la cour de la construction de Jacques Le Mercier ; elle est reconnoissable par les proues de vaisseaux, symbole de la charge de grand-amiral dont étoit revêtu le cardinal de Richelieu. L'église de Saint-Roch, commencée en 1653, a été le dernier ouvrage de Jacques Le Mercier ; il mourut en 1660, et l'on termina l'édifice d'après ses plans. Le portail n'a été bâti que sous Louis XV.

part antiques ; comme vous pourriez dire des Jupiters, des Apollons, des Bacchus, des Mercures et autres gens de parçille estofe ; car pour les dieux je les connois bien, mais pour les héros et grands personnages, je n'y suis pas fort expert : mesme il me souvient, qu'en regardant ces *chef-d'œuvres*, je pris Faustine pour Vénus ; (à laquelle des deux faut-il que je fasse réparation d'honneur ?) et, puisque nous sommes sur le chapitre de Vénus, il y en a quatre de bon *conte* dans Richelien, une entre autres divinement belle, et dont monsieur de Maucroix (1) dit que Le Poussin luy a fort parlé, jusqu'à la mettre au-dessus de celle de Médicis. Parmi les autres statues qui ont là leur appartement et leurs niches, l'Apollon et le Bacchus emportent le prix au goust des sçavants ; ce fut toutefois Mercure que je considéray davantage, à cause de ces hirondelles qui sont si simples que de luy confier leurs petits, tout larron qu'il est ; lisez cet endroit des *promenades de Richelieu* (2) ; il m'a

(1) François de Maucroix, chanoine de Rheims, plus connu par sa liaison avec La Fontaine que par ses ouvrages.

(2) Mainte hirondelle passe avec son aile aigue,
 Consulte de ces dieux la réponse ambigue,
 Va cent fois et revient, gazouillant à l'entour
 De Jupiter, de Mars, de Vénus et d'Amour.
 Mais n'en vois-je pas une insolente et profane
 Qui gâte de son nid le carquois de Diane ?
 Une autre a pour abri la harpe d'Apollon :
 Cette autre de Pomone habite un creux melon.
 J'admire celle-ci qui simple s'aventure
 De confier sa race à ce larron Mercure.

(IV^e Promenade.)

semblé beau, aussi bien que la description de ces deux captifs (1), dont monsieur Desmarets dit que l'un porte ses chaînes patiemment, l'autre avecque force et contrainte: On les a placez en lieu remarquable, c'est-à-dire, à l'endroit du grand degré, l'un d'un costé du vestibule, l'autre de l'autre; ce qui est une espece de consolation pour ces marbres, dont Michel-Ange pouvoit faire deux empereurs.

L'un toutefois de son destin soupire,
L'autre paroist un peu moins mutiné.
Heureux captifs! si cela se peut dire
D'un marbre dur et d'un homme enchaîné.

Je ne voudrois estre ny l'un ny l'autre
Pour embellir un séjour si charmant;
En d'autres cas vostre sexe et le nostre
De l'un des deux se pique également.

Nous nous piquons d'estre esclaves des dames,
Vous vous piquez d'estre marbres pour nous;
Mais c'est en vers, où les fers et les flames
Sont fort communs et n'ont rien que de doux.

Pardonnez-moi cette petite digression; il m'est impossible de tomber sur ce mot d'esclave sans m'arrester;

1) Laissons, dit Desmarets,

... Ces nobles captifs vivans dans la sculpture,
Dont l'un brave le sort, l'autre triste l'endure;
En qui ses derniers coups l'art voulut réserver.
Défiant l'avenir d'oser les achever.

(1^{re} Promenade.)

que voulez-vous? Chacun ayme à parler de son mestier; cecy soit dit toutefois sans vous faire tort. Pour revenir à nos deux captifs, je pense bien qu'il y a en autrefois des esclaves de vostre facon qu'on a estimez, mais ils auroient de la peine à valoir autant que ceux-cy. On dit qu'il ne se peut rien voir de plus excellent, et qu'en ces statues Michel-Ange a surpassé non seulement les sculpteurs modernes, mais aussi beaucoup de choses des anciens. Il y a un endroit qui n'est quasi qu'ébauché, soit que la mort, ne pouvant souffrir l'accomplissement d'un ouvrage qui devoit estre immortel, ayt arresté Michel-Ange en cet endroit-là, soit que ce grand personnage l'ayt fait à dessein, et afin que la postérité reconnust que personne n'est capable de toucher à une figure après luy. De quelque façon que cela soit, je n'en estime que davantage ces deux captifs, et je tiens que l'ouvrier tire autant de gloire de ce qui leur manque, que de ce qu'il leur a donné de plus accompli.

Qu'on ne se plaigue pas que la chose ayt esté
 Imparfaite trouvée;
 Le prix en est plus grand, l'auteur plus regreté
 Que s'il l'eust achevée (1).

(1) Ces deux esclaves furent donnés par Michel-Ange à Robert Strozzi, gentilhomme florentin, qui en fit hommage à François I^{er}. Le roi en gratifia le connétable de Montmorenci, chez lequel ils sont restés long-temps au château d'Ecouen. Acquis par le cardinal, ils furent placés à Richelieu, d'où le maréchal, son arrière petit-neveu, les a fait apporter au pavillon d'Hanovre. Au commencement de la révolution on les a mis au Muséum. Ils font partie de la collection de France. Ils orneront l'une des salles destinées aux monuments de la sculpture moderne.

Au lieu de monter aux chambres par le grand degré, comme nous devions en estant si proches, nous nous laissâmes conduire par la concierge; ce qui nous fit perdre l'occasion de le voir, et il n'en fut fait depuis nulle mention; monsieur de Chasteauneuf luy mesme, qui l'avoit veu, ne se souvint pas d'en parler.

De quoy je ne lui sçais aucunement bon gré;
Car d'autres gens m'ont dit qu'ils avoient admiré
Ce degré,
Et qu'il est de marbre jaspé (1).

Pour moy ce n'est ny le marbre ny le jaspe que je regrette, mais les antiques qui sont au haut: particulièrement ce favori de l'empereur Adrien, Antinoüs, qui dans sa statue contestoit de beauté et de bonne mine contré Apollon, avec cette différence pourtant, que celui-cy avoit l'air d'un dieu et l'autre d'un homme. Je ne m'amuseray point à vous descrire les divers enrichissements ny les meubles de ce palais; ce qui s'en peut dire de beau, monsieur Desmarests l'a dit: Puis nous n'eûmes quasi pas le loisir de considérer ces choses, l'heure et la concierge nous faisant passer de chambre en chambre, sans nous arrester qu'aux originaux des *Albert-Dure*, des *Titians*, des *Poussins*, des *Pérusins*, des *Mantegnes*

(1) Desmarests en a parlé:

Quand du riche escalier que l'étranger admire,
Aux deux larges remparts de marbre et de porphyre,
J'entre en la vaste cour, etc.

(IV^e Promenade.

et autres héros dont l'espèce est aussi commune en Italie, que les généraux d'armée en Suède. Il y eut pourtant un endroit où je demeuray long-temps. Je ne me suis pas avisé de remarquer si c'est un cabinet ou une antichambre : quoy que ce soit, le lieu est tapissé de portraits,

Pour la pluspart environ grands
 Comme des miroirs de toilette;
 Si nous eussions eu plus de temps,
 Moins de haste, une autre interprete,
 Je vous dirois de quelles gens.

Vous pouvez juger que ce ne sont pas gens de petite estofe. Je m'attachay particulièrement au cardinal de Richelieu, cardinal qui tiendra plus de place dans l'histoire que trente papes; au duc (1) qui a hérité de son nom, de ses vertus, de ses belles inclinations et de son chasteau; au feu amiral de Brezé (2); c'est dommage qu'il soit mort si jeune, car chacun en parle comme d'un seigneur qui estoit merveilleusement ac-

(1) Armand-Jean Vignerot, substitué aux noms et armes du Plessis par le cardinal de Richelieu, duc de Richelieu et de Fronsac. Il mourut le 10 mai 1715, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

(2) Armand de Maillé-Brezé, duc de Fronsac, fils de Urbain de Maillé, marquis de Brezé et de Nicole du Plessis-Richelieu, sœur du cardinal. Il prêta, au mois de janvier 1643, le serment de grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France. Il fut tué sur mer d'un coup de canon, le 14 juin 1646, n'ayant encore que vingt-sept ans. Il étoit beau-frère du grand Condé.

compli, et bien auprès de Mars, d'Armand et de Neptune. Monsieur le Prince et luy avoient entrepris de remplir le monde de leurs merveilles; Monsieur le Prince la terre, et le duc de Brezé la mer; le premier est venu à bout de son entreprise; l'autre l'auroit fort avancée s'il eust vescu, mais un coup de canon l'arresta, et l'alla choisir au milieu d'une armée navale. Je ne sçais si on me monstra le marquis (1) et l'abbé de Richelieu; il y a toutefois apparence que leurs portraits sont aussi dans ce cabinet, quoyqu'ils ne fussent qu'enfans lorsqu'on le mit en l'estat qu'il est. Tous deux sont bien dignes d'y avoir place. Tant que le marquis (2) a vescu il a esté aymé du roy et des belles; l'abbé (3) l'est de tout le monde, par une fatalité dont il ne faut point chercher la cause parmi les astres (4). Outre la famille de Richelieu, je parcourus celle de Louis treize. Le reste est plein de nos roys et reynes, des grands sei-

(1) La Fontaine avoit d'abord écrit: *Je consideray aussi avec grande attention le feu marquis de Richelieu.* Il a rayé ces mots, et il a écrit à la suite ce qu'on lit ici.

(2) Jean-Baptiste-Amador Vignerot, marquis de Richelieu, marié le 6 novembre 1652 avec Jeanne-Baptiste de Beauvais, l'une des filles de madame de Beauvais, première femme-de-chambre d'Anne d'Autriche. Il mourut le 11 avril 1662.

(3) Emmanuel-Joseph Vignerot, comte de Richelieu, abbé de Marmoutier et de Saint-Ouen, de Rouen. Il mourut à Venise le 9 janvier 1665.

(4) La Fontaine avoit écrit d'abord: *Par une fatalité dont tous ceux qui connoissent son mérite n'iront point chercher la cause dans les astres.* Il a biffé cette leçon, et l'a remplacée en interligne par celle que nous suivons ici.

gneurs, des grands personnages de France ; (je fais deux classes des grands personnages et des grands seigneurs, sachant bien qu'en toutes choses il est bon d'éviter la confusion). Enfin, c'est l'histoire de nostre nation que ce cabinet. On n'a en garde d'y oublier les personnes qui ont triomphé de nos roys : ne vous allez pas imaginer que j'entende par là des Anglois ou des Espagnols? C'est un peuple bien plus redoutable et bien plus puissant dont je veux parler : en un mot, ce sont les *Jocondes* (1), les Belle-Agnès (2) et ces conquérantes illustres, sans qui Henri quatriesme auroit été un prince invincible. Je les regarday d'aussi bon cœur que je voudrois voir vostre oncle à cent lieues d'icy.

Enfin, nous sortismes de cet endroit, et traversasmes je ne sçais combien de chambres riches et magnifiques, des mieux ornées, et dont je ne diray rien ; car de m'amuser à des lambris et à des dorures, moy que Richelieu a rempli d'originaux et d'antiques, vous ne me le conseillerez pas : toutefois je vous avoueray que l'appartement du roy m'a semblé merveilleusement superbe ; celui de la reyne ne l'est pas moins : il y a tant d'or qu'à la fin je m'en ennuyay : jugez ce que peuvent faire les grands seigneurs, et quelle misère c'est d'estre riche : il a fallu qu'on ayt inventé les chambres de stuc,

(1) Aucune maîtresse de nos rois n'a porté ce nom. Il est vraisemblable que La Fontaine, en écrivant cette lettre, étoit tout occupé de la nouvelle de Joconde qu'il fit imprimer l'année suivante. (Voyez la *Vie de La Fontaine*, par Marais, 1665.)

(2) Agnès-Sorel, maîtresse de Charles VII.

où la magnificence se cache sous une apparence de simplicité. Il est encore bon que vous sachiez que l'appartement du roy consiste en diverses pièces, dont l'une appelée le grand cabinet est remplie de peintures exquises : il y a entre autres des Bacchanales du Poussin (1), et un combat burlesque et énigmatique de Pallas et de Vénus, d'un peintre que la concierge ne nous put nommer (2) : Vénus a le casque en tête et une longue estocade. Je voudrois pour beaucoup me souvenir des autres circonstances de ce combat et des différens personnages dont est composé le tableau ; car chacune de ces déesses a son parti qui la favorise. Vous trouveriez fort plaisantes les visions que le peintre a eues. Il fait demeurer l'avantage à la fille de Jupiter ; mais à propos, elles sont toutes deux ses filles : je voulois donc dire à celle qui est née de son cerveau. La pauvre Vénus est blessée par son ennemie ; en quoy l'ouvrier a représenté les choses non comme elles sont, car c'est d'ordinaire la beauté qui est victorieuse de la vertu, mais plustost comme elles doivent estre ; assurément sa maistresse lui avoit joué quelque mauvais tour. Ce grand cabinet dont je parle est accompagné d'un autre petit, où quatre

(1) Il y avoit à Richelieu deux tableaux du Poussin, représentant des Bacchanales ; on voyoit dans l'un Silène monté sur un léopard, et dans l'autre le triomphe de Bacchus. (*Voyez le Château de Richelieu*, par Vignier, pag. 62 et 63.) On croit que ces tableaux sont passés dans la galerie d'Orléans, et qu'ils sont maintenant en Angleterre.

(2) Ce tableau est du Pérugin, maître de Raphaël-d'Urbin. (*Voyez l'ouvrage cité audit lieu.*)

tableaux pleins de petites figures représentent les quatre éléments. Ces tableaux sont du *Rembrandt* (1); la concierge nous le dit, si je ne me trompe; et quand je me tromperois, ce n'en seroit pas moins les quatre éléments. On y void des feux d'artifice, des courses de bague, des carrousels, des divertissemens de traîneaux et autres gentilleses semblables. Si vous me demandez ce que tout cela signifie, je vous répondrai que je n'en sçais rien. Au reste le cardinal de Richelieu, comme cardinal qu'il estoit, a eu soin que son chasteau fût suffisamment fourni de chapelles. Il y en a trois dont nous vismes les deux d'en haut; pour celle d'en bas, nous n'eusmes pas le temps de la voir, et j'en ay regret, à cause d'un saint Sébastien que l'on prise fort. Dans l'une de celles qui sont en haut, je trouvai l'original de cette *dondon* que nostre cousin a fait mettre sur la cheminée de sa salle. C'est une Magdeleine du Titian (2), grosse et grasse et fort agréable; de beaux t....., comme aux premiers jours de sa pénitence, auparavant que le jeusne eut commencé d'empiéter sur elle: (ces nouvelles pénitentes sont dangereuses, et tout homme de sain entendement les fuira) il me semble que je n'ay pas parlé trop dévotement de la Magde-

(1) La Fontaine a rayé le nom de ce peintre, et il ne l'a remplacé par aucun autre. Vignier dit que ces quatre tableaux étoient des paysages de Claude Lorrain, avec des figures de Dervet. Ce dernier artiste, imitateur de Callot, étoit peintre du duc de Lorraine. Suivant dom Calmet, dans sa *Bibliothèque de Lorraine*, le portrait de Dervet a été gravé d'après un dessin de la main de Louis XIII.

(2) C'étoit une belle copie. (Voyez Vignier, pag. 94.)

leine ; aussi n'est-ce pas mon fait que de raisonner sur des matières spirituelles ; j'y ay eu mauvaise grace toute ma vie : c'est pourquoy je passeray sous silence les raretez de ces deux chapelles , et m'arresteray seulement à un saint Hierosme , tout de pièces rapportées , la plupart grandes comme des testes d'épingles , quelques-unes comme des cirons (1). Il n'y en a pas une seule qui n'ayt esté employée avec sa couleur ; cependant leur assemblage est un saint Hierosme si achevé , que le pinceau n'auroit pu mieux faire : aussi semble-t-il que ce soit peinture , mesme à ceux qui regardent de près cet ouvrage. J'admiray non seulement l'artifice , mais la patience de l'ouvrier. De quelque façon que l'on considère son entreprise , elle ne peut estre que singulière ,

Et dans l'art de *niveler*,
L'auteur de ce saint Hierosme
Devoit sans doute exceller
Sur tous les gens du royaume.

Ce n'est pas que je sçache son país , pour en parler franchement , ny mesme son nom ; mais il est bon de dire que c'est un François , afin de faire paroistre cette merveille d'autant plus grande. Je voudrois pour comble de *nivelerie* qu'un autre entreprist de *conter* les pièces qui la composent : mais ne passeray-je point moy mesme pour un *nivelier*, de tant m'arrester à ce saint

(1) Cette pièce étoit en mosaïque, art peu connu alors en France , où, même aujourd'hui, ces sortes d'ouvrages sont en très petit nombre. (Voyez l'*Essai sur la peinture en mosaïque*, par M. Le V..., Paris, 1768, in-12.)

Hierosme (1)? Il faut le laisser ; aussi bien dois-je réserver mes louanges pour cette fameuse table dont vous devez avoir entendu parler, et qui fait le principal ornement de Richelieu (2). On l'a mise dans le salon, c'est-à-dire au bout de la galerie, le salon n'en estant séparé que par une arcade. Il me semble que j'aurois bien fait d'invoquer les muses pour parler de cette table assez dignement.

Elle est de pieces de rapport,
 Et chaque piece est un trésor ;
 Car ce sont toutes pierres fines,
 Agates, jaspe et cornalines ;
 Pierres de prix, pierres de nom,
 Pierres d'éclat et de renom ;
 Voilà bien de la pierrerie :
 Considérez que de ma vie
 Je n'ay trouvé d'objet qui fust si précieux.
 Ce qu'on prise aux tapis de Perse et de Turquie,
 Fleurons, compartimens, animaux, broderie,
 Tout cela s'y présente aux yeux.
 L'éguille et le pinceau ne rencontrent pas mieux.
 J'en admiray chaque figure ;
 Et qui n'admireroit ce qui naist sous les cieux ?
 Le sçavoir de Pallas, aydê de la teinture,
 Cède au caprice heureux de la simple nature ;
 Le hazard produit des morceaux

(1) La Fontaine avoit écrit : *Mais je passerois moy-mesme pour un nivelier, si je m'arrestois davantage à ce saint Hieros...* Il a rayé cette leçon, et a substitué à la suite celle que j'ai suivie.

(2) Desmarets décrit cette table dans des vers si mauvais, que l'on croit faire grace aux lecteurs en ne les citant pas.

Que l'art n'a plus qu'à joindre, et qui font sans peinture
Des modèles parfaits de fleurons et d'oiseaux (1).

Tout cela pourtant n'est de rien *conté* : ce qui fait la valeur de cette table, c'est une agate qui est au milieu, grande presque comme un bassin, taillée en ovale et de couleurs extrêmement vives. Ses veines sont délicates et meslées de feuille morte, isabelle et couleur d'aurore : au reste vraie agate d'Orient, laquelle a toutes les qualités qu'on peut souhaiter aux pierres de cette espèce,

Et pour dire en un mot, la reine des agates.

Dans tout l'empire des camayeux (ce sont peuples dont les agates font une branche), je ne crois pas qu'il se trouve encore une merveille aussi grande que cellecy, ny que rien de plus rare nous soit venu,

Des bords où le soleil commence sa carrière.

J'en excepte cette agate qui représentoit Apollon et

(1) Cette table magnifique étoit en mosaïque de Florence, dans la composition de laquelle il entre beaucoup de pierres fines. L'abbé Richard vit dans l'atelier de Florence le dessin d'une table de cinq pieds de long sur deux et demi de large. C'étoit une guirlande de coquillages entrelacées de branches de corail et d'un fil de perles ; sur un fond de lapis-lazuli. On lui dit que cet ouvrage devoit occuper quarante hommes pendant un an et demi. (*Voyez la Description de l'Italie*, tom. III, pag. 88.)

les neuf Muses (1) ; car je la mets la première , et celle de Richelieu la seconde.

Ce palais si fameux des princes de Florence ,
 Riche et brillant séjour de la magnificence ;
 Le trésor de Saint-Marc ; celui dont les François
 Recommandent la garde aux cendres de leurs roys ;
 Les vastes magasins dont le serrail abonde ,
 Magasins enrichis des dépouilles du monde ;
 Jule enfin n'eut jamais rien de plus précieux.

Et pour m'exprimer plus familièrement , et en termes moins poétiques ,

Saint-Denys et Saint-Marc, le palais du grand-Duc,
 L'hôtel de Mazarin, le sérail du grand-Turc,
 N'ont rien à ce qu'on dit de plus considérable.
 Je me suis informé du prix de cette table :
 Voulez-vous le sçavoir ? mettez cent mille escus,
 Doublez-les, ajoutez cent autres par-dessus,
 Le produit en sera la valeur véritable.

Dans le mesme lieu où on l'a mise sont quatre ou cinq bustes et quelques statues, parmi lesquelles on me nomma Tibère et Livie ; ce sont personnes que vous

(1) On a fait d'inutiles recherches pour savoir si l'agate dont parle ici La Fontaine étoit connue des antiquaires ; elle n'est pas à la bibliothèque du roi, et les divers auteurs qui ont écrit sur les pierres antiques gravées n'en ont point parlé. Elle n'est pas au nombre des objets précieux qui composoient le trésor de Saint-Denis, et dont Félibien donne la description dans son histoire de l'abbaye de ce nom.

connoissez, et dont monsieur de La Calprenede(1) nous entretient quelquefois (2). Je ne vous en diray rien davantage, aussi bien ma lettre commence à me sembler un peu longue. Il m'est pourtant impossible de ne point parler d'un certain buste, dont la draperie est de jaspe; belle teste, mais mal peignée; des traits de visage grossiers, quoyque bien proportionnez, et qui ont quelque chose d'héroïque et de farouche tout à la fois; un regard fier et terrible; enfin la vraye image d'un jeune *Scithe*: vous ne prendriez jamais cette teste pour celle d'un de nos galants, avoïez-le-moy; c'est aussi celle d'Alexandre. J'eusse fait tort à ce prince, si j'eusse regardé après luy un moindre héros que le grand Armand. Nous rentrâmes pour ce sujet dans la galerie. On y void ce ministre peint en habit de cavalier et de cardinal, encourageant des troupes par sa présence, et monté sur un cheval parfaitement beau; ce pourroit bien estre ce *barbe* qu'on appelloit l'*Impudent*, animal sans considération ny respect, et qui devant les majestez et les éminences rioit à toutes celles qui lui plaisoient. Les tableaux de cette galerie représentent une partie des conquestes que nous avons faites sous le mi-

(1) Gautier de Costes, seigneur de la Calprenède de Tolgou et de Vatimesnil, auteur de la *Cléopâtre* et du *Pharamond*. Il étoit alors bien près de terminer sa carrière, car il mourut d'accident dans les premiers jours du mois d'octobre 1663. (Voyez les *Mémoires* du P. Niceron, tom. XXXVII, pag. 239.)

(2) Les lignes qui précèdent sont surchargées de ratures dans le manuscrit de La Fontaine, mais il n'a pas été possible de lire ce que le fabuliste avoit d'abord écrit.

nistère d'Armand. Après que j'eus jetté l'œil sur les principales, nous descendîmes dans les jardins, qui sont beaux sans doute et fort estendus. Rien ne les sépare d'avec le parc. C'est un pays que ce parc; on y court le cerf. Quant aux jardins, le parterre est grand et l'ouvrage de plus d'un jour. Il a fallu pour le faire qu'on ayt tranché toute la croupe d'une montagne. La retenue des terres est couverte d'une pallissade de philirea (1), apparemment ancienne, car elle est chauve en beaucoup d'endroits : il est vray que les statues qu'on y a mises réparent en quelque façon les ruines de sa beauté. Ces endroits, comme vous sçavez, sont d'ordinaire le quartier des Flores. J'y en vis une et une Vénus, un Bacchus moderne, un consul (que fait ce consul parmi de jeunes déesses?) une dame grecque, une autre dame romaine avec une autre sortant du bain. Avouez le vray; cette dame sortant du bain n'est pas celle que vous verriez le moins volontiers. Je ne vous sçaurois dire comme elle est faite, ne l'ayant considérée que fort peu de temps. Le déclin du jour et la curiosité de voir une partie des jardins en furent la cause. Du lieu où nous regardions ces statues, on voit à droite une fort longue pelouze, et ensuite quelques allées profondes, couvertes, agréables, et où je me plairois extrêmement à avoir une aventure amoureuse : en un mot de ces *ennemies du jour* tant célébrées par les poètes. A midi véritablement on y entrevoit quelque chose,

(1) *Filaria*, ou *Phyllirea*, arbrisseau toujours vert que l'on cultive dans les jardins.

Comme un soir lorsque l'ombre arrive en un séjour ;
Où lorsqu'il n'est plus nuit, et n'est pas encor jour (1),

Je m'enfonçay dans l'une de ces allées. Monsieur de Chasteauneuf qui estoit las, me laissa aller. A peine eus-je fait dix ou douze pas, que je me sentis forcé par une puissance secrète de commencer quelques vers à la gloire du grand Armand. Je les ay depuis achevez sur les mémoires que me donnèrent les nymphes de Richelieu : leur présence à la vérité m'a manqué trop tost ; il seroit à souhaiter que j'eusse mis la dernière main à ces vers au mesme lieu qui me les a fait ébaucher. Imaginez-vous que je suis dans une allée, où je médite ce qui s'ensuit :

(1) Vers charmant que La Fontaine n'a pas voulu laisser enseveli dans un ouvrage qu'il ne destinoit pas à l'impression. Il en a fait usage dans sa fable des *lapins*.

A l'heure de l'affût, soit lorsque la lumière
Précipite ses traits dans l'humide séjour,
Soit lorsque le soleil rentre dans sa carrière,
Et que, n'étant plus nuit, il n'est pas encor jour,
Au bord de quelque bois sur un arbre je grimpe, etc.

Notre poëte a emprunté d'Ovide, non seulement la pensée de ce vers, mais encore les idées qui l'y amènent dans sa lettre. Voici le passage latin :

Pars ad aperta fuit, pars altera clausa fenestræ :
Quale ferè silvæ lumen habere solent.
Qualia sublucent, fugiente, crepuscula Phæbo :
Aut ubi nox abiit, nec tamen orta dies.

OVIDII AMORUM lib. I, elegia 7.

Mânes du grand Armand, si ceux qui ne sont plus
 Peuvent gouster encor des honneurs superflus,
 Recevez ce tribut de la moindre des Muses :
 Jadis de vos bontez ses sœurs estoient confuses ;
 Aussi n'a-t-on point veu que d'un silence ingrat
 Phœbus de vos bienfaits ayt estouffé l'éclat.
 Ses enfans ont chanté les pertes de l'ibère,
 Et le destin forcé de nous estre prospère,
 Partout où vos conseils, plus craints que le dieu Mars,
 Ont porté la terreur de nos fiers estendarts ;
 Ils ont représenté les vents et la Fortune
 Vainement indignés du tort fait à Neptune,
 Quand vous tinstes ce dieu si long-temps enchaîné (1) :
 Le rempart qui couvroit un peuple mutiné,
 Nos voisins envieux de nostre diadème,
 Et les roys de la mer, et la mer elle-mesme
 Ne purent arrester le cours de vos efforts.
 La Seine vous revid triomphant sur ses bords :
 Que ne firent alors les peuples du Permesse !
 On leur ouït chanter vos faits, vostre sagesse,
 Vos projets élevez, vos triomphes divers ;
 Le son en dure encore aux bouts de l'univers.
 Je n'y puis ajouter qu'une simple prière :
 Que la nuit d'aucun temps ne borne la carrière
 De ce renom si beau, si grand, si glorieux !
 Que Flore et les Zéphirs ne bougent de ces lieux !
 Qu'ainsi que vostre nom leur beauté soit durable !
 Que leur maistre ait le sort à ses vœux favorable !
 Qu'il vienne quelquefois visiter ce séjour,
 Et soit toujours content du prince et de la cour !

(1) La digue de la Rochelle, commencée en décembre 1626, et terminée au mois de mai suivant. Cette ville ne fut remise sous l'obéissance du roi que le 28 octobre 1628.

Je serois encore au fond de l'allée où je commençay ces vers, si monsieur de Chasteauneuf ne fust venu m'avertir qu'il estoit tard. Nous repassâmes dans l'avant-cour, afin de gagner plus tost l'autre costé des jardins. Comme nous estions près du pont-levis, un vieux domestique nous aborda fort civilement, et me demanda ce qu'il me sembloit de Richelieu. Je luy respondis que c'estoit une maison accomplie, mais que n'ayant pu tout voir nous reviendrions le lendemain, et reconnoistrions ses civilités et les offres qu'il nous faisoit ; (je ne songeois pas à notre promesse (1).) « On ne manque jamais de dire cela, repartit cet homme ; j'y suis tous les jours attrapé par des Allemans. » Sans la crainte de nous fascher, et par conséquent de ne rien avoir, il auroit, je pense, ajousté : « A plus forte raison le seray-je par des François » : mesme je vis bien que le haut de chausse de monsieur de Chasteauneuf lui sembloit de mauvais augure. Cela me fit rire, et je lui donnay quelque chose. A peine l'eusmes nous congédié, que le peu qui restoit de jour nous quitta. Nous ne laissâmes pas de nous renfoncer en d'autres allées, non du tout si sombres que les précédentes ; elles pourront l'estre dans deux cens ans. De tout ce canton je ne remarquay qu'un mail et deux jeux de longue paume, dont l'un pourroit bien estre tourné vers l'orient, et l'autre vers le midi ou vers le septentrion ; je suis as-

(1) La Fontaine et M. de Châteauneuf avoient promis à M. Jannart de le rejoindre le lendemain à Châtelleraud. (Voyez la quatrième lettre du *Voyage de Limoges*, dans les *OEuvres diverses*.)

seuré que c'est l'un des deux : on se sert apparemment de ces jeux de paume selon les différentes heures du jour, pour n'avoir pas le soleil en vue. Du lieu où ils sont, il fallut rentrer en de nouvelles obscuritez, et marcher quelque temps sans nous voir, tant qu'enfin nous nous retrouvâmes dans cette place qui est au devant du chasteau, moy fort satisfait, et monsieur de Chasteauneuf qui estoit en grosses bottes fort las.

A la même.

A Limoge, ce 19 septembre 1663.

Ce seroit une belle chose que de voyager, s'il ne se falloit point lever si matin. Las que nous estions, monsieur de Chasteauneuf et moy, lui pour avoir fait tout le tour de Richelieu en grosses bottes, ce que je crois vous avoir mandé, n'ayant pas deu obmettre une circonstance si remarquable ; moy pour m'estre amusé à vous écrire au lieu de dormir ; nostre promesse, et la crainte de faire attendre le voiturier, nous obligèrent de sortir du lit devant que l'aurore fut éveillée. Nous nous disposâmes à prendre congé de Richelieu sans le voir. Il arriva malheureusement pour nous, et plus malheureusement encore pour le seneschal, dont nous fusmes contraints d'interrompre le sommeil, que les portes se trouvèrent fermées par son ordre. Le bruit couroit que quelques gentilshommes de la province

avoient fait complot de sauver certains prisonniers , soupçonnez de l'assassinat du marquis de Faure. Mon impatience ordinaire me fit mandire cette rencontre. Je ne louay mesme que sobrement la prudence du seneschal. Pour me contenter, monsieur de Chasteauneuf luy parla, et lui dit que nous portions le paquet du roy. Aussitost il donna ordre qu'on nous ouvrist; si bien que nous eusmes du temps de reste , et arrivasmes à Chastelleraut qu'on nous croyoit encore à moitié chemin. Nous y trouvassmes vostre oncle en maison d'ami. On luy avoit promis des chevaux pour achever son voyage, et il s'estoit résolu de laisser Poitiers , comme le plus long , pourveu que je n'eusse pas une curiosité trop grande de voir cette ville. Je me contentay de la relation qu'il m'en fit , et son ami le pria de ne point partir qu'il n'en fust pressé par le valet de pied qui l'accompagnoit. Nous accordassmes à cet ami un jour seulement ; ce n'est pas qu'il ne dépendist de nous de luy en accorder davantage , monsieur de Chasteauneuf estant honneste homme, et s'acquittant de telles commissions au gré de ceux qu'il conduit, aussi bien que de la cour; mais nous jugeassmes qu'il valoit mieux obéir ponctuellement aux ordres du roy. Tout ce qui se peut imaginer de franchise , d'honnesteté, de bonne chère, de politesse fut employé pour nous régaler. La Vienne passe au pied de Chastelleraut, et en ce canton elle porte des carpes qui sont petites quand elles n'ont qu'une demi-aune. On nous en servit des plus belles avec des melons que le maistre du logis mesprisoit , et qui me semblent excellens. Enfin cette journée se passa avec un

plaisir non médiocre ; car nous estions non seulement en pays de connoissance, mais de parenté. Je trouvoy à Chastelleraut un Pidoux (1) dont notre hoste avoit espousé la belle sœur. Tous les Pidoux ont du nez et abondamment. On nous assura de plus qu'ils vivoient longtems , et que la mort qui est un accident si commun chez les autres hommes , passoit pour prodige parmi ceux de cette lignée. Je serois merveilleusement curieux que la chose fust véritable. Quoyque c'en soit, mon parent de Chastelleraut demeure onze heures à cheval sans s'incommoder, bien qu'il passe quatre vingts ans. Ce qu'il a de particulier, et que ses parens de Chateau-Thierry n'ont pas, il aime la chasse et la paume, sçait l'écriture, et compose des livres de controverse: au reste l'homme le plus gay que vous ayez veu, et qui songe le moins aux affaires, excepté celles de son plaisir. Je crois qu'il s'est marié plus d'une fois ; la femme qu'il a maintenant est bien faite et a certainement du mérite: je luy sçais bon gré d'une chose, c'est qu'elle cajeole son mari, et vit avec luy comme si c'estoit son galant: et je sçais bon gré d'une chose à son mari, c'est qu'il luy fait encore des enfans. Il y a ainsi d'heureuses vieillesses, à qui les plaisirs, l'amour et les graces tiennent compagnie jusqu'au bout: il n'y en a guere, mais il y en a, et celle cy en est une. De vous dire quelle est la famille de ce parent, et quel nombre d'enfans il a, c'est ce que je n'ay pas remarqué, mon humeur n'estant nullement de m'arrester à ce petit peuple. Trop bien me fit-on voir

(1) La mère de La Fontaine étoit de cette famille.

une grande fille que je considérai volontiers, et à qui la petite vérole a laissé des grâces et en a osté. C'est dommage, car on dit que jamais fille n'a eu de plus belles espérances que celle là.

Quelles imprécations

Ne mérites tu point, cruelle maladie,

Qui ne peux voir qu'avec envie

Le sujet de nos passions!

Sans ton venin, cause de tant de larmes,

Ma parente m'auroit fait moitié plus d'honneur:

Encore est-ce un grand bonheur

Qu'elle ayt eu tel nombre de charmes;

Tu n'as pas tout détruit; sa bouche en est témoin,

Ses yeux, ses traits et d'autres belles choses.

Tu lui laissas des lis, si tu luy pris des roses;

Et comme elle est ma parente de loin,

On peut penser qu'à le luy dire

J'aurois pris un fort grand plaisir;

J'en eus la volonté, mais non pas le loisir:

Cet aveu lui pourra suffire.

On nous assura qu'elle dansoit bien, et je n'eus pas de peine à le croire; ce qui m'en plut davantage fut le ton de voix et les yeux; son humeur aussi me sembla douce. Du reste ne m'en demandez rien de particulier, car pour parler franchement je l'entretins peu, et de choses indifférentes, bien résolu si nous eussions fait un plus long séjour à Chastellerant de la tourner de tant de costez que j'aurois découvert ce qu'elle a dans l'ame, et si elle est capable d'une passion secrète: Je ne vous en sçaurois apprendre autre chose, sinon qu'elle ayme fort les romans: c'est à vous qui les ayez fort aussi de

juger qu'elle conséquence on en peut tirer. Outre cette parente de Chastelleraut, je dois avoir à Poitiers un cousin-germain, dont je n'ay point mémoire qu'on m'ayt rien dit. Je m'en souviens seulement parcequ'il m'a plaidé autrefois. Poitiers est ce qu'on appelle proprement une *villace*, qui tant en maisons que terres labourables peut avoir deux ou trois lieues de circuit : ville mal pavée, pleine d'écoliers, abondante en prestres et en moines. Il y a en récompense nombre de belles, et l'on y fait l'amour aussi volontiers qu'en lieu de la terre ; c'est de la comtesse (1) que je le sais. J'eus quelques regrets de n'y point passer ; vous en pourriez aysément deviner la cause.

Ce n'est ny la pierre levée ,
 Ny le rocher *Passe-Louidin* :
 Pour vous en dire ma pensée ,
 Je les ay laissez sans ehagrin ;
 Et quant à cet autre cousin ,
 Mon ame en est fort consolée ,
 Mais je voudrois bien avoir veu

La Landru.

Toutefois ayant le cœur tendre ,
 Je suis certain que Cupidon
 N'eut jamais manqué de me prendre
 S'il m'eust tendu cet hameçon ;
 Et puis me voilà beau garçon ,
 Car au départ il se faut pendre :
 Je serois fâché d'avoir veu

La Landru.

(1) La compagne de voyage qui les avoit quittés au port de Pilles.
 (Voyez la seconde lettre.)

Cependant je l'aurois veue, si nous eussions continué nostre route; j'en avois desjà trouvé un moyen que je vous diray. Pour revenir à Chastelleraut, vous sçavez qu'il est mi-parti de huguenots et de catholiques, et que nous n'eusmes aucun commerce avec les premiers. Le terme dont nous estions convenus avec nostre hoste estant écoulé, il fallut prendre congé de luy; ce ne fust pas sans qu'il renouvelast ses prières. Nous luy donnasmes le plus de temps qu'il nous fut possible, et le luy donnasmes de bonne grace, c'est-à-dire en desjeunant bien, et tenant table long-temps, de sorte qu'il ne nous resta de l'heure que pour gagner Chavigni, misérable giste, et où commencent les mauvais chemins, et l'odeur des *aulx*, deux propriétés qui distinguent le Limosin des autres provinces du monde. Nostre seconde couchée fut Belac. L'abord de ce lieu m'a semblé une chose singulière, et qui vaut la peine d'estre descrite. Quand de huit ou dix personnes qui y ont passé sans descendre de cheval ou de carrosse, il n'y en a que trois ou quatre qui se soient rompu le cou, on remercie Dieu.

Ce sont morceaux de rochers

Antez les uns sur les autres,

Et qui font dire aux cochers

De terribles patenostres.

Des plus sages à la fin

Ce chemin

Épuise la patience :

Qui n'y fait que murmurer,

Saus jurer,

Gagne cent ans d'indulgence.

M. de Chasteauneuf

L'auroit cent fois maudit,
 Si d'abord je n'eusse dit :
 Ne plaignons point nostre peine ;
 Ce sentier rude et peu batu
 Doit estre celuy qui meine
 Au séjour de la vertu.

Vostre oncle reprit qu'il falloit donc que nous nous fussions detournez ; « ce n'est pas, ajouta-t-il, qu'il n'y ayt « d'honnestes gens à Belac, aussi bien qu'ailleurs, mais « quelques rencontres ont mis ses habitants en mau- « vaise odeur. » Là dessus il nous conta qu'estant de la commission des grands jours, il fit le procès à un lieutenant de robe courte de ce lieu-là, pour avoir obligé un gueux à prendre la place d'un criminel condamné à estre pendu, moyennant vingt pistoles données à ce gueux et quelque assurance de grace dont on le leurra. Il se laissa conduire et guinder à la potence fort gayement, comme un homme qui ne songeoit qu'à ses vingt pistoles, le prevost luy disant toujours qu'il ne se mist point en peine ; et que la grace alloit arriver. A la fin le pauvre diable s'apperçeut de sa sottise, mais il ne s'en apperçeut qu'en faisant le saut, temps mal propre à se repentir et à déclarer qui on est. Le tour est bon comme vous voyez, et Belac se peut vanter d'avoir eu un prévost aussi hardi et aussi pendable qu'il y en ayt. Autant que l'abord de cette ville est fascheux, autant est elle désagréable ; ses rues vilaines, ses maisons mal accomodées et mal prises. Dispensez-moi, vous qui estes

propre, de vous en rien dire. On place en ce pays-là la cuisine au second estage; qui a une fois vu ces cuisines n'a pas grande curiosité pour les *sausses* qu'on y appreste. Ce sont gens capables de faire un très meschant mets d'un très bon morceau. Quoique nous eussions choisi la meilleure hostellerie, nous y beusmes du vin à teindre les nappes, et qu'on appelle communément *la tromperie de Belac*. Ce proverbe a cela de bon que Louis treize en est l'auteur.

Rien ne m'auroit plu sans la fille du logis, jeune personne et assez jolie. Je la cajeolay sur sa coiffure: c'estoit une espèce de *cale* à oreilles, des plus mignonnes, et bordée d'un galon d'or large de trois doigts. La pauvre fille croyant bien faire, alla querir aussitôt sa *cale* de cérémonie pour me la montrer. Passé Chavigny on ne parle quasi plus françois (1), cependant cette personne m'entendit sans beaucoup de peine; les fleurettes s'entendent par tout pays, et ont cela de commode qu'elles portent avec elles leur *trucheman*. Tout meschant qu'estoit nostre giste, je ne laissay pas d'y avoir une nuit fort douce; mon sommeil ne fut nullement bigarré de songes, comme il a coutume de l'estre; si pourtant Morphée m'eust amené la fille de l'hoste, je pense Lien que je ne l'aurois pas renvoyée: il ne le fist point et je m'en passay. Monsieur Jannart se leva devant qu'il fust

(1) Racine faisant à La Fontaine le récit de son voyage d'Usès, dans sa lettre du 11 novembre 1661, se plaint de même de ce qu'au-delà de Lyon il n'entendoit plus le langage du pays.

jour, mais sa diligence ne servit de rien, car tous nos chevaux étant déferrez, il fallut attendre, et pour mes péchez, je revis les rues de Belac encore une fois. Tandis que je faisais presser le maréchal, monsieur de Chasteauneuf, qui avoit entrepris de nous guider ce jour-là, s'informa tant des chemins que cela ne servit pas peu à les faire prendre les plus longs et les plus mauvais. De bonne fortune nostre traite n'estoit pas grande: Comme Limoge n'est esloigné de Belac que d'une petite journée, nous eusmes tout loisir de nous égarer, de quoi nous nous acquitâmes très bien, et en gens qui ne connoissoient ny la langue ny le pays.

Dès que nous fusmes arrivez, mon fidelle Achate, (qui pourroit-ce estre que monsieur de Chasteauneuf?) disposa les choses pour son retour, et choisit la voye du messager à cheval qui devoit partir le lendemain. Je fus fasché de ce qu'il nous quittoit si tost; car en vérité, il est honneste homme, et sçait débiter ce qui se passe à la cour de fort bonne grace: puis il me semble qu'il ne fait pas mal son personnage dans cette relation. Desormais nous tascherons de nous en passer, avec d'autant moins de peine qu'il ne reste à vous apprendre que ce qui concerne le lieu de nostre retraite: cela mérite une lettre entière (1). En attendant si vous desirez sçavoir comme je m'y trouve, je vous diray assez bien; et vostre oncle s'y doit trouver encore mieux, veu les témoignages d'estime et de bienveillance que chascun lui

(1) Cette lettre promise par La Fontaine n'a pas été retrouvée.

rend; l'évesque (2) principalement; c'est un prélat qui a toutes les belles qualités que vous sauriez vous imaginer; splendide surtout, et qui tient la meilleure table du Limosin. Il vit en grand seigneur et l'est en effect. N'allez pas vous figurer que le reste du diocèse soit malheureux et disgracié du ciel, comme on se le figure dans nos provinces. Je vous donne les gens de Limoge pour aussi fins et aussi polis que peuple de France: les hommes ont de l'esprit en ce pays-là, et les femmes de la blancheur, mais leurs constunes, façon de vivre, occupations, compliments surtout ne me plaisent point; c'est dommage que n'y ayt point esté mariée; quant à mon égard,

Ce n'est pas un plaisant séjour:
 J'y trouve aux mystères d'amour
 Peu de savans, force profanes;
 Peu de Philis, beaucoup de Jeannes;
 Peu de muscat de Saint-Mesmin,
 Force boisson peu salutaire;
 Beaucoup d'ail et peu de jasmin:
 Jugez si c'est là mon affaire.

(1) François de La Fayette, abbé de Dalon, évêque de Limoges, premier aumônier de la reine-mère; il mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 3 mai 1678. Le mari de la comtesse de La Fayette étoit neveu de cet évêque.

LETTRE 1^{re}.*De LA FONTAINE à M. JANNART (1).*

A Rheims, ce lundy 14 février 1656.

Monsieur mon oncle,

J'ai enfin vendu ma ferme de Damar, moyennant 19,114 liv. à mon beau-frère (2); c'est-à-dire qu'il a fait eschange avec moy de son bien de Chastillon, qu'il a promis par un acte séparé de me faire valoir dix mille six *cens* livres, m'a baillé 214 liv., m'a fait une promesse payable dans trois mois de 1,300 liv., et du surplus montant à 7,000 liv., il m'a fait constitution. Ainsy il a fallu que j'aye vendu le bien de Chastillon, ce qui nous a fait une difficulté, car celui qui l'a achepté a dit qu'il vou-

(1) Jacques Jannart, conseiller du roi et substitut du procureur-général au parlement de Paris, fils de Nicolas Jannart, contrôleur au grenier à sel de Château-Thierry. Jacques Jannart avoit épousé Marie Héricart, tante de madame de La Fontaine; elle lui donna un fils le 10 avril 1639, qui fut nommé Jacques. Ce dernier devint conseiller au Châtelet, le 13 avril 1661, puis conseiller au grand conseil le 15 juillet 1675. Il épousa le 15 janvier 1678 mademoiselle Le Chasseux, et il mourut sans postérité le 18 janvier 1712.

(2) Louis Héricart remplaça son père dans la charge de lieutenant civil et criminel de La Ferté-Milon. C'est de lui que sont descendues les deux branches de MM. *Héricart de Thury*, famille recommandable par ses vertus héréditaires et qu'environne aujourd'hui la considération la mieux acquise.

loit que quelqu'un s'obligeast à la *guarantie et entretènement de la vendition* que je lui faisois, jusqu'à ce que mademoiselle de La Fontaine (1) eust l'aage et eust ratifié. J'en ai parlé à M. Héricart mon beau-frère, qui s'en est excusé, et a dit que s'il intervenoit à ladite *vendition*, l'eschange paroistroit simulé, et que cela luy feroit tort pour les *lots* et ventes. J'ay creu qu'il vouloit peutestre laisser cet obstacle afin de se desdire, et ayant reçeu depuis peu une lettre de monsieur Faur, où je ne trouvois pas mon *conte* à beaucoup près, j'ay creu qu'il falloit achever l'affaire à quelque prix que ce fust (2) au marchand qui vous portera trois mille escus et vous demandera vostre *guarantie*; s'il eust voulu de celle de M. de Villemontée (3) et de ma sœur, je ne vous aurois pas importuné de cela; mais il a dit qu'il ne les connoissoit pas. Pour mon père, il en vouloit bien, mais je ne romps jamais la teste à mon père de mes affaires. Je diray à M. Bellanger (4) et à mon beau-frère que je vous fais toucher l'argent de ladite *vendition* pour vostre seurété, en attendant que je vous aye fait bailler une indemnité de vostre *guarantie* par M. de Villemontée,

(1) Marie Héricart, femme de La Fontaine. On ne sait pas précisément à quelle époque eut lieu leur mariage; on croit que ce fut en 1648. Elle étoit encore mineure en 1656, mais il ne faut pas oublier que la majorité n'étoit alors acquise qu'à vingt-cinq ans.

(2) Il manque ici une partie de la lettre.

(3) Il avoit épousé la sœur de La Fontaine.

(4) Il paroît que ce M. Bellanger étoit le beau-père de Louis Héricart; car ce dernier avoit épousé, le 15 novembre 1652, mademoiselle Catherine Bellanger.

mon beau-frère, ou bien par qui il vous plaira, et cela sera bien de la sorte. Je vous prie aussi si on vous en escrit de mander la mesme chose.

Quand vous aurez l'argent entre vos mains, mon père vous prie de lui en prester 4 mil cinq cens livres pour rachepter partie d'une rente qu'il doit conjointement avec ma sœur aux héritiers de M. Pidoux (1); moyennant quoy il sera deschargé de la *guarantie*. Du reste ma sœur vous en entretiendra si vous voulez, et vous ne sauriez mieux faire valoir vostre argent : premièrement je me contenteray de l'interest sur et tant moins d'autant de la pension que vous sçavez, et puis après la mort de mon père je vous rembourseray infailliblement, et vous donneray ensuite une partie considérable de ce qui me restera, aux conditions que je vous ay dites.

Je vous escriis de Rheims où je suis chez messieurs de Maucroix, attendant vostre response sur tous ces poincts. Le messenger qui vous porte celle-cy part aujourd'huy lundy; vous pourrez, si vous en voulez prendre la peine, me rescrire mercredy; il ne faut que demander le messenger de Rheims sur le pont Nostre-Dame, ou escrire par la poste de Champagne et adresser les lettres à *M. de La Fontaine chez M. de Maucroix chanoine à Rheims*; le plus tost sera le meilleur, car le marchand de Chaalon attend votre response pour vous porter l'argent. La copie de l'obligation que je vous envoie est de la main de M. de Maucroix, à cause que le messenger

(1) La mère de La Fontaine s'appeloit Françoise Pidoux.

me pressoit. Je vous prie très humblement de me faire
 response au plus tost et suis,

Monsieur mon oncle,

vostre très humble et obéissant
 serviteur,

DE LA FONTAINE.

N. B. *Ces trois lettres portent pour suscription : à
 monsieur Jeannart, substitut de monsieur le procureur-
 général, sur le quay des Augustins.*

2.

Du même au même.

A Chasteau-Thierry, ce 16 mars 1658.

Monsieur mon oncle,

Vous ne recevrez point encor par cet ordinaire de
 lettre de mon père; il est toujours malade et a été sai-
 gné encor une fois. Ce n'est pourtant pas chose fort dan-
 gereuse. Dez qu'il sera en meilleur estat, il ne manquera
 pas de vous escrire touchant l'affaire de ma sœur, qu'il
 vous prie d'achever au plus tost, si vos affaires vous le
 permettent. Je vous escrivis au long mardy dernier tou-
 chant vostre ferme des *aulnes bouillans*; par celle-cy
 vous trouverez bon que je fasse le solliciteur, et vous
 recommande une affaire où madame de Pont-de-Bourg
 a interest. Je n'ay pas l'honneur d'estre connu d'elle,
 mais quantité de personnes de mérite prennent part à

ses interests. Je suis prié de vous en escrire de si bonne part qu'il a fallu malgré moy vous estre importun, si c'est vous estre importun que de vous solliciter pour une dame de qualité qui a une parfaitement belle fille. J'ay veu le temps que vous vous laissiez toucher à ces choses, et ce temps n'est pas esloigné, c'est pourquoy j'espère que vous interpreterez les loix en faveur de madame de Pont-de-Bourg. Vous en aurez des remerciements de l'Académie, mais je les *conte* pour rien, à comparaison de ceux que vous fera cette belle fille, dont la beauté doit estre fort éloquente de la façon qu'on me l'a dépeinte.

J'iray à Paris devant la fin du caresme, et peuestre devant la fin de la sepmaine où nous allons entrer; ce sera pour aviser avec vous aux moyens de terminer nostre affaire. Mademoiselle de La Fontaine m'en presse; ce n'est pas qu'elle soit plus mal qu'elle n'estoit il ya six mois; mais est bon d'asseurer la chose au plus tost. J'y ai un interest trop grand pour la laisser plus long-temps au hazard, outre que mademoiselle de La Fontaine ne veut pas faire à Paris un long séjour, et sera bien ayse de trouver les affaires toutes disposées. Avec vostre permission, mademoiselle *Jeannart* (1) aura pour agréables mes très humbles baisemains. Je suis,

Monsieur mon oncle,

Vostre très humble et très obéissant
serviteur,

DE LA FONTAINE.

(1) Marie Héricart, femme de M. Jannart.

3.

Du même au même.

A Chasteau-Thierry (1) ce 1^{er} février 1659

Monsieur mon oncle,

Ce qu'on vous a mandé de l'emprunt et du jeu est très faux; si vous l'avez creu, il me semble que vous ne pouviez moins que de m'en faire la réprimande; je la méritois bien par le respect que j'ai pour vous, et par l'affection que vous m'avez toujours tesmoignée. J'espère qu'une autre fois vous vous mettrez plus fort en cholere, et que, s'il m'arrive de perdre mon argent, vous n'en rirez point. Mademoiselle de La Fontaine ne sçait nullement bon gré à ce donneur de faux avis qui est aussi mauvais politique qu'intéressé. Nostre séparation peut avoir fait quelque bruit à La Ferté (2), mais elle n'en a pas fait beaucoup à Chasteau-Thierry, et personne n'a creu que cela fust nécessaire,

..... La commission dont je vous ay escrit est une excellente affaire pour le profit, et je ne suis pas assez ambitieux pour ne courir qu'après les honneurs; quand

(1) La Fontaine, dans cette lettre comme dans les autres, emploie l'abréviation *Chaûry*, qui est encore en usage. On a retranché quelques détails relatifs aux affaires de M. Jaunart.

(2) La Ferté Milon, où la famille Héricart demouroit.

l'un et l'autre se rencontreront ensemble je ne les rejeteray pas; cependant dez que M. Nacquart fera un tour à Chasteau-Thierry, je lui feray la proposition, sauf *de* m'en rapporter à vous touchant le choix.

..... Vous ne me mandez rien touchant le rachapt que j'ay fait de vos rentes sous *sein* privé; je ne l'ay pas voulu faire par devant notaire, sans avoir auparavant vostre avis à cause des *lots* et ventes; souvenez-vous s'il vous plaist de m'en escrire, je suis,

Monsieur mon oncle,

votre très humble et très obéissant
serviteur,

DE LA FONTAINE.

Je vous escrivis hier vendredy, et vous priay de vous employer pour celui qui vous portera la lettre, car peut-estre recevrez vous celle-cy la première. Je n'osay à cause de la parenté de mademoiselle de La Fontaine (1)

(1) On a pu remarquer dans cette lettre et dans les deux autres que La Fontaine dit toujours *mademoiselle* en parlant de sa femme. On n'appeloit alors *madame* que les femmes nobles. Aux états de 1614, la noblesse adressa au roi des supplications, au nombre desquelles on trouve celle-ci : « Que défenses seroient faites à toutes « sortes de personnes, qui n'étoient pas de la qualité requise, de « s'attribuer le titre de messire ou de chevalier, et à leurs femmes « de prendre le nom de madame. » L'éditeur a eu sous les yeux plusieurs autres lettres de La Fontaine qu'il ne publie pas, parcequ'elles n'offrent aucun intérêt; elles sont cachetées en cire, sans autre empreinte que celle d'un chiffre illisible, ou d'une espèce de grille. Il fait cette remarque, parcequ'elle prouve que La Fontaine n'avoit pas la petitesse de prendre un titre qui ne lui appartenoit point.

luy refuser de vous escrire, mais comme c'est pour essayer de lui procurer quelque employ, qu'on luy a fait esperer, et que ces choses ne se demandent ny ne s'obtiennent facilement, vous en userez comme il vous plaira et vous vous réserverez, si vous le jugez à propos, pour quelque meilleure occasion. Enfin je ne prétens point vous importuner pour autrny dans une affaire de cette nature, c'est bien assez que je le fasse pour moy seulement; je vous prie de vous excuser de la meilleure grace qu'il sera possible, et cela suffit.

OBSERVATIONS.

En publiant ces opuscules, on n'a pas cru devoir mettre à leur tête une notice sur La Fontaine (1). Ce soin regarde plus particulièrement les éditeurs des *OEuvres complètes*. On donnera cependant ici quelques renseignements que l'on s'est procurés, et qui ne seront peut-être pas tout-à-fait inutiles.

C'est à Matthieu Marais que l'on doit les recherches les plus exactes qui aient été faites sur notre fabuliste. Ayant vécu avec plusieurs de ceux qui l'avoient connu, il a recueilli les traditions, et son ouvrage est une grande autorité. Il a cru que La Fontaine étoit né en 1618; c'est une erreur que l'on réfutera, en faisant connoître l'extrait de baptême du poëte :

« *EXTRAIT des registres de la paroisse de Saint-Crespin, de la ville de Chasteau-Thierry, diocèse de Soissons.* »

« Le huitième jour du mois de juillet de l'année mil six cent vingt et un, a été baptisé par moi soussigné, curé, un fils nommé Jean; son père maistre Charles de La Fontaine, conseiller du roi et maistre des eaux et forêts au duché de Chasteau-Thierry; sa mère damoiselle François Pidoux; le parrain honorable homme Jean de La Fontaine; la marraine damoiselle Claude Josse femme de maistre Louis Geuvain. *Signé DE LA VALLÉE, curé; DE LA FONTAINE.* »

« *Je soussigné prêtre curé de la paroisse de Saint-Crespin, de la susdite ville de Chasteau-Thierry, certifie l'acte ci-dessus véritable, tiré des archives de ladite église, le troisième jour du mois de février de l'année mil six cent quatre-vingt et quinze. Signé GRÉGOIRE, curé de Chasteau-Thierry.* »

(1) M. de Féletz en a donné une dans la Biographie universelle, qui réunit au mérite de l'exactitude le charme du style le mieux approprié au sujet et une extrême finesse dans les aperçus.

On ne sait pas positivement en quelle année La Fontaine épousa Marie Héricart ; on croit dans sa famille que ce fut en 1648, et l'on place la naissance de leur fils au 8 octobre 1653.

Cette dernière date ne paroît pas exacte ; La Fontaine (en 1662) parle de son fils dans l'épître au duc de Bouillon, comme d'un enfant au berceau, et dans son désespoir il sollicite en ces termes qu'il soit admis à l'hôpital.

Bref pour mon fils, y compris sa nourrice :
 Sans point d'abus, les voilà justement
 Comptant pour un la nourrice et l'enfant :
 Il est *petit*, et la chose est bien juste.

Il semble cependant que Charles de La Fontaine étoit sorti de la première enfance, puisque l'année suivante (*le 25 août 1663*) son père écrivoit à madame de La Fontaine : « Faites-bien mes recommandations à notre marmot, et dites-lui que peut-être j'amènerai « de ce pays-là quelque beau petit chaperon, pour le faire jouer et « pour lui tenir compagnie. » Il semble à cette manière de parler que l'enfant devoit avoir cinq ou six ans.

Charles de La Fontaine épousa en 1712 mademoiselle du Tremblay, fille d'un maître des comptes. Il mourut en 1722, laissant un fils nommé Charles-Louis, et deux filles qui n'ont pas été mariées. Sa veuve, jeune et sans expérience, étoit loin de connoître la valeur des papiers que son mari conservoit soigneusement ; elle relégua dans un grenier les coffres qui les contenoient. On assure qu'il y avoit des écrits de la main de La Fontaine ; peut-être s'y trouvoit-il quelques fables inconnues ; que de lettres adressées au fabuliste par les hommes célèbres qui étoient ses amis ! Que de renseignements précieux pour la littérature ! Tous ces trésors ont été dispersés et anéantis.

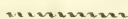
Charles-Louis a laissé un fils qui n'est point marié, et deux filles : madame de Marson et madame Despotz. Cette dernière, qui demeure encore aujourd'hui à Château-Thierry, a eu la complaisance

de donner à l'éditeur les renseignements qu'il publie. Mademoiselle de La Fontaine, fille de Charles et tante de madame Despotz, lui a souvent dit comment ont disparu les manuscrits de son bisaïeul. Mademoiselle de La Fontaine n'avoit alors que sept ans, mais les anciens domestiques de la maison lui avoient plusieurs fois raconté les circonstances d'un événement qu'ils déploroient eux-mêmes.

FIN.

TABLE

DES PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.



<i>Avertissement de l'éditeur.</i>	page v
<i>Extrait du premier voyage de M. de Coulanges.</i>	I
<i>Avertissement de l'auteur.</i>	55
<i>Mémoires de M. de Coulanges.</i>	57
<i>Conclave de 1691.</i>	263
<i>Lettres de M. de Coulanges à madame la marquise d'Uxelles.</i>	314
— <i>A la même.</i>	318
<i>Lettre de madame de Sévigné à Ménage.</i>	323
— <i>Au même.</i>	324
<i>De la même à M. du Plessis.</i>	325
— <i>Au même.</i>	328
— <i>Au même.</i>	330
— <i>Au même.</i>	332
— <i>Au même.</i>	334
— <i>Au même.</i>	336
— <i>Au même.</i>	339
— <i>Au même.</i>	340
— <i>Au même.</i>	343
— <i>Au même.</i>	345

<i>De l'abbé de Coulanges à M. Bonnet.</i>	Page 348
<i>De M. de Trévaly au sieur d'Hérigoyen.</i>	349
<i>De madame de Sévigné au même.</i>	350
<i>De M. de Sévigné au même.</i>	352
<i>De madame de Sévigné au même.</i>	353
<i>De M. de Sévigné au même.</i>	355
<i>De madame de Sévigné au même.</i>	356
<i>— Au même.</i>	358
<i>De M. de Sévigné au même.</i>	360
<i>De madame de Sévigné au même.</i>	362
<i>— A M. Revol.</i>	364
<i>— Au sieur d'Hérigoyen.</i>	365
<i>— Au même.</i>	367
<i>De M. d'Andilly à Arnauld de Briotte (Pom- ponne).</i>	369
<i>Du cardinal Mazarin à M. de Pomponne.</i>	372
<i>— Au maréchal de Fabert.</i>	373
<i>De M. de Pomponne à M. d'Andilly.</i>	376
<i>— Au même.</i>	378
<i>— Au même.</i>	379
<i>— Au même.</i>	382
<i>— Au même.</i>	385
<i>— Au même.</i>	389
<i>— Au même.</i>	392
<i>De M. du Plessis-Guénégaud à M. de Pom- ponne.</i>	396
<i>De M. de Pomponne à M. du Plessis-Guéné- gaud.</i>	398

<i>De madame de La Fayette et de Sévigné à M. de Pomponne.</i>	Page 402
<i>De M. de Pomponne à M. et à madame du Plessis-Guénégaud.</i>	404
<i>Du même à M. d'Andilly.</i>	406
<i>De Marie de Gonzague, reine de Pologne, à M. de Pomponne.</i>	409
<i>De M. de Pomponne à M. d'Andilly.</i>	410
<i>— Au même.</i>	412
<i>— Au même.</i>	414
<i>— Au même.</i>	416
<i>— Au même.</i>	418
<i>— Au même.</i>	421
<i>— Au même.</i>	423
<i>— Au même.</i>	426
<i>— A M. Arnauld de Lusancy.</i>	428
<i>— A M. d'Andilly.</i>	431
<i>De LOUIS XIV à M. de Pomponne.</i>	434
<i>Relation faite par M. d'Andilly de la réception que le roi lui fit à Versailles.</i>	436
<i>De M. de Pomponne à M. d'Andilly.</i>	444
<i>De M. d'Andilly au Roi.</i>	446
<i>De M. de Pomponne à M. d'Andilly.</i>	448

OPUSCULES DE LA FONTAINE

<i>Avertissement.</i>	453
<i>Epître à M. le duc de Bouillon.</i>	456

<i>Suite de la relation du voyage de Limoges à madame de La Fontaine.</i>	Page 463
— <i>A la même.</i>	487
<i>Lettre de La Fontaine à M. Jannart.</i>	497
— <i>Au même.</i>	500
— <i>Au même.</i>	502
<i>Observations.</i>	505

FIN DE LA TABLE.

DC Coulanges, Philippe Emmanuel
130 Mémoires
C77A4
1820

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
